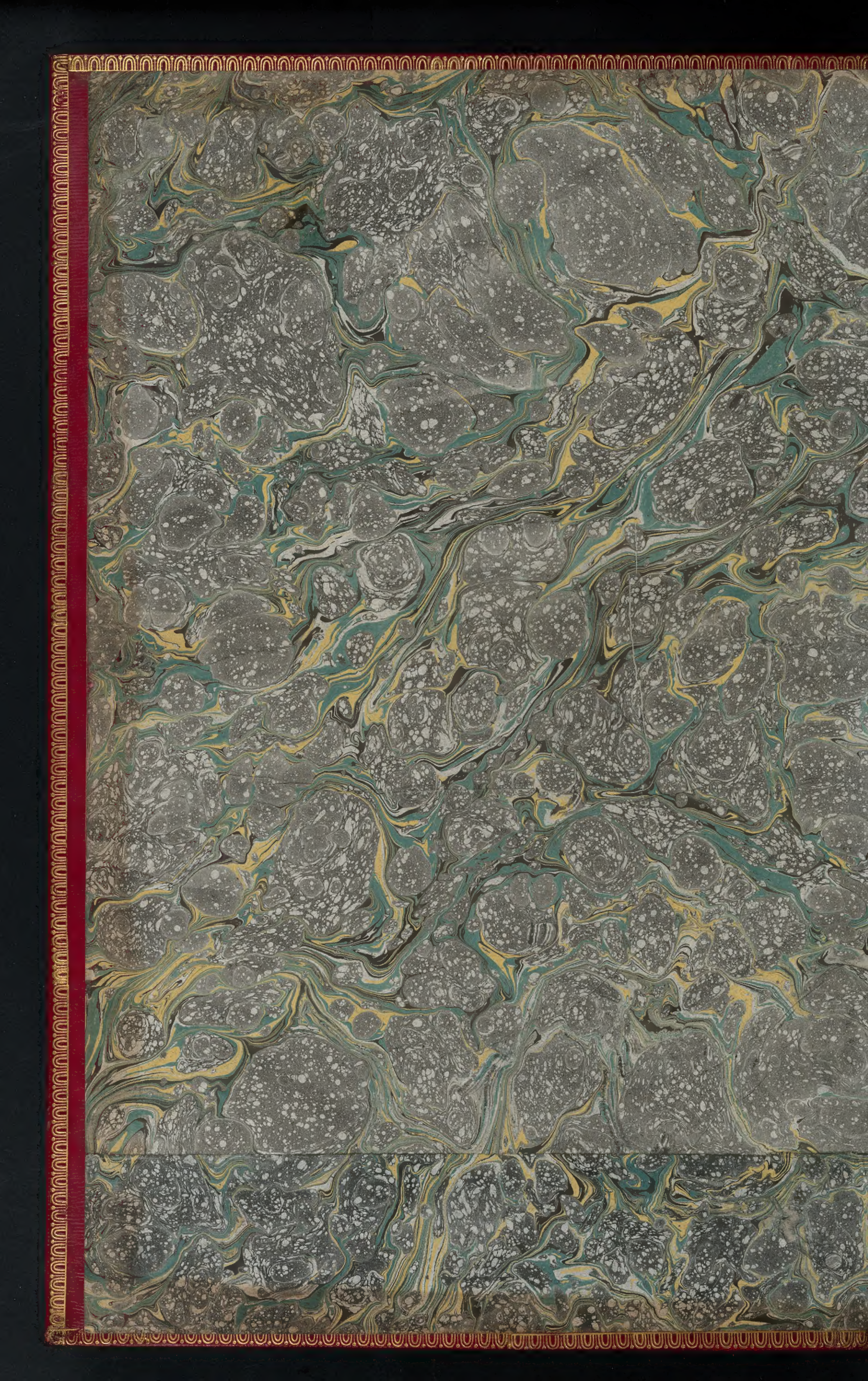
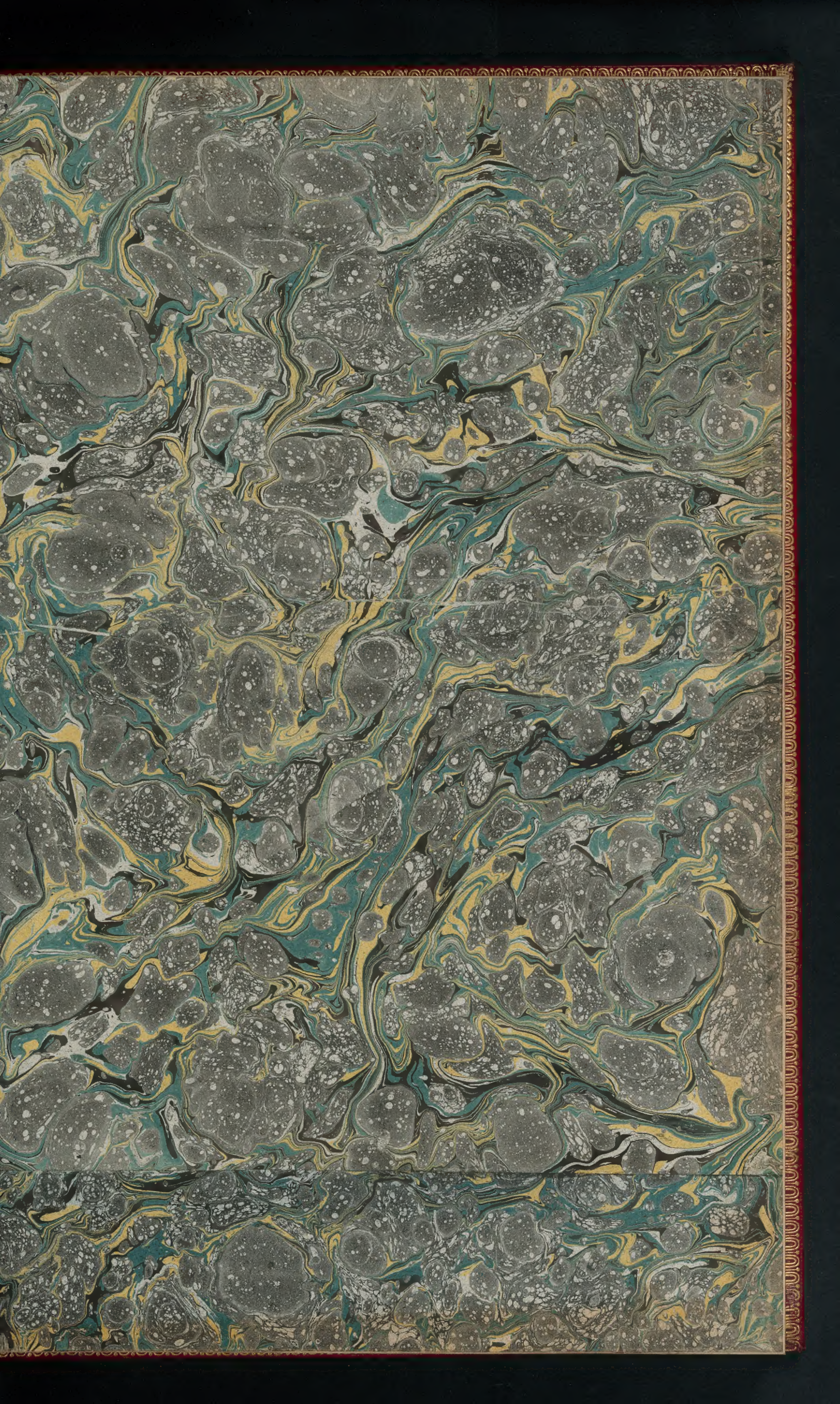
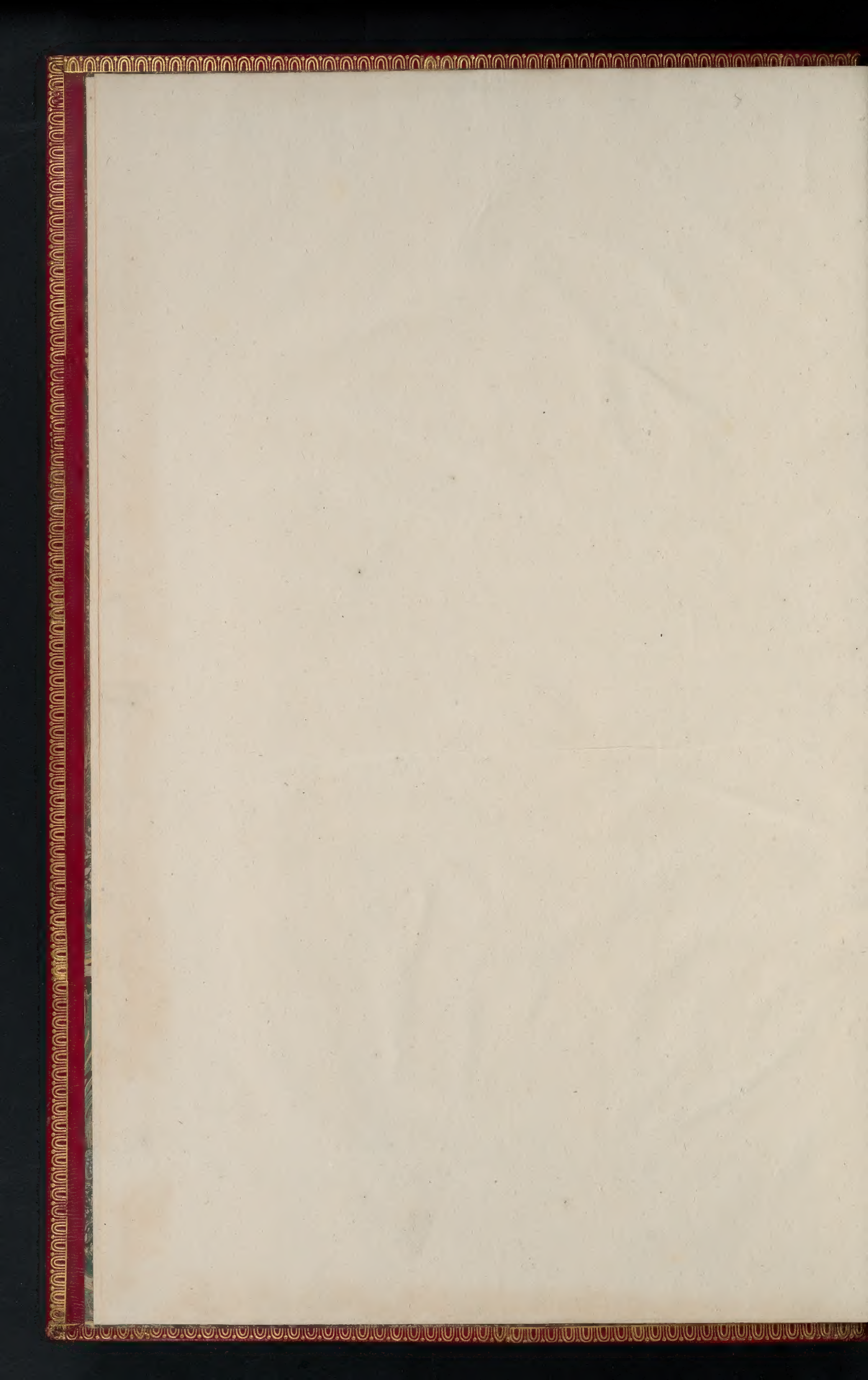




II = Bd IV. Vortitel, Titel u. 240 Bl.

Coll. cplt. Tä.



# DESCRIPTION
# DE LA FRANCE.

---

*GOUVERNEMENT DE DAUPHINÉ.*

---

## SECONDE PARTIE.

*L'Ouvrage sur le Dauphiné eſt diviſé en quatre Parties ; la premiere contient l'Hiſtoire du Dauphiné & des Princes-Dauphins ; la ſeconde comprend les Mémoires ſur la Minéralogie du Dauphiné ; la troiſieme renferme la Notice de toutes les Curioſités naturelles du Dauphiné, les Merveilles qui l'ont rendu fameux, ſes Productions dans les trois Règnes, enfin ſon Hiſtoire Naturelle & Économique, ſon Adminiſtration intérieure, &c; la quatrième Partie contient la Deſcription particuliere de tous les Pays qui compoſent le Gouvernement du Dauphiné.*

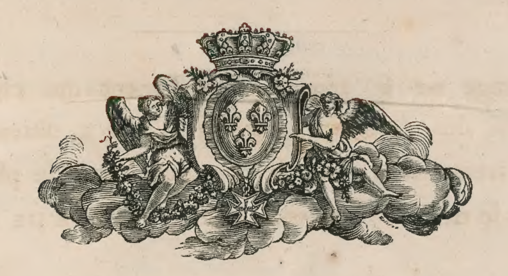
Cet Ouvrage ne ſe trouve actuellement que chez **LAMY**, Libraire, quai des Auguſtins, à Paris, qui a obtenu du Roi un Privilége de trente ans, pour le continuer avec le plus de célérité poſſible, ſous le titre de Voyage Pittoresque de la France.

# DESCRIPTION
## GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE
# DE LA FRANCE;

*DÉPARTEMENT DU RHÔNE.*

GOUVERNEMENT DE DAUPHINÉ.

## SECONDE PARTIE.

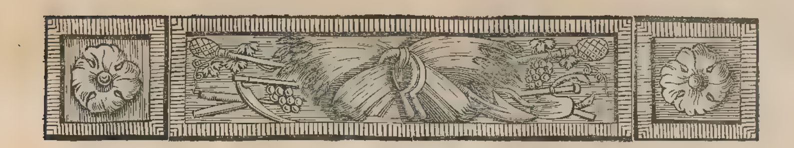


*A PARIS,*

DE L'IMPRIMERIE DE PH.-D. PIERRES,
Imprimeur Ordinaire du Roi.

M. DCC. LXXXIV.

*Avec Approbation, et Privilège du Roi.*



# DESCRIPTION
## DU GOUVERNEMENT
# DE DAUPHINÉ.

## TROISIÈME PARTIE.

*CONTENANT l'idée générale de ce Gouvernement, ſuivant ſes principales diviſions Géographiques, Phyſiques, Économiques; ſes Productions; Agriculture, Commerce, Manufactures, &c.*

LA Province de Dauphiné, l'un des grands Gouvernemens Militaires de la France, mériteroit d'être connue par une *Deſcription particulière* [1], quand elle n'auroit d'autre avantage que celui d'être le Titre du Fils aîné de nos Rois, & de l'Héritier préſomptif de la Couronne. On ne trouve dans l'Hiſtoire de France qu'un ſeul Prince qui ſoit né Roi; c'eſt JEAN, fils poſthume de Louis Hutin, né en 1316, qui ne vêcut que huit jours, & qu'on n'a pas mis pour cela au rang des Rois de France. Avant ce jeune Prince, tous les fils aînés de nos Rois avoient porté le nom & les titres qu'il avoit plu à leur pere de leur donner; mais depuis la ceſſion du Dauphiné, les héritiers préſomptifs de la Couronne ont eu dès leur naiſſance [2]

[1]. Il eſt étonnant que dans un ouvrage auſſi vaſte que *l'Encyclopédie*, où l'on a traité avec autant d'étendue un ſi grand nombre d'articles, on n'ait donné qu'un très-petit eſpace à la *Deſcription du Dauphiné.* Cette province a bien eu des Hiſtoriens tels que Nicolas Chorier, le Préſident de Valbonnais, M. de Neuville, &c. mais le récit des faits arrivés dans un pays ne donne point la connoiſſance du local, & nous avons l'avantage d'en préſenter pour la premiere fois une Deſcription complete d'après les recherches d'un Savant qui l'a parcourue en tous ſens pour la décrire en Naturaliſte. Comme ſon ouvrage eſt reſtraint à la *Minéralogie*, qui n'eſt qu'une des branches de notre Deſcription, nous avons cru devoir embraſſer dans cette *troiſieme Partie* tout ce qui intéreſſe l'Hiſtoire Naturelle & Economique du Dauphiné dans les trois Regnes. Ce ſera, ſi l'on veut, la table ou le complément de l'Ouvrage de M. Guettard. Nous ſommes sûrs du moins qu'indépendamment des obſervations nouvelles que nous allons rapporter & que nous avons puiſées dans les meilleures ſources, l'ordre & la méthode que nous avons adoptés, ne déplairont pas au lecteur, & feront infiniment propres à ſoulager la mémoire fatiguée de tant d'ojets intéreſſans pour le Naturaliſte, mais répandus ſans ordre & ſans liaiſon dans la ſeconde Partie.

[2] Voyez, ſur la naiſſance des *Dauphins* & les cérémonies qui s'y obſervent, ſur les réjouiſſances qui accompagnent toujours cet événement heureux, & ſur les faveurs que nos Rois répandent ſur les Peuples à cette occaſion, ſur l'éducation & l'inſtruction de l'Héritier du Trône, &c. &c. ce que nous avons dit dans le *Diſcours préliminaire* & dans

le nom de *Dauphins*, devenu par-là le premier titre de dignité après celui de Roi. L'honneur qui en réjaillit ſur la Province qui y a donné lieu, ſemble devoir lui aſſurer la prééminence ſur les autres Gouvernemens du Royaume : mais le Dauphiné eſt également recommandable par ſon étendue, par ſa poſition, comme frontière du Royaume, & comme paſſage en Italie, en Savoie & chez les Suiſſes; par ſes productions naturelles, & par la diverſité de ſon ſol, l'un des plus riches de la France en Hiſtoire Naturelle; par le génie, les mœurs & l'induſtrie de ſes habitans, par ſon commerce & ſes manufactures, &c. C'eſt ſous ces divers rapports généraux que nous allons conſidérer le Dauphiné dans cette troiſième Partie.

## ARTICLE PREMIER.

### *Etendue, Limites, Rivières, Climât, Population, &c.*

Tous les Pays compris ſous le nom général de Dauphiné & du grand Gouvernement Militaire de ce nom, dont Grenoble eſt la Capitale, forment comme une eſpèce de triangle, dont le côté occidental & la pointe ſeptentrionale ſont bornés par le fleuve du Rhône; le côté oriental par la Savoie & le Piémont; & celui du midi qu'on peut regarder comme la baſe du triangle, eſt borné par une partie du Piémont, la Provence, le Comté Venaiſſin, & la Principauté d'Orange, qui depuis a été unie en 1714 au Dauphiné. Le Rhône qui lui ſert de bornes au Nord & à l'Oueſt, ſépare cette Province du Bugey, de la Breſſe, des Dombes, du Lyonnois, du Forez, du Vivarais & de partie du Languedoc. Sa poſition eſt entre le 22° 19′, & le 24° 49′ de longitude; & entre le 44° 11′ & 45° 53′ de latitude. Sa plus grande longueur depuis Quirieu ſur le Rhône, juſqu'à la Principauté d'Orange, eſt d'environ trente-ſept lieues, & ſa largeur, depuis Valence, vers le milieu du triangle, juſqu'à Château-du-Bois dans la Vallée de Prajelas, eſt de trente-cinq lieues. La figure triangulaire de cette Province, ſes différens contours & enclaves, les boſſillemens de ſes hauteurs & de ſes montagnes, &c. rendent impoſſible ſon évaluation en lieues quarrées de ſuperficie.

C'eſt d'après M. L'Intendant Bouchu [1], dans ſa *Deſcription du Dauphiné*, faite en

l'*Abrégé Hiſtorique du Dauphiné* qui eſt à la tête de ce Volume. Il eut été difficile de bien concevoir la Deſcription d'un pays avant de ſavoir l'hiſtoire de ce même pays. Nous avons ſuivi cette marche pour la Deſcription de Bourgogne, & nous continuerons pour les autres Provinces de faire aller d'un même pas la Géographie & l'Hiſtoire.

[1] Le Comte de Boulainvilliers à réuni ſous le titre d'*Etat de la France*, &c. toutes les Deſcriptions manuſcrites des Provinces, faites vers la fin du dernier ſiecle par les Intendans pour ſervir à l'inſtruction du Duc de Bourgogne. Celle du Dauphiné, faite par M. *Bouchu* alors Intendant, ſe trouve au *Tome VI.* depuis la *page premiere juſqu'à la cent-vingt-deuxième.* Indépendamment des fautes de l'original qui n'eſt qu'une compilation de matériaux abrégés & entaſſés ſans ordre, ſans critique, &c. il y a de plus, les fautes partieulieres du Compilateur qui en a fait l'extrait, celles des Contrefacteurs de ces Editions furtives & étrangeres qui ont altéré tous les noms de lieux & de familles. Ainſi on ne doit lire l'*Etat de la France* qu'avec les plus grandes précautions, ſoutenues d'une ſaine critique & d'une vaſte érudition. Cependant comme les *Mémoires manuſcrits* des Intendans ſont remplis d'obſervations locales ordinairement importantes, & de faits éclaircis ſur les lieux, nous ne manquerons pas d'en enrichir notre Ouvrage; ces manuſcrits s'y trouveront entiérement refondus, mais placés dans un meilleur ordre & purgés des erreurs qui les déparent dans Boulainvilliers & Piganiol. Ce ſera du moins un mérite, dont notre *Deſcription de la France* jouira ſur toutes les autres.

1698, qu'on a comparé cette Province à un triangle dont le territoire de Quirieu ſeroit la pointe obtuſe. Cette idée eſt bien plus ancienne : car Polybe, Tite-Live & Plutarque nous apprennent qu'Annibal ayant paſſé le Rhône, entra dans le Pays que les Gaulois appelloient l'*Iſle*, ayant la figure du delta d'Egypte. Cette iſle que quelques Auteurs vont chercher juſque dans l'Océan Atlantique, & qui ſemble fuir devant eux, n'eſt autre choſe que le *Dauphiné*. Le Rhône, l'Isère & la Durance forment auſſi des eſpèces d'iſles triangulaires, dont le ſommet aboutit aux Alpes. En effet le Dauphiné, de la manière dont nous l'avons conſidéré, ſeroit moins un triangle qu'un parallélogramme, dont le côté le plus étroit ſeroit le cours du Rhône, depuis Genève juſqu'à Lyon.

Peu de Provinces en France, dit Chorier, ſont arroſées d'autant de rivières & de ruiſſeaux que le Dauphiné, ſans y comprendre les lacs, étangs & fontaines. Le *Rhône*, l'*Iſere*, la *Drome* & la *Durance*, ſont les principales veines de ce grand corps, qui lui donnent la force & la vie en même tems qu'elles ſont la cauſe des criſes fréquentes qu'il eſſuie, par les débordemens de tous ces torrens qui deſcendent des Alpes avec impétuoſité.

Le Rhône, l'un des plus grands fleuves de l'Europe, qui ſort de la montagne de la Fourche, à l'extrémité orientale du Valais [1], paſſe à travers le Lac de Genève, entre en Dauphiné vers l'Eſt, cotoye la Breſſe & le Bugey, ſe dirige vers Lyon qu'il traverſe, & où il prend une direction contraire en coulant avec la Sône du Nord au Sud, ſépare le Dauphiné du Lyonnois, du Vivarais & du Languedoc, & ſe jette dans la Méditerranée, à huit ou neuf lieues au-deſſus d'Arles. Les attériſſemens & les pertes qu'il éprouve à ſon embouchure, rendent ce fleuve preſque inutile à la navigation des pays qu'il a traverſés. Ce grand & magnifique canal formé par le Rhône, eſt le réſervoir commun où ſe rendent toutes les eaux du Dauphiné immédiatement, ou après s'être jettées les unes dans les autres. L'*Iſere*, la *Drome* & la *Durance* ſont les trois rivières les plus conſidérables qui

[1] Le *Rhone* (*Rhodanus*), nom qu'il doit ſuivant les uns à la rapidité de ſes eaux, & ſelon d'autres à une Colonie de Rhodiens qui bâtirent une ville à ſon embouchure, ou ſelon Bochard aux premieres Colonies des deſcendans de Japhet, qui vinrent s'établir dans les Gaules ſous le nom de *Rhodanim*, &c. a ſa ſource dans la montagne de la Fourche en Valais. Il ſort non pas d'une ſource vive, ſi l'on en croit Chorier, mais de la glace & de la neige fondues qui découlent continuellement du ſommet de la montagne, ce que le Poëte Silius Italien a exprimé en ſi beaux vers,

*Aggeribus caput Alpinis & rupe nivali*
*Proſilit*, &c.

Il mêle ſes eaux à celles de quelques ſources ou torrens voiſins; ce qui fait que Polybe lui donne trois ſources. Après avoir coulé au couchant, il ſe détourne vers S. Maurice au ſeptentrion & entre enſuite dans le Lac de Genève. La ſageſſe de la nature eſt admirable, dit Chorier; ces rivieres & torrens qui deſcendent du ſommet des Alpes emporteroient tout dans leurs cour précipité, ſi leur rapidité n'étoit modérée par quelques obſtacles, ou s'ils ne tomboient dans des lacs endormis pour leur imprimer le mouvement tranquille des rivieres qui coulent dans les plaines. Le lac de Genève eſt comme un rampart qui n'eſt oppoſé au Rhône que pour le rendre bienfaiſant en lui ôtant une partie de ſa vîteſſe, qui eſt cependant encore aſſez conſidérable pour le diſtinguer de tous les autres fleuves. Il s'enfle quelquefois extraordinairement juſqu'à inonder tous les pays voiſins; ce qui vient moins, ſuivant Chorier, des neiges fondues que mille torrens lui apportent de toutes parts, que des vents du Sud dont les côtes méridionales ſont battues de toutes parts, qui en amoncelant les ſables & retardant le cours des eaux, les forcent de regorger, comme les vents Etéſiens cauſent les débordemens périodiques du Nil &c.

Piganiol, *Deſcrip. de la France* tome IV. page 226, & M. Expilly parlent des *Palioles d'or* que roulent les eaux du Rhône, depuis qu'il eſt groſſi des eaux de l'Arve, un peu au-deſſous de Genève dans le pays de Gex, pendant le cours de cinq ou ſix lieues. On ne retrouve des palioles dans le Rhône qu'au deſſous de Valence, ce qui ſemble certifier l'exiſtence d'une mine d'or & d'argent ſoupçonnée à l'Hermitage au-deſſus de Tain. On parlera ailleurs de la maniere dont on pêche ces palioles d'or.

y portent immédiatement leurs eaux. Les autres que reçoit le Rhône dans ſon cours en Dauphiné, ſont ſuivant Chorier, le *Guyer*, le *Huert*, l'*Oſon*, l'*Arpod*, la *Giere*, le *Fuiſſin*, le *Bayet*, le *Bar*, le *Saluijen*, la *Varèſe*, la *Sane*, l'*Oron*, la *Veuſe*, l'*Argentelle*, le *Bonſay*, le *Dolon*, la *Galaure*, le *Furan*, l'*Achaſſe*, le *Roubion*, le *Lez* & l'*Eigues* qui entrent toutes dans le Rhône, au-deçà & au-delà de l'Isère, dans l'étendue de la Province.

L'Isere vient des confins du Piémont & de la Savoie; elle entre en Dauphiné entre Montmélian & le Fort Barraux, après avoir reçu dans ſon lit la petite rivière d'*Ayre* [1]; enſuite elle arrive en ſerpentant par les montagnes auprès de Grenoble, où elle reçoit le *Drac* chargé de la *Romanche*, &c. C'eſt-là où ſa force augmente à tel point, qu'elle ne peut ſouffrir ni pont ni digue, ſuivant l'expreſſion du Poëte. De-là le proverbe, qu'un ſerpent & un dragon furieux (l'Iſere & le Drac) dévoreront Grenoble; ce qui eſt aſſez vraiſemblable, quand on connoît les effets funeſtes des inondations de l'Isère, principalement celle de 1219, dont l'Evêque Jean I a laiſſé l'hiſtoire; & celle de Novembre 1610, où elle s'éleva ſelon Chorier de plus de vingt pieds au-deſſus de ſon lit. Elle reçoit enſuite auprès de S. Nazaire de Royans, la *Bourne*, chargée de l'*Eoſkeviz* connu par ſes excellentes truites noires; la *Vence* auprès du Prieuré de S. Robert; le *Gié*, dont les eaux paſſent pour être propres à la trempe de l'acier; & enfin après avoir paſſé à Romans, elle entre dans le Rhône au-deſſus de Tain, &c.

La Drome, dont la ſource eſt dans la Vallée de même nom, arroſe le Diois, le Valentinois, & ſe perd dans le Rhône à quatre lieues au-deſſous de l'Iſere, à quelque diſtance au-deſſous de Livron. La Drome s'enrichit des eaux de la *Méyroce* ou Méroſſe, mal à propos nommé le *Meyrou*, dans le Dictionnaire d'Expilly. Elle reçoit enſuite la *Sûre*; la *Roane*, la *Gervane* que Chorier met au nombre des merveilles du Dauphiné, parce qu'elle ſort pendant l'été de l'ouverture d'un rocher avec des pelotons de truites, & le reſte de l'année elle naît mille ou douze cens pas plus bas. Enfin la Drome reçoit le *Beſc*, petite rivière dont le cours eſt de peu d'étendue. Toutes ces eaux ſont plutôt des torrens

[1] Il y a une faute dans le texte de M. Guettard, page 201, où il dit que l'Ayre ſe jette dans l'*Isère*, près de Montelimar. Il faut lire Montmélian. L'Isère (*Iſara*) eſt la *Tiſére* de Ptolomée, & le *Scoras* de Polybe. Pline met cette rivière au nombre des torrens; ce qui eſt confirmé par ſon étymologie grecque ou celtique qui ſignifie *force & violence*, à cauſe de la précipitation de ſes eaux qu'on diſtingue même dans le cours du Rhône où elle ſe perd entre Tain & Valence, à une lieue & demie au-deſſus de cette derniere ville. Elle vient, ſuivant Chorier, des montagnes de la Tarentaiſe, dans la paroiſſe de Teignes; après avoir paſſé auprès du rocher de Montmélian, elle ſe précipite par mille détours vers Grenoble, où elle devient navigable principalement pour les radeaux.

C'eſt-là que *l'Isère* tortueux comme un ſerpent, ſe joint au *Drac* (ou plutôt à un dragon furieux, pour me ſervir de l'expreſſion poétique), afin de tout ravager, & d'engloutir la capitale & les villes qui ſont ſur leurs bords. La métaphore eſt d'autant plus vraie qu'elle eſt ſoutenue du ſens étymologique de ces deux rivieres, ſoit en latin, ſoit en celtique, ſoit en grec. Le Drac, *Draco*, un Dragon, & en celtique, *Derac* (*Der*, les furies, le Diable; *Aches Ac*, riviere; *Derac* riviere furieuſe); les ravages que cauſe cette riviere ou plutôt ce torrent impétueux dans les campagnes, dont il emporte les terres & les moiſſons, ſont bien repréſentés dans ces beaux vers du Préſident de Boiſſieu.

*Quâ* DRACUS *effræno per inania jugera curſu,*
*Exultat Segetum ſpoliis, Iſaræ que fremen es*
*In latus urget aquas, &c.*

Alors, l'Isère devient en effet ſi rapide que lorſqu'elle ſe jette dans le Rhône dont les eaux coulent déja avec tant de vîteſſe, elle fend ce fleuve par le milieu & conſerve ſes vagues luttantes contre celles du Rhône ſans ſe mêler l'eſpace d'une demi-lieue; ce qu'on reconnoît à la couleur de fer des eaux de l'Isère; (*Iſarn* en celtique ſignifie le fer.)

que

que des rivières, ainſi que la Drome elle-même [1]. Cette derniére eſt en effet un torrent dangereux; y ayant très-peu d'eau pendant une partie de l'année, & dans d'autres tems le volume de ſes eaux ſe trouvant prodigieuſement groſſi, ſa vîteſſe déſignée par ſon nom, augmente à raiſon du volume de ſes eaux. Elle ſort ſelon l'Auteur du *Dictionnaire Celtique*, d'un terrein fort élevé, & ſautant de rocher en rocher, coule avec vîteſſe. (*trum*, *trom*, *drom*, vîte).

La Durance [2] vient d'un ſourcillement d'eau qui ſort de terre dans le grand chemin du Mont de Genèvre en Dauphiné. Elle ne forme d'abord qu'un petit ruiſſeau qui ſerpente le long de la route juſqu'au village de la Vachette, au-deſſous duquel elle eſt groſſie par les eaux de la *Clarée*, qui vient de la vallée de Névache. Elle paſſe enſuite ſous le beau Pont de Briançon, & reçoit immédiatemeut après la petite rivière de *Guizane*, qui vient également du Mont de Genèvre. Les deux prétendus torrens de *Dur* & *d'Ance* n'exiſtent donc point; & ce n'eſt qu'une ancienne fable d'un pays ſi fécond en contes merveilleux. De Briançon la Durance continue ſon cours par Mont-Dauphin, Guilleſtre, où elle reçoit la *Guilleſtre* qui vient du col de la Croix; elle paſſe enſuite à Embrun, reçoit le *Buech* au Pont-la-Barque près Serves, & la *Beſſe* auprès de Vauſerre à peu de diſtance de Gap, & entre en Provence au-deſſus de Siſteron; elle paſſe à une petite diſtance de Manoſque, & de-là elle coule par Pertuis, Cavaillon & Bonpas, & ſe perd dans le Rhône, à une demi-lieue au-deſſous, & au S. O. d'Avignon. Dans ſon cours, qui eſt d'environ cinquante

[1] La *Drome* (*Druna*, *Droma*) naît à l'entrée du *Val-Drome*, près du village de Baſtie des Fonts, à quatre lieues S. E. de Die. Elle forme dès ſa ſource dans la Vallée de ſon nom, depuis quelques ſiecles, deux Lacs ſéparés par une chauſſée naturelle dont nous avons donné les *Vues* dans les Livraiſons d'Eſtampes. La ville de *Luc*, Capitale des Vocontiens, étoit dans ces cantons ſur le bord de la Drome, mais un rocher étant tombé dans le canal de cette riviere en fit tellement regorger les eaux, que la ville en fut ſubmergée. Le village qui en a gardé le nom a depuis été bâti au-deſſous des Lacs & bien au-deçà de cette ancienne cité. On remarque encore dans les eaux de la Drome dit Chorier, page 22, une tour & des maſures aſſez viſibles pour être une preuve convaincante d'une révolution ſi déplorable. La Drome paſſe enſuite auprès de Die & de Saillans; delà elle coule au-deſſous de la ville de Creſt, entre dans le territoire de la ville de Livron, & enfin dans celui de Lauriol, où elle ſe perd dans le Rhône entre Montelimart & Valence, après un cours de quinze lieues, ſans être navigable nulle part à cauſe des inégalités de ſon lit & de la rapidité de ſes eaux. Papire Maſſon la compare aux torrens les plus impétueux que rien ne peut retenir dans des bornes : les digues & les empêchements qu'on lui oppoſe, ſemblent ne ſervir qu'à irriter ſa fureur; *Irritatur quæ retenta & creſcit rabies*, comme le déſigne ſon nom (*Droma* en Grec ſignifie impétueux inconſtant; *Drome* en Celtique veut dire vîte).

[2] La *Durance*, (*Druentia*) dont la racine Celtique, (*Druant*, mauvaiſe) déſigne les qualités, eſt une riviere fameuſe par le mal qu'elle cauſe aux habitans voiſins de ſes bords. Elle leur procureroit au contraire un grand bien, ſi le canal de Provence & les Canaux d'arroſage & de deſſéchement dont on trouve l'hiſtoire dans les *Supplémens de l'Encyclopédie* avoient leur exécution. Cette riviere, dit Coulon dans ſon *Traité des rivières de France*, deuxieme Partie, page 275, « eſt ſi rapide qu'on » ne la peut traverſer qu'en bateau, & qu'on n'a jamais » pu y faire de pont au deſſous de Siſteron; outre qu'elle » eſt extrêmement dommageable à ceux qui ont des biens » en ces quartiers-là, par ſes fréquentes inondations, & auſſi » parce qu'elle change ſouvent de lit dans la plaine; delà » eſt venu ce proverbe local.

» Le Parlement, le Gouverneur, la Durance,
» Ces trois ont gâté la Provence ».

Elle change ſouvent de lit, ainſi que la Drome, ce qui la rend très-dangereuſe, & ce qui a été auſſi remarqué par Auſone,

*Te Druma, te ſparſis incerta Druentia ripis, &c.*

Il y a bien long-tems, dit l'Auteur du Dictionnaire Celtique, que la Durance eſt décriée. Voicy ce qu'en dit Tite-Live li. 21, cap. 32, lorſqu'il décrit le paſſage d'Annibal, auquel cette riviere cauſa tant de peine. » La » Durance vient auſſi des Alpes, & de toutes celles des » Gaules c'eſt la plus difficile à paſſer; car quoiqu'elle ait » beaucoup d'eau, elle ne porte pas de bateaux, parce » qu'elle n'eſt retenue par aucune digue qui la reſſerre » dans ſon lit, & qu'elle coule en pluſieurs canaux qui ne » ſont pas toujours les mêmes. Elle forme continuellement

lieues, elle reçoit encore plusieurs autres torrens ou petites rivières fort rapides, telles que l'*Ubayette*, l'*Asse*, le *Verdon*, le *Calavon* ou *Caulon*. Cette rivière n'est point navigable à cause de la quantité d'islots & de bancs de sables qui varient extrêmement son cours. Elle ne porte que des espèces de radeaux composés de grosses & longues poutres attachées les unes aux autres. Ces radeaux sont quelquefois chargés de bled pour la Province. Les poutres dont ils sont composés, servent pour les bâtimens & les planchers des maisons; ils sont presque tous tirés des montagnes de l'Embrunois. La Durance, dont nous donnons la description, change souvent de lit, & ravage par ses débordemens fréquens, les terres & les campagnes des environs. Il n'y a d'autres ponts que quelques batteaux qui servent à la traverser, & qui sont arrêtés & conduits par une *traille* ou un cable attaché aux deux bords. On a tiré de la Durance plusieurs canaux pour arroser & fertiliser la basse Provence. Celui de Crapone est le plus considérable. Voyez ce que nous en avons dit dans les *Supplémens de l'Encyclopédie*, au mot *Canaux*, &c.

Les autres rivières du Dauphiné qui se jettent dans le Rhône, sont en grand nombre, comme on l'a dit plus haut. On distingue celles qui coulent du Sud au Nord pour débouquer dans la partie du Rhône, depuis Genève à Lyon, & celles qui viennent des Alpes d'Orient en Occident, pour se rendre comme l'*Isère*, la *Drome*, & la *Durance*, dans la rive gauche du Rhône, depuis Lyon jusqu'à Avignon.

Les premières & les principales sont le *Guyer* [1], qui prend sa source dans la montagne de la grande Chartreuse, d'où il tombe avec fracas, se dirige au Nord, sépare la France de la Savoie, passe au Pont de Beauvoisin, & se jette dans le Rhône au-dessous de Saint-Genis-l'Hôte, à douze lieues au-dessus de Lyon. Les autres rivières qui suivent la direction du Sud au Nord, & se jettent comme lui dans cette partie du Rhône, ne sont,

» de nouveaux gués & de nouveaux goufres; par cette » raison il n'y a point de passage fixe & sûr pour les gens » de pied, & comme elle roule des pierres & du gravier, » il n'y a rien de ferme ni de solide pour assurer la marche » de ceux qui y entrent.

Silius Italicus, li. 3, ver. 468, en parle de même, mais en Poëte; il lui fait rouler des arbres, des racines & des morceaux entraînés de la montagne qu'elle a rongée, &c.

*Turbidus hic truncis saxisque Druentia lectum*
*Ductoris vastavit iter. Namque Alpibus ortus,*
*Avulsas ornos & adesi fragmina montis*
*Cum sonitu volvens, fertur latrantibus undis;*
*Et vada translato mutat fallacia cursu.*
*Non pediti fidus, patulis non puppibus æquus,*
*Et tunc imbre recens fuso, correpta sub armis*
*Corpora multa virum spumanti vortice torquens,*
*Immersit fundo laceris deformia membris.*

Il faut cependant que les Romains ayent trouvé par la suite l'art d'enchaîner cette riviere rébelle, & les moyens de la rendre navigable; car on trouve, dit M. Bullet, dans la notice de l'Empire, *Præfecti classis Braccariorum Ebruduni Sapaudiæ*. Cette flotte ne sauroit être cherchée ailleurs que sur la Durance qui passe à *Ebrodunum*, aujourd'hui Embrun. On trouve aussi cette ancienne inscription dans le recueil de Gruter; *Patrono. Nautar. Druenti. Corum et Utriculariorum.*

Ce que les Romains ont fait sans connoître l'art & l'invention moderne des écluses, ne pouvons-nous donc pas le faire aujourd'hui, nous qui sommes si savants en hydraulique? Nous qui forçons les bateaux à monter par des écluses sur des montagnes arides, &c? Voyez ce qui a été dit à ce sujet dans l'*Encyclopédie* au mot *Canaux*, &c. Chorier remarque aussi, page 23, que l'industrie des hommes a autrefois apprivoisé la férocité de la Durance & l'avoit assujettie à tous les besoins du commerce.

[1] Le *Guyer* est appellé dans les Auteurs *Guia*, *Guivia*, & *Guerus*. Chorier, page 23, dérive son nom du Grec *Guios*, dangéreux, nuisible; parce que l'on prétend que son eau n'est pas saine. Mais l'Auteur du Dictionaire Celtique préfere le nom de *Guerus*, qu'il dérive du Celtique *Gar*, *Garu*, rapide; parce que le Guyer naît dans les montagnes de la grande Chartreuse, d'où tombant avec un très-grand bruit, il roule ses eaux comme les torrens ou les fleuves débordés; il se partage en deux branches, dont l'une se nomme le *Guyer mort*, & l'autre le *Guyer vif*. L'Ile formée par les deux Guyers a été souvent un sujet de dispute pour

felon Chorier, que des vuidanges des Lacs, des Étangs, & des Marais; telles font la *Bievre* auprès d'Aoufte; le *Huert*, qui vient de Granieu; le *Charuïs* qui donne fon nom à un port fréquenté fur le Rhône.

Les Rivières qui courent d'Orient en Occident pour fe rendre dans le Rhône, depuis Lyon jufqu'à l'Isère, font l'*Ofon* qui traverfe la petite ville de Saint-Symphorien, trois lieues au-deffous de Lyon, pour fe jetter dans le Rhône [1]. La petite rivière d'*Arpod* qui fort des montagnes, à peu de diftance de Vienne. La *Giere* ou *Jère*, qui fépare la ville de Vienne en haute & baffe, dont les eaux fe rendoient fous les Romains par des aquéducs à Vienne pour le fervice des Temples & des Naumachies, & qui produit des truites renommées. Le *Fuiffin*, ruiffeau, dont une branche nommée *Romeftang*, entoure le faux-bourg méridional de Vienne, où étoient fous les Romains des bains publics & une Naumachie. Le *Bayet*, petit ruiffeau qui fe jette dans le Rhône, à un quart de lieue plus bas que Vienne. Le *Bar*, torrent redoutable qui entre dans le Rhône, une demi-lieue plus bas que l'embouchure du Bayet. La *Varèfe* qui vient de la Paroiffe de Saint-Julien, après avoir reçu les eaux du *Saluyen* & le torrent du *Cifon* auprès d'Auberive, fe jette deux lieues au-deffous de Vienne dans le Rhône, après un cours de cinq lieues. La *Sane* qui n'eft que l'égout de l'étang des Chèvres, entre Bellegarde & le Mont Séveroux, paffe auprès de l'ancienne tour de Surieu, & après avoir coulé l'efpace de deux lieues, fe jette dans le Rhône au-deffous de la Paroiffe de Sablon. Le *Dolon* qui a fa fource entre Primarefte & Pommiers, a fon embouchure plus bas que la Sane, entre Sablon & Saint-Rambert. Il porte au Rhône l'*Ambre* & le *Barberon*, qui eft felon Chorier, un préfage infaillible de l'abondance ou de la difette, & dont on parlera avec les autres prétendues merveilles du Dauphiné. L'*Oron* qui vient de Beaurepaire, & qui eft navigable à cent pas de fa fource, difparoît à une lieue de là [2], pour fe remontrer auprès de Saint-Rambert. La *Veufe*

les limites entre la France & la Savoye. Chorier dit, que de fon tems, cette île étoit libre, & qu'on n'avoit ofé toucher à fes franchifes depuis trois-cens ans. Le Guyer après avoir reçu le ruiffeau d'Entremont, auprès des Échelles en Savoye, devient une affez groffe riviere, féconde en poiffons excellens & furtout en ombres & en truites.

[1] Les noms de toutes ces *Rivieres* font fignificatifs felon Chorier, qui tire fes étymologies du Grec, & felon M. Bullet qui dérive les fiennes de la langue Celtique : je vais les rappeller en Notes, dans le même ordre que le Texte en fait mention.

L'*Ofon*, dit Chorier, doit à des marais fes eaux qui offenfent les yeux par une couleur déplaifante, & l'odorat par une odeur importune : il vient du Grec *Ozon*, puanteur.

L'*Arpod* en Celtique, riviere qui fort des montagnes; *Ar* riviere, *Pod* montagne.

La *Jere*, riviere facrée; du Grec *Hieros*, parce que fes eaux fervoient aux facrifices dans les temples; ou felon Chorier, parce que fes eaux font renommées pour la trempe du fer & de l'acier confacré à Mars qui avoit un temple dans Vienne, &c.

Le *Fuiffin*, en latin *Fufcina*, vient felon Chorier, d'un temple voifin confacré à Neptune, dont le trident fe dit *Fufcina* dans la même langue.

Le *Bayet*, petit ruiffeau, du Grec *Baïos*, petit foible; ou du Celtique *Bay*, ruiffeau.

Le *Bar*, torrent impétueux, du Grec *Baros*, ou du Celtique *Bar*, qui fignifie violent, impétueux.

La *Varèfe*, nom de riviere qui vient de la racine *Vara*, fleuve.

La *Sane*, du Celtique *San*, aquéduc, canal, égout.

Le *Dolon*, du Celtique *Doloin*, courbure, de riviere, &c.

Au furplus, on peut voir fur toutes ces étymologies Celtiques, hazardées pour la plûpart, les motifs de M. Guettard, qui s'eft beaucoup étendu fur cette forte d'érudition, depuis la page 199 jufqu'à 206, en parlant des *Eaux* du Dauphiné.

[2] M. Bullet, Auteur des Mémoires Celtiques, où l'ancienne Géographie de la France & de l'Europe eft expliquée, parle de l'*Oron* & de la *Veufe*, dont il dit des chofes remarquables, tome 1. page 76. » Ces deux rivieres qui » paffent l'une à Moras, l'autre à Beaurepaire, dans le Vien- » nois, fe perdent dans les fables, & reparoiffent quelque tems » après. Toutes les deux ont quelque chofe de périodique

qui vient d'une ſource des plus abondantes au-deſſus de Moras, ſe perd comme l'Oron à une demi-lieue de ſa ſource pour reparoître enſuite. Toutes ces rivières ſont poiſſonneuſes & remplies de truites. Mais l'*Argentelle* qui eſt voiſine, ne produit aucun poiſſon : elle paſſe à Aneyron qu'elle incommode par ſes vapeurs malignes, & ſe perd dans le Rhône, ainſi que le *Bonſai*, entre Saint-Rambert & Saint-Vallier. De-là juſqu'à l'embouchure de l'Isère, on trouve la *Galaure* qui mouille les murs de Saint-Vallier; & le *Furan*, qui après avoir paſſé auprès du fameux Monaſtère de S. Antoine de Viennois, va ſe noyer dans le Rhône, ainſi que la Galaure, à ſix lieues au-deſſous de Vienne.

Au-delà de l'Isère, le Rhône reçoit moins de rivières que dans ſa partie ſupérieure. On n'y trouve que la *Drome* que l'on a décrite [1]. L'*Achaſſe*, qui par ſes inondations fréquentes, remplit les terres voiſines d'horreur & de miſere. Le *Roubion* que Chorier nomme *Robiol*, chargé des eaux de la *Vebre* & du *Jabron*, ſe jette dans le Rhône auprès de Montélimart. Le *Lez* qui faiſoit au Midi la ſéparation de l'ancien Domaine des Comtes de Valentinois; la *Véoure* qui vient de Buis, & l'*Eigues* qui paſſe à Nyons, à Buis & à Vaiſon, ſe jettent de ce même côté dans le Rhône, qui reçoit encore hors des limites de la Province, la *Sorgue* & la *Durance*.

Telles ſont les rivières qui portent immédiatement leurs eaux dans le réſervoir commun du Rhône [2]; on a nommé celles dont les eaux n'y parviennent qu'après s'être jointes à l'Isère, ou à la Drome & à la Durance. Sans doute que le Dauphiné renferme encore d'autres rivières; mais ce ne ſont que des torrents paſſagers, ou des ruiſſeaux ſans noms, qui ne peuvent ſe trouver que dans la *Deſcription particulière des Paroiſſes*. Chorier parle enſuite des *Lacs*, des *Etangs*, des *Fontaines* qui baignent le Dauphiné; mais comme il les met pour la plûpart au rang des merveilles de la Province, nous les renvoyons à l'article ſuivant, en nous contentant de les citer ici. Les principaux Lacs ſont ceux de *Paladru* [3] auprès de la Chartreuſe de Silvebenite; le Lac de *Pelhotier*, ſur lequel eſt

» dans le cours de leurs eaux. Pendant ſept ans, elles ſont » fort baſſes, & les ſept années ſuivantes ſi groſſes qu'elles » ſe répandent dans toutes les terres voiſines. C'eſt par ces » débordemens qu'imitant en petit le Nil, elles ſont la ri» cheſſe du pays, où l'on ſe ſert de ces débordemens pour » arroſer les terres des environs. *Oron*, en Celtique, ſignifie » riviere périodique, *Or* tems réglé, *Rhon* coulante. Veuſe, » riviere qui ſe perd. » (*Veuzi* ſubmergé). Voyez *Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, tome VI.*

L'*Argentelle*, riviere dont les eaux ſont troubles & ſulfureuſes.

Le *Bonſay*, en Celtique, bonne eau.

La *Galaure*, c'eſt-à-dire, riviere qui coule en pays gras.

Le *Furan*, en Celtique, eau pourrie & marécageuſe.

[1]. Les rivieres au-delà de l'Isère, ſont la *Drome*, du Celtique *Dron*, vîte.

L'*Achaſſe*, mot que Chorier dérive du Grec *Acakia*, qui n'eſt pas bon; il vient plutôt, ſelon Bullet, du Celtique *Aches*, riviere.

Le *Roubion* torrent; *Ru* ou *Rou*, ruiſſeau; *bion*, prompt, vîte.

Le *Lez*, nom appellatif de riviere devenu particulier à celle-ci.

L'*Eigues*, du Celtique *Eg*, eau, riviere, &c.

[2]. L'Extrait donné par le Comte de Boulainvilliers, de la *Deſcription manuſcrite du Dauphiné*, de M. l'Intendant Bouchu, *Etat de la France, tome VI, page* 2, ne parle que de quelques rivieres, en défigurant tous les noms propres. Il nomme parmi ces rivieres la *Doire*, qui ſort comme la Durance du mont de Genèvre, & va ſe perdre dans le Pô, au-deſſous de Turin; ce ſeroit une exception, mais elle ne coule pas ſur les terres de France. M. Bouchu parle auſſi de quelques ouvrages entrepris à l'occaſion des eaux, comme le *redreſſement* de *l'Isère*, depuis le fort Barraux à Grenoble, le *Canal de Pierre-late*, & le deſſéchement des *marais de Bourgoin* & de *Branque*; il regrette que ces ouvrages aient été abandonnés. On en parlera dans la ſuite. (Voy. *Suppl. de l'Encycl.* ce qui en a été dit au mot *Canaux*, &c.)

[3] Le mot de *Paladru* ou *Péladru* veut dire, ſuivant Chorier & M. Bullet, lac ou marais, entouré de chênes (*pel*, lac, *dru*, chêne); le mot de *Pellothier*, ſuivant M.

le

le Pré qui tremble, ſitué à deux lieues de Gap au pied de la montagne de Sauze; le Lac d'*Alloz* placé ſur la montagne de même nom, & qui, ſuivant M. Bullet, doit ſon nom à ſes excellentes truites; le Lac de *Paradreux* cité par le même Auteur, & bordé de hautes montagnes; les Lacs de *Laval*, abyſmes d'eau ſuivant Chorier, qui ſont au ſommet des plus hautes montagnes, & qui ne gélent jamais, quoiqu'entourés de glaces & de neiges éternelles; les Lacs ſouterrains de la Mateyſine, à deux lieues de la Mure; le Lac des *Eygaux*, entre Aſpres & Veynes, que Chorier trouve fort merveilleux, en ce qu'il ne produit que des ſangſues; le Lac de *Drome* où l'ancienne ville de Luc a été ſubmergée, &c. M. Bouchu cite auſſi le *Lac de la Frée* dans l'Election de Grenoble. Il ajoute que le plus grand de ces Lacs n'a pas une lieue de circonférence, & qu'ils ont tous, particuliérement celui de Paladru, beaucoup de poiſſon d'un goût exquis. Quant aux Etangs, qui ne ſont que les ouvrages paſſagers des hommes, on n'en dira rien, non plus que des Fontaines ordinaires; on traitera dans la ſuite de celles qui paſſent pour merveilleuſes, ou qui ſont minérales & thermales.

Les montagnes & les vallées, ou les baſſins fermés par les côtes & les chaînes de montagnes qui ſe détachent de la maſſe générale des Alpes, conſtituent la *Géographie-Phyſique* de cette Province [1] qu'on diſtingue en *haut & bas Dauphiné*, quoiqu'aſſez improprement puiſque le Bas-Dauphiné ou pays de Plaine ne laiſſe pas de contenir pluſieurs hautes montagnes; mais en général il y en a beaucoup moins que dans le Haut-Dauphiné. Cette Province forme une eſpèce d'amphitéâtre, dont la partie Orientale eſt la plus élevée, & deſcend comme par degrés depuis le ſommet des Alpes juſqu'au grand baſſin où le Rhône roule ſes eaux avec celles des torrens que nous venons de décrire. C'eſt dans les *Mémoires* de M. Guettard, & dans ſes *Itinéraires* ſuivis la Carte à la main, qu'on pourra prendre une idée du Pays. Il ſuffit d'indiquer ici le nom des MONTAGNES les plus fameuſes, d'après les Auteurs qui en ont parlé.

Le Dauphiné a ſon Véſuve comme l'Italie, ſitué près du Bourg de S. Genis dans les Alpes. Il porte le nom de *Mont-Brèſier*, c'eſt-à-dire ſelon M. Bullet [2], montagne ardente,

Bullet, ſignifie en Celtique lac où il y a de l'herbe (*Pel*, lac; *aut*, herbe; *er*, deſſus). *Alloz*, lac rempli de truites (*Al*, eau, lac; *dloz*, truite.) *Paradreux*, lac bordé de montagnes: (*Par* montagne; *treuz* autour, &c. &c.)

Ces étymologies Celtiques peuvent amuſer ſans doute quelques curieux, & c'eſt par ce motif que je les rappelle en notes; mais on les croit bien éloignées de ſatisfaire pleinement les gens raiſonnables. Car quoiqu'il ſoit certain que les anciennes dénominations des rivieres, des lacs, des montagnes, des villes, des peuples, &c. ſoient d'origine Celtique; il eſt cependant fort douteux que tous ces noms ſoient ſignificatifs, & que nos ancêtres ayent été aſſez Philoſophes, aſſez profonds Naturaliſtes, pour appliquer aux objets, des noms compoſés & tirés de la nature même des choſes.

[1] Ce ſeroit ſe répéter inutilement, que de donner dans ce coup-d'œil général du Dauphiné, une idée de la Géographie phyſique de ces contrés montueuſes. Le ſujet eſt entierement épuiſé, dans la *Minéralogie* de M. Guettard. Il faut y joindre les Cartes de l'Académie Royale des Sciences dreſſées par M. Caſſini. Il eſt fâcheux ſans doute que ces Cartes ne contiennent pas les diviſions Eccléſiaſtiques & civiles; telles que les Diocèſes, les reſſorts & diſtricts par bailliages, élections, &c. les diviſions des petits pays, &c. Mais elles ſuffiſent du moins pour donner une idée des chaînes de montagnes & de la poſition reſpective des vallées que forment leurs contours, du cours des eaux, rivieres & ruiſſeaux, &c. &c.

[2] *Mont-Brèſier*, (Mém. Celt. tom. 1, p. 76), Montagne qui vomit des flammes (*Ber*, *Bre*, ardente; *Sier*, *Ser*, Montagne).

*Mont-Genèvre*, Montagne blanche, à cauſe des neiges qui couvrent ſon ſommet pendant toute l'année.

*Mont de Lanz*, ainſi nommé en Celtique parce qu'il y a un Lac à ſon ſommet.

*Mont Orel*, eau ſecourable, à cauſe d'une ſource ſpéci-

quoiqu'on n'y trouve aucune trace de Volçan; le *Mont-Genèvre*, fameux paſſage pour l'Italie; le *Mont Viſo*, du ſommet duquel on découvre toute la Lombardie; le *Mont de Lanz*, où il y a un Lac au ſommet; le *Mont-Orel* où il y a des eaux ſpécifiques & minérales; la montagne de *Sahuze*, au-deſſus du Lac de Pelothier, où il y a une caverne; la *Balme*, grotte remplie de ſtalactites curieux; la *Baume Noire* auprès d'Aſpres, où il y a ſelon M. Bullet, une caverne qui exhale une vapeur humide, d'où ſe forment toutes les eaux du Pays de Royans au jugement du peuple; la *Baume Nibaud* dans le Diois, Caverne profonde au fond d'un rocher, qui eſt ſuivant le même Auteur, la retraite d'un nombre infini d'oiſeaux, & de plus de deux mille brebis, ce qui y produit du ſalpêtre excellent; le *Mont Ventoux*, qui ſépare le Dauphiné de la Provence; la montagne d'*Allevard*, fameuſe par les meilleures mines de fer du Royaume; la montagne de *Devez*, près Nyons, d'où ceux qui aiment le merveilleux font ſortir le vent Pontias; la montagne des *Chalanges*, près d'Allemont, où eſt une mine d'or, ſuivant M. Monnet, & une des mines d'argent les plus riches, &c. M. Bouchu cite dans ſa Deſcription, pluſieurs montagnes couvertes de plantes rares & d'excellens pâturages, mais les noms y ſont altérés & corrompus [1]. La dégradation des montagnes du Dauphiné, cauſée par les inondations, les pluies, les foudres d'eau, les fontes des neiges, les éboulemens des rochers, les dégorgemens des Lacs, les ravages des torrens, les changemens continuels qui en ſont les ſuites, les attériſſemens du Rhône & des Rivières, &c. font éprouver aux habitans des obſtacles infinis à la culture des terres & à la ſûreté de leurs demeures; on en peut voir le tableau pathétique dans M. Guettard, depuis la page 207 à 212, où il examine les ſuites funeſtes de ces dégradations, & les moyens d'y remédier.

Dans un Pays auſſi montagneux & auſſi élevé que le Dauphiné, le CLIMAT y eſt néceſſairement vif, pur & ſain, & plutôt froid que tempéré. Les montagnes y ſont couvertes de neiges pendant la plus grande partie de l'année; & il n'y a guères que la partie occidentale ſituée le long du Rhône qui ſe reſſente de la température naturelle que doit lui donner ſa poſition entre le quarante-quatrième & le quarante-ſixième degré de latitude : les chaleurs y ſont ordinairement très-fortes en été, & ſuffiſantes pour y faire mûrir les fruits des Pays chauds. Le ſol eſt très-fertile dans les plaines du Valentinois; mais les deux tiers du Haut-Dauphiné ſont preſque ſtériles, quoiqu'il n'y ait pas de terres même les plus médiocres, qui ne ſoient cultivées par un peuple induſtrieux.

fique contre la fievre tierce. M. Expilly ſe trompe en aſſurant qu'elle doit ſon nom aux mines d'or.

*Montagne de Sahuſe*, ſignifie en Celtique, eau dormante, parce que le Lac de Pelothier eſt ſitué au bas de cette montagne.

*Balme* ſignifie en Celtique, Caverne; nom d'une grotte fameuſe ſur les bords du Rhône.

La *Baume Nibaud*, veut dire en Celtique, Caverne obſcure. Chorier l'apelle *Roche-courbe*.

*Baume Noire*, Caverne, où il y a de l'eau; (*Baume*, grotte; *ner*, eau), &c. &c.

Nous prions encore une fois les Auteurs de ne pas attacher plus de prétention que nous, à toutes ces étymologies Celtiques. M. Bullet met encore le *Mont Pilat*, parmi les montagnes du Dauphiné; mais il dépend du Lyonnois.

[1] M. Bouchu nomme page 5, les montagnes de *Prémol* à trois lieues de Grenoble; celles de *Beſſez* & de *Graves* dans le mandement d'Oyſans; & celle de *Rouland*, dans le Diois où les Botaniſtes vont chercher des plantes qu'on ne trouve point ailleurs. D'autres qui ſont couvertes d'excellens pâturages, comme celles de *Saſſenage* & d'*Oiſant* élection de Grenoble; celles de *Greſſe*, de *Valdrome*, & de *Vévors*, dans le Diois; celles de *Vars*, & des *Orres*, dans l'Embrunois; celles de *Queyras*, & de *Prajelas*, dans le Briançonnois, &c. Toute cette nomenclature altérée, a paſſé dans la Deſcription de Piganiol & dans M. Expilly. Il ſuffit d'en faire ici l'obſervation, parce qu'on parlera ailleurs de ces montagnes & de leurs productions diverſes.

La POPULATION ne fauroit être bien nombreufe dans une Province, où les élémens y oppofent tant d'obftacles [1]. Le dénombrement fait en 1698 par M. Bouchu, compte dans l'*Election de Grenoble*, 125912 perfonnes en cent foixante-treize *Communautés*, dont celle de Grenoble qui eft la principale, contient 18900 perfonnes, &c. ci, 125912

Dans l'*Election de Vienne*, 108961 perfonnes en cent quatre-vingt-onze Communautés, dont 7585 à Vienne, &c. ci, . . . . . 108961

Dans l'*Election de Romans*, 68707 perfonnes, en cent trois Communautés, dont 5935 perfonnes à Romans, &c. ci, . . . . . 68707

Dans l'*Election de Valence*, 54670 en quatre-vingt Communautés, dont 5390 perfonnes à Valence, &c. ci, . . . . . . . . 54670

Dans l'*Election de Montélimart*, 93919 perfonnes en deux cens trente Communautés, dont celle de Montélimart de 5675 perfonnes, &c. ci . 93919

Dans l'*Election de Gap*, 53864 perfonnes en cent vingt-quatre Communautés, dont 4608 perfonnes à Gap, &c. ci, . . . . . . 53864

Même *Election*, recette de *Briançon*, 37552 perfonnes en vingt-deux Communautés, dont Briançon de 2368 perfonnes, &c. ci, . . . 37552

TOTAL. . . . . . . . . . . . 543585 perf.

Ainfi à cette époque le Dauphiné contenoit, malgré les caufes de dépopulation dont nous avons parlé, 543585 PERSONNES, en 923 COMMUNAUTÉS. Aujourd'hui, fuivant les calculs les plus exacts, à ce qu'on affure [2], la population eft moindre de quatre-vingt mille perfonnes. Quelles font donc les caufes d'une auffi prodigieufe différence en

[1] On a cependant vu dans l'Hiftoire, que ce pays étoit anciennement peuplé de plus de quarante Nations Gauloifes, qui ont long-tems défendu leur liberté contre tous les efforts des Romains. Il femble que le nombre & la force des hommes augmentent en raifon de l'âpreté & de la dureté du pays qu'ils habitent; parce que tout y peuple, tout y travaille. Les mêmes vérités fe trouvent confirmées par l'hiftoire des Dauphins de Viennois qui ont fait de fi grandes chofes dans un fi petit Etat. Mais les guerres depuis la réunion; les perfécutions & la deftruction entiere des Vaudois dans les vallées des Alpes; quarante années de dévaftation & de ravages pendant la durée des troubles civils & des guerres de religion; la révocation de l'Edit de Nantes qui feule a fait fortir un huitieme des habitans du pays; la famine de 1693 & celle de 1709, & les mortalités qui ont fuivi ces terribles années (fans parler des milices & engagemens forcés, des impôts, & de la mifére générale) ont été des caufes trop réelles d'une dépopulation fucceffive, qui ne permettent guère de comparer l'état actuel du Dauphiné, avec ce qu'il étoit anciennement.

[2] M. l'Abbé Expilly rapporte au mot *Dauphiné*, tome II, page 594, un dénombrement de la même Généralité du Dauphiné, qu'il attefte avoir été dreffé fur des Mémoires récens, vérifiés dans les détails.

Suivant cet état, les *fix Elections* de Grenoble, Gap & Briançon, Montélimart, Romans, Valence & Vienne, forment mille dix *Communautés* ou *Mandemens*, compofant quant au fpirituel, mille deux cens fix Paroiffes; quatre mille fept cens quatre-vingt-cinq feux, tant Nobles que Taillables avec des fractions, impofés pour le feul brevet de la taille à un million fix cens vingt-huit mille cent vingt-cinq livres; & comprenant en tout, QUATRE CENS SOIXANTE QUATRE MILLE, CINQ CENS SOIXANTE ET DIX-HUIT HABITANS; ce qui fait *foixante-dix-neuf mille & fept perfonnes* de moins, qu'à la fin du dernier fiecle.

Il compte encore dix mille perfonnes, en cinq Communautés dans la principauté d'*Orange*; mais elle n'étoit pas non plus comprife dans l'état de M. Bouchu. Cet Auteur accoutumé à enfler nos richeffes & notre population par des calculs arbitraires, ne conçoit pas cette diminution. Il feroit bien fingulier, dit-il, *que le Dauphiné eût perdu*, tandis que la population a *gagné* dans prefque toutes les autres provinces du Royaume. Il aime mieux taxer le dénombrement de M. Bouchu d'inéxactitude ou d'infidélité, que d'admettre une diminution de fait, parce qu'il n'en conçoit pas la caufe. Mais avec ce raifonnement, on ne pourroit plus compter fur rien; moins encore fur la vérité des Mémoires & renfeignemens qui lui ont été fournis, pour augmenter notre population d'un cinquiéme dans les autres provinces, &c. On verra dans le cours de notre Ouvrage des réfultats plus sûrs que les fiens.

moins de soixante ans? Ce seroit une diminution de mille ou douze cens personnes par année, & de près d'un cinquième au total; quoiqu'il n'y ait eu ni troubles, ni guerres intestines. On songera seulement que dans tout le Dauphiné, on compte plus de moitié moins de monde, que dans la seule ville de Paris.

Le GÉNIE, les *mœurs*, & le *caractère* des Dauphinois forment un assez long article dans la *Description de M. Bouchu.* Il assure qu'en général les habitans du Dauphiné ont de l'esprit, mais que le caractère n'en est ni aimable, ni poli. Il dit que l'industrie est particuliérement le partage des peuples du Briançonnois, qui avec les plus foibles commencemens, acquièrent par leur application, des richesses considérables. Le moyen qu'ils employent communément à cette fin, est le commerce qu'ils vont faire indifféremment en France, en Italie, en Espagne, même en Portugal; étant d'ailleurs laborieux & économes au souverain degré. L'infertilité de leur Pays, qui refuse à leurs travaux des récoltes médiocres, les force de se passer de beaucoup de choses, ou de se les procurer par le trafic; au contraire des habitans de la Plaine, que l'abondance rend paresseux. De sorte qu'on ne peut faire aucune comparaison de la force pécuniaire entre les uns & les autres; tant il est vrai que la Providence distribue les talens à proportion du besoin. Au reste, continue M. Bouchu, le caractère ordinaire du Dauphinois, à l'exception néanmoins d'un petit nombre auxquels on ne peut refuser autant de droiture, de sûreté & d'ouverture de cœur qu'en aucun autre Province, est d'être fin & caché. Le moyen le plus sûr de les surprendre, est de les avertir de ce qu'on veut faire quelque tems avant que d'y travailler; ils sont si éloignés d'une semblable confiance, qu'ils ne sauroient la concevoir dans les autres, & ils la prennent toujours en sens contraire D'ailleurs il y a aussi peu de liaisons d'amitié entre les particuliers, que de haines formées: ils demeurent toujours les uns à l'égard des autres dans une disposition également susceptible des mouvemens de tendresse ou d'aversion qu'ils veulent lui donner, & qu'ils lui donnent toujours par rapport à leur intérêt; n'y ayant selon l'Auteur, aucun Pays où l'on y ait plus d'attention qu'en celui-ci.

M. Menuret savant Médecin à Montélimart, & Historien de son Pays, a justifié les Dauphinois de ces imputations trop vagues [1]. Il convient à la vérité que le peuple même

[1] On peut voir dans le *Dictiona ire de la France*, au mot *Montélimart*, avec quelle chaleur & quelle élégance M. *Menuret*, plaide la cause de ses Compatriotes. Il en veut sur-tout à Richelet qui se livrant trop à son caprice où à son ressentissement a osé faire suspecter la probité des Dauphinois, pour louer à leurs dépens les habitans de telle autre Province. Ceux dit-il, qui ont fréquenté le Dauphiné pourront certifier qu'ils ont trouvé dans les montagnes cette courtoisie, cette hospitalité, cette cordialité, cette frugalité, cette simplicité de mœurs & de conduite qui distinguoient les premiers Citoyens de la terre. Ils ajouteront qu'ils n'ont pas trouvé autant de grossiéreté dans leur esprit; qu'ils sont vifs, justes, propres aux combinaisons; assez fins pour se garantir de la fraude, mais trop droits pour vouloir s'en rendre coupables. Ils pourroient dire que dans le plat pays & à Montelimart par exemple, le caractère Dauphinois, se soutient exactement; que ses habitans sont francs, polis, honnêtes, simples dans les mœurs & la conduite; Républicains, libres & indépendans dans la façon de penser, c'est-à-dire que le rang & la richesse ne les subjuguent pas au point de leur faire révérer un riche impertinent; qu'ils ont moins l'esprit de combinaison, de calcul & de commerce que les Montagnards, moins de feu, de vivacité, de pétillant, que les Provençaux & les Languedociens: mais un jugement sûr, une imagination forte, & un esprit solide; qu'ils sont propres à réussir dans les Sciences & les Arts; que le peuple n'y a de grossier que l'habit, qu'il est fin & rusé; que ce fut la petite ruse d'un Habitant de cette ville, rendue trop heureuse & trop célébre par l'imbécille crédulité de certains Peuples septentrionaux, auxquels il apprit à deviner par le moyen de l'odorat, qui a donné lieu au proverbe des *Devins de Montélimart*, &c.

n'y a de groffier que l'habit; qu'il eft *fin & rufé;* mais que la fineffe & la courtoifie fe concilient avec l'honnêteté & la probité; fur-tout chez un peuple auffi laborieux qu'économe, qui aime fon Roi & fa Patrie jufqu'à l'enthoufiafme, & chez lequel l'inconftance, la légéreté ou la frivolité, défauts ordinaires des François, n'ont pas encore pénétré. Il fe rejette encore, à l'égard des habitans de Montélimart, fur une autre vertu plus particulière & plus Provinciale dont il eft témoin, & qui brille fingulièrement dans cette Ville; c'eft l'union conjugale. On ne peut dit-il, qu'y être édifié & encouragé par l'harmonie, le concert, l'amitié réciproque, & conféquemment le bonheur qui y règnent dans le ménage. On n'y voit pas un feul exemple de divorce; les femmes y font très-fécondes, & il n'eft point rare d'y voir des méres de vingt-quatre enfans; c'eft le vrai féjour de l'Hymen; ce feroit auffi celui de l'Amour, fi ce Dieu pouvoit fe fixer par la conftance & la durée de l'attachement. On verra dans la fuite de cette Defcription, des preuves de fait de la vérité de ce tableau. Notre Hiftoire du Dauphiné en a déja fourni un grand nombre.

## ARTICLE II.

### *Merveilles du Dauphiné.*

Les prétendues merveilles qui ont rendu le Dauphiné fi fameux dans les fiècles d'ignorance (au point que Louis XI, alors Dauphin-Propriétaire, fe glorifioit d'être maître d'un pays dont les Merveilles furpaffoient celles du monde, qu'elles égaloient par leur nombre [1]), ne font plus aujourd'hui pour la plupart que des contes auffi abfurdes que ridicules; ou des effets naturels & communs, dont le flambeau de la faine Phyfique a diffipé tout le

[1]. C'étoit fans doute pour faire cadrer le nombre de ces Fables avec les *fept Merveilles du monde*, ou par rapport à l'idée myftérieufe du nombre feptenaire, qu'on a fini par fe reftraindre à fept; car on en a longtems compté un plus grand nombre. Aymard Falcon, qui les a réunies en un feul corps dans fon *Hiftoire de l'Abbaye de S. Antoine*, vers 1534, en décrit jufqu'à quinze. Gervais de Tilfbury, Maréchal de l'Empire au Royaume d'Arles en 1210, qui avoit précédé Falcon dans cette carriere, ne parle dans fes *Otia Imperialia* que de *neuf merveilles*; mais il y en a trois ou quatre différentes de celles dont il eft fait mention par Falcon. Salvaing de Boiffieu, Premier Préfident de la Chambre des Comptes de Grenoble, mort en 1683, grand Jurifconfulte, bon Poëte, l'un des hommes les plus éloquens & les plus érudits de fon fiecle mais mauvais Phyficien, a rendu ces merveilles encore plus fameufes par la beauté de fes Poéfies; il en a *choifi fept* qu'il a célébrées en vers, auxquels la fiction prête tant de graces & de charmes, qu'on lui pardonne volontiers ces recits fabuleux: mais on voit par les Préfaces mifes à la tête de chacun de fes petits Poèmes, qu'il eft au moins auffi crédule que fes prédéceffeurs. Chorier, contemporain du Préfident de Boiffieu, & qui lui difputoit la palme de l'éloquence latine, puifqu'on leur attribue à tous deux le livre *de Arcanis Amoris & Veneris*; Chorier le premier Hiftorien du Dauphiné, ne pouvoit manquer d'en placer les merveilles à la tête de fon Ouvrage, dont le premier volume in-folio eft de 1660. Quoique Defcartes eut déja paru, la Phyfique étoit encore dans l'enfance, & les phénomenes les plus ordinaires ne pouvoient s'expliquer que par la Féerie ou par des fables & des traditions ridicules.

Il étoit réfervé aux Académies de diffiper les preftiges que la crédulité & l'enthoufiafme des Auteurs du pays avoient pour ainfi dire confacrés. M. Dieulamant Correfpondant de l'Académie des Sciences, & M. le Préfident de Valbonnais, Auteur d'une excellente Hiftoire du Dauphiné, renverferent au commencement de ce fiecle tout le merveilleux de la Fontaine ardente, de la Balme, & de la Tour inacceffible. En 1721 M. Lancelot réunit l'explication phyfique à l'hiftoire des *fept merveilles* du Dauphiné, dans un Mémoire inféré parmi ceux de l'*Académie des Infcriptions*, dont Piganiol a donné un précis à fa maniere. M. l'Abbé Expilly en parle auffi; mais ce n'eft que d'après Piganiol qu'il a littéralement tranfcrit avec toutes fes inéxactitudes, dans ce qu'il nous a donné fur le Dauphiné. Il faudra joindre à ce que nous allons dire de ces Merveilles, *les Vues* que nous en avons données d'après les deffins pris fur les lieux par M. Ballin, qui en a fourni lui-même l'explication.

preſtige. On ne peut cependant ſe diſpenſer d'en donner du moins le catalogue à la tête de la Deſcription de cette Province; puiſqu'elle leur doit une partie de ſa réputation, & que la belle Poëſie du Préſident de Boiſſieu les a pour ainſi dire immortaliſées.

1°. La Tour-sans-venin, dont il ne reſtoit qu'un pan de murailles du tems de Chorier, eſt ſituée à une lieue S. O. de Grenoble, ſur la pointe d'un rocher au bord du Drac, & près d'un hameau qui avoit ainſi que la Tour, le nom de *Pariſet*. Suivant la tradition populaire, Roland ayant aſſiégé la ville de Grenoble que les Sarraſins occupoient, fit apporter de Paris la terre ſur laquelle il bâtit cette Tour, qui en prit le nom de *Pariſet*. L'Hiſtorien dit ſérieuſement que ce nom vient plutôt du voiſinage d'un Temple d'Iſis, comme à Paris; & que le lieu & les environs ne ſouffrent point de bêtes vénimeuſes, de même que Paris, où l'on ne voyoit au rapport de Grégoire de Tours, ni rats, ni ſerpens, juſqu'à ce qu'on eût détruit dans une fouille l'eſpèce de Taliſman d'un rat & d'un ſerpent d'airain qui éloignoient ces animaux par leur vertu antipathique; qu'aux environs de cette Tour, on ne voit ni ſerpens, ni crapauds, ni lézards; & que les araignées même lorſqu'on les y apporte d'ailleurs y meurent auſſi-tôt [1]. Une poignée de terre ramaſſée au pied de la Tour & répandue dans les maiſons, ſuffit pour en faire périr tous les inſectes, &c. Suivant M. Lancelot, la Tour-ſans-venin n'a dû ces prétendues propriétés qu'à une corruption de nom. Près de cette Tour, étoit autrefois une Chapelle dédiée à S. Vérain; *Vérain* ſignifiant dans la langue du pays, *venin*, de-là eſt venue l'équivoque.

2°. La Montagne inaccessible, ſituée dans le petit Pays des Trièves à deux lieues de Die, eſt un roc vif, que les habitans appellent *Mont de l'Eguille*, & qui, à la différence des autres montagnes, eſt une fois plus étroit à ſa baſe qu'à ſa ſommité, ce qui lui donne la forme d'une pyramide renverſée, & le rend par conſéquent inacceſſible. Chorier dit que du tems de Gervais de Tilsbury, on y voyoit ſouvent des hauteurs voiſines, des linges blancs étendus ſur l'herbe, ſans qu'on pût deviner par quel art magique ils y avoient été portés, qu'Antoine de Ville ſieur de Dompjulien Capitaine de Montélimart, eſt le premier qui y ſoit monté à l'aide de machines, le 26 Juin 1492, pour complaire au Roi Charles VIII; qu'il fut ſuivi par une troupe de déterminés qui ſe ſervirent d'échelles pendant une demi-lieue; qu'arrivés au haut de la montagne, ils furent ſurpris d'y trouver une prairie agréable arroſée d'une belle fontaine, & un troupeau de Chamois [2], ſans qu'on ait pu imaginer par quel art ces

[1]..... *Nulli ſubeunt impune Dracones,*
*Nullaque ſuſpenſis diſcurrit aranea, telis.*
*Nulla venena latent.*

Le Poëte ſuppoſe que Médée fuyant de la Colchide s'arrêta à Grenoble; & que charmée de la beauté de ſes environs, elle purifia l'endroit qu'elle choiſit pour demeure, & changea la terre de ce lieu en poiſon mortel pour les animaux vénimeux.

*Denique ſunt tetris hìc tetra venena, venenis.*

Mais ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt que le Poëte & l'Hiſtorien cherchant enſuite une cauſe phyſique à ces effets ſuppoſés, les s'attribuent au vent du Nord, & à la Vipérine, plante commune en ce lieu, & qui a la propriété, ſuivant Dioſcoride, de chaſſer les ſerpens, &c.

[2] Le *Mont inacceſſible* ne l'eſt devenu, ſuivant la fiction de Salvaing de Boiſſieu, que parce que les Dieux & Déeſſes s'y étant un jour aſſemblés, Ibicus qui y chaſſoit, y ſurprit les Déeſſes toutes nues; ce qui les fit rougir. Jupiter en fureur, changea Ibicus en Bouquetin, & ſépara cette montagne des autres auxquelles elle étoit jointe. C'eſt là que le Chaſſeur Ibicus, frappé de la foudre, & changé en Bouquetin, cherche toujours les rochers les plus hauts & les plus eſcarpés, à cauſe du froid qui y domine, &c.

animaux avoient pû y être transportés; que le hardi Capitaine y demeura six jours, & y fit planter trois croix qui ne paroissent plus. Suivant M. Guettard, qui décrit cette montagne, p. 69 de la *Minéralogie*, ce n'est point un pain de sucre renversé, comme on l'a dit, mais un quarré long, dont quelques côtés sont arrondis & coupés à pic, qui est séparé du Mont-Aiguille par un vallon; que ce Mont inaccessible n'est proprement que le noyau d'une partie de la montagne sur laquelle il est porté; que les terres, & probablement une partie de ce rocher sont calcaires; que puisqu'on avoue qu'il y avoit un sentier pour y monter, ce n'étoit point un mont inaccessible; qu'il ne paroît pas qu'il puisse y avoir une fontaine au-dessus, puisque ce rocher n'est dominé par aucune hauteur, &c.

3°. La FONTAINE ARDENTE, ou la *Fontaine qui brûle* [1], est le plus remarquable de tous ces phénomènes qu'on a décorés du nom de Merveilles : elle est située à quatre lieues de Grenoble S. E. près du village de S. Barthélemy, entre la *Tour-sans-venin* & la *Montagne inaccessible*. M. Dieulamant, invité par l'Académie des Sciences en 1699, à l'éclairer sur ce phénomène, répondit que ce n'étoit point une fontaine; que le feu étoit produit par une vapeur qui sortoit de terre, & non d'un trou, ni d'une fente faite à un rocher; qu'on ne voyoit point de matière qui pût entretenir ce feu; qu'il ne laissoit point de cendres; que les rochers des environs étoient d'une pierre qui se détruisoit aisément à la pluie; que ces rochers se couvroient d'une espèce de sel. Il renversoit par ces observations tout le merveilleux, & rappelloit ces effets aux loix ordinaires de la nature. M. Lancelot fait observer, que de son tems il y avoit plus de deux cens ans que le ruisseau qui coule assez près de l'endroit d'où il sort des flammes, avoit changé de place, puisque Aréod examine la cause de ce changement, & que Tardin qui a écrit cent ans après Aréod, convenoit que ce ruisseau ne méritoit plus le nom de *fontaine ardente*. Il ajoute que la fontaine miné-

*Juga devia semper*
*Incolit, Alpinis tantùm fera cognita saxis.*
*Et tanquam rapido flagrans à fulmine, durâ*
*Concretas glacie rupes, & cana pruinis*
*Saxa petit. Superest quoque nomen; & Ibicùs olim*
*Qui fuit, Alpinæ Genti nunc dicitur Ibex.*

Salvaing dit dans la Préface, que de son tems les paysans *montoient sur cette montagne inaccessible*, par un sentier étroit qu'ils connoissoient; ce qui fait tomber tout le merveilleux. M. Lancelot dit qu'Aymar de Rival, Conseiller au Parlement de Dauphiné, est Auteur d'une Histoire manuscrite de son pays, où il assure que dès l'an 1530 on y montoit souvent; *hodie frequens est in eum montem ascensus:* & il soupçonne que les draps qu'on y voyoit du tems de Tilsbury, & qu'il semble vouloir attribuer aux Fées, n'étoient autre chose que ceux des paysans des environs, qui les y portoient pour se jouer de la crédulité de ces hommes qui se croient plus fins & plus habiles que les autres, &c.

[1] Le nom de *Fontaine ardente*, est fort peu convenable, puisqu'il n'y a en ce lieu, ni source, ni fontaine. Il se peut faire cependant qu'il y eût autrefois de l'eau, comme on le verra plus bas; d'ailleurs le témoignage des Auteurs est trop uniforme pour en douter. S. Augustin en parle dans sa *Cité*, & la compare à une célèbre fontaine, d'Epire. Tous ceux qui en ont parlé depuis, la comparent à une eau qui brûle & qui jette des flammes. Le Président de Boissieu avance comme Poëte, que le feu & l'eau de la fontaine ardente, ne sont que les marques des regrets & de l'amour de la *Nymphe Pyrocrène*, qui s'étant laissé séduire, se cacha dans cette fontaine, dont les flammes annoncent l'amour, & l'eau est fournie par ses larmes continuelles. *Ut lymphâ lacrymas, flammâ testetur amorem.*

Le Poëte, devenu Physicien dans sa Préface, se rapproche un peu plus des loix de la nature que dans l'explication des autres phénomènes. On lui fait même gré de ne plus donner dans les idées de ceux qui veulent que les Volcans & les autres lieux de la terre d'où il sort ainsi des feux, soient des soupiraux de l'Enfer & du Ténare. Ces feux, suivant lui, ne sont produits que par des matieres sulfureuses, bitumineuses, qui s'enflamment & paroissent à l'extérieur de la terre. Chorier, dans la description de cette fontaine, prétend qu'elle est située au pied d'une haute montagne presque toujours couverte de neige, qui regarde le midi; que le feu ne sort que d'une espace, d'environ quatre pieds en quarré où tombe d'en haut un petit ruisseau, dont on arrête les eaux par des gazons. On les voit alors s'émouvoir & bouillonner; & c'est chose étrange dit l'Historien,

rale & thermale de la Motte, qui coule à une lieue de là, & que perſonne n'a miſe parmi ces merveilles, méritoit plus que toute autre d'y avoir place. Il ſoupçonne que la chaleur de cette fontaine, vient de ce que ſon eau paſſoit deſſous la prétendue fontaine brûlante; idée due à Fontenelle, qui regardoit la Fontaine brûlante comme un volcan. On explique maintenant la cauſe de cette vapeur inflammable qui s'élève de ce terrein, ſans avoir recours à un volcan allumé dans le ſein de la terre. Ce volcan n'exiſtant pas, la chaleur des eaux de la Motte ne peut venir de cette cauſe.

L'endroit d'où ſortoit cette matiére inflammable, a été viſité & décrit par M. Guettard (*Minéral. p. 66*). Il eſt ſitué au pied de la montagne de Combe-ravier, dont le corps eſt argilleux, & le ſommet chargé de rochers calcaires. Tous les environs ſont d'argille tirant plus ou moins ſur le noir, & ſe couvrant par cantons d'une efflorefcence blanche & vitriolique: à quelque diſtance coule un ruiſſeau qui tombe de la montagne. Depuis quelques années, cet endroit a été recouvert d'une maſſe conſidérable d'argille tombée de Combe-ravier, qui empêche apparemment la vapeur de ſortir de terre, ou l'abſorbe de façon à l'empêcher de s'enflammer [1]. On ne peut cependant pas douter de cette vapeur inflammable; trop de témoins conſtatent ſon exiſtence. M. Guettard après avoir rapporté un grand nombre d'obſervations, en conclut que ce n'eſt point une Fontaine brûlante, mais un terrein dont il ſort une vapeur inflammable; que cette vapeur s'enflamme d'elle-même, ou par un corps enflammé qu'on y plonge; que l'inflammation ſe fait plus aiſément dans les tems humides; que le ſel qui effleurit ſur les terres & les pierres des environs, n'eſt point nitreux comme on l'avoit dit, mais plutôt vitriolique; enfin que le merveilleux qu'on attribuoit à cet effet naturel, rentre dans les loix ordinaires de la nature.

4°. Les Cuves ou Tines de Sassenage ſont la quatrième *Merveille* du Dauphiné; elle ſurpaſſeroit en effet toutes les autres, ſi ce que Chorier en dit pouvoit être vrai. On voit dans une grotte, près de Saſſenage chef-lieu de la ſeconde Baronie de la Province, une lieue à l'Oueſt de Grenoble, deux trous aſſez grands que la nature a creuſés dans

que des flammes paſſent à travers ſans s'éteindre. L'hiver, en tems obſcur & ſombre, elles s'élevent avec plus d'impétuoſité qu'en été. L'eau ne s'échauffe point, quoiqu'elle bouillonne à groſſes ondes, & qu'elle ſoit couverte d'un feu qui lui eſt préſent, & qui cuit des œufs dans une poële; toute l'impreſſion qu'elle en reçoit, c'eſt qu'elle devient graſſe & trouble, qu'elle contracte une odeur bitumineuſe & ſulfureuſe. N'eſt-ce pas une merveille, s'écrie Chorier dans ſon enthouſiaſme, que la nature s'écarte ici de ſes loix ordinaires, & que deux ennemis auſſi irréconciliables que le feu & l'eau, ſemblent ſe carreſſer & déſirer le commerce l'un de l'autre.

*Pacto ſolitas oblitus fœdere lites,*
*Voluit anhelantes permiſtis ignibus undas.*

[1] M. Guettard n'ayant pu voir par lui-même ce feu, a publié un Mémoire de M. de Montigny, de l'Académie des Sciences, qui l'a viſité avec M. de Régemorte, le 18 Septembre 1768, & qui a fait une deſcription détaillée du local desenvirons, qui détruit l'opinion qu'en donnoit M. de Fontenelle en 1699, en diſant, *Mém. de l'Acad. p. 21*, que *ce terrein brûlant eſt un Véſuve ou un Mont-Etna en petit.* La vapeur inflammable qui s'en exhale, eſt probablement de la nature de celles qui s'élevent des marais dont on a remué les boues, & qui s'enflamment à l'approche d'un corps enflammé. M. Volta a fait connoître la nature de ces vapeurs inflammables des boues de marais par un ouvrage rempli d'obſervations & d'expériences curieuſes & intéreſſantes. On lit auſſi dans le Journal de M. Rozier pour 1775, une lettre d'un Officier qui décrit le terrein brûlant du Dauphiné qui s'enflamma cette année. Il prétend que cette vapeur n'eſt point chaude dans la terre; qu'il faut le contact de l'eau & de l'air, comme le pyrophore; que cette vapeur inflammable eſt formée par un mélange de parties ſulfureuſes & vitrioliques, telles que les efflorefcences qu'on remarque dans les pierres feuilletées des environs, qui ont pour la plupart des empreintes de coquilles & de cames, &c.

un

un rocher solide. Ces espèces de Cuves sont vuides toute l'année, & on n'y trouve de l'eau que le jour des Rois; le lendemain on ne l'y voit plus, sans qu'on puisse imaginer par où cette eau a pu venir ou s'échapper. On en tire un présage sûr de la fertilité des terres [1]. «Je ne vois rien là, continue l'Historien, qui ne surpasse les forces de la nature. » Les Savans se sont appliqués à rechercher la cause de cette merveille; leurs doutes ont » augmenté les ténèbres. Quel esprit conduit si fidélement cette eau en ce lieu à jour nommé, » pour y être un oracle sûr [2]? Comment perce-t-elle un rocher si dur? Comment disparoît- » elle si-tôt »? La crédulité, les fausses traditions, la poésie sont bien plus propres que la philosophie à trouver les causes de pareils phénomènes. Les bonnes gens du Pays montrent encore dans cette grotte la chambre & la table de la Fée Mélusine, moitié femme & moitié poisson, à laquelle les Maisons illustres de Sassenage, de Lusignan & plusieurs autres, doivent leur origine. Cette fable prêtoit trop à la Poésie, pour que Salvaing de Boissieu n'en fît pas le tissu de son Poëme. Mais les Cuves ont cessé de prédire, suivant M. Lancelot, depuis que les Paysans n'y mettent plus d'eau, & qu'ils n'entretiennent plus cette fourberie qui a été dévoilée [3]. Voyez-en le dessin & l'explication qui l'accompagne.

Les prétendues PIERRES PRÉCIEUSES DE SASSENAGE étoient bien propres à augmenter la réputation de ce lieu, dont nous avons donné la vue sous le nom de *Prétiosier*. On y trouve beaucoup de petites pierres rondes ou ovales, d'un gris obscur & d'un grand poli. On les nomme *ophtalmiques*, parce qu'elles sont propres pour nettoyer les yeux, & fortifier la vue, dont on a besoin dans le pays, pour y admirer tant de Merveilles [4]. M. Lancelot remarque au sujet de ces pierres, qu'on a pensé, mais à faux, qu'elles pouvoient être les *pierres d'hirondelles* dont parle Pline; & que si elles guérissent les maux des yeux & fortifient la vue, ce n'est que lorsqu'il y

[1] Plus ces cuves sont pleines, plus l'année doit être abondante; l'une pronostique pour les bleds, & l'autre pour les vins.

*Quove repentinâ magis æstuat utraque lymphâ,*
*Spicea flaventi magis area messe laborat;*
*Spumosoque magis restagnant prœla Lidæo.*

[2] *Nec unde fluat subitus liquor, accola quisquam*
*Ocultâ nimium potuit cognoscere causâ.*
*Sive cavernosis inclusus cautibus aer,*
*Solvitur in lympham, dum frigida bruma pruinis*
*Horret; & extremis sese calor abdit in antris;*
*Indeque temperies portenditur uberis anni,*
*Cum natura suas observet provida leges,*
*Et frigescat hiems, tepeat ver, ferveat æstas:*
*Sive liquescenti silices humore fluentes,*
*Dum pluvii Titan percurrit cornua Capri,*
*Irriguos imbres tempestatemque maligni*
*Sideris, expertem fausto velut omine signant:*
*Sive Palestinis, hoc tempore natus in oris,*
*Edidit in variis Christus miracula terris,*
*Adventum testata Dei...*

[3] On verra dans la *Minéralogie* de M. Guettard, la description de ces *Cuves* & de tout ce qui a rapport à l'Histoire Naturelle des environs de *Sassenage*, aujourd'hui plus fameux par ses bons fromages que par ses merveilles. M. de F. Lieutenant général de Montélimart, a donné dans le Journal de Physique de M. l'Abbé Rozier, Septembre 1774, une description détaillée des *grottes de Sassenage*, où il y a, indépendamment des Cuves & des pierres ophtalmiques, plusieurs choses dignes de remarque; mais il faut y joindre le correctif que M. Guettard en a donné dans sa *Préface*, *pag.* 18 & 19.

[4] Le Pere Compain Jésuite, veut que la nature ait rendu ces pierres particulieres au Dauphiné, pour fortifier les yeux des Allobroges & des curieux attachés à la contemplation de tant de choses si rares:

*Nimirum Natura parens ac dædala rerum,*
*Hos creat & nostro crescere in orbe jubet;*
*Ut quoniam Allobroges tot habent portenta tueri;*
*Non careant oculis quâ medeantur ope.*

Il falloit bien que ces pierres précieuses eussent une origine aussi fabuleuse que le reste; aussi Salvaing de Boissieu n'a pas manqué de dire en beaux vers qu'elles sont dues aux *larmes* que les Nymphes du lieu versent sur le malheur arrivé à Chloris l'une d'elles, qui avoit été violée par un Hercule Tyrinthien. Ce Héros fatigué du passage des Alpes, & se reposant au bord de l'Isère, apperçut ces Nymphes, & devint amoureux de celle qu'il put joindre à la course.

a quelque corps étranger dans les yeux, elles l'entraînent avec elles en roulant dans l'orbite où on les a placées; elles ne peuvent bleſſer, étant liſſes & polies, &c.

5°. La Manne de Briançon qui ſemble tomber du Ciel ſur le Mont-Genèvre & la Vallée de Queyras, n'oblige pas à un moindre étonnement que celui qu'elle cauſa aux Iſraélites dans le déſert. *Man-hu*, s'écrièrent-ils en voyant cette pluie miraculeuſe; d'où le nom en eſt reſté à la Manne. On trouve ſur les Mélèzes du Briançonnois [1], dans les matinées du mois d'Août & avant le jour, une céleſte roſée, *cæleſtia dona*, qui en s'épaiſſiſſant, prend le nom & les qualités de la Manne. Le ſoleil & la pluie la fondent, & elle n'eſt abondante que par les chaleurs & les plus grandes ſécheresſes. Auſſi ſon abondance eſt-elle la marque infaillible d'une ſtérilité future. Pour peu qu'on eût raiſonné, il devoit paroître étonnant que la Manne ne tombât que ſur les Mélèzes, & qu'elle ne ſe condenſât pas ſur les arbres & les Plantes voiſines : auſſi doit-on ſavoir gré à l'Hiſtorien du Dauphiné, d'avoir oſé dire; « peut-être auſſi la Manne pourroit être une tranſſudation du » Mélèze & ſon ſuc épaiſſi ſur les feuilles, plutôt que la roſée du Ciel ». Encore eſt-il obligé de s'appuyer de l'autorité du Docteur Hofmann, pour riſquer cette étrange opinion.

6°. La Grotte de Notre-Dame de la Balme, qui donne ſon nom au Village voiſin, & à tout le territoire, eſt peut-être après la Fontaine brûlante, ce qui mérite le plus l'attention des curieux. Elle eſt peu éloignée du Couvent des Chartreuſines de Salettes, bâti ſur les bords du Rhône. Son entrée large de vingt à trente pieds, ſur environ cent pieds d'élévation, a quelque choſe d'impoſant. Le haut eſt en vouſſure inclinée vers l'intérieur, comme pourroit être celle d'un vaſte temple ou de quelque édifice public. On y voit à droite une Chapelle dédiée à la Vierge, qui a donné ſon nom à la Grotte, & où il vient un grand concours de peuple en dévotion. On paſſe enſuite dans une vaſte ſalle de cent trente pieds d'élévation, formant dans ſon milieu une eſpèce de dôme qui perce preſque le rocher; & qui par la ſuite des tems, pourra être percé à jour, ſi l'on en juge par les pierres qui s'en détachent & qui forment un amas, au milieu duquel on ſe croiroit être dans les débris de ces monumens antiques, que le malheur des tems

[1] Le Méleze dont on parlera dans la *Flore des Alpes*, eſt un arbre réſineux, très-inflammable; & c'eſt peut-être par cette raiſon que les Anciens & ceux des Modernes qui les copioient ſans examen lors de la renaiſſance des Lettres, ont ſoutenu qu'il ne brûloit pas, quoique l'expérience journaliere démontrât le contraire. La manne, la térébentine, la réſine que fournit le méleze, les agarics qui y croiſſent, enfin toutes les ſingularités que préſente l'Hiſtoire Naturelle de cet arbre que les Latins appelloient *Larix*, le rendoient auſſi digne d'une métamorphoſe, que le laurier, le peuplier, & tant d'autres célébrés par Ovide. Auſſi le Préſident de Boiſſieu n'a-t-il pas manqué de feindre, qu'une Nymphe nommée *Larice* ſe repoſant des fatigues de la chaſſe & careſſant ſon chien appellé Lélaps, fut apperçue par Mercure qui traverſoit les Alpes pour aller faire un meſſage des Dieux. Afin d'éviter l'incommodité d'une route aſſez pénible, Mercure ſe ſervoit de ſes aîles; mais ayant vu Larice, il oublie ſa miſſion, deſcend des airs, accoſte la Nymphe, loue ſa beauté, careſſe ſon chien, &c. Larice eſt ſourde aux diſcours du Dieu ſéducteur; mais le Dieu furieux de ſe voir dédaigné, décharge ſa colere ſur le pauvre chien. Lélaps devenu furieux à ſon tour, force Mercure de fuir, s'élance dans les montagnes, dans les plaines, ravage tout, & rendu de fatigue il meurt. Larice au déſeſpoir perd ſa flexibilité & ſa forme; ſes membres, ſon corps ſe roidiſſent, prennent de la dureté, deviennent bois. Elle eſt changée en Mélèze qui s'appelle *Larix* du nom de la Nymphe. Le ſuc rouge de cet arbre ne tient ſa couleur que du ſang de Larice; la manne vient des pleurs que ſa douleur lui fait encore verſer dans la ſaiſon de ſon accident, &c. On voit que la France auroit pu avoir ſes Métamorphoſes comme l'Italie, ſi l'eſprit philoſophique n'étoit pas venu pour tout détruire, ſans ſavoir lui-même remplacer ces agréables preſtiges, qui valoient peut-être les rêves philoſophiques de nos jours.

ou de la guerre ont détruits. Au fond de cette salle, on trouve une galerie avec plusieurs enfoncemens remplis de stalactites de différentes formes. On y voit entr'autres plusieurs rangées de petits bassins ou cuvettes circulaires posées les unes au-dessus des autres, & dont les bords sont rustiqués de larmes ou parties pendantes de stalactites, & formant un ensemble qui a du rapport à ces cascades que l'art a imaginées, ou plutôt qu'il a imitées de la nature. Ces bassins aident à descendre au bord d'un ruisseau [1], au-delà duquel on trouve un Lac qui ferme le passage & empêche d'aller plus loin. Chorier prétend qu'on voyoit encore de son tems, sur les bords de ce Lac souterrain, les planches de deux batteaux, l'un desquels y fut porté par ordre de François I; & l'autre avoit servi à Antoine Marin, Curé du lieu, pour naviguer sur ce Lac, & en chercher la source. Après une lieue de navigation pénible, ils trouverent un trou dans le rocher, d'où les eaux du Lac sortoient à gros bouillons. Ce Lac fournit au ruisseau de la cascade, qui dégorge ses eaux en passant sous terre jusqu'au dehors de la grotte, & qui lors des débordemens du Rhône, devient un torrent impétueux.

L'autre galerie de cette Balme, à droite en entrant dans la grotte, conduit dans une salle remplie de chauves-souris, & au milieu de laquelle s'élève une masse de stalactites, sur laquelle roulent les eaux dans un bassin de sept à huit pieds de diamètre. C'est dans cette seconde galerie où l'on trouve cette variété de stalactites de tant de formes décrites dans les Dissertations de MM. Dieulamant & Morand fils, insérées dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*. Il faut y joindre la dernière Description de cette Grotte par M. Guettard, dans le second Mémoire de sa *Minéralogie*, pag. 6, on y verra sur-tout une explication physique de la formation des cuvettes, propre à satisfaire les Naturalistes.

7°. La Fontaine Vineuse [2] est la septième *Merveille* du Dauphiné; mais ce n'est

[1] C'est à la Poésie, sur-tout qu'il appartient exclusivement de peindre ces sortes de grottes, qui semblent en effet tenir du merveilleux; parce que la nature en se jouant dans la diversité des formes que prennent les dépôts des eaux, produit des imitations dont la Poésie descriptive fait tirer tant d'avantages. Il s'agit de la Cascade;

*Fons erat illimis, nitidâque argenteus undâ,*
*Quam circum-textum niveâ lanugine saxum*
*E vitreo saliente jacit. Sonat unda, solumque*
*Irrigat. Hinc aberant artes; ut suppleat artem,*
*Craterem natura facit lapidemque cavatum,*
*Circinat, & conchâ pretiosas excipit undas.*
*Cumque redundarent pleno cratere, dat orbes*
*Ingeniosa novos; & puri fontis amica,*
*Mygdonio fingit varias è marmore conchas*
&c....

Voici comme le Poëte décrit l'autre galerie, à droite en entrant, où les stalactites forment des colonnes, des culs-de-lampes, des jeux d'orgue, des feuillages, diverses figures d'animaux, des dragées, &c.

*De montibus humor*
*Liquitur; hinc lacrymæ stillant, atque aere tacto,*
*Congelat in varias lapidescens gutta figuras.*
*Illic pyramides, obelisci, vasa, columnæ,*
*Apparent oculis, quorum pars fornice pendet,*
*Pars teritur pedibus; nec non simulacra ferarum*
*Saxea, terrorem faciunt; hinc recta videri*
*Forma potest hominis; rudibus tamen aspera signis,*
*Nec satis humanum referens in marmore vultum.*
*Sunt fructus cum fronde suâ; sunt ficta volucrum*
*Corpora; sunt variis intorti flexibus angues, &c.*

[2] Le Président de Boissieu l'a célébrée sous le nom grec d'Œnorhoe, qui veut dire *source vineuse*, & qu'il a un peu adouci. Bacchus, après avoir emphatiquement détaillé ses hauts faits en guerre & en amour, veut jouir d'une nouvelle conquête, qu'il égaloit à celle d'Ariadne qui n'étoit qu'une veuve délaissée; la *Nymphe Œnirhoé*, prend la fuite, traverse les Alpes, & parcourt le Dauphiné où Bacchus la poursuit. La Nymphe lasse & fatiguée de ses courses, est atteinte par Bacchus; elle s'échappe de ses bras à l'instant critique: le Dieu la cherche, & au lieu d'elle, il ne trouve qu'une fontaine en laquelle cette Nymphe est changée; & comme elle avoit touché Bacchus, son eau a le goût du vin, &c.

pas la dernière. Elle est située à S. Pierre d'Argenson, belle Terre du Gapençois. « Elle est » d'autant plus admirable, dit Chorier, qu'entre les rares qualités de ses eaux, celles-ci » ont un certain goût qui a du rapport avec celui du vin. La Macédoine avoit aussi » une Fontaine vineuse; mais ses eaux blessoient la raison par leurs fumées. Au lieu que » celles d'Argenson sont un remède aussi efficace que facile pour les maux invétérés, & » les ulcères les plus malins. C'est pour remercier Dieu de ce don miraculeux, que le » Seigneur du lieu a fait bâtir une Chapelle près de cette Fontaine, où ceux qui ont été » miraculeusement guéris, vont rendre leurs actions de graces ». On ne peut disconvenir que les eaux de cette nature étant minérales & ferrugineuses, ont un goût acidule qui approche de celui qu'auroit un petit vin de Champagne. M. Guettard convient même qu'étant mêlées avec d'autre vin de qualité médiocre, elles en relèvent le goût; mais ces qualités sont communes à toutes les eaux qu'on appelle *vineuses*, & elles dépendent de l'air qu'elles contiennent. Qu'on secoue pendant un certain tems ces eaux, l'air s'en dégage, & lorsqu'elles en sont privées, elles sont des plus insipides; elles reprennent leurs qualités, si on les imprègne d'un nouvel air fixe &c.

8°. Le BARBERON, petite rivière qui se jette avec le Dolon dans le Rhône entre Sablon & Saint Rambert, est le sujet d'une nouvelle métamorphose [1] du Président de Boissieu. Cette rivière annonce les bonnes & les mauvaises années, suivant qu'elle est plus ou moins abondante en eau. Lorsqu'elle en a beaucoup, l'année doit être mauvaise; & par une raison contraire, la disette d'eau est un présage infaillible de l'abondance des moissons [2]. Dans un Pays noyé & marécageux, comme les Cantons du Bas-Dauphiné arrosés par le Barberon, la chaleur & la sécheresse sont très-favorables aux récoltes; ainsi la disette de ses eaux doit pronostiquer la fertilité. Cette rivière a encore la propriété de sortir de terre, en entraînant dans ses eaux une grande quantité de poisson. Salvaing rapporte ceci d'après Aymar Falcon, sans examiner la vérité ou la fausseté de ces faits.

9°. Le PRÉ QUI TREMBLE, plus connu sous le nom de *Lac de Pelhotier* [3], est situé au pied de la montagne de Sense, à une lieue de Gap. C'est un amas de plantes aquatiques au milieu d'un étang, qui sans doute formoient anciennement une *isle flottante*; ce qui l'a fait

[1] Un Berger, nommé *Barberon*, devenu amoureux de la Bergère Ida, se perça le sein de désespoir de ne pouvoir la persuader, ni la faire consentir à lui donner sa main. Barberon est après sa mort changé en fontaine. Ida fond en pleurs de la perte de son Berger; elle mêle ses pleurs aux eaux de la fontaine, & est changée en cet oiseau qui voltige autour des eaux & des fontaines, & qu'on appelle Bergere, Bergeronette, Bellequeue, en latin *Motacilla*; & en grec *Evix*, parce que les Magiciennes s'en servoient pour exciter à l'amour, &c.

[2] *Indomito præceps ubi gurgite rivus*
*Turget, & effrænis tardas impellit arenas,*
*Infelix lolium fallacia jugerè latè*
*Occupat, & steriles urit Paliurus aristas.*
*Ast ubi suppressis undarum faucibus ares,*
*Nobilibusque premi gaudes Barbere puellis,*
*Luxuriant ultrò, segetes & curva laborant*
*Ilia messorum; depressaque pondere nutant*
*Horrea, &c.*

[3] Suivant Chorier, ce *Lac* dont on n'a point encore trouvé le fond en certains lieux, est couvert d'herbes aquatiques, de gazon, & d'une espece de mousse dont les filets sont si bien tissus que la surface en est aussi sûre que la terre-ferme, au bétail qui y vient paître tous les jours: il pense que c'est de ce pré, dont parle Gervais de Tilsbury, qu'on tiroit du milieu du Lac avec des cordes pour le faucher, & qui retournoit au même endroit après qu'on en avoit coupé l'herbe. Il ajoute que ce *pré flottant*, étoit un sujet de rixes & de procès continuels entre les propriétaires riverains; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver. Cette Merveille n'est pas unique; car il y a plusieurs isles flottantes en Dauphiné.

mettre au rang des Merveilles du Dauphiné. C'est actuellement moins encore qu'une isle flottante: on le nomme dans le Pays le *Pré virant*, c'est-à-dire qui tourne; & suivant M. Guettard, c'est probablement une supercherie des habitans du lieu, qui cernent à ce qu'il paroît, un gazon qu'ils n'ont pas même l'adresse de détacher entièrement du fond. Voyez la Description qu'il fait de ce Lac, *page 84 de sa Minéralogie*.

10°. Le Vent Pontias [1], particulier au territoire de la ville de Nyons, est la dixième *Merveille* bien digne de ce nom, si son origine étoit telle que le disent les Historiens du Dauphiné, & s'il produisoit les effets qu'on lui attribue (Voyez la note). Sans s'arrêter à ce qu'en disent ceux qui trouvent du merveilleux par-tout, il vaut mieux consulter les Physiciens. Le célèbre Gassendi rapporte dans la vie de Peyresc, que ce Mécène des Gens de Lettres avoit chargé Boule Historiographe du Roi, de faire l'histoire du *Vent Ponthias*, & à rechercher l'origine de ce phénomène singulier. Voici en peu de mots ce qui est résulté de ses recherches. Le Vent *Pontias* vient du Nord de Nyons où est la montagne de Devez, avec un rocher escarpé auquel on a aussi donné le nom de *Pontias*, parce qu'on prétend que le vent en sort. Derrière cette montagne, il s'en élève d'autres en amphithéâtre, couvertes de neige la plus grande partie de l'année. Comme il sort beaucoup d'eau de la montagne de Devez, les vapeurs qui s'en élèvent dans l'atmosphère, sont condensées par l'air froid des hautes montagnes qui sont au Nord, & qui ont des neiges à leur sommet. Ces vapeurs condensées descendent dans la vallée de Nyons, & y forment le vent régulier que d'autres montagnes de droite & de gauche obligent d'enfiler le cours de la rivière d'Eygues. Ce vent soufle continuellement, & toujours de la même façon. Il s'élève en hiver, vers minuit, & ne cesse le matin que vers neuf ou dix heures. En été il se fait sentir dès l'aurore jusqu'à huit heures. Au printems & en automne il commence à souffler à quatre heures du matin, & cesse à midi. Cette différence vient de celle où le soleil se

[1] Gervais de Tilsbury, *Ot. Imper.* p. 111, raconte que S. Césaire, Evêque d'Arles, étant venu à Nyons, fut touché de la stérilité de la vallée où cette ville est assise; que, pour y remédier, il descendit jusqu'à la mer d'où il revint, après avoir rempli de vent un de ses gands qu'il jetta contre un rocher, où il se fit une ouverture: que depuis ce tems il en sort un vent salutaire qui féconde la vallée, & qui en a retenu le nom de *Pontias*, de *Pontus*, parce qu'il venoit de la mer. Il est étonnant, de voir Chorier se récrier à ce sujet contre la simplicité de nos peres, qui ne pouvant pénétrer les secrets de la nature, recouroient à la divinité pour en expliquer les effets.

*Perfugium sibi habebant, omnia divis*
*Tradere.*

Ce même Historien, qui raconte des merveilles de ce vent, ne lui donne pas une origine meilleure que celle du gand de S. Césaire. Il prétend qu'il sort des montagnes, aux environs de Nyons, des vapeurs qui étant repercutées par d'autres montagnes plus septentrionales, forment ce vent qui est extrêmement froid & violent, sur-tout en hiver, & qui souffle continuellement & sans relâche, jusqu'à ce que la vapeur qui le produit soit entiérement dissipée; qu'en hiver il souffle réguliérement depuis neuf heures du soir jusqu'à neuf où dix heures du lendemain; qu'en été il s'affoiblit, ne commence qu'à trois heures du matin, & ne dure que quatre à cinq heures; qu'il suit le cours de la riviere d'Eygues qui est d'environ quatre lieues, & ne s'étend jamais plus d'une lieue en largeur; que ce vent fait le bonheur de la ville de Nyons & de son territoire; qu'il purifie l'air, féconde la terre, & imprime à toutes ses productions une qualité bienfaisante, & principalement aux oliviers de ce canton dont l'huile est en si grande réputation; que si ce vent vient à cesser, c'est un présage de malheur, de disette, de peste, ou de quelque maladie populaire.

M. l'Abbé Expilly, art. *Nions, tom. T, V. p.* 283, va encore bien plus loin. Après avoir disserté sept à huit pages sur le *Pontias*, dont il donne le nom aux habitans, il ajoute » que ce vent ne contribue pas peu au naturel des habitans, » de Nyons. Que son souffle semble les décharger des » humeurs qui en bien d'autres contrées appésantissent « les hommes, & les tiennent dans une morne inac» tion; que les *Pontias sont naturellement gais, vifs, laborieux*, &c. &c. »

lève, & occasionne les vents du matin en raréfiant l'air de l'atmosphère. Le *Pontias* souffle d'une façon continue, parce que l'action des neiges est constante. Il est plus violent en hiver que dans les autres saisons, parce que les neiges étant plus abondantes sur les montagnes, donnent plus de force & d'activité à l'air condensé; & alors son cours s'étend jusqu'au Rhône. Il est quelquefois si froid, qu'il gèle l'eau en l'air. Au reste, c'est un vent salutaire, de même que toutes les autres productions de Nyons [1]. Il est à remarquer que dans les années où il n'y a point de neige sur les montagnes, le *Pontias* ne se fait point sentir; & que c'est peut-être la cause pour laquelle il n'a point soufflé, au rapport de Boule, pendant les années 1639 & 1640, &c. &c.

11°. Le ROCHER MOBILE dans l'Embrunois, connu sous le nom de *Roche-North*, que l'on met en mouvement en le touchant du bout du doigt, & qui reste immobile, quoique tiré par les plus forts attelages; la TOUR DE LIVRON ou LIBERON appartenant aux Evêques de Valence, d'où les sentinelles étoient transportés dehors pendant le sommeil; le CHATEAU DE VOIRON près Grenoble habité par des esprits, & où des Nymphes charmantes se mettoient aux fenêtres, & sembloient inviter les passans, mais se rendoient invisibles lorsqu'on en approchoit; le PRIEURÉ DE S. MICHEL, bâti sur une montagne battue des vents & des orages, mais où l'air étoit toujours calme, dans le Réfectoire sur-tout; LES MARAIS qui durcissent les sabots des pieds des chevaux; LES VOUTES [2] qui traversent le lit du Rhône auprès de Vienne; les RAISINS SANS PEPIN de Roquemaure, & une infinité d'autres belles choses semblables, sont des *Merveilles* dignes d'être expliquées par ceux qui les racontent. On peut consulter à ce sujet Falcon, Gervais de Tilsbury & Chorier. Ce dernier Auteur parle aussi du MONT-BRAISIER [3], près S. Genis dans les Alpes, qui jette des feux & des flammes, s'élançant avec impétuosité dans les airs, sans nuire aux environs. Il cite aussi la CAVERNE de la montagne de SAHUZE, où l'on est battu d'un vent impétueux, mouillé &

[1] Il y a à Nyons un autre vent local qui est aussi fameux que le Pontias; on l'appelle la *Vésine*, c'est-à-dire mauvais vent. Il souffle dans le milieu du jour; plus il fait chaud, plus il est violent; il est l'opposé du *Pontias*, & remonte la riviere d'Eygues. Les gens du pays assurent qu'il sort des crevasses ou portions de rocher, qui se touchent par leur base à peu de distance du pont jetté sur la riviere d'Eygues. On peut voir l'explication qu'en donne M. Guettard dans sa Préface, après celle du Pontias, p. 15. Il faut aussi recourir à ce qu'il dit du Pontias dans sa *Minéralogie*, p. 73 & 74, où il semble détruire ce qu'il en avoit dit dans sa Préface. Il prétend qu'il n'a jamais senti ces vents pendant le séjour qu'il avoit fait à Nyons, & qu'ayant demandé aux habitans la cause de cette irrégularité, ils étoient obligés d'avouer que le Pontias ne se faisoit point sentir avec la régularité qu'on lui attribue; qu'enfin *chez les personnes les plus sensées, ce vent a perdu toute croyance.* Mais joignez à ce que dit M. Guettard sur le *Pontias* & la *Vésine*, la longue dissertation communiquée, à M. l'Abbé Expilly sur ces deux vents locaux, article *Nyons*, *Tom. V.*

[2] C'est apparemment de ces voûtes souterraines dont l'Auteur du *Roman de Gérard de Vienne* ou de *Roussillon* veut parler, lorsqu'il dit qu'il y avoit aux environs de Vienne une grotte & des souterrains construits par les Payens, par où Girard sortit & surprit l'Empereur Charles le-Chauve qui étoit à la chasse, & regagna son affection, au point que l'Empereur vint à Vienne par le même chemin.

« Droit Emperere, dit Girard li membrez,
» Par dessos terres se vol le commandez
» Nos en iroz, ains qu'il soit avespré,
» Droit à Vianne l'amirable Cité,
» Par une crotte de vieille antiquité:
» Payens la firent moult à loz temps passé....
» A ces paroles, sont en la Crotte entrez.
» Li Foresters Bernart fut moult senfez;
» Feu & lanterne leur a devant portez:
» Per de soz terre se sont acheminéz.
» Moult s'émerveille Karlom li Roi membrez, &c.

[3] Le *Mont-Braisier*, qu'on prétend jetter des flammes, s'appelle dans le pays *Brame-Beou*, c'est-à-dire bœuf mugissant, à cause du bruit que l'on entend quelquefois dit-on, sortir de ses cavernes, & que l'on compare aux mugissements de cet animal; ou peut-être parce que suivant la tradition du pays, une grotte voisine renferme un veau d'or, idole des anciens payens, au pied de laquelle coule

étourdi par un bruit épouvantable dont on ignore la cause; la BAUME NOIRE près Asprès, où personne n'a eu la hardiesse d'entrer; la CAVERNE DE MONTCLUZ, où l'on voit un Roi sur son trône, & des trésors infinis à ses pieds; la montagne de ROCHE-COURBE; la BAUME NIBAUT, &c. L'indication des Fables locales n'est peut-être pas indifférente dans une *Description de la France*, parce qu'elle sert du moins à faire connoître ce que le peuple étoit autrefois.

12°. Tout ce que dit Chorier de ces *Merveilles*, n'est rien en comparaison de ce qu'il rapporte sur les MINES D'OR ET DE DIAMANS du Dauphiné, où l'on pêche l'or dans ses rivières, & où on le trouve végétant avec l'argent dans les veines de ses rochers [1]. Il dit que les Alpes, les Plaines & les Vallons en sont remplies; qu'on voit encore les puits des anciennes mines en plusieurs lieux, & notamment dans la terre de Septême près Vienne, dont la forêt a conservé le nom d'*Orfoille*, parce qu'on y fouilloit l'or, où parce que cette forêt n'étoit pas moins riche, que si les feuilles de chacun de ses arbres eussent été des feuilles d'or; que la montagne d'*Orel* a tiré son nom d'une mine d'or exploitée par les Romains, & dont on voit encore le puits d'une profondeur extraordinaire; que cette même montagne d'Orel produit des diamans enfermés dans de petites pierres creuses [2]; que nos Rois trouveroient les Indes & le Pérou dans cette Province, s'ils étoient poussés de la même avarice qui a fait voler au-delà des mers les armes & les sujets de tant d'autres Monarques. Il parle des autres minéraux, du crystal de roche, qui n'est pas dit-il, une glace endurcie comme c'est l'opinion commune, mais un suc naturel. Il traite ensuite de ces pyrites cubiques qu'on nomme *Dés d'Embrun* ou *de Boscodon*, que la nature se divertit à faire par un jeu innocent dans ses mains, mais la source de tous les crimes parmi les hommes; des *Glossopêtres* qui ressemblent à une langue humaine, & auxquelles Pline attribue une origine & des vertus incroyables. Chorier aime mieux recourir au miracle de S. Paul, qui après avoir purgé l'Isle de Malthe des serpents, y avoit laissé leurs langues pétrifiées, comme un témoignage évident de cette action miraculeuse.

une grande riviere, &c. Il est à présumer que s'il sort réellement de cette montagne des flammes précédées de coups de canon, comme on le dit dans le pays, ce sont quelques vapeurs électriques qui s'élevent de terre avec explosion, & qui ne laissent aucune trace de leur existence, après qu'elles se sont évanouies; ou bien de ces vapeurs semblables à celle de la fontaine ardente qui s'enflamment & s'éteignent aisément; car M. Guettard qui a visité cette montagne, page 85 & 86, n'y a trouvé aucune marque qui puisse indiquer qu'il en soit sorti des flammes capables de calciner ou de vitrifier les corps des environs; & il prétend que c'est encore une de ces Merveilles imaginées par l'ignorance ou la timidité, adoptées par la crédulité & la superstition du peuple, & rapportées par la bonne foi.

[1] Il cite à ce sujet le Poëte Dorat qui, par une belle Prosopopée, personnifie toutes les provinces de France, présentant au Roi ce qu'elles ont de plus rare: il met dans les mains du Dauphiné des mines d'or & d'argent;

*Nomine quo dicam, quæ argenti aurique fodinas,*
*Fert manu & Allobrogum proxima limitibus?*
*An quia sedula mens, mala mentis operta recludit, &c.*

[2] L'Auteur veut parler des Géodes, qui renferment à l'intérieur des petits crystaux de roche. Il s'étend beaucoup plus sur les gros Géodes de la montagne de Pélone, à trois lieues de Buys. » Ce sont, dit-il, des pierres rondes » ou ovales, de couleur cendrée; on les casse, & au milieu » elles ont des diamans; on a souvent trouvé dans l'intérieur de ces pierres, une certaine liqueur huileuse & » onctueuse, dont l'odeur est très-agréable. Ces diamans plaisent aux yeux qui n'y voient ni obscurité ni tache; & cette » liqueur est d'autant plus admirable, qu'on y a remarqué » une propriété extraordinaire. Elle pénètre insensiblement » la main sur laquelle elle est versée, & passe à l'autre côté; » tant les esprits qui l'animent sont vifs & actifs, & tant » elle est opiniâtre à ne s'en déprendre point. Un de mes » amis m'a assuré qu'il en a vu lui-même l'expérience; il » est à croire qu'elle est la matiere dont ces nobles & pré-

C'eſt cependant de cette manière qu'on traitoit l'Hiſtoire Naturelle du Royaume, ſous le Règne même de Louis-le-Grand; choſe plus incroyable que toutes les merveilles du Dauphiné, ſi nous n'en n'avions pas raſſemblé dans cet article des preuves auſſi accumulées. C'eſt peut-être la raiſon qui a déterminé les Intendans, chargés de la Deſcription des Provinces ſur la fin du dernier ſiècle, à ne faire aucune mention de l'Hiſtoire Naturelle, & à ne faire connoître les différens Pays de leurs Départemens, que par les rapports Hiſtoriques, Civils & Militaires: heureux du moins s'ils avoient bien rempli ce plan, qui faciliteroit aujourd'hui l'exécution d'une *bonne Deſcription de la France*!

13°. Les Lacs, & les Fontaines ſoit d'eau commune ſoit minérales, ſont également mis par Chorier, au nombre des *Merveilles* de cette Province. Il ne lui ſuffiſoit pas d'y avoir placé la Fontaine ardente, la Fontaine vineuſe & le Lac de Pelothier, il falloit encore que tout le reſte ſe reſſentît du même ton d'enthouſiaſme. Le Lac de Paladru ou *Peladru*, dont le nom Celtique ſignifie un Lac entouré de forêts de Chêne, eſt à peu de diſtance de la Chartreuſe de Silve-Bénite. Sa longueur ſuivant Chorier, eſt d'une lieue & demie, ſur une moindre largeur. Il eſt ſouvent agité par des vents qui lui ſont particuliers, & ſa profondeur eſt telle qu'on n'a pu en trouver le fond en quelques endroits. Lorſque ſa ſurface eſt tranquille, on apperçoit en certains lieux des maſures & des reſtes de bâtimens [1], qui ſont ceux du Bourg d'Ars, ruiné & brûlé dans le XI ſiècle, & dont le Pape Alexandre III donna en 1159, le territoire au Prieur de la Chartreuſe. Ce territoire & ſes ruines furent enſuite enſévelis ſous les eaux du Lac, qui produit de très bons poiſſons, entr'autres l'alvon petit poiſſon particulier au Dauphiné, & la Dorade qui éblouit les yeux par l'éclat de ſes écailles dorées, & qui y attire les Pêcheurs par la rareté dont elle eſt ailleurs. Mais ce qui eſt digne de merveille, c'eſt l'écume de ce Lac, qui étant épaiſſie produit dans les étangs & les rivières où elle eſt jettée, toutes ſortes de poiſſons. Les Lacs de la Paroiſſe de Laval, auſſi grands que celui de Paladru, occupent le ſommet des plus

» cieuſes pierres ſont formées. Elle eſt dans ces cailloux » comme la ſemence eſt dans la matiere, avant que la chaleur naturelle lui ait donné la conformation qui lui eſt » propre & qu'elle en attend. Il y a apparence que les pierreries ſont quelquefois compoſées d'une humeur onctueuſe » qui étant comme la ſueur des corps ſolides & matériels, » s'épaiſſit peu à peu, & conſerve en ſa lueur tranſparente » les marques évidentes de ſon origine ».

On peut juger par cet échantillon de la Phyſique de Chorier, comment eſt traitée toute l'Hiſtoire Naturelle du Dauphiné, qu'il a miſe à la tête de ſon ouvrage. Les Géodes cryſtaliſés dont il veut parler, ſont les *Enhydros* de Pline qui renferment quelquefois de l'eau, comme ces canons de cryſtal de roche où l'on fait voir des gouttes d'eau dans leur intérieur; parce que l'eau chargée de parties cryſtallines ayant ſervi à la formation des cryſtaux dont l'intérieur de ces géodes eſt tapiſſé, n'a pu s'en échapper, à cauſe du deſſéchemeut extérieur de ces pierres. Il ſeroit curieux de s'aſſurer par l'expérience, ſi cette eau des Géodes placéedans un vaſe à l'abri de tout mouvement & d'une évaporation prompte, dépoſeroit inſenſiblement des matieres cryſtallines pareilles à celles dont les Géodes ſont intérieurement tapiſſés; ce qui ſeroit plus intéreſſant que toutes les propriétés, attribuées par Chorier à cette prétendue *ſemence de diamans*. Au reſte, on lit dans les *Affiches de Dauphiné*, du 15 Septembre 1775, que cette eau ſe trouve principalement dans les Géodes; dont les cryſtaux ne ſont point formés, & que, loin d'avoir une odeur agréable comme le dit Chorier, elle eſt fétide & nauſéabonde : on y lit auſſi qu'on trouve dans ces Géodes, comme des traces de vers de terre, ou des volutes terreuſes qui n'ont point pris de dureté, &c.

[1] » Quelques-uns, dit l'Hiſtorien, ont publié qu'on » y remarquoit, comme dans le Golphe de Corinthe, les » ruines de villes englouties, qu'on y voyoit des pointes » de tours de clochers; d'autres plus hardis ajoutent que » les veilles & les jours des meilleures fêtes, on y entend » le ſon des cloches ſubmergées ſi on y prête attention: » mais il ne faut pas avoir le ſens commun pour ajouter » foi à des contes qui le choquent ſi viſiblement....

Le même Auteur qui fait cette réflexion, devoit lui-même, avoir aſſez de bon ſens pour ſentir que ſi l'écume du lac de Paladru jettée dans les étangs y produiſoit du poiſſon, c'eſt qu'elle contenoit du frai, &c.

hautes

hautes montagnes, & ne gélent jamais [1], malgré l'horrible froid qu'il fait dans ces lieux couverts de glaces & de neiges éternelles. Les *Lacs* au bas de la *Matésine*, à deux lieues de la Mure, dont l'un verse ses eaux dans une montagne qui les vomit de l'autre côté; ce dont on s'est convaincu en bouchant l'entrée de ces eaux. Le Lac des *Eygaux* qui ne produit que des sangsues. Le Lac de *Luc* formé par la Drome, lequel doit son nom à l'ancienne ville de Luc, Capitale des Vocontiens dont on voit encore les ruines & les tours, &c.

14°. Les *Fontaines* sont également dignes d'admiration [2]; celle de la *Motte* à une lieue de la *Fontaine ardente*, est chaude au quatrième degré; ainsi il n'y a pas de remède plus infaillible aux maladies froides. Les eaux de la Fontaine *d'Orel* près Die, ont une vertu spécifique contre la fièvre tierce; comme celles d'une autre Fontaine près Gap, ont une vertu particulière contre la fièvre quarte; ce qui peut dit l'Auteur, donner quelques connoissances de la nature de ces maladies. La Fontaine de *Saint-Chef* & celle de *Crémieu*, sont en réputation de guérir les ulcères les plus invétérés, ainsi que celle de *Saint-Alban du Rhône*; mais cette dernière a de plus la propriété de colorer les cailloux sur lesquels elle roule, chose propre à donner un étonnement légitime à ceux qui n'imaginent pas que cette couleur doit venir d'un dépôt. Celle de *Bourdoire* près Saillans, est encore plus merveilleuse; bien moins, dit Chorier, par ses vertus admirables contre les maux incurables, que parla cause de *son nom* que ses eaux prononcent fort distinctement, en sortant du rocher à gros bouillons. La Fontaine de *S. Font* située dans la Paroisse de Saunay, est efficace contre la jaunisse [3]. La Fontaine de *Sanfont*, c'est-à-dire saine Fontaine, & celle de *Navoz*, toutes deux dans le territoire de Vienne, sont très-salutaires, sur-tout dans les maux qui procédent d'obstructions, sans doute parce qu'elles sont martiales; mais dit l'Historien, le peu de soin qu'on a eu de ce rare présent de la nature, montre assez que le peuple à qui elle l'a fait, en étoit indigne par son ingratitude.

15°. Après avoir traité des Fontaines salutaires, Chorier passe à celles qui ne sont que merveilleuses; telles que celle de *Rives* sur le chemin de Vienne à Grenoble, & celle du

[1] Ces lacs au haut des montagnes, sont cependant comme dans un fond, respectivement aux sommets des montagnes qui les entourent. Ils sont les réservoirs où coulent toutes les eaux qui tombent de ces sommets de montagnes, dans les tems de pluie ou de fonte de neiges. Quant à ce que l'eau de ces lacs ne gèle pas en hiver entiérement, sans doute il faudroit d'abord constater le fait avant de raisonner d'après un Historien aussi crédule. Il est à croire que la superficie de l'eau étant gelée, supporte des masses de neiges qui empêchent l'eau sous cette couche de ressentir l'action du froid.

[2] Dans un pays aussi abondamment arrosé que le Dauphiné, il devoit se trouver un très-grand nombre de fontaines; & parmi ces fontaines il devoit y en avoir plusieurs, qui ne pouvoient qu'être des merveilles aux yeux d'un peuple qui semble avoir été porté à regarder comme extraordinaires des faits naturels & multipliés; c'est ce qui est arrivé, & Chorier n'a pas manqué de recueillir ces faits, & d'en parler comme d'autant de merveilles. Il suffit de les rappeller d'après l'Historien sans en expliquer les causes qu'on devinera aisément: il commence par la *fontaine vineuse* que l'on omet ici parce qu'on en a parlé plus haut. On trouvera aussi les autres fontaines minérales du Dauphiné dont Chorier n'a rien dit, dans la *Minéralogie* de M. Guettard avec l'analyse chimique de la plûpart de ces eaux.

[3] L'Historien, observe sur la fontaine de *Saint-Font*, que les Romains qui ne connurent jamais l'épargne lorsqu'il s'agissoit de l'utilité publique & de la décoration des monuments, avoient tiré les eaux de cette fontaine pour les conduire aux *Bains d'Hercule*, construits dans une paroisse voisine, qui en a conservé le nom d'*Arcole*; qu'on y a découvert un pavé en mosaïque, des degrés & des pieces frustes de marbre blanc; mais qu'aujourd'hui il n'en reste aucun vestige.

territoire de *Gap*, dont les eaux ſe conforment aux deux ſolſtices [1], augmentant & diminuant à meſure que les jours croiſſent & décroiſſent. Elles ſont infailliblement plus hautes, lorſque les jours ſont plus longs; matière digne du raiſonnement des Philoſophes. Les eaux de la Fontaine de *Givret* à trois lieues de Vienne, qui font aller des moulins dès leur ſource, ſortent ſouvent fumantes & couvertes d'une épaiſſe vapeur: elles s'épaiſſiſſent naturellement [2], & ſe changent en tuf, dont le Château de Givret eſt conſtruit. Il y avoit autrefois près de Grenoble, un creux ou puits qui répandoit à gros bouillons des eaux remplies de ſablon, ſans qu'on pût concevoir la nature de l'eſprit qui les agitoit. Il en étoit de même de la Fontaine de *Septème* à une lieue & demie de Vienne, qui vomiſſoit auſſi des poiſſons, & même des lamproyes; ſi ces merveilles n'exiſtent plus, on ne doit point accuſer d'impoſture ceux qui les rapportent [3], parce que la nature ruine quand il lui plaît, ſes ouvrages les plus merveilleux. L'Auteur qui n'eſt point ſurpris de voir naître des ſources d'eau-douce au milieu de la mer, eſt étonné de voir dans la Baronie d'Aix près Die, deux ſources très-voiſines, dont l'une eſt parfaitement douce, & l'autre extrêmement ſalée, & qui ſe réuniſſent enſuite dans le même baſſin. La *Fontaine jailliſſante* [4] du Moneſtier, dit *Moutier d'Ambel* peu éloigné de Corps, eſt encore plus merveilleuſe; ſes eaux s'élancent de temps à autre avec tant de force, qu'elles forment une eſpèce d'arc liquide qui traverſe le chemin ſur lequel on paſſe ſans ſe mouiller, & qui eſt véritablement un arc de triomphe pour la nature; mais c'eſt un ſujet de crainte pour les hommes, parce que leur abondance eſt un ſigne infaillible de ſtérilité. La Fontaine *de l'Epine* dans le Gapençois, où toutes les Paroiſſes des environs viennent en proceſſion dans les tems de ſéchereſſe, eſt un ſigne viſible de la Providence, qui a ſans ceſſe les yeux ouverts ſur cet heureux pays. Pendant les prières, on oblige une jeune fille dont la pudicité ſoit entière, à quitter ſes habits & à entrer dans la Fontaine; tandis qu'elle lave ſa chemiſe, le Ciel ouvre tous ſes canaux, & répand ſur la terre la pluie qu'elle

[1] Dans un pays comme le Dauphiné, dit M. Guettard, où les montagnes ſont couvertes de neige pendant un long-tems de l'année, (tems où il ne ſe filtre point d'eau nouvelle dans la terre) les fontaines doivent diminuer, plus les jours décroiſſent; elles doivent augmenter, plus les neiges ſe fondent. Ainſi il ſeroit plus étonnant que le contraire arrivât, & il ne faut pas être grand philoſophe, comme Chorier le demande, pour trouver la cauſe de ce fait.

[2] Toutes les eaux des pays calcaires, ſe chargent plus ou moins de parties terreuſes qu'elles dépoſent, & qui forment une eſpece de tuf aſſez dur pour employer à la bâtiſſe. A l'égard des vapeurs fumantes, cela arrive aux eaux de toutes eſpèces de fontaines, lorſque l'air eſt peſant, & ſur tout en hiver. Le froid condenſe les vapeurs, & les rend ſenſibles; ce qui n'arrive pas en été où ces vapeurs plus diviſées, ſont plus promptement portées dans les régions ſupérieures de l'atmoſphère par la chaleur & les rayons du ſoleil.

[3] Les effets de ce *Puits* avoient pour cauſe des eaux abondantes, dont la ſource étoit élevée & ſe chargeoit de ſable que ces eaux regorgeoient en bouillonnant, parce qu'elles étoient pouſſées par la force qu'elles avoient acquiſe en tombant de haut. Il en étoit de même de la fontaine de *Septème*, qui communiquant avec le Rhône ou quelque riviere voiſine, pouvoit dégorger des poiſſons dans leurs débordements. Ces creux ont pu ſe combler ſans miracle, par la chûte des ſables, &c.

[4] La Fontaine jailliſſante d'*Ambel*, a la même cauſe que le puits naturel près de Grenoble; elle jaillit de terre avec toute la force qu'elle a acquiſe en tombant de haut, force qui eſt diminuée par la réſiſtance que lui imprime l'atmoſphere qui oblige ſon jet à ſe courber en arc. Son intermittence vient de ce que ſes réſervoirs ſont le même tems à ſe remplir; & ſi l'abondance de ſes eaux annonce une mauvaiſe année, c'eſt parce qu'il a plu ou pleut beaucoup alors, & qu'ainſi les biens de la terre en doivent ſouffrir. Par une raiſon contraire la récolte eſt bonne, lorſque les eaux de cette fontaine ſont rares.

attendoit [1]; le *Ruiſſeau de Vaubonnois* territoire de Chalp, a la propriété de donner aux cailloux qu'il roule, & même aux écailles des poiſſons qu'il nourrit, la couleur éclatante de l'or. Peut-être dit Chorier, ces eaux paſſent-elles par une mine d'or, qui leur communique cette merveilleuſe teinture; mais c'eſt plutôt un dépôt d'ochre jaune.

16°. Il eſt d'autres eaux merveilleuſes par leurs cauſes, mais funeſtes par leurs effets. Il arrive de tems à autre, que le Dauphiné eſt plutôt noyé que baigné par des eaux extraordinaires qui ſortent par tout de la terre; & principalement dans le Viennois, où elles forment le Ruiſſeau de *Jullin*, qui prend le nom d'*Eydoches* près ce village, & enſuite celui de *Barberon*, dont l'abondance des eaux pronoſtique la ſtérilité, & qui eſt une des ſept merveilles célébrées en vers par le Préſident de Boiſſieux. Il ſemble alors dit Chorier, que tous les canaux ſouterrains ſoient ouverts; c'eſt une eſpèce d'hydropiſie de la nature en déſordre, qui la fait languir & la prive de toute action [2]. On donne en général le nom de *Jullin* ou *Jallin* à ces eaux malfaiſantes; du mot grec *julos*, qui ſignifie vermiſſeau, parce qu'elles jailliſſent du ſol, la plûpart en petits filets, comme les vers de terre. Toutes les productions & végétations en ſouffrent; l'air même en eſt infecté, & elles ſont la cauſe d'une cruelle misère & d'une déſolation publique. C'eſt à la côte Saint-André & Paroiſſes voiſines, où ces eaux donnent plus d'étonnement aux curieux, & de peur aux peuples.

## ARTICLE III.

### *Curioſités Naturelles, Minérales & Foſſiles du Dauphiné.*

APRÈS ce que l'on vient de dire des merveilles du Dauphiné, cet article paroîtroit aſſez inutile; avec d'autant plus de raiſon, que M. Guettard a donné tout ce qui concerne la Minéralogie de cette Province dans le plus grand détail, & que nous joignons cet excellent ouvrage à la Deſcription [3]. Mais comme cette Minéralogie eſt formée d'une

[1] Il en eſt de même de la *pierre quarrée* près Grenoble, dont parle le Préſident Expilly. On s'y rend en proceſſion dans les grandes ſéchereſſes, & dès qu'on a fait changer de place à la pierre, la pluie eſt la récompenſe de cette dévotion. Les Romains avoient une pareille pierre devant le Temple de Mars; mais celle-ci n'avoit aucune forme, & on la promenoit dans les rues de Rome; auſſi-tôt Cérès relevoit les épis de ſa tête; Flore reprenoit ſes couleurs & Bacchus trempoit ſon vin, &c. C'eſt ce qu'a ſi bien décrit un ſavant Poëte Dijonnois (Moriſot) dans ſa *Continuation des Faſtes d'Ovide.*

*....... Nulla eſt illi certa figura;*
*Huic tamen internum Numen adeſſe putant.*
*Nam ſimul atque urbem luſtravit numine totam,*
*Haud mora; fæcundo terra ſub imbre madet.*
*Elevat attonitas ad tantum munus Ariſtas*
*Campus; honor pratis, qui fuit ante redit.*
*Sed tum precipuè crudeli captus ab igne,*
*Bacchus, io! clamat, reddita vitâ mihi eſt.*
*Bis genitus naſcorque iterum, nymphaſque ſalubres*
*Sentio; & in flammas, utile munus, aquas.*

[2] La nature, ajoute l'Hiſtorien, qu'on pourroit alors regarder comme une marâtre, conſerve au moins des entrailles de mére; puiſqu'elle ne fait paroître ces eaux malfaiſantes que dans l'intervalle de quelques années. Ces inondations ſingulieres du bas Dauphiné, proviennent des fontes conſidérables de neiges qui augmentent la maſſe des eaux ſouterraines, &c.

[3] Le Dauphiné, l'une des plus riches Provinces de France en Hiſtoire Naturelle & en productions ſingulieres dans les trois Regnes, n'avoit été connu pendant des ſiecles entiers, que par des prétendues merveilles qui bien examinées, rentrent comme on l'a vu, dans le nombre des effets ordinaires de la nature; lorſque M. Pajot de Marcheval Intendant, conçut le beau projet de faire tra-

longue *Préface*, de *dix-neuf Mémoires* & de *cinq Itinéraires*, & qu'il ne s'y trouve aucune Table des Matières, ce qui sembleroit indispensable, vu l'importance & la multiplicité des objets qui y sont traités; nous avons cru faire plaisir à nos Lecteurs, de leur en donner la récapitulation resserrée dans l'espace de quelques pages.

On peut diviser le Dauphiné, relativement à la Minéralogie, en TROIS PARTIES distinctes, ou bandes à-peu-près parallèles, qui s'étendent du Nord au Midi [1]. La première appellée la PARTIE SABLONEUSE, s'étend dans toute la longueur du Dauphiné, depuis Vitrieu du côté de la Bresse, jusqu'au Comtat Venaissin. Sa largeur depuis les bords du Rhône, jusqu'aux montagnes calcaires, varie depuis trois jusqu'à quatre à cinq lieues, suivant les contours des montagnes, & forme plusieurs bassins circulaires qui s'appuient sur le Rhône; elle comprend le Viennois, le Valentinois, le Tricastin & la Principauté d'Orange. La SECONDE PARTIE qu'on nomme CALCAIRE, à raison du cours & de l'étendue des Montagnes calcaires qui la composent, s'étend en largeur depuis les montagnes sableuses de la première partie jusqu'aux chaînes graniteuses des hautes Alpes; & en longueur depuis les Echelles en Savoie, jusqu'à Sisteron en Provence. Elle comprend le Haut-Valentinois, le Royannais, partie du Graisivaudan, le Diois, le pays des Trièves, le Champsaur, partie du Gapençois, & les Baronies. La TROISIÈME PARTIE, qu'on nomme GRANITEUSE, & qui est la plus riche par ses minéraux, renferme tout ce qui reste de cette Province, depuis la partie Calcaire jusqu'aux Montagnes de Savoie & de Piémont, & comprend le Haut-Graisivaudan, le Briançonnois, l'Embrunois, & le Haut-Gapençois.

### §. PREMIER. *Partie Sableuse.*

LE BASSIN qui s'étend en longueur depuis Lyon jusqu'à Vienne, est formé par le Rhône

vailler à l'Histoire Naturelle de ce pays. Il engagea MM. Guettard, Margot du Verney, Liotard & Villars, à ce travail immense, dont la Minéralogie publiée à la tête de cette Description, est le résultat.

[1] Cette division du Dauphiné, présentée dans les premiers Mémoires, en partie *sabloneuse*, partie *calcaire*, & partie *graniteuse*, est d'autant plus belle, qu'on y voit d'un coup d'œil, la nature des fossiles & minéraux, qui doivent se trouver dans chaque partie. En effet, la premiere partie ou la sableuse n'offre en général que différentes sortes de *sables*; des *galets* de différentes natures; de la *Molasse*, espèce de grais un peu calcaire & tendre, & dont les rochers qui ont un peu plus de dureté que les autres, fournissent de la pierre à bâtir qui souffre même la sculpture. On y trouve quelques mauvaises mines de charbon, quelques eaux minérales, des fontaines incrustantes, des corps marins fossiles assez curieux; des glaises qui fournissent des pyrites ferrugineuses, dont on pourroit tirer le vitriol, au lieu de le faire venir de l'étranger; mais cette partie n'a aucune mine, ni même de demi-métaux.

La partie calcaire, qui est la plus fameuse dans l'antiquité, parce qu'elle contient les prétendues *merveilles* dont on a parlé, renferme en outre différentes espèces de *marbres*; plusieurs *Balmes* ou grottes remplies de *Stalactites* & de jolies *Incrustations*, des *Corps marins*; des *Géodes* calcaires, d'autant plus curieuses qu'étant calcaires elles renferment des *Crystaux de roche* dans leurs cavités intérieures. Les *Mines de fer* sont les seules qu'on y ait découvertes en quelques endroits.

La partie graniteuse comprenant les plus hautes montagnes qu'il y ait en France, renferme les plus beaux *granits*; différentes espèces de *serpentines* dont quelques-unes d'un beau verd prennent le poli le plus brillant, & dont on pourroit tirer, ainsi que des granits, des statues, des colones d'un seul fût qui le disputeroient à tout ce que l'antiquité a de plus beau en ce genre. Des *Mines de crystal* qui égalent presque les plus belles crystalieres de Suisse. Les *Mines de fer* d'Alvar, & les *Mines d'argent* d'Almont, donnent une idée des richesses de cette partie. Outre ces deux mines de *plomb*, qui sont exploitées, on en a découvert de *cuivre*, peut-être même *d'or* qui n'attendent que des secours pour sortir de terre, & pour mettre ces bienfaits de la nature en usage.

qui

qui ſépare le Bugey, la Breſſe & le Lyonnois du Dauphiné: il peut avoir quinze à ſeize lieues communes de largeur, ſur dix à douze de longueur. La partie ſupérieure de ce baſſin s'étend depuis l'entrée du Rhône en Dauphiné, juſqu'à Lyon. De Moretel bâti ſur un rocher calcaire, à Quirieux ſur les bords du Rhône qui eſt également ſur une montagne calcaire, on voit la ſéparation & le mêlange de la partie ſableuſe, par les monticules de cailloux roulés qui couvrent les plaines & les vallons. Ces mêmes cailloux qui ſe trouvent ſur les montagnes calcaires, prouvent qu'elles étoient formées, lorſque les baſſes montagnes ſableuſes compoſées de ſemblables cailloux s'élevoient. [1]. On voit dans cette partie le *Sault du Rhône*, entre Montalieu & Serre. On trouve après le ſault, de diſtance en diſtance, des rochers calcaires & des *Poudingues*, dont les cailloux ſont peu ſerrés. Depuis ce ſault juſqu'à Vertrieux, il règne ſur la gauche du fleuve une chaîne de montagnes calcaires, dont les rochers ſont très-élevés; & de Vertrieux à Crémieux, une autre chaîne interrompue de vallées, & où ſe trouvent les fameuſes Balmes des Chartreuſines de Salettes, l'une des ſept merveilles du Dauphiné, décrites ſous le nom de N. D. de la Balme, (*page 5 & ſuiv.*). Les premiers bancs des carrières de Crémieux ſont des lames minces garnies de *pierres étoilées*, qui ſont comme on ſait, des portions de la colonne du palmier marin. On obſerve auſſi ſur ces pierres des *griffes* qui ſont encore des débris du palmier de mer, des *tuyaux marins* grouppés, des *huîtres*, des *peignes*, des *bivalves cannelées*, des *corps marins*, ou *tuyaux* connus ſous le nom de *fungites*, &c. (*page 8*). Ces pierres plates qu'on nomme *laves* en Bourgogne, ſe nomment *couvrures* en Dauphiné, parce qu'on en couvre les maiſons en guiſe de tuiles. Vers Crémieux on entre dans la plaine de Lyon, où l'on ne voit que du ſable & des cailloux quartzeux, graniteux ou calcaires, qui forment quelques monticules de même compoſition, & qui paroiſſent dûs aux attériſſemens du Rhône. On cultive dans toute cette plaine beaucoup de ſaraſin; les maiſons y ſont bâties en bauge ou en pezay, comme dans tous les cantons du Dauphiné, où il n'y a que du ſable & des cailloux roulés. On peut voir la deſcription de cette bâtiſſe (*page 11 de la Minéralogie*) [2].

[1] Toute Minéralogie ſeroit inintelligible, ſi l'on n'avoit pas des idées nettes ſur la théorie de la terre & la formation des montagnes par les eaux de la mer. Ainſi M. Guettard ſuppoſe avec raiſon que les montagnes calcaires étoient formées, lorſque celles des cailloux roulés s'élevoient; puiſque pluſieurs des premieres ſont à leur ſommet chargées de ces cailloux; & que les vallées qui ſont entre ces montagnes calcaires étant plus ou moins remplies de cailloux, il faut que les eaux qui les ont pouſſés dans ces vallons euſſent une direction vers leur ouverture. Il ſuit que les eaux qui couvroient ce canton, frappant contre les montagnes calcaires du *Bugey* & de la *Breſſe*, & refluant ſur elles-mêmes par l'oppoſition de ces montagnes, devoient dépoſer dans les plaines & les vallons du Dauphiné, des cailloux détachés de ces montagnes, après les avoir long-tems roulés & balottés par le flux & reflux. Auſſi ces cailloux ſont calcaires pour la plûpart, comme les montagnes du Bugey; tandis qu'ils ſont quartzeux & graniteux dans la partie du haut Dauphiné, qui regarde les chaînes graniteuſes du Lyonnois & du Vivarais. Quant à la molaſſe ou grès tendre qui regne dans toute la bordure de ce côté du Rhône, elle paroît devoir ſa formation aux attériſſements de ce fleuve. *Voy.* p. 10 *de la Minéralogie.*

[2] Si l'on veut parcourir l'intérieur de ce premier baſſin, en allant par exemple de Lyon à Bourgouin, on trouvera toujours le fond de ſable parſemé de galets, & des montagnes ſableuſes; & dans toutes les lignes que l'on peut tirer de Bourgouin qui eſt comme au centre du baſſin, juſqu'au pont de Beauvoiſin qui en fait l'extrémité du côté de la Savoie, on n'y trouve rien d'extraordinaire, ſi ce n'eſt aux environs de Virieux, où il y a un lit de *bois foſſile*, ſitué dans des glaiſes ou argilles noirâtres, dont il y a des morceaux qui ont pris la nature du *jayet*. On le regarde comme un indice de Mine de charbon, p. 13.

Le Bassin de Vienne eſt décrit dans le troiſième Mémoire (*page 15*), & comprend l'eſpace qui eſt entre Vienne & Tain, & qui forme un triangle en remontant depuis Vienne juſqu'au Pont de Beauvoiſin, & en ſuivant les bords de l'Isère depuis Tain juſqu'à Voreppe. Les montagnes qui entourent Vienne ſemblent appartenir à celles du Lyonnois, dont elles ont été ſéparées par le Rhône, puiſque les unes & les autres ſont graniteuſes [1]. Hors cette petite maſſe graniteuſe, & pour ainſi dire étrangère à ce baſſin, toutes les autres montagnes, gorges, plaines, ſont ſableuſes ou de molaſſe, & jonchées de gallets quartzeux, graniteux, ſchiſteux ou calcaires, avec différentes enclavures dans la partie calcaire à l'Orient. On a ouvert au village de Meſmes une mine de charbon de terre formée d'une matière noire, brillante, qui reſſemble beaucoup à du *jayet*, coupée par des filets de molaſſe, & dont on peut voir la deſcription (*page 20*); une carrière de *molaſſe* à Berland, où l'on exploite des meules pour les menus grains (*page 21*) : les meules pour le froment ſont de pierre calcaire, mais les unes & les autres ſont de la plus mauvaiſe qualité; elles ne peuvent que brunir les farines & les rendre ſableuſes, ce qui eſt très-pernicieux. (Voyez notre *Traité des Grains & des Subſiſtances* où l'on démontre les dangers des meules de mauvaiſe qualité).

Le Bassin de Tain eſt décrit dans le quatrième Mémoire (*page 21*), ainſi que ceux de Valence & de Livron. Le premier de ces baſſins a pour corde le Rhône, & peut avoir ſept à huit lieues de longueur, depuis S. Vallier à Tain, ſur autant de profondeur [2]. On retrouve ici des maſſes graniteuſes, détachées par le Rhône des montagnes graniteuſes du Languedoc, ſur une épaiſſeur de deux lieues. On y voit de beau *granitello* gris-blanc, & des granits rouges ſur une épaiſſeur de deux petites lieues; tout le reſte eſt ſable & galets, de Romans à Valence. Cette dernière ville, ſituée ſur un rideau de cailloux ou galets, eſt entourée de pluſieurs fontaines, dont une forme une caſcade occaſionnée par une maſſe de poudingues liés avec des portions de coquilles par une matière calcaire. Livron eſt ſitué ſur une montagne faiſant partie d'une chaîne calcaire qui s'étend juſqu'à Loriol, &

[1] Les montagnes graniteuſes qui ſont aux environs de Vienne, comme ſont celles de la Bâtie, le Mont Salomon, le Mont-Pipet d'où l'on extrait de la mine de plomb, &c. ne forment qu'une maſſe de peu d'étendue & d'environ une lieue de largeur ſur deux de longueur; & cette maſſe de *granit* ou de *trap*, qui eſt un demi-granit ou ſchiſte graniteux, eſt entourée & entrelacée de monticules ſableux & de buttes de galets accumulés par les eaux de la mer derriere ces montagnes de granit. Les granits des environs de Vienne ſont tous gris blancs, de la nature de ceux que les Italiens appellent *granitello*. Ils ſont ſerrés, leurs grains bien liés, ſuſceptibles d'un beau poli, & l'on n'en voit pas de plus beaux en Italie, parmi ceux qu'on dit y avoir été portés d'Egypte. Ces granits de Vienne ſe diſtinguent la plûpart par de grandes plaques paralellogrammes d'un beau *ſpath* fuſible blanc. Il y en a des maſſes conſidérables qui pourroient, ſi on les exploitoit avec précaution, fournir des colonnes, & peut-être même des obéliſques d'une belle hauteur. On y trouve auſſi pluſieurs filons de *mines de plomb*; mais il n'y a aucuns veſtiges de feux ſouterreins, ni de matieres *volcaniſées*, comme on pourroit le ſoupçonner d'après un paſſage de Sidoine Apollinaire. *Voy.* Min. p. 17.

[ ] Il y a peu d'objets intéreſſants pour l'Hiſtoire Naturelle dans le baſſin de *Tain*. On travaille beaucoup en *terre* à Erôme, on y emploie des glaiſes qu'on tire des montagnes voiſines de ce village : l'une de ces terres eſt noirâtre, elle ſert à la poterie; l'autre qui eſt jaunâtre avec des veines griſes, s'emploie pour la fayance. On tire une terre blanche légérement teinte de jaune à Larnage, dans un canton graveleux; on l'emploie pour une ſorte de *porcelaine*. On la croit bonne à cet uſage; elle eſt douce au toucher & approche infiniment de la nature du *kaolin*, ſi elle n'en eſt pas réellement un. On l'emploie depuis long-tems pour les creuſets; ces creuſets ſont du nombre des meilleurs dont on ſe ſerve pour les opérations de Chymie.

qui eſt ou une branche de celles du côté de Creſt, ou de celles du Vivarais, dans le cas où le Rhône auroit été rejetté dans cette Province par ſes propres attériſſemens. Le reſte du baſſin eſt à l'ordinaire de ſables ou de galets.

Le Bassin de Montelimart eſt décrit dans le cinquième Mémoire (*page 28*). Ce baſſin quoique formé comme les autres de ſables & de cailloux roulés, a cependant pluſieurs particularités qui le rendent intéreſſant [1]. Montélimart eſt ſitué ſur la pente d'une baſſe montagne appellée Narbonne à une lieue du Rhône, vis-à-vis la ville de Viviers capitale du Vivarais. La plaine qui eſt devant Montélimart eſt ſableuſe & jonchée de cailloux roulés, mais fort améliorée par la culture; elle eſt traverſée du Nord au Midi par deux torrens, le Roubion & le Jabron, qui y cauſent ſouvent de grands dégâts, mais dont l'induſtrie des habitans ſait tirer un grand parti pour les arroſemens. On y voit auſſi un gouffre ſans fond, appellé *le Gourmier*, à une demi-lieue du Rhône, avec lequel il paroît avoir communication. Ce gouffre circulaire de deux à trois cens pieds de diamètre, paroît formé par un affaiſſement de cailloux roulés en cet endroit. Autour de cette plaine règne une chaîne de baſſes montagnes compoſées de lits de cailloux roulés, de quartz de toutes couleurs, de granits, de pierres de volcan, de tripoli, & même de pierres calcaires; ou bien ces montagnes ſont de ſables, ſur des lits plus ou moins épais de glaiſes ou argilles de toutes couleurs. On trouve dans celle de Montélimart, qui eſt à la tête de cette chaîne, des blocs de laves noires, des quartiers de colonnes de *baſalte noir*, dont les angles ſont émouſſés par le roulement. On y trouve auſſi des cailloux variés en couleur, qu'on peut mettre au rang des agathes & des jaſpes. La montagne des ſables de Allan qui fait partie de cette chaîne, renferme de gros *bézoards* ferrugineux, qui ont quelquefois juſqu'à un pied de diamètre; mais la plûpart briſés, & beaucoup de petits reſtés entiers. Ces bézoards doivent leur origine aux dépôts des eaux ferrugineuſes dans les cavités du ſable, &c. [2].

Le Bassin de Donzerre et de Mont-Dragon, fait le ſujet du ſeptième Mémoire

[1] On y trouve une ſorte de *Tripoli*, dont les Artiſtes font uſage; des eſpeces de *bézoards ferrugineux*, qui ſe forment dans les ſables; & ce qui a été long-tems une eſpece de problême à réſoudre, des quartiers de *baſalte* plus ou moins gros, dont l'origine étoit inconnue depuis que l'on ſait que cette ſorte de pierre eſt due à l'action des volcans. Il étoit ſingulier que l'on en trouvât dans un canton où il n'y avoit pas de volcans qui fuſſent actuellement enflammés, ou qui euſſent ceſſé de l'être. Les recherches que l'on avoit faites dans les environs de Montélimart, ne laiſſoient que la triſte reſſource d'attendre du tems la ſolution de ce problême minéralogique. Il ne s'agiſſoit cependant que de traverſer le Rhône pour en donner la ſolution; mais en Hiſtoire Naturelle comme en Phyſique & même dans toutes les Sciences, on regarde ſouvent opiniâtrément d'un côté, lorſqu'il faudroit jetter les yeux d'un autre. La vérité eſt à droite, & l'on s'obſtine à regarder à gauche; le moindre obſtacle arrête, & l'on ne ſait pas le franchir. Ici l'on voyoit le Rhône ſéparer le canton de Montélimart d'avec le Vivarais; & l'on n'imaginoit pas que les quartiers de baſalte euſſent pu venir du Vivarais. Cette découverte étoit réſervée à M. Guettard. On a voulu envain la lui enlever, ou la déguiſer dans tous les ouvrages qui ont été publiés depuis ſur les Volcans éteints du Vivarais, & qui forment comme une eſpece de révolution en Phyſique, par les idées nouvelles que des Volcans éteints au centre du Royaume, doivent donner ſur la théorie & la formation de la terre. Mais il ſuffit de lire les preuves de ſa découverte à la fin de la Préface. D'ailleurs la lecture de ſon Mémoire ſur les Volcans, p. 33. de la Minéralogie, ſuffit pour en convaincre. Il n'avoit encore rien paru d'auſſi achevé en ce genre. Nous renvoyons à la *Deſcription du Vivarais*, pour en parler.

[2] Ces *bézoards* dont il y en a d'extrèmement gros, puiſqu'ils ont juſqu'à un pied de diamètre, & d'autres plus petits comme du plomb de chaſſe & des balles de fuſil, ce qui les a fait appeller par quelques Auteurs *lapides bellarii*, ſont à couches concentriques peu liées entr'elles; ce qui eſt cauſe qu'ils ſe délitent à l'air, & que les plus

(*page 40*). Le rocher isolé de Pierrelatte, appellé en latin *Petra-lata*, qui signifie pierre large, est une des singularités de ce bassin, au milieu duquel il se trouve seul, à une lieue de distance de toutes les montagnes qui l'entourent. Comme ce rocher isolé est de nature calcaire, & plus voisin des montagnes du Vivarais, M. Guettard soupçonne qu'il faisoit partie de cette chaîne, dont les montagnes intermédiaires ont été détruites par les eaux; ce qui a couvert toutes ces plaines de sables & de galets: les côteaux sableux mêlés de galets, n'auroient pas d'autre origine que la destruction de ces montagnes. Entre Pierre-Latte & Saint-Paul-trois-Châteaux, après la plaine argilleuse où l'on a creusé un canal, on trouve un amas de rochers de *grès cliquart*, *blanchâtre* & comme quartzeux [1]. Saint-Paul-trois-Châteaux est assis sur un tertre au pied de la montagne de Saint-Juste, dont la composition est fort singulière.

On trouve à son pied, des bancs peu considérables de pierre calcaire blanche, tendre, au-dessus desquels sont différens lits de sables blancs, violets ou rouges, jusqu'à la moitié de la montagne, qui est surmontée de rochers énormes d'une pierre graveleuse, grise, parsemée de coquilles marines entières ou brisées. Entre ces rochers & la masse de sable est posé un lit de tuf graveleux, d'un ou deux pieds d'épaisseur, lardé d'*astroïtes*, d'*héliolites*, *milléporites*, *térébrites*, & autres corps marins semblables. Au-dessus des rochers graveleux, on trouve un banc d'une trentaine de pieds d'une belle pierre de taille blanche & calcaire. Dans quelle classe rangera-t-on cette chaîne de montagnes sableuses, couronnées de rochers d'un grain fin & calcaire? Dans les différens lits de sables, on trouve *des roussiers* ferrugineux & des petits bancs de pierre qu'on regarde comme une espèce de *tripoli*, & qu'on emploie comme tel [2]. Cette substance & les violens tremblemens de terre que le village de Clansaye a essuyés en Janvier & Février 1773, pouvoient faire soupçonner qu'il y a eu des volcans dans ce canton, ou du moins des matières propres à s'enflammer. Mais M. Guettard n'en a découvert aucune trace, malgré les recherches

gros éclatent en morceaux. Les petits ne se composent pas comme les gros; ils sont à l'extérieur d'un jaune de rouille de fer ou à couches concentriques, comme à l'intérieur qui est aussi jaunâtre ou d'un noir ferrugineux un peu brillant; ils sont parsemés dans les sables, & n'y forment point de lits ou de couches, mais ils sont par endroits plus ou moins abondans. Ils sont dûs suivant M. Guettard, au dépôt des eaux, qui en filtrant à travers ces sables, entraînent avec elles les parties ferrugineuses qu'elles déposent dans les cavités dispersées dans la masse du sable, & y donnent naissance par ce dépôt aux bézoards, dont la grosseur est en proportion de la cavité où ils ont été formés; ils peuvent être regardés comme une mine de fer, mais pauvre, à cause des parties sableuses qui doivent aussi entrer dans leur composition.

[1] Le *grès Cliquart* est bien différent de la molasse dont on a parlé, qui est un grès tendre & un peu calcaire. Celui-ci est très-dur, & seroit très propre à paver les routes, sur-tout si on tailloit les pavés non quarrément, mais irrégulièrement, & de façon qu'ils pussent s'enclaver les uns dans les autres à la maniere des pavés de lave dont les anciens chemins Romains sont faits en Italie. M. Bézout, de l'Académie des Sciences, a appris que le grès cliquart des environs de Fontainebleau, prenoit un très-beau poli, semblable à celui de l'agathe; ce qui fait qu'on pourroit l'employer en ornements, colonnes, tables, baignoires, &c. Le grès dur n'est point veiné comme les marbres; il est ordinairement d'un gris plus ou moins clair, qui devient très-agréable par la beauté & le brillant d'un poli franc qui a quelque chose de transparent, & qu'il est rare de trouver au marbre même; d'ailleurs il n'est pas attaquable aux acides, &c.

[2] Le *Tripoli* est une pierre légère, d'un rouge pâle, veinée de blanc, assez douce au toucher, & qui ne fait point effervescence avec les acides. Les uns veulent que ce soit une pierre volcanisée, une espece de glaise ou d'argille qui ait subi l'action des feux souterreins, parce qu'on trouve dans certaines tripolitieres d'autres pierres brûlées, & les

les plus exactes. Quel est donc, dit-il à ce sujet, *page* 46, le canton de la terre qui puisse penser être toujours en sûreté, puisqu'un pays sableux où il n'y a aucune trace de matières inflammables y est exposé ? Il faut que le foyer du feu souterrein qui a occasionné cet étonnant tremblement de terre, ait été à des profondeurs où l'industrie & la hardiesse humaine ne pourront jamais descendre. Il réfute ensuite l'opinion du Docteur Hales, qui attribue la cause des tremblemens aux commotions électriques que reçoit la terre. (Voyez page 46) [1].

Le huitième Mémoire qui termine la partie sableuse (*page* 48), concerne la PRINCIPAUTÉ D'ORANGE ; nous en renvoyons l'analyse à la *Description particulière* de ce petit pays ; ainsi que celle du Mémoire sur le COMTAT D'AVIGNON (*page 96*).

### §. II. *Partie Calcaire.*

LA partie mitoyenne du Dauphiné renfermant les vallées & les chaînes de montagnes calcaires, est interposée entre les parties sableuses & graniteuses. Le premier Mémoire roule sur la VALLÉE DU GRAISIVAUDAN (*page 52*). Cette Vallée, ou plutôt cette Plaine, à la tête de laquelle est la ville de Grenoble, au confluent de l'Isère & du Drac, a sept ou huit lieues de longueur, entre les deux chaînes de montagnes qui la bordent. Il y en a peu en France qui soient plus agréables, si on la considère du côté de la culture, quoique le fond n'en soit que de cailloux graniteux & de sables roulés par le Drac & l'Isère, ou d'attérissemens argilleux formés par ces deux rivières [2]. Le bassin où elles se joignent

parce qu'on a trouvé des bancs de schiste changés en espece de tripoli, par l'inflammation des mines de charbon auxquelles ces bancs servoient de toît ; d'où ils ont conclu que tout le tripoli avoit subi l'action du feu. D'autres soutiennent que ce n'est qu'une sorte d'argille déposée par l'eau, & qui a acquis plus ou moins de dureté ; que si le feu étoit la seule cause exclusive du changement de l'argile en tripoli, on n'y trouveroit pas, comme cela arrive assez souvent, des vestiges de plantes ; que la plûpart des tripolitieres portent évidemment les preuves du dépôt des eaux, &c. M. Guettard, qui est de ce sentiment, prouve que les petits bancs de tripoli qu'on trouve dans les sables de la montagne de Saint Just, ne peuvent pas devoir leur existence à des feux dont on ne trouve pas un seul indice ; que ce tripoli n'est qu'une pierre argilleuse qui contient du sable, & qui a toutes les propriétés des autres tripolis ; qu'elle est rouge, ou d'un jaune plus ou moins clair fouetté de blanc ; que cette pierre est légere ; qu'elle n'est point attaquable par les acides ; qu'elle polit les métaux, & qu'elle ressemble en tout au *tripoli* qu'on trouve avec des matieres volcanisées dans la montagne de Montélimart où il n'est u'accidentel ; au lieu que dans celle de Saint Just, il est dans l'endroit de sa formation.

[1] Les environs de Clansaye, & de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le quartier de Pensier qui en est voisin, sont très-riches en corps marins fossiles. M. Gendon, amateur d'Histoire Naturelle, fit insérer dans les *Affiches du Dauphiné*, Mai & Juin 1775, une notice des différents corps marins qu'il a trouvés dans ce canton. La classe des *poissons* ne lui a fourni que des *glossopetres*, dont il y en a qui avoient jusqu'à deux pouces & demi de base. La classe des *zoophites* ou des *Coraux* lui a donné des coralloïdes, des millé porites, madréporites, &c ; des ficoïdes, fungoïdes, œillets ou caryophylloïdes, porpites, pierres lenticulaires. Celle des *demis-zoophites*, qui tient le milieu entre les zoophytes & les coquilles lui a procuré des Nautiles, des cornes d'Ammon, des bélemnites, des glands de mer de différentes grandeurs ; divers échinites comme le milliaire, celui qu'on appelle *brissus*, les pas de poulain à petites ou à grandes lacunes, & des pointes d'oursins cylindriques & grenues. La classe des *coquilles univalves* a fourni des visses, des sabots, des petits rochers ; celle des *bivalves*, des cames, des moules, des térébratules, des peignes, des ostracites, des huîtes des grandes Indes : toutes ces coquilles sont bien conservées. Celles qui ont des stries, des cannelures, des oreilles, les ont conservées ; ou bien on ne trouve plus que ce qu'on appelle des *noyaux de coquilles*, c'est-à-dire des corps pierreux moulés dans leur intérieur.

[2] Il faut lire la Description de cette belle Vallée dans le Mémoire même p, 53 ; ce feroit la défigurer que de la tronquer par des extraits. Ainsi nous nous contentons de citer les objets dignes de curiosité qui sont si multipliés dans les Mémoires de la partie calcaire ; nous prions les lecteurs de ne regarder cette partie de notre travail, que comme une simple table de l'excellent ouvrage de M. Guettard.

eſt entouré par une chaîne de montagnes calcaires à droite de l'Isère, & par une autre chaîne à gauche, dont les montagnes ſont de pierres feuilletées argilleuſes, de la nature du ſchiſte ou de l'ardoiſe, & qui néanmoins ſont un peu calcaires. Ce qu'il y a de plus ſingulier dans ces montagnes calcaires, c'eſt l'irrégularité des bancs inclinés en tout ſens; ce qui contrarie les vues des Syſtématiques, qui veulent que les bancs des rochers calcaires ſoient horiſontaux. A la porte de Grenoble, il y a des carrières d'une eſpèce de *marbre* dans la montagne de la Baſtille, dont les bancs ſont tellement inclinés, qu'ils approchent plus ou moins de la perpendiculaire. Les montagnes argilleuſes de Montfleury & de Meylan, qui n'en forment qu'une ſeule à droite de l'Isère, ſont intéreſſantes par la grande quantité de *géodes* [1] calcaires, tapiſſées de cryſtaux de roche à l'intérieur : ſingularité fort remarquable dans une chaîne de montagnes, dont les rochers ſont tous à bancs plus ou moins épais. On trouve auſſi ſur quelques-unes de ces montagnes des *cornes d'Ammon*, &c. (Voyez page 56 la décompoſition de ces montagnes; les Balmes de Voreppe, *page* 57, *&c.*) Comme il y a des mines de cuivre en quantité dans la ſubdélégation de Grenoble, on a établi dans cette ville & aux environs, des manufactures de *verdet* ou de cryſtaux de Vénus, dont M. Guettard donne la fabrication (*page* 80). Au reſte ces mines appartiennent à la partie graniteuſe.

La Vallée et le Désert de la grande Chartreuse, fourniſſent le ſujet du ſecond Mémoire (*page* 58). Le tableau de cette ſolitude a quelque choſe d'effrayant pour tout autre que pour des hommes, qui ne s'occupent plus de ce qui regarde les affaires de la terre; ou pour des Naturaliſtes dont les idées & les ſentimens ſont ſi éloignés de ceux du vulgaire. Tout ce canton montueux eſt enfermé par deux torrens qu'on nomme le *Guyer-mort* du côté de la France, & le *Guyer-vif* du côté de la Savoie, & qui après leur réunion, forment la Guierre. Toutes ces montagnes où le Couvent eſt ſitué, & qui dominent la Vallée de la Chartreuſe & celle d'Entremont qui l'avoiſine, ſont des rochers calcaires, & ſont regardés comme autant de ſortes ou de variétés de marbres, dont le grain eſt fin, net & ſans corps étrangers. On trouve cependant dans quelques endroits aux environs de la grande Chartreuſe des *ourſins-pas-de-poulain*, des *bucardites ſtriés*, des *buccins* ou *rouleaux*, des grandes *cornes d'Ammon* à groſſes cannelures, & cryſtalliſées endedans, &c [2]. Les eaux qui coulent de ces montagnes calcaires, forment des dépôts

[1] Les *Géodes*, dont il eſt queſtion, ſont d'autant plus remarquables qu'elles ont quelquefois plus d'un pied de diametre, & qu'elles ont des cryſtaux fort gros & d'une belle eau. Ces Géodes plus ou moins applaties, & quarrément rondes, ſont entre des bancs d'une pierre bleuâtre feuilletée & calcaire. Les lits qu'elles forment ſont réguliers, & peuvent avoir un pied ou plus d'épaiſſeur, & ne ſont compoſés que d'un rang; on en voit à Meylan pluſieurs lits les uns audeſſus des autres, & on en a compté à Montfleury juſqu'à cinquante lits ou couches ainſi placés & ſéparés chacun par un banc de pierre, qui étant frottée, rend une odeur pareille à celle qu'on nomme *pierre-puante*. L'on n'a point encore obſervé de corps marins dans ces Géodes, quoiqu'on en ait remarqué dans d'autres Géodes ſemblables du Dauphiné; mais ce qui eſt de plus ſingulier, c'eſt que l'on a vu de ces Géodes des environs de Grenoble, renfermer de l'eau; ce ſont de vrais *Enhydros* de Pline. Toutes ces circonſtances réunies ont déterminé M. Guettard à penſer que ces Géodes poſées réguliérement les unes à côté des autres, ont été formées dans les eaux de la mer, & qu'elles ne doivent point leur forme arrondie au roulage comme les cailloux; mais au retrait occaſionné dans ces terres après leur deſſéchement, parce que la cauſe formatrice de ces Géodes a dû opérer tranquillement, & qu'en ſe deſſéchant l'eau a dépoſé dans leur cavité des parties cryſtallines dont elle étoit chargée, &c.

[2] Ces *corps marins foſſiles* trouvés dans les plus hautes

& donnent naiſſance en pluſieurs endroits à des maſſes de *tuf* qui incruſtent les plantes, &c. On n'y trouve, au lieu de ſable, que des dépôts de ravines calcaires, quelques argilles en partie calcaires, &c. Les mines de fer ſont les ſeules qu'on y ait découvertes en quelques endroits, encore ſont-elles peu abondantes; & il n'y a guères d'apparence qu'on en trouve d'autres dans ces cantons calcaires & bouleverſés, qui redeviendroient bientôt des déſerts inhabitables, ſans le travail opiniâtre & aſſidu des pieux Solitaires qui encouragent les habitans par leur exemple & les ſecours qu'ils leur procurent. On y trouve deux fontaines minérales, dont on peut voir l'analyſe (*pages 63 & 64*).

Le Pays depuis Grenoble a Nyons, ſe trouve décrit dans le troiſième Mémoire (*page 65*). Il eſt en général calcaire & argilleux. Les hautes montagnes y ſont à rochers calcaires à leur ſommet, & argilleuſes dans leur corps juſqu'à la baſe. Les baſſes montagnes y ſont toutes d'argille coupée par intervalle de petits bancs de pierre calcaire, dont le grain des plus fins tient de la nature du *cos* ou pierre à raſoir calcaire. Les argilles font voir en quantité d'endroits une effloreſcence blanche, ſaline, qui a le goût du vitriol. Ces argilles ſe décompoſent aiſément, ainſi que les ſchiſtes qu'elles forment en ſe durciſſant, parce qu'elles ſont en partie calcaires. Toutes les fois qu'on paſſe une gorge ou un *col*, on deſcend dans un baſſin circulaire ou ovale, entouré de montagnes argilleuſes diſpoſées comme par échelons, de manière à ne laiſſer que très-peu de vuide dans les baſſins qui paroiſſent ſans iſſue, & qu'on peut comparer à des entonnoirs très-évaſés par le haut, & dont les côtés ſont plus ou moins inclinés. On trouve dans cette route, la *fontaine brûlante* de S. Barthélemi décrite (*page 66*); la *montagne inacceſſible* (*page 69*); les *balmes noires* (*page 69*); la montagne de *Bluys*, qui ſépare le Comtat du Dauphiné, & que le torrent du *Toulouren* a rendu fameuſe (*page 70*); enfin le mont *Ventoux* qui ſépare le Dauphiné de la Provence (*page 71*). Les carrières à *plâtre* [1] y ſont plus rares qu'elles ne ſembleroient devoir l'être, dans un pays auſſi étendu & auſſi rempli d'argilles ſouvent vitrioliques & calcaires. On n'en trouve qu'aux environs de *Montbrun* & à *Propiac*, où il y a des fon-

montagnes calcaires du Dauphiné, qu'on regarde comme faiſant partie des Alpes, & qui étant ſous des maſſes de rochers calcaires de cinq à ſix cents pieds de hauteur, ont dû vivre long-tems avant ce dépôt, vu leur groſſeur; & leur différente groſſeur prouvent que les montagnes calcaires ne ſont pas de premiere création, comme le prétendent Vallérius & ceux qui ſont effrayés de la quantité énorme de corps marins qu'il faut ſuppoſer avoir exiſté pour que les pierres calcaires en ſoient faites. L'origine des pierres calcaires eſt une des queſtions les plus épineuſes de la Phyſique. M. Guettard prend un parti mitoyen, en diſant, p. 60, que lors de la création, il y avoit des montagnes calcaires qui étant d'une nature ſi facile à détruire & à ſuivre les impreſſions des météores & des eaux, auront été dépoſées après leur diſſolution dans les bas-fonds de la mer, où ils auront enclavé les corps marins, &c. D'après quels principes partent ces Auteurs qui veulent qu'il n'y ait eu de créée qu'une terre vitreſcible qui devient calcaire en paſſant par les vaiſſeaux des plantes & des animaux? De quelles expériences s'appuyent-ils? Si ces Auteurs célebres admettent une création, il faut néceſſairement qu'ils admettent celle de la terre calcaire; s'ils n'en admettent point, ce qui feroit abſurde, pour ne pas dire pire, il faut de néceſſité qu'il y ait auſſi de la matiere calcaire de toute éternité, puiſque les eſſences des choſes ne changent point; & que dans tous les cas il faut admettre une matiere calcaire, qui ne dépende point des couloirs où elle paſſe dans les plantes & les animaux.

[1] La Phyſique apprend que le *Plâtre* n'eſt qu'un compoſé d'acide vitriolique & de matiere calcaire. Il paroîtroit donc que les montagnes de tous ces cantons, dont les argilles en partie calcaires ſe chargent d'une effloreſcence vitriolique, devroient contenir néceſſairement des plâtrieres. Pourquoi ſont elles ſi rares dans ces montagnes, tandis qu'on en voit dans d'autres endroits argilleux où le vitriol n'eſt pas ſi manifeſte? De quelle cauſe dépend donc cette union de l'acide vitriolique avec la partie calcaire de ces argilles? C'eſt-là un de ces myſteres qu'il ne ſera pas aiſé de ſaiſir.

taines salées & une espèce d'ardoise, &c. Les environs de Nyons & la montagne de *Devez*, fameuse par le *vent Pontias*, sont décrits (*page* 73). On y trouve des mines de *charbon*, une *plâtriere*, une mine de *vitriol verd*, une source qualifiée du nom de *fontaine salutaire*, &c. (*page* 74). La partie sableuse s'étend jusqu'à cet endroit. La *pierre spéculaire* ou carrière à plâtre de *Condorcet*, & la *fontaine salée* rendent ce lieu remarquable (*p.* 75). Il y a un banc de grandes *huîtres* des Indes près de Vauréas, (*idem.*) *Dieu-le-fit* est célèbre en Dauphiné par sa poterie, sa fayence, ses manufactures de draps & de chapeaux, & par les Foulons que la bonté des argilles du voisinage y a fait établir. On y fait aussi du *vitriol*, &c. [1]. On trouve au midi de Dieu-le-fit des pierres qui ont des empreintes de *madrépores*, de *nautiles*, de *peignes*, *&c.* des corps ronds ressemblant à de gros *champignons marins*. Le quartier de Rouvière qui est voisin, renferme une pierre calcaire d'un verd plus ou moins beau & susceptible de poli, parsemée de ces différens fossiles, & d'un petit madrépore branchu d'un verd plus vif.

Le Pays de Crest a Grenoble, comprenant le Diois, le Champsaur & l'intérieur de la partie calcaire, forme le sujet du *quatrième Mémoire* (*page 78*). Crest sur le penchant d'un rocher rempli de *peignes*, de *cames*, d'*huîtres* pétrifiées, &c. est à la tête d'une chaîne calcaire qui se continue jusqu'à Chabeuil & Pont-en-Royan: au bas de cette chaîne régnent des côteaux sableux qui s'étendent jusqu'au Rhône, & qui prouvent que les enfoncemens de montagnes où ils se trouvent, étoient déja formés, & que c'étoient des espèces d'anses où ces cailloux portés par les flots, & arrêtés par les montagnes, s'amonceloient aisément. Les corps marins des rochers calcaires prouvent de leur côté, que ceux-ci doivent leur formation à la même cause; mais par des dépots antérieurs. L'entrelacement des parties sableuse, calcaire & graniteuse, est un fait digne de remarque, & un sujet digne de réflexions pour les Naturalistes. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que les fontaines salées semblent être plus communes dans la partie sableuse que dans les autres. Il y en a deux à quelques lieues de Crest. La fontaine acidule & aérienne du Pont de Baret près Soyans, qui a de la réputation, mériteroit que l'on construisît un bassin & des bâtimens

Il ne sera pas aisé dans ce cas, de *prendre la Nature sur le fait*, si on l'a jamais prise; quoiqu'en ait dit un grand homme qui a eu mille & mille échosp our répéter avec complaisance, ce mot qui renferme plus d'esprit que de réalité. Ces heureux confidents de la nature en seront toujours réduits sur cette question, à savoir que les plâtrieres sont ordinairement situées dans les lieux qui renferment de l'argille & des matieres calcaires.

[1] Vu la grande quantité de *terres argilleuses* qui sont en Dauphiné, & sur-tout dans ce canton, il semble que quelqu'un devoit chercher de quelle nature étoit l'*efflorescence* dont ces argilles se chargent. On s'y est appliqué à Dieu-le-fit, où l'on exploite les argilles dans la vue d'en extraire le *vitriol* qu'elles peuvent fournir; mais ce travail, quoique facile, est abandonné à un pauvre Paysan privé de tous les moyens de se procurer les ustenciles nécessaires à un travail aussi pauvre qu'il l'est lui-même. La grande consommation qu'on fait à Lyon de ce sel vitriolique, en rendroit la fabrication très-lucrative dans cette partie du Dauphiné, & dans tous les lieux de cette Province où il y a des argilles vitrioliques. Quand il n'y auroit que l'avantage d'occuper des bras inutiles, & d'enlever à l'étranger au moins pour le Royaume une branche de commerce assez considérable, ce seroit un motif suffisant à des Administrateurs zèlés pour favoriser l'établissement de pareilles Manufactures.

L'abondance du vitriol dans les environs de Dieu-le-fit paroît supposer des fontaines minérales; aussi y a-t-il celle de la *Madeleine* qui est vitriolique, & dont l'eau jaunâtre dépose une matiere de même couleur. Cette eau est très-âcre & d'un goût désagréable: des personnes en font cependant usage dans l'intention de se purger, & elles en sont en effet vigoureusement purgées. La fontaine de la *Louise* qui est voisine, est ferrugineuse, moins vive, & moins désagréable que la précédente.

près de cette ſource ſalutaire (*page 79*). Entre Creſt & Die, on trouve des indices de charbon de terre; & à une demi-heure de Creſt, vis-à-vis le village d'Hote, une fontaine acidule & ſulfureuſe, dont l'eau a un goût d'œuf couvé. Près de cette fontaine il y a des cornes d'Ammon, des tuyaux & autres corps marins; la chaîne calcaire dans le haut & argilleuſe dans le bas, qui règne juſqu'à Die, en eſt auſſi remplie.

La ville de Die ſituée près de la montagne d'*Orel*, dont le nom a fait croire qu'il y avoit une mine d'or qu'on y a long-tems cherchée, eſt encore célèbre par le voiſinage de la *Serre* ou *montagne des Diamans*, nom qu'elle doit aux *géodes* cryſtalliſées & non cryſtalliſées qu'elle renferme. Il y a auſſi un côteau du territoire de Die rempli de *Bélemnites* & de petits corps en forme de *dents* [1], près de Châtillon; des cornes d'Ammon ferrugineuſes. Les pierres calcaires du haut des montagnes renferment des *pétoncles* & des blocs entièrement formés de coquilles, dont pluſieurs ont leur nacre (*page 80*). Il y a auſſi dans le même canton des fontaines minérales ferrugineuſes & ſulfureuſes. Le lac *de Luc* formé par des éboulemens qui ont interrompu le cours de la Drome, & occaſionné de grandes inondations en 1432, (*page 81*). *Fontaine ſalée de Salcon*, & autres fontaines minérales (*page 82*). Examen du territoire de *Siſteron* & de la route de Siſteron à *Gap*, (*page 83*). *Fontaine jailliſſante* (idem). Le lac de *Pélothier* & le *Pré tournant* (*page 84*). *Fontaine croiſſante* & *décroiſſante* de Gap (*page 85*). Le *Mont-Braiſier* & la Chartreuſe de *Durbon* (*page 86*). Deſcription minéralogique de la vallée de *Champſaur* (*page 86*): elle ne préſente rien de fort intéreſſant, non plus que les environs de *Corps*, de *la Mure* & de *Mens*, ſi ce n'eſt la topographie la plus exacte qu'il faut ſuivre la carte à la main; il y a dans ces pays des mines de fer & des fontaines minérales, indiquées (*page 90*).

Le Royannois & le pays renfermé dans le coude du Drac & de l'Isère, peu après Grenoble, eſt le ſujet du cinquième Mémoire (*page 91*). Ce canton autrefois fameux par la Tour ſans venin & par les grottes & les cuves de Saſſenage, n'offre pas beaucoup de curioſités minéralogiques. On trouve cependant à Engins dans la vallée de *Lans*, des pierres calcaires appellées *Lauzes*, ſur leſquelles il y a des *étoiles pétrifiées* [2]. Le

[1] Sont-ce des *Gloſſopetres* dont M. Guettard veût parler? On ne voit pas non plus qu'il ait cité la montagne voiſine de la Ville de Saint-Antoine de Viennois, toute remplie de *gloſſopetres* de différentes groſſeurs, au rapport de Chorier, & qu'il diſoit ſe former naturellement dans une terre blanche & tendre comme de la craie, quoiqu'elles ſoient extrêmement dures: il ne manque pas de rapporter le Miracle de Saint-Paul, qui ayant purgé de ſerpents l'iſle de Malthe, y fit naître les gloſſopetres ou langues de ſerpent en mémoire de ce miracle. M. Guettard rapporte ailleurs ce même paſſage de Chorier, pour faire voir que les *dents de requin*, connues ſous le nom de gloſſopetres, étoient le ſeul corps marin foſſile qui fût connu du tems de Chorier, puiſque malgré l'immenſité de livres qu'il a dépouillés pour ſon hiſtoire, il ne parle que de celui-là. Il ajoute que Chorier devoit en effet trouver étrange qu'il ſe formât de pareils corps dans une terre tendre; mais que ſi cet Hiſtorien eût écrit de nos jours, il eût reconnu ces corps pour ce qu'ils ſont, & n'auroit pas imité M. de la Sauvagére, qui fait former des coquilles dans un baſſin de ſon jardin: opinion embraſſée par un grand Poëte & un Médecin, qui ont probablement voulu en cela ſuivre l'avis que Fontenelle donnoit à un Ecrivain, qu'il falloit plutôt croire des choſes extraordinaires, que de ſuivre les idées reçues quand elles ſeroient vraies.

[2] Ce corps foſſile eſt très-rare; & l'on n'a gueres trouvé en France des *étoiles pétrifiées* qu'à l'Abbaye de Molème en Bourgogne (voy. Mém. de l'Acad. des Sciences, an. 1763). Les *lauzes* d'Engins portent, ſuivant M. Guettard, des *étoiles* de dix pouces de longueur de l'extrémité d'une patte à celle d'une autre patte; elles ont ſix de ces pattes; quelquefois ce nombre eſt plus conſidérable, & ces étoiles reſſemblent alors à celles de mer qu'on nomme le *ſoleil*. Ces

*Vercors*, petit canton calcaire, où il y a beaucoup de côteaux sableux, & de mauvaises mines de fer, (*page 92*). La Vallée de *Coranson* est circulaire, entourée de rochers calcaires couverts de sapins. Celle de *Vacieux* a beaucoup de *pierres à fusil*, dont les cavités sont tapissées de crystaux. La Chartreuse de Bouvante, dans une gorge étroite, est sans cesse menacée d'être écrasée par des éboulemens de rochers, ou emportée par des torrens. On y trouve aux environs, plusieurs sortes de Mines de fer, de l'*ostéocolle* [1], du tuf, une fontaine sulfureuse, une grotte où il se forme des stalactites; des cornes d'Ammon crystallisées en colonnes, des grands peignes à côtes, des fragments de grandes huîtres des Indes, des cames, des oursins, &c. Ces montagnes calcaires se continuent jusqu'à Pont-en-Royans avec des entrelacemens de côteaux sableux qu'on diroit être accidentels au Dauphiné : le Pont-en-Royans est une des bornes de la bande sableuse; aussi en tire-t-on du sable pour les fabriques de fayance à Grenoble; ses environs sont remarquables par une fontaine sulfureuse, par des balmes où il se forme des stalactites en choux-fleurs & de toutes figures, par des corps marins fossiles, & quantité d'Échinites, &c, pag. 94 & 95.

## §. III. *Partie Graniteuse.*

Les Alpes Dauphinoises & les Vallées qu'elles forment par leurs différents contours [2], sont décrites dans quatre Mémoires, dont le *premier p.* 101, comprend les pays entre l'Isère & la Romanche, depuis la *Chartreuse de Saint-Hugon en Savoie jusqu'à la Romanche.* Ces chaînes de montagnes où sont les plus hautes du Dauphiné & de la France, sont des *demi-granits* ou schistes graniteux, des *quartz* en rochers qui approchent du *jaspe*, & différents *granits* très-précieux à grands bancs inclinés. Toutes ces matieres sont propres à contenir des mines de différentes espèces. On y trouve aussi de la pyrite qu'on appelle *marquisette.* Les côteaux sableux qu'on peut trouver en quelques endroits, doivent leur formation à d'anciennes ravines d'eau. *Alvar*, fameux par ses mines de fer & par les beaux jardins de M. le Président de Barral, est situé à

lauzes forment les premiers bancs des carrieres; on trouve sur les hauteurs des granits, des schistes micacés, de la serpentine & du quartz. Mais ces pierres dispersées sont comme accidentelles à ces rochers calcaires.

[1] L'*ostéocolle* est due à une matiere marneuse qui s'est déposée sur de grosses racines d'arbres, dont l'intérieur s'est plus ou moins détruit; de sorte qu'on diroit de gros tuyaux d'une pierre calcaire & blanche enfouis en terre. Ils sont chargés d'incrustations de petites plantes & de mousses qui forment des grouppes variés & délicats, qu'on peut regarder comme une ostéocolle ramifiée.

[2] Les montagnes de cette *partie graniteuse* ne sont plus comme celles de la partie sableuse, qu'on pourroit plutôt appeller des *Dunes* que des montagnes; ni même comme celles de la partie calcaire qui quoique beaucoup plus élevées que ces dunes sableuses & à cailloux roulés, ne sont pas d'un accès aussi difficile ni aussi dangéreux que celles du pays qu'on va parcourir. Ici les montagnes portent leur tête presque toujours dans les nuës. Grand nombre d'elles, conservent des bancs de neige pendant toute l'année; plusieurs ont des glaces éternelles sur leur sommet; ce sommet est dans plusieurs endroits inaccessible, même aux animaux qui vivent dans les hautes montagnes. Ce ne sont plus dans ce pays, des chemins tracés avec soin; mais des sentiers étroits comme suspendus au-dessus de précipices, dont l'horreur est augmentée par le bruit des torrents & des quartiers de roches qu'ils entraînent dans leurs eaux; ce sont des sentiers étroits qui sont sur des pentes de montagnes qu'on apelle des *périments*, parce qu'il y a tout à craindre d'être culbuté dans les précipices par les rochers qui s'en détachent dans les pluies ou les fontes de neige. Enfin, dans ce pays, ce sont des montagnes dont les rochers menacent souvent ruine, & sont comme déchirés. Ce pays est affreux, & cependant tout y est pittoresque; les points de vue y sont souvent délicieux. Voyez ce qu'en dit M. Guettard, pag. 102.

l'entrée d'une gorge affreuſe au bas de la Chartreuſe de Saint-Hugon en Savoie, qui eſt ſur la pente de la montagne du grand Charnier. Il faut paſſer pour arriver à cette Chartreuſe, le *pont du Diable* ainſi nommé, parce qu'il paroît trop hardi pour avoir été bâti par des hommes. La plûpart de ces montagnes ſont de *ſchiſte* [1] qu'on nomme *loſe* dans le pays, dont on fait des couvrures, des fourneaux de fonte, &c. On n'eſt pas étonné de ces maſſes énormes de rochers ſchiſteux qui bordent la vallée d'Alvar, quand on ſait que la nature travaille toujours en grandes maſſes; mais on eſt ſurpris de voir les bancs inclinés en ſens contraire; quelquefois un même rocher a une partie inclinée, & l'autre preſque perpendiculaire; d'autres ſont courbes, & forment comme des calottes allongées. Plus on s'élève dans les gorges, plus la dureté de ces ſchiſtes devient grande, juſqu'à paſſer à l'état de demi-granit par le mêlange des grains ſemblables à ceux des granits: il y en a de bruns argentés, de rouges, de violets, de verdâtres, &c. Il y a des plâtrieres à Alvar & aux environs, ce qui eſt aſſez ſurprenant pour quiconque ſait que le plâtre eſt un compoſé de matiere calcaire & d'acide vitriolique, qui a changé cette matiere en pierre à plâtre; mais ces ſchiſtes contiennent auſſi quelques bancs de ſpath calcaire. Il y a encore à Alvar des carrieres d'excellent quartz en maſſe de rochers dont on fait de bons fourneaux de fonte, parce qu'étant de la nature de la ſerpentine, il eſt très-réfractaire au feu.

On trouve dans la gorge du Ponteau près Alvar, une *brêche ſchiſteuſe* [2] dont on ſe ſert, ainſi que du *granitello* pour faire des meules de moulin de quatre à cinq pieds de diametre. La Deſcription pittoreſque de cette gorge, p. 108, inſpire une ſorte d'effroi. Les *mines de fer* d'Alvar forment des filons entre les ſchiſtes; ces filons ſont de trois à ſix pieds d'épaiſſeur & même plus; on appelle *Mine de Rive* celle qui eſt de figure indéterminée, en maſſes informes; & *mine de Mailla* en lames ou mailles parallelogrammes appliquées les unes ſur les autres; elles ſont ſpathiques, & ſur-tout la derniere qui n'eſt qu'un ſpath parallelogramme, pénétré de la matiere ferrugineuſe, & elles ont conſéquemment moins beſoin de caſtine ou fondant que les autres; elles varient en couleur depuis le blanc juſqu'au brun rouſsâtre; elles ſont lourdes,

[1] Les montagnes étant de *ſchiſte*, il ne peut manquer d'y avoir des *glaiſes*, des *plâtrieres*, & ſur-tout des *ardoiſieres*. On peut dire en effet qu'en général tous les ſchiſtes ſont des ardoiſes. Mais comme on ne donne le nom d'ardoiſe qu'à cette ſorte de ſchiſte qui eſt fin, qui ſe lève en feuilles minces, dures & ſonores; on ne regarde dans le canton comme vraie ardoiſe que celle de Sevin en Savoye, qui réſiſte beaucoup plus à l'injure des tems que celles du Dauphiné. Ces dernieres renferment des parties fines de ſpath qui ſont emportées par l'eau des pluies & des neiges. L'ardoiſe alors s'écaille facilement, devient poreuſe & ſe détruit. Les maiſons ordinaires, celles des payſans, ſont couvertes de loſes, c'eſt à dire de ſchiſte, qu'on lève en grands morceaux plus ou moins épais, & qu'on arrange dans le goût des ardoiſes. Ces loſes chargent beaucoup la charpente qu'on eſt obligé de faire très-forte; & cette couverture n'eſt jamais agréable à la vue. Il ne s'agiroit ſans doute que de foncer plus avant en terre, pour que les ardoiſes du Dauphiné ſoient de meilleure qualité, & moins calcaires que celles qui ſont à la ſuperficie.

[2] Les *brêches* paroiſſent être d'une formation poſtérieure à celle de toutes les autres pierres de ces montagnes. Les cailloux dont elles ſont compoſées, ſont dûs à la deſtruction des rochers ſchiſteux & quartzeux décompoſés par l'action des eaux, & roulés du haut des montagnes ſupérieures; ce qui leur a donné une figure plus ou moins ronde. Ces pierres ramaſſées en tas ſe ſont liées par la ſuite des tems, & ont formé des rochers qui varient par leur groſſeur. Cette liaiſon a dû d'autant plus ſe faire que les cailloux de ſchiſte tombés en effloreſcence ont dû former une terre propre à procurer cette union. Cette terre, en s'inſinuant entre les cailloux, & y prenant de la conſiſtence, les a unis les uns avec les autres; d'où il en a réſulté une brêche qui s'eſt par la ſuite des tems durcie de plus en plus, & dont la dureté a peut-être été accélérée par l'addition de quelques matieres que les eaux ont pu y introduire; comme la liaiſon des *Poudingues* de Valence a été accélérée par une matiere ſtalactite que les eaux y ont dépoſée: on parlera plus bas des *Poudingues* liés par une pouſſiere calcaire.

pesantes, très-riches, & donnent un fer de la meilleure qualité [1]. Ces mines sont inépuisables, & tous les environs d'Alvar en sont parsemés. Le seul fourneau de M. de Barral fait un million trois cens mille livres de fonte. Ce fer se débite en Dauphiné; mais une grande partie est employée à la manufacture d'acier établie à Rive. M. Guettard a donné la *description de l'art de faire l'acier aux forges de Rive*, p. 183. L'état des mines de France de M. Hellot annonce une mine d'or à Alvar; mais on n'y en connoît point dans le pays; quelques endroits fournissent un minéral qu'on nomme *luisard*: c'est un talc ferrugineux qu'on rejette comme inutile. L'abondance des mines de fer de ces cantons & l'excellence du fer qui en provient, en fera toujours préférer l'exploitation à celle des Mines riches qu'on pourroit découvrir.

On remarque en général que les grouppes de montagnes, depuis Uriage près Grenoble où il y a une belle fontaine sulfureuse & purgative [2] jusqu'à Alvar, sont argilleuses ou schisteuses, souvent coupées de veines de spath blanc calcaire, & que les montagnes schisteuses précédent toujours les graniteuses. Il en est de même des grouppes qui sont de Grenoble aux vallées de *Vaujany* & d'*Allemont*. On trouve cependant dans la premiere de la pierre à plâtre, de la pierre calcaire & du grès [3]. Description de la Chartreuse de *Prémol*, (p. 112.) *Allemont*, village célèbre parmi les Naturalistes, à cause d'une mine d'argent qu'on a fait exploiter au compte du Roi, & qui s'exploite maintenant au compte de son frere, MONSIEUR, est situé sur la pente de la montagne des Chalanges, au bas de laquelle on a élevé la fonderie & les bâtimens nécessaires à ce travail. La plûpart des schistes de la vallée d'Allemont & de celles de *Vaujany* & d'*Articol* qui se touchent, sont très-durs & approchent de la nature de la serpentine ou pierre ollaire. Il y en a même qu'on pourroit ranger avec la pierre ollaire schisteuse. On trouve de beau *granitello* à mesure qu'on s'élève dans les gorges: elles sont riches en mines de fer, sur-tout la gorge d'*Articol* où il y a une fonderie [4]. En général les montagnes sont dans cet ordre; le tiers de schiste pur, le second tiers de schiste talqueux & serpentiné, & le reste de granitello. La montagne de Chalanges où est le village d'Allemont & la mine d'argent, est une masse de quartz en rocher noirâtre ou verdâtre, mêlé de schiste ou de talc argenté,

[1] Les *filons* de ces *mines* sont communément pleins; souvent aussi ils ont des cavités remplies de petits crystaux d'une belle eau, qui forment par leur position des grouppes variés, & qui en font de jolis morceaux de cabinet; surtout lorsqu'ils sont entremêlés de pyrites ou marquisette jaune cristalisée à plusieurs pans ou en corps bouillonnés. Tous ces jolis morceaux sont rejettés par les Mineurs, lorsqu'ils sont joints avec peu de minéral. Les Mineurs Allemands les appellent du nom de *drusen*, & ceux d'Alsace du nom de *crac*, & n'en font pas plus de cas.

[2] La *fontaine d'Uriage*, étoit dit-on, anciennement renfermée dans un petit bâtiment de construction romaine, qu'un Seigneur d'Uriage fit détruire pour éviter les visites incommodes. On a cependant recours à ces eaux qui sont purgatives & sulfureuses; elles ont un goût salin qui seroit agréable, s'il n'étoit pas gâté par l'impression d'œuf couvé qu'elle laisse sur la langue; elles déposent une matiere blanche & sulfureuse. Cette fontaine pouvant être utile dans bien des cas qui exigent l'usage des eaux salines, & sulfureuses, mérite de n'être pas aussi négligée qu'elle l'est.

[3] Quoiqu'on puisse trouver du vrai *grès* dans les *montagnes de schiste* ou de *granit*, puisque le grès n'est qu'un composé de grains vitriables, & qu'il se trouve souvent du sable dans ces montagnes; cependant les pierres qu'on y qualifie de grès étant en partie calcaires & conséquemment solubles aux acides, il ne faut pas confondre ce grès schisteux & graniteux avec les vrais grès, tels que le *cliquart* & la *molasse* qu'on trouve dans la partie sableuse du Dauphiné, aux environs de Saint-Paul Trois-Châteaux, ou celui qu'on exploite pour les chemins à Etampes, Fontainebleau, &c. Au reste, on rangera si l'on veut au nombre des grès, toute espece de pierres composées de grains irréguliers & vitrifiables liés par une matiere quelconque. Sous ce point de vûe les granits, les demi-granits & les schistes durs seroient du grès. Il ne s'agit que de convenir des définitions.

[4] Cette *Gorge* est décrite pag. 114. On y voit un des éboulemens de montagnes fréquents dans le haut Dauphiné; ceux d'*Articol* sont désignés sur les cartes sous le nom de

avec

avec des veines de ſpath fuſible blanc. Les *filons* de la *mine d'argent*, dont le quartz forme le toît & le plancher, ſont ſouvent au milieu d'une terre noire qu'on prendroit pour du noir de fumée; ce filon a quelquefois un pied & plus de largeur, d'autrefois il n'a que quelques pouces; il s'élargit & s'amincit à pluſieurs repriſes. La mine ſe préſente dans ce filon ſous différentes formes, dont il eſt bon de connoître les variétés [1].

Le CANTON DU HAUT GRAISIVAUDAN, qui eſt entre la *Romanche* & le *Drac*, eſt l'objet du ſecond Mémoire (*p.* 116). La plaine ou vallée du bourg d'*Oiſan* eſt la premiere qui ſe préſente. Cette plaine faiſoit partie d'un grand lac de cinq à ſix lieues de longueur, formé des eaux de la Romanche qui fut bouchée par un éboulement de montagnes. Ce lac en ſe dégorgeant tout-à-coup, inonda la ville de Grenoble & le bas Graiſivaudan au mois de Septembre 1219; & depuis ce tems, le lac eſt reſté à ſec: voyez le récit de ce déſaſtre (*p.* 117). L'Oiſan, l'un des mandemens du Dauphiné, eſt célèbre par ſes *Cryſtalliéres*, dont les Génevois & les Suiſſes partagent les profits, en achetant les plus beaux cryſtaux. S'il s'agiſſoit de démontrer contre le ſentiment de Pline & des Anciens, que le cryſtal de roche n'eſt pas de la glace qui par la ſucceſſion des tems a pris de la dureté, il ſuffiroit de décrire diverſes cryſtalliéres de l'Oiſan [2]. Ce ſont des mines qui ſuivent les loix des autres mines à filons, & qui s'exploitent de même; ou du moins qui devroient l'être avec autant de régularité, au lieu d'être abandonnées aux hommes les plus ignorants. Les rochers ſchiſteux qui renferment les Cryſtalliéres, vont ordinairement en mourant s'appliquer par le haut des montagnes, contre des rochers de granits. Les maſſes ſchiſteuſes, où eſt encaiſſé le filon de quartz & ſes poches ou cavités tapiſſées de cryſtaux, ſont aſſez tendres, & ſe décompoſent facilement. C'eſt dans ces poches du filon de quartz, que la nature forme les cryſtaux; à-peu-près de la même maniere que la cryſtalliſa-

*montagne abîmée*, effet que pluſieurs perſonnes attribuent à un volcan, mais qui n'eſt occaſionné que par la deſtruction des ſchiſtes & des granits que le tems, l'air & les eaux réduiſent en terre & entraînent dans les gorges avec la chûte des rochers. Il y en a pluſieurs qui forment des amas en trémie. Cette gorge eſt encore remarquable par quantité de *Rhus* & de *Torrens* qui forment des caſcades, dont la plus jolie eſt celle formée par un ruiſſeau qui vient de la montagne des *ſept lots* ou lacs, qu'on a nommé par corruption le *mont Cœlo*. Il y a des mines de plomb qui ſont ſous les glaciers, & peu ſuſceptibles d'être exploitées. Près de ces mines il y a des rochers de très-beau plâtre blanc & brillant; la principale richeſſe de cette gorge ſont ſes mines de fer de rive & de mailla, qu'on pourroit regarder comme une continuation de celles d'Alvar qui ſont au revers de ces montagnes.

[1] Dans la mine d'*Allemont*, l'*argent* eſt minéraliſé ou non minéraliſé; l'un & l'autre eſt uni à différentes matieres; il eſt attaché ou diſperſé dans du quartz en rocher, dans une pierre graveleuſe, dans une terre noire, ou dans du cobolt. On l'y trouve en grains plus ou moins gros, ou bien en filets, en cheveux, en ramifications. Toutes ces différentes formes ſous leſquelles l'argent ſe montre, rendent cette mine curieuſe & intéreſſante pour les Naturaliſtes qui peuvent ſe procurer des différentes *variétés de mines d'argent*. On dit *variétés*, car il n'y a réellement qu'une eſpece de ce métal, comme il n'y en a qu'une de tous les autres métaux. Il eſt utile de connoître toutes ces variétés, pour n'être pas dans le cas de rejetter des ſubſtances qui recélent du minéral. Ce n'eſt que par des eſſais bien exactement faits, qu'on apprend non-ſeulement à diſtinguer les ſubſtances unies ou combinées avec le métal qui ſe déguiſe ſous tant de formes; mais encore ſi ces ſubſtances ſont capables de volatiliſer avec elles le minéral. C'eſt de cette maniere qu'on a appris à ne pas négliger dans les mines traitées en grand, les diverſes ſortes de cadmies qui contiennent ſouvent du minéral volatiliſé par les vapeurs, &c.

[2] Entrez-vous dans une *mine de cryſtal*; qu'y voyez-vous? des rochers d'un quartz graniteux, coupés par un filon de quartz blanc qui ſe dirige en s'inclinant vers le centre de la terre. Ce filon large depuis un juſqu'à cinq pieds, a de tems en tems des *poches* ou cavités dont les parois ſont recouvertes de *canons de cryſtal* & de divers grouppes variés par leur poſition, leur groſſeur & leur couleur. Ces poches ſont quelquefois conſidérables par leur grandeur; alors un Poëte, ou un de ces Naturaliſtes qui ne cherchent pas à rapprocher les effets de la nature des loix ſimples qu'elle emploie dans ſes productions, diroit qu'on ſe croit être dans le palais du Soleil. Ce ſeroit en effet un palais enchanté, où mille feux brilleroient par la lumiere des

tion des ſels que la Chimie fait compoſer & faire cryſtalliſer. L'eau chargée de parties cryſtallines, & d'une terre ocreuſe, a été renfermée dans ces poches, ou s'y eſt introduite peu à peu. Le dépôt ſe faiſant à la longue, il en réſulte des cryſtaux réguliers. Ceux qui ſont irréguliers, viennent de ce qu'ils ſe ſont formés deſſus ou entre des cryſtaux déja formés, qui les ont gênés dans leur formation; les couleurs viennent du mélange de la terre ocreuſe, &c. On trouve dans ces cantons, pluſieurs carrieres de *pierre ollaire*, qui ſe durcit au feu, & qu'on emploie par cette raiſon pour les coupelles des fonderies. Il y a auſſi des *mines de plomb* aux environs d'*Huez* & d'une ancienne ville de *Brandes* qui fut la réſidence d'un Dauphin Viennois, dont il ne reſte plus qu'une ſoixantaine de mazures, une vieille tour & quelques veſtiges d'anciens travaux faits pour exploiter une mine d'argent, ſuivant la tradition du pays. Il y a auſſi des mines de *cuivre*, une mine de *charbon de terre*, &c. (*page* 121); mais le défaut de bois & de moyens, empêche de les exploiter. Voyez dans ce Mémoire, la topographie de ces pays & celle de la montagne du *Lautaret*, dont le plateau forme une eſpece de prairie fréquentée des Botaniſtes. Il y a dans la *vallée de Vénos* de belles caſcades, & un pont que ſon architecture ancienne & inconnue, a auſſi fait nommer le *Pont du Diable*. On ne connoît aucune mine dans ce canton, dont les montagnes ſont de granits à grains rouges, blancs & verts, ou de granitello, & du ſchiſte graniteux. On y trouve quelques veines de charbon, de l'ardoiſe, des indices de vitriol verd. La Vallée de Vénos n'eſt célèbre que par les *glaciers de Saint-Chriſtophe* & *de la Bérade* qui l'entourent, & dont les habitans du lieu font remonter l'origine juſqu'à celle du monde, & avancent même que les couches de glace qui forment celui de la Bérade ſont ſi multipliées, qu'on pourroit en conclure l'ancienneté du monde; mais les perſonnes frappées du grand ſpectacle de ces glaciers, ne font pas attention que les couches inférieures ſe fon-

flambeaux. Là, ce ſeroient des luſtres qui pendroient de la voûte; ici, des grouppes qui préſenteroient mille & mille figures plus variées les unes que les autres; enfin, l'imagination ſe laiſſeroit aller à toute ſa vivacité. Cependant une mine de cryſtal ne ſeroit, après cette pompeuſe deſcription, qu'un filon de quartz qui auroit dans toute ſa longueur, des cavités plus ou moins tapiſſées de maſſes de canons de cryſtal. Il n'eſt pas plus ſingulier, il l'eſt peut-être moins, de trouver des cavités ainſi tapiſſées, que d'en voir dans des filons de mines de plomb, de cuivre, d'argent, & même de fer; puiſque la nature du quartz n'eſt pas ſi éloigné de celles du cryſtal de roche, que les mines & les géodes calcaires où il s'en trouve.

L'exploitation réguliere & en forme de ces *Cryſtalliéres* abandonnées aux Payſans, ſeroit très-importante pour le Dauphiné. Non-ſeulement les cryſtaux d'une eau nette & tranſparente ſont employés dans pluſieurs arts; mais les morceaux mêmes que les Mineurs & les Ouvriers en cryſtal rejettent ſont les plus précieux aux Naturaliſtes, qui y trouvent ſouvent dans leur irrégularité des indices de leur formation & de celle des canons réguliers. Ce n'eſt, par exemple, que depuis qu'on a découvert des cryſtaux de roche qui renfermoient de l'eau dans leur intérieur, qu'on a conclu avec certitude que ce foſſile étoit dû à une matiere chariée par de l'eau. Ce n'eſt que par les cryſtaux bruns, noirs ou opaques, chargés ou pénétrés de pyrites, remplis de parties ferrugineuſes, de ſchorl, ou de corps reſſemblans à de la mouſſe ou des racines, qu'on a appris que la matiere cryſtalline ſe trouvoit ſouvent mêlée avec les ſubſtances minérales qui ſe voient à leur intérieur ou ſur la ſurface. On trouve beaucoup de variétés, dans les *Cryſtalliéres* du Dauphiné. Il y a des canons à deux pointes, terminés à leurs extrémités par deux pyramides à ſix pans. Les *grouppes* ou *matrices* ſont de quartz graniteux, ſouvent lardés de matieres ferrugineuſes; & quelquefois de cubes, dont les côtés ont plus ou moins d'un pouce. Les canons ſont ſouvent teints extérieurement d'un beau jaune d'ocre, qu'on peut enlever par le frottement répété, &c. Il y en a des grouppes qu'on compare à des gerbes, à des épis, à des cierges, à des bottes d'aſperges, à des canons ſur leur affût, à des piſtolets dont l'extrémité inférieure du canon eſt courbée comme la croſſe, & dont un petit cryſtal oblique peut ſe comparer au chien du piſtolet. La courbure de ces canons vient de celle du corps ſur lequel la matiere fluide & cryſtalline s'eſt dépoſée, &c. &c.

dent continuellement, & que c'eſt de ces parties inférieures que vient l'eau que ces glaciers fourniſſent [1].

Le Val Godmard, le Valboney, la Valdens, &c, ſont renfermés dans le troiſieme Mémoire (*page* 128). Les montagnes du fond du Val Godmard, contiguës à celles de la *Bérade* en Oiſan, de la *Valouiſe*, &c, ſont les plus élevées de la Province, ſans en excepter le *Viſo* en Queyras. Ces montagnes ſont en général des ſchiſtes, des granits, des quartz, & dans quelques endroits, de la pierre calcaire blanchâtre; les rochers ſont rompus à pic, & couverts de neiges éternelles. Les rochers calcaires qui ſe trouvent dans le cul-de-ſac, paroiſſent une ſuite des chaînes calcaires du Champſaur, où le *Val Godmard* a ſon entrée. Les autres rochers ſchiſteux & graniteux, tiennent de la nature de la *ſerpentine*. Différentes ſources forment des *piſſes* & caſcades qui tombent dans le torrent de la Sévéraiſe, coulant avec force au milieu de cette vallée fort étroite qu'il arroſe & qu'il ravage; mais dont les habitans du Champſaur ſavent tirer parti pour arroſer leurs prairies artificielles, par le moyen du beau canal d'Aubeſagne, conſtruit par des particuliers. On trouve dans le fond du Val Godmard de l'*alquifoux* ou *galéne* de plomb facile à pulvériſer, une *mine de plomb* à la Chapelle; pluſieurs filons de mine de *cuivre* dans les environs de Saint-Maurice; & ſur la montagne de Pendillon vis-à-vis le village des Portes, une mine de *plomb* avec *verd de montagne* & pyrites cuivreuſes, dans un quartz mêlé de ſchiſte & de ſerpentine.

Le *Valboney* fermé par des rochers ſchiſteux & ſerpentinés qui ſont graniteux à la ſommité, eſt arroſé par la Bonne, qui lui a donné ſon nom, ainſi qu'au Bourg de Valboney. Il y a de mauvaiſe ardoiſe calcaire, dont on peut même faire de la chaux, de la pierre à plâtre blanche cryſtalline, & de la rouge qui reſte telle, étant pouſſée au feu; du cryſtal de roche & une mine de plomb mêlée de cuivre avec verd de montagne, qui a été exploitée anciennement. On a découvert une mine de cuivre dans le vallon *des Soufles* qui déverſe dans le Val Godmard. Il y a pluſieurs cols ou gorges, par leſquels on communique aux vallées voiſines. La

[1] C'eſt en effet un grand ſpectacle que ces *Glaciers*. Quoique ce ne ſoient que des maſſes énormes de glace, on croiroit d'abord que leur partie ſupérieure devroit ſe fondre, & que ce ſeroit de-là que l'eau s'écouleroit; mais ce ſeroit une erreur. Au milieu d'Août, pendant le ſoleil le plus ardent la ſurface ſupérieure des glaciers eſt à peine mouillée; tandis que vous voyez ſortir de deſſous ces glaciers des torrents quelquefois conſidérables & violents. On pourroit peut-être dire qu'il ſeroit étonnant que la glace expoſée au ſoleil le plus ardent ne ſe fondît pas, & que c'eſt l'eau de la ſurface ſupérieure qui traverſe la maſſe de glace, & s'écoule au deſſous; mais ces maſſes de glace ont ſouvent plus de cent pieds d'épaiſſeur, & dans toute cette épaiſſeur la glace eſt au-deſſous du degré de congellation, au moins en pluſieurs endroits; par conſéquent l'eau qui la traverſeroit devroit ſe geler & devenir glace : ainſi l'objection tombe d'elle-même.

En outre, l'on ſait que les amas de neige quoique plus aiſés à fondre & à être pénétrés par les rayons du ſoleil, ſe fondent également en-deſſous, & forment ſouvent des eſpeces de cavernes aſſez vaſtes pour qu'on puiſſe facilement y entrer. Il ſuit donc de ces obſervations, que la fonte des maſſes conſidérables de neige & de glace des hautes montagnes, dépend d'une autre cauſe que de la chaleur du ſoleil, & que cette cauſe ne peut gueres être que celle de la chaleur de la terre, &c. Il eſt vrai qu'une partie des neiges tombées en hiver, ſe fond au printems, & qu'elle ſe fond ſupérieurement. Mais cette partie de neiges n'a pas pris une conſiſtance dure, comme ſa partie inférieure : elle doit encore plus ſa fuſion aux pluies douces qui tombent alors preſque continuellement, qu'aux rayons du ſoleil. Auſſi, ſans ces pluies, ces neiges réſiſtent-elles à l'action du ſoleil, ſe durciſſent de plus en plus, & augmentent ainſi par leur partie inférieure, qui prend de la conſiſtance & de la dureté, la maſſe des glaciers. Autrement, les glaciers ſe détruiroient en peu d'années; la quantité d'eau qui s'en écoule de deſſous leur baſe étant très-conſidérable & donnant aſſez communément naiſſance à de grandes rivieres, ou aux torrents qui s'y jettent.

vallée de *Chante-Louve* & la *Valdens* n'ont rien de fort intéreſſant pour la Minéralogie; comme elles avoiſinent la partie calcaire [1], leurs rochers ſchiſteux en participent beaucoup. On y fait de la chaux noire. A la Valdens, à un quart d'heure de *la Motte*, lieu devenu célèbre par ſa fontaine minérale dont on envoie les eaux juſqu'à Paris, eſt un côteau qui n'eſt en quelque ſorte que de charbon de terre, qu'on exploite depuis près de deux ſiècles, & qui eſt de bonne qualité. L'endroit eſt trop affreux & trop dangereux pour qu'on ſoit tenté d'aller pren dre les eaux de la Motte ſur le lieu même.

Le RESTE DE LA PARTIE SCHISTEUSE ET GRANITEUSE, décrite dans le quatrieme Mémoire, (*page* 134), comprend le *haut Gapençois*, l'*Embrunois*, la vallée de *Barcelonnette*, & le *Briançonnois*. Elle paroît s'enfoncer dans les Alpes en bordant la Provence au nord. A peine commence-t-on à deſcendre le Plateau du Lautaret décrit dans le ſecond Mémoire, que l'on jouit de la vue de la *vallée de Briançon*. Ce n'eſt plus ici de ces gorges étroites, hériſſées de roches arides & nues; c'eſt une belle vallée [2] d'un quart de lieue, ou une demi-lieue de largeur par endroits, qui ſe prolonge juſqu'à Briançon à plus de cinq lieues du Lautaret : elle eſt couverte de *Mélèzes*, dont la forme conique & ſinguliere donne un air pittoreſque à cette belle vallée, arroſée par la Guiſanne, & peuplée de villages, de maiſons, & de terreins en bonne culture arroſés par des canaux. (Voyez-en la Deſcription *pages* 134 & *ſuiv.*). Cette vallée eſt fameuſe par la prétendue *Craie* qui porte aſſez improprement le nom de *Briançon* [3], & par les deux *fontaines minérales chaudes* de Monêtier, dont l'une deſtinée pour les Buveurs, eſt accompagnée d'une rotonde à pans, au ſortir de laquelle l'eau fait mouvoir les machines d'une clouterie; l'autre pour les Baigneurs, eſt un bâtiment en quarré-long, qui étant diviſé en Chambres, forme des eſpeces d'étuves. Ces deux fontaines font des dépôts de tuf calcaire; celle des Baigneurs eſt verte, ce que l'on attribue à un *byſſus*, eſpece de plante aquatique qui ſe mêle au dépôt. Les terres des montagnes qui bornent cette vallée paroiſſent être une ſuite de la décompoſion des ſchiſtes, qui ſont tendres à la baſe, & graniteux dans les hauteurs. Elles

[1] Les *rochers* & les *bancs calcaites* qu'on trouve à l'entrée ou dans le fond de ces *gorges*, annoncent une ſingularité qui s'explique très-bien, en diſant que ces pierres n'y ont été formées que par le dépôt que les eaux de la mer y ont faits en entrant dans ces gorges, dont les montagnes précédemment élevées, arrêtoient les eaux & facilitoient ainſi le dépôt. Ces *enclavures* n'infirment point la diviſion du Dauphiné en trois grandes parties ſableuſe, calcaire & graniteuſe : elles ſemblent au contraire la confirmer, puiſqu'elles ne ſe trouvent que ſur les confins, où les eaux trouvant des anſes & des enfoncements de montagnes, y avoient néceſſairement un mouvement rallenti, propre à procurer le dépôt des matieres dont elles étoient chargées; & s'il ne s'en trouve pas de ſemblables dans toutes les gorges, cela vient de la différence de direction de ces gorges ou de quelqu'autre cauſe trop compliquée pour les deviner.

[2] L'éloge que l'on fait ici de la *vallée de Briançon* ne convient guère qu'à la belle ſaiſon; car en hiver, le pays eſt fort triſte. Preſque toutes les communications ſont interrompues, même à Briançon, dont les habitans ſe renferment dans leurs foyers, à moins qu'ils ne les quittent pour ſe réunir dans les écuries & les étables où ils trouvent une chaleur douce, qu'ils penſent avec tous les Payſans des montagnes, être très-propre à conſerver la ſanté. C'eſt d'après ces idées qu'on a voulu établir à Paris l'uſage de faire coucher les pulmoniques dans des étables à vaches. Les malades n'ont retiré de ce prétendu ſpécifique d'autre avantage que celui d'expirer au milieu de la fange & du fumier dont ils reſpiroient l'odeur infecte.

[3] La *Craie de Briançon* n'a le ſurnom qu'elle porte que parce que cette ville en eſt l'entrepôt; elle ne ſe tire pas même de ſes environs. On voit bien de Monêtier à Briançon le haut de quelques montagnes qui ont des coupes d'un blanc de craie; mais on ne préſume pas que ce ſoit de la craie, puiſque ce n'eſt pas de ces endroits d'où on la tire, & que celle de Briançon vient de la montagne de la Rouſſe près de Feneſtrelle, petite place forte qui, ayant été priſe en 1708 par le Duc de Savoye, lui eſt reſtée par le Traité d'Utrecht. Ainſi cette production naturelle eſt d'un pays étranger à la France, d'où les Marchands Briançonnois la tirent pour la répandre dans le Royaume, & ſur-tout à Paris.

Si cette pierre blanche eſt mal déſignée par ſon ſurnom,

ſont

ſont noires & reſſemblent beaucoup à celles des pays à charbon de terre, dont il y a en effet des mines qu'on exploite, ainſi que des carrieres d'ardoiſe. Mais la plûpart de ces ſchiſtes ſont ſi calcaires qu'on en fait même de la chaux. *Briançon*, ville fortifiée autant par la nature que par l'art, eſt ſitué ſur la pente de la montagne de l'Infernet au confluent de la Guiſanne & de la Durance; elle eſt au centre de quatre vallées, dont celle du Moneſtier qui commence au Lautaret a pris le nom de Briançon; celle d'Embrun eſt au Sud-Oueſt, & celles de Cervieres & de Neurache tournent du Sud à l'Eſt. Les montagnes qui entourent immédiatement Briançon, ſont plus calcaires que celles des vallées, & on peut appeller ce pays *ſchiſto-calcaire*, ou *argilloſo-calcaire;* auſſi ſont-elles plus baſſes, parce qu'elles ont ſouffert plus d'éboulements & de décompoſition. On peut voir (*page* 137 & 138), l'examen de ces pierres à l'eau-forte. Il y a aux environs de Briançon pluſieurs carrieres de plâtre très-mal exploitées, &c.

La *Serpentine*, dont on connoît peu de carrieres en France, eſt la pierre la plus commune dans le canton du Dauphiné qui reſte à parcourir. Quand on a gagné depuis Briançon la premiere rampe du Mont Genève, on ne trouve que des ſerpentines de différentes eſpeces juſqu'aux limites de la France & du Piémont. Mais le pays eſt toujours mélangé de parties calcaires & de ſchiſtes, ainſi que dans la route de Briançon à *Mont-Dauphin*, & de ce dernier lieu au *Queyras.* On diroit que les montagnes de ces cantons ont été compoſées de matieres de différentes natures, brouillées les unes avec les autres, qui ſe dépoſoient ſuivant qu'elles étoient dans certains tems plus ou moins abondantes; différence qui ne venoit probablement que de ce que les montagnes aux dépens deſquelles celles-ci ſe formoient, étoient de différente nature, & que les eaux qui les détruiſoient ſe chargeoient tantôt plus, tantôt moins des unes & des autres matieres de ces montagnes. On y trouve auſſi quantité de maſſes de *Poudingues*, c'eſt-à-dire de petits cailloux fortement liés entr'eux par une pouſſiere calcaire détrempée [1]. La baſſe montagne où eſt aſſiſe la ville de *Mont-Dauphin* que Louis XIV fit bâtir pour la défenſe des frontiéres, n'eſt qu'un maſſif de Poudingues iſolé, au centre de

elle eſt encore plus improprement appellée du nom de *Craie*, puiſque ce n'eſt point réellement une craie ni une ſubſtance calcaire, ou propre à faire de la chaux, & qui faſſe effervescence avec les acides; mais une pierre douce au toucher, & qui tient plus de la nature du talc que de la craie. Elle n'a ſans doute été priſe pour de la craie, que parce qu'elle a comme elle, quelque choſe de doux ſous les doigts; mais elle n'a aucune des propriétés de la craie, pas même la blancheur; elle auroit plutôt quelque rapport avec le ſchiſte & la ſerpentine qui en différent à quelques égards. Cette prétendue craie a été employée en Médecine comme un abſorbant, vertu qu'elle n'a point, ou moins que la vraie craie; il n'en a pas fallu davantage pour donner à cette pierre une vogue qu'elle ne méritoit pas plus & peut être moins que toutes les terres argilleuſes ou calcaires. En Phyſique comme en Morale, la célébrité dépend ſouvent moins d'une vérité, que d'une cauſe ou d'un effet mal vu ou mal ſenti. La Médecine plus éclairée ſur la matiere médicale rejette les *abſorbans terreux*, ou du moins ne donne pas plus de préférence à l'un qu'à l'autre; ce qui a diſcrédité cette prétendue craie de Briançon, qui ſeroit tout-à-fait tombée dans l'oubli ſi quelques Artiſtes ne l'euſſent pas depuis employée. Elle entre dans le fard que l'on fabrique à Paris pour les perſonnes du ſexe.

Il y a eu un tems où les demandes des Marchands de Paris étant plus fréquentes, on prétendoit qu'on faiſoit entrer la craie de Briançon dans la porcelaine, ce qui ne ſeroit pas au reſte difficile à croire. Le vrai *kaolin* a beaucoup de rapport avec du talc en poudre, & la craie de Briançon n'eſt dans la vérité qu'une eſpece de talc en pierre. Elle eſt d'un blanc-verdâtre, brillantée, douce au toucher, comme un peu fibreuſe ou par lames. On en tire près de Pérouſe en Piémont, qui eſt de qualité inférieure, d'un gris cendré, moins brillante, moins douce & plus dure. On en fait des uſtenſiles de cuiſine comme d'une pierre ollaire. On prétend qu'on tire encore du Dauphiné & de la vallée de Queyras une autre craie de Briançon qui eſt noire & employée par les Menuiſiers à tirer les trais qu'ils font pour dreſſer leurs ouvrages.

[1] Les cailloux de ces *Poudingues*, quoique fortement

quatre vallées qui viennent y aboutir, & qui ſont celles de Briançon, d'Embrun, du col de Vars, & du Guil. Un pareil monticule composé de cailloux roulés, ou galets de granits, de quartz, de pierres calcaires, &c, liés par un ſable gris, paroît ſur-ajouté aux chaînes des montagnes qui forment les grandes élévations du globe terreſtre. Mais comme ce monticule eſt iſolé au centre de quatre vallées, il n'a pu s'élever ni être formé que par les courants du fond de la mer, qui en ſe croiſant au ſortir de ces vallées, & s'oppoſant les uns aux autres, dépoſoient & accumuloient ces cailloux dans l'endroit où eſt actuellement le monticule en queſtion. Il y a aux environs, de ces maſſes de Poudingues de plus de deux cents pieds de hauteur. Le château de *Queyras*, bâti dans la même poſition que Mont-Dauphin, eſt également ſur un monticule de Poudingues au centre de quatre vallées, & doit ſa formation à la même cauſe. Le chemin de Mont-Dauphin à Queyras eſt horrible & dangereux, ſur le penchant de montagnes très-rapides, & ſi étroit qu'à peine les mulets trouvent à y mettre le pied; on a toujours d'un côté la montagne, & de l'autre un précipice.

La vallée de *Queyras* eſt peuplée d'hommes tout entiers à la culture de la terre, & au ſoin de leurs beſtiaux. Cette vallée & celles de *Souliers* [1], d'*Abriès* & de *Riauvert* qui aboutiſſent toutes les quatre au même centre, où eſt le Château de Queyras qui doit dit-on ſon nom à cette poſition, par corruption de *vallis quadrata*, offrent un coup-d'œil charmant en été. Elles ſont il eſt vrai bordées de part & d'autre, par de très-hautes montagnes, & terminées par d'autres montagnes encore plus hautes, & dont les ſommets ſe perdent dans les nues. Mais vous y voyez pluſieurs villages diſperſés par ces montagnes; vous y voyez des terres bien cultivées juſqu'à une certaine hauteur de ces montagnes, qui ont ſouvent dans leurs ſommets de grandes & belles prairies, où l'on tient des beſtiaux tout le tems de la belle ſaiſon. Quelquefois même on trouve de grands Lacs ſur ces hauteurs [2], comme celui de Malrif au-deſſus d'Abriès; les piſſes, les caſcades qui deſcendent avec fracas des hauteurs, les ruiſſeaux & rivieres qui ſerpentent dans le

liés entr'eux, ne le ſont cependant pas de façon à permettre qu'on pût ſcier ces maſſes & en faire des tables polies; comme celles de certains poudingues, dont les cailloux ne paroiſſent avoir d'autre liaiſon, que celle que deux corps polis appliqués l'un contre l'autre peuvent avoir, & que la Philoſophie Newtonienne attribue à une qualité occulte qu'elle nomme *attraction*. La liaiſon de ces poudingues n'eſt ni forte ni occaſionnée par un agent auſſi ſimple; on ne peut cependant s'empêcher d'admirer combien l'agent que la nature emploie ici pour cette liaiſon eſt peu compliqué; de l'eau & une pouſſiere calcaire diſperſée dans beaucoup d'eau, mais dépoſée peu-à-peu, font tout le myſtere de cette opération. La nature avare des matériaux ne l'eſt pas du tems; elle compenſe par le tems ce qu'elle ménage de matériaux; elle ſemble nous prouver par-là, que les ciments anciens ne ſont meilleurs que les nôtres que parce qu'ils ont gagné par le tems ce que les nôtres ne peuvent encore avoir acquis; elle ſemble encore nous démontrer, que ce n'eſt pas tant à la bonté de la chaux & aux compoſitions de ciment qu'on imagine tous les jours que la liaiſon des pierres eſt due, qu'au tems que cette liaiſon demande pour être forte & durable. La petite quantité de matiere employée par la nature dans ces ſortes de maçonneries naturelles nous fait encore voir, que ce n'eſt pas en ſe ſervant de beaucoup de mortier que l'on fait ſouvent la meilleure bâtiſſe; mais en n'en employant que la quantité néceſſaire pour que les pierres ne laiſſent point de vuides entr'elles, de façon que la couche mince mais très-unie de mortier, mette les deux pierres entre leſquelles il eſt poſé dans le cas de deux corps polis appliqués l'un contre l'autre, ſur-tout ſi les ſurfaces des pierres ſont planes.

[1] Les *vallées* jettent de diſtance à autre, quelques branches qu'on appelle des *Cols*. Tels ſont dans la vallée de Souliers les *Cols de Péas* & d'*Izoard*, où l'on voit le *Pont de la Pucelle* appuyé de part & d'autre ſur des rochers calcaires qui ſervent d'encaiſſement au ruiſſeau. Le nom de ce Pont vient ſuivant la tradition du pays, de ce qu'une jeune fille plus leſte que Syrinx ſauta d'un Rocher à l'autre, n'y ayant point alors de pont, & ſe ſauva ainſi des pourſuites d'un jeune homme moins hardi qu'elle, & qui n'eut pas même le plaiſir d'embraſſer des roſeaux comme fit le dieu Pan.

[2] Quand on trouve de ſemblables *Lacs ſur le haut des montagnes*, & qui ſemblent ne devoir être d'aucune utilité,

fond, ajoutent encore à l'agrément du tableau. Mais le ſpectacle change bien en hiver, lorſque les neiges qui couvrent les montagnes & les vallées, interrompent toute communication. L'amour de la Patrie, l'intérêt ou la force, ſont les ſeuls motifs qui peuvent vous y retenir. L'intérêt même en chaſſe les hommes, qui dans la vigueur de l'âge & devenus inutiles dans un pays où tous travaux d'agriculture ceſſent, quittent les vallées où ils ſont nés, & ſe répandent dans le reſte de la France pour y exercer le commerce & différents métiers. Les vieillards, les femmes & les enfants ſe renferment, pour ne plus ſortir qu'à la belle ſaiſon; & là vivant preſque toujours avec leurs beſtiaux, ils ſe nourriſſent de leur lait, de fromage, de pain de ſeigle cuit dès l'entrée de l'hiver; s'abandonnant entierement aux ſoins de la Providence, s'ils tombent malades. En meurt-il quelqu'un? le cadavre mis au grenier s'y géle & y reſte juſqu'au tems où les neiges étant fondues, le Curé peut faire ſa ronde & emporter ce cadavre. A la belle ſaiſon les hommes regagnent leurs foyers pour cultiver la terre, récolter les grains, enſemencer la terre & repartir de nouveau. L'âge a-t-il ôté à ces hommes la force néceſſaire pour voyager? l'intérêt céde, l'amour de la patrie reprend ſes droits, & ils diſent adieu pour toujours aux villes opulentes où le faſte regne; ils oublient tout ce qu'ils y ont vu, ou ne s'en reſſouviennent que pour le mépriſer, ou que pour tromper l'ennui, en s'en entretenant avec leur famille dans les longues ſoirées qu'ils paſſent avec elle au milieu de leurs beſtiaux qui leur fourniſſent une chaleur douce & tempérée.

Tout ce canton hériſſé de hautes montagnes & de rochers, n'eſt qu'un pays mêlangé, mais où le ſchiſte & la ſerpentine [1] dominent. On y trouve auſſi beaucoup de *Variolites*, pierre tuberculée, qui eſt du genre des ſerpentines. C'eſt principalement ſur le *Viſo*, l'une des plus hautes montagnes du Dauphiné, d'où l'on découvre toute l'Italie, & dont on voit la pointe depuis Milan (*page* 147), que l'on trouve des rochers énormes de ſerpentine verte, qu'on ne ſe tromperoit peut-être pas de placer avec le *Jade verd*. Quant aux variolites, qui ſont des eſpèces de ſerpentines, M. de la Tourette fait voir dans un ſavant Mémoire ſur cette pierre, qu'il ne faut pas prendre pour des variolites toutes les pierres qui ont leur ſurface rele-

l'eau n'ayant ſouvent point d'iſſue apparente, on ne peut que ſe demander (l'Auteur de la Nature n'ayant rien fait que dans des vues) qu'elles peuvent avoir été celles qu'il s'eſt propoſé en formant ces grands réſervoirs d'eau? Un peu de réflexion fait d'abord ſentir que quand ces réſervoirs d'eau n'auroient pas quelques iſſues par l'intérieur de la terre, & ne donneroient pas ainſi naiſſance à des fontaines ou à des courants d'eau, ils ſont les ſources d'où il s'éleve de tems en tems des vapeurs abondantes qui forment les nuages, & qui ſont dit l'Abbé Pluche dans ſon *Spectacle de la Nature*, autant de Colonies envoyées pour fertiliſer les pays éloignés. La hauteur des montagnes qui entourent ces lacs les mettant à l'abri des grands coups de ſoleil, ils ont des reſſources que la Providence ménage pour les tems où la grande chaleur deſſeche les terres expoſées à toute la violence des rayons de cet aſtre. La chaleur eſt alors ſi grande qu'elle pénetre tout, & que ces lacs, quoique retirés dans des lieux où le ſoleil agit foiblement, en reſſentent les effets; l'eau s'en évapore & ſe condenſe en nuages qui, en tombant ſur les campagnes deſſéchées, les rafraîchiſſent, & donnent une nouvelle vie aux plantes qui périſſoient faute de ces arroſements naturels.

[1] La *Serpentine* dont il eſt tant parlé dans ces Mémoires, & dont pluſieurs montagnes de ces cantons ſont chargées, eſt une pierre peu commune en France. On n'en connoît gueres qu'une eſpece du côté de Riom en Auvergne; mais cette eſpece même n'eſt qu'une ſerpentine de qualité inférieure, d'une couleur terne cendrée, & d'un tiſſu peu ou point ſuſceptible de poli; au lieu que les ſerpentines du Dauphiné varient par les couleurs, par la dureté & la fineſſe. La plupart & ſur-tout la verte ſe poliſſent très bien, & pourroient être employées dans les ouvrages d'ornement. C'eſt du haut Dauphiné que la Durance & les autres torrents roulent dans leurs eaux les cailloux de ſerpentine & les variolites qui couvrent avec les autres cailloux toutes les plaines aux embouchures de ces torrents dans les groſſes rivieres.

Il y a pluſieurs ſortes de *Serpentines*, les unes d'un brun noirâtre, fines & d'une dureté médiocre dont on fait

vée de petits tubercules, comme peuvent être les granits & les pierres graveleuſes roulées par les eaux, & dont le frottement a enlevé les parties les plus tendres, ce qui forme la ſaillie des parties les plus dures. Il dit que la variolite eſt une pierre qui approche de *l'Ophite* des anciens, & qu'en Italie on nomme *ſerpentino antico*, qu'il prétend être une ſorte de porphyre qui contient quelquefois des parties de mine d'argent, &c.

Après le Queyras, on trouve la *vallée d'Embrun* arroſée & dévaſtée par la Durance, & quantité d'autres petits torrents, & où il y a trois fontaines minérales, purgatives, & ferrugineuſes. Les dépôts qu'elles forment au-deſſous du plan de Faſi, peu éloigné de Mont-Dauphin, ont élevé une maſſe d'incruſtations de pluſieurs pieds d'épaiſſeur, où l'on trouve pluſieurs corps incruſtés comme des pommes de Pin & de Mélèzes, des branches d'arbres, de plantes, & autres objets propres à orner les cabinets des curieux. Cette montagne du plan de Faſi a encore cela de ſingulier, qu'elle eſt compoſée de pierres à plâtre dont on a ouvert des carrieres conſidérables, & qu'après ces plâtrieres elle eſt d'un ſchiſte dur, qui ne fait pas effervescence avec les acides. Les montagnes ſuivantes ſont quartzeuſes, ſchiſteuſes, & quelquefois calcaires; tels que les rochers voiſins de l'Abbaye de Boſcodon, qui renferment cette pyrite cubique jaunâtre qu'on appelle dans le pays *dés de Boſcodon*. *Embrun* eſt ſitué comme Mont-Dauphin, & le château de Queyras, ſur un monticule de Poudingues eſcarpé, au pied du Mont Saint-Guillaume, & qui doit ſa formation à la même cauſe que les autres. Les montagnes voiſines ſont d'une argille griſe, & quelquefois noirâtre, comme aux environs de Saint-André, où l'on a commencé l'ouverture d'une cryſtalliere décrite (*page* 155). Les hauteurs ſont couronnées de quartz en rochers, au-deſſous deſquels il y a des pierres calcaires qui poſent ſur du ſchiſte &c, ainſi c'eſt un pays mélangé. M. Guettard termine ce long Mémoire par la deſcription de Gap & des environs (*page* 156), qui ſe rapprochent de la partie calcaire avec laquelle ils ſe confondent, & qui n'offrent rien de bien intéreſſant en Minéralogie.

Cette courte analyſe de la *Minéralogie du Dauphiné* ſuffira ſans doute pour faire naître le deſir de l'étudier, la carte à la main, dans l'excellent ouvrage de M. Guettard. Cet ouvrage précieux eſt du nombre de ceux où l'on n'iroit pas chercher l'inſtruction & le plaiſir, ſi l'on n'étoit pas prévenu qu'on y trouvera l'un & l'autre, d'après l'eſquiſſe que nous venons d'en faire. Il eſt terminé par un dernier Mémoire encore plus curieux

en Dauphiné des encriers & autres petits uſtenciles; d'autres d'un blanc cendré tendre & d'un grain groſſier dont on fait des poëles au Village de Saint-Verain où on les préfere à celles de fer; d'autres ſerpentines ſont d'un verd de jade très-dures & propres à prendre le plus beau poli. Une colonne de cette pierre ſi commune dont on ne donneroit pas cent francs parce qu'elle ſeroit du Dauphiné, vaudroit mille écus ſi elle étoit trouvée en Italie parmi des ruines. Il en eſt de même de nos granits, de nos marbres, albâtres, &c. Quand la France ouvrira-t-elle les yeux ſur les richeſſes que la nature lui a prodiguées? Quand ſentira-t-elle que l'emploi de ces richeſſes eſt un moyen de rendre utiles quantité de fainéants qui l'inondent, & de ſouſtraire à une punition ſouvent trop ſévere des hommes que le beſoin force à vendre des denrées utiles ou néceſſaires comme le ſel, mais dont le commerce eſt prohibé par la Loi? Les mines & les carrieres offrent des reſſources durables à l'induſtrie nationale, bien ſupérieures à tout ce que l'Italie peut avoir en ce genre; car ſi on enleve à l'Italie ſes carrieres de marbre de Carrare, elle eſt réduite à ſes pierres de volcan & à ſes pierres calcaires ordinaires & communes. C'eſt par cette raiſon que les Romains ont dépouillé l'Egypte & la Grèce des morceaux les plus précieux en ce genre. La France qui renferme dans ſon ſein toutes les pierres de l'Egypte & de la Grèce, dédaigne ſes propres richeſſes. On y chercheroit plutôt les moyens de faire des pierres factices pour élever des monumens publics, que ceux d'exploiter les *Serpentines* & les *Granits* qui y ſont ſi communs.

que les précédens, & qui contient des Tables ſynoptiques des terres, pierres, minéraux, & autres foſſiles qui ſe trouvent en Dauphiné, avec des Catalogues raiſonnés de toutes les eſpèces de mines, & des eaux minérales & autres de cette Province. Ce qui, joint au grand nombre de Planches gravées, procure au Dauphiné l'avantage unique ſur toutes les autres Provinces de France, d'avoir une *Minéralogie complette.* Nous allons y joindre dans l'Article ſuivant, une notice du *Régne végétal*, également propre à piquer la curioſité des Lecteurs.

## ARTICLE IV.

### *Régne Végétal, & Botaniſtes du Dauphiné; Flore des Alpes; Hiſtoire Naturelle du Mélèze & de la Manne.*

La Nature qui a répandu avec tant de profuſion des richeſſes ſi variées dans le ſein de la terre & dans les hautes montagnes de cette Province, a encore pris ſoin de la parer & de l'embellir de tous les dons de Flore; & cela, dans des lieux mêmes où les élémens les plus contraires ſemblent lui faire une guerre continuelle, par les frimats, les neiges, les glaces, les torrents, les orages & les foudres d'eau qui ravagent le riant empire de la Déeſſe. La montagne d'*Orouze* dans le Gapençois, dit l'Hiſtorien du Dauphiné, eſt toujours couverte de neiges, & ſi peu échauffée des rayons du ſoleil, que l'hyver y fait preſque toutes les ſaiſons. Cependant les fleurs les plus agréables, telles que les *tulipes* & les *anémones* y paroiſſent en nombre infini dans les mois d'Août & de Septembre. Elles ſemblent y percer la glace en naiſſant, & la réſiſtance qu'elles éprouvent en ſe pouſſant hors du ſein de la terre, paroît leur ajouter plus de grace & de vivacité qu'elles n'en ont dans nos jardins. L'éclatante blancheur de la neige voiſine, qui ſert de lit à ces fleurs, relève infiniment l'éclat des diverſes couleurs dont elle eſt ſemée, & les yeux qui les contemplent, n'y trouvent pas moins de plaiſir, que l'eſprit qui veut raiſonner ſur cette merveille y rencontre de ſujets d'étonnement. La montagne de *Lens* [1], celle de *Saïze*, qui eſt en même-tems un pâturage fertile, où les Griſons & les Provençaux envoyent leurs beſtiaux paître avec ceux du Dauphiné, forment un parterre merveilleux au milieu des Alpes. L'été y fait naître les fleurs les plus belles & les plus rares,

[1] Chorier dit que la *montagne de Lens*, à cinq lieues de Grenoble, fournit deux eſpeces de *Renoncules* qu'on ne trouve point ailleurs; l'une à feuilles de langues de ſerpent, l'autre à feuilles de fumeterre, ayant toutes deux une fleur blanche d'un éclat extrêmement vif. Il ajoute que Gaſton d'Orléans, qui faiſoit ſes délices de la Botanique les dernieres années de ſa vie, les envoya deſſiner ſur les lieux. Le même Auteur parle d'une *étoile terreſtre* qu'on trouve ſur la même montagne. Comme il n'étoit pas Botaniſte, il faut citer ſa deſcription dans ſes termes mêmes, pour convaincre les Lecteurs par cet exemple de l'ignorance d'un homme de beaucoup d'eſprit, combien la ſcience qui apprend à connoître & à diſtinguer les plantes par leurs vrais caractères, eſt utile & néceſſaire. On prie de chercher ſur la Deſcription de Chorier, de quelle plante il a voulu parler; ce ſera un problême aſſez curieux à réſoudre : voici ſes termes.

» L'Étoile terrestre eſt encore plus admirable. » C'eſt une plante qui croît dans les montagnes de ce » pays qui regardent la Provence. Elle a la forme d'un » champignon en naiſſant : peu à peu elle s'ouvre, & à » meſure que l'on la voit éclore, on en voit ſortir cinq » petites feuilles ſi déliées & ſi peu colorées, qu'il ſemble » d'abord que ce n'eſt que de la toile d'araignée : elles ont » cet avantage, qu'elles luiſent la nuit comme ſi c'étoient » des étoiles; & de-là les a-t-on appellées *etoiles terreſtres.* » Ce n'eſt pas néanmoins d'une ſimple lueur : elles ont une » vraie lumiere, à la faveur de laquelle il eſt même aiſé de » lire. En vérité cette merveille mérite notre étonnement ».

& les tulipes y ont des beautés extraordinaires, par le mêlange & la diverſité de leurs couleurs; avantage commun à pluſieurs autres montagnes du Dauphiné. Mais la *Botanographie*, continue cet Hiſtorien, n'a preſque point obſervé de ſimples, ni de plantes rares & utiles que ne produiſent la montagne qui voit à ſes pieds l'Abbaye de Boſcodon, & celle de Courberoche dans le Diois; les Médecins y viennent de toutes parts, ainſi que les Herboriſtes. La Médecine & l'art de guérir, trouvent ici plus abondamment qu'ailleurs, tous les ſimples néceſſaires à leurs remèdes & à leurs opérations. Les montagnes de la grande Chartreuſe, le Mont de Genèvre, le Mont Viſo qui eſt en Dauphiné, & du haut duquel on découvre Milan & ces belles plaines de l'Italie, le Lautaret, le Mont Ventoux, &c, offrent le même ſpectacle.

Si des hauteurs on deſcend dans la plaine, la nature y prend une autre forme pour étaler des richeſſes nouvelles, inconnues aux habitans de la montagne. Les oliviers, les orangers, les citroniers, ſont diſperſés ſans ordre & ſans ſymmétrie; les myrtes, les figuiers, les grenadiers, les pêchers, le romarin, la lavande, le thym, l'hyſſope & toutes les plantes odoriférantes des pays chauds, s'y trouvent raſſemblées pour embaumer l'air de leurs parfums, & charmer les yeux par la variété de leur feuillage & l'éclat des fleurs dont elles ſe couvrent [1]. La vigne y tapiſſe les côteaux les plus arides, pour en faire couler un jus délicieux; les campagnes y produiſent le meilleur bled de la France. Mais le Botaniſte préférera toujours d'eſcalader les rochers des Alpes, pour y trouver ces ſimples qui ne croiſſent point ailleurs. C'eſt-là que les illuſtres *Tournefort*, *Garidel*, *Barrelier*, *Haller*, *Gérard*, *Commerſon*, tous ces hommes fameux dont s'honore l'hiſtoire de la Botanique, ſont allez étudier le grand livre de la nature pour nous donner enſuite le catalogue immenſe de ſes productions. C'eſt au pied de ces montagnes que s'étoit réfugié le célebre *Philoſophe de Genève;* moins encore pour fuir la perſécution de ceux qu'il avoit vus, diſoit-il, de trop près, que pour s'y livrer ſans diſtraction à tous les attraits d'une ſcience qu'il cultivoit avec ſuccès, & qu'il auroit ſans doute perfectionnée ſi ſon malheur ne l'eût pas rappellé dans la Capitale [2].

Parmi ceux qui alloient étudier la Botanique dans les montagnes du Dauphiné, aucun ne s'eſt aviſé de donner la FLORE du pays où il puiſoit la connoiſſance du regne végétal, & dont

[1] Ecoutez dans ſon enthouſiaſme l'Auteur de l'*Atlas Français.* » Les chemins, dit-il, ſont raviſſants de Montélimart à Pierre-latte; on y deſcend par des allées d'un » beau parterre bordé de thym, de lavande, d'hyſſope, » de romarin, & d'autres herbes odoriférantes. Si ces eſ» prits de poudre & de vent, qui ſont ſi puiſſamment char» més des eaux de la Seine & des boues de Paris, qu'ils » n'eſtiment le reſte de la France que comme des déſerts, » la retraite des bêtes, & le refuge des bannis, avoient » conſidéré ces grandes campagnes où la nature produit » ſans contrainte & ſans attention, ce qui ne vient qu'avec » grand ſoin, & encore fort imparfaitement dans les jardins » des princes; s'ils avoient vu les buiſſons de romarin, » de myrte, d'hyſſope, & les chemins publics où l'on » foule aux pieds la marjolaine couverts de berceaux & de » tonnelles de figuiers & d'oliviers, entrelacés les uns avec » les autres les pêchers & les amandiers naturellement plan» tés en échiquier, ſans corde & ſans niveau. Les grenades, » les citrons & les oranges preſqu'auſſi communs que les » pommes en Normandie, & que les châtaignes en Péri» gord; je m'aſſure qu'ils changeroient bientôt de diſcours, » & qu'ils reconnoîtroient quelle différence il y a entre les » belles choſes, & celles qui ne ſont précieuſes que par opi» nion ».

M. Guettard a raiſon de critiquer ce tableau (*page* 41.); mais l'Auteur n'eſt répréhenſible que par l'ordre ſymmétrique & l'arrangement qu'il met dans ces productions; la nature préfere ſans doute, un beau déſordre qui ajoute le plaiſir de la variété à la richeſſe du tableau; & vouloir l'embellir, c'eſt la défigurer.

[2] Pour ſe convaincre que *J. J. Rouſſeau* étoit le ſeul Philoſophe, le ſeul Naturaliſte de ſon ſiecle en état de porter le flambeau de la raiſon, la clarté des définitions, l'ordre & la ſimplicité de la méthode dans cette ſcience obſcure, dans ce dédale immenſe ſemé de ronces & d'épines, où perſonne n'oſe s'engager ſans un guide éclairé, il ſuffit de

les variétés du climat, de la température & du sol, donnent lieu d'efpérer une récolte fi abondante. M. *Guettard*, auquel on doit des obfervations fi importantes fur les poils, les glandes & les filets des plantes, & fur l'ufage de ces parties imperceptibles, découverte qui fuffiroit feule pour lui affurer l'immortalité; M. Guettard qui a donné le premier en France l'idée d'une méthode naturelle, en claffant les plantes des environs d'Etampes, de l'Orléanois & des Provinces du milieu, d'après les Ordres de Linné, n'auroit pas manqué de joindre la *Flore du Dauphiné* à la *Minéralogie* de cette province, fi l'un de fes compagnons de voyage ne s'étoit depuis long-tems chargé de ce foin. Voici comme il s'en explique lui-même». M. Villar, un » de ces hommes qui nés dans le fond des provinces & au milieu de l'ignorance, ont fenti » qu'ils n'exiftent pas pour ramper fur la terre, mais qu'entourés des beautés de la Nature, » ils étoient faits pour les connoître, les admirer, & en inftruire les autres; M. Villar, » qui ne doit qu'à lui-même les connoiffances profondes qu'il a de la Botanique, s'étoit » chargé de faire le catalogue des Plantes qu'on pouvoit voir dans nos voyages; catalogue » qu'il avoit déja fait en grande partie, & qu'il a perfectionné dans ces voyages, fans que » j'y aie contribué en la moindre chofe. Aucun pays n'aura jamais eu un catalogue raifonné » des Plantes qui y croiffent, plus intéreffant que celui que M. Villar a fait du Dauphiné ».

Cette Province contient, fuivant M. *Villar*, peu de Plantes inconnues; elle en fournit un certain nombre qui ont été connues des Anciens, & qui le font peu aujourd'hui; & un nombre beaucoup plus grand fur lequel on a peu de connoiffances, par le défaut de caractères & de defcriptions. Le *nombre des Plantes* qu'on a recueillies dans cette Province, fe monte à *deux mille*; fans parler des *Mouffes* & des *Champignons*. Dans la claffe des *Plantes inconnues*, il y a une *laitue*, quelques efpèces d'*hieracium*, deux efpèces de *chous*, trois *aftragales*, quelques *graminées*, un *faule*, un *lichen*, & plufieurs efpèces d'*agarics*. Dans celle des *Plantes douteufes*, on a remarqué plufieurs Plantes de différens genres; tels par exemple que l'*Arction de Dalechamp*, qui non-feulement a été oublié par les grands Botaniftes, mais encore parce que cette Plante a paru ne pouvoir être placée fous aucun genre connu. M. Guettard en a donné d'après fon ami, l'hiftoire, la defcription, la figure & les propriétés, à la fin de la Préface de fa Minéralogie. On pourra juger par cet échantillon, du mérite de l'ouvrage entier.

Dans l'incertitude où nous fommes encore de la publication [1] de l'ouvrage de M, Villar, nous avons cru pouvoir donner le catalogue des *Plantes Alpines*, que Tournefort a inférées

lire la belle *Introduction* qu'il deftinoit à fon *Dictionnaire de Botanique*, dont on a imprimé les fragments, & fes *Lettres Elémentaires à Madame de L....* dans lefquelles il atteint fi parfaitement le but qu'il fe propofoit de mettre cette belle fcience à la portée des femmes & des enfans; heureux s'il avoit voulu continuer d'être leur précepteur en Hiftoire Naturelle, comme il eft en morale celui du genre humain. J'ai annoncé dans la *Flore de Bourgogne*, tome I de la *Defcription de la France*, p. 317, 413, &c. une *Philofophie Botanique*, ornée d'un *Commentaire*, revue, corrigée & augmentée par *J. J. Rouffeau*. On l'imprime actuellement chez Pierres. Elle fera fuivie de la *Matière Médicale*, tirée du Règne végétal, & rangée fuivant le Syftême Séxuel, & les principes du grand Linné. On ne craint pas de s'égarer fur les traces du plus favant Naturalifte qui ait jamais exifté.

[1] Voici ce que dit M. Guettard à ce fujet. » Je défefpérois de l'impreffion de cet ouvrage. M. de Villar doué » par la nature d'un efprit fait pour les fciences, a été comme » bien d'autres fes femblables, oublié par la fortune; » entraînés par un attrait irréfiftible, ils facrifient leur » repos & leur vie pour fuivre cet attrait; & le fruit de » leurs talens defcend avec eux dans le tombeau, fans avoir » vu le jour, s'il ne fe trouve pas un de ces hommes qui, » joignant aux biens de la fortune un goût déterminé pour

dans ſes *Inſtituts.* Il a confondu ces Plantes dans l'immenſe quantité des eſpèces où elles ſe trouvent noyées; mais nous en avons raſſemblé les phraſes latines avec la traduction, pour la commodité des Lecteurs : & nous les donnons dans le même ordre que ſes claſſes, afin que l'on puiſſe conférer les eſpèces qu'il indique, ſous les genres qu'il décrit, avec le renvoi aux gravures des caractères génériques. On ſent bien que nous ne citerons pas toutes les Plantes du Dauphiné & des Alpes, mais ſeulement celles que les Botaniſtes qualifient proprement *d'Alpines.* Nous renvoyons pour les autres à la *Flore de Bourgogne*, publiée dans la Deſcription de cette Province, tom. I *de la Deſcription de la France.*

## §. I. *FLORE DES ALPES, par Tournefort.*

### CLASSE I. *Fleurs Monopétales, Campaniformes.*

1. Le MELINET *des Alpes*, vivace, à fleurs ſtriées [1]; ſes fleurs ſont monopétales, campaniformes, tubulées &c.

2. GENTIANE *des Alpes* à grandes fleurs [2]. Tournefort cite trois autres eſpèces de petites Gentianes des Alpes.

3. La SOLDANELLE ou *Chou marin des Alpes* [3] à feuilles rondes. Il y en a des variétés à fleurs purpurines, à fleurs blanches, à feuilles moins rondes; ce ſont des eſpèces de *convolvulus* pour Linné.

4. La CAMPANULE PYRAMIDALE *des Alpes*, à feuilles de vipérine [4]. Tournefort rapporte quatorze eſpèces ou variétés de *Campanules des Alpes.* Nous citons ſes phraſes Botaniques en note. Voyez auſſi notre *Flore de Bourgogne*, *n°* 78

5. La RAIPONSE CORNUE *des Alpes* [5]. C'eſt le *Phytheuma comoſa* de Linné. Voyez *Flore de Bourgogne*, N° 86.

6. La CROISETTE CORNUE *des Alpes*, à larges feuilles liſſes, & à petites feuilles [6].

» les ſciences & les arts, ſe faſſent un devoir de répandre » ſur ceux-ci ce que la fortune leur a prodigué de biens & » de richeſſes. M. de Villar auſſi heureux que moi, m'a » marqué avoir trouvé un de ces hommes. Son ouvrage » aura l'honneur de l'impreſſion ». Malgré cette annonce favorable aux Amateurs de la Botanique, l'ouvrage n'a point encore paru & pourra ſe faire attendre long-tems. C'eſt ce qui m'a déterminé à donner cet abrégé de la *Flore des Alpes.*

[1] *Cerinthe Alpina perennis flore ſtriato* Tourn. 18. Le mélinet paſſe pour rafraîchiſſant, aſtringent, &c.

[2] *Gentiana Alpina magno flore J. B.* 3. 523.... *Pumila verna major* T. 80... *Verna minor* 81.... *Brevifolio Id.* Voyez ſur la Gentiane notre *Flore de Bourgogne. N°.* 108.

[3] *Soldanella Alpina Rotundifolia Pin.* 295.... *flore niveo Pin.* 296.... *Folio minus rotundo.* La Soldanelle eſt un purgatif hydragogue. On l'envoie deſſéchée du Dauphiné & de la Provence. On la preſcrit avec ſuccès dans l'hydropiſie, la paralyſie & les rhumatiſmes. Mais il faut y ajouter un correctif. Nous ne parlons des vertus dans cette *Flore des Alpes*, que lorſque nous n'en avons rien dit dans celle de Bourgogne, à laquelle nous renvoyons pour les autres.

[4] *Campanula Alpina Echioides Pyramidata* T. 109.... *Glabra flore dilutiſſime cœruleo J. B.* 2.... *Folio longiore lucido.* T. 110.... *Sphæro-cephalos Pin.* 194.... *Sphæro-cephalos folio rotundiori hirſuto.* T. 110.... *Teucrii folio angulato.* T. 110..... *Pubeſcens ſpicâ florum pyramidatâ* T. 110.... *Altiſſima hirſuta parvo flore Id.... Tragopogi folio Pin.* 94... *Sphæro-cephalos purpureo flore.* T. 110.... *Minor, florum ſpicâ pyramidatâ.* T. 111 .... *Pumila Repens maximo flore Id.... Rotundifolio minor Id.... Latifolia flore pullo Pin.* 93.

[5] *Rapunculus Alpinus corniculatus. Pin.* 93.

[6] *Cruciata Alpina latifolia lævis.... Tenuifolia lævis.* C'eſt le *Valantia glabra* de Linné. Voyez notre *Flore de Bourgogne*, N°. 421. Je renverrai pour les vertus des Plantes à cette Flore, parce que c'eſt la plus étendue & la plus méthodique que nous ayons dans notre langue. A notre exemple, l'Académie de Dijon vient de publier une nouvelle *Flore de Bourgogne*, ſelon le ſyſtême de Tournefort corrigé. J'en parlerai beaucoup dans la *Philoſophie Botanique* qui eſt ſous preſſe.

CLASSE

CLASSE II. *Fleurs monopétales, infundibuliformes & en roue.*

7. L'OREILLE-D'OURS *des Alpes* à feuilles étroites;... autre à feuilles de Chiendent & à fleurs de Jasmin jaune [7].

8. L'ANDROSACE ou *Sédon vivace des Alpes* à fleurs blanches & à feuilles de Chiendent [8]. Il y en a à fleurs couleur de chair, à feuilles glabres ou velues, à une seule ou plusieurs fleurs.

9. Le PLANTAIN *des Alpes* à feuilles étroites, longues & noirâtres [9]. Voyez la Flore de Bourgogne, n° 53, & la description de cette espèce par Linné, qui lui donne le même nom de *Plantago Alpina.*

10. La VALÉRIANE *des Alpes,* à feuilles entières & à racines traçantes, sans odeur. Il y en a une espèce à racines tubéreuses, connue sous le nom de *Nard Celtique.* Tournefort décrit encore cinq espèces de Valérianes Alpines [10] qui se rapportent à celles que Linné appelle *tripteris, montana, Celtica, saxatilis.*

11. La PULMONAIRE *des Alpes,* à feuilles molles & à fleurs bleues [11]. Il y en a une espèce à feuilles étroites.

12. Le PETIT GREMIL *des Alpes,* à feuilles velues [12].

13. La VÉRONIQUE MALE *des Alpes,* lisse, droite, &c [13]. Tournefort en rapporte encore trois espèces, dont une à feuilles de Marguerite, une à feuilles de Serpolet, & une en arbrisseau. Voyez *Flore de Bourgogne, n°* 7, sur la vertu de ces Plantes.

14. Le BOUILLON-NOIR *des Alpes,* vivace, à fleurs blanches, dont les étamines sont pourprées [14]. Le PETIT BOUILLON-NOIR *des Alpes,* à feuilles de Bourrache, & à fleurs bleues. Bauhin met cette Plante avec les Oreilles-d'ours; c'est le *verbascum myconi* de Linné. Il y en a une variété à fleurs blanches.

[7] *Auricula ursi Alpina Angustifolia.* T. 123...: *Gramineo folio, jasmini luteo flore.* T. 122. Voyez notre Flore de Bourgogne, N° 77. C'est des Alpes qu'on a tiré la plupart des belles Oreilles-d'ours qui embellissent les Amphithéâtres des Fleuristes. Voyez celles que Bauhin cite sous le nom de *Sanicle des Alpes* & Linné *auricula primula.*

[8] *Androsace Alpina perennis glabra & multiflora.... villosa & multiflora.... glabra & flore singulari.* T. 123. Le nom de ces plantes vient, suivant Lémery, de ce qu'elles sont diurétiques, bonnes pour l'hydropisie & pour la goutte. Il a plu à M. Adanson de changer cet ancien nom, conservé par Tournefort & Linné, & d'en faire un genre à lui sous le nom d'*Amadea,* qu'il place dans la famille des Mourons.

[9] *Plantago Alpina folio angusto longo & nigricante. Bocc. Mus. p.* 2. 22.

[10] *Valeriana, Alpina, foliis integris, radice repente inodorâ Rai. hist.* 389.... *Prima.... Altera.... Scrophulariæ folio.... Minor.... Nardo Celtico similis.* Sur les vertus de la Valériane, *V. Flore de Bourgogne.* N° 15.

[11] *Pulmonaria Alpina, foliis mollibus subrotundis, flore cæruleo.... Angusto folio Italica.* Flore de Bourgogne N° 71. C'est la Pulmonaire des Italiens, différente de celle des François, qui est une espèce d'*Hieracium.*

[12] *Lythospermum Alpinum tomentosum minimum.* T. 137. Voyez Flore de Bourgogne. N° 68.

[13] *Veronica Alpina glabra, erecta, foliis parùm crenatis Bocc. mus.* 2. 17.... *Bellidis folio hirsuta.... frutescens.... Fruticans serpilli folio circinnato.* Ces especes se rapportent à celles appellées par Linné *Bellidiodes, fruticulosa, Alpina & serpillifolia.*

[14] *Verbascum Alpinum perenne nigrum, flore albo, staminibus purpureis.... Humile Borraginis flore & folio.... Flore albicante.* T. 147. C'est l'Oreille-d'ours de Mycon. V. sur les vertus des plantes de ce genre, Flore de Bourg. N° 89.

### Classe III. *Fleurs monopétales anomales.*

15. La Cimbalaire velue *des Alpes* [15]. Linné la cite ſous le nom d'*Anthirrinum Alpinum*. C'eſt une Linaire pour Tournefort. On trouve auſſi du côté de Grenoble, la Linaire odorante à feuilles de marguerite.

16. La Pédiculaire jaune *des Alpes*, annuelle & à feuilles étroites [16]. Tournefort cite encore d'autres Pédiculaires Alpines à fleurs pâles en épi, à racines noires, à feuilles de Fougère, à feuilles de Cetérach, & à racines d'aſphodèle. Linné rapporte ces eſpèces, & en nomme encore d'autres comme Alpines.

### Classe IV. *Fleurs monopétales labiées.*

17. La Toque *des Alpes*, à grandes fleurs, avec la variété à fleurs blanches [17].

18. La Galéope *des Alpes*, à feuilles de Bétoine & à fleurs variées [18].

19. Le Faux Dictame *des Alpes*, ou *Marrube verticillé* [19]. C'eſt le *Marrubium verticillatum*. Lin.

20. La Crapaudine *des Alpes*, à feuilles d'Hyſſope [20]. Il y en a une autre eſpèce Alpine, dont les feuilles ſont crenelées à leur extrémité.

21. Le Clinopode *des Alpes*, à feuilles d'Hyſſope [21].

22. La Petite Cataire *des Alpes* [22].

23. La Germandrée velue *des Alpes* [23]. Autre eſpèce en ſous-arbriſſeau, à feuilles luiſantes.

24. La Grande Bugle *des Alpes* [24].

### Classe V. *Fleurs polypétales cruciferes.*

25. Thlaspi *des Alpes*, à feuilles rondes charnues, à fleurs purpurines [25]. Autre petit Thlaſpi des Alpes, à feuilles épaiſſes & étroites.

[15] *Linaria Hederaceo folio villoſo.* T. 169. Voyez Flore de Bourgogne. N° 265. Linné cite pour une plante Alpine des environs de Grenoble, la Linaire odorante à feuilles de Marguerite, *Anthirrinum Bellidifolium*, dont Ray avoit fait un genre particulier ſous le nom de *Daudartia*. Il auroit fallu pour completter cette *Flore des Alpes*, raſſembler dans les œuvres de Linné toutes les Plantes Alpines. Mais il eut été difficiled e les claſſer ſuivant le Syſtême de Tournefort, que je voulois faire connoître dans ce Paragraphe, puiſque j'avois déja expliqué tout le Syſtême Sexuel dans la *Flore de Bourgogne.*

[16] *Pedicularis annua, Alpina anguſtifolia.... Floribus ſpicatis pallidis.... Lutea radice nigrâ.... Filicis folio major...* *Folio Ceterac.... Aſphodeli radice.... Altera.* T. 172 & 173. Voyez Flore de Bourgogne. N° 260 & 264.

[17] *Caſſida Alpina ſupina, magno flore* T. 182..... *eadem flore albido.* T. 183. Voyez Flore de Bourgogne. N° 258.

[18] *Galeopſis Alpina, Betonicæ folio, flore variegato.* T. 185. Voyez Flore de Bourgogne. N° 246 & 247.

[19] *Pſeudo-Dictamnus Alpinus verticillatus minor.* T. p. 188. Voyez Flore de Bourgogne. N° 251.

[20] *Sideritis Alpina Hyſſopifolia.... Eadem inſummitate crenata.* T. 19. Voyez Flore de Bourgogne. N° 247 & 243.

[21] *Clinopodium Alpinum Hyſſopifol.* T. 19. Voyez Flore de Bourgogne. N° 253.

[22] *Cataria minor Alpina.* T. 202. Voyez Flore de Bourgogne. N° 241.

[23] *Chamædris Alpina villoſa.... Eadem fruteſcens, folio ſplendente.* T. 205. Voyez Flore de Bourgogne. N° 239.

[24] *Bugula Alpina maxima.* T. 209. Voyez Flore de Bourgogne. N° 238.

[25] *Thlaſpi Alpinum, folio rotundiore carnoſo, flore purpuraſcente.... Idem minimum, foliis craſſis & anguſtis.* Voyez Flore de Bourgogne. N° 276, au mot, *Iberis.*

26. Le Cresson *des Alpes*, à feuilles très-finement découpées [26].

27. Le Petit Thlaspidium *des Alpes*, à feuilles rudes [27].

28. L'Alysson jaune *des Alpes*, à feuilles velues [28]. Autre eſpèce à feuilles de renouée blanchâtres.

29. Le Chou vivace *des Alpes* [29].

30. La Tourette *des Alpes*, en feuilles découpées, ou Creſſon inſipide [30].

31. La Cardamine *des Alpes*, à feuilles de Réſéda; l'autre eſpèce à trois feuilles [31]; autre à feuilles de Cabaret; autre à feuilles de Marguerite.

32. Le Potamogéton *des Alpes*, à feuilles de Plantain [32].

### Classe VI. *Fleurs polypétales roſacées.*

33. Le Pavot *des Alpes*, à feuilles de Coriandre [33].

34. L'Alsine *des Alpes*, ou *Morgeline* à feuilles de Serpolet. Linné l'appelle *Arenaria ciliata.* Il y a pluſieurs autres eſpèces d'Alſines des Alpes [34]; comme celles à feuilles de Jonc, à feuilles de Linaire, &c. mais ce genre eſt fort embrouillé dans tous les Auteurs, ainſi que les ſuivans.

35. L'Oreillle de Souris *des Alpes*, à feuilles larges; la même à feuilles étroites, velues & viſqueuſes; & la petite eſpèce à feuilles de Myrte [35].

36. L'Hélianthéme *des Alpes*, à feuilles de petite Piloſelle, avec l'eſpèce à feuilles d'olivier blanches en-deſſous [36].

37. La Saxifrage *des Alpes*, ou *Sédon tridactilite*, d'un jaune pâle, avec la petite eſpéce velue. On y en trouve encore cinq à ſix eſpèces à feuilles de Bruére, à feuilles de Sédon &c. qu'on cite en note [37], & qu'on pourra conférer avec les Saxifrages Alpines de Linné. Les

[26] *Naſturtium Alpinum tenuiſſimè diviſum.* C'eſt un *Cardamine* pour Linné. Voyez Flore de Bourgogne. N° 280.

[27] *Thlaſpidium Alpinum pumilum aſperum.* T. 215. C'eſt le *Lepidium Alpinum* de Linné. Voyez Flore de Bourgogne. N° 273.

[28] *Alyſſum Alpinum hirſutum luteum.... Id. poligonifolio incano.* T. 217. Ces plantes que Bauhin confond avec les eſpeces de Sédons & de Bourſe à Berger, ſont pour Linné des eſpeces de Drave. *Drava Alpina & hirta* L. Voyez Flore de Bourgogne. N° 272 & 277.

[29] *Braſſica Alpina perennis.* T. 220. Flore de Bourgogne, N° 286.

[30] *Turritis Alpina foliis inciſis.* T. 224. Flore de Bourgogne, N° 285.

[31] *Cardamine Alpina minor; Reſedæ folio.... Eadem prima trifolia.... Aſari folio.... Bellidis folio.* T. 225. Voyez Flore de Bourgogne. N° 280 & 281.

[32] *Potamogeton Alpinum plantaginis folio.* T. 233. C'eſt l'eſpece que Linné nomme *Lucens.* Voyez Flore de Bourgogne. N° 64.

[33] *Papaver Alpinum ſaxatile Coriandrifolio.* T. 239. Linné le cite également ſous le même nom. Voyez Flore de Bourgogne. N° 222.

[34] *Alſine Alpina ſerpillifolio multicaulis & multi flora.... Eadem junceo folio.... Subhirſuta Linariæfolio ... Linariæ folio glabro.* T. 243. Il faudroit pouvoir comparer cette nomenclature avec celle de Linné, & ajouter les eſpeces Alpines & ſub-Alpines de ce dernier. Mais ce ſeroit entreprendre un ouvrage pénible, auquel les Lecteurs auroient peu de confiance. C'eſt à M. Villar, Hiſtorien des plantes du Dauphiné, à remplir à cet égard l'eſpérance des Amateurs de la Botanique. Il nous ſuffira d'avoir raſſemblé ſous un même coup d'œil toutes les plantes qualifiées d'*Alpines*, par Tournefort, qui avoit parcouru toute la partie Françoiſe des Alpes. V. *Flore de Bourgogne*, N$^{os}$ 65, 140, 169 &c.

[35] *Myoſotis Alpina latifolia.... Anguſtifolia villoſa & & viſcoſa.... Pumila mirtifolia.* T. 244. & 245. Voyez Flore de Bourgogne. N$^{os}$ 67, 195.

[36] *Helianthemum Alpinum folio Piloſellæ minoris Fuchſii. Oleæ folio ſubtùs incano.* T. 250. Flore de Bourgogne, N° 225.

[37] *Saxifraga tridactylites Alpina pallidè lutea.... Minor & villoſa.... Sedi foliis crenatis & aſperis.... Ericoides flore purpuraſcente.... Eadem flore cœruleo.... Minima foliis cæſiis deorſum incurvis.* Tournefort 252 & 253. Voyez Flore de Bourgogne. N° 180.

homonymes comme les mots *Saxifraga*, *Sedum*, &c. jettent beaucoup d'embarras dans la concordance & la ſynonymie des eſpèces. Voyez ces mots dans notre *Flore de Bourgogne.*

38. Le TRÈS-PETIT MILLEPERTUIS *des Alpes*, à grandes fleurs pointillées [38].

39. Le GRAND SÉDON SANGUIN *des Alpes*, à feuilles pointues; avec les autres Sédons roſés, moyens, petits, &c. qu'on cite en note. Ces Plantes Alpines qui conſervent leur verdure parmi les neiges & les frimats, malgré leur tempérament aqueux, doivent être fort variées ſur les Alpes [39].

40. Le BEC-DE-GRUE ARGENTÉ *des Alpes* [40]. Voyez dans Linné tous les *Geranium* des Alpes.

41. L'ORPIN-ROSE *des Alpes* [41]. C'eſt le *Rhodiola roſea* de Linné. Lémery l'a nommé *Rhodia radix.* Sa racine fuſiforme a l'odeur de la roſe: elle eſt céphalique & aſtringente.

42. Le THALICTRON *des Alpes*, à feuilles d'Ancholie, à étamines rouges.... blanches, &c [42].

43. L'HELLÉBORE NOIR, à fleurs couleur de roſe, qu'on nomme dans les jardins *Roſe de Noël* [43]. C'eſt l'Hellébore des Anciens; ſon pays natal eſt dans les Alpes.

44. L'HELLÉBORE BLANC *des Alpes*, ou le *Véraire* à fleurs d'un verd-pâle, & celles d'un rouge-brun [44].

45. PULSATILLE JAUNE *des Alpes*, très-velue [45].

46. La RENONCULE *des Alpes*, à feuilles de Fumeterre.... à feuilles de Châteigne d'eau.... à fleurs blanches & à feuilles de Chiendent, &c [46].

47. La CLÉMATITE BLEUE *des Alpes*, à feuilles de Bec-de-Grue [47].

48. La CARYOPHYLLÉE JAUNE *des Alpes*, ou *Benoîte*: autres à fleurs pourpres.... à fleurs blanches.... à feuille d'Ache.... à feuilles de Germandrée, &c [48].

49. Le FRAISIER STÉRILE *des Alpes*, à tiges droites.... à feuilles étroites.... à fleurs purpurines & à feuilles argentées, pointues ou obtuſes [49].

[38] *Hypericum Alpinum humilius, magno flore punctato.* T. 256. Voyez Flore de Bourgogne. N 320.

[39] *Sedum Alpinum roſeum, acuto folio, Hæmatodes majus... Medium aculeo rubente.... Minus viride & ſubhirſutum.... Folio longiore.... Coronâ floris purpuraſcente, diſco viridi.... Flore pallido.... Rubro & magno flore.... Cordis folio* T. 262 & 263. Voyez Flore de Bourgogne. N° 191 & 204.

[40] *Geranium argenteum Alpinum.* T. 267. Voyez Flore de Bourgogne. N° 291.

[41] *Anacampſeros, radice roſam ſpirante.* T. 264. Voyez Flore de Bourgogne. N° 190.

[42] *Thalictrum Alpinum Aquilegiæ folio, ſtaminibus purpuraſcentibus.... Staminibus albis, caule viridi.... Minus.* T. 270 & 271. Voyez Flore de Bourgogne. N° 232.

[43] *Helleborus niger flore roſeo.* T. 272. Voyez Flore de Bourgogne. N° 235-236. On y trouve auſſi l'Hellébore bulbeux *Hiemalis.* L.

[44] *Veratrum flore ſubviridi.... Flore atrorubente.* T. 273. Voyez Flore de Bourgogne. N° 416.

[45] *Pulſatilla lutea Alpina hiſpidior.* T. 284. Flore de Bourgogne. N° 230. Il y en a pluſieurs autres eſpeces, ainſi que des Anémones fort variées; mais Tournefort ne les a point déſignées ſous la qualification d'*Alpines.*

[46] *Ranunculus Alpinus fumariæ folio.... Tribuli aquatici folio.... Humilis rotundifolius flore majore & minore.... Pumilus gramineofolio flore albo.* T. 286-292. Voyez Flore de Bourgogne N° 234. Il y en a des eſpeces dont Linné a fait des genres particuliers.

[47] *Clematitis Alpina Gerani-folia.* T. 294. Voyez Flore de Bourgogne. N° 231.

[48] *Caryophyllata Alpina lutea.... Flore purpureo.... Flore albo.... Minor.... Apii folio.... Chamædriosfolio.* T. 295. Voyez Flore de Bourgogne. N° 218.

[49] *Fragaria Alpina cauleſcens..... Anguſtifolia..... Major foliis acutis argenteis flore roſeo.... Idem foliis argenteis obtuſis.* T. 296. Voyez Flore de Bourgogne. N° 215.

50. La Quinte-feuille *des Alpes*, argentée.... dorée.... tardive [50].

51. La Grande Tormentille *des Alpes* [51].

52. Le Chamænérion *des Alpes*, à fleurs blanches & feuilles étroites.... Item, à fleurs variées.... à feuilles luifantes & dentées.... à feuilles de Brunelle [52]. Linné donne le nom d'*Epilobium* à ce genre de Plantes.

## Classe VII. *Fleurs Polypétales-rofacées, Ombelliféres.*

53. Le Méum *des Alpes*, à ombelles purpurines [53].

54. La Grande-Terre-noix *des Alpes*, à feuilles de Panais [54].

55. L'Oreile-de-lievre *des Alpes*, à larges feuilles; item, à feuilles étroites, &c [55].

56. L'Angélique *des Alpes*, dont les nœuds font floriferes [56].

57. La Grande Impératoire *des Alpes* [57]. Cette Plante alexipharmaque eft célèbre par fa vertu carminative, chaude, ftomachique & fudorifique. C'étoit le fébrifuge ufité avant le quinquina: on donnoit fa racine en décoction ou en poudre; lorfqu'on y fait une incifion, il en découle une liqueur huileufe d'un goût très-âcre.

58. La Petite Berce *des Alpes* [58].... Item, celle à feuilles glabres.

59. La Thapsie luisante *des Alpes*, à fleurs blanches & à feuilles de Thalictron ou de carotte [59]. On donne auffi à cette Plante ombellifere, le nom de *Malherbe* ou *Turbith bâtard.*

60. La Livêche *des Alpes* à feuilles longues & divifées [60].

61. Le Laser *des Alpes*, à feuilles rondes [61].

62. Le grand Panicault bleu *des Alpes*, dont les têtes imitent celles du Chardon à foulon [62].... le Panicaut épineux des Alpes.... celui de couleur d'Améthyfte.

[50] *Quinquefolium Alpinum, argenteum, erectum, foliis in apice erectis.... Minus repens aureum.... Minus ferotinum.* T. 297. Ce font pour Linné des Potentilles. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 216.

[51] *Tormentilla Alpina, vulgaris major.* T. 298. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 217.

[52] *Chamænerion anguftifolium Alpinum, flore albo.... Foliis fplendentibus, denticulatis.... Minus brunellæ foliis.* T. 202 & 203. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 164.

[53] *Phellandrium Alpinum, umbellâ purpurafcente* T. 207. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 126.

[54] *Bulbocaftanum majus Alpinum, paftinacæ folio.* Voyez Flore de Bourgogne. N°. 116.

[55] *Buplevrum Alpinum latifolium minus.... Item Anguftifolium medium.... Minus* T. 310. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 112.

[56] *Angelica Alpina, ad nodos florida* T. 313. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 122.

[57] *Imperatoria Alpina maxima* T. 317. Linné la nomme *Imperatoria Oftruthium*, & dit qu'elle croit au pied des Alpes. Elle eft d'un grand ufage en Médecine. On la donne comme diurétique dans les rétentions d'urine, la néphrétique, l'hydropifie, &c. On prefcrit fa racine dans l'afthme, dans l'apoplexie, l'épilepfie, &c. Mais fon plus grand ufage eft dans les maladies occafionnées par le poifon, en tems de pefte, &c.

[58] *Sphondylium Alpinum parvum.... Glabrum.* T. 320. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 120.

[59] *Thapfia Alpina lucida, thalictri aut carotæ folio, flore albo.* p. 322. Il y a plufieurs efpeces de cette plante, à laquelle on attribue une vertu purgative. Nous ne citons ici que celle des Alpes.

[60] *Liguſticum Alpinum, multifido longoque folio.* 324. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 120.

[61] *Laferpitium Alpinum, foliis rotundioribus.* T. 324. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 120.

[62] *Eryngium Alpinum cæruleum, capitulis dipfaci.... Spicis horridum dipfaci capitulis longiori.... Amethyftinum capitulo majore pallefcente.* T. 327. V. Flore de Bourgogne. N°. 109.

### Classe VIII. *Fleurs polypétales, Caryophyllées.*

63. L'Œillet *des Alpes*, à fleurs roſes, dont l'ombilic eſt verd [63].

64. La petite Lychnide *des Alpes*, à feuilles de gramen & à fleurs purpurines ou blanches [64]. On l'appelle auſſi *Mouſſe fleurie des Alpes.* Il y en a une autre eſpèce glabre... une à feuilles de Lin & à très-groſſes racines.

65. Le Lin *des Alpes* à feuilles de Mélèze [65].

66. La grande Statice *des Alpes*, à fleurs blanches [66]. On l'appelle auſſi *Œillet des Alpes.*

### Classe IX. *Fleurs Liliacées.*

67. Le Saffran autumnal *des Alpes* [67], à fleurs odorantes.

68. La Phalangére *des Alpes*, à feuilles d'Iris [68]. On la nomme *faux Aſphodéle.*

69. Le Lys des Alpes, ou *Lys de Saint-Bruno.* On l'appelle auſſi la *Phalangère des Allobroges.* C'eſt pour Linné une eſpèce de *Phalangère*, ſous le nom d'*Anthericum Liliaſtrum.* Tournefort en avoit fait un genre particulier [69]; voyez-en la figure qu'il a donnée, *Planche 194.*

70. L'Oignon *des Alpes*, à feuilles étroites [70].

71. L'Ail maculé *des Alpes*, à larges feuilles [71].

### Classe X. *Fleurs polypétales, Papilionacées.*

72. Le Sainfoin *des Alpes*, à fleurs d'un bleu purpurin, ou à fleurs blanches & à ſiliques ſans épines. [72].

73. Le très-petit Arrête--bœuf, pourpré *des Alpes*, glabre & non épineux [73].

[63] *Caryophyllus Alpinus flore roſeo, umbilico vireſcente.* T. 333. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 184.

[64] *Lychnis Alpina pumila, folio gramineo.*... *Eadem flore albo... Saxatilis, glabra, pumila.... Linifolia multiflora peramplâ radice....* T. 337 & 338. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 185, 186, 194, &c.

[65] *Linum Alpinum Laricis folio.* T. 340. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 143.

[66] *Statice Alpina major flore, albo.* T. 341. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 142.

[67] *Crocus Alpinus autumnalis.* T. 350. On parlera du ſaffran dans la deſcription des provinces Méridionales ou on le cultive.

[68] *Phalangium Alpinum paluſtre Iridis folio.* T. 368. Il y a un grand nombre d'autres plantes Alpines, comme des *Narciſſes*, des *Iris*, &c, dont Tournefort n'a pas parlé; ſans doute parce qu'elles ſe trouvent également ailleurs, comme la *Pholangére* dont il eſt queſtion, qui n'eſt pas tellement Alpine, qu'elle ne ſe trouve dans pluſieurs autres pays. Linné la nomme *Anthericum Liliago.* Voy. notre Flore de Bourgogne. N°. 152.

[69] *Liliaſtrum Alpinum majus & minus* T. 369. On ne ſait pourquoi M. Adanſon à changé ſon nom de *Liliaſtrum* en celui de *Phalangium.* On l'appelle *Lys de Saint-Bruno* ou des *Allobroges*, pour le diſtinguer du Lys des jardins originaire de la Paleſtine.

[70] *Cepa Alpina, Paluſtris, tenui-folia.* T. 383. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 148.

[71] *Allium Alpinum latifolium maculatum ſeu victorialis Clus.* T. 383. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 148.

[72] *Hediſarum Alpinum, ſiliquâ lævi, flore purpureo cæruleo... Id. flore albido.* T. 401. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 315. On penſe bien que toutes les plantes à fleurs papilionacées qui ſe trouvent en Dauphiné, ne ſont point rappellées ici. Encore une fois, ce catalogue ne comprend que les plantes qualifiées d'*Alpines* par Tournefort.

[73] *Anonis Alpina pumila, glabra, non ſpinoſa, purpurea.* T. 408. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 298.

74. La GRANDE ASTRAGALE *des Alpes*, &c. Tournefort en rapporte cinq eſpèces Alpines, que nous citons en note. On les nomme *Régliſſe ſauvage* [74].

75. La BARBE-RENARD *des Alpes*, toujours verte & à fleurs pourprées [75].

76. Le RATEAU *des Alpes*, ainſi appellé à cauſe de ſes fruits plats & dentés. Tournefort en a fait un genre ſous le nom de *Pelecinus*. Voyez la figure qu'il en a donnée, table 234. Lémery en a donné la deſcription, la ſynonymie & les propriétés, ſous le même nom de *Pelecinus* [76]. Linné en a fait un genre particulier ſous le nom de *Biſerrula Pelecinus*. M. Adanſon l'a imité, en préférant le nom de *Biſerrula* à celui de Tournefort. Au reſte il ne faut pas confondre avec les Bauhins, le RATEAU que Tournefort nomme *Pelecinus*, avec la FAUCILLE, qu'il appelle *Securidaca*. Ces deux noms latins viennent de ce que la ſemence de ces deux plantes eſt faite comme un fer de hache, en latin *ſecuris*, en grec *pelecinos* : tandis que les deux noms français viennent de la forme des ſiliques, dont l'une eſt en rateau, & l'autre en faucille. On tâchera ainſi dans le cours des deſcriptions des Provinces, de rétablir la nomenclature de la *Flore Françaiſe*, inabordable par les épines dont on s'eſt plu à l'entourer.

CLASSE XI. *Fleurs polypétales, Anomales.*

77. L'ACONIT [77]. Quoique Tournefort n'ait pas donné aux Plantes de ce genre l'épithète d'Alpines, néanmoins elles ſont communes dans les Alpes qui eſt leur pays natal, principalement l'ACONIT SALUTAIRE.

78. Le PIED-D'ALOUETTE VIVACE *des Alpes*, à feuilles d'Aconit velues [78].

79. L'ANCHOLIE *des Alpes*, à grandes fleurs, & à petites fleurs, à feuilles de Thalictron; on les diſtingue de cette dernière Plante par le verd-bleuâtre de leur feuillage, indépendamment de la fleur & du fruit qui ſont fort différens [79].

80. La FRAXINELLE, ou *Dictame blanc*, à fleurs blanches ou purpurines [80]. C'eſt le *Dictam des Boutiques*, dont on envoie les racines ſéches du Dauphiné & de la Provence. Tournefort l'appelle *Fraxinella* à cauſe de la reſſemblance de ſes feuilles avec celles du

[74] *Aſtragalus Alpinus procerior, Alopecuroides.... Foliis viciæ ramoſus & procumbens, flore glomerato oblongo cæruleo.... Flore ochroleuco.... Trag-achantæ folio veſicarius.... Idem ramoſus*. T. 416 & 417. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 316.

[75] *Tragacantha Alpina ſempervirens, floribus purpuraſcentibus* T. 417 Voyez Flore de Bourgogne, au mot *aſtragalus* loco cit. N°. 316.

[76] *Pelecinus vulgaris* T. 417. Cette plante que les anciens Botaniſtes comme les Bauhins, appellent *Securidaca ſiliquis dentatis.... Lunaria radiata*, &c, croit en Dauphiné & en Provence. Lémeri dit qu'on donne ſa ſemence en poudre ou en décoction comme le vrai *Securidaca*, pour exciter l'urine, pour lever les obſtructions, pour fortifier l'eſtomac. Le mot de *Securidaca* à formé beaucoup d'équivoques en Botanique, comme on l'obſerve dans le texte. En effet il y a 1°. le RATEAU, dont il s'agit ici, appellé par les Bauhins *Securidaca*. 2°. La FAUCILLE, dont Tournefort a fait un genre ſous le nom de *Securidaca*; Linné en avoit fait une eſpece de coronille, mais M. Adanſon à voulu rétablir le nom & le genre de Tournefort. 3°. Enfin Linné a fait un genre de *Securidaca*, d'une plante d'Amérique décrite ſous ce nom par Jaquier; mais M. Adanſon a fait un nouveau genre de cette plante, ſous le nom d'*Eſcataphyllum*. J'inſiſte ſur ces ſortes d'obſervations, par le déſir d'éclaircir la *Flore Françaiſe*, que l'arbitraire de la nomenclature à ſi fort embrouillée.

[77] *Aconitum Lycoctonum*. L.... *Variegatum*. L.... *Napellus*. L.... *Anthora*. L...., &c. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 227.

[78] *Delphinium perenne, montanum, villoſum, Aconitifolio* T. 426. Je ne parle point de cette eſpece dans la *Flore de Bourgogne*; mais on trouvera les propriétés de ce genre de plantes. N°. 226.

[79] *Aquilegia montana magno flore & parvo flore, thalictri folio*. T. 428. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 228.

[80] *Fraxinella purpurea.... Niveo flore*. T. 430. Linné

Frêne. Linné en a fait un genre ſous le nom de *Dictamnus*; mais il ne faut pas le confondre avec le Dictame de Crète, qui eſt une eſpèce d'Origan.

81. La Violette *des Alpes*, à fleurs découpées [81].... Autre à très-petites feuilles... Autre Violette jaune.... très-petite Violette à feuilles de Nummullaire.

82. Petite Orchide *des Alpes*, à feuilles de Chiendent..... Autre Orchide palmée des Alpes, à feuilles étroites & à fleurs noires [82].... Autre à fleurs très-odorantes. On trouve ſur les Alpes un grand nombre de ces plantes ſingulières : on peut conſulter la *Gynandrie* de Linné, & voir ce que nous en avons dit dans la *Flore de Bourgogne*, pages 468 & ſuiv.

## Classe XII. *Des Fleurs floſculeuſes.*

83. La Jacée *des Alpes* [83], à feuilles de Chauſſetrape, à fleurs bleues & à fleurs blanches.... Autre à feuilles de Succiſe. On omet à deſſein beaucoup de *Chardons*, de *Jacées*, de *Cirſium*, &c. qui ſe trouvent dans les montagnes du Dauphiné & les Alpes.

84. Le Bluet *des Alpes*, à têtes aîlées [84].

85. La Centaurée jaune *des Alpes* [85]. On trouve auſſi la Centaurée *des Alpes* ſans tige, à feuilles velues de bouillon-blanc. C'eſt l'*Arction de Daléchamp*, que l'on a confondu mal-à-propos avec la Grande-Bardane, qui porte le même nom d'*Arctium*. C'eſt par cette raiſon que M. Villar qui travaille à la *Flore du Dauphiné*, en a fait un nouveau genre, ſous le nom de *Berardia*; du nom de N. Bérard, Apothicaire & Botaniſte de Grenoble. Comme il y a déja un autre genre de Plante du même nom de *Berardia*, M. Guettard a impoſé à celle-ci le nom même de M. Villar, & l'appelle *Vilaria*.

86. Le Cacalia *des Alpes*, à feuilles blanches très-velues [86]. On y trouve auſſi la *Jolie Variété* à feuilles glabres.

87. Le Petit Pétasite *des Alpes*, à feuilles anguleuſes & fort épaiſſes [87].

en avoit fait un genre ſous le nom de *dictamnus*; mais M. Adanſon a jugé à propos de rétablir celui de *Fraxinelle*. On doit choiſir ſa racine blanche & bien mondée; elle eſt cordiale & aléxitére, réſiſte au venin, fortifie le cerveau & l'eſtomach, tue les vers, &c; elle eſt propre dit Lémery, pour l'épilepſie & la peſte. Il ajoute, qu'on devroit l'appeller *Diptame*, pour diſtinguer cette drogue du Dictame de Crete.

[81] *Viola Alpina, flore in partes diſſecto.... Purpurea exiguis foliis.... Rotundi folia lutea.... Minima nummulariæ folio.* T. 419 & ſuiv. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 374. Il faut conférer toutes ces eſpeces avec celles que Linné qualifie d'*Alpines*.

[82] *Orchis humilis Alpina, folio gramineo.... Palmata, anguſtifolia, nigro flore.... Montana purpurea odorata*, &c. T. 432. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 376.

[83] *Jacea Alpina calcitrapæ folio, flore cæruleo.... Flore albo.... Succiſæ folio.* T. fol. 444. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 369.

[84] *Cyanus Alpinus, capite pennato.* T. 272. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 369.

[85] *Centaurium Alpinum luteum.* T. 449. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 369. Tournefort donne le même nom a une plante fort différente qu'il appelle *Centaurium Alpinum majus acaulos, fermè foliis verbaſci lanuginoſi*. T. 449. Bauhin l'appelle Bardane de montagne, *Lappa montana*; d'autres lui donnent différents noms. Mais cette plante ne convenant à aucun des genres auxquels on a voulu la réunir, M. Guettard lui a donné le nom de *Villaria*, à cauſe de ſon ami M. Villar qui en a donné l'hiſtoire curieuſe & les propriétés. On la trouvera à la fin de la Minéralogie du Dauphiné, à laquelle on pourra recourir, ainſi qu'à la figure, pl. XIX.

[86] *Cacalia Alpina, foliis utrinque denſo & candidiſſimo tomento obſitis.* T. 432. Ses propriétés dans la Flore de Bourgogne. N°. 345.

[87] *Petaſites minor Alpinus, folio anguloſo craſſiori.* T. 441. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 354.

88.

88. La Petite Immortelle *des Alpes*, à feuilles linéaires [88]. On y trouve toutes les eſpèces de *Pied-de-Chat*, dont Linné a fait un genre ſous le nom de *Gnaphalium*; & le *Stœchas citrin*, ou Immortelle jaune.

89. L'Herbe a Coton *des Alpes*, ou le beau *Gnaphalium* à têtes feuillues [89].

90. La Grande Conyze visqueuse à larges feuilles, à tiges aîlées, & très-odorante [90].

91. Le Génipi ou la *petite Abſynthe blanche des Alpes* [91], Plante fameuſe par ſes vertus. Voyez *notre Flore de Bourgogne*, N°. 349, pag. 456.

92. La Santoline, ou *Auronne femelle des Alpes* [92]. On l'appelle *Petit-Cyprès*, à cauſe de ſes feuilles ſemblables à celles du Cyprès.

93. La Scabieuse *des Alpes*, à feuilles de grande Centaurée [94].... Autre rampante. Il y en a un grand nombre d'eſpèces ſur les Alpes. Voyez Linné.

94. La très-petite Globulaire *des Alpes*, à feuilles d'Origan [94].

## Classe XIII. *Fleurs Semi-Floſculeuſes.*

95. La très-petite Dent de Lyon *des Alpes* [95], à feuilles de Piloſelle..... Autre à feuilles glabres.

96. L'Eperviere *des Alpes*, *à port de Conyze*. Tournefort en rapporte pluſieurs autres eſpèces [96], à grandes fleurs, à feuilles lanugineuſes, velues, tachetées.... à feuilles de Chondrille, de Doronic, de Scorſonére.

## Classe XIV. *Fleurs Radiées.*

97. Aster *des Alpes*, à fleurs purpurines.... Autre très-velu.... Autre à feuilles de Conyze & à fleurs jaunes [97].

[88] *Elichryſum Alpinum minimum, capillaceo folio.* T. 452. Voyez Flore de Bourgogne. N°. 350. Il y a beaucoup d'obſcurité dans la ſynonymie de la famille des *Compoſées*; & ce ſeroit un long travail, de faire la concordance des eſpeces de Tournefort & de Linné.

[89] *Filago Alpina, capite folioſo.* T. 455. Flore de Bourgogne. N°ˢ 350 & 371.

[90] *Conyza latifolia viſcoſa, ſuaveolens, Flore aureo.* Elle croit en Dauphiné & en Provence; Tournefort dit qu'elle eſt tantôt radiée, tantôt floſculeuſe. Sur les vertus des Conyzes, voyez Flore de Bourgogne. N° 352.

[91] *Abſynthium Alpinum candidum humile..... Incanum.* T. 498, ſur le Génipi, voy. Flore de Bourgogne, N° 349.

[92]. *Santolina foliis teretibus.* T. 460. Cette plante qui vient en Dauphiné, eſt ſtomachale, vermifuge, antihyſtérique, fébrifuge, &c. On l'applique en fomentation ſur les membres paralytiques. On donne ſes feuilles ſeches en poudre, dans la pleuréſie & les fluxions de poitrine. Voyez Flore de Bourgogne. N° 349.

[93] *Scabioſa Alpina, foliis Centaurii majoris..... Multifida repens.* T. 464. Voyez Flore de Bourgogne N° 48.

[94] *Globularia Alpina minima, Origani folio.* T. 467. Voyez Flore de Bourgogne. N° 46.

[95] *Dens Leonis Alpinus minimus, Piloſella folio..... Glaber.* T. 469. Ce ſont des *Hieracium* pour Linné, qui a auſſi fait un genre de la dent de Lyon, ſous le nom de *Léontodon*; ce qui rend la concordance avec les eſpeces de Tournefort aſſez difficile. Flore de Bourgogne, N°. 323.

[96] *Hieracium Alpinum aſperum, Conyſæ facie..... Latifolium hirſutie incanum, flore magno..... Villoſum..... Maculatum.... Pumilum Chondrilla folio.... Doronici folio.... Scorſonera folio.* T. 472. Voyez Flore de Bourgogne. N° 329. On ne cite pas pluſieurs autres plantes ſemi-floſculeuſes, comme la Chondrille, le Laitron, la Barbe-de-Bouc, l'Epine jaune, &c.; quoiqu'elles ſe trouvent en Dauphiné & ſur les Alpes; mais Tournefort ne les a point qualifiées d'*Alpines*.

[97] *Aſter Alpinus, flore purpuraſcente.... Piloſiſſimus.... Luteus Conizæ folio*, &c. T. 481 & 482. Voyez Flore de Bourgogne. N° 356.

98. La Verge d'Or *des Alpes*, à feuilles de Laurier très-roides [98].

99. Jacobée *des Alpes*, à feuilles en ſcie..... Autre très-petite à feuilles d'Abſynthe [99]. Il y a pluſieurs autres eſpèces de Jacobées, ainſi que des *Marguerites*, des *Leuchanthêmes des Alpes*, & autres Plantes trop multipliées pour faire le dénombrement de ces eſpèces, dont les Auteurs ont confondu les genres.

100. Le Doronic *des Alpes*, à racines de Scorpion [100].

101. La Camomille *des Alpes*, à feuilles d'Auronne.... Autre à grandes fleurs & à très-petites feuilles [101]. Ces Plantes ont été miſes par Linné, ſous le genre de l'*Anthemis*.

102. La Mille-feuille blanche *des Alpes*, à fleurs couleur de chair.... Autre à grandes fleurs [102].

103. La Ptarmique *des Alpes*, à feuilles étroites, dont les unes ſont entières, & les autres dentées [103].... Autre à feuilles d'Abſynthe; ce qui lui a fait donner par les anciens Botaniſtes, le nom d'*Abſynthe ombellifere des Alpes*.... Autre Ptarmique des Alpes à fleurs pourpres & à feuilles de Tanéſie;... à feuilles de Matricaire, &c. La Ptarmique jaune odorante, plus connue ſous le nom d'*Eupatoire de Méſué* ou d'*Ageratum;* c'eſt l'*Achillea Ageratum* de Linné.

Il ne faut pas confondre les Ptarmiques rapportées dans les eſpèces de Tournefort, ſous le nom d'*Ageratum*, avec d'autres Plantes Alpines, qu'il appelle auſſi *Ageratum* dans ſon *Appendix, page 65*. Ce ſont des Plantes d'un autre genre. Voyez la note ci-deſſous.

## Classe XV. *Fleurs Apétales ou à Étamines.*

104. L'Oseille ronde *des Alpes*,... la *grande Oſeille des Montagnes*, &c. Tournefort en a rapporré pluſieurs eſpèces ſous le nom d'*Acetoſa* (104); mais il ne donne le titre d'*Alpine*

[98] *Virga aurea Alpina, Laurinis rigidioribus foliis.* T. 484. Flore de Bourgogne. N°s 353 & 357.

[99] *Jacobæa Alpina, foliis ſerratis.... Abſyntii folio humilior.* Linné a fait de la Jacobée, une eſpece de Séneçon. Voyez Flore de Bourgogne. N° 355.

[100] *Doronicum radice Scorpii*, &c. T. 488. On peut voir ce que jai dit ſur le Doronic d'Allemagne & ſur celui des Alpes, dans la Fl. de Bourg. N°s 360 & 361.

[101] *Chamæmelum Alpinum, Abrotani folio.... Magno flore, tenuiſſimo folio, inodorum.* T. 494. Voyez Flore de Bourgogne. N° 365, au mot *Anthemis.*

[102] *Millefolium incanum, carneo flore.... Flore ſpecioſo.* T. 496. Linné a réuni ce genre, & le ſuivant ſous le nom d'*Achillea.* Voyez ce qui ſuit.

[103] *Ptarmica Alpina foliis anguſtis partim ſerratis partim integris.... Incana humilis foliis laciniatis abſyntii æmulis.... Tanaceti foliis flore purpureo.... Foliis matricariæ.... Foliis profunde inciſis.... Altiſſima, Corymbis luteo-albicantibus.... Lutea ſuaveolens.* T. 496 & 497. Voyez Flore de Bourgogne. N°366. La derniere de ces eſpeces eſt proprement l'*Eupatoire de Méſué*, fameux dans la Pharmacie. Les anciens l'appelloient *Ageratum, herba Julia, Balſamita*, &c. Le mot d'*Ageratum* eſt fort équivoque chez tous les Auteurs, parce qu'il eſt homonyme à pluſieurs genres de plantes.

Tournefort a encore donné le nom d'*Ageratum* à un genre de plantes, de la famille des perſonnées qu'il décrit dans ſon *Appendix*, page 651. C'eſt l'*Erinus Alpinus* de Linné, qui de ſon côté a fait un nouveau genre de plante d'Amérique ſous le même nom d'*Ageratum.* Un nouveau Légiſlateur a rétabli le genre de Tournefort, ſous le nom d'*Ageratum*, & a donné le nom *Carelia* aux *Ageratum* de Linné. C'eſt ainſi qu'on déchire la ſcience en lambeaux, que les Amateurs de Botanique ne peuvent réunir.

[104] *Acetoſa rotondifolia Alpina.* T. 503. Voyez Flore de Bourgogne. N° 159. Tournefort cite auſſi quelques Patiences ſous le nom de *Lapathum Alpinum.* Mais Linné n'a fait qu'un même genre de la Patience & de l'Oſeille ſous le nom de *Rumex.*

qu'à l'Oſeille ronde, & à quelques Patiences qu'il appelle *Lapathum:* conférez ſes eſpèces avec celles de Linné, qui les a réunies aux PATIENCES, ſous le nom de *Rumex* [104].

105. Le PETIT-PIED-DE-LION *des Alpes*, lanugineux..... Autre très-petit, à cinq lobes, dont les bords ſont frangés;... autre dont les feuilles ſemblables à celles de la Quinte-feuille, ſont argentées par-deſſous;... autre à feuilles de Chiendent, &c. [105].

106. La PERSICAIRE *des Alpes*, à feuilles noirâtres & à feuilles blanches [106].

107. La GRANDE BISTORTE *des Alpes*. Tournefort fait auſſi deux eſpèces de la *moyenne* & de la *petite Biſtorte*; mais ce ne ſont que des variétés [107]. Les Alpes ſont le pays natal de ces Plantes médicinales dont on envoie les racines ſéches à Paris.

La nombreuſe famille des *Graminées* eſt de cette Claſſe. Mais il ſeroit bien ſuperflu d'aller ſcruter tous les *Chiendents des Alpes*. On peut recourir aux ſavans ouvrages de Scheuzer & du Baron de Haller.

CLASSE XVI. *Des Plantes ſans Fleurs, mais qui ont des Semences.*

108. Les FOUGÉRES, les LONKITES, les POLITRICS, les CAPILLAIRES & autres Plantes Filicées [108] auxquelles Tournefort a joint les LICHENS, forment de nombreuſes familles dans les Alpes; mais il en a entaſſé les eſpèces ſans ordre & ſans choix, & l'on ne peut y reconnoître celles qui ſont particulières aux Alpes. On ne peut les trouver que dans l'*Énumération des Plantes de Suiſſe par M. de Haller*, en attendant que M. Villar donne celles des Alpes Dauphinoiſes.

CLASSE XVII. *Plantes dont on cherche vainement les Fleurs & les Fruits.*

109. Les MOUSSES, les CHAMPIGNONS, les AGARICS, les CORALLOÏDES [109], les FUCUS, les ALGUES, & même les *Coraux* & les *Madrépores*, compoſent cette Claſſe ſingulière, qui confond ainſi les trois Règnes. On n'y trouve que deux ou trois eſpèces décorées du nom d'*Alpines*, & qui ſe rencontrent également ailleurs.

[105] *Alchimilla Alpina minor.... Pubeſcens.... Pentaphyllea minima, lobis fimbriatis.... Quinque folii folio ſubtus argenteo.... Gramineo folio.* T. 408. Voyez Flore de Bourgogne. N° 59.

[106] *Perſicaria Alpina, folio nigricante, floribus albis.* T. 510. Linné a réuni les Perſicaires avec la Biſtorte, ſous le genre du *Polygonum*. Voyez l'article ſuivant.

[107] *Biſtorta Alpina maxima.... Media.... Minor.* T. 511. Linné n'en fait que deux eſpeces; la grande Biſtorte qu'il appelle *Poligoñum Biſtorta* & la *Biſtorte vivipare des Alpes*, qui comprend la moyenne, la petite & la très-petite, ſous le nom de *Poligonum viviparum*. Voyez ce que j'ai dit ſur les vertus de ces plantes, dans la Flore de Bourgogne. N° 170.

[108] Tournefort ne fait aucune diſtinction de celles de ces plantes qui croiſſent dans les Alpes. Il ſe contente d'en citer trois ou quatre, comme la rue du Muraille crépue à larges feuilles, *Ruta muraria Alpina latifolia.* T. 541, &c. Pour connoître les *Plantes Alpines* de cette Claſſe, il faut recourir à la *Cryptogamie* de Linné & au ſavant Ouvrage de Haller; voyez auſſi la *Flore de Bourgogne, Claſſe XXIV, page* 507 & ſuiv.

[109] On ſent que cette *Claſſe* devoit être fondue dans la précédente; parce qu'en effet, on ne connoît pas plus les ſemences des *Fougères* & des *Lichens*, que celles des *Mouſſes*, des *Agarics* & des *Champignons*. Tournefort cite un *Lycoperdum Alpinum maximum, cortice lacero.... Coralloides Alpina purpurea*, &c. Voyez la derniere Claſſe de la Flore de Bourgogne, pag. 521.

### CLASSE XVIII. *Des Arbres & Arbriſſeaux, à Fleurs Apétales.*

110. Cette Claſſe [110] n'offre point de *Plantes Alpines*, quoique les Arbres qui y ſont décrits comme le FRÊNE, le CARROUGE, le BUIS, l'EMPÉTRUM, le THÉRÉBYNTHE & le LENTISQUE, ſe trouvent en Dauphiné comme en Provence. On n'en parlera que dans la Deſcription de cette dernière Province, dont les Côtes maritimes & les Iſles ouvrent un nouveau champ à la Botanique, auſſi vaſte que curieux.

### CLASSE XIX. *Des Arbres & Arbriſſeaux à Fleurs en Chaton.*

111. On ne dira rien ici [111] des CHENES-ROUVRES, des CHENES-VERDS, des HÊTRES, des CHATAIGNIERS, parce que ces arbres ſe trouvent également ailleurs. Quant aux *Pins*, aux *Sapins* & aux *Mélèzes* qui fourniſſent la Manne de Briançon, nous en traiterons après avoir indiqué le reſte des *Plantes Alpines*, qualifiées comme telles par Tournefort.

112. Le PETIT AUNE *des Alpes* [112].

113. Le PETIT SAULE RAMPANT *des Alpes*, à feuilles rondes & blanchâtres en-deſſous [113];... autre à feuilles d'Aune;... Petit Saule Alpin des Pyrénées;... autre Petit Saule rampant à feuilles brunes;... autre à feuilles de Serpolet luiſantes, &c.

### CLASSE XX. *Des Arbres & Arbriſſeaux, à Fleurs Monopétales.*

114. La PETITE THYMÉLÉE *des Alpes*, à feuilles de Lin, & à fleurs purpurines odorantes [114];... autre à fleurs blanches & à odeur très-ſuave. Il y en a une troiſième eſpèce connue ſous le nom de *Chamélée des Savoyards*, à fleurs & à feuilles blanches. Linné cite cette derniere eſpèce ſous le nom de *Daphne Alpina*; ſes fleurs ſont axillaires.

[110] On a eu raiſon d'objecter que Tournefort, en voulant ſéparer les *herbes* des *arbres*, a mis deux méthodes dans une, & qu'il n'y a rien de plus contraire à un ſyſtême de Botanique; d'autant qu'il étoit facile de diſtribuer les arbres par la forme de leurs fleurs dans les Claſſes précédentes. Mais il ne s'agit ici que des *Plantes Alpines*, & il n'y en a point d'indiquées dans cette Claſſe.

[111] Cette Claſſe comprend les *Plantes Monoïques* de Linné, dont les fleurs mâles ſéparées des femelles ſur le même pied, ſont réunies en chaton. Voyez la vingt-unieme Claſſe de la *Flore de Bourgogne*. C'eſt dans la *Deſcription particuliere* des autres Provinces Méridionales de la France que l'on traitera des Plantes qui croiſſent également dans le bas Dauphiné, où la température eſt la même.

[112] *Alnus Alpina minor*. T. p. 507. Voyez Flore de Bourgogne. N° 388. Il ne faut pas le confondre avec l'*Aune noir* qui eſt une eſpece de Nerprun.

[113] *Salix Alpina pumila, rotundifolia, repens, infernè ſubcinerea.... Alni rotundo folio repens.... Alpina Pyrenaica.... Anguſtifolia repens non incana.... Serpilli folio lucido*: T. 591. Voyez Flore de Bourgogne. N° 406.

[114] *Thymelæa Alpina linifolia, humilior, flore purpureo odoratiſſimo.... Eadem flore albo.... Chamelæa Sabaudica; folio utrinque incano, flore albo*. T. 594. Il y a pluſieurs autres eſpece de *Garous* & de *Thymélées*. Linné diſtingue les Thymélées des Alpes qu'il appelle *Daphne Gnidium*, *Daphne Cneorum*, parce que leurs fleurs odorantes ſont terminales, & non pas axillaires, comme dans le *Joli-Bois* & les autres *Garous*. Sur les vertus & propriétés de ces plantes, voyez la Flore de Bourgogne. N° 167.

115. Le PETIT LAURIER-ROSE *des Alpes*, à feuilles glabres [115]. On l'appelle *Petit Nérion* ou *Laurier-rose des Allobroges* à feuilles de Lentisque. L'autre espèce à feuilles velues, est appellée par Gesner, *Beaume des Alpes*. La troisième espèce est à feuilles de Serpolet; Linné en a fait une espèce d'*Azalea*. Voyez la description de ces jolis Arbustes dans les Auteurs, & la figure qu'en a donnée Tournefort.

116. Le CHAMÆ-CÉRISIER *des Alpes*, à fruits noirs & doubles [116]. On trouve aussi le *Périclíménon*, le *Xylostéon*, & les autres Chévrefeuilles que Linné a réuni sous le genre de *Lonicèra*, &c. &c.

CLASSE XXI. *Des Arbres & Arbrisseaux à fleurs Rosacées.*

117. Le MICOCOUILLIER, à fruits noirs [117].

118. La BOURDAINE ou le *Nerprun des Alpes*. C'est le *Rhamnus Alpinus* de Linné. On ne le cite ici, que parce que Bauhin l'avoit confondu avec l'Aune des Alpes [118]. On ne parlera point des autres espèces de *Nerprun*, dont on tire la graine d'Avignon; ni des autres arbres communs aux Provinces Méridionales.

119. La PETITE RONCE *des Alpes* [119]; c'est le *Rubus Saxatilis* de Linné;... autre petite Ronce des Alpes, à tiges droites & blanchâtres.

120. La TRÈS-PETITE ROSE *des Alpes* [120], à fleurs d'un rouge pâle, & à feuilles rondes de Pimprenelle....

La même Classe renferme une multitude d'arbres & arbustes curieux, qui ne sont point au rang des *Plantes Alpines* [121], & dont on réserve la description pour embellir la Flore Méridionale.

[115] *Chamæ-Rhododendros Alpina*, *Glabra*. Bauhin l'appelle *Ledum Alpinum*, &c, c'est le *Rhododendron ferrugineum* de Linné. Il y en a une autre espece à feuilles velues, *hirsutum* Lin. Tournefort en cite une troisieme espece à feuilles de Serpolet, que Bauhin appelle *Chamæcistus Serpillifolia*, *floribus carneis*. T. 604.

[116] *Chamæcerasus Alpina*, *fructu nigro gemino*. T. 609. Voyez Flore de Bourgogne. N° 88.

[117] *Celtis fructu nigricante*. T. 612. On ne cite cet arbre que parce qu'il vient en Dauphiné; mais on en parlera plus particulierement dans la *Description de la Provence & du Languedoc*, parce qu'on renfermera sous la même zône toutes les Plantes des Provinces Méridionales des Alpes aux Pirenées, & des Cevénes à la Méditerranée, pour éviter les répétitions dans les descriptions locales.

[118] *Alnus nigra montana*, *Baccifera*, &c. Tournefort observe avec raison; que c'est une bourdaine. Voyez Flore de Bourgogne. N° 95 & 388.

[119] *Rubus Alpinus humilis.... Œthnicus rectus canescens*, *candido flore*. T. 615. Voyez Flore de Bourgogne. N° 214.

[120] *Rosa Alpina pumila montis rosarum*, *pimpinellæ foliis minoribus ac rotundioribus*, *flore minimo lividè rubente*. T. 638. Voyez Flore de Bourgogne. N° 213.

[121] Il faut encore remarquer qu'y ayant beaucoup de fontaines salées en Dauphiné, & même des étangs salés comme celui de Courtaison, on trouve dans cette Province même des Plantes Maritimes; comme des *Arroches*, & des *Chénopodes* à feuilles de *Soude* ou *Kali*; une espece de *Tamaris* & quelques autres. Voyez la *Minéralogie* de M. Guettard, page 49.

Classe XXII & dernière. *Arbres & Arbrisseaux à fleurs Papilionacées.*

122. Le Grand Cytise *des Alpes*, à larges feuilles & à fleurs réunies en grappes pendantes [122];... le même à feuilles panachées;... autre à feuilles étroites, &c.

Tel est le tableau très-racourci des richesses qu'offriroit une *Flore des Alpes* complette, avec l'indication des lieux où croissent les espèces. On mesureroit pour ainsi dire, la hauteur de ces montagnes, par celle des Plantes qui y croissent; car lorsqu'on est parvenu au sommet des Alpes, on ne doit point s'attendre à trouver des arbres & des arbrisseaux; la nature les fait croître beaucoup plus bas; on ne voit plus que de chétives Plantes. S'il y croît quelques sous-arbrisseaux, ces sous-arbrisseaux rampent sur les rochers; & le plus souvent ces rochers sont nuds & arides, & ne sont pour parler ainsi, qu'incrustés de quelques mousses & de lichens [1]. En attendant qu'on ait une bonne Flore Française des Alpes, on peut consulter l'excellent ouvrage du célèbre Baron de Haller.

## §. II. *Histoire Naturelle du Mélèze.*

Nous ne pouvons cependant nous dispenser de parler avec quelque détail du Mélèze, qu'on a vu figurer parmi les Merveilles du Dauphiné. Les arbres résineux, qu'on appelle *Conifères*, parce que leurs fruits sont en cônes, composés d'écailles allongées, & qui se recouvrent alternativement jusqu'à la pointe, forment une famille naturelle que Linné a comprise sous le genre du *Pinus*. Ainsi le *Pin*, le *Sapin*, l'*Epicéa*, le *Mélèze*, le *Cédre*, &c. ne sont que des espèces du même genre, qu'on distingue par les feuilles. Celles du Pin sortent par

[122] *Cytisus Alpinus latifolius, flore racemoso pendulo.... Idem foliis variegatis.... Angustifolius, flore racemoso pendulo longiori.... Breviori.* T. 648. Voyez ce que j'ai dit sur ces arbres, dans la Flore de Bourgogne. N° 308. C'est en réunissant ces membres épars, à mesure que nous parcourerons les diverses Provinces du Royaume, que nous pourrons nous flatter de donner un jour la *Flore Française*, la plus complette qui ait encore paru, & d'en concilier la nomenclature qui la rend inabordable.

[1] La hauteur des *Alpes Françaises* paroit avoir, suivant M. Guettard, trois fois plus de grandeur que le plan horizontal sur lequel elles sont assises; ce qui est assez difficile à déterminer, parce qu'elles s'entrelacent, & sont posées en Amphitéâtre les unes sur les autres. Les Plantes des pays les plus froids, la *Renoncule glaciale*, les *Arétia*, les *Saxifrages*, la *Mousse des Pyrenées*, & autres Plantes des Alpes, se trouvent vers leur milieu; & l'on ne voit souvent au-dessus que quelques rochers couverts de *Lichen*, de *Byssus*, une terre légère qui ne s'affaise pas, & des neiges immenses, qui ne sont interrompues que par quelques crevasses profondes de vingt-cinq à trente pieds, où l'on distingue les couches de neige par des espèces de lignes grises ou noirâtres, dues à la poussière que les vents portent dessus lors des mois de Juillet & d'Août, pendant lesquels il tombe le moins de neige; ces crevasses de neige sont dues aux inégalités & aux enfoncemens du terrein qu'elles recouvrent. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cette neige se fond par-dessous, & forme des espèces de cavernes assez vastes pour qu'on puisse facilement y entrer; & l'on est surpris de voir pousser, & même fleurir les Plantes sous ces antres de neige. Les Naturalistes ne manquent pas d'attribuer ces effets à la chaleur intérieure de la terre, qui procède selon eux, du refroidissement lent & successif du globe, autrefois enflammé. De-là ces systêmes.... Mais croit-on que la chaleur des caves en hiver, où l'on fait également croître & fleurir des Plantes, vienne aussi du centre de la terre & du refroidissement d'un noyau vitrifié & en fusion? Ne seroit-il pas plus simple de l'attribuer à l'air qui conserve sa douceur, & le feu dont il est pénétré dans les cavernes des neiges & des glaces, parce qu'il n'est pas continuellement refroidi & condensé par l'air atmosphérique extérieur, & par les parties glaciales ou frigorifiques qui circulent avec lui?

paires d'une eſpèce de gaîne; celles du Sapin & de l'Épicéa ſont iſolées ou ſolitaires, &c. Nous renvoyons l'Hiſtoire Naturelle de ces arbres à la *Guyenne*, pour ne traiter que du Mélèze, dont on tire la Manne de Briançon, la Réſine que Chorier & M. l'Abbé Expilly décorent du nom de Benjoin, &c.

Le Mélèze, *Pinus Larix*, L. eſt un grand arbre réſineux, dont Tournefort a fait un genre particulier, ſous le nom de *Larix* [1]. En conférant la définition qu'il donne de ce genre, avec ceux du Pin & du Sapin, &c. on verra qu'ils ne différent en rien que par les feuilles. Ainſi Linné a eu raiſon de regarder tous ces arbres, comme les eſpèces du même genre, & de le claſſer dans la *Monœcie-Monadelphie*, c'eſt-à-dire dont les fleurs mâles ſéparées des femelles ſur le même pied, ont les étamines réunies par les filets. Sa fleur a tous les caractères de celle du Sapin, excepté que ſes châtons ſont écailleux, arrondis, plus petits. Les écailles tiennent lieu de calice; les étamines ſont des filets nombreux, réunis par le bas en forme de colonne portant des anthères ſillonnées par-deſſous, & ſurmontées d'une écaille membraneuſe: elles ſont remplies d'une pouſſière fort menue. Ses cônes ou fruits ſont moins allongés, plus petits, plus pointus que ceux du Sapin; ils ſont d'un pourpre violet, à-peu-près gros comme ceux du Cyprès, formés en cônes, compoſés d'écailles larges, de couleur purpurine, couvrant chacune deux ſemences enveloppées d'une peau qui forme une aîle ou feuillet délié. La tige de ces arbres eſt haute & droite comme celle des Sapins [2]. La racine eſt rameuſe, ligneuſe. Le tronc & les groſſes branches ſont couvertes d'une écorce raboteuſe, brune, crevaſſée, & comme écailleuſe. Ses branches ſont longues, grêles, pliantes, courbées & inclinées vers la terre; elles ſont garnies de feuilles plus étroites, plus petites, plus molles que celles du Pin, obtuſes, moins pointues, raſſemblées en faiſceaux, ou par houppes & par bouquets, attachées environ vingt enſemble à un tubercule de l'écorce. Les feuilles du Mélèze ſont un peu odorantes, & d'un verd plus pâle que celles du Pin; elles tombent & ſe renouvellent chaque année; elles ſe conſervent cependant très-long-tems, & ne ſemblent preſque tomber, que pour faire place à celles que le printems produit.

[1] Le nom latin de *Larix* n'a pas été pris du grec; il vient donc du Gaulois. D'ailleurs, *lar* ou *lard* eſt un nom gaulois qui ſignifie gras, onctueux; ce qui convient au *Mélèze*, mot qui vient également du Celtique, & qui ſignifie miel, sève, &c. Cet arbre s'appelle *Larige* en vieux françois, ainſi que ſa réſine. Diſcoride, l. 1, dit que *Larix* étoit le nom gaulois de la réſine.

[2] *Hæ omnium arborum altiſſimæ ac rectiſſimæ*, dit Pline. Malgré cela, ils n'ont qu'une ſeule racine pivotante qui s'enfonce conſidérablement dans la terre, en jettant latéralement beaucoup de petites racines chévelues. Pline obſerve que les gens de la campagne ramaſſoient ces racines chevelues, & qu'après les avoir fait ſécher; ils en faiſoient de jolies corbeilles & d'autres vaſes. *Singulis radicibus innituntur Abies & Larix, quanquam in montis latera diſperſis.* Cette mère racine s'enfonce conſidérablement, quand elle trouve un terrein favorable & un ſol profond. C'eſt principalement à ce genre d'arbres qu'on peut appliquer ces deux beaux vers de Virgile, ſi heureuſement exprimés dans un ſeul vers français.

*. . . . Quantum vertice ad auras*
*Æthereas, tantum radice ad tartara tendit.*

Leur pied touche aux enfers, leur cime eſt dans les cieux.

Quand la racine ne trouve pas à piquer dans un ſol perméable, elle ſerpente ſur les rochers, & c'eſt alors que ces arbres ſont aiſés à déraciner par les vents. Une autre ſingularité qui procéde de cette unité de racine, c'eſt que ſi on étête l'arbre, il meurt: *Decacuminata moritur*; parce que les vaiſſeaux ſéveux de la tige ſont perpendiculaires, & correſpondent dans la même direction que ceux des racines. Ainſi il périt ſi on coupe la cime, parce qu'il n'a point de racine latérales aſſez fortes pour nourrir & faire pouſſer des branches latérales. On doit donc garantir ſoigneuſement les jeunes plans de la dent du bétail; par la même raiſon

Quoique le Mélèze soit indigène, & vienne naturellement dans les montagnes du Dauphiné, on ne laisse pas de l'élever de graine & en pépinière, pour le multiplier relativement à ses différens degrés d'utilité. On les plante ensuite à demeure, lorsqu'ils ont deux à trois pieds; s'ils étoient plus grands, ils ne viendroient pas si bien; mais il ne faut pas les tailler en pyramide comme on fait souvent, car ils ne sont jamais plus beaux qu'avec leur port naturel; & ils deviennent très-hauts quand ils sont plantés dans une terre qui leur convient. Ils se plaisent beaucoup sur le penchant des côteaux arides, où peu d'autres espèces d'arbres croîtroient aussi bien. Le Mélèze réussit aussi très-bien dans les bosquets du printems, soit pour sa verdure agréable, soit pour le bel effet que produisent les cônes pourprés de ses fleurs femelles. Nous renvoyons à M. le Baron de Tschoudy, tout ce qui concerne les semis, la plantation & la culture du mélèze. On ne peut pas consulter un économe plus instruit.

On distingue dans les Supplémens de l'Encyclopédie, cinq espèces de Mélèzes. 1°. Le *Mélèze à feuilles vernales & à cônes obtus*, ou *Mélèze des Alpes*; 2°. le *Mélèze noir d'Amérique*, à petits cônes lâches, & à écorce brune; 3°. le *Mélèze de Sibérie*, à plus gros cônes & à feuilles plus longues; 4°. le *Mélèze marin*, qu'on distingue aisément par ses rameaux déliés & pendans, & par la foible constitution que son premier aspect annonce; 5°. le *Mélèze à feuilles aiguës & hivernales*, ou *Cèdre du Liban.* Ce dernier est proprement une espèce de Mélèze; ou plutôt il est comme le Mélèze, une espèce particulière du genre des Pins, suivant Linné [1]. Les trois précédentes sont plutôt des variétés du climat, que des espèces particulières; du moins à en juger par les différences spécifiques qui ne consistent que dans la grandeur ou la petitesse des parties. Ainsi le Mélèze des Alpes sera l'espèce primitive.

Cet arbre, dit M. de Tschoudy, qui en fait une description véritablement poétique,

ils ne produisent aucun rejetton, ou drageon enraciné, &c. J'ai développé toutes ces observations dans l'*Histoire Naturelle du Sapin, & autres arbres résineux* que j'ai envoyée à l'Académie de Metz & à M. le Baron de Tschoudy.

[1] Ce n'est que par respect pour une dénomination antique, & consacrée par les Livres Saints, qu'on a conservé au *Pin du Liban* le nom de *Cèdre*, qui n'appartient qu'aux arbres bacciferes du genre des Genévriers. Linné l'appelle Pin-cèdre, *Pinus Cedrus*; & Tournefort Mélèze Oriental, *Larix Orientalis.* On s'est fait de cet arbre une idée bien fausse, lorsqu'on a cru qu'il étoit d'une hauteur prodigieuse. Il est bien plus remarquable par sa grosseur énorme, & par l'extrême étendue de ses branches, que par son élévation. Maundrel, un des derniers voyageurs qui ayent visité le Liban, n'en trouva plus que seize, dont la masse étonnante témoignoit qu'ils avoient vu s'écouler des siècles; il en mesura un qui avoit douze verges de tour. Les branches s'étendoient à une distance incroyable. C'est pourquoi le Roi-Prophète dit qu'un peuple florissant s'étendra comme un Cèdre du Liban. Cet arbre imposant ne se trouve nulle part spontané que sur le Mont Liban, où il croît parmi les neiges qui le couvrent une partie de l'année. C'est de cette seule forêt que sont descendues ces masses énormes qui ont servi à la construction du Temple de Jerusalem. Ce bois incorruptible a été trouvé sain au bout de deux mille ans, dans le temple d'Apollon à Utique, où il s'est vu prophané. La statue de Diane au temple d'Ephèse, étoit de Cèdre du Liban. Sa scieure étoit un des ingrédiens qui servoit à embaumer les corps en Égypte, & l'on en tiroit une huile propre à la conservation des livres &c.

On a parlé du *Cèdre*, non-seulement parce que c'est une espèce de *Mélèze*; mais encore parce qu'on peut également le multiplier sur les Alpes avec succès & facilité. Feu M. Daubenton l'avoit répandu en Bourgogne. J'en ai conservé un pendant dix ans, dans un Jardin où je l'avois abandonné. Cet arbre si majestueux, dit M. le Baron de Tschoudy, dont la verdure est perpétuelle, & dont les branches immenses, touffues, plates & horisontales, ressemblent quand le vent les balance, à des nuages qu'il chasse devant lui; cet arbre si utile enfin, croît d'autant mieux que la terre est plus stérile, & il donneroit à nos montagnes nues un vêtement superbe & précieux. Les grains se sément comme ceux des Mélèzes, & les mêmes soins leur conviennent. On les élève dans des caisses ou des pots, jusqu'à ce qu'ils ayent un pied & demi de haut, & alors on les plante à demeure, & on les assuj ttit avec un tuteur, &c.

couronne les pointes les plus élevées des Alpes, où bientôt sous un froid aussi âpre que celui du Pôle-arctique, vont s'élever ces monceaux énormes de glace que le Soleil éclaire depuis tant de siècles sans les fondre. Il est vrai que du sein de ces neiges qui recouvrent les rochers, les Mélèzes demeurent petits & chétifs; & que leurs troncs tortus, inclinés, raboteux, leurs branches fatiguées ou rompues, marquent les efforts des vents despotes des champs de l'air dans ces hautes contrées, & contre lesquels ils ont à lutter sans cesse. C'est sur le bas des côteaux, dans les plus profondes vallées, que ces arbres droits & vigoureux, élançant leur cime superbe pour chercher un air libre, parviennent à une hauteur qui étonne. Il en est dont les nuages ceignent la tête, ou que l'œil voit à peine se terminer dans les vagues des airs.... Cet arbre, dont la verdure riante fraîche, & parsemée de glands de corail (s'il m'est permis ajoute l'Auteur, de ne pas priver mes idées de leurs couleurs), sourit aux premiers regards du Soleil printanier, qui la conserve riche & belle jusqu'aux approches de l'hiver, est un de ceux qui croissent le plus vîte, qui se multiplient le plus aisément, & qui s'accommodent le mieux de toutes les terres & de toutes les situations. Si l'on jette sur le Mélèze un coup d'œil plus rapproché, on y trouve bien des agrémens de détail. Ses feuilles filamenteuses sont attachées & groupées comme une houppe élargie autour des boutons latéraux de ses jeunes branches souples & déliées, dont plusieurs qui tombent négligemment, sont balancées par le moindre souffle de l'air agité. Quoique sa tête soit pyramidale, elle ne laisse pas que de s'étendre en parasol par le bas, & la prodigieuse quantité de ses rameaux garnis de feuilles procurent un ombrage agréable; l'écorce des branches est d'une belle couleur d'olive coupée de lozanges, d'une teinte chamois, & si unie qu'elle paroît avoir été vernissée. Cet arbre commence à verdir de bas en haut, comme les montagnes où il croît; il a déja toute sa verdure, que le bouton qui doit continuer sa fléche repose encore dans les langes du bouton qui le termine. Doué pour ainsi dire de prévoyance, il ne s'élance de leur sein qu'au moment où le printems environné de fleurs, ne craint plus ces fâcheux retours de l'hiver qui les ont flétries, sous ses premiers pas. Ce n'est qu'à la fin de Mai qu'il commence à pousser pour s'élever & s'étendre, & la sève agit avec force jusqu'à la fin de Septembre; aussi plusieurs Mélèzes de mes bosquets ont-ils souvent jetté des flèches de cinq pieds dans cet espace de tems &c.

Comme M. le Baron de Tschoudy ne parle du Mélèze que relativement à la culture, & qu'il ne dit rien de ses propriétés, nous allons y suppléer en commençant par sa *Manne* [1]. Dans les étés chauds & secs, on trouve sur les feuilles, & même le long de l'écorce des branches inférieures, un suc concret, doux, à-peu-près comme le sucre, d'abord liquide &

[1] Il sembleroit, d'après Chorier, que le commerce de la *Manne* fut autrefois considérable, & si l'on s'en rapportoit aux expressions de M. Bouchu, qui dit qu'on recueille par-tout le Briançonnois de la manne peu inférieure à celle de Calabre. Aujourd'hui cependant l'on dit qu'on n'en ramasse guères que par curiosité. Nous avons déja parlé de la *Manne*, comme de la cinquième *Merveille* du Dauphiné; mais je n'en ai rapporté que les fables. Il s'agit ici de la considérer en Naturaliste. M. Guettard a inféré dans sa Préface, p. 35, une *Dissertation sur la Manne*, par un amateur d'Histoire Naturelle du Dauphiné. C'est ici sa véritable place, & nous allons l'abréger dans le texte.

de la même couleur que l'eau où l'on auroit fait diſſoudre de la gomme Arabique. Cette Manne forme autant de petites gouttes attachées de travers, ou à l'extrémité des feuilles, quelquefois étant celles d'un bouquet toutes enſemble. En ſe durciſſant, elle devient blanche & friable. Le ſoleil la liquéfie, & l'humidité la fait diſparoître; ce n'eſt que lorſqu'elle eſt ſéche, qu'on la peut diſtinguer de la poix-réſine. Dans ſon premier état, elle en a la couleur; & il eſt aiſé de s'y méprendre. C'eſt dans la crainte de cet inconvénient qu'on la ramaſſe avant le lever du ſoleil, plutôt par curioſité que pour le commerce & l'uſage de la Médecine. Elle n'eſt pas aſſez abondante pour être employée & tranſportée. On n'en trouve que ſur quelques arbres de cette eſpèce; encore n'y a-t-il que les trois ou quatre branches les plus baſſes qui en ſoient garnies [1]. C'eſt ordinairement ſur ceux qui ſont ſitués au bord de quelques prairies, ou dans un ſol plus uni qu'on en voit davantage. Le véritable tems pour la recueillir, eſt la canicule; la ſécheresse ordinaire dans cette ſaiſon, la fait paroître attachée aux branches, comme des morceaux de ſucre de la groſſeur de petits pois. On n'en apperçoit point au printems & en automne; & même dans les étés pluvieux on n'en voit pas la moindre trace, quoiqu'il y ait ſouvent plus de huit jours de ſuite d'un tems beau & ſerein. La ſécheresse cauſée par une biſe de pluſieurs jours, paroît être le tems le plus favorable pour la production de la Manne.

L'opinion commune des habitans du Pays eſt, que cette Manne vient de la roſée; & pour la ſoutenir, ils prétendent que cette Manne tombe indifféremment ſur les arbres, & même ſur les bleds. On croit cependant pouvoir aſſurer, d'après les obſervations les plus exactes, qu'elle tranſpire du Mélèze comme celle qui découle des feuilles d'une eſpèce de Frêne en Sicile & en Calabre. Dans les années les plus abondantes en Manne, on en a vainement cherché ſur les Pins qui viennent avec les Mélèzes dans les forêts, ſur les plantes voiſines & parmi les bleds [2]. Si la Manne venoit de la roſée, les ſurfaces des plantes & le ſol en

[1] Cette aſſertion eſt fort douteuſe. En effet, on ne voit pas pourquoi les branches inférieures ſeules donnent de la *Manne*; la liqueur qui tranſpire des feuilles, & à laquelle la *Manne* eſt due, doit également tranſpirer des feuilles des branches ſupérieures. M. Guettard avoit obſervé dès 1745, dans ſon premier Mémoire, ſur les glandes des Plantes (*Mém. de l'Acad. ann.* 1745), que les feuilles de Mélèze avoient pluſieurs rangs de glandes miliaires ſur l'une & l'autre de leurs ſurfaces; qu'il ſuintoit de ces glandes une matière blanche, qui lui paroît être celle à laquelle la manne eſt due. Si cela eſt, toutes les feuilles de Mélèze ayant de cette matière, on ne voit pas pourquoi on ne trouveroit des grains de manne que ſur les feuilles des branches inférieures; à moins que cela ne dépendît de l'action du ſoleil. Il pourroit ſe faire que les branches inférieures des Mélèzes ſe trouvant abritées par les ſupérieures, leurs feuilles ne fuſſent pas auſſi expoſées aux rayons du ſoleil; & que conſéquemment l'évaporation de la matière de la manne ſe fît trop promptement ſur les branches ſupérieures, & n'eût pas ainſi le tems de ſe ramaſſer en grains; tandis que l'évaporation lente de la liqueur des feuilles des branches inférieures, le permet & le facilite. On peut encore ajouter que peut-être on n'a pas pris la peine de monter ſur les Mélèzes, pour y chercher de la manne dans les branches ſupérieures.

[2] M. Guettard prétend qu'on peut trouver de la *Manne* ſur les bleds & ſur bien d'autres plantes; & que les gens de la campagne ne ſe trompent qu'en ce qu'ils croient que cette *Manne* tombe du Ciel, & vient de la roſée. Il prétend qu'il ſe fait une ſécrétion abondante ſur les bleds, ſur-tout lorſqu'ils ſont jeunes, d'une liqueur claire & limpide, comme peut être celle des Mélèzes; non-ſeulement ſur les feuilles, & principalement à leur pointe, mais ſur les balles de la fleur. Pour voir cette liqueur, il faut la chercher peu après le lever du ſoleil, parce qu'elle s'évapore facilement. Les feuilles nouvelles de quantité d'arbres & de plantes, laiſſent voir une *matière grenue* qu'on pourroit regarder comme de la manne: elle eſt due à une liqueur qui ſort des glandes des feuilles, & qui y dépoſe ces petits grains en s'évaporant.

devroient être blanchis, de même que la tête du Mélèze. Cependant on ne la trouve que sur les branches inférieures, & dans les endroits les plus près du tronc: si en fondant elle se précipitoit de branche en branche, elle devroit bien aussi tomber dans la circonférence abritée par l'arbre, ou couler le long du tronc: ce qu'on n'a jamais vu arriver. Ce qui a pu induire à erreur, c'est que près des lieux habités on voit quelquefois se former au coucher du soleil, sur les branches de quelques petits Mélèzes, des grains blancs causés à ce qu'on croit par les vapeurs; d'abord en filamens comme du coton, ils s'arrondissent & disparoissent ensuite: mais ces grains n'ont aucune consistance, aucune odeur ni aucun goût, & différent en tout de la liqueur sucrée qui transpire des feuilles [1]. Quant aux propriétés de la Manne de Mélèze, elle paroît au goût beaucoup moins purgative que celle dont on fait usage en Médecine; elle est beaucoup plus douce, & n'est point dégoûtante: elle jaunit & s'aigrit au bout d'un certain tems, & plutôt si elle est trop exposée au soleil. Les Pâtres qui connoissent cette Manne, sont ceux qui en profitent le plus: parce qu'on n'en fait point commerce. Chorier dit cependant que cette Manne se distribuoit par toute l'Europe.

La *Térébenthine* est une autre production du Mélèze, d'un usage bien plus étendu que la Manne. Le mot de *Térébenthine* est un terme générique, employé pour désigner le suc gras & résineux de plusieurs arbres, bien différens les uns des autres. Ainsi ce mot doit occasionner bien des équivoques dans les livres de Botanique & de matière Médicale, & dans l'histoire des Arts, où les diverses sortes de Térébenthine sont de grand usage. L'étymologie de ce mot vient de fort loin. *Terebinthos* en Grec, signifie proprement pois chiche, *Cicer*, & le nom en a été donné suivant Lémery, au *Térébinthe* l'un des arbres qui fournit la térébenthine, parce que les fruits de cet arbre ressemblent à ceux du pois chiche. Par la même raison, le nom de Térébenthine s'est étendu à tous les sucs résineux d'autres arbres fort différens du Térébinthe, qui est spontané dans les îles de l'Archipel. Cette ressemblance extérieure dans les sucs résineux d'origines si différentes, fait qu'on distingue cinq à six sortes de Térébenthines. 1° Celle de *Chio* qu'on tire par incision du térébinthe; 2°. celle de

[1] On pourroit objecter que la *sève du Mélèze* n'a pas un goût sucré tel que la *Manne:* mais il peut bien se faire qu'elle ne parvienne à sa parfaite maturité qu'en séchant; l'eau qui tient les sels en dissolution les réunit en s'évaporant, ils peuvent alors agir avec plus de force. Cette même sève n'a pas non plus le goût de la poix-résine, qu'elle produit aussi bien que la manne. Il est certain qu'on n'a pas fait assez d'expériences sur la sève de la plûpart des arbres; ni sur la nature & les propriétés des différens sels qu'on en pourroit tirer par la concentration & l'évaporation.

Au surplus, ce sont ces *grains blancs*, sans consistance, sans odeur & sans goût, que l'on prend mal-à-propos pour la *Manne de Briançon*, dans l'Encyclopédie & dans tous les Botanistes compilateurs de collections. On y lit « que plus il y a de résine, plus il y a de manne, & qu'elle est plus abondante sur les arbres jeunes & vigoureux; qu'elle se recueille en Mai & en Juin; que les jeunes Mélèzes *en sont tous blancs*, avant que d'être frappés des rayons du soleil, qui dissipe bientôt ces pilulles naturelles & purgatives; que c'est-là la vraie manne de Briançon qui est la plus commune & la moins estimée; qu'on ne l'emploie qu'à défaut de celle de Syrie ou de celle de Calabre *&c* ». C'est ainsi qu'on traite l'Histoire Naturelle dans la plûpart des livres de Botanique qui ne sortent pas de la main des Maîtres de l'Art.

Chorier, si mauvais Naturaliste d'ailleurs, avoit des idées bien plus justes, que la plûpart des modernes sur la formation de la *Manne* Il dit (*page* 58), « que la Manne » ne se forme sur les Mélèzes que le mois d'Août, après » que le soleil a entiérement chassé l'hiver de ces lieux » où il dure d'ordinaire jusqu'à la fin de Juin: encore » faut il que l'été soit fort sec; de sorte que s'il tombe de la » rosée sur les Mélèzes, il n'y paroît pas de manne. D'ailleurs, on n'en voit jamais que sur les branches les plus » exposées au soleil, & dont l'écorce est la plus tendre » & la plus déliée; & celles qui en ont été les plus chargées meurent d'abord, ou certes languissent long-tems,

*Perse* qu'on tire pareillement du térébinthe, & qu'on fait épaissir pour en user en forme de masticatoires, si usités parmi les Orientaux; 3° la Térébenthine du *Mélèze*, dont il s'agit ici, & que l'on nomme assez improprement, *Térébenthine de Venise*; 4° celle du *Sapin* à feuilles d'If, connue dans le commerce sous le nom de *Térébenthine de Strasbourg*; 5° enfin la Térébenthine *commune*, qui est celle qu'on tire du *Pin* & du *Picea*. De toutes ces Térébenthines dont nous renvoyons l'histoire à celle des arbres qui les produisent, la Térébenthine de Venise que fournissent le Dauphiné & la Savoie est préférable. Celles de Chio & de Perse sont trop chères, & presque toujours sophistiquées. Les Térébinthes qui croissent en Provence & en Languedoc ne donnent point de Térébenthine, parce que le climat n'est pas assez chaud. Garidel assure d'avoir plusieurs fois essayé d'en tirer, sans succès.

C'est donc sur la *Terébenthine de Mélèze* que le commerce de France doit tenir principalement les yeux ouverts. C'est une substance résineuse, liquide, limpide, gluante, ténace, plus épaisse que l'huile, plus coulante que le miel; elle découle également & entièrement du doigt que l'on y a trempé; elle est un peu transparente, comme le verre de couleur jaunâtre, d'une odeur résineuse, pénétrante, agréable, & cependant un peu dégoûtante, d'un goût fin, âcre, un peu amer, qui surpasse par son âcreté & sa chaleur la résine du Térébinthe. Cette résine liqúide découle d'elle-même par les crevasses de l'écorce des Mélèzes, ou par des incisions faites à l'arbre au printems & en automne, comme une eau limpide & de la consistance de l'huile; mais bientôt après elle jaunit un peu, & s'épaissit avec le tems. Ainsi pour les usages médicinaux dont on parlera plus bas, on doit choisir celle qui est récente, pellucide, odorante, blanche, liquide, qui n'est pas salie par des ordures, & dont les gouttes s'attachent à l'ongle, sans couleur, &c. Quoiqu'il suinte de la Térébenthine de l'écorce, dans la saison où la sève est plus abondante, il paroît cependant que ce suc est répandu dans tout le corps ligneux; parce que tout le bois est très-résineux,

» Mais si l'on a percé l'arbre pour en tirer le benjoin, il » ne produit pas de manne cette année-là. Quel moyen » après cela de nier que la manne ne soit l'effet du suc & » de la sève de l'arbre même, & non d'aucune cause étran- » gère? » Selon ces observations faites vers le milieu de l'autre siècle par un homme pour qui tout étoit *merveille*, il n'est plus permis aujourd'hui de regarder la *manne comme un effet de la rosée*. Chorier différe de l'Auteur de la dissertation citée, en ce que ce dernier prétend que ce sont les branches inférieures & les plus abritées qui fournissent la manne; & que l'autre soutient qu'on n'en voit que sur les branches les plus exposées au soleil. Il est aisé, à ce qu'il paroît, de vérifier le fait, & peut-être tous deux ont-ils raison sur la transsudation qui doit se faire également dans toutes les feuilles; mais celle des branches supérieures seroit plutôt liquéfiée par le soleil, ou dissipée par les vents. L'examen des feuilles de cet arbre vues à la loupe, doit encore contribuer à la solution de ce problême; pour voir si la sécrétion se fait par les glandes même des feuilles, ou par leur pédicule, ou par l'écorce. C'est apparemment cette même liqueur ténue & volatile qui rend les feuilles du Mélèze odorantes; car si l'on en croit plusieurs Auteurs, le nom latin du Mélèze vient du grec *Laros*, qui veut dire doux, odorant, parce que les feuilles du Méleze ont de l'odeur, & répandent une manne douce & sucrée.

Seroit-ce à cette même liqueur que les feuilles & les jeunes branches du Mélèze devroient les merveilleuses vertus que leur attribue Chorier. « Ces arbres, dit-il, » ont encore une vertu digne d'admiration pour guérir » de la lèpre ou de l'éléphantiase & de toutes sortes d'ul- » cères; la décoction d'un serpent avec des branches & » des feuilles de Mélèze est un remède presque toujours » infaillible, si on continue à s'en laver; ces maladies aussi » opiniâtres qu'horribles, cédent toujours à l'efficacité de » ce remède, aussi simple que facile ». Lémery ne parle point de cette vertu du Mélèze; il se contente de dire que les feuilles & les fruits sont astringens. C'est sans doute à raison de cette astringence qu'on emploie l'écorce des Mélèzes, comme celle des Chênes pour tanner les cuirs, &c. &c.

&

& qu'il se trouve souvent des dépôts considérables de résine dans l'intérieur du bois, à quelques pouces du cœur, & dans le tronc des arbres les plus sains, sur-tout lorsqu'ils commencent à entrer en retour. Dans les lieux où l'on tire la Térébenthine pour le commerce, on choisit les Mélèzes les plus vigoureux; on fait des trous un peu en pente avec des tarrières qui ont jusqu'à un pouce de diamètre, & on perce les Mélèzes en différens endroits, en commençant à trois ou quatre pieds de terre, & en remontant jusqu'à dix ou douze. Les trous ne doivent pas pénétrer jusqu'au centre de l'arbre [1]. On choisit l'exposition du midi, & les nœuds des branches rompues d'où l'on voit suinter la Térébenthine. On ajuste aux trous, des gouttières de bois de Mélèze qui ont un pouce & demi de gros, sur quinze à vingt de longueur, & dont on enfonce l'extrémité en forme de cheville percée comme une canelle dans les trous faits à l'arbre; la Térébenthine coule par ce trou le long de la gouttière, & tombe dans des auges de bois. Depuis la fin de Mai jusqu'à la fin de Septembre, chaque Paysan visite ses auges soir & matin. Ils bouchent avec des chevilles les trous qui n'ont point donné de liqueur, & ceux qui cessent d'en fournir, ils les rouvrent dix ou douze jours après; alors ces trous fournissent ordinairement plus de résine que les autres, & ils en donnent toujours de plus en plus, jusqu'à ce que le froid resserre le bois & arrête tout écoulement. Un Mélèze bien vigoureux peut fournir chaque année sept à huit livres de Térébenthine pendant quarante ou cinquante ans [2].

Lorsqu'on a ramassé une quantité suffisante de Térébenthine, on la passe dans des tamis de crin, & on en remplit des outres qu'on porte à Briançon ou à Lyon, pour la vendre aux Marchands. Quelquefois on la distille dans de grandes cucurbites de cuivre, en y ajoutant de l'eau, & on en retire une huile essentielle qu'on emploie aux mêmes usages que celle du Sapin. On trouve au fond de la cucurbite après la distillation, une résine épaisse ou colophane grasse, qu'on emploie comme celle du Pin, & avec laquelle on peut faire du brai gras, &c. comme on le dira dans l'*Histoire Naturelle du Pin & du Sapin*, afin de se restreindre ici à ce qui concerne uniquement la Térébenthine de Venise ou du Mélèze. Il paroît par l'analyse chymique, qu'elle est composée d'une huile subtile, tellement unie avec un sel acide, que les deux ensemble font un composé résineux; qu'elle ne contient

[1] Dans les cantons où l'on ne fait pas commerce de *Térébenthine*, & où les Paysans n'en recueillent que pour leur usage, ils se contentent de faire au tronc des entailles assez larges, & de ramasser la térébenthine qui en découle. Par ce moyen, les arbres sont ménagés pour les débiter en planches ou en pièces de charpente. Car les Mélèzes qui ont fourni beaucoup de résine, ne sont pas estimés pour les bâtimens. On ne les emploie guères que pour brûler ou pour faire du charbon, qui est même plus léger & moins bon que celui qu'on fait avec les arbres qui n'ont point fourni de résine, ou qui en ont donné peu.

[2] On distingue la *Térébenthine* extraite par incision, comme on vient de le dire dans le texte, de celle qui découle naturellement, & que les Paysans du Dauphiné appellent *Byon*; peut-être par corruption du mot *Benjoin*, que Chorier donne à cette résine liquide, « qui coule, » dit-il, en larmes odorantes par les ouvertures de l'écorce, » & qui est de beaucoup efficace à la guérison de divers » maux, mais qui différe du vrai benjoin. Ce dernier se » tire du *Laser*, plante inconnue à l'Europe, dont il y » a deux espèces; l'une qui fournit une résine très-odo- » rante, sous le nom de *Benjoin*, & l'autre donne une » résine très-puante, qu'on appelle *Assa fœtida*. Le Benjoin » ayant été apporté par des Juifs, fut appellé *Benjudeum*, » c'est-à-dire enfant de Juif. On en a fait le mot de Ben- » join; & la résine des Mélèzes étant odorante comme » le vrai Benjoin, en a aussi le nom ».

J'ai cité ce passage, curieux d'ailleurs, pour en relever les erreurs Botaniques. 1°. L'*Assa fœtida*, ou merde au diable, se tire d'une espèce de *Laserpitium*. 2°. Le Benjoin est une gomme résineuse concrete en masse ou en larmes

que très-peu ou point de terre, & une très-petite portion de ſel alkali fixe qu'on apperçoit à peine; car ſi on fait digérer de l'eſprit de Térébenthine avec l'acide vitriolique, quelques jours après ils ſe changent en une réſine ſemblable à la Térébenthine, qui s'épaiſſit de plus en plus en continuant cette digeſtion, & elle ſe change enfin en un bitume noir. Le célèbre Borrichius a donné dans les *Journaux* de Copenhague, année 1671, un procédé pour enflammer l'huile de Térébenthine par l'eſprit de nitre [1].

On préfére pour l'uſage intérieur & pour les emplois médicinaux, la Térébenthine du Mélèze à toutes les autres. Elle eſt également célèbre priſe par la bouche ou en lavement, & appliquée extérieurement [2]; on l'emploie comme celle du Sapin, connue ſous le nom de *Terébenthine claire*, mais qui eſt plus âcre, plus irritante pour les maladies des reins & de la veſſie, & pour déterger les ulcères intérieurs. Quand les Payſans des environs de Briançon ont mal aux reins, ou lorſqu'un effort ou une chûte leur font ſentir des douleurs internes, ils en prennent une ou deux cuillerées dans du bouillon. On dit qu'un gros de cette Térébenthine eſt un purgatif convenable dans la Phthyſie, & qu'elle peut même la guérir en évacuant les humeurs viciées. On lui attribue les mêmes propriétés qu'à la Térébenthine de Chio. Dans la dyſſenterie, les exulcérations des inteſtins, la néphrétique, la ſuppreſſion de l'urine, on donne utilement des lavemens avec cette Térébenthine; il faut cependant l'employer avec prudence, & dans les cas où l'on n'a pas lieu de craindre l'inflammation des viſcères. Elle eſt encore d'uſage dans la gonorrhée & les fleurs blanches, &c.

L'*Agaric* de Mélèze eſt également le meilleur de tous les Agarics, & le ſeul dont on ſe ſerve en Médecine pour l'uſage intérieur, ſous le nom d'*Agaric femelle*; c'eſt un des meilleurs purgatifs pour la pituite & les ſéroſités. Il eſt odorant, & eſt mis au rang des antidotes. Voyez ce que nous en avons dit dans la *Flore de Bourgogne*, N° 454. Le bois du Mélèze [3] eſt auſſi préférable à tous les autres bois d'Europe. Il égale preſque celui

très-odorantes qu'on tire d'une eſpèce de *Laurier* des Indes, & qu'il ne faut pas confondre ni avec le *Laſer*, ni avec le *Baume de Judée*, qui vient encore d'une autre eſpèce de Plante. 3°. Quant au *Bijon* des Dauphinois, c'eſt un vrai Baume odorant, qui lorſqu'il eſt nouveau, a une conſiſtance, une couleur & des vertus approchantes de celles du Baume blanc du Pérou; mais parce que ce Bijon naît proche de nous, & qu'il eſt aſſez commun, on n'en fait aucun cas. 4°. On donne encore le nom de *Bijon* à la térébenthine que l'on tire des tubercules du Sapin à feuilles d'If, en les perçant avec des pointes, &c. Je traiterai en particulier des vertus de ce Baume françois dans l'*Hiſtoire Naturelle du Sapin*, qui ſera jointe à la *Deſcription du Lyonnois*.

[1] M. Rouelle a ſimplifié l'*inflammation des huiles par les acides*. Un Artiſte pourroit imaginer des vaiſſeaux & des eſpèces de *Grenades* qui puiſſent contenir ces feux liquides, comme diſoit Glauber, & les mettre en uſage dans les opérations militaires. Mais quand on viendroit à bout de diſpoſer à ſon gré d'un élément auſſi terrible que le feu inextinguible dont les Mélèzes fourniſſent la matière ſi abondante, quel avantage en réſulteroit-il? Pourroit-il demeurer long-tems ſecret? Les hommes n'ont trouvé malheureuſement que trop de moyens de ſe détruire. Voyez Mém. de l'Académie des Sciences, an. 1747.

[2] Il n'y a preſqu'aucun liniment, aucun emplâtre ou onguent pour les plaies & les ulcères, où n'entre la réſine de Mélèze, ſous le nom de *Térébenthine de Veniſe*. Les Chirurgiens en préparent un onguent digeſtif, très-uſité & très-recommandé dans les plaies. Ils mêlent avec la Térébenthine une ſuffiſante quantité de jaunes d'œufs & d'huile roſat, ou quelqu'autre liqueur convenable. Enfin elle entre dans tous les emplâtres des Pharmacopées. Elle eſt auſſi d'un grand uſage dans les Arts pour les vernis, &c. On en prépare un eſprit & une huile de Térébenthine, de la colophane, &c. On voit par cet expoſé combien cette ſubſtance dont on n'a peut-être pas aſſez étudié la nature par l'analyſe chimique, préſente de reſſources au Commerce, à la Médecine & aux Arts, & combien les arbres qui la produiſent en ſi grande abondance ſont utiles?

[3] Le *Mélèze*, dont les Alpes ſont couvertes, ſur-tout

du Cèdre, qui n'eſt qu'une eſpèce de Mélèze, *Larix Orientalis.* Il eſt dur, ſolide, facile à fendre, & bien ſupérieur à celui du Pin & du Sapin pour la Menuiſerie. D'ailleurs il réſiſte à l'air & à l'eau; ce qui fait qu'on le débite en planchettes pour couvrir les maiſons, qu'on en fait des conduits de fontaines, qu'il eſt propre pour l'Architecture navale, &c. Il y en a de rouge & de blanc; ce qui dépend de l'âge de l'arbre & non pas d'une eſpèce différente, comme on l'a écrit mal-à-propos: le rouge eſt le plus eſtimé, auſſi eſt-ce le plus âgé; les ouvrages qui en ſont faits, ſont plus recherchés que ceux de tout autre bois, parce qu'il devient plus beau en vieilliſſant, & que le tems qui détruit tout, rend ſa couleur pourprée plus vive & plus éclatante. Ce bois eſt d'une grande force & de très-longue durée; il ne tombe pas en vermoulure; il ne contracte point de gerçures; il pourrit difficilement: il eſt auſſi très-propre pour la charpente; & on l'emploie avec ſuccès comme on l'a dit, contre le courant des eaux, & pour les bâtimens de mer. Un Ingénieur Hol-

le Briançonnois, depuis le Lautaret juſqu'à Pragelas & à Pignerol, & que Stace appelle par cette raiſon le *Cyprès des Alpes*, conſole & dédommage ces peuples montagnards de toute autre production de ce genre. Nul bois n'eſt plus propre aux bâtiments & au chauffage. Il eſt incorruptible à l'air & à l'eau. Mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que les Anciens l'ont auſſi regardé comme incombuſtible. Vitruve rapporte fort ſérieuſement, que Céſar ne put jamais enflammer une porte & une tour de la ville de Lariſſe quelque grand feu qu'il y fît, parce qu'elles étoient de bois de Mélèze fort commun dans le pays. On raconte auſſi qu'un des principaux ponts de la ville de Rome, ayant été incendié, Tibére fit venir beaucoup de Mélèzes du pays des Griſons, & en fit conſtruire le nouveau pont pour qu'il ne fût plus expoſé à de pareils accidents. Ces contes invraiſemblables, qui ſont fréquents dans les Anciens, & qui étonnent toujours les Lecteurs par la hardieſſe avec laquelle on les débite, ſont d'autant plus ſinguliers par rapport au Mélèze, que c'eſt de ce même bois dont on faiſoit des torches pour brûler dans les ſacrifices à Rome; & c'eſt par cette raiſon que Pline l'appelle *Tæda.* Il dit que quand le Mélèze ſe charge de trop de réſine, alors il prend le nom de *Tæda* & ſert à faire des torches; *Laricis morbus eſt ut Tæda fiat.*

Quoi qu'il en ſoit des erreurs des Anciens, le bois de Mélèze étant très-réſineux, eſt par conſéquent des plus combuſtibles; & l'on doit prendre les plus grandes précautions contre le feu dans les pays où les maiſons ſont couvertes de merrains de Mélèze, comme en Dauphiné. Une preuve que ce bois eſt extrêmement gras & réſineux, c'eſt que dans le pays on bâtit des maiſons ou cabanes en poſant de plat les unes ſur les autres des pieces de bois quarrées qui ont un pied de face; elles ſont entaillées à mi-bois dans les refends & les encoignures pour faire les liaiſons. Ces maiſons toutes de bois ſans aucune autre matiere, ſont blanches quand elles ſont nouvellement bâties; mais au bout de deux à trois ans elles deviennent noires, & toutes ces jointures ſont formées par la Réſine que le ſoleil a attirée hors des pores du bois. Cette Réſine qui durcit à l'air forme un vernis luiſant & poli qui eſt fort propre & qui rend ces maiſons impénétrables à l'air & au vent, mais des plus combuſtibles. Auſſi la Police défend-elle, de les bâtir au voiſinage les unes des autres.

Ce n'eſt pas ſans raiſon que Pline a remarqué qu'une des maladies du Mélèze eſt de devenir torche, *Tæda*, en ſe chargeant de trop de réſine. En effet, quand l'arbre commence à entrer en retour, on trouve dans le tronc, entre les couches ligneuſes, ordinairement plus près de l'axe que de l'écorce, des dépôts de réſine liquide, qui ont quelquefois un pouce d'épaiſſeur, trois ou quatre pouces de largeur & autant de hauteur. Dans un tronc de quarante pieds, on trouve juſqu'à ſix ou ſept de ces principaux réſervoirs & quantité de petits. Si on les entame avec la coignée, la réſine en coule abondamment, & les Scieurs de long redoutent beaucoup ces réſervoirs qui empêchent la ſcie d'agir. Les jeunes Mélezes vigoureux n'ayant point de ces réſervoirs, ce ſont ceux qu'on abbat de préférence pour les charpentes. Si on eſt obligé d'employer de vieux Mélèzes, on retranche le tronc de huit à dix pieds, parce qu'il eſt rare qu'il y ait au-deſſus de grandes cavités, & que les petites ſe ferment à la longue.

Quoique je n'aie parlé dans ce paragraphe que du *Mélèze*, il ne faut pas croire que ce ſoit le ſeul *Arbre Foreſtier* du Dauphiné. Il y a dans l'Embrunois, le Graiſivaudan, &c, quantité de forêts de chênes, & d'autres de ſapins, pour la grande & petite mâture. Mais j'ai cru devoir réſerver l'*Hiſtoire naturelle de ces Arbres* pour d'autres Provinces où ils ſe trouvent également, & en plus grande quantité. Il en ſera de même des autres objets de commerce & d'uſage: par ce moyen ſimple & méthodique, les productions locales de la France ſe trouveront toutes ſucceſſivement décrites avec les pays où elles croiſſent naturellement. Cette entrepriſe, immenſe à la vérité, n'eſt cependant pas auſſi difficile qu'on le croit, ſi la Nation & le Gouvernement qu'elle intéreſſe également, daignent ſeconder le zèle de l'Auteur, & ſi MM. les Intendants veulent imiter l'exemple de M. Pajot de Marcheval.

landois parle d'un vaiſſeau de Mélèze & de Cyprès trouvé à douze braſſes de profondeur dans la mer du Nord. Ces bois étoient devenus ſi durs, qu'ils réſiſtoient au fer le plus tranchant; ils étoient parfaitement ſains, quoique ſubmergés depuis plus de mille ans. Les qualités du Mélèze qui n'eſt point ſujet à ſe tourmenter ni à ſe gercer, qui n'eſt point attaqué de vers, le faiſoient préférer par les Peintres, avant qu'on eût imaginé de peindre ſur la toile; c'eſt ſur ce bois que les Michel-Ange, les Raphaël, & autres grands hommes, ont laiſſé des monumens éternels de leur art. Enfin le bois de Mélèze eſt un des meilleurs à brûler, & on en fait du charbon qui eſt recherché par ceux qui travaillent le fer & les métaux à cauſe de ſon phlogiſtique : l'écorce des jeunes Mélèzes ſert à tanner les cuirs, &c.

Tant de qualités précieuſes nous laiſſent eſpérer que l'*Hiſtoire Naturelle de cet arbre eſtimable* ne déplaira point aux Lecteurs. D'ailleurs il peut ſe multiplier par-tout; il eſt ſi robuſte, qu'il réſiſte à nos plus grands hivers. Il ſe plaît dans les lieux élevés & expoſés au froid, ſur les croupes des hautes montagnes tournées au Nord, dans les lieux incultes & ſtériles, dans les terreins ſecs & légers: il ne lui faut que de l'air & du froid, & il n'exige de précautions que pour ſes ſemis & dans ſa première jeuneſſe; on l'abandonne enſuite à lui-même. Il ſeroit le vêtement naturel & ſuperbe de nos montagnes les plus ſtériles, & la reſſource de leurs pauvres habitans, quand les Miniſtres éclairés qui gouvernent un ſi beau Royaume, voudront bien jetter les yeux ſur cette partie de l'économie rurale, & preſcrire des loix ſages & encourageantes pour la multiplication des arbres foreſtiers. Nous en donnerons ſucceſſivement l'Hiſtoire Naturelle dans le cours de la Deſcription des Provinces; & cette partie de notre travail ne ſera ni la moins utile, ni la moins agréable.

## ARTICLE V.

*Zoologie; Beſtiaux; Agriculture; Vignes; Commerce, Manufactures, Induſtrie.*

### §. I.

La Zoologie ſembleroit devoir ſuivre le Règne Végétal, pour completter l'Hiſtoire Naturelle du Dauphiné. Mais nous avons annoncé dans le premier volume contenant le plan de cette Deſcription du Royaume, que pour éviter les répétitions, on formeroit un volume ſéparé de la Faune Françoise, qui comprendroit les ſix claſſes d'animaux; ſçavoir, *Quadrupèdes*, les *Oiſeaux*, les *Amphibies & Reptiles*, les *Poiſſons*, les *Inſectes* & les *Vers*, tous diſtribués méthodiquement dans l'ordre le plus naturel & le plus facile, avec la deſcription des genres & des eſpèces qui ſe trouvent en France, principalement de ceux dont la culture fait la richeſſe du Royaume. En attendant que cette partie de l'ouvrage puiſſe paroître, nous nous contentons d'indiquer en parcourant les Provinces, les eſpèces d'animaux qui leur ſont particulières. Les montagnes du Dauphiné en offrent qu'on ne trouve point ailleurs; & ſans parler, dit Chorier, de ces bêtes fauves qui ne ſe défendent

que

que par leur vîteſſe, & qui ſont pour la Nobleſſe un jeu auſſi innocent qu'agréable, ni des perdrix & autres oiſeaux qui y paroiſſent par troupes, il ſuffit de faire mention des eſpèces rares qui ſont communes en ce pays.

Les *Bouquetins* [1], animaux quadrupèdes du genre des Boucs, ont quelque reſſemblance avec le Cerf qu'ils égalent preſque en grandeur. Ils ont comme lui le poil court & fauve, les jambes menues, une barbe longue & noire, la tête petite, des cornes longues de quatre à cinq pieds, groſſes & noueuſes, dont chaque nœud eſt le produit d'une année; il s'en trouve quelquefois qui ont plus de trente nœuds, & qui peſent plus de 15 livres. Quoique ces animaux ſoient aſſez gros, il n'eſt point de rochers ſi rapides dont ils ne gagnent facilement la cime; leur vîteſſe & leur légéreté ſont inconcevables; ils volent pour ainſi dire d'un ſaut précipité, de la pointe des rochers les plus élevés, à d'autres fort éloignés, au travers des précipices & des abyſmes de ces montagnes. Ils ſautent d'en-bas ſur des murailles de vingt-cinq à trente pieds de hauteur, & s'y cramponnent. Ils ont l'odorat fort fin, & s'apprivoiſent rarement, &c.

Les *Ours* ſont auſſi fréquens dans ces montagnes, & la chaſſe en eſt ordinaire dans le Gapençois & le Diois, ſur les montagnes d'Urbon, & de Vaulaurier-Jarjate. On va les attaquer, dit Chorier, dans leurs forts & cavernes. On jette du feu ou quelque chien pour les obliger à en ſortir, & les attirer au combat par la crainte du feu ou l'eſpérance de la proie. Ailleurs, on les pouſſe dans les filets qu'on leur a tendus, & on les tue facilement. Si c'eſt la femelle qui a été tuée, ſes petits marchent ordinairement ſur ſes pas, ſur-tout lorſqu'ils ſont preſſés par la faim; & on les prend alors aiſément en vie, parce qu'ils ne ſont, ni aſſez forts, ni aſſez hardis pour ſe défendre. Au reſte, ſi la chaſſe de ce féroce animal a ſes plaiſirs, elle n'eſt pas exempte de dangers.

Le *Chamois* [2], animal timide, invite à une chaſſe plus utile & moins dangereuſe; leur principale retraite eſt la montagne de Dévoluï auprès de Rochecourbe, juſqu'à celle de Montziou dans le Gapençois. Il en paroît ſouvent, dit Chorier, des troupeaux de cinquante & au-delà. Ils marchent ordinairement ſous la conduite de l'un d'eux, qui eſt à la tête de la troupe, & qui eſſuie toujours les premiers coups; s'il eſt tué, les autres paroiſſent dans un ſi grand étonnement, qu'il eſt aiſé d'en abattre pluſieurs avant qu'ils ſe diſperſent. Ils aiment beaucoup le ſel, & l'on en répand aux lieux où on veut les attirer. Ils courent

(1) Chorier écrit *Bouċteins*, les autres *Bouquetins*, mais le vrai nom eſt *Bouc-eſtain* ſuivant Lémeri : il dit que c'eſt un bouc ſauvage qui habite les Alpes. Les uns prétendent que c'eſt l'*Ibex* de Pline, d'autres aſſurent que c'eſt le Chamois &c.; je diſcuterai ces ſortes de queſtions dans la *Faune Françoiſe*, pour ne pas ſortir des bornes étroites qu'on m'a preſcrites dans la Deſcription de chaque Province. On ſe rappelle la métamorphoſe d'*Ibicus* en bouquetin, lorſqu'il ſurprit les Déeſſes ſans vêtements, qui prenoient le frais ſur la montagne inacceſſible; voyez ci-devant la *ſeconde Merveille* du Dauphiné. Cela prouve que Salvaing regardoit le bouquetin, comme étant l'Ibex de Pline. .........

*Et Ibicus olim*
*Qui fuit pigenæ Algenti, nunc dicitur Ibex.*

Le ſang du Bouquetin deſſeché au ſoleil, eſt ſudorifique, réſolutif, propre à réſiſter au venin, pour diſſoudre le ſang caillé, pour la pleuréſie, pour la pierre, la néphrétique, les enflures de la gorge, &c. : la doſe eſt depuis un ſcrupule, juſqu'à deux dragmes. Vanhelmont prétend que celui qu'on tire des teſticules de l'animal a plus de vertu que l'autre; ce ſang paſſe pour le ſpécifique des fluxions de poitrine. On en raconte de effets ſi merveilleux, qu'il eſt étonnant qu'on n'en faſſe pas plus d'uſage. On en prépare cependant une aſſez bonne quantité dont on fait commerce dans les pays étrangers. Les charlatans, ont grand ſoin de s'en munir, & ce n'eſt pas leur plus mauvaiſe recette.

[2] Le *Chamois*, mot qu'on dérive du Grec *Chémas*, qu'on

toujours à cet appât, quoiqu'ils y ſoient ſouvent trompés. Ils ſont au reſte, très-peureux, & évitent les pâturages abondans & fréquentés; ils ſe contentent de l'herbe qui naît dans le gravier & parmi les cailloux. Ils préférent ſur-tout le Doronic Romain (Voyez dans le premier volume la *Flore de Bourgogne*, & dans celui-ci la *Flore des Alpes*, ſur le Doronic). Pendant qu'ils paiſſent, l'un d'eux fait le guet ſur la pointe d'un rocher, & dès qu'il apperçoit un homme, il avertit par un ſifflement aigu les autres Chamois qui ſe ſont fiés à lui du ſoin de leur ſalut. Il eſt très-rare d'en prendre aucun ſans le tuer, & ſi quelques petits tombent en vie dans les mains des chaſſeurs, ils ne tardent pas à mourir par la différence du climat, parce qu'ils ne ſe plaiſent, ainſi que les Bouquetins, que parmi les hauteurs & les frimats. Ils égalent encore les Bouquetins par la vîteſſe & la rapidité avec laquelle ils s'élancent de rochers en rochers; mais ils en different, en ce qu'ils s'y attachent par le bout crochu de leurs cornes, & ils y demeurent long-tems ſuſpendus, juſqu'à ce qu'ils ayent meſuré des yeux, l'eſpace du lieu où ils veulent ſe jetter; alors ils ſe détachent adroitement, & s'y élancent d'une force incroyable. Les Chamois fourniſſent à la Médecine & aux Arts [1] un grand nombre de ſubſtances utiles, dont les principales ſont la *peau*, les *Ægagropiles*, le *Bézoard*, &c. Perſonne n'ignore que la peau du Chamois eſt fort eſtimée, lorſqu'elle eſt paſſée en huile ou en mégie; on l'emploie à beaucoup d'ouvrages doux & qu'on peut ſavonner, comme gants, bas, culottes, gibecières, &c. Le *Chamois* eſt ſouple & chaud; il ſupporte la ſueur ſans ſe gâter, & on s'en ſert pour purifier le mercure, en le faiſant paſſer à travers ſes pores qui ſont ſerrés. Cette peau a donné le nom aux *Chamoiſeurs*, qui ne travaillent ordinairement qu'en *faux Chamois* avec des peaux de Moutons, de Chévres & de Boucs.

Les *Marmotes* ou *Rats des Alpes*, que les Italiens appellent *Murmontes*, c'eſt-à-dire rats de montagnes, ſont du genre des Loirs (*glires*). Cet animal eſt aſſez connu pour ne pas le décrire. D'ailleurs, qui oſeroit le tenter d'après les deſcriptions du Peintre de la Nature? Il faut auſſi comparer celle que Guillaume Paradin a donnée de la Marmotte, dans le premier

appelle auſſi en François *Yſard*, & en latin *Rupicapra* c'eſt-à-dire chévre de montagne, eſt un quadrupéde ruminant, du genre des chévres, qui reſſemble beaucoup au cerf pour la forme du corps. Le ventre, le front, l'intérieur des oreilles, & le commencement de la gorge, ſont blancs, & le reſte du corps eſt par-tout d'une couleur noirâtre, ou de Minime brun; la queue eſt d'un noir plus foncé, qui s'étend ſur les côtés, & le deſſous n'eſt pas blanc comme dans le daim. La levre ſupérieure eſt un peu fendue, à peu-près comme celle du lievre, ou plutôt ce n'eſt qu'une ſimple gouttiere, comme dans les bœufs & les moutons. Les pieds ſont fourchus & creux par-deſſous. Le mâle & la femelle ont des cornes longues d'une palme & demie ſeulement, ridées & pour ainſi dire entourées dans le bas par des anneaux proéminents, droites juſqu'à une certaine hauteur, pointues & recourbées en forme d'hameçons par le haut. Elles ſont noires, légerement cannelées ſur leur longueur, & creuſes; leur cavité eſt remplie par un os qui ſort du crâne : chaque année ces cornes forment un anneau de plus, comme celles des autres animaux de ce genre. Le chamois a deux petites ouvertures derriere les cornes; on a prétendu fauſſement que ces trous ſervoient à la reſpiration; mais le crâne ſe trouve au fond, & il n'y a aucune iſſue. Lémery dit que le *Daim* eſt le mâle du Chamois; mais c'eſt une eſpece fort différente comme on peut le voir dans la deſcription du *daim*, par M. de Buffon. M. l'Abbé Expilly qui tire ordinairement tout ce qu'il dit de Piganiol ou de Boulainvilliers, ſans examiner les ſources où ils ont puiſé, ſe contente d'obſerver au mot *Dauphiné*, « que les Chamois » différent des bouquetins en ce qu'ils paroiſſent rouges » en été, & gris en hiver; & en ce qu'ils ont les cornes » petites & aſſez larges ». Mais Piganiol avoit puiſé cela dans Chorier qui n'étoit rien moins que Naturaliſte; & l'on ne peut en général ſuivre l'Hiſtorien du Dauphiné, qu'à la lueur du flambeau de la critique, comme on l'a fait juſqu'ici, en le citant avec ſoin dans les parties qu'il a traitées.

[1] Les Pharmacologiſtes recommandent le ſang, le ſuif, le foie, le fiel, & la fiente de *Chamois*; mais

Livre de ſon Hiſtoire de Savoie. Il vaut mieux dire quelque choſe des mœurs de cet animal, en puiſant comme les Encyclopédiſtes, dans l'Hiſtoire Naturelle des Quadrupèdes. La Marmotte priſe jeune, s'apprivoiſe aiſément; on l'apprend à tenir un bâton, à geſticuler, à danſer, & elle ſe tient ſouvent aſſiſe, marche ſur les pieds de derriere, porte à ſa gueule ce qu'elle ſaiſit avec ceux de devant, & mange comme l'écureuil; elle mord lorſqu'elle eſt irritée; elle attaque les chiens; elle ronge les meubles, les étoffes, & même les bois [1] : elle court aſſez vîte en montant; elle grimpe ſur les arbres; elle monte entre deux parois de rochers : c'eſt des Marmottes dit-on, que les Savoyards ont appris à grimper dans les cheminées pour les ramoner. Elles mangent de la viande, du pain, des fruits, des racines, des herbes potagères, des choux, des hannetons, des ſauterelles, &c. Elles aiment le lait, & en boivent en grande quantité en *marmottant*, c'eſt-à-dire en faiſant comme le chat, une eſpèce de murmure de contentement; elles ne boivent que très-rarement de l'eau, & refuſent le vin. La Marmotte a la voix d'un petit chien; mais lorſqu'elle eſt irritée ou effrayée, elle fait entendre un ſifflement ſi perçant & ſi aigu, qu'il bleſſe le tympan. Cet animal ſeroit bon à manger, s'il n'avoit comme le Rat, ſur-tout en été, une odeur déſagréable, que l'on ne peut maſquer que par un aſſaiſonnement très-fort. On verra la vie ſauvage de ces animaux dans la note. On demande la raiſon pour laquelle, étant pluſieurs mois ſans prendre de nourriture, elles ont cependant le ventre rempli de graiſſe; c'eſt dit-on, parce qu'elles ont trois ou quatre épiploons graiſſeux les uns ſur les autres, & dont les veines retournent dans la veine-cave, pour y reprendre la matière du ſang qui retourne au cœur, & pour lui envoyer dans l'indigence la matière huileuſe que les ſacs membraneux qui contiennent la graiſſe ont réſervé, & qu'ils ont reçue pendant que le corps de l'animal avoit plus de nourriture qu'il ne lui en falloit pour réparer les diſſipations ordinaires.

Les *Lièvres blancs* & les *Perdrix blanches*, ſont en grande quantité dans le Dauphiné, dit M. Expilly; mais il faut entendre Chorier de qui cela eſt tiré : « Chaque animal, dit-il, a

preſque toutes les vertus qu'ils leur attribuent leur ſont communes avec les mêmes matieres que l'on retire des animaux de la même claſſe. La plus ſinguliere eſt l'*Ægagropile* ou *Bézoard germanique*, dont on ne fait cependant pas grand uſage en France. On rencontre aſſez ſouvent dans l'eſtomac des Chamois, une pelotte ou balle groſſe comme un œuf de poule, de figure ovale, quelquefois applatie; munie d'une groſſe écorce dure, & comme pétrifiée, brune ou noire, luiſante, remplie d'herbes mâchées en peloton, qui ſont une partie de celles que l'animal aavalées pour ſa nourriture, & qui ſont enveloppées d'une matiere tartareuſe endurcie. Cette pelotte eſt appellé *Bézoard d'Allemagne*, parce que les Allemands s'en ſervent en place du Bézoard Oriental, & lui attribuent une vertu ſudorifique propre pour les fievres malignes, la peſte, la petite vérole; ils l'ordonnent depuis dix grains, juſqu'à un ſcrupule. On trouve auſſi, mais rarement, dans le ventricule du Chamois, une eſpece de pierre groſſe comme une aveline, dure comme de la corne, creuſe en-dedans, griſe & luiſante. Il eſt à préſumer que ce petit Bézoard a la même origine que l'autre, excepté qu'il ne s'y eſt point enfermé d'herbes mâchées. On l'ordonne auſſi en Médecine; mais il n'a pas tant de vertus que l'*Ægagropile* que Lémery appelle *Agropile*, & qu'il dérive d'*Ægopile*, qui en Grec, veut dire pelotte de chévre.

[1] On ne parle ici que de la *Marmotte* apprivoiſée; car les Sauvages ménent un tout autre genre de vie. On lit dans M. l'Abbé Expilly au mot *Dauphiné*, deux faits qu'il tenoit de Piganiol, qui les tenoit de Chorier, qui les regardoit comme une *merveille*; l'un, « que les Marmotes dorment profondément pendant ſix mois ſans » jamais ſe réveiller. L'autre, eſt bien plus ſingulier; » c'eſt que quand ces *gros rats* font leurs proviſions de » foin, l'un deux s'étend ſur le dos, en pouſſant ſes jambes en l'air de toute la force dont il eſt capable; les » autres le chargent d'autant de foin qu'il en peut ainſi » ſoutenir, & le font ſervir de chariot en le traînant » par la queue juſqu'à leur tanniere, & ils évitent par-là » la multiplicité des voyages ». On ſait ſans doute, ajoute M. Expilly, que les Caſtors pratiquent la même choſe quand ils font ainſi leurs proviſions.

» sa couleur particulière; s'il y arrive du changement, cela est extraordinaire; & de-là les » Anciens auguroient le bonheur & le malheur des États. Un corbeau blanc leur étoit une » merveille, qu'ils jugeoient devoir être toujours suivie de plusieurs autres. Mais nous sommes » désabusés de ces imaginations, & nous voyons sans trouble & sans merveille, des Liévres » blancs & des Perdrix ayant cette couleur qui leur est naturelle..... Elles sont extrêmement » communes dans le Gapençois, où elles ont le nom de *Jalabres*. Les Anciens les appelloient » *Lagopodes*, parce que leurs pieds pattus & couverts de plumes, ressemblent en quelque » façon à ceux des Liévres. Comme elles aiment le froid & la neige, la montagne Dévoluï » en nourrit des troupes qui suffisent en tous tems aux plaisirs de la chasse & de la table : elles » paissent toutes ensemble; & si en les tirant on les a manquées, elles sont assez stupides, » au lieu de fuir, pour regarder d'où le coup est venu, curiosité qui leur coûte souvent la » vie [1] ».

Les *Faisans* ne sont pas rares en Dauphiné; la Forêt de la Cluse ou de Laye, à quatre lieues de Gap, est l'endroit des Alpes où l'on en voit un plus grand nombre. Les *Aigles* [2], les *Autours*, les *Eperviers* ne sont pas moins communs dans cette Province; on en trouve des nids sur les arbres les plus hauts, & sur les pointes des rochers escarpés. On parlera ailleurs de ces oiseaux, qui ne sont point propres au Dauphiné. Dans la classe des poissons, on

Mettons en opposition à cette prétendue histoire des *Marmottes*, la vie sauvage de ces animaux, elle n'est pas moins industrieuse que leur domesticité. Ils se plaisent dans la région de la neige & des glaces, sur les plus hautes montagnes; cependant ils sont plus sujets que tout autre à s'engourdir par le froid. Ils se retirent en terre en Octobre, pour n'en sortir qu'en Avril. Leur retraite est une espece de galerie faite en forme d'Y grec, dont les deux branches ont chacune une ouverture aboutissant à un cul-de-sac qui est le lieu du séjour. Il est jonché & même tapissé fort épais de mousse & de foin, dont les Marmottes font ample provision pendant l'été. Elles demeurent plusieurs ensemble, & travaillent en commun à leur habitation. Elles s'y retirent pendant l'orage, pendant la pluie, & dès qu'il y a quelques dangers; elles n'en sortent même que dans les beaux jours : l'une fait le guet, & dès qu'elle apperçoit un homme, un chien, une aigle, &c., elle avertit les autres par un coup de sifflet, & ne rentre elle-même que la derniere. Lorsque ces animaux sentent les approches de la saison qui doit les engourdir, ils ferment les deux portes de leur domicile; ils sont alors très-gras, quelques-uns pésent jusqu'à vingt livres; ils le sont encore trois mois après, mais ils deviennent maigres à la fin de l'hiver. Il n'est pas sûr qu'ils soient toujours engourdis pendant sept à huit mois; aussi les chasseurs ne vont les chercher dans leur caveau que trois semaines ou un mois après que les issues sont murées; & ils n'ouvrent leur retraite que dans le tems des grands froids. Alors ils les trouvent tellement assoupis qu'ils les emportent aisément; mais lorsqu'il fait un vent chaud les Marmottes se réveillent au premier bruit, & creusent plus loin en terre, pour se cacher. Ces animaux ne produisent qu'une fois l'an; leurs portées ordinaires sont de trois ou quatre petits; ils ne vivent que neuf ou dix ans, &c. &c.

[1] Il n'est pas étonnant de voir des *Lievres*, dont le poil blanchit pendant l'hiver, sur-tout dans les montagnes élevées, parmi les neiges & les glaces. Il y en a même qui conservent toujours cette couleur blanche; & l'on envoie de Moscovie des peaux de *Liévres blancs* qui sont fort recherchées par les Fourreurs. Quant aux *perdrix blanches* ou *Arbennes*, M. Brisson les décrit dans son *Ornithologie* sous le nom de *Gelinotes blanches*, & les place sous le genre des gelinotes. Cet oiseau est plus gros que la perdrix rouge; il change de couleur au printems, comme la plûpart des animaux blancs. Il est entiérement blanc pendant l'hiver, & en été en partie brun, en partie blanc; ou quelquefois couleur maron, rayé de noir. Les pieds, & même les doigts, sont couverts jusqu'à l'origine des ongles, de plumes blanches. Le bec est noir, & les ongles sont bruns. Il y a au-dessus des yeux, une petite bande de mammelons charnus d'un très-beau rouge, &c.

[2] L'*Aigle*, comme personne ne l'ignore, est le plus grand, le plus fort, le plus rapide au vol, & le plus courageux des oiseaux de proie. Il a la vue perçante, la force de son bec & de ses serres est extraordinaire. Il fait une guerre continuelle aux troupeaux de chévres, de brebis, aux chamois, aux lievres, aux marmottes, aux porcs. Il est arrivé plus d'une fois qu'ils ont enlevé des enfans devant les maisons des bergers. Leurs retraites sont dans les fentes des plus hauts rochers; avant d'y arriver chargés de leur proie, ils la laissent tomber, afin que l'animal se tue, & ils le portent à leurs petits. Quand les animaux sont trop gros pour être enlevés, comme les chévres,

cite l'*Apron*, comme propre aux rivières de cette Province. On a cru qu'il vivoit d'or, parce qu'il avale avec le gravier les paillettes qui s'y rencontrent [1]. Parmi les insectes, le *Vers à soie* qu'on y cultive avec succès, &c.

Les animaux domestiques & le gros *Bétail* ne présentent dans le Dauphiné aucune singularité remarquable. Il suffit de savoir que les bestiaux sont presque l'unique ressource des Montagnards qui s'en nourrissent, & qui vivent pour ainsi dire avec eux, *lorsqu'ils sont comme ensévelis sous la neige*. La plûpart des Montagnes, dit M. l'Intendant Bouchu dans ses *Mémoires du Dauphiné*, contiennent d'excellens pâturages pour la nourriture des gros bestiaux [2]. Le lait que les vaches y rendent est converti en beurre & en fromages de réputation, qui sont d'un grand débit par-tout le Royaume. Les meilleures montagnes de cette espèce sont celles de Sassenage & d'Oysans dans l'Election de Grenoble; celles de Gresses, de Valdrome & de Vécors dans le Diois; celle de Vars & des Ortes dans l'Embrunois, & celles de Queyras & de Pragelas dans le Briançonnois. Nous nous arrêterons davantage sur le BÉTAIL BLANC [3], non-seulement par rapport aux *espèces locales* de bêtes à laine fine, qui fournissent la matière première des manufactures les plus intéressantes; mais encore parce que M. Bouchu, & Boulainvilliers son abbréviateur, & par conséquent ni Piganiol ni M. Expilly, ne disent pas un seul mot des troupeaux de cette Province.

On distingue en Dauphiné, comme dans les autres Provinces de la France méridionale, deux natures de pâturages pour la nourriture des bêtes à laine; ceux d'hiver à la plaine, & ceux d'été à la montagne, où l'on promène alternativement les troupeaux. Le Dauphiné est une des Provinces du Royaume, qui présente le plus de commodités pour la subsistance du bétail blanc, pour l'amélioration des toisons, & pour l'accroissement du Lanifice. Le climat est beaucoup plus tempéré que celui de l'Espagne, & plus arrosé. La plûpart des montagnes du Dauphiné sont couvertes d'une herbe très-saine. D'ailleurs leur élévation & la difficulté des chemins, font que cette herbe ne pourroit pas sans de grands travaux être recueillie par les Cultivateurs. N'étant point pâturée par les moutons, elle croîtroit à pure

les chamois, l'Aigle attend qu'ils paissent sur les bords d'un roc escarpé; alors il prend son vol si près de ces animaux qu'il les renverse & les fait tomber dans le précipice. Ces oiseaux sont de différentes grandeurs; il y en a qui ont jusqu'à 14 pieds d'*envergure*, c'est-à-dire de l'extrémité d'une aîle à l'autre. (Voyez la Description de l'Aigle par M. de Buffon).

[1] L'*Apron* est un poisson de riviere assez ressemblant au goujon; sa tête est plus large & terminée en pointe; les mâchoires, au lieu d'être garnies de dents, sont raboteuses; il a des trous devant les yeux. Il est de couleur rousse, & marqué de larges taches noires, qui traversent le ventre & le dos obliquement. Il a deux nageoires auprès des ouies & sous le ventre; deux autres sur le dos, assez éloignées l'une de l'autre. On le trouve dans le Rhône, principalement dans les sables où l'on cherche l'or; ce qui a fait croire qu'il en vivoit, &c.

[2] On peut voir ce que j'ai dit sur le nourissage & l'éducation des *Bestiaux*, comme la principale source des richesses & de l'abondance publique, dans les supplémens de l'Encyclopédie, au mot *Abondance*.

[3] Les *Laines* du Dauphiné étoient en réputation dès la plus haute antiquité. La fable des conquérans de la Toison d'or, & leur passage par le pays des Allobroges où les Dioscures étoient spécialement adorés, en fournissent des preuves. L'Histoire d'accord avec la Fable, en offriroit bien d'autres, si c'étoit le cas de me livrer à ce genre d'érudition. Je me contente de rapporter ce que dit Chorier (page 56). « Les brebis que le Dauphiné » nourrit en divers lieux, sont vêtues d'une toison qui » apporte à ses peuples le bien de le pouvoir être avec » honneur ?. S'ils résistoient plus vigoureusement aux » mauvais exemples, elle leur feroit une toison d'or. » Du moins les laines que leur fournit la Valloire, & » avec elle le Valentinois, sont assez fines pour que les » étoffes qui en sont faites donnent de la jalousie aux pays » étrangers. Le commerce & les draps de la ville de Romans, » sont connus de toute la France, & les chapeaux qui se font

perte. Les Provençaux même connoiſſent très-bien la propriété de ces montagnes; ils y conduiſent tous les ans plus de deux cens mille bêtes qui y paſſent ſept mois de l'année. Le bénéfice qu'ils en retirent eſt immenſe. Le Gapençois eſt la partie du Dauphiné la plus abondante en cette eſpèce d'herbe [1]. Les pâturages des plaines l'emportent encore en fineſſe & en qualité ſur ceux des montagnes. Les Cultivateurs de la Province s'accordent à donner le premier rang aux herbes de la plaine de Bayanne & du nord de Valence, en longeant juſqu'au Péage de Rouſſillon; principalement à celles des territoires de Charpeis, de Barbieres, de Combavin, de Château-Double, de Chabeuil & lieux circonvoiſins. Les troupeaux trouvent une nourriture auſſi ſaine, & des herbes preſque auſſi bonnes dans la plaine de Valloire du côté de Vienne, & le long du Rhône, juſqu'à la Côte S. André. En général, les meilleures bêtes à laine occupent les territoires voiſins de la côte orientale du Rhône, & il en eſt de même de la côte occidentale. Ainſi on doit mettre au nombre des attributs de ce fleuve riche & bienfaiſant, d'être le père nourricier d'une longue ſuite de troupeaux qui pâturent continuellement ſur ſes bords, & auxquels d'ailleurs on n'épargne pas le ſel [2] qui leur eſt ſi ſalutaire.

Les moutons du Dauphiné ſe réduiſent à trois *Races* principales; 1° la *race de Bayanne* juſqu'au Péage de Rouſſillon, & qui occupe la plaine de Bayanne & celle de Valloire du côté de Vienne. On croit que cette bonne race eſt originaire d'Eſpagne; ce qui autoriſe ce jugement, c'eſt qu'on tiroit autrefois des toiſons de ce pays, deux tiers de *refin*, d'une *laine* auſſi belle, auſſi fine & auſſi courte que celle de *prime de Ségovie*; à peine en tire-t-on aujourd'hui un quart [3]. Le mouton de Bayanne porte quatre à ſix livres de laine ſurge, valant dix ſols année commune; 2° la *race des Rêques* eſt au Midi de Valence; elle occupe le pays qui eſt au-delà l'Isère, en s'avançant du côté de Veynes & du Gapençois; leur laine plus fine, plus longue, plus fournie d'étain, & plus propre au peigne que celle du Mouton de Bayanne, approche aſſez des qualités de Hollande & d'Angleterre. Les toiſons de Réques

» en celle de Valence le ſont bien autant. La réputation de ces » draps s'eſt même répandue juſque dans l'Aſie; ils y tiennent » lieu de monnoie dans les Etats du Sophy, & du grand Seigneur, par la voie de la permutation, depuis que le » déſordre que quelques intéreſſés ont ſi impunément au» toriſé dans les monnoies de France, les y a décriées » à la honte de notre nation ».

Ce ſont de tels paſſages précieux des anciens Hiſtoriens de France, qu'il eſt bon de mettre ſouvent ſous les yeux des Miniſtres, pour leur montrer d'une part les ſources des richeſſes de la France, dans les productions du ſol & l'induſtrie nationale, dont on a bouché tous les canaux; & pour leur faire voir de l'autre, l'opinion que donne aux étrangers la mauvaiſe foi d'une nation qui altere ſes monnoies, puiſque les Turcs & les Perſans avoient proſcrit le cours des eſpeces Françoiſes, & ne vouloient être payés qu'en productions du pays. Tout le commerce ſe faiſoit par échange; trop heureux ſi les droits énormes ſur les marchandiſes permettoient encore ce genre de commerce.

[1] Seroit-il plus convenable (dit l'Auteur du *Traité des Bêtes à laine, en 2 volume in-4°.* imprimé à Compiegne par ordre du Gouvernement,) que ces montagnes ſerviſſent au ſeul bétail du pays? C'eſt une queſtion qui après avoir été bien débattue, pourroit ſe réduire à conclure de laiſſer les choſes comme elles ſont. C'eſt de cet excellent Ouvrage que je vais extraire tout ce qui concerne les pâturages & les races de moutons Dauphinois.

[2] L'opinion eſt répandue dans la Province, que le ſel contribue beaucoup à affiner la laine & à perfectionner le mérite des eſpeces. Sur ce fondement idéal ſans doute, mais dont il réſulte un grand bien pour la ſanté des troupeaux, ſur-tout pour les préſerver de l'humidité & de la pourriture, on diſtribue à Creſt & à Saillans dans les magaſins, du ſel au prix coûtant à ceux qui élevent des troupeaux. Si cet exemple étoit ſuivi par-tout, on verroit bientôt changer la face des choſes pour la multiplication des troupeaux, pour l'amélioration de l'agriculture & l'augmentation des Manufactures, qui en ſont les ſuites néceſſaires.

[3] Ce changement eſt arrivé inſenſiblement; le bétail s'eſt abâtardi en faiſant venir les remplacements du Vivarais.

pèſent en ſuin ſept & neuf livres, & ſe vendent à raiſon de ſept ſols la livre; les remplacemens ſe tirent de la foire d'Arles. La *troiſième race* eſt celle des *Ravats*, qui donne huit livres de laine en ſuin. Elle ſe trouve dans l'Embrunois, le Champſaur, le Briançonnois, le Val-Godemar, & la partie plein nord du Dauphiné en approchant de Beauvoiſin, qui confine avec la Savoie. Le Mouton *Bigouret* eſt un diminutif dégénéré des eſpèces précédentes. Il y a auſſi des Moutons *Boccagers*, qui vivent toute l'année dans des bois & des coins de montagnes. Ils ont le ventre chauve & la taille allongée. Leur manière de vivre & leur bonne conſtitution donne des lumières ſur les avantages de l'éducation en plein air. On parque dans la plus grande partie du Dauphiné, depuis deux mois juſqu'à huit. Cette pratique utile eſt inconnue de Montelimart. Le nombre des bêtes qui compoſent les troupeaux, varie depuis cent juſqu'à ſix à ſept cens, ſuivant l'étendue des pâturages. Il eſt inutile de parler du parcage, de l'hébergement & du ſoin des troupeaux qui ont à-peu-près les mêmes défauts qu'ailleurs, mais auxquels il ſeroit aiſé de remédier. La foire de Veynes eſt un des principaux débouchés du Dauphiné pour le débit des laines qui ne ſe conſomment pas dans les Manufactures du pays. Il s'y vend année commune, plus de trois mille quintaux de laine; le prix de toutes celles du Dauphiné ſe fait ordinairement à cette foire. On parlera de l'emploi des laines & autres objets de commerce, après avoir dit quelque choſe de la grande Manufacture des terres, qui fournit à toutes les autres, & qui les alimente.

### §. II. *Agriculture, Canaux d'arroſage; Vignes.*

L'Agriculture de cette Province [1], ſans ceſſe contrariée par la ſéchereſſe dans certains cantons, l'inondation dans les autres, le ravage des torrens dans toutes les parties, la dégradation & l'éboulement des montagnes du Haut-Dauphiné, les débordemens des rivières,

Le mal pourroit ſe réparer en y introduiſant des troupeaux d'Eſpagne, en prenant ſoin de choiſir les béliers, & en donnant l'attention convenable à l'éducation de cette eſpece ſi précieuſe pour nos Manufactures. Ce doit être là un des principaux ſoins d'un patriote éclairé, chargé de l'adminiſtration de cette province dont il tient la fortune dans ſes mains, en favoriſant le rétabliſſement & la multiplication des bêtes fines, dont la race dégénérée ſe trouve dans le pays. On eſtime ſur les lieux que les laines de Bayanne & de Valloire, dont on faiſoit déja des draps fins pour la Turquie, la Perſe & les Indes, dès le commencement de l'autre ſiecle, approchent en qualité, les *Sories & les Ségovies* d'Eſpagne. Les Fabriquans comptent encore au nombre de ſes perfections, celle de n'être pas piquée de jarre. Ils l'achettent l'une dans l'autre ſur le même pied que celles de la Champagne, du Berry, à la différence de quinze pour cent: la tête de ces laines eſt vendue aux marchands du Languedoc, des Cévenes, d'Auvergne, &c. « L'éloge que les Dauphinois font de leurs » laines, dit M. l'Abbé Carlier, n'eſt pas ſans fondement. » Un Manufacturier nous a avoué que manquant de laine » de Ségovie pour la fabrique d'une étoffe légere & fine, » il avoit choiſi ce qu'il avoit pu trouver de plus fin dans » des lots de laine de Bayanne & de Valloire, & qu'il » avoit réuſſi au-delà de ſes eſpérances ». On voit par-là combien il ſeroit facile aux *Intendans du Commerce* de procurer aux Manufactures languiſſantes du Royaume des toiſons fines de qualité d'Eſpagne, puiſque les troupeaux qui les fourniſſent ſe trouvent en Dauphiné, & qu'il ne s'agit que de les perfectionner par la culture, & de les multiplier dans tous les lieux qui en ſont ſuſceptibles. Mais ce qui eſt encore plus étonnant, c'eſt que les laines longues, qualité de Hollande & d'Angleterre, ſe trouvent dans la même Province: ces bonnes races ſe trouvent même dans une infinité d'endroits, depuis les extrémités de la Provence juſqu'aux Ardennes. Qu'on ceſſe donc de reprocher à la France un manquement de matieres premieres, & de premiere qualité, dont il ne faut accuſer que l'ignorance & le peu de ſoin de s'inſtruire des reſſources d'un ſi beau Royaume. C'eſt à chaque Province que notre Deſcription en fournira des preuves ſans répliques.

[1] Tous ceux qui ont écrit ſur le Dauphiné, ſe ſont

de la fonte des neiges, &c. eſt ſans doute un ſpectacle digne du Philoſophe qui compare avec ſurpriſe les efforts de l'induſtrie humaine, toujours aux priſes avec les obſtacles que lui oppoſe la Nature. Mais ces méditations qui donnent plus à penſer qu'à lire, ſeroient perdues & comme noyées dans un ouvrage de Deſcription, trop reſſerré d'ailleurs pour y mêler les détails de pratique joints au tableau du local. Ce n'eſt cependant que de cette manière qu'on pourroit ſe rendre utile à la Province qu'on décrit; mais ce devroit être l'objet d'un travail particulier, ſur-tout s'il étoit exécuté par le Phyſicien éclairé, & par l'excellent Citoyen auquel on doit déja la Minéralogie de cette Province.

Pour avoir une idée de ſon Agriculture, il faut ſe rappeller le Phyſique du pays, & ſa diviſion en *Haut & Bas* Dauphiné, c'eſt-à-dire en pays de *montagnes* & pays de *plaine*: ce dernier même eſt ſouvent coupé de baſſes montagnes qui partagent la plaine en différens baſſins. On lit dans M. Expilly, que plus des deux tiers du Haut-Dauphiné ſont preſque ſtériles, ce qui oblige les habitans d'aller travailler une partie de l'année dans les Pays étrangers. Mais c'eſt moins par rapport à la ſtérilité (car les hommes ne vivent pas de ce qui vient ſur les rochers), que parce que les neiges y reſtraignent les travaux de la terre à quatre ou cinq mois de l'année. En général les terres les plus communes en Dauphiné, ſont de deux ſortes, ou *ſableuſes* ou *argilleuſes*. Les ſables qui ne ſont que les attériſſemens des eaux, ſont plus ou moins mêlangés de cailloux roulés par les torrents qui deſcendent des montagnes avec rapidité. C'eſt ce qui forme la partie ſableuſe ou la plaine; & plus les plaines ſont éloignées des montagnes, plus le ſable y eſt fin. Si ce ſable étoit pur & tout vitrifiable, l'induſtrie humaine n'en pourroit rien tirer ſans le tranſport des glaiſes; mais il eſt mélangé de parties calcaires, & argilleuſes, & ſchiſteuſes que les torrens & les rivières du Haut-Dauphiné y dépoſent. Les engrais & la culture ſuppléent au reſte pour en faire un pays de grand rapport; non-ſeulement par la quantité du produit, mais auſſi par la variété des productions en grains, en vins, en fruits, en huile, en fil, en ſoie, &c.

Les hautes Alpes ſont ſéparées de la plaine par une partie intermédiaire qu'on a nommée *calcaire*, parce que les rochers des chaînes des montagnes qui y forment des vallons & des plaines plus ou moins étendues, y ſont de cette qualité; c'eſt-là que ſont les terres fortes & argilleuſes dans le Graiſivaudan, le haut Valentinois, le Diois, &c. Elles ſont à-peu-près

épuiſés en louanges juſtement méritées par la claſſe laborieuſe des *cultivateurs* du Dauphiné. Il n'y a preſque point de terre, même médiocre, qui ne ſoit bien cultivée. L'induſtrie & la conſtance étant en quelque ſorte le partage de ces peuples, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils trouvent dans l'*Agriculture* des reſſources qui échapperoient à d'autres peuples qui n'auroient pas les mêmes qualités. « Auſſi, » dit Chorier, quoique le Dauphiné n'ait pas des campagnes & des plaines ſi étendues que d'autres provinces; » ſi eſt-ce qu'il n'y a rien de vuide, ni qui reproche à la » nature de lui être peu favorable. Il eſt abondant en » toutes ſortes de fruits; les richeſſes & les graces de » ſes collines & de ſes vallons ſont un charmant ſpectacle. Les deux ſortes de froment qu'on y récolte, » étoient en réputation dès le temps de Pline, qui les » nomme *Arinca* & *Brance*, & dont on voit encore des » traces dans les noms de *riquet* & de *bled blanc* qu'ils » ont conſervés dans le pays. La nature produit ici libéralement ce froment qu'un Poëte appelle la *moëlle de l'homme*. Il eſt ſi excellent & d'un ſi bon goût, que » la farine en eſt portée de Vienne & de Bourgoin, » comme une choſe déſirable ſur toutes : ce n'y eſt pas » une médiocre volupté de faire paroître parmi ce que » leurs feſtins ont de plus rare, le pain que ces deux » villes leur envoient. Pour tout dire : ſi cette province avoit moins de libéralité pour ſes voiſins, rarement auroit-elle à ſe plaindre de celle de la nature. » Les grains qu'elle envoyoit en Rome dès le tems de

de

de même nature dans le reste du haut Dauphiné, mais beaucoup mêlangées de cailloux roulés, de schites & de granits décomposés, &c [1].

La marne, cette moëlle de la terre si commune en Bourgogne & en d'autres lieux où l'on n'en fait tirer aucun parti, manque totalement en Dauphiné. On y pourroit suppléer par la chaux, la poussière calcaire, la tourbe, le plâtre; ou par les terres argilleuses qui y sont si abondantes, & qui sont plus ou moins calcaires. Ce mêlange seroit sur-tout favorable aux plaines sableuses qui se trouvent le long du Rhône. C'est le grand secret des Anglois qui forment des sables gras, en parant de glaise les sols arides. Ces argiles calcaires, plus susceptibles de fuser à l'air que celles qui sont vitrifiables, donneroient de la consistance & de la liaison aux sables, en leur fournissant une terre spongieuse propre à s'imbiber d'eau qui, comme le dit Vallérius, joue le plus grand rôle dans la nourriture des plantes. Par la même raison les sables fins transportés sur les terres fortes, en adouciroient la culture, les rendroient plus meubles & moins ténaces. C'est-là le *Grand Œuvre*, plus sûr & plus utile entre les mains des Cultivateurs que dans celles des Chymistes. Un autre moyen d'encourager la culture du Dauphiné, seroit d'y faire des réglemens sages sur les semis & plantations des bois, sur la conservation des forêts, & sur la recherche & l'exploitation des mines de charbon, pour suppléer aux matiètes combustibles dont la disette se fait sentir de plus en plus, quoique M. Bouchu assure que cette Province étoit bien boisée. Il faut donc que la dégradation ait été énorme depuis le commencement du siécle, puisque la disette des bois y est des plus urgentes en plusieurs endroits de cette Province. Un troisième moyen, mais qui dépend encore plus de l'Administration que des Particuliers, seroit de contenir les rivières & les fleuves dans un lit particulier; de les encaisser pour ainsi dire, afin de les empêcher de couvrir les campagnes de cette multitude prodigieuse de pierres, qu'il faut ensuite enlever,

» Pline, y avoient autant de réputation que ses vins. » Aussi les Romains avoient-ils établi à Vienne & en » divers lieux du Dauphiné des greniers pour y réserver » les bleds destinés à la Capitale du monde. Les vins » que le Dauphiné produit ont eu des estimateurs dans la » même ville de Rome, lorsque la grandeur & la ma- » jesté de son Empire y faisoient aborder de toute parts » ce que l'Univers a de plus rare. Les lieux qui ne sont » pas propres à en produire du rouge, comme les par- » ties septentrionales & celles qui regardent le soleil » naissant, sont tapissés de hautains dont le vin blanc a tou- » tes les qualités que désire l'Ecole de Salerne dans un » excellent vin; la couleur, l'odeur & la faveur. On » connoît à peine dans ces cantons la goutte, ni toutes » ces maladies chroniques, provenant d'obstructions, » parce que les vins y sont très-diurétiques & sans tartre. » Parmi les vins rouges de la côte du Rhône, les vins » de Violette de Vienne étoient des plus renommés; » ce sont ces vins que Columelle, Pline, Plutarque, » Martial, ont si fort loués sous le nom de *Picata vina*, » parce que les Allobroges avoient l'art de leur commu- » niquer une odeur de résine brûlée; ils étoient d'un » prix exorbitant à Rome. Les autres productions les » plus utiles n'y sont pas rares; les champs sont couverts » de noyers, d'amandiers, de châtaigners, de maronniers. » Les oliviers y produisent l'huile la meilleure & la plus » pure; la plaine de Nyons le dispute en ce genre, aux » plus fertiles de la Provence. Les lauriers, les orangers, » les grenadiers, n'ont pas un air étranger au pays. Les » mûriers du Valentinois sont cause que la soye n'a plus la » rareté d'un bien envoyé de loin; les dames se font un » amusement agréable de cette occupation; & cet art que » l'Évêque Vida appelle divin, n'y est point profané par » des mains serviles & mercenaires. Le pastel, cette herbe » si utile à la teinture, y est cultivé de tout tems. Le » chanvre & le lin y croissent avec tant de profusion & » de si bonne qualité, que les Romains avoient établi » à Vienne leur Procureur de Linifice des Gaules, &c ».

Ce tableau est charmant sans doute; je n'ai fait qu'en réunir les traits épars dans Chorier, pour mettre sous un même coup-d'œil les différentes sortes de biens dont l'Agriculture recompense l'activité des Dauphinois, dans un pays d'ailleurs ingrat, & qui seroit dans peu d'années entierement stérile, si le cultivateur rallentissoit ses soins journaliers.

[1] C'est-là, dit M. Guettard, où il faut voir l'industrie peu commune, qui ne se refuse pas aux peines &

à moins de laiſſer les terres incultes. On y gagneroit d'ailleurs tous les terreins voiſins de ces rivières errantes qui ſont en non-valeur, & que la culture auroit bientôt rendu les plus fertiles [1].

Il en eſt de même des *Canaux d'arroſage*. Nous avons obſervé dans les Supplémens de l'Encyclopédie, au mot *Canaux d'arroſage*, qu'il n'y a guères de pays en France plus froid & plus ſujet à l'humidité que le Haut-Dauphiné, parce qu'il eſt rempli de hautes montagnes chargées de neige toute l'année, contre leſquelles les nuages viennent ſe rompre, & où l'hiver avec toutes ſes rigueurs, dure ſept à huit mois: cependant il n'y a point d'endroit où l'on arroſe les terres avec plus de ſoin, & dont on tire par conſéquent un meilleur parti. Nous avons accumulé dans cet article les exemples, tant anciens que modernes, pour y démontrer plutôt par les faits que par les raiſonnemens, que l'irrigation des terres & des prés, diſtribuée avec intelligence comme le pratiquent les Suiſſes & les Dauphinois, deux peuples voiſins qui vont de pair pour le bon ſens & l'amour du travail, ſuffiroit pour faire changer de face à l'Agriculture Françoiſe, & pour la forcer de rapporter quarante à cinquante pour un, au lieu de trois ou quatre qu'elle donne, le fort portant le foible: & nous oſons défier les plus habiles de nous démentir ſur cette énorme diſproportion, dont nous avons encore donné des preuves dans le *Traité des Grains & des Subſiſtances*, & dans pluſieurs autres ouvrages, tous dictés par l'amour du bien public. Le *Canal d'Aubeſagne* dans le Champſaur, conſtruit par des particuliers uniquement dans la vue d'arroſer leurs terres & leurs

aux fatigues, qui ſait vaincre les obſtacles les plus grands, affronter les dangers, & ſurpaſſer, ce ſemble, les facultés de gens qui n'ont preſque d'autres reſſources que celles que l'eſprit humain trouve en lui-même lorſqu'il ſait ſe roidir contre les difficultés que la nature & les hommes oppoſent à ſon bonheur. Là on verroit des laboureurs, habiles non ſeulement à rendre fertiles les plaines & les vallées, qui communément ſont d'une culture aiſée & facile, mais encore des pentes de montagnes roides & eſcarpées; là on verroit des hommes qui ne connoiſſent des loix de l'hydraulique que celles que la nature donne en naiſſant à tout homme, & qui ne ſe développent que dans le beſoin, conduire des eaux à pluſieurs lieues de diſtance de l'endroit d'où on les tire, à celui où elles ſont néceſſaires; là on verroit des hommes qui ſavent oppoſer des contre-forts à la rapidité des eaux qui tombent des montagnes, & qui dans leur chûte entraînent trop ſouvent les terres enſemencées, ou qui ſont prêtes à recevoir la ſemence; là on verroit des hommes contenir par des digues, des torrens, qui encore plus ſouvent ravagent & inondent tout; on verroit enfin des hommes tirer même parti de ces ravages occaſionnés par des torrents toujours dangereux. Ce tableau fidéle intéreſſeroit ſans doute pour des hommes auſſi induſtrieux, ſi ſupérieurs aux travaux qu'une culture difficile exige, & ſi intéreſſants pour l'Etat: ces hommes n'auroient beſoin que d'être aidés ou moins ſurchargés, pour étendre cette culture & la porter au degré éminent où l'induſtrie humaine peut la porter.

[1] M. l'Intendant Bouchu obſerve dans *ſes Mémoires du Dauphiné*, qu'on avoit propoſé l'autre ſiecle divers ouvrages qui auroient été de la plus grande utilité à la Province, s'ils avoient eu leur exécution. Le premier étoit d'aligner l'Isère, depuis le fort du Barreau; & que par ce moyen on auroit d'une part abrégé conſidérablement la navigation, & de l'autre augmenté le terrein où coule cette riviere, de toutes les ſinuoſités qu'on auroit retranchées. Il ajoute n'avoir pu découvrir les motifs qui ont diminué l'ardeur que la Cour avoit d'abord pour la perfection de ce travail, qui a été preſqu'auſſitôt abandonné qu'entrepris. Il devoit obſerver que ſa plus grande utilité eût été de prévenir les ravages de l'Isère dans les campagnes; peut-être la ruine de Grenoble au confluent du Drac & de l'Isère, qui menaçent ſans ceſſe de l'engloutir de leurs eaux. On peut voir dans M. Guettard, pages 117 & 210 les dangers que cette ville a couru par les inondations; ou plutôt les déluges de 1219, de 1651, de 1733, de 1740 & 1778.

Le ſecond projet dont M. Bouchu fait mention, étoit le canal de Pierrelate, dont on parlera plus bas. Le troiſieme, ſont les marais de Branque & de Bourgoin à deſſécher, qui fourniroient un bon terroir de grande étendue. Il obſerve que le grand Turenne avoit entrepris le deſſéchement du marais de Bourgoin, d'après la permiſſion qu'il en avoit obtenu; mais qu'il avoit cédé ſon privilege à un Hollandois qui y a travaillé 25 ans, & qui a été obligé d'abandonner l'entrepriſe. Aujourd'hui

prairies artificielles [1], & le *Vallat de Craponne*, dont on parlera dans la Deſcription de Provence, prouvent que l'irrigation ménagée à propos pourroit décupler le produit net de l'Agriculture.

Si les arroſemens ſont utiles, même dans le Haut-Dauphiné, à plus forte raiſon ſeroient-ils avantageux dans les plaines ſableuſes qui avoiſinent le Rhône. C'eſt par cette raiſon, qu'au rapport de M. Bouchu, « M. le Prince de Conti, Seigneur de Pierre-latte, & les Proprié» taires de ce Canton avoient conçu le projet ſur la fin du dernier ſiècle, de tirer un Canal » du Rhône au-deſſus de Pierre-latte, & qui devoit y rentrer au-deſſous. L'unique uſage » de ce Canal, dit l'Intendant, eût été d'arroſer un terrein conſidérable, à l'aide de quoi » on eſpéroit changer ſa nature de maigre & pénible labeur, en prairies. Le Prince & les » Propriétaires y auroient fait un très-grand profit : toutefois après avoir obtenu des Lettres » Royaux & portant permiſſion de creuſer ce Canal, on n'y a rien fait de plus ». On y a cependant travaillé depuis; mais la diviſion s'étant miſe entre les Propriétaires, on négligea de fournir aux frais des récuremens fréquens des terres & des ſables qui y étoient pouſſés par les débordemens du Rhône; ce qui a fait combler le Canal, & en a interrompu le cours. Un autre Canal propoſé en 1718 pat le ſieur Cyprian, Protonotaire à Avignon, qui avoit le double but de la navigation & de l'arroſage, devoit commencer depuis la Paroiſſe de Donzerre ſur le Rhône en Dauphiné, juſqu'à celle de Saint-Chamas. Il auroit traverſé dans ſes contours quarante lieues d'un pays brûlant, deſſéché par le ſel qui en forme la couche inférieure, & par les ardeurs du ſoleil; mais l'oppoſition de la Cour de Rome en empêcha l'exécution, & les actions de ce Canal qu'on s'étoit empreſſé de prendre, ont été tranſportées ſur le Canal de Picardie, qu'on a auſſi abandonné, après l'avoir conduit ſous terre pendant trois lieues. C'eſt à préſent de l'Eſpagne (qui l'auroit deviné il y a un ſiècle!) que nous attendons l'exemple de rendre la France floriſſante par le moyen des canaux de navigation & d'arroſage. (Voyez ce que nous avons dit à ce ſujet dans les *Supplémens de l'Encyclopédie*, au mot *Canaux*; & dans notre vingtième Livraiſon d'Eſtampes).

La Vigne eſt une autre branche d'Agriculture bien importante pour le Dauphiné. C'eſt une de ces productions ſpéciales, un de ces dons particuliers, dont la Nature bienfaiſante a gratifié la France Orientale, pour faire la richeſſe & le bonheur de tous ſes habitans, ſi le Gouvernement daigne jamais prendre en conſidération cette précieuſe mine

un particulier a propoſé d'encaiſſer la Drome depuis Creſt juſqu'à Livron, & il démontre qu'il y auroit 4035 ſepterées de 600 toiſes quarrées de ſuperficie de bon terrein à partager entre les riverains; mais il faut des fonds, & l'on n'en trouve qu'à Paris. Il y a auſſi beaucoup de deſſéchements, à faire principalement dans les marais de Branques, Briol, Corps, Virieu, Poladru, Bourg-d'Oiſans, &c. Outre le gain d'un bon ſol, on y trouveroit de la Tourbe, matiere combuſtible, & en même-tems d'engrais, dont on a un ſi grand beſoin en Dauphiné.

[1] La Communauté d'*Aubeſagne*, ſituée dans la partie inférieure du Champſaur, a une étendue de terrein aſſez conſidérable, dont la plus grande partie eſt en plaine ſabloneuſe. On y ſeme du ſeigle, de l'avoine, peu de froment; beaucoup de prairies artificielles en ſain-foin, trefle, luzerne, fanaſſe, &c. Ces prairies ſont un moyen bien ſûr pour augmenter le revenu des terres, puiſqu'elles ſervent à nourrir les beſtiaux néceſſaires au labourage, procurent des engrais utiles aux terres, & étouffent les plantes nuiſibles aux bleds. Ces prairies ne ſont abondantes & durables, qu'autant qu'elles ſe rencontrent dans un terrein ſec, qu'on peut arroſer avec ſoin. Aubeſagne en a un, peu mouillé, propre à conſerver les racines des plantes en hiver; mais il avoit beſoin d'eau pour les humecter en été, & on en eſt allé chercher juſque dans le torrent de la *Sévéraiſe*, éloigné de plus de deux lieues, qui baigne le Val-Godmard entouré des plus hautes montagnes.

Le *Canal d'Aubeſagne*, dit M. Guettard, d'où nous

qui eſt à la ſuperficie du ſol, & qui ne demande que des bras & de l'intelligence pour être exploitée plus utilement que celles du Potoſi. Lorſque je publiai l'*Œnologie* en 1770, j'annonçai l'*Hiſtoire Naturelle de la Vigne & des Vins de France* [1], dans laquelle je devois traiter des différens vignobles & des meilleurs crûs de chaque Province. C'eſt de cette Hiſtoire manuſcrite dont on va extraire ce qui concerne la *Vigne & les Vins du Dauphiné.*

Les premières Colonies qui peuplèrent les Gaules & qui ſe fixèrent le long du Rhône, ſous le nom d'*Allobroges* qui ſignifie *Étrangers*, étoient des Crétois, des Rhodiens, des Phocéens, &c. Ces premiers Colons connoiſſoient la Vigne, cultivée de tout tems en Aſie, & ne manquèrent pas de ſe pourvoir de plants pour la multiplier, comme on le voit par l'exemple des Phocéens d'Aſie, fondateurs de Marſeille, qui apportèrent avec eux des ceps de Vignes, des plants d'Oliviers, &c. La culture de la Vigne s'étendit rapidement dans les Gaules, *où elle ſe naturaliſa.* En partant de Marſeille, elle dut d'abord ſuivre les côteaux du Rhône, auxquels elle prodigue encore ſes bienfaits. Elle remonta avec la Sône pour s'établir dans le Beaujollois, la Bourgogne, la Champagne & les Provinces voiſines de cette première tige, dont la ſouche primitive étoit à Marſeille; il s'étendit des rameaux juſques dans la Belgique & ſur les bords du Rhin. On voit dans la belle Oraiſon de Cicéron, *pro Fonteïo*, qu'il ſe faiſoit un grand commerce de vins dans l'intérieur des Gaules & à l'Étranger. Les Gaulois paroiſſoient même plus inſtruits dans cette partie, que les autres Nations. On leur doit l'invention des tonneaux. Ils avoient coutume de médicamenter leurs vins, d'y mettre fermenter des bois de ſenteur, comme l'aloës pour l'adoucir, le rendre plus odoriférant, & en avoir un plus grand débit. Ils faiſoient même entrer dans le commerce les diverſes ſortes de plants qu'ils cultivoient; puiſque Columelle contemporain de Virgile, fait beaucoup d'éloge de l'eſpèce de Vigne appellée *Biturica*, qui avoit été apportée du Berry en Italie, où elle étoit eſtimée, parce qu'elle étoit robuſte & multiplioit beaucoup (Voyez l'*Œnologie*, *p.* 29). Je n'ai rappellé ces faits que pour détruire la fauſſe opinion

tirons ce paſſage, eſt un des plus conſidérables, des plus longs & des plus difficiles que l'on connoiſſe. La grande utilité dont il devoit être, a fait ſurmonter les obſtacles qui s'oppoſoient à ſa conſtruction. Il prend ſa ſource à Lulac en Val-Godmard, à deux lieues d'Aubeſagne. Il eſt conſtruit au bas d'une montagne fort élevée, dont la pente occaſionne un éboulement de rochers preſque continuel; il paſſe à travers de graviers & de cailloux mouvants qu'on a été obligé de terraſſer pour contenir l'eau. Dans d'autres endroits on a creuſé fort profondément; on a ſoutenu les terres par des murs dans les endroits bas & rompus; enfin on a coupé des rochers vifs, & fait des ponts au canal pour faire paſſer l'eau des torrens qui l'auroient ſouvent rompu. L'entretien de ce canal eſt aux frais des particuliers qui l'ont fait conſtruire, & il ne laiſſe pas que d'être conſidérable, quoiqu'on ait eu ſoin de le faire très-ſolide; chaque particulier qui veut faire uſage de ce canal pour arroſer ſes terres, paie aux propriétaires une ſomme convenue & proportionée à la quantité d'eau qu'il en tire. C'eſt ſur ce revenu, qu on préleve l'argent néceſſaire à l'entretien du canal. Il ne lui manque pour être célebre & admiré, que d'avoir été conſtruit par les Romains. Son antiquité, & ſa conſtruction due à des hommes vainqueurs des Gaules, lui donneroient un mérite qu'il n'aura jamais; l'envie d'être utile à ſa patrie, étant le ſeul motif qui l'a fait conſtruire. Quel exemple pour les Provinces qui ſe régiſſent par elles-mêmes, comme la Bourgogne, ſi les adminiſtrations provinciales étoient aſſez éclairées pour porter leurs vues de ce côté! (*Voyez le Texte proviſionnel de notre vingtieme Livraiſon d'Eſtampes;* l'Encyclopédie, au mot *Canaux*, Suppl. &c.)

[1] Le *Traité de la Vigne & des Vins* que je fis paroître à Dijon il y a environ 14 ans, ſous le titre d'*Œnologie* qui ſignifie la même choſe, étoit extrait d'un plus grand ouvrage ſur la même matiere, auquel je travaille depuis long-tems, ſous le titre d'*Hiſtoire Naturelle de la Vigne & des Vins de France.* Mon projet étoit d'en faire le pendant du *Traité Général des Grains & des Subſiſtances, & de la Mouture par économie*, imprimé aux frais du Gou-

de

de tous ces Ecrivains, qui n'étant pas imbus de la ſaine antiquité, font honneur à l'Empereur Probus [1] de l'établiſſement de la vigne dans les Gaules.

On ne peut guères traiter de ce qui concerne la culture de la Vigne, ſans avoir une connoiſſance approfondie des caractères génériques & ſpécifiques de cette plante [2]; de ſa manière de paſſer fleur, dont la bonne iſſue fait celle de la récolte; de la ſtructure & de l'uſage de toutes les parties de la Vigne; des différentes eſpèces de plants & de raiſins, du climat & de la température convenables aux vignes, du choix & de l'expoſition du terrein, de la manière de planter, &c. Mais la nature de cet ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans ces objets de détails, qui ont d'ailleurs été approfondis dans notre *Œnologie* & dans la *Deſcription de Bourgogne.* Il ſuffit de rappeller ici les meilleurs crûs du Dauphiné, & de réfuter un faux allégué de l'Auteur du *grand Dictionnaire des Gaules & de la France,* qui feroit un tort infini au commerce de cette Province. M. l'Abbé Expilly dit au mot *Dauphiné*, (*page 587*), « que toute la Province, (à l'exception des montagnes » de Briançon & d'Embrun où la longueur des hivers empêche les raiſins de mûrir) abonde » en vins, mais qu'ils y ſont preſque tous de mauvaiſe qualité; ce qui eſt cauſe qu'ils y » ſont toujours à bas prix, & qu'il ne s'en tranſporte point hors du pays où ils ſe conſom» ment, & où on les convertit en eaux-de-vie ». Il eſt vrai qu'il dit à la page précédente, que les vins de Vienne & ceux de Tain, connus ſous le nom de *Côte-Rôtie*, ſont dans la plus grande réputation; & que les Gourmets font un cas particulier des vins blancs de *Saint-Perret* qui croiſſent entre Tain & l'Isère. Il y a autant de fautes que de mots dans tout ce paſſage; & il eſt fort inutile de faire de gros *in-folio*, pour ne pas mieux faire connoître les productions des pays qu'on veut décrire.

vernement en deux volumes in-4°, ornés de figures. M. de Trudaine de Montigny, Miniſtre zèlé, inſtruit de mon projet, ſe fit un plaiſir d'en favoriſer l'exécution. Il ſentoit que la vigne eſt la mine la plus précieuſe de la France, que ſon exploitation offre à l'induſtrie nationale, & au Commerce intérieur & extérieur des reſſources inépuiſables pour augmenter la population & les richeſſes de l'état; les vins & eaux-de-vie du crû de la France, bien travaillés, étoient ſelon lui, une denrée de premiere néceſſité pour tous les autres peuples de l'univers, qui nous donneroient leur or ou leurs productions en échange, &c. Il fit prier MM. les Intendants de me faire parvenir des inſtructions & Mémoires ſur les vignobles de leurs Départements. C'eſt de ces matériaux dont je me ſers pour la deſcription des Provinces.

[1] Cette erreur vient ſans doute, de ce que les Hiſtoriens parlent d'une colonne érigée à Probus dans les Gaules, dont l'inſcription caractériſoit la nature du bienfait :

*Probo Imperatori.... Patri Patriæ.... Lætitiæ datori....*

Mais j'ai fait voir dans le premier Chapitre de l'*Œnologie*, que l'Empereur Domitien, Prince lâche & timide, ayant ordonné d'arracher les vignes des Gaules, dans la crainte que l'amour du vin n'y attira les Barbares, Probus qui les battit ſi ſouvent, & qui ne les craignit jamais, autoriſa les Gaulois à réprendre la culture de la vigne, qui paroiſſoit faite exprès pour leur climat tempéré.

[2] La *Vigne*, mot dérivé de *vinea*, qui ſignifioit chez les Latins lieu emplanté de vignes, s'appelloit dans leur langue *vitis*, du verbe *vieo*, *vietum*, parce que cette plante ſouple & rampante ſe courbe & ſe lie autour des plantes voiſines. On donne encore aujourd'hui le nom de *viette*, à un brin ou ſarment de vigne. Les *caractères génériques* de cette plante ſe tirent comme dans tous les végétaux, des *parties de la fructification.* (Voyez notre *Flore de Bourgogne*, *tome* I. *de la France.*) Selon Tournefort, la *vigne* eſt un genre de plante vivace à *fleurs en roſe*, compoſées de pluſieurs *pétales* diſpoſés en rond, du milieu deſquels ſort un *piſtil* accompagné de cinq *étamines*, qui font ordinairement éclater & tomber la corolle & les pétales. Le piſtil devient à longue une baie molle, charnue, pleine de ſuc, qui porte preſque toujours quatre ſemences ou pepins en forme de poires. (*Voyez Inſt. rei herb.*) Tournefort rapporte au même endroit vingt-une eſpeces de vignes; mais on en compte juſqu'à trois cents. C'eſt dans l'*Œnologie* où il faut voir tous ces détails, avec l'anatomie de la fleur & du fruit, la ſtructure & uſages de toutes les parties de la plante; parce que c'eſt de ces connoiſſances théoriques que doivent ſe déduire na-

La *Côte-Rôtie* [1] si renommée par l'excellence de son vin, commence à *Ampuis* en Lyonnois, sur les bords du Rhône, à six lieues de Lyon, & se continue en Dauphiné. Après les vins d'*Ampuis*, sont ceux de *Seyssuel* en Dauphiné, qui ont, une légère odeur de violette; ceux de *Reventin*, de la *Porte du Lion*, &c. Les vins de Vienne en prennent même le nom, & passent pour *Côte-Rôtie*, l'un des meilleurs vins du Royaume, quand il est de la première cuvée, d'une main fidèle, & d'une bonne année. Par la même raison les vins d'*Ampuis* en Lyonnois, passent sous le nom de *Vienne*, parce que les meilleurs crûs de cette Paroisse appartiennent à des habitans de Vienne. Quoiqu'il y ait dans tous ces vignobles des cépages noirs, rouges & blancs (voyez la *note*), cependant on n'y fait communément aucun triage, si ce n'est quelquefois dans les années abondantes, pour faire un vin blanc de Côte-Rôtie excellent; mais on s'en donne rarement la peine, parce que le vin rouge est précieux, & que le raisin blanc lui donne de la délicatesse & du feu. On n'y est point dans l'usage d'égraper; le vin en est plus agréable & moins dur en nouveau, mais il ne se conserve pas si bien. On a soin de bien écraser les raisins à la vigne dans des vaisseaux que l'on transporte ensuite à dos de mulets, des côtes à la cuve, où on laisse plus ou moins fermenter la vendange; selon le degré de maturité & de chaleur. C'est la chaleur du vin dans la cuve, qui avertit du tems de la tirer à propos. On a soin de tenir ses barrilles prêtes & bien affranchies, ce qui se fait en les rinçant avec quatre pots d'eau bouillante; après quoi on y met environ deux pintes mesure de Paris de vin nouveau qu'on a fait bien bouillir & écumer, de manière à faire un syrop dont on imbibe le tonneau (méthode excellente qui devroit être admise dans tous les vignobles). Le vin de Côte-Rôtie est délicieux. Il peut absolument se boire la seconde année, mais il est meilleur à la troisième feuille; on en a gardé huit ans en tonneaux, & il se conserve quinze à vingt ans en bouteilles. Il n'a aucun goût de terroir, mais un vrai parfum des plus agréables. Son prix varie comme sa qualité, selon les années. Autrefois on demandoit qu'on fît ce vin léger, pelure d'oignon; mais ce goût a passé: on demande aujourd'hui que le vin soit rosé, qu'il se mâche pour ainsi parler. A tout il y a des modes; celle-ci vient des vins de Bordeaux.

A *Saint-Marcellin* en Dauphiné, on trouve les vignobles de *Plan*, *Saint-Véran*, *Murinais*, *Chevrieres* & *Bessin*, qui donnent de très-bons vins de garde, &c. Dans la Subdélégation de Valence, les vignobles qui ont le plus de réputation, sont ceux de *Tain* &

turellement les principes-pratiques de sa culture, comme je l'ai fait voir dans le même ouvrage. C'est principalement de la fleur que dépend le succès de la récolte: *cum bene floruerit vinea, Bacchus erit.* Je parlerai ailleurs des moyens de faire passer fleur à la vigne, pour empêcher le fruit de couler, & hâter sa maturité.

[1] La *Côte-Rôtie* est exposée au Midi, à couvert de la bise, & des vents du nord, & ne comprend proprement que le territoire d'*Ampuis* en Lyonnois, appartenant pour la meilleure partie aux habitans de Vienne. Cette côte, dont le terrein en pente est assez rapide, est un terrein formé de rochers pulvérisés, soutenus par des murs à pierre seche, qui en bien des endroits, ne sont éloignés les uns des autres, que de quatre, cinq à huit pieds, occupés par deux, trois ou quatre rangs de *ceps*. La vraie Côte-rôtie est plantée de deux cépages différents, qu'on nomme *Sorine* & *Vionnier*. La Sorine est un raisin noir de deux especes; l'une ronde meilleure pour la quantité; l'autre longue & pointue, plus estimée pour la qualité, mais fort délicate & sujette à couler. Le Vionnier est un raisin blanc aussi de deux especes; l'un verd qui porte beaucoup, & l'autre jaune presque rouge, dont la qualité est meilleure, & qui porte passablement. Il y a encore une autre espece de raisin blanc, vulgairement appellé *Maclion*, qui donne beaucoup de feu au vin, &c. Les ceps sont plantés à deux pieds &

de l'*Hermitage* [1], ceux des environs de *Livron*, connus ſous le nom de *Brézéme;* le vin de l'*Étoile* en Valentinois, qui égale quelquefois ceux de l'Hermitage de Tain; ceux de *Choranges* dans le Royannais; & principalement ceux des *Chartreux* de N.D. de *Bouvante*, qui produiſent des vins de couleur de ceriſe, très-légers, amis de l'eſtomac, & potables un mois après avoir été vendangés. Ces vins s'exportent, avec ceux de *Pont-en-Royans* dont les qualités ſont plus variées; ainſi que ceux de la Paroiſſe de *Saint-André* à demi-lieue au Nord du Pont-en-Royans, &c. On diſtingue dans le Royannais, les *vignes baſſes* plantées à foſſés ouverts & qu'on laiſſe ſans échalas, & les vignes hautes qu'on appelle *treilles* ou *Hautinages*. La forme des vignes & leur culture varient par cantons, ce qui nous diſpenſe d'entrer dans des détails trop longs, & ſuperflus dans une Deſcription de Province. M. de Réal, ancien Officier d'Infanterie retiré à Livron, où il s'occupe en Phyſicien éclairé de la culture des Vignes, remarque dans un des Mémoires qui nous ont été adreſſés, que la culture de la Vigne eſt très-négligée & très-mal entendue dans le bas-Dauphiné, quoiqu'il y ait peu de climats plus analogues à cette plante; qu'on y récolteroit des vins excellens ſi on s'attachoit moins à la quantité, en abandonnant au froment les terreins gras, & ſi on choiſiſſoit de meilleurs plants & des expoſitions heureuſes. Les Citoyens, dit-il, auroient le plus grand intérêt à recueillir un vin mûr & délicat, qui auroit un meilleur débit, dont l'uſage ſeroit plus ſalutaire, & deviendroit peut-être plus fréquent. Nous nous ſommes peut-être trop éloignés à cet égard de l'exemple de nos pères. L'humanité a perdu quant au phyſique, par la privation du vin, ſi conſeillée des anciens; les vapeurs, tant de maux inconnus, & peut-être la dépopulation en ſont la preuve. On ne voit pas que le moral ait gagné à cette privation; on ſe plaint avec raiſon qu'on ne voit preſque plus de Sociétés, que celles qui ſubſiſtent ſont privées de la gaieté, de la cordialité, de la franchiſe qui

demi de profondeur quand le terrein le permet, & à autant de diſtance. Tout le territoire eſt planté en quinconce; chaque cep a ſon échalas. On les réunit par trois en triangle, qui forment une ſorte de trépied pour mieux ſe contenir contre les vents violents auxquels cette côte eſt expoſée. Les plants ſans échalas ne réuſſiroient pas à cauſe des exceſſives chaleurs qui brûleroient les raiſins trop près de la terre. On laiſſe cependant des *Gamès* ſans échalas ſur les hauteurs & plates-formes de la côte, où les chaleurs ſont plus tempérées. Les vignes ſe plantent par *chapon*, c'eſt-à-dire un farment de l'année, au gros bout duquel on laiſſe un nœud de vieux bois. La culture y eſt bien entendue, & mériteroit des détails que je renvoye à l'*Hiſtoire Naturelle des Vins de France.* On y pratique l'excellente coutume d'enter tous les mauvais plants, &c. On donne le nom d'*hommes de vigne*, aux cultivateurs de ce canton. Il faut deux hommes de vignes pour faire une barrille, qui tirée au net, donne environ deux cent quarante pintes meſure de Paris. On affermoit autrefois les hommes de vignes; mais alors il faut les entretenir & payer les charges du Roi auxquelles ils ſont impoſés, ce qui fait préférer la façon des vignes à prix d'argent.

[1] Le fameux *vin de l'Hermitage*, territoire de *Tain*, mérite que j'entre dans des détails particuliers. Il ſe recueille ſur un côteau fort élevé, très-ſec & très aride, qui a l'expoſition du levant, du midi & du couchant; mais qui eſt parfaitement garanti des vents du nord par de hautes montagnes qui le dominent de ce côté. Le climat eſt tempéré, & le ſol peu fertile eſt de cailloux, ou de gravier. On n'y cultive qu'une ſeule eſpece de raiſins noirs, dont le grain eſt oblong, & qu'on nomme dans le pays *Siras;* avec deux eſpeces de raiſins blancs, nommés *Rouſſan* & *Marſan.* L'un eſt un raiſin blanc qui ſe dore beaucoup à ſa maturité; le grain eſt rond & donne beaucoup de feu au vin; l'autre eſt un raiſin blanc moins fourni en grain, plus doux à manger, & qui donne un vin liquoreux. Le nom de ces raiſins n'eſt connu que dans le pays; & même dans les Paroiſſes voiſines les mêmes raiſins ont des noms différents, quoique de même qualité. Pour le dire en paſſant, un des grands avantages de l'*Hiſtoire Naturelle de la vigne & des vins de France manuſcrite* dont tout ceci eſt extrait, ſeroit de pouvoir conférer facilement les unes avec les autres, les diverſes eſpeces de vignes & de raiſins de même qualité, qui ont des noms différens dans les différentes Provinces, & ſou-

en faiſoient la douceur, l'agrément, & dont on attribue la cauſe à un plus fréquent uſage du vin. D'ailleurs le Gouvernement en encourageant la culture de la Vigne dans les terreins qui ne ſont propres à aucun genre d'autres productions, & en affranchiſſant cette denrée de toutes entraves, ouvriroit à l'induſtrie Nationale une branche de Commerce étranger, ſuffiſante pour acquitter ſeule toutes les charges de l'État.

Il n'y a aucun vignoble de réputation dans la Subdélégation de *Creſt*, où les vins ſont gros, plats, âpres & de peu de durée. Il en eſt de même de ceux de la *Principauté d'Orange*, qui ſont en plaine, & qui ont un goût de terroir; on les conſomme, ou on les brûle dans le pays. Les climats de *Cort* & de *Lécluſe*, territoire de *Buys*, donnent le meilleur vin; il eſt aſſez couvert, mais il n'eſt pas de garde, parce qu'on lui donne trop de cuve, &c. Les vignobles ſont aſſez abondans dans les *Baronies*, & les meilleurs ſont ceux des cantons de *Saint-Paul* & de *Saint-Maurice*, où l'on cultive une eſpèce de gros raiſin connu dans le pays ſous le nom de *Terrein*, &c. Les vignes y ſont baſſes & ſans échalas. Malgré ce peu de ſoin, les vins y ſont très-bons & très-chauds, ceux des côteaux ſurtout; ils ſe conſervent dans toute leur force pendant cinq à ſix ans, en les mettant en bouteilles à la ſeconde année. Quelques crûs ont le goût de pierre à fuſil, &c. Dans toute la Subdélégation de *Gap* il y a beaucoup de vignobles [1], dont les meilleurs ſont ceux de *Tarjayes*, le *Trait*, *Tallard*, *Château-vieux*, la *Saulce*, *Lardier*, *Sigoyer*, *Monétier d'Allemond*, *Ventavon*, *Upaix*, *Château-neuf de Chabre*; ces vignobles ſont bien expoſés, & le terroir excellent. Mais on n'y cultive que deux plants groſſiers; on abandonne le raiſin égrappé ſans triage, dans la cuve, où on le laiſſe trois ſemaines & plus, juſqu'à ce que la fermentation ſoit éteinte; il en réſulte des vins fort gros, forts couverts, ayant peu de vivacité, froids & indigeſtes, qui ſe conſervent dans les tonneaux juſqu'à trois ans, & le double en bouteilles. De tous ces vins, aucun ne mérite la préférence, parce qu'ils ſont tous faits de la même manière.

vent même dans les Paroiſſes d'une même Province, de comparer leur culture, &c. Mais c'eſt au Gouvernement à faire les frais d'un pareil ouvrage, puiſque c'eſt lui qui en retireroit la plus grande utilité.

Dans le canton de l'Hermitage, le journal contient cinq cens ceps de vignes, qu'on plante avec un pal de fer à deux pieds & demi de diſtance en tout ſens, après avoir effondré le terrein. On n'y connoît pas de vignes hautaines, ni de treilles comme dans le reſte du Dauphiné; ce n'eſt par-tout que vignes baſſes; qu'on ſoutient avec des échalas. J'omets à deſſein les détails de culture qui me méneroient trop loin, quoique j'aie les meilleurs Mémoires ſur cet objet. La façon eſt d'environ trois livres par journal pour tous les coûts; les provins ſe payent à part. On n'égrappe pas, on ſe contente de faire un triage pour ôter les grains verds, ſecs ou pourris. Lorſque la vendange a été faite par un tems chaud, on ne donne que ſept à huit jours de cuve; ſi le tems eſt froid, il en faut davantage. Le journal de cinq cens ceps, produit année commune, un *Barral*. Les tonneaux contiennent ſix barraux, qui ſont deux cens bouteilles. Le journal ſe vend depuis cent livres juſqu'à quatre cens livres. Les mas, appellés *Méal* & *Greffieu*, donnent le meilleur vin; viennent enſuite ceux de *Beſſas*, *Baume* & *Raucoulé*. Les vins de l'Hermitage ne ſe mettent jamais qu'en tonneaux neufs; ils ont beaucoup de corps, une belle couleur noire, foncée. Les Commiſſionnaires de Bourgogne l'employent pour donner à leurs vins du corps, de la couleur, & un bon goût. On laiſſe communément le vin de l'Hermitage en tonneaux dix-huit mois ou deux ans, & il ſe conſerve enſuite douze à quinze ans en bouteilles. On y diſtingue trois à quatre qualités, qui ſe vendent depuis deux cens à trois cens & même quatre cens livres. Ce vin eſt pectoral, & extrêmement ſalutaire dans toutes les maladies qui proviennent de débilité d'eſtomac. Il n'a aucun goût de terroir; mais dans les bonnes années il a un parfum qui approche de celui de la framboiſe. Les Paroiſſes de *Crozes*, *Gervan* & *Mercurot*, limitrophes de l'Hermitage, produiſent un vin égal aux deux dernieres claſſes de l'Hermitage. On fait quelquefois avec les raiſins blancs de l'Hermitage, un des meilleurs vins blancs du Royaume, &c.

[1] On nous excuſera, ſans doute, de mettre des bornes à tout ce que nous aurions à dire ſur les avantages de

La

La charge pesant deux cens seize livres poids de marc, se vend dix à douze francs dans la cherté. Dans le reste du haut-Dauphiné, depuis Crolle jusqu'à la frontière de Savoie, les vins sont à-peu-près de même qualité; à l'exception de ceux du *Touvet*, *Sainte-Marie*, & *la Buissière*, & de quelques petites pièces bien exposées dans chaque Communauté, qui sont d'une qualité moins inférieure. On ne met point ces vins en bouteille. Il y en a peu qui en vaillent la peine, & qui puissent se conserver l'année entière. La plus grosse partie tourne ordinairement avant la Saint-Jean, & toujours avant le débit. Le prix de la charge est de cinquante sols à trois livres dans les années abondantes, de six à huit livres dans les années ordinaires; les disettes qu'a essuyées la Savoie, l'a souvent fait monter à un prix fou, jusqu'à vingt-cinq à trente livres ce qui se donnoit à cinquante sols la charge, &c. &c.

## §. III. *Commerce, Manufactures, Industrie.*

Le Commerce du Dauphiné seroit sans doute plus considérable, vu la variété des productions de cette Province & le génie de ses habitans, s'il étoit moins chargé d'entraves [1]. Au surplus nous ne pouvons en traiter d'après la Description de M. Bouchu, afin d'éviter les répétitions superflues; car ce qu'en dit M. Expilly dans le grand *Dictionnaire de la France*, en est littéralement copié. Ce seroit induire à erreur, que de n'en pas prévenir le lecteur, qui pourroit croire que c'est l'état actuel des choses. L'Auteur considère le commerce d'exportation & d'importation du Dauphiné, par rapport aux trois principaux débouchés où il aboutit, & par où il se fait; Lyon, la Provence & la Savoie. Il donne ensuite le détail de toutes les manufactures existantes alors, & des foires & marchés de la Province. Il passe après aux chemins & grandes routes qui sont les débouchés du commerce; aux ponts faits ou à faire, &c. Mais comme nous n'avons que l'extrait imparfait qu'en a donné le Comte de Boulainvilliers dans l'*Etat de la France*, où les noms de lieux sur-tout sont défigurés; toutes ces fautes capitales, tant pour la forme que pour le fond, sont passées dans le grand *Dictionnaire de la France* de M. Expilly. Nous allons

la *culture des vignes en Dauphiné*, auquel les Montagnards des Alpes, les Suisses & la Savoie offrent des débouchés; & sur la maniere de faire les vins, qui pourroit ajouter beaucoup à leur bonté, à leur salubrité, & conséquemment à leur prix, & à l'augmentation du débit. Obligé d'entrer dans les détails immenses de l'histoire Civile, Naturelle & Économique du Dauphiné, pour en renfermer la Description complette dans un seul volume, je ne puis qu'effleurer chaque objet, & sur tout les excellens Mémoires qu'on m'a adressé sur les vignobles de cette Province.

Les *Vignobles de la Subdélégation de Gap*, exigeroient sur-tout des observations. L'Auteur remarque que les vignes sont toutes dans des côteaux, exposés au Levant & au Midi, où les neiges ne séjournent point, & où le vent du Nord ne se fait jamais sentir: qu'à l'égard du sol, l'un est composé d'une terre argilleuse & pierreuse; l'autre d'une espece de rocher mou, qui ayant vu quelque tems le soleil se calcine & produit une terre admirable pour la vigne. Que manque-t-il donc à ces vignobles pour produire d'excellent vin? Il manque de bon plant, & la méthode d'y faire le vin. On ne cultive dans cette Subdélégation que deux sortes de plants, l'un rouge & l'autre blanc. Le premier dont le raisin est gros & produit des grains comme des noisettes, s'appelle *Mollard*; & le blanc qui est très-bon à manger, se nomme l'*Uni*. Si on joint à ce mauvais choix des raisins, la coutume d'abandonner pendant plus de trois semaines la vendange égrappée dans la cuve, on sera encore surpris d'en voir tirer un vin médiocre. Si encore on adoptoit la méthode renouvellée des Grecs par M. Maupin! autant il seroit ridicule de l'admettre dans les bons vignobles, comme on a voulu le faire en Bourgogne, autant elle seroit avantageuse aux gros vins froids, &c.

[1] Nous ignorons si les mêmes plaintes des Négocians de l'autre siecle ont encore lieu dans ce tems-ci; mais

puiser dans des sources plus modernes & plus pures, en attendant le grand *Dictionnaire du Commerce* auquel M. l'Abbé Morelet travaille depuis si long-tems, & qui est désiré avec l'impatience que donne sa réputation.

Cette Province étant partie en montagnes, partie en plaines, les productions tant en matière premiere qu'en choses manufacturées, répondent à cette diversité de situation.

Les montagnes produisent des Chênes, des Sapins, des Mélèzes, &c. tant pour la Marine que pour les bâtimens. On a vu plus haut ce qui regarde la Manne, la Térébenthine, &c. Le commerce des bois de construction & de chauffage ne peut être qu'intérieur dans une Province où les hivers sont si longs, si rudes, où il y a tant de mines inépuisables à exploiter, & où la disette de bois & de matieres combustibles commence à se faire sentir plus qu'ailleurs. Si M. Bouchu observe que la Province avoit une quantité suffisante de bois pour brûler & pour bâtir, les choses ont bien changé depuis son tems, par le dépérissement des forêts, le défaut de remplacement & de semis, la dégradation continuelle des montagnes, & les défrichemens qui se font par-tout où il y a quelques pouces de terre. La plûpart des Paysans du haut-Dauphiné ne se chauffent qu'avec des bouzes de vaches. Il est évident que le défaut de bois chasse insensiblement les Montagnards de leurs rochers, à moins qu'on ne trouve le moyen de suppléer à la disette de bois par de sages réglemens, par la découverte de quelques mines de charbon, &c. Les prairies, les bestiaux, les cuirs, les fromages, &c. ne sont également que pour le commerce intérieur de la Province, & le besoin des habitans.

Les mines de divers métaux & de plusieurs minéraux, les crystallières forment le second objet de commerce dans cette partie. Ce n'est pas faute de mines en tout genre, si la France n'est pas un des plus riches pays de l'univers. La seule Province de Dauphiné ren-

enfin voici l'extrait de ces plaintes, que M. Bouchu portoit aux pieds du Trône en 1698, au nom des Marchands Dauphinois, par rapport à la gêne que l'on donne gratuitement à leur commerce, sans qu'il en revienne aucun profit au Roi ni à l'Etat. 1°. Le Fermier des droits du Roi fait payer la *Douane de Lyon* pour les marchandises transportées de Dauphiné en Auvergne, Lyonnois, Forez, & Beaujollois; de même que pour celles qui sont tirées des mêmes Provinces pour être consommées en Dauphiné. 2°. Les Gardes établis aux passages par le Corps de Ville de Lyon, pour faire acquitter à son profit le droit de *tiers-surtaux*, & autres qui lui sont attribués sur les marchandises qui y passent, les arrêtent & les conduisent à Lyon, où on leur fait payer tout de nouveau la douane, sous le prétexte qu'elle n'a pu être acquittée valablement ailleurs. On exige encore plusieurs autres droits qui ne peuvent supporter ni la multiplication injuste de ces droits mal fondés, ni le détour inutile, ni les séjours forcés qu'on leur fait faire. 3°. Le Fermier empêche que les marchandises venant de Hollande, Allemagne, ou Suisse, dont le trafic est permis en Dauphiné, n'y entrent par les bureaux sur la route; il les oblige de passer au Pont-Beauvoisin, où il leur fait acquitter la *Douane de Valence*; de-là il les fait aller à Lyon, où on leur fait payer la *Douane de Lyon*, la *subvention*, & le *tiers-surtaux*, quoique non dûs, puisque Lyon n'est pas l'endroit de leur destination. Néanmoins ressortant de cette ville, on leur fait payer une seconde fois la *Douane de Valence*, quoiqu'elles n'ayent séjourné à Lyon que pour y acquitter les droits. 4°. On prend dans les Bureaux de la Douane de Lyon un *droit de deux sols pour livre* qui ne sont point dûs. 5°. On fait payer un *droit de foraine* aux marchandises qui vont par le Rhône d'un lieu de la province à un autre, & à celles qui vont en Languedoc, quoiqu'il ne soit dû que pour celles qui viennent de Languedoc en Dauphiné. 6°. On fait payer ce *droit de foraine* aux marchandises qui viennent de Languedoc & de Provence pour la ville de Vienne, sous prétexte qu'elles viennent du Lyonnois, parce qu'elles sont forcées de passer devant cette Province que le fleuve côtoye à sa gauche; & néanmoins ces mêmes marchandises avoient déja payé ce malheureux droit aux Bureaux d'Arles & de Villeneuve. M. Bouchu ajoute qu'il y a encore divers autres articles de plaintes graves & bien fondées, au sujet desquelles il seroit nécessaire de faire réparation pour le soulagement de la province. Voyez le remede à tous ces maux, proposé par le Comte de Boulainvilliers, dans son *État de la France*, T. VI, p. 19, éd. *in*-12, Londres 1737.

ferme, ſuivant les *Tables Synoptiques* qu'en a données M. Guettard dans ſon dernier Mémoire (*p.* 162).

1°. *Sept Mines d'Or*, dont deux à Aurian & à Orel ſont plus que douteuſes, le nom en ayant impoſé; les autres ſont à la Rochette, à la Gardette, à Tain, à Villar-Aimon, & les paillettes d'or qu'on recueille dans le Rhône [1]; non exploitées.

2°. A Auris, *Mine d'Or blanc* ou *Platine*. On a tiré vingt-ſept grains d'or blanc par cent de régule d'antimoine; non exploitée.

3°. *Vingt-une Mines d'Argent*, dont la plupart ſont Mines de plomb ou cuivre contenant argent. La mine de Chalanges, Paroiſſe d'Allemond, eſt exploitée pour le compte de Monsieur; on y a découvert un grand nombre de variétés de mines d'argent en maſſe, en ſable, en lame, ſoyeux, capillaire, dentelé, volcaniſé; Mines d'argent griſe, vitreuſe, vermoulue, cuivreuſe, molle, friable; rouge ou roſi-clair, blanche, noire, feuilletée; & enfin Mines d'argent minéraliſées dans le cobolt, l'asbeſte, le plomb, le cuivre, le biſmuth, le ſchorl, le grès, le quartz & le ſpath.

4°. Une prétendue *Mine d'Etain* trouvée à la Frey, qui après l'examen, ne s'eſt trouvée qu'un kieſtz ou pyrite ſulfureuſe.

5°. *Seize Mines de Fer*, dont celle d'Alvar fournit le meilleur fer du Royaume.

6°. *Deux Mines de Mercure* non exploitées & peu rendantes; celle d'Alvar eſt ſans filon; celle de Pruniere eſt dans du cuivre, & les frais d'extraction abſorberoient le produit.

7°. *Trente-quatre Mines de Cuivre;* quelques-unes incertaines, les autres non exploitées ou abandonnées.

8°. *Cinquante Mines de Plomb*, toutes contenant argent. On n'exploite que celles d'Allemond, de Galbert, Communauté d'Oule, & de Vienne; celles de la Grave & de Valbonnois ne ſont exploitées que pour le vernis; les autres ſont douteuſes, ou non exploitées, ou abandonnées.

[1] A la vue de cet *état des Mines du Dauphiné*, il n'eſt point de Lecteur qui ne ſe félicite d'être habitant d'un Royaume où tant de richeſſes ſont pour ainſi-dire ſous la main, & qui n'eſpere que quelque jour le Gouvernement voudra bien en jouir. Dans le fait, on n'a trouvé que des indices de l'exiſtence de l'or, encore ne s'eſt-il trouvé ordinairement que minéraliſé avec d'autres mines; & les eſſais n'ont pas été favorables au bénéfice qu'on en eſpéroit. L'or de ces mines n'étoit pas aſſez abondant, pour qu'on les exploitât en vue d'en tirer cet or. On peut à la vérité, regarder le Rhône comme une mine d'or, puiſqu'on trouve des paillettes d'or dans le ſable roulé par ſes eaux, ſur-tout depuis Lyon à Valence; ce qui fait croire que les paillettes y ſont portées par les rivieres qui viennent du Dauphiné, & doit engager à continuer les recherches, pour découvrir quelques mines de ce métal qui mériteroient d'être exploitées avec profit.

Toutes les *Mines* dont on a juſqu'à préſent découvert des filons, telles que celles d'argent, de plomb, de cuivre, de fer, &c, ſeroient ſuffiſantes ſans doute, pour dédommager de la privation de celles d'or, ſi elles étoient toutes exploitées avantageuſement; mais la plupart ne ſont point travaillées, ou ſont abandonnées à cauſe des obſtacles qui ne s'oppoſent que trop ſouvent à leur exploitation. La diſette de bois dans les hautes montagnes où ces filons ſont ſitués; le défaut de cours d'eau dans les ſéchereſſes; les filons ſont quelquefois ſi élevés, qu'ils ſont huit à neuf mois de l'année ſous les glaces; d'autres fois ils ſont enclavés dans des rochers ſi eſcarpés, que pour les entamer, il faudroit des travaux préliminaires, des chemins, &c; la dureté du roc dans lequel certaines mines ſe trouvent; l'abondance des eaux qui ſuintent des terres & occaſionnent néceſſairement des dépenſes auxquelles des Souverains ſeuls peuvent ſubvenir; indépendamment des bâtiments néceſſaires à l'exploitation, &c.

Un autre déſavantage pour les mines du Dauphiné, c'eſt que les filons s'y préſentent d'abord d'une maniere à flatter; on les ſuit juſqu'à une certaine profondeur

9°. *Cinq Mines d'Antimoine*, dont aucune n'eſt travaillée; celle d'Auris contient de la *Platine*.

10°. *Une de Biſmuth* à Auris, non travaillée.

11°. *Une de Blinde* à Auris, non travaillée.

12°. *Deux de Cobolt ;* celle d'Alvar non travaillée, & celle d'Allemond abandonnée.

13°. *Deux Mines de Zinc*; l'une à Premol, l'autre à Pruniere; toutes deux abandonnées.

14°. *Deux Mines de Marcaſſites*, à Huez & Barbieres; non travaillées.

15°. *Six Mines de Cryſtal de roche.* Celle d'Auris eſt un gros filon de cryſtal de roche de ſix pieds d'épaiſſeur, où l'on trouve des rognons d'Antimoine & de Biſmuth. Le filon de la Gardette eſt un cryſtal de roche noir & blanc: que l'on dit contenir de l'or, &c. &c.

16°. *Une Mine de Saphirs* à deux lieues de Grenoble; il y a au bas d'un rocher des gâteaux de pierre, contenant des ſaphirs blancs, beaux & aſſez durs, mais devenus très-rares; on n'en trouve plus qu'après les grands orages.

17°. *Deux Mines d'Alun*, l'une à Faurieres, l'autre à Chichiliane, où l'alun eſt mêlé avec la mine de plomb.

18° *Une Mine abondante de Vitriol verd* à Larnage, derriere Tain. On pourroit auſſi tirer du Vitriol en quantité de toutes les glaiſes & argiles du Dauphiné, qui ſe chargent preſque toutes d'une effloreſcence blanche & vitriolique; on ſe mettroit du moins dans le cas de n'en plus faire venir de l'étranger.

19°. *Une Mine de Soufre* à Alvar.

20°. *Onze Mines de Charbon de terre*, dont quelques-unes non travaillées; les autres mal exploitées & de médiocre qualité; excepté celle de la Motte-d'Avelanne, dont les ouvriers font beaucoup de cas.

Les Manufactures que tous ces divers métaux & minéraux entretiennent dans le Dauphiné ſont en grand nombre. L'acier ſe forge à Rives-Moiran, à Voiron, à Beaumont-Furent, à Tullins, à Beaucroiſſant, à Chabone & à Vienne. Les fers à forge ſe font dans les forges de S. Hugon, d'Hurtiers, de Thois, d'Alvar, de Laval, de Goncelin, de Lacombe, de Lantey, d'Uriage,

avec fruit, mais peu à peu ils s'amincissent, & ceſſent entierement; ou ils ſe rétreciſſent à un point qu'ils font perdre toute eſpérance de les retrouver avec la largeur qu'ils avoient d'abord. On commence à revenir de cette opinion flatteuſe, que les filons ne ſont que des eſpeces de ramifications qui aboutiſſent à un tronc où les tréſors ſont accumulés, & que ſi on ne trouve point le tronc, c'eſt faute de conſtance dans le travail. Un filon de mine quelconque n'eſt qu'une maſſe de ſubſtance métallique dépoſée par les eaux qui la tenoient en diſſolution, & qui a rempli un eſpace vuide formé entre deux bancs de pierre ou de terre, qui la remplit en entier ou en partie, qui eſt continu ou interrompu, & qui s'étend ou non dans les autres eſpaces qui peuvent aboutir à celui-ci, &c; ainſi on n'eſt jamais ſûr de la direction ou dimenſion de ces filons, ni de leur longueur, épaiſſeur & largeur; encore bien moins de la correſpondance des filons d'une montagne à l'autre, qui n'eſt qu'une hypothèſe purement gratuite, &c. Il faut voir avec quelle chaleur M. Guettard combat dans ſon dernier Mémoire, la formation des mines par les feux ſouterreins, & contre l'opinion des Naturaliſtes modernes, les promeſſes des charlatans, &c.

Par tout ce qui a été dit des obſtacles qu'on trouve à l'exploitation des mines, on voit qu'il ne ſuffit pas qu'un pays renferme beaucoup de filons de différentes mines; il faut en outre que beaucoup de circonſtances favorables ſe rencontrent réunies, pour qu'on ſe détermine à les exploiter avec certitude de bénéfice.

de Revel, des Portes, de Saint-Gervais & de Royans. C'eſt à Rives, Beaucroiſſant, Tullins, Voiron, Baumont-Furent, & plus qu'ailleurs à Vienne que ſe fabriquent les lames d'épée; comme à Voiron & à Vizille les faux & faucilles; les ancres ſe forgent à Vienne, où il y avoit autrefois trente moulinets pour la fabrique des lames d'épée: à peine y en reſte-t-il quelqu'une, quoiqu'on diſe que celles qui s'y faiſoient ne cédoient en rien aux lames d'épée qui ſe font en Forez, ſi même elles n'étoient meilleures. La ſituation de cette ville ſeroit propre pour y établir & y ſoutenir un grand commerce, ſur-tout à cauſe de la commodité de la petite riviere de Gière, où l'on pourroit conſtruire des forges de fer, d'acier & de cuivre, des moulins à poudre & à papier, &c. dont les ouvrages & les métaux qui s'y prépareroient, pourroient être aiſément envoyés dans les Provinces voiſines par le moyen du Rhône, ſur le rivage duquel cette ville eſt ſituée. Les canons de fer ſe fondent à Saint-Gervais, Bourg ſur l'Iſere au-deſſus de Grenoble. On ſe ſert dans cette fonte du fer de la mine d'Alvar, qui eſt ſi doux, ſi liant, qu'il n'y a guères de différence pour le ſervice entre des canons fabriqués de ce fer, & des canons de fonte. On en fait grand uſage pour les armemens de la Marine marchande, & même pour les armemens des Vaiſſeaux du Roi. M. Bouchu obſerve que de ſon tems même les ouvriers étoient tous naturels du pays, & forts adroits; qu'on en avoit fait venir de Suède pour la fonte de canons de Saint-Gervais; mais que les gens du pays ont ſi bien pris la maniere de fondre, que leurs ouvrages ſont parfaits en ce genre, & qu'ils n'ont plus beſoin de ſecours étrangers. Il fait la même remarque à l'occaſion des ouvriers qu'on avoit fait venir d'Allemagne pour travailler aux fers blancs de Vienne, Manufacture dont il déplore la perte, parce qu'elle eſt dit-il, au grand dommage de la Province & de tout le Royaume. Nous citons avec plaiſir ces traits, pour faire voir que le Patriotiſme n'eſt pas choſe étrangère aux Intendans. Enfin il y a des forges de cuivre à Vienne, à Tullins, à Voiron & à Beaucroiſſant. On prépare le Vitriol & les autres Minéraux [1], dans les fabriques & laboratoires d'Alvar, de Laval, de la Cloche, de Largentiéres, de Leſchet, de Bauriere & de Larnage. Il y a à Grenoble des Manufactures de Verdet, dont M. Guettard a décrit les procédés, ainſi que la maniere de forger

[1] « On lit dans Piganiol & dans ſon Copiſte, qu'en 1727 le hazard fit trouver aux environs de Grenoble, dans des creux ou puits qu'on avoit pratiqués pour la recherche de différentes matieres minérales, une terre chargée de *petits brillants*, que quelques Mineurs reconnurent pour être *ſalins*; & il n'en fallut pas davantage pour leur faire écrire qu'ils avoient trouvé un *magaſin de ſalpêtre*. Ils firent une forte leſſive de cette terre, & au bout de quelque tems, ils apperçurent des cryſtaux de ſel, longuets, qui avoient ſelon eux, de la reſſemblance avec ceux du ſalpêtre; mais qui contre leur attente, ne fuſoient point ſur les charbons ardents. On fit part de ce ſel à l'Académie des Sciences de Paris, pour ſavoir à quel genre il devoit être rapporté, & l'uſage qu'on en pouvoit faire. Ce ſel, tel qu'on l'envoya de Dauphiné, étoit en partie une maſſe indiſtincte, blanche, opaque, aſſez ferme; & en partie un tas de petits cryſtaux tranſparents & brillants, ſans configuration uniforme ni réguliere. M. Boulduc examina ſoigneuſement cette matiere, & découvrit qu'elle avoit les mêmes principes de compoſition que le *Sel artificiel de Glauber;* & qu'ainſi c'étoit un vrai ſel de Glauber travaillé par la nature elle-même dans la terre. Il rendit compte à l'Académie le 12 Novembre 1727 de ſes opérations pour découvrir les principes de ce ſel minéral; & il ajouta qu'il-y a dans la terre une plus grande abondance de ſel de Glauber qu'on n'avoit pu le préſumer juſqu'alors; que la nature trouvant, pour ainſi dire, ſous ſa main des *matieres vitrioliques ſulfureuſes ou alumineuſes*, avec le *ſel marin*, ou avec ſa terre, elle peut du moins auſſi bien que l'art, former du ſel de ces mêmes matieres ».

C'eſt M. de Reſſons, Membre de l'Académie, qui préſenta ce ſel, & qui rapporta qu'on le tiroit aux environs de Grenoble. M. Boulduc prouve que c'eſt un

l'acier à Rives. On ne répétera pas ce que l'on a dit ci-devant, Art. II, sur les ardoises plâtrières, marbres, brèches, granits, serpentines, crystaux, &c. qui pourroient aussi entrer dans le commerce, si l'on ouvroit enfin les yeux sur ces matières qu'on regarderoit comme précieuses, si elles venoient de l'étranger.

Les productions de la Plaine ou du bas-Dauphiné, sont bien différentes de celles des montagnes. On y recueille diverses sortes de grains, du chanvre, du lin; on y cultive la vigne sur les côteaux; on y élève des mûriers blancs qui servent à la nourriture des vers à soie; il y a d'excellens pâturages pour les bêtes à laine; les oliviers, les arbres à fruits, &c. Ainsi la nature du commerce de ces cantons, est relative à ces diverses productions, & différe par conséquent de celui du haut-Dauphiné. Nous renvoyons ce qui concerne les huiles à la Provence. Il ne reste plus qu'à traiter des autres Manufactures.

La Lainerie du Dauphiné étoit autrefois en grande réputation, & il s'en faisoit un très-grand commerce dans toutes les Echelles du Levant; il est tout-à-fait tombé par l'infidélité des Fabriquans, qui en a dégoûté des peuples assez faciles à surprendre, mais qui ne pardonnent jamais la mauvaise foi quand ils s'en sont apperçus. M. Bouchu dit que des ouvriers ayant employé de la pelade, au lieu de bonnes laines; d'autres ayant négligé de mettre dans le tissu, le nombre des fils nécessaires; d'autres enfin ayant manqué dans l'apprêt & dans la foulerie, ces défauts ont tout-à-fait enlevé la réputation des draperies du Dauphiné. On ne pourroit la rétablir que par une exacte observation des réglemens, & par le rétablissement des bonnes races dégénérées. Le travail des Manufactures, dans l'état actuel, est beaucoup plus animé au Septentrion qu'au Midi: on en verra la raison plus bas. On y fait avec les laines du Dauphiné seules & mélangées, des ratines de deux tiers de large, du prix de cinquante à cinquante-cinq sols; des finettes de cinquante-cinq sols à trois livres cinq sols l'aune, comme à Romans & à Chabeuil. A Vienne des draps & des ratines d'une aune de large. A Crest & à Saillans, des ratines larges de deux tiers, de cinquante sols; & d'une aune, de trois livres dix sols à quatre livres. A Pierrelatte, des serges de ce nom assez renommées. A Roybons, des draps & des ratines [1] d'une aune de large, du prix de cinq livres à cinq livres dix sols. Il est aisé de juger par le prix modique de ces étoffes, qu'on n'y fait pas entrer l'élite de la laine qui est enlevée pour les Manufactures du Languedoc. Les Fabriquans du Dauphiné vendent leurs étoffes aux Marchands de Lyon & de Genève.

vrai *sel de Glauber*, c'est-à-dire, un sel composé de l'acide vitriolique, uni à la base du sel marin; il en a la figure; il a, comme lui, celle d'une colonne exactement quarrée, dont les extrémités sont taillées à facettes, lesquelles répondent en nombre aux côtés de la colonne. M. Boulduc finit son Mémoire, en disant que ce sel naturel pourroit être aussi avantageusement employé en Médecine, que le sel de Glauber artificiel. Si on lavoit les terres & les argilles, aussi vitrioliques que celles du Dauphiné, on pourroit en tirer différents crystaux de sels utiles aux arts, & faire des découvertes précieuses en ce genre, qu'on n'a pas assez essayé. Au reste, je renvoye à la *Description de Franche-Comté*, tout ce qui concerne les *différens sels fossiles* & les fontaines salées, &c. &c.

[1] Il y avoit autrefois une *Manufacture* considérable au Bourg de Beaurepaire, lieu situé à l'entrée de la Valloire. Plusieurs Entrepreneurs s'y sont enrichis en peu de tems; c'est en ce lieu que s'habillerent nos troupes après la désastreuse affaire de Turin. On y regrette le goût que l'administration d'alors fit prendre pour les draps & les ratines de Roybons, à quatre lieues de Baurepaire. Depuis ce tems, toute l'industrie du canton s'est portée de ce côté-là; le commerce des draps de Beaurepaire est tellement tombé, qu'il n'y a pas un seul Fabriquant en laine, depuis Vienne jusqu'à Saint-Vallier.

Les Habitans du Gapençois commercent en laine & en troupeaux. Le tems des neiges qui dure quatre mois, pendant lesquels il n'est pas possible de travailler à la terre, fait que le peuple travaille à la laine [1]. Il le fait à meilleur compte que dans le voisinage des villes & dans les lieux où l'on peut vaquer toute l'année à l'Agriculture; à quoi il faut ajouter qu'on vit dans ce pays avec la plus grande sobriété. Tel est l'avantage des petites Manufactures dispersées dans les campagnes, sur les grands ateliers où les ouvriers sont réunis. Ainsi on s'attend bien que nous n'irons pas nommer tous les lieux où l'on travaille au lainage. On trouve un état de ces Manufactures dans Savary, édit. *in-fol.* de 1750, tom. IV, pag. 236. On y observe que le Département de l'Inspecteur de toute la Généralité, est divisé en dix-sept Bureaux ou Chefs-lieux, qui ont sous eux un certain nombre de Paroisses; les uns plus, les autres moins, suivant l'éloignement des endroits où sont établies les Fabriques des étoffes, & qui ne va pour l'ordinaire qu'à une distance de deux ou trois lieues au plus. C'est dans ces Chefs-lieux que doivent répondre tous ces Facturiers du Dauphiné, & où ils doivent porter leurs étoffes pour y être visitées & marquées. Il se marque dans tous ces Bureaux, année commune, environ mille piéces d'étoffe, &c.

Les Soies dont on doit l'introduction en France à un Dauphin propriétaire [2], se font dans toute la Province, à l'exception des Bailliages de la montagne, & de quelques terres trop fortes ou trop froides pour y cultiver le Mûrier. Mais ce sont les Soies du Valentinois & des Baronies qui sont le plus en réputation; « c'est-là, comme le dit Chorier, que les Dames, même de condition, ne rougissent pas d'en faire en particulier une espèce de petit commerce pour leur amusement; & après en avoir échauffé la graine qu'elles portent dans leur sein, on les voit manier sans répugnance ces insectes & ces vers naissans, & leur donner à manger de leur main, jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour produire la Soie, & s'enfermer dans leurs cocons ». La filature y est aussi parfaitement exécutée. Chorier qui met de l'érudition par-tout, prétend que le mot *Cavares*, ancien nom de ces peuples, vient de leur habileté dans la filature, *cau* en Hébreu, voulant dire *filet*, &c. Sans approuver l'étymologie, il est certain que le filage y a été de tout tems en honneur. M. Bouchu observe

[1] Le Gapençois & le Briançonnois, étoient autrefois remplis de *Manufactures*; les Entrepreneurs faisoient passer pour plus de cinq cens mille livres de ratines dans le Piémont & la Savoie. Le Roi de Sardaigne ayant conçu le dessein de travailler à l'amélioration des laines dans les vallées du Briançonnois qui lui ont été cédées, a conduit son projet à une heureuse fin. Au moyen de ces laines, on fabrique aujourd'hui dans le Piémont, à Pignerol & à Turin, des ratines qui valent celles de Romans. Cette révolution fait que ces Provinces ne tirent plus aujourd'hui aucunes ratines. Il n'y avoit plus en 1762, dans le Briançonnois, qu'un seul Manufacturier qui faisoit fabriquer des étoffes en maille, dont il pouvoit se faire une exportation de soixante-dix balles annuellement; malgré ce changement, il paroît très possible de tirer parti des circonstances pour rétablir l'ancien commerce de ces deux portions du Dauphiné. Indépendamment du goût des Habitans pour le travail des lanies, & du bas prix de la main-d'œuvre; elles sont remplies de veines d'excellentes terres à foulon, de moulins, & d'ouvriers entendus dans l'art de fouler. L'extraction des matieres ouvrées peut se faire à très-bon compte, tant par terre que par eau; le Buech qui se jette dans la Durance, qui elle-même se décharge dans le Rhône, offre un débouché commode pour Beaucaire & pour les ports de la Méditerannée; mais tout cela suppose avant tout, le rétablissement des races dégénérées par des Haras de Béliers à laine fine, comme on l'a observé en parlant des troupeaux.

[2] Louis XI, également habile dans l'art de dissimuler & de régner, Louis XI à qui il ne manquoit que des vertus morales pour être un grand Roi, est le premier qui introduisit dans ses Domaines la *culture de la soie*, transplantée de Gréce en Italie par les Princes Normands.

que le filage de la laine, de la ſoie, &c. eſt la principale occupation des femmes & des filles, comme la draperie eſt l'ouvrage qui occupe le plus les hommes; ce qu'il faut néanmoins, dit-il, entendre du tems où la campagne n'exige pas le travail des uns & des autres: ils préfèrent le labourage & la culture des vignes à tout le reſte, & ils font prudemment, puiſque c'eſt le fonds de leur ſubſiſtance. Cet Intendant remarque ailleurs, que le commerce des ſoies va toujours en augmentant dans le Dauphiné, malgré la révocation de l'Edit de Nantes, que l'on appelle la S. Barthélemy de l'induſtrie Françoiſe. La Manufacture de Vienne pour le moulinage & le dévidage des ſoies, eſt conſidérable; elle entretient un grand nombre d'ouvriers [1].

«Les Chanvres & les Lins, dit Chorier, n'exigent pas les mêmes ſoins que la ſoie, » & ſont néanmoins bien plus utiles, ou pour mieux dire, plus néceſſaires. Eſt-ce » par cette raiſon que la Nature en fait ſouvent au Dauphiné des libéralités [2] qui tiennent » de la profuſion, & que les Romains avoient établi à Vienne le Procureur du Linifice des » Gaules» ? Auſſi le commerce des chanvres, des fils, des toiles, de la bonneterie y eſt-il avantageux, & il ſe fait des uns & des autres un aſſez bon négoce. Il y a outre cela dans cette Généralité pluſieurs moulins à papier, où il s'en fabrique de très-beaux, des petites & moyennes ſortes pour l'écriture, & du commun; une partie des uns & des autres ſe conſomme en France, & le reſte s'envoie au Levant. La fabrique des chapeaux, les tanneries, les peaux, & mêmes les cuirs paſſés en mégie, les gands de Grenoble ſi légers & ſi fins, &c. ſont d'autres branches du négoce du Dauphiné; auquel il faut joindre celui des denrées, celui des bleds, des farines, des vins, des fromages de Saſſenage ou d'autres cantons, qu'on débite ſous ce nom; les huiles, les liqueurs, l'eau de la Côte Saint-André; les pignons, les fruits ſecs; les réſines & galipots, & quelqu'autres denrées qui ſont envoyées à Paris par la voie de Lyon.

Mézeray prétend que la *Soie* n'a commencé à être, connue en France, que ſous François I. Mais on a les lettres de Louis XI pour l'établiſſement des Manufactures de ſoieries à Tours en 1470, en faveur des ouvriers qu'il avoit attirés d'Italie, & même de la Gréce. Les relations qu'il avoit eu avec les Génois n'étant encore que Dauphin, lui avoient fait connoître cette précieuſe denrée, dont la culture s'établit bien lentement à la vérité; puiſqu'on ſait que Henri II porta les premiers bas de ſoie aux nôces de ſa ſœur, ce qui fut regardé comme un grand luxe. Il étoit réſervé à Sully & à Colbert, de fonder ces beaux établiſſements ſur une baſe plus ſolide. Mais combien de choſes à faire pour leur rendre non-ſeulement leur premier luſtre, & pour faire ceſſer l'impôt effrayant que nous payons aux étrangers pour leurs ſoies ouvrées ou organcinées? Mais Lyon cette ville fameuſe, deſtructive du commerce de la France, tant par ſa douane, ſes privileges prétendus, le paſſage forcé des ſoies par cette ville; Lyon dont le commerce excluſif & onéreux n'eſt pas même entre les mains des François, mais dans celui des commiſſionaires étrangers; Lyon s'oppoſera toujours au bien, que l'Adminiſtration pourroit faire en étendant par-tout la culture & le travail des Soies. Je renvoie à la *Deſcription du Lyonnois* pour tout ce qui concerne la préparation, la teinture & l'emploi des Soies, comme je donnerai dans la *Deſcription de la Provence* ou du Languedoc l'hiſtoire naturelle du *Mûrier*, & de l'Inſecte précieux qu'il nourrit.

[1] Les *Manufactures* de *Lainerie* & de *Soierie* étoient autrefois bien plus nombreuſes & plus répandues qu'elles ne le ſont aujourd'hui. Le nom en eſt reſté aux *Dauphines*, petit droguets de ſoie ou de laine non croiſés, légerement jaſpés de diverſes couleurs, & fabriqués au métier à deux marches, &c.

[2] Les meilleurs *Chanvres* ſe tirent, ſuivant M. Bouchu, de Saint-Jean de Bournay, de la Tour-du-Pin, de Bourgouin, de Jallieu, de Vienne, de Voiron, de Tullins, de Grenoble, du Pont-Beauvoiſin. Les *Toiles* ſe fabriquent dans les mêmes endroits, ou dans ceux de Crémieux, de Rioy, de l'Ile d'Albo, d'Artas de Saint-Georges, & de la Buiſſe. Les papiers ſe font à Saint-Donat, à Château-Double & Peyrut, à Diſimieu, Chabeuil, Saint-Vallier, Creſt, Vienne, Rives, Paviot & Vizille. Les *Chapeaux*, ſe fabriquent à Grenoble, Fontenil, Saſſenage, Voreppe,

Telles sont les *Sources de l'argent* [1] qui entrent dans cette Généralité, & qui y couleroient avec plus d'abondance s'il n'y avoit pas d'engorgemens dans les canaux, & si la science des impositions étoit assez perfectionnée pour la faire servir à l'accroissement du commerce & de l'agriculture, comme cela seroit si facile. Pour avoir une idée des *Impositions dans la Généralité & Intendance du Dauphiné*, il faut savoir, 1° que c'étoit un *Pays-d'Etats*, dont les impôts étoient réglés par délibération commune des Membres qui les composoient; mais ils furent supprimés, ou du moins leur pouvoir suspendu en 1628, par une Ordonnance qui établit six Bureaux d'*Élections*, à Gap, à Grenoble, à Montélimart, Romans, Valence & Vienne [2]. 2°. Que la manière d'imposer la Taille en Dauphiné diffère beaucoup de celle qui est usitée dans la plûpart des autres Provinces. La *Taille y est réelle*, & se paye en conséquence d'une estimation générale des fonds, faite en forme de réglement perpétuel, par Arrêt du Conseil de l'an 1639, qui déclare la nature propre des biens; savoir, ceux qui sont réputés nobles, & par conséquent exempts, & ceux qui sont roturiers, c'est-à-dire sujets à l'imposition, en quelques mains qu'ils puissent passer [3]. 3°. Que les revenus ordinaires & anciens du Roi dans le Dauphiné, sont de trois sortes, la *Taille*, la *Gabelle*, & les *Douanes*. On peut y joindre les *Domaines*, les *Péages*, les *Affaires extraordinaires*, &c. 4°. Que le *Sel* y est *marchand*, & que le commerce en est permis à tout le monde, pourvu qu'il soit pris aux greniers du Roi, où on le payoit en 1698 sur le pied de 24 liv. 16 sols le minot. On n'use que du sel de Pécais en Languedoc, d'où il est porté à Arles, & de-là voituré par le Rhône aux principaux greniers de la Province. 5°. Que la *Douane de Valence* & celle de *Lyon* s'y perçoivent avec l'*Imposition foraine*, la *Traite domaniale*, & le *denier Saint-André*; qu'on ignore leur produit, & qu'elles portent également coup au commerce du Royaume & à celui de la Province. 6°. Que les *Domaines* du Roi étoient considérables en Dauphiné, parce que cette Province ayant été partagée entre une multitude de petits Seigneurs indépendans, la réunion s'est faite successivement au grand Fief; & celle du grand Fief à la Couronne a tout englouti;

Moirans, le Pont en Royans, Crest & plus de cinquante Villages des environs. On habille les *Peaux* à Grenoble, Voiron, Romans, Valence, Loriol, Livron, Montélimart, Dieu-le-Fit, Vienne & Saint-Antoine; les *gros Cuirs* sont façonnés à la Côte-Saint-André, Saint-Jean-de-Bournay, Vienne, Serres, Grenoble, Lambin, Crosses & Gomelin, &c. Voyez aussi le détail & l'état des *foires & marchés*, dans le même Auteur. Ces nomenclatures sont ennuyeuses sans doute; mais elles sont indispensables dans une Description.

[1] Il faut y ajouter, suivant M. Bouchu, 1° l'*argent* qui revient par la *sortie* de partie des Habitans qui vont dans les Provinces voisines peigner les chanvres, scier du bois, &c, qui y rapportent la majeure partie de ce qu'ils y ont gagné, parce qu'ils ne dépensent gueres en dépenses personnelles. 2°. Une autre moindre partie par la consommation des *étapes*. 3°. Et la derniere par les *quartiers d'hiver*, dont l'avantage se fait sentir par la consommation des denrées & l'abondance des especes. Chose étonnante! l'Auteur assure avec certitude, que sans le secours de ce dernier moyen, il ne seroit point du tout praticable d'en tirer les sommes qui y forment le revenu du Roi, dont on ne donne que les résultats dans le texte, parce que M. Expilly en a transcrit tous les détails d'après M. Bouchu.

[2] Chaque *Bureau d'Élection* étoit originairement composé d'un Président, d'un Lieutenant, d'un Assesseur; de quatre Élus, d'un Procureur du Roi & d'un Greffier. Mais il a été créé de tems à autre de nouvelles Charges; ou le Tribunal les a acquis & a augmenté par-là ses profits & ses droits. Il est de leur compétence d'assister l'Intendant au Département de chaque canton, de connoître du fait des Tailles en premiere instance, des affaires des communautés, des deniers d'octrois, des contraventions à la Ferme du tabac, à la marque des métaux, &c.

[3] L'avantage de cette *forme d'imposition*, dit M. Bouchu, est d'exclure les instances en *surtaux*, & tous procès qui accablent ordinairement les pays sujets à la *taille personnelle*. La maniere d'en faire le recouvrement n'est pas moins singuliere. Le nom de *Paroisse* n'y est usité que pour le

mais ces Domaines ayant été aliénés par les Rois, moyennant des finances exorbitantes, aliénations confirmées par de gros ſupplémens, il ne reſte rien au Roi, que quelques droits de *Contrôle*, de *Lods* & *Ventes*, &c. 7°. Que les *Péages* ſur le Rhône & l'Isère, réglés par Arrêt du Conſeil du 21 Avril 1664, partageables entre le Roi & les particuliers, ſont moins produiſans que dommageables, &c.

Ces connoiſſances préliminaires ſuppoſées, il ſeroit aiſé à préſent d'évaluer les revenus du Roi en Dauphiné, ſi on avoit les données des douanes & autres parties. Suivant M. Bouchu, la Taille étoit fixée en 1668 à un million deux cens ſoixante-deux mille deux cens ſoixante-trois livres; à quoi ajoutant un million quatre cens mille livres, pour l'uſtenſile de la Cavalerie, la capitation & augmentations juſqu'en 1700, elle forme un total

| | |
|---|---|
| de . . . . . . . . . . . . . . | 2,662,263 liv. |
| Augmentations depuis 1700, ci, . . . . . . . . . | *Mémoire.* |
| 2° Le ſel ſuppoſé comme en 1698 à la conſommation de 55000 minots, à 24 liv. 16 ſols le minot, produiſoit du tems de M. Bouchu, ſauf la réduction des frais de voiture, régie & aliénations du Roi, la ſomme de . . . . . . . . . . . . . . . | 2,336,500 liv. |
| Augmentation du ſel depuis 1700, ſur le pied de 32 livres 16 ſols le minot, ainſi qu'il eſt fixé par le Compte rendu de M. Necker, ci, | *Mémoire.* |
| 3° Deux millions ſuppoſés pour les Douanes & Impoſitions foraines, ci, . . . . . . . . . . . . . . | 2,000,000 |
| 4° Tabac, . . . . . . . . . . . . . . | 60,000 |
| 5° Péages, . . . . . . . . . . . . . . | 60,000 |
| 6° Décimes, . . . . . . . . . . . . . . | 50,000 |
| 7° Domaine, . . . . . . . . . . . . . . | 40,000 |
| TOTAL. . . . . . . . | 7,208,763 liv. |

Il ſe trouvera que dès 1698, le Dauphiné payoit pour 7,208,763 livres.

A quoi ajoutant environ trois millions pour les augmentations ſur les Tailles, le Sel,

ſpirituel : l'Adminiſtration économique ne connoît que celui de *Communauté* ou de *Mandemens*. La plûpart des Mandements ou Communautés comprennent pluſieurs Paroiſſes, & quelquefois des *fractions*, c'eſt-à-dire pluſieurs Paroiſſes entieres & partie d'autres Paroiſſes. Il y a auſſi des Paroiſſes dont une ſeule forme deux Communautés; mais cela eſt plus rare. L'impoſition ſe fait par Mandements adreſſés à chaque Communauté. Les contribuables du Mandement ou Canton, ſont diſtingués par *brigades*, dont les membres ſont ſolidaires, & l'aſſemblage eſt fait de telle ſorte, que jamais le Roi ne ſauroit manquer d'être payé, parce que l'on aſſocie les riches avec les pauvres, & les bonnes terres avec les méchantes. Cette forme a ſes inconvéniens, à ce que dit l'Auteur, parce qu'il n'y a point de ſi bon réglement dont on ne puiſſe abuſer; mais d'ailleurs elle retranche à coup ſûr les frais des courſes des Huiſſiers des Tailles, & fait que tout ce qui eſt débourſé par le contribuable, va à ſa décharge effective. Il ajoute qu'il eſt néceſſaire que les Intendans tiennent la main à l'exécution d'un Réglement fait à ce ſujet en 1684; & il ſuppoſe que pourvu qu'on le faſſe avec exactitude, *il n'y a jamais eu aucun moyen de faire ſortir les deniers du Roi, préférable à celui-ci.*

La *Gabelle* du Dauphiné n'eſt pas moins différente que la Taille, de celle des autres Provinces. Le *trafic du ſel* y eſt permis à tout le monde, en le prenant aux greniers du Roi au prix fixé. Cette facilité de laiſſer trafiquer le ſel en augmente la conſommation, & dans l'uſage il ſeroit impoſſible de l'ôter ſans déſoler les peuples, à cauſe de la néceſſité où ils ſont de donner du ſel à leurs beſtiaux, ſans quoi ils ne profiteroient pas. Voilà en vérité deux uſages particuliers au Dauphiné, qui ſeroient

le Tabac, les Douanes & les Affaires extraordinaires ſi multipliées de nos jours, telles que les Sols pour livre, le doublement de Capitation, le Don-gratuit, les Vingtièmes, &c. &c. Le Dauphiné que l'on dit n'être peuplé que de 464578 perſonnes, c'eſt-à-dire, moitié moins de population que dans la ſeule ville de Paris, ſeroit cenſé payer annuellement au Roi environ dix millions [1]. On peut apprécier par-là les richeſſes de cette Province, puiſque c'eſt preſque le double de ce que paye Paris, dont les impoſitions actuelles ne montent qu'à 5,745,000 liv.

En ſuivant les mêmes détails dans le cours de la Deſcription de chaque Province, & comparés aux données du *Compte de M. Nécker*, on auroit des états aſſez approchans de la maſſe totale des impoſitions & des revenus de la France; on y diſtingueroit les parties floriſſantes, & celles qui ſouffrent faute d'encouragemens, de débouchés, &c. &c. Mille biens réſulteroient à la fois d'une DESCRIPTION DE LA FRANCE, ſi elle étoit faite par un de ces génies nés pour adminiſtrer un grand État; ou ſi cette entrepriſe étoit protégée par le Gouvernement, qui a l'intérêt le plus preſſant de connoître par détail au phyſique & au moral, les Provinces & Pays qui compoſent la Monarchie, comme on l'a obſervé dans le texte qui accompagne les *IX & XXes Livraiſons d'Eſtampes*. On verra dans la *Deſcription de Bourgogne*, quant à la Partie Économique qui eſt ſous preſſe, en la comparant avec celle *du Dauphiné* que nous publions aujourd'hui, la différence de l'Adminiſtration Provinciale entre les Pays-d'États & les Pays d'Élections; entre les effets de la taille perſonnelle & arbitraire, & ceux de la taille réelle & tariffée; entre les Productions, la Population, les Manufactures; le Commerce & l'Induſtrie d'un Pays, & ceux d'un autre

bientôt étendus par-tout le Royaume, s'ils étoient connus des bons Miniſtres.

Il n'en eſt pas ainſi des *Douanes* en Dauphiné, dont la ſource même eſt vicieuſe. On a vu avec quelle chaleur M. l'Intendant Bouchu s'écrioit, au nom des peuples, contre les indues perceptions des Lyonnois. Il ajoute ici (pag. 21 tome VI.), de nouvelles raiſons qu'il faut voir dans l'ouvrage. Il démontre que la Douane de Vienne n'avoit été établie que pour tenir lieu d'indemnité au ſieur de Viſimieu, Gouverneur de Vienne, de la ſomme à lui promiſe par Henri IV, pour la reddition de cette ville; que c'eſt aujourd'hui un puits perdu, où l'on pêche en eau trouble, & un goufre où s'engloutit le commerce. Que la Douane de Lyon qui ſe perçoit par-tout le Dauphiné, ne devoit concerner que les marchandiſes conduites directement à Lyon; que la foraine, la traite, & le denier Saint-André devroient être acquités hors des limites du Dauphiné, où le Fermier a cent onze bureaux, &c.

Dauphinois, élevez donc des ſtatues à vos Intendans qui portent vos doléances aux pieds d'un Roi bienfaiſant, juſte & équitable !

[1] Par une addition très-curieuſe faite au *Dictionnaire de la France*, tome 2. pag. 816, le total des impoſitions & charges établies en Dauphiné, ſe montoit en 1763 à 9,298,256 livres : en voici le détail.

| | |
|---|---|
| La Taille........................ | 1,628,225 liv. |
| Quartiers d'hiver & uſtenſiles........ | 733,849. |
| Capitation........................ | 720,000. |
| Premier & ſecond Vingtiemes....... | 950,000. |
| Deux ſols pour livre.............. | 950,00. |
| Troiſieme Vingtieme.............. | 425,00[illegible]. |
| Deux ſols pour livres.............. | 42,500. |
| Domaine........................ | 640,000. |
| Gabelles........................ | 1 500,000. |
| Tabac, année commune........... | 280,000. |
| Décimes........................ | 183,482. |
| Douanes & Foraine............... | 2,000,000. |
| Péages........................ | 100,000. |
| Total.................. | 9,298,056 liv. |

Il y a erreur dans l'addition qu'en a faite M. l'Abbé Expilly.

Il paroît par-là que j'ai porté un peu trop haut dans le texte, les augmentations depuis 1700. Mais auſſi il manque pluſieurs articles dans l'état, comme les dons gratuits & octrois, &c, &c.

L'Auteur de cette addition qu'on attribue à une perſonne reſpectable, obſerve qu'on entend par *Feu* en Dauphiné, une étendue de terrein quelconque ou de bâtiment produiſant 2400 livres de revenu; que les feux nobles ne ſont impoſés que dans les *cas de droit* auxquels les trois Ordres ſont aſſujettis, mais qu'ils ſont exempts de

Pays, &c. &c. La *Description de Paris & de l'Isle de France*, dont le volume est également sous presse, offrira de son côté des objets de comparaison d'un tout autre genre, & dont les résultats se trouveront toujours à la fin de la Partie Économique. Je donnerai avec le plus grand soin de pareils résultats dans la Description des autres Provinces, lorsque je pourrai me les procurer. Ces résultats réunis & comparés, formeroient dans leur ensemble, l'*État au vrai de la situation des Finances en France*, & la vérification du Compte rendu au Roi par un habile Administrateur. C'est de cette maniere que l'immortel Duc de Bourgogne, le Titus de la France, espéroit que les Commissaires départis dans les Provinces auroient fait travailler à la description des Pays de leurs Départemens. (Voyez le *Discours prèliminaire sur l'éducation des Dauphins*, à la tête de ce volume). Nous osons nous flatter que le Gouvernement de *Paris*, & ceux de *Bourgogne* & du *Dauphiné* pourront du moins servir de modèles à cet égard.

la Taille &c. que l'établissement du *Cadastre* existoit dès le tems des Dauphins; qu'il a été fait une révision générale des feux sous M. Bouchu, finie en 1706, suivant le procès-verbal des Commissaires du 20 Avril 1706. Que la répartition de la Taille se fait par les Officiers des Communautés, & *péréquateurs* au marc la livre de l'estimation des biens, suivant qu'ils sont *allivés* ou estimés aux *parcellaires*, &c.



QUATRIÈME



# QUATRIÈME PARTIE.

*DESCRIPTION particulière du Dauphiné; Gouvernemens; Ordre Judiciaire; Origines des Villes & Bourgs; Antiquités; Monumens, &c.*

## ARTICLE PREMIER.

*Gouvernemens Eccléſiaſtique, Civil, & Militaire du Dauphiné.*

APRÈS avoir conſidéré le Dauphiné ſous tous ſes rapports Hiſtoriques, Géographiques, Phyſiques & Économiques, on doit jetter un coup d'œil ſur ſes divers Gouvernemens Politiques & Civils.

### §. I. *Ordre Eccléſiaſtique.*

Il y a en Dauphiné deux ARCHEVÊCHÉS, *Vienne* & *Embrun*; ſix EVÊCHÉS, *Grenoble*, *Valence*, *Die*, *Gap*, *Saint-Paul-trois-Châteaux* & *Orange*; & trois ABBAYES CHEFS-D'ORDRE, la *Grande Chartreuſe*, *S. Antoine*, & *S. Ruf.* Ces huit Diocèſes s'étendent non-ſeulement en Dauphiné, mais encore dans les Provinces voiſines. Par la même raiſon les Diocèſes limitrophes s'étendent par des enclaves dans le Dauphiné, qui fait partie pour le ſpirituel de ſix *Provinces Eccléſiaſtiques*, dont Vienne, Embrun, Aix, Arles, Lyon & Beſançon, ſont les MÉTROPOLES; ſuivant l'État ci-joint de 1211 Paroiſſes du Dauphiné, diſtribuées dans onze Diocèſes [1].

[1] *Etat des Diocèſes du Dauphiné.*

1°. Vienne, Archevêché; 334 Paroiſſes en Dauphiné, & 80 autres en Vivarais & en Forez.

2°. Embrun, Archevêché; 81 Paroiſſes en Dauphiné, & 40 en Provence & en Piémont.

3°. Grenoble, Evêché; 276 Paroiſſes en Dauphiné, & 67 en Savoie.

4°. Valence, Évêché; 70 Paroiſſes en Dauphiné, & 70 en Vivarais & en Languedoc.

5°. Die, Évêché; 192 Paroiſſes en Dauphiné, & 8 au Comtat & en Provence.

6°. Gap, Évêché; 140 Paroiſſes en Dauphiné, & 43 en Provence.

7°. Saint-Paul-trois Châteaux, Evêché; 26 Paroiſſes en Dauphiné, & 8 au Comté Venaiſſin.

Ainſi, il y a 1119 Paroiſſes en Dauphiné, & 316 hors la Province.

*Diocèſes Etrangers.*

8°. Belley, 19 Paroiſſes en Dauphiné, & 193 en Bugey.

9°. Lyon, 52 Paroiſſes en Dauphiné, & 789 en Lyonnois.

10°. Vaiſon, 16 Paroiſſes en Dauphiné, & 22 au Comté Venaiſſin.

11°. Orange, 5 Paroiſſes en Dauphiné, & les autres au Comté Venaiſſin.

Total des Paroiſſes en Dauphiné. . . 1211.

Indépendamment de ces DOUZE CENS ONZE PAROISSES du Dauphiné, diſtribuées dans *onze Diocèſes*, faiſant partie des *ſix Provinces Eccléſiaſtiques*, d'Aix, Arles, Embrun, Beſançon, Lyon & Vienne, il y a encore un grand nombre d'*Annexes*, & de *Succurſales*, de *Hameaux* & *Ecarts*. On verra par les détails, que cet état tiré de M. l'Abbé Expilly, differe beaucoup du *nombre des Paroiſſes*, & de l'*état des Diocèſes*, par M. Bouchu.

L'Eglise de Vienne, dédiée depuis à S. Maurice, eſt une des plus anciennes de la Chrétienté, ſi l'on en croit la tradition, qui lui donne S. Creſcent Diſciple de S. Paul pour Fondateur, & auquel ſuccéda S. Zacharie. Du moins ſait-on aſſurément que c'eſt une des plus anciennes des Gaules, par la Lettre des Martyrs de cette Ville aux Egliſes d'Aſie & de Phrygie, rapportée par Eusèbe. Auſſi tous les Evêques des Gaules s'accoutumèrent à regarder celui de Vienne comme leur Métropolitain, & l'événement qui lui en confirma le titre au quatrième ſiècle, contre les prétentions de l'Evêque d'Arles, eſt conſidérable dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Parmi le grand nombre de Prélats qui ont tous tenu le Siège de Vienne, il s'en trouve de très-illuſtres, tels que S. Mamert, Alcime-Avit, Adon, Gui de Bourgogne depuis Pape ſous le nom de Calixte II, Simon d'Archiat, Cardinal, &c. Il s'y eſt tenu pluſieurs Conciles, dont les plus remarquables ſont celui de 474, où l'abſtinence des Rogations fut établie; celui de 1112, où fut condamné l'Anti-Pape Bourdin, & celui de 1311, où le Pape Clément V abolit l'Ordre des Templiers, & ordonna la célébration de la Fête-Dieu par toute la Chrétienté. Cette Egliſe a joui longtems de la ſouveraineté, comme la plûpart de celles du Dauphiné, par les conceſſions des Empereurs qui ſuccédèrent aux derniers Rois de Bourgogne. Les Dauphins de Viennois n'ont même formé en partie leur État, que des biens & hommages dont ils dépouillèrent ſucceſſivement les Egliſes de la Province. Ils ont été juſqu'à la fin Feudataires de l'Egliſe de Vienne, à cauſe de leur Comté d'Albon; & le Dauphiné ne fut cédé à la France qu'à la même condition de la foi & hommage aux Archevêques [1]. Cette Egliſe ſi puiſſante & ſi riche autrefois, déchut tellement dans la ſuite, que dès 1385, les Commiſſaires du Pape, après avoir examiné ſes facultés, réduiſirent ſon Clergé à 100 Eccléſiaſtiques, au lieu de 300 dont il étoit compoſé. Les guerres de Religion ſurvenues depuis, ont achevé de le ruiner; les Huguenots vouloient même raſer la Cathédrale juſqu'aux fondemens, & ils n'en furent détournés que par la difficulté des démolitions. Suivant M. Bouchu, c'eſt l'une des plus belles du Royaume, & l'une des mieux ſervies, malgré ſes pertes. Le Chapitre eſt compoſé de cent Eccléſiaſtiques, dont vingt Chanoines ſeulement, y compris les dignités, jouiſſant tous enſemble de 30000 livres de rente, charges

[1] Auſſi voit-on que le premier *Dauphin de France*, Charles depuis Roi V^e du nom, rendit par Procureur un hommage public à l'Archevêque de Vienne en 1340, en préſence du Chapitre & de tout le peuple. Dans la ſuite les Rois de France s'étant faits revêtir du titre de *Vicaires de l'Empire* dans les anciennes dépendances du Royaume de Bourgogne, prétendirent en cette qualité l'exercice du pouvoir ſuprême ſur la ville de Vienne, l'Archevêque & ſon Clergé; leurs longs différens ne furent terminés que par le fameux Traité paſſé entre le Dauphin Louis, depuis Roi XI^e du nom, & l'Archevêque Jean de Poitiers, par lequel il reconnut la Souveraineté de ce Prince; & engagea le peuple de Vienne à lui prêter ferment de fidélité.

C'eſt principalement dans le Dauphiné que la *Juſtice Eccléſiaſtique* avoit totalement éclipſé la Juſtice *Séculière;* & attirant tout à elle, la Juriſdiction des Prélats étoit ſi étendue & ſi univerſellement reconnue, que les Dauphins ne refuſoient pas de s'y ſoumettre eux-mêmes en diverſes occaſions. Ils étoient d'ailleurs leurs feudataires à raiſon des fonds qu'ils poſſédoient dans leurs Diocèſes. La Juſtice temporelle de l'Archevêque de Vienne, diſtinguée de l'Officialité, étoit exercée par un Chanoine, ſous le nom de *Miſtral.* Comme elle étoit perpétuelle, elle devint ſi inſupportable, que le Pape Jean XXII fut obligé de la ſupprimer, & de contraindre le Prélat de la faire exercer par des Juges deſtituables à volonté. Les autres Prélats faiſoient également exercer la juſtice de leurs Villes & Territoires par des Eccléſiaſtiques; ce qui dura juſqu'au tems où après la ceſſion du Dauphiné à la France, ils furent enfin forcés d'admettre le Roi en *Pariage* de leurs Juſtices. Les Evêques de Valence, Die & Gap ont encore conſervé leur Juſtice entière, ſauf l'appel au Parlement.

payées ; & les biens de l'Archevêché sont réduits à 22000 livres, les charges acquittées; c'est-là tout ce qui reste des richesses & de la puissance d'une des plus célèbres Eglises des Gaules. Ce que l'on dit ici & dans la suite, des revenus Ecclésiastiques, doit se porter au double, par la progression des prix, depuis le tems de M. Bouchu.

Le Diocèse de Vienne comprend encore cinq CHAPITRES ; 1° S. *Pierre de Vienne*, ancienne Abbaye de l'Ordre de S. Benoît où il y avoit jusqu'à cinq cens Moines, sécularisée en 1616. Ce Chapitre est réduit, suivant M. Bouchu, à l'Abbé qui en tire 6000 livres, au Doyen & à vingt-deux Chanoines, qui ont tous ensemble 10000 livres de revenu. 2° *S. André-le-Bas*, Abbaye de Bénédictins sécularisée, n'ayant que 4000 livres de revenu. 3° *S. Sever*, pauvre Chapitre de quatre Prébendes de 500 livres. 4°. *S. Chef*, Chapitre Noble, de vingt-huit Chanoines, à sept lieues de Vienne, dont la Manse Abbatiale a été unie à l'Archevêché ; il jouit de 15000 livres de revenu. 5° *S. Léonard de Romans*, ancienne Abbaye sécularisée, dont la Manse Abbatiale a été unie à l'Archevêché ; ce Chapitre a 10000 liv. de revenu. Il y a huit ABBAYES dans le Diocèse de Vienne ; 1°. celle de *S. Antoine*, Chef-d'Ordre particulier qui suit la Règle de S. Augustin, située à dix lieues de Vienne, au Bourg de la Motte-au-bois, qui prit le nom de S. Antoine des Reliques de ce Saint apportées de Constantinople. M. Bouchu évalue ses revenus au moins à 40000 liv. de rente; 2°. L'Abbaye de Bonnevaux Ordre de Citeaux, filiation de Clervaux; 3°. six Abbayes de Filles, savoir, *S. André* & *Ste Claire* à Vienne ; *Ste Goire*, *S. Just* de Romans & *S. Paul* de Beaurepaire, &c. Les autres *Monastères* seront indiqués dans les villes de leur situation [1].

L'ÉVÊCHÉ DE GRENOBLE remonte suivant la tradition, jusqu'au quatrième siècle : les droits de l'Evêque sont très-beaux, & le seroient davantage, s'il avoit conservé la souveraineté qui lui avoit été accordée, ainsi qu'aux autres Prélats de la Province, par l'Empereur Frédéric Barberousse. Il lui reste le titre de Prince, & le partage de la Seigneurie & de la Justice de la Ville avec le Roi [2]. Le Chapitre est composé de vingt Chanoines, y compris l'Evêque & le Doyen, & de vingt habitués. Il est assez pauvre, & suivant M. Bouchu, le revenu de l'Evêché est 20000 livres, y compris 2500 livres en Savoie. Il y a en outre dans le Diocèse, le *Chapitre de S. André* de Grenoble, fondé par les Dauphins, & fort pauvre ; & une Abbaye de Filles, dite *des Ayes*, Ordre de Cîteaux, renfermant trente Religieuses

[1] Du tems de M. Bouchu, dont nous adoptons la *Description* pour tous ces détails, le *Diocèse de Vienne* renfermoit quarante-neuf *Prieurés* simples, depuis 1500 liv. jusqu'à 40 livres de revenu ; quatre cens quatorze *Cures*, dont quatre-vingt-trois du Dauphiné, & toutes *à portion congrue*, à la réserve d'une trentaine meilleures que les autres ; cinquante *Annexes* ou Succursales, deux cens quatre-vingt *Chapelles*, outre celles de la Cathédrale & des Collégiales, qui toutes ensemble peuvent posséder environ 19000 livres, &c. Il faut porter les valeurs au double par comparaison des tems actuels, avec ceux où M. Bouchu a fait ces évaluations.

[2] On prétend que la *Souveraineté* de l'*Evêque de Grenoble* s'étendoit, depuis Bellecombe sur la frontiere de Savoie de-çà & de-là l'Isère, jusqu'à Romans. Il y eut en 1105 un accord réglé par le Pape Pascal II, par lequel le *Comté de Salmorenc*, l'une des plus considérables Souverainetés du Pays, fut partagé entre ces deux Eglises

Suivant M. Bouchu, l'Evêque n'a plus que 20000 liv. de rente ; le Diocèse de Grenoble renfermoit de son tems trois cens soixante-quatre *Paroisses*, dont soixante-quatre en Savoie, toutes à portion congrue, à l'exception de six qui pouvoient valoir 800 livres ; & les Cures des montagnes qui n'avoient pas, à beaucoup près, la portion congrue. Il compte quarante *Prieurés* dans le Diocèse, dont le plus fort est celui de S. Theudert, Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, vallant 3000 livres de revenu, à la nomination du Roi. Quant aux fondations des *Chapelles*, la plus haute n'est que de 200 livres de revenu, &c.

qui ont 9000 livres de revenu. On verra ailleurs ce qui concerne les Monaſtères du Diocèſe, & notamment la *Grande Chartreuſe*, Abbaye Chef-d'Ordre.

L'Evêché de Valence de 14000 livres de revenu, eſt encore un des Suffragans de Vienne [1]. Le Pape Grégoire IX y réunit en 1275 l'Evêché de Die, qui en a depuis été ſéparé. Le Chapitre dédié à S. Apollinaire un des Evêques du lieu, eſt composé de quatre Dignitaires & de quatorze Canonicats, dont les Prébendes inégales, & optées par ancienneté, ſont depuis 1150 livres, juſqu'à 300 livres de revenu; les autres Chapitres ſont celui de S. *Pierre-du-Bourg* de Valence, & celui de *Montélimart*, fort pauvres. Les Abbayes du Diocèſe ſont celles de *S. Ruf* à Valence, Chef-d'Ordre d'une Congrégation qui ſuit la Règle de S. Auguſtin; celle de *Lioncel*, Ordre de Cîteaux, & celle de *Saon*, Ordre de S. Auguſtin; & deux Abbayes de Filles, *Soyon* & *Vernaiſon*, en mauvais état dès le tems de M. Bouchu.

L'Évêché de Die a un Diocèſe plus étendu que celui de Valence; l'Evêque, Seigneur Suzerain [2] de tout le Pays Diois, a tant en terres qu'en droits Seigneuriaux, 12 à 13000 liv. de revenu. Le Chapitre eſt composé de deux Dignités & dix Chanoines qui ont 600 liv. Il y a à Creſt un autre petit *Chapitre* de ſix Chanoines & deux Dignités poſſédant en tout 3000 livres de rente; la ſeule Abbaye du Diocèſe, celle du *Val-croiſſant*, Ordre de Cîteaux, eſt en commande. Il n'y a point de Religieux, la Manſe Monacale ayant été réunie à celle de Lioncel, Diocèſe de Valence; mais il y a beaucoup de Prieurés, tous de très-petit revenu.

L'Archevêché d'Embrun [3] remonte juſqu'au quatrième ſiècle; le plus ancien Prélat de ce Siège eſt S. Marcellin, qui ſouffrit le martyre au quatrième ſiècle. Entre ſes ſucceſſeurs on compte des Saints & pluſieurs Perſonnages illuſtres, tels que Guillaume de Bénevent en 1130; Bermond, Légat du S. Siège; Pierre de Poitiers, Théologien illuſtre, mort en 1105; Henri de Suze; Guillaume Mandagot, compilateur des Décrétales ſous Boniface VIII; Raimond de Meuillon qui y aſſembla un Concile; Julien de Médicis, depuis Pape, Clément VII; Nicolas de Fieſque; François de Tournon; Robert de Lenoncourt, &c.

[1] Le *Diocèſe de Valence* étoit, au tems de M. Bouchu, composé de cent cinq *Paroiſſes*, dont ſoixante-dix en Dauphiné, & cent cinq en Vivarais. Il dit qu'il n'y a que quatre Cures de 600 livres de revenu; que toutes les autres Cures ſont à portion congrue, & que celles où les Décimateurs ont abandonné les dixmes, ne vont pas à 200 livres de revenu. Il y a dans le même Diocèſe trente-un *Prieurés*, dont deux ou trois ſont de 15 à 1800 liv. les autres de 100 à 200 livres. Je rapporte ces ſortes d'évaluations, en ce qu'elles peuvent ſervir de points de comparaiſon aux revenus actuels; & en ce qu'elles font voir que le bas Clergé, c'eſt-à-dire celui qui porte le poids du jour, n'a point un revenu proportionné à l'utilité de ſes travaux.

[2] Le *Diocèſe de Die* contient deux cens *Paroiſſes*, dont quatre dans le Comtat, autant en Provence, & le reſte en Dauphiné. La Principauté & Seigneurie de l'Evêque, qui étoit reconnu Suzerain de tout le Diois, a le même fondement que celle de tous les autres Prélats de la Province, dans les Conceſſions Impériales de Conrad le Salique, & de Frédéric Barberouſſe; mais celle-ci eſt ſingulière, en ce que les Comtes de Diois faiſoient hommage aux Evêques, même de leur Comté, quoique dans la ſuite le titre de Comte ait emporté le droit de Souverain, tel que le Roi le poſſede.

[3] L'*Archevêché d'Embrun* n'a point de Suffragans dans la Province. Il ne contient, ſuivant M. Bouchu, qu'un fort petit Diocèſe de quatre-vingt-dix-neuf *Paroiſſes*, ſavoir, dix-huit dans la vallée de Barcelonnette & les Etats du Duc de Savoie, & quatre-vingt-une en Dauphiné. On compte juſqu'à deux cens ſeize Chapelles dans ces Paroiſſes, mais elles ſont toutes de très-petit revenu. L'Archevêque prend le titre de Prince d'Embrun, Comte de Beaufort & de Guilleſtre, parce qu'en effet il a été Souverain de tous ces lieux. Mais les Dauphins les ont peu-à-peu dépouillés, & les hérétiques ont achevé de les ruiner. Ce ſiége eſt fameux par les hommes de mérite qui l'ont rempli.

Le

Le revenu de l'Archevêché peut monter, ſuivant M. Bouchu, à 18000 liv. & celui du Chapitre de la Cathédrale à même ſomme; ce qui eſt le reſte des anciennes richeſſes de cette Égliſe, ruinée tant par les entrepriſes du Dauphin que par les Hérétiques du ſeizième ſiecle; le Chapitre eſt compoſé de quatre Dignités, de dix-neuf Chanoines & d'une place affectée au Roi. Il n'y a qu'une ſeule ABBAYE dans le Diocèſe, qui eſt celle de *Boſcodon*, fondée par l'Archevêque Guillaume de Bénevent en 1132: elle vaut à l'Abbé Commendataire 4000 livres de revenu, & 2500 livres aux Religieux, Ordre de S. Benoît. On verra les autres Monaſteres dans la Deſcription des Villes.

L'EVÊCHÉ DE GAP [1] vaut 9000 livres de revenu, & l'Evêque a le titre de *Prince*. L'Égliſe Cathédrale & ſes titres ont été brûlés; toutesfois le Chapitre jouit encore de 6000 livres de rente, & conſiſte en treize Chanoines, le Doyen & trois Perſonats. Il n'y a dans le Diocèſe qu'une ABBAYE qui eſt celle de *Clauſonne*, valant 3000 livres; & trente-quatre Prieurés, dont ceux de Romette, Sigoyer le Grand & Tallard, ſont les plus conſidérables. La Chartreuſe de Durbon eſt de ce Diocèſe.

L'EVÊCHÉ DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX n'eſt que de 6000 livres de rente, ſuivant M. Bouchu [2]. Ce Chapitre, compoſé de dix Chanoines & trois Hebdomadaires, n'a ſuivant le même Auteur, que 4000 livres de revenu.

On parlera de l'Evêché d'*Orange* dans la Deſcription de cette Principauté. Quant aux autres Diocèſes qui ont leur extenſion en Dauphiné, celui de Lyon y poſſéde l'Archiprêtré de Meyſieu de vingt-huit Paroiſſes, & celui de Moreſtel de vingt-quatre Paroiſſes; c'eſt dans ce dernier que ſont les Chartreuſines de Salettes, & les Auguſtins de Moreſtel. L'Archevêché de Turin avoit une extenſion conſidérable en Dauphiné; mais les fonctions Epiſcopales en partie furent conférées pour ces vallées, au *Prévôt d'Oulx* [3] dans le quinzième

J'ai puiſé toutes ces notices ſur l'*état de l'Egliſe* en Dauphiné, dans la deſcription de M. Bouchu; d'abord, parce que c'eſt un ouvrage authentique fait par ordre du Gouvernement; 2° parce que l'évaluation des revenus eccléſiaſtiques au tems d'alors, peut être utile. Mais il y faut joindre une excellente addition faite au cinquième tome du grand *Dictionnaire de la France*, page 1050, comprenant un *état général* de toutes les Egliſes, Couvens & Hôpitaux du Dauphiné fait en 1676, & diviſé par Diocèſes.

[1] Le *Diocèſe de Gap* renferme deux cens neuf *Paroiſſes*, dont il y en a, ſuivant M. Bouchu, cent cinquante en Provence; elles ſont toutes ſituées dans les montagnes des Alpes, à la réſerve de ſeize qui ſont des Bourgs du plat-pays. L'Evêque a le titre de *Prince*, en conſéquence de la ceſſion de l'Empereur Frédéric I de l'an 1158. Cependant les Comtes de Forcalquier en prétendoient la Souveraineté, & la firent paſſer aux Dauphins par le mariage de Béatrix de Clauſtral avec Guy-André, Dauphin en 1202. Cette alliance fut l'occaſion de pluſieurs conteſtations entre l'Evêque & le Dauphin, juſqu'en 1332, que l'Evêque Dragonnet reconnut par un acte ſolemnel la Seigneurie du Dauphin Gui XIII, & lui fit hommage.

[2] Le *Diocèſe de Saint-Paul-trois-Châteaux* n'eſt compoſé que de trente-quatre *Paroiſſes*, dont les huit plus conſidérables ſont dans le Comtat Venaiſſin. Le Prélat étoit ſeul Seigneur temporel & ſpirituel de ſon Diocèſe avant le Traité de partage fait entre l'Evêque Déodat de Létang & Guillaume de Lair, Gouverneur du Dauphin Louis en 1407, par lequel le Prélat céda au Dauphin la moitié par indivis de ſon temporel, à l'exception, y eſt-il dit, de la Souveraineté de Suze, de laquelle cependant il n'eſt plus en poſſeſſion.

[3] C'eſt en 1064 que Cunibert, Archevêque de Turin, inveſtit le *Prévôt* Eccléſiaſtique d'*Oulx*, du droit de conférer les Bénéfices, & d'exercer toute Juriſdiction dans les vallées d'Oulx, Céſanne, Bardonneche en Valcluſion ou Prajelas. Le Prévôt d'Oulx eſt à préſent un Bénéfice en commende à la nomination du Roi, valant 4000 liv. de rente, ſuivant M. Bouchu; mais c'étoit autrefois la première dignité du Chapitre d'Oulx, dont les Chanoines Réguliers vivent en commun. L'Archevêque de Turin a conſervé ſa Juriſdiction immédiate dans la vallée de Château-Dauphin, &c.

ſiècle. Le Diocèſe de Belley s'étend ſur dix-neuf Paroiſſes en Dauphiné, & celui de Vaiſon ſur ſeize, &c.

## §. II. *Ordre Judiciaire en Dauphiné.*

Il ſeroit difficile d'avoir une idée juſte de l'Ordre Judiciaire d'une Province, ſans quelques connoiſſances préliminaires de ſon ancien droit, pour voir par quels degrés la Juſtice eſt parvenue à ſon état actuel: c'eſt même un des principaux avantages de la Deſcription des Provinces faite d'après ces principes, parce que l'Hiſtoire qui eſt à la tête de chaque Province, éclaircit les faits relatifs au droit d'après lequel elle eſt régie.

Le Dauphiné eſt une de ces Provinces auxquelles on donne le nom de *Pays de Droit écrit*, parce que l'on y rend la juſtice conformément aux Loix Romaines; au lieu que dans les *Pays Coutumiers*, on juge les procès ſuivant la Coutume de chaque Province. Avant l'irruption des Barbares, on ne connoiſſoit dans les Gaules que les Loix Romaines, qui conſiſtoient principalement dans le *Droit Prétorien*, le *Code Théodoſien*, avec les *déciſions* & les ouvrages des plus fameux Juriſconſultes, tels que Caïus, Papinien, Paul, Ulpien, &c. (Voyez la *Juriſprudence ante-Juſtinienne de Sculthing*). Les Bourguignons reçus ſeulement à titre d'Hôtes & de Confédérés dans ces Provinces, ne purent en changer les Loix: & lorſqu'après l'extinction de l'Empire, ils jetterent les fondemens d'un nouveau Royaume, dont Vienne étoit la Capitale, ils n'avoient plus d'intérêt à le faire. Au contraire, le deſir de ſe concilier l'eſprit de leurs nouveaux ſujets, détermina les premiers Rois Bourguignons à conſerver leurs loix & uſages, & à les gouverner avec modération. Après les ſcènes tragiques paſſées à Vienne, Gondebaut reconnu ſeul Roi de Bourgogne, publia le *Code des Bourguignons*, ſes anciens ſujets, vers l'an 501 [1]. Il y déclare expreſſément que les Romains (c'eſt-à-dire les Gaulois) continueront d'être régis par les Loix Romaines, & il promet d'en faire inceſſamment la collection, pour que les Juges ne puiſſent s'excuſer ſur l'ignorance de ces Loix. Il eſt fâcheux que nous n'ayons pas cette expoſition des Loix

M. l'Abbé Expilly s'eſt contenté de donner à l'article du Gouvernement Eccléſiaſtique, un *Dénombrement du Clergé de Dauphiné & de ſes richeſſes*, dont voici le récapitulé.

Sept Cathédrales & dix Collégiales.

Mille deux cens ſix Cures, & mille trois cens Vicaires.

Mille cinq cens Eccléſiaſtiques ſans Bénéfices.

Onze Abbayes d'Hommes de différens Ordres.

Dix Abbayes de Filles.

Quatre-vingt Prieurés d'Hommes & cinq Prieurés de Filles.

Sept Commanderies de Malthe.

Huit Séminaires.

Soixante-quinze Monaſtères d'Hommes, & autres Maiſons Religieuſes.

Quarante-un Monaſtéres de Filles de différens Ordres.

Quatre grands Colléges rentés, douze Hôpitaux Généraux, & dix Maladreries.

Suivant ce dénombrement, le Clergé Séculier eſt compoſé de vingt-ſept mille quarante-quatre Eccléſiaſtiques, & jouit de 1,147,600 de rente.

Le Clergé Régulier comprenant deux cens ſoixante trois Maiſons, eſt compoſé de ſix mille deux cens cinquante-neuf perſonnes, y compris quinze cens Eccléſiaſtiques ſans Bénéfices, & jouit de 2,223,800 livres de rente. A la fin du tome V, il y a un état fort curieux ſur le même ſujet.

[1] J'ai donné l'hiſtoire & le précis de ce *Code* dans le premier tome de la *Deſcription de la France*, in-fol. p. 165 & ſuiv. Il faut y joindre la lecture du texte expliqué par Chorier, dans le huitième livre de ſon *Hiſtoire du Dauphiné*.

Romaines faite par Gondebaut, le plus grand Législateur de son siècle, & le plus savant des Rois de son tems.

La célèbre Collection de Justinien qui a apporté tant de changemens dans l'ancien Droit Romain, n'étoit point publiée alors; & lorsqu'elle le fut vers 534, les Rois Francs qui avoient ruiné la Monarchie des Bourguignons-Vandales, pour en partager les dépouilles, n'étoient pas assez mauvais Politiques pour admettre dans leurs Etats la Législation des Empereurs de Constantinople. C'est par cette raison que dans les *plus anciens documens* du Dauphiné, il n'est fait mention que du Droit Prétorien, & du Code de Théodose [1]; mais les Pandectes de Justinien ayant été retrouvées en Italie vers le douzième siècle, tous les Peuples qui avoient oublié l'ancien Droit Romain, pour adopter des usages aussi ridicules que barbares, furent naturellement disposés à recevoir une nouvelle Jurisprudence plus conforme à la saine raison. Aussi dès-l'an 1271, le Dauphin Jean I, qui, malgré sa grande jeunesse, ne fut pas un Prince d'un mérite commun, fut un des premiers Souverains qui fit enseigner publiquement le Droit Romain à Grenoble. C'est de cette école de Droit, célèbre par ses Professeurs, & dont le Dauphin Humbert II augmenta les privilèges, que furent tirés les Officiers du *Conseil Delphinal* qu'il établit dans la même Ville, voulant que l'honneur & la science fussent des titres préférables aux richesses & à la finance pour posséder les Charges de ce Conseil Souverain. Cette école où l'on enseignoit le Droit Civil & le Droit Canon, fut considérée comme *Université;* elle en eut le nom & les prérogatives; & lorsque Louis XI, encore Dauphin, établit une *Université* à Valence en 1452, il conserva celle de Grenoble, afin, disoit-il, qu'elle fût le Séminaire des Officiers du Parlement, comme elle l'avoit été par le passé du Conseil Delphinal. Mais enfin Charles IX l'unit à celle de Valence, par Lettres-Patentes données à Arles au mois d'Avril 1565. La ville de Grenoble s'opposa long-tems à cette union; mais elle fut forcée d'y consentir en 1582, après deux Lettres de Jussion & un Arrêt du Conseil. L'Université de Valence étoit composée des Facultés de Théologie, de Droit & de Médecine. On compte parmi ses suppôts,

On peut aussi recourir à ce qui a été dit sur les origines, la formation & les variations du Droit civil & coutumier dans la *Description Historique de Paris*, dont j'ai publié le premier volume in-8°, dédié au Roi, & imprimé à Paris en 1779. Au surplus, ce dernier ouvrage qui est continué par un Compilateur qui en a défiguré le titre & le plan, sera refondu entiérement pour faire partie de la *Description de la France.*

[1] Le Testament d'Abbon, tige des premiers Comtes de Suze, rapporté par Chorier, daté de l'an 21 du règne de Charlemagne, n'est point revêtu des solemnités requises par la loi de Justinien, il y parle du *Droit Prétorien*, des *Codiciles*, de la *Falcidie*, &c. Le Roi Louis, fils de Boson, confirmant les priviléges de l'Eglise de Grenoble en 894, ordonne que les infracteurs seront punis *conformément à la loi de Théodose*, d'une amende de trente liv. d'or. Il est aussi fait mention de la *Loi Romaine* dans une donation de l'an 1034, faite par Conon au Monastère de S. Laurent de Grenoble, &c, de sorte qu'il n'y a pas moyen de nier qu'il ne restât encore dans toutes ces Provinces quelque idée du moins confuse, de l'ancienne Jurisprudence Romaine, & que celle de Justinien qui n'y avoit pas été reçue, n'y fût entiérement inconnue.

Lorsque les loix des Bourguignons eurent été entiérement abrogées sous le règne de Louis-le-Débonnaire, les Bourgs & les Villes considérables se firent peu-à-peu des Statuts & des Réglemens particuliers, plus conformes aux loix des Francs qu'aux dispositions des loix Romaines qui étoient alors presque totalement ignorées. Alors la plûpart des peines étoient pécuniaires ou contraires aux bonnes mœurs; au lieu que dans la Jurisprudence Romaine, l'honnêteté publique avoit toujours été le principal objet des Législateurs. Dans Vienne la peine de l'adultère étoit une amende de vingt-cinq florins pour les riches, & de dix pour les pauvres, ou le fouet au choix du coupable. Le dénonciateur avoit le lit pour récompense, & restoit ainsi le maître du champ du combat (suivant l'expression de l'Historien). A Grenoble, ce crime n'étoit

Décius, Coras, Duncan, Cujas, Hoffman, Pacius, & plusieurs autres célèbres Jurisconsultes qui ont fait la gloire de leur siècle, & qui ont répandu par-tout l'intelligence du Droit Romain, si négligé de nos jours.

Avant l'érection du *Conseil Delphinal*, les Dauphins nommoient des *Juges-Mages* pour le Graisivaudan, les Comtés de Vienne & d'Albon, la Terre de la Tour, &c. & les autres Bailliages de leurs Seigneuries: leur Etat étoit divisé en *six Baillies ;* celle de Viennois ou des Comtés, celle de Graisivaudan, celle de la Tour, celle d'Embrun, celle du Gapençois & celle du Briançonnois. Les Comtes de Valentinois, dont l'état étoit moins étendu, n'avoient qu'un seul Baillif ou Sénéchal. Les *Baillis* tenoient lieu de Gouverneurs dans leurs Départemens. C'est à eux que les *Châtelains* & leurs *Viguiers* ou *Mistraux* (*Ministériales*) rendoient compte de la recette qu'ils étoient chargés de faire des cens, servis & rentes dues aux Dauphins. Leur Jurisdiction s'étendoit également sur la Justice, la Police & les Finances. La Justice étoit rendue par ces Juges, en dernier ressort, suivant la nature des affaires ou le montant des sommes auxquelles le degré de leur Jurisdiction étoit déterminé. Mais les appellations au Juge-Mage de tout le Dauphiné se multipliant, le Dauphin Humbert II établit le premier Août 1340, un *Conseil Delphinal* à Grenoble [1], composé de sept Juges. Ce Conseil fut confirmé par les Dauphins de France successeurs de Humbert, & jusqu'à ce que le Dauphin Louis, depuis Roi XI^e du nom, voulant se rendre souverain dans son appanage, l'érigea en Parlement au mois de Juin 1453, & lui accorda les mêmes honneurs, privilèges & prérogatives dont jouissoient les autres Parlemens du Royaume. L'année suivante il créa un Procureur-Général-Fiscal pour le Dauphiné. Le Roi son père l'ayant obligé de quitter cette Province, parut cependant approuver par son silence l'érection qu'il avoit faite d'un Parlement [2], & le Dauphin lui-même parvenu à la Couronne, ne crut pas qu'il eût besoin de Lettres de confirmation. Ce ne fut que sous Charles VIII son fils, que ce Parlement fut confirmé par des Lettres expresses. D'autres prétendent qu'il

puni que par une amende de cinq livres. Si on en croit M. Expilly, tom. 2, pag. 590, c'étoient les Juges d'Eglise qui avoient introduit ce relâchement pour augmenter les amendes & la ferme de l'Evêque. A Beaurepaire l'amende n'étoit que de trente sols. A Bourguoin les deux coupables étoient obligés de courir tout nuds par la ville, ou de payer l'amende de soixante sols. Le Statut de S. Symphorien porte qu'ils doivent *trotter* tout nuds depuis une des portes de la ville jusqu'à l'autre. Sans doute on les fustigeoit pour les faire trotter plus vîte, & s'ils ne le vouloient pas, ils devoient payer le ban suivant la coutume de Lyon. *Et unus sine alio trottare non debet; & si noluerint trottare, solvant Bannum secundum mores Lugduni.*

Ailleurs les coupables étoient forcés de faire tout ce que le Seigneur leur ordonnoit, sinon ils étoient fouettés publiquement.

Il en étoit de même des autres crimes; chaque lieu avoit ses coutumes & ses usages. Ce n'est qu'après qu'on eut enseigné dans les Universités le Code de Justinien, retrouvé en Italie dans le douzième siècle, qu'on en revint aux Loix Romaines, qui formèrent alors le droit nouveau, même dans les pays coutumiers où le Droit Romain n'avoit pas force de loi, comme dans les pays de Droit écrit.

Au surplus, il faut lire le second Discours de M. le Président de Valbonnais, sur la manière dont la Justice étoit exercée dans les Etats des Dauphins.

[1] Ce n'est point comme on l'a écrit, parce que la ville de Grenoble étoit au milieu de la Province, que le Dauphin Humbert II y établit le *Conseil Souverain*, mais parce c'étoit la principale ville de ses Terres; celles de Vienne & de Valence n'étant point sous sa domination, & ne reconnoissant point sa souveraineté. Il lui attribue une Jurisdiction souveraine, égale à celle des Parlemens créés à Paris & à Toulouse une trentaine d'années auparavant par Philippe-le-Bel, parce que les Dauphins étoient Souverains dans leur Pays. Il voulut que ce Conseil fût composé de sept Juges, tous Docteurs, dont quatre seroient choisis parmi les Professeurs de Droit à Grenoble &c.

[2] D'après ces observations, le *Parlement de Grenoble* est, par la date de son érection, le troisième Parlement du Royaume: savoir, le *Parlement de Paris*, créé

y a des Lettres de Confirmation de Charles VII lui-même, en date du 4 Août 1455. Henri II, par ses Lettres-Patentes du 15 Juillet 1556, accorda aux Officiers de ce Parlement les mêmes priviléges dont jouissent ceux du Parlement de Paris. Louis XIII, par sa Déclaration du 24 Octobre 1639, leur accorda la noblesse; ce qui fut confirmé par autre Déclaration de Louis XIV, du 10 Avril 1706, &c.

Par son institution le PARLEMENT DE GRENOBLE, qui est en même-tems COUR DES AYDES, n'étoit composé que d'une seule Chambre; il en fut créé une seconde par Edit de 1538, une troisième en 1597, une quatrième en 1628, une cinquième en 1658. Ces deux dernières ayant été supprimées & incorporées, ainsi que la Chambre de l'Édit en 1679, le Parlement étoit réduit à trois Chambres; mais on en forma une quatrième en 1685. Tous ces changemens furent accompagnés de création d'Officiers. Ainsi, selon M. Bouchu, il n'y a dans ce Parlement, ni *Tournelle*, ni *Enquêtes*, ni *Grand'Chambre*, mais seulement quatre *Bureaux*, ou *Chambres* distinctes par première, seconde, troisième & quatrième, lesquelles roulent de sorte, que celle qui a été la première une année, devient la quatrième l'année suivante. Elles connoissent toutes indifféremment des matières Civiles & Criminelles; mais la première a une attribution particulière des affaires de Police, & de celles qui concernent le Public. De plus, toutes les Requêtes qui ne viennent pas en exécution d'Arrêt, y sont portées, & sont ensuite distribuées par le Premier Président, suivant qu'elles sont en état d'être jugées à l'Audience, ou par rapport. Il y a dix *Présidens à Mortier*, y compris le *Premier* [1] qui est toujours à la tête de la Grand'Chambre avec trois autres Présidens; deux Chevaliers d'honneur, cinquante-cinq Conseillers, dont quatre Clercs & un Garde des Sceaux; le *Parquet* est composé de trois Avocats Généraux qui ont la parole, d'un Procureur Général, & de huit Substituts qui ont la plume, & de douze Huissiers, dont un Premier. La dernière singularité qui distingue ce Parlement des autres, c'est qu'il n'a point de Chambre des Requêtes; mais que les Officiers de son Corps, ont le Bailli de Graisivaudan pour premier Juge par *Committimus.*

par Philippe-le-Bel en 1286, selon les uns, ou en 1302, selon les autres; 2°. celui de *Toulouse* en 1320, par Charles-le-Bel; 3°. celui de *Grenoble* par le Dauphin Louis, en 1453; 4°. celui de Bordeaux par le même Louis XI en 1462; celui de Dijon en 1477, par le même Roi; ceux de Rouen & d'Aix par Louis XII, &c. La préséance est disputée au Parlement de Grenoble par celui de Bordeaux, qui soutient que la concession du Dauphin de 1453 ne donne aucune antériorité au Parlement de Grenoble, parce que le Dauphin n'avoit pas pouvoir de l'accorder tant que son père étoit sur le trône: mais que sa véritable date doit être au tems de sa confirmation par Charles VIII. Malgré ce soutien, la question a été décidée en diverses occasions en faveur de Grenoble, notamment dans les assemblées des Notables des années 1557, 1566 & 1617, ainsi que dans la Chambre de Justice établie à Paris en 1626, & formée des Commissaires de tous les Parlemens, pour connoître des malversations des Financiers. M. Bouchu remarque que malgré ce grand nombre de décisions, les Commissaires de Bordeaux obtinrent néanmoins la même année la préséance alternative avec ceux de Grenoble; mais Chorier observe fort judicieusement, qu'il n'est pas vraisemblable qu'il y ait eu la même année deux décisions sur le même fait: que ce bruit n'étoit fondé que sur une fausse allégation du Mercure François, qui n'étoit qu'une compilation mal écrite de faits apocryphes, rédigés sur de mauvaises pièces, & justement proscrite par Arrêt du Parlement de Paris du 5 Août 1612.

[1] Les Premiers Présidens du Parlement de Grenoble ont été presque tous des Magistrats distingués par leur savoir & leur mérite. Le premier, pourvu par le Dauphin Louis en 1453, est *François Portier*; le second, *Jean Baile* en 1455; le troisième, *Guillaume de Corbie* en 1461; le quatrième, *Pierre Gruel*, tige des familles d'Upaix & de Villebois; le cinquième, *Jean Palmier* en 1484; le sixième, *Geoffroi Carles* en 1510; le septième, *Foulques d'Aurillac*, Gentilhomme Bressan, Sénateur de Milan, pourvu en 1516; *Laurent Rabot*, célèbre Conseiller,

Autre ufage fingulier; le Gouverneur de la Province & le Lieutenant-Général au Gouvernement, ont féance au Parlement, au-deffus du Premier Préfident, & gardent le même rang dans toutes les cérémonies; c'eft la fuite d'un ancien ufage, par lequel le Dauphiné fut regardé, après fon union avec la France, comme un *Pays étranger*, qui n'ayant pas été gouverné felon les ufages de la Monarchie, devoit avoir un *Vice-roi*, pourvu d'une autorité fuprême, qui l'élevât par conféquent au-deffus de tous les Tribunaux ordinaires. En effet, ceux qui furent pourvus du Gouvernement de cette Province, avoient un fceau particulier de leurs armes jointes à celles du Dauphiné, autour duquel on lifoit leur nom qui avoit dans les Lettres de Juftice, dans les Arrêts, & dans les Réglemens, la place que celui du Roi comme Dauphin y a eu depuis. Les Gouverneurs donnoient alors au fceau du Gouvernement, telle forme qu'il leur plaifoit, & réuniffoient leur écuffon à celui du Dauphiné; ainfi le Parlement changeoit de Sceau à chaque nouveau Gouverneur [1]; mais dans la fuite les Rois de France mal confeillés, dit M. Bouchu, crurent augmenter leur puiffance, conteftée par les Prélats qui s'attribuoient la Souveraineté, en employant le titre de *Vicariat de l'Empire*, qui leur avoit été donné par l'Empereur Charles IV. On fit alors un Sceau, dans lequel l'aigle Impérial eft repréfenté, portant dans fes pattes l'écu de France & celui de Dauphiné. Depuis ce tems, les Gouverneurs ont perdu la belle prérogative de voir leurs armes jointes à celles du Dauphiné; mais le rang leur a toujours été confervé au-deffus du Premier Préfident. Tous les Evêques du Royaume font reçus à ce Parlement, & y ont voix inftructive, le feul Evêque de Grenoble étant en poffeffion de la délibérative: il fiège au-deffus du Doyen des Confeillers. Le reffort de ce Parlement n'a que la même étendue de la Province, en y ajoutant la Principauté d'Orange qui y a été réunie en 1714. Sur la police & l'état actuel du Parlement, les gages des Officiers, &c. confultez les derniers Edits. On ne doit point s'arrêter au très-long détail qu'en a donné M. l'Abbé Expilly, d'après M. Bouchu.

Après le Parlement, la Cour des Aides, les autres Sièges de Juftice font un *Préfidial*, fept *Bailliages*, trois *Sénéchauffées*; quatre *Judicatures Royales*, & autant de *Juftices Sei-*

époufa fa fille unique; le huitième, *Bonaventure Barthelemi*, né dans un village du Gapençois, élevé par fon mérite dans un fiècle où ce titre fuffifoit feul pour l'illuftration, pourvu en 1533; le neuvième, *Jean Sainxon*, pourvu en 1536, Auteur d'un Commentaire eftimé fur la Coutume de Tours; le dixième, *Claude de Bellievre* en 1541; le onzième, *Jean Truchon* en 1549; le douzième, *Jean de Bellievre* en 1578; le treizième, *Edmond Rabot* en 1584. Les tems difficiles où vécurent ces grands Magiftrats, ajoutent à leurs louanges; mais ce n'eft que dans une Hiftoire de la Province qu'on peut voir le détail des faits qui les concernent; le quatorzième; *Prunier de Saint-André* en 1603; le quinzième, *Claude Frere*, en 1641; le dix-feptième, *Pierre le Goux de la Berchere* en 1644; le dix-huitième, *Denis le Goux de la Berchere* fon frere en 1653. MM. Legoux, d'une des plus illuftres familles de Robe de Bourgogne, fe font également diftingués dans la Magiftrature & dans les Lettres. Il faut voir le magnifique éloge qu'en font chacun dans leur genre, Chorier, *Hiftoire du Dauphiné*, tom. 1, pag. 854; Pierre Paillot dans fon *Hiftoire du Parlement de Bourgogne*, & l'Abbé Papillon dans fa *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*, &c.

[1] Sous le Gouvernement de Jean de Montmaurt en 1393, le fceau du Parlement étoit celui du Gouverneur, dont un *Dauphin* en forme de croiffant tourné en bas, renfermoit les armoiries. Il avoit pour cimier une tête de Maure avec l'infcription: *Jacobi de Montmaurt Gubernatoris Delphinatûs*. Le Meingre-Boucicaut qui lui fucéda, fit repréfenter un homme armé, tenant dans la main un guidon portant un Dauphin, & portant fur l'épaule gauche l'écu des armes de ce Gouverneur. Cette pratique n'étoit pas éteinte fous le gouvernement de Guillaume de l'Aire; mais on commença dès lors à fe fervir du fceau du Vicariat de l'Empire, avec un fceau exprès pour les actes, concernant cette nouvelle autorité. Des Lettres de

*gneuriales* qu'il y a de Terres & Seigneuries [1]. Par Ordonnance de l'an 1636, il a été érigé dans la ville de Valence un *Préſidial*, dont la Juriſdiction eſt pareille à celle des autres Préſidiaux. Son reſſort comprend les *Bailliages* de S. Marcellin, Buys, Saint-Paul-trois-Châteaux, les *Sénéchauſſées* de Montélimart & de Creſt, & les *Judicatutes* de Die, de Valence & de Romans. L'Edit de création de ce Préſidial, lui attribuoit la Juriſdiction du Vivarais qui en a été détachée. On créa en même-tems une *Cour Royale des Conventions* à Valence, pour connoître des cauſes des Officiers du Préſidial; elle fut unie à la *grande Sénéchauſſée du Valentinois* [2], qui avoit ſous elle les *Vice-Sénéchauſſées* de Creſt & de Montélimart. Le reſte du Dauphiné ſe diviſe en deux *grands Bailliages;* le premier eſt celui de *Viennois & de la Tour*, qui comprend les *Bailliages particuliers* de *Vienne*, de *Grenoble*, & de *Saint-Marcellin:* le ſecond eſt le grand Bailliage des *Montagnes*, renfermant les *Bailliages particuliers de Briançon*, d'*Embrun*, de *Gap & du Buys* ou des Baronies. Quant au Bailliage de *Die*, dont l'Evêque eſt Seigneur, il n'eſt point compris dans les deux grands Bailliages, & va directement au Parlement. Les *quatre Judicatures Royales* ſont celle de *Grenoble*, dont tous les Habitans de cette ville ſont juſticiables, & qui eſt alternative d'année en année, entre le Roi & l'Evêque, en conſéquence de la Tranſaction de 1293, par laquelle l'Evêque conſentit à partager ſa Juſtice avec le Dauphin Humbert I. Les appellations vont au Parlement. 2°. La Judicature de *Romans* partageable entre le Roi & le Chapitre de S. Bernard. 3°. Celle de *Vienne*, entre le Roi & l'Archevêque, qui reſſortit au Bailliage de Viennois. 4°. Celle de *Saint-Paul-trois-Châteaux*, alternative entre le Roi & l'Evêque. La Juſtice d'*Embrun* eſt auſſi alternative entre le Roi & l'Archevêque. On conçoit aſſez que dans toutes ces *Judicatures* [3] ou Juſtices en *pariage*, les droits & émolumens des Greffes ſont partagés entre les Poſſeſſeurs. M. Expilly obſerve que pour dédommager les Juges des gages de leurs finances, retranchées & ſupprimées ſous le dernier règne, on a augmenté les droits de Greffes, Sentences & Epices.

Les *Tribunaux de Finance* ſont, 1°. la *Chambre des Comptes*, dont les fonctions étoient

1409 ſont ainſi datées: *Datum Gratianopoli ſub ſigillo Vicariatûs Imperialis in abſentia.... per Dominum Gubernatorem ad relationem Conſilii in quo erant, &c.* Depuis, ſous le Gouverneur Louis de Laval, on ſe contenta de joindre au Dauphin des fleurs-de-lys ſans nombre, coutume qui n'a pas changé, & qui fit perdre aux Gouverneurs leur belle prérogative. « On n'a pas néanmoins, dit l'Hiſtorien, » violé en cela la loi du *célèbre contrat* fait entre la France » & le dernier Dauphin Humbert, quoique, &c. tom. » 1, p. 783 ».

[1] Par le *Statut Delphinal*, qui règle quelques points de Coutumes du pays, il eſt permis à tous Seigneurs de faire exercer ſa Juſtice dans la ville de Grenoble, de quelque Bailliage qu'elle ſoit dépendante; mais cela ne ſe pratique point à cauſe de l'éloignement des lieux, & l'uſage eſt de les faire exercer dans le chef-lieu de chaque Bailliage. On admet dans cette Province la maxime *nul Seigneur ſans titre*, bien plus judicieuſe que l'axiome *nulle terre ſans Seigneur*, qui eſt reçu dans preſque tout le reſte de la France.

[2] M. Bouchu obſerve que le Prince de Monaco nommoit à preſque toutes les *Juſtices du Valentinois*, parce que Louis XIII deſirant l'indemniſer de la perte de ſes biens patrimoniaux au Royaume de Naples, confiſqués par l'Eſpagne, parce qu'il avoit reçu garniſon Françoiſe à Monaco, traita avec lui en 1641, & s'obligea de lui fournir 80000 livres de rente en fonds dans ſes Provinces de Dauphiné, Auvergne & Provence, & lui céda pour le fourniſſement de ce revenu, la ville de Valence, les Sénéchauſſées de Creſt & Montélimart, le Bàilliage de Buis & la Judicature de Romans, qui furent érigés en *Duché-Pairie*, ſous le nom de *Valentinois;* avec droit de préſentation aux charges de ces Juſtices, & tous les profits caſuels, &c.

[3] M. Bouchu parle d'une autre ſorte de *Judicature* uſitée en Dauphiné, qui eſt fort à remarquer, parce qu'il

anciennement réunies à celles du Parlement qui en avoit la Jurisdiction. Elle fut établie à l'instar de celle de Paris, par Edit de Mars 1628. Elle est composée de six Présidens, le premier compris, de deux Chevaliers d'honneur, de dix-huit Conseillers-Maîtres des Comptes, quatre Correcteurs, six Auditeurs, un Avocat & un Procureur Généraux, quatre Secrétaires, un Receveur & un Contrôleur des Rentes, un Payeur des Gages, un premier Huissier. Elle connoît des Comptes des Receveurs des Tailles & du Domaine, reçoit les aveux & dénombremens des Terres qui relevent du Roi, & elle a l'économat des Bénéfices vacans en régale, au moyen de l'acquisition des Offices d'Economes, &c. [1]. 2°. Les *Trésoriers de France* ne faisoient qu'un même corps avec le Parlement & la Chambre des Comptes, mais ils en furent séparés & établis en Corps de Compagnie par Edit de 1628. Sa Jurisdiction est réduite aux mêmes termes que ceux des autres Bureaux de Trésoriers de France. Ils avoient la connoissance du Domaine avant l'engagement qui en a été fait, & il leur reste celle de la liquidation des Lods & Ventes qui échoient au profit du Roi, avec l'assistance près de l'Intendant dans les départemens des Tailles & l'adjudication des travaux nécessaires aux grands Chemins, Ponts & Chaussées, en vertu de Commissions extraordinaires. Ils ont aussi acquis les Charges de Vérificateurs des Comptes des Etapes. 3°. La *Maîtrise particulière* des Eaux & Forêts a été créée en 1689, avec attribution de Jurisdiction dans toute l'étendue de la Province. Elle doit être, suivant son institution, composée d'un Maître, d'un Lieutenant, d'un Garde-Marteau, d'un Greffier, & de quatre Sergens-gardes de bois. 4°. Les *Elections* furent établies en place des États supprimés en 1628. Il y en a six *Bureaux* établis à *Grenoble*, *Vienne*, *Valence*, *Montélimart*, *Gap* & *Romans*; chacun de ces Bureaux, est composé d'un Président, un Lieutenant, quatre Élus &c. & une Recette particulière, excepté le Bureau de Gap, qui a encore la Recette de Briançon: leur compétence est d'assister l'Intendant au Département de chaque Canton, de connoître en première instance du fait des Tailles, des Octrois, de la Ferme du Tabac, la Marque des Métaux, &c. 5°. La *Justice des Gabelles* se réduit à un Contrôleur à Grenoble, un Visiteur à Briançon, & un

seroit fort utile de multiplier cette maniere de rendre la Justice, lorsqu'on voudra la rendre gratuitement; *Gratis date, quod gratis accepistis.* « Il y a, dit-il, à Chabeuil & » à Saint-Marcellin, une *Judicature Royale des Conventions*, » laquelle n'a d'autorité que sur ceux qui s'y sont soumis » par des actes formels. Cette Cour a été instituée pour » l'expédition plus prompte des affaires des Marchands; » & l'on n'y reçoit jamais d'exceptions en fait de dettes, » que celle d'une quittance; toute autre compensation » ou moyen proposé ne pouvant arrêter l'exécution par » elle ordonnée. On les nomme par cette raison le *style* » *rigoureux* ». Il paroît néanmoins, continue M. Bouchu, que ces Jurisdictions sont peu fréquentées, puisque ces charges sont vacantes depuis très-long-tems aux Parties Casuelles. Les difficultés viendroient-elles de l'opposition des Juges ordinaires à l'exécution de ces Jurisdictions volontaires?

[1] La *Chambre des Comptes* suit immédiatement le Parlement dans les cérémonies, avec cette distinction néanmoins que dans les Eglises le Parlement prenant pour lui les hauts sièges de la gauche, laisse ceux de la droite à la Chambre des Comptes. On prétend que c'est un reste de la préséance que ce Tribunal avoit autrefois sur le Conseil Delphinal; elle étoit d'ailleurs érigée en Chambre des Comptes long-tems avant l'érection du Conseil Delphinal en Parlement, comme on le voit par les Lettres-Patentes de Charles VI, du 11 Janvier 1383 (vieux style). Son Premier Président eut attribution des mêmes droits dont jouit le Premier Président de la Chambre des Comptes de Paris, par une Déclaration du Roi Henri II, du 16 Janvier 1556. Elle eut le sort des autres Chambres des Comptes en 1566 & 1568; & dans la suite elle fut unie au Parlement de Dauphiné, comme on l'apprend de l'Edit qui la désunit du Parlement, & l'établit à l'instar de celle de Paris au mois de Mars 1628; suivi d'un autre au mois de Juin 1633, portant que le Parlement & la Chambre des Comptes de Dauphiné seroient réglés comme le Parlement & la Chambre des Comptes de Paris. Elle avoit

autre à Valence. Il n'y a point d'autres Juges en cette matière, parce que le sel est marchandise libre, pourvu qu'on le prenne aux Greniers du Roi. 6°. Mais en revanche, comme les *Douanes* composent la majeure partie des droits du Roi en Dauphiné, on a été obligé d'établir différens *Sièges* pour la conservation de ses droits; savoir, à *Grenoble*, à *Veynes*, à *Valence*, au *Buys*, à *Montélimart* & à *Briançon*. On a ci-devant parlé fort au long des Douanes, de leur nature & de leur produit, à l'article du Commerce & des Impositions.

## §. III. *Etat Militaire du Dauphiné, Noblesse.*

Le Gouvernement Militaire comprend tout le Dauphiné, avec la Ville & Principauté d'Orange; ainsi il a les mêmes limites que la Province. Il y a 1°. un *Gouverneur Général*; 2°. un *Lieutenant Général* pour le Roi [1], qui ont séance au Parlement avant le Premier Président. En leur absence & celle des *Commandans* par Brevets particuliers, le droit de commander dans la Province appartient au Premier Président, ou en son absence, au plus ancien des Présidens. Ce droit qui est ancien, a été confirmé par Lettres-Patentes du 12 Juillet 1716, publiées à l'Audience le 30 du même mois; 3°. un *Officier Général* commandant le Gouvernement; 4°. un *Sergent de Bataille* de la Province; 5°. quatre *Lieutenans-de-Roi* de la Province; 6°. un *Sénéchal* de Valentinois & Diois; 7°. trois *grands Baillis d'Epée*; savoir, un pour le Viennois & le Graisivaudan, un pour le Diois & le Valentinois, & un pour les Montagnes; 8°. quatre *Lieutenans des Maréchaux de France*, à Crest, Gap, Vienne & Valence. 9°. les *Gouverneurs Particuliers* & *Lieutenant-de-Roi* des Villes & Places [2]; 10°. un *Lieutenant-de-Roi* & un *Commandant* des Ville & Principauté d'Orange, &c.

La *Maréchaussée* de cette Province consiste en une Compagnie composée d'un Prévôt Général, de trois Lieutenans, de trois Brigadiers, de sept sous-Brigadiers, & de soixante Cavaliers & un Trompette, divisés en quinze brigades & quatorze résidences sous les trois Lieutenans, dont un à *Grenoble*, le second à *Valence*, & le troisième à *Gap*.

En vertu de l'Edit de 1726; la Province fournit *deux Bataillons de Milice*, de chacun

aussi la connoissance des affaires du Domaine, qui échecoient au profit du Roi; mais par Arrêt de l'an 1690, cette matière a été adjugée aux Trésoriers de France : Piganiol assure que ce n'est que dans les Eglises de N. D. & de S. André de Grenoble, que les Officiers des Comptes ont la droite au Chœur sur le Parlement. Cette Chambre des Comptes a eu plusieurs Officiers distingués dans les Lettres; ses deux Premiers Présidens, *Salvaing de Boissieux* & *Bour-chenu de Valbonnais* suffisent pour l'immortaliser.

[1] Suivant un Etat fourni par M. Expilly au mot *Dauphiné*, les appointemens & émolumens du Gouverneur sont de........ 57349#

Ceux du Lieutenant Général, de........ 13000

Ceux des Villes & Places mentionnées audit Etat, se montent à........ 59754

Ceux des Lieutenans de Roi desdites Villes, à........ 20695

Total........ 150798#

mais cet Etat est incomplet, & ne renferme pas ceux de tout l'Etat Militaire.

[2] Les *Villes & Places fortes* où il y a des Gouverneurs particuliers & des Lieutenans-de-Roi, sont Brian-

ſix cens hommes, & qui ſuivirent le rang du *régiment de Dauphiné* [1]. Le Roi ayant établi à Strasbourg une compagnie de trois cens Gentilshommes, voulut qu'il y en eût vingt du Dauphiné. Après le bref état Militaire du Dauphiné, M. Bouchu parle de la *Nobleſſe* qui eſt le bras droit des Princes, & le ſoutien des États, comme les Officiers & les Miniſtres en ſont la tête. Tout ce qu'il dit de l'ancienne Nobleſſe de Dauphiné & de ſes Titres, eſt littéralement copié du onzième livre de l'*Hiſtoire de Chorier;* mais l'extrait qu'en donne Boulainvilliers eſt rempli de fautes, parce que tous les noms y ſont corrompus : d'ailleurs nous avons traité cette matière dans l'abrégé hiſtorique qui eſt à la tête de cette Deſcription. Il n'en eſt pas de même de la Nobleſſe Dauphinoiſe qui exiſtoit au commencement de ce ſiècle, dont il donne un détail curieux [2]. Il diſtingue principalement:

1°. La Maiſon de *Clermont*, diviſée en pluſieurs branches, dont trois ſeulement ont des établiſſemens en Dauphiné; celle de *Clermont-Tonnerre* qui poſſéde le Comté de Clermont en Viennois, érigé en 1547, & compoſé de dix-huit Paroiſſes; celle de *Montoiſon*, qui poſſéde la Terre de ce nom dans le Valentinois; & celle de *Chatte* qui poſſéde le Comté de Rouſſillon en Viennois, compoſé de ſept groſſes Paroiſſes [3].

2°. Celle de *Groſlée* qui poſsède le Marquiſat de Virville, érigé en 1620, & qui a été honorée du Cordon bleu & de pluſieurs emplois diſtingués.

3°. Celle d'*Allemand*, alliée aux premiers Dauphins, & qui avoit le privilège ſingulier de ne faire aucun hommage pour ſes Terres, mais ſeulement un ſerment perſonnel. Elle a donné un grand nombre de Prélats illuſtres, entr'autres le Cardinal Louis Allemand, Archevêque d'Arles, qui préſida au Concile de Baſle, & qui eſt mort en odeur de ſainteté. Sibut Allemand, Evêque de Grenoble, qui en 1455 aſſembla chez lui tous les Chefs des différentes branches de ſon nom, pour les engager à porter des armes pareilles, & ſupprimer le déſordre qui étoit parmi eux de prendre des armes arbitraires; il s'y trouva vingt-trois perſonnes, Chefs de famille, qui convinrent de porter de gueule ſemé de fleurs de lys d'or à la cotyce d'argent brochant ſur le tout. La branche qui s'établit en Breſſe en 1320, porte un lion, &c. Cet exemple remarquable fait voir que la confor-

çon & le Fort du Randouillet, la Tour de Creſt, Die, Embrun, Fort-Barraux, Gap, Grenoble & l'Arſenal, Meoüillon, Mont-Dauphin, Montelimart, Nyons, Orange, Pierrelatte, Pont-de-Beauvoiſin, le Château de Queyras, Romans, Saint Marcellin, Tallard, Valence & Vienne.

[1] Indépendamment de la Milice, il a été reconnu que la Province du Dauphiné peut aiſément fournir en tout tems à la ſubſiſtance de cinq Régimens de Cavalerie, chacun de ſix cens chevaux. Quant à l'Infanterie, tant qu'elle ne paſſera pas le nombre de dix à douze mille hommes, elle ne ſera jamais à charge à la Province. Au contraire, elle donnera toujours aux Habitans du Dauphiné de nouvelles facilités pour la conſommation de leurs denrées ſuperflues. M. Bouchu obſerve même que, ſans le ſecours des quartiers d'hiver, il ſeroit impoſſible d'y faire le recouvrement des impôts; & cet Auteur connoiſſoit certainement mieux que qui que ce ſoit les facultés de la Province.

[2] Il compte deux cens cinq *Gentilshommes* dans le Graiſivaudan; deux cens vingt-quatre dans le Bailliage de Vienne; cent trente-trois dans celui de Saint-Marcellin; cinquante-cinq dans la Sénéchauſſée de Valence; cent neuf dans celle de Montélimart; autant dans celle de Creſt; ſoixante-quatre dans le Bailliage de Buys; quinze dans celui d'Embrun, & quatre-vingt-douze dans celui de Gap; ce qui fait en total mille cinquante-neuf Gentilshommes ou familles nobles, ſur leſquelles il donne des détails aſſez piquans.

[3] L'Auteur paroît en vouloir à l'illuſtre Maiſon de *Clermont*. Il convient qu'elle eſt originairement une des bonnes de la Province, mais il ajoute « qu'elle a affecté dans des tems aſſez modernes une hauteur & des diſtinctions peu réelles, ſous prétexte de la ſouveraineté des anciens Seigneurs de Clermont; que dans le fait ils étoient feudataires & ſujets de l'Egliſe de Vienne; qu'Aimard II, Seigneur de Clermont, fut élevé par la faveur de l'Ar-

mité ou la différence des armoiries sont un moyen très-peu sûr pour juger des familles de ces tems-là. On en trouvera plusieurs autres preuves dans Chorier, *Livre XI.*

4°. La quatrième famille dont parle l'Auteur, est celle des *Bérengers*, laquelle, dit-il, prétend son extraction des anciens Rois d'Italie de ce même nom, mais qui sans chimères est fort illustre.

Chorier en parle, & cite à ce sujet ces vers d'un grand Poëte :

» . . . *C'est le sang de ces vieux Bérengers,*
» *Si renommés chez nous & chez les Etrangers...*»

Il dit que les armes de cette Maison, d'où sont les Seigneurs de *Morges*, sont gironnées d'or & de gueule de huit pièces.

La Maison de *Sassenage* est issue de celle des Bérengers : elle descend directement, suivant l'Auteur, de celle de Pont-en-Royans, & d'un nommé Ismidon, vivant en 1040, & si puissant en ces tems-là, que le pays de Royans qui lui appartenoit, en étoit alors nommé *Ismidonis Principatus* : elle n'a pris les armes de Sassenage qu'après avoir hérité de cette Terre, qui étoit l'une des quatre grandes Baronnies, & qui a joui incontestablement du droit de souveraineté, avant que les Dauphins eussent opprimé tous les autres Seigneurs de la Province. On trouve dès l'an 1223 un Aymar de Sassenage, nommé arbitre, entre le Dauphin Guy-André de Bourgogne, & Aymar de Poitiers, Comte de Valentinois, pour la restitution de la dot de la première femme de ce Dauphin, qu'il condamna d'une manière singulière. Au commencement du siècle, la Maison de Sassenage étoit divisée en quatre

chevêque Gui de Bourgogne, lequel étant devenu Pape sous le nom de Calixte II, augmenta sa fortune par des priviléges, & lui donna même une distinction honorable, en permettant que ses armoiries fussent chargées des clefs de S. Pierre, non pour l'avoir rétabli par ses armes, comme on le prétend, mais pour l'avoir suivi en Italie, & lui avoir témoigné un attachement digne d'une récompense honorable; que la puissance des Evêques de Vienne déclinant de jour en jour par les démembremens de quelque portion de leur Etat, que les Dauphins, les Comtes de Savoie, ou les autres Grands de la Province leur enlevoient, les Seigneurs de Clermont acquirent une espèce d'indépendance dans leur Terre; mais qu'il n'y a aucun fondement à la regarder comme un droit de Souveraineté dont il n'y a pas le moindre titre. Que ces Seigneurs s'étant donnés au dernier Dauphin Humbert II, & ayant reconnu leur Terre mouvante de sa Seigneurie, au préjudice de l'Eglise de Vienne, ils en avoient reçu pour recompense des titres honorables dont leurs descendans se parent avec éclat, quoique d'autres familles qu'ils tiennent bien inférieures à la leur, telles que celles de la Poepe, les eussent possédés avant eux; qu'enfin le Dauphiné étant venu à la France, les Seigneurs de Clermont ne paroissent avoir été distingués en rien des autres Sujets de la Province, jusqu'au règne de Henri II, qui érigea leur Terre en *Comté ;* que depuis ce tems-là *ils ont eu divers sujets de mérite*, qui se sont avancés à la Cour & dans les armées; qu'ils ont *fait des alliances honorables*, particuliérement celle des héritiers de Tonnerre & de Piney-Luxembourg, par le moyen desquels ils ont formé de nouveaux établissemens dans le voisinage de la Cour, & sont par-là devenus plus considérables qu'ils ne l'avoient été jusqu'alors; qu'il n'y a d'ailleurs aucune vraisemblance à la faire descendre des Ducs & Comtes d'Auvergne, ou de prendre en cette famille une veine de Sicile qui n'en fut jamais. Que les premiers Seigneurs de Clermont dont les titres fassent mention, sont du onzième siècle; ce qui fait une assez grande antiquité pour faire une bonne Maison; que la plûpart des Terres du Dauphiné ont eu le même *avantage de Souveraineté* dont s'honore celle de Clermont; que ce fut l'effet de l'avilissement de l'autorité Impériale d'une part, & de la facilité des Evêques de l'autre, lesquels voulant favoriser leurs parens, se mirent peu en peine de conserver les Domaines & l'autorité de leurs Eglises ».

Il n'y a pas de meilleure noblesse que celle qui a passé par le creuset de la critique, d'où elle sort pure & sans tache. C'est ce qui a décidé à rapporter ce long passage, qui fort curieux d'ailleurs, est encore infiniment honorable à l'illustre Maison qui en est l'objet. Au reste, son an-

branches; celle des *Marquis de Saſſenage*, qui poſſédoit le Marquiſat de même nom, compoſé de huit belles Paroiſſes, & le Marquiſat de Pont-en-Royans, érigé en 1617, & compoſé de ſept Paroiſſes ; celle du *Comte de Saſſenage*, poſſédant le Comté de Monteiller en Valentinois; celle du Comte de *Guaſt*, poſſédant le Comté de Charmes, érigé en 1652, & celle de *Ventavon*, jouiſſant de la Terre de même nom.

5°. La cinquième Maiſon eſt celle de *Créqui-Blanchefort*, à cauſe du Duché de Leſdiguieres, & des autres Terres de la ſucceſſion de *Bonne*, qui lui ſont échues par le mariage du Maréchal de Créqui, avec l'une des filles du Connétable de Leſdiguieres. *Leſdiguieres*, premier patrimoine du Connétable, fut érigé en Duché en 1611; & comme c'étoit une Terre fort peu conſidérable, le Roi lui unit le Pays de Champſaur, qui avoit été autrefois un Duché en la poſſeſſion des Dauphins. Il eſt compoſé de dix-ſept Paroiſſes & pluſieurs mouvances. Cette Maiſon poſſédoit en outre pluſieurs autres Terres, comme Vizille, Saint-Jean-de-Bournay, Moirans, Mens, Oyſans, la Mure, &c, qui ſont des engagemens du Domaine.

6°. La ſixième Maiſon eſt celle de *Viennois*, portant le nom & les armes des Dauphins. Elle étoit autrefois connue ſous le nom d'*Orſent* ou *Urſuant*, à cauſe que le Dauphin Humbert II, dont elle deſcend, donna par acte de 1351, à Amedée de Viennois ſon fils naturel, 150 livres de rente ſur le Mandement d'Urſent, dont ſa poſtérité jouit encore. M. Bouchu dit cette famille fort pauvre pour ſon illuſtre origine.

7°. La ſeptième eſt celle de *Veſcq*, l'une des anciennes de la Province, qui a donné un Grand-Maître de l'Ordre de Malthe, & pluſieurs Prélats à l'Egliſe. Elle étoit au commencement du ſiècle diviſée en trois branches ; celles de *Béconne*, de *Comſos* & de *Lalo*.

8°. La huitième eſt celle de la *Baume-d'Hoſtun*, dont le Maréchal de Tallard, qui en étoit le Chef, poſſédoit le Comté de Tallard, compoſé de ſept Paroiſſes, le Marquiſat de la Baume, &c. Le Comté de Tallard a depuis été érigé en Duché-Pairie.

cienne Souveraineté eſt établie ſur les titres les plus authentiques. Les anciens Barons de Clermont n'étoient feudataires de l'Egliſe de Vienne, qu'à cauſe des Terres dont ils s'étoient emparées dans le Comté de Salmoreng, que les Evêques de Vienne & de Grenoble s'étoient partagées. Les Dauphins étoient eux-mêmes feudataires de l'Egliſe de Vienne pour leur Comté d'Albon. Pluſieurs hommages rendus aux Dauphins de Viennois, même à ceux de la Maiſon de France, portoient en termes exprès, ſauf l'hommage dû au Seigneur de Clermont : *Salvâ fidelitate Domini Clarimontis*. Ce ſont les formes de l'hommage rendu au premier Dauphin de France, par Hugonet de Baſſey en 1349. Ainſi cette Souveraineté étoit reconnue même par la France. Avant que la Bulle du Pape Calixte II, en 1120, eût accordé la Thiarre & les Clefs de S. Pierre pour armoiries de la Maiſon de Clermont, en récompenſe de ſes ſervices, ſes armoiries étoient une montagne éclairée d'un ſoleil-levant. Le Dauphin Humbert II qui aſpiroit à la Royauté, fit ce qu'il put pour s'acquérir le Chef de cette Maiſon, qui étoit alors Aymard IV du nom. Il érigea ſa Terre en Vicomté, par Lettres du 20 Juin 1340. Il le créa Connétable & Capitaine Général de ſes armées, en lui mettant en main une épée nue & un guidon où étoient les armes du Dauphiné. Il le fit Chef de ſon Conſeil, en lui mettant au doigt un anneau d'or, & Grand-Maître de ſa Maiſon, en lui donnant une verge d'ivoire. Il voulut que toutes ces Charges fuſſent héréditaires, & que les aînés de Clermont en puſſent jouir comme d'un bien patrimonial. Chorier remarque, to. 1, pag. 846, que les mêmes ſolemnités ont été obſervées dans les différens hommages rendus par les Seigneurs de Clermont à la Chambre des Comptes du Dauphiné en 1411, 1447, 1495, & enfin en 1646, au nom de François, Comte de Clermont & de Tonnerre, &c. Cette ſeule obſervation ſuffit pour détruire toutes les réflexions malignes de l'abbréviateur de M. Bouchu, puiſque Chorier étoit plus inſtruit que perſonne des uſages de ſa Province. M. le Préſident de Valbonnois donne le nom de *premiers Barons du Dauphiné* aux Seigneurs de Clermont-Tonnerre, tom. 2, pag. 207, &c.

9°. La neuvième eſt celle de la *Poëpe*, connue très-anciennement [1]; elle étoit diviſée au commencement du ſiècle en trois branches; celles de *Saint-Julien*, de *Servieres* & de *Vertrieu.*

10°. La dixième famille remarquée par l'Auteur, eſt celle de *Simiane*, diviſée en quantité de branches, dont celle du Marquis de *Pianſſe*, Miniſtre à Turin, eſt l'aînée; celle du Marquis de *Simiane-Trachenu*; du Marquis de *Gordes*, honorée du Cordon bleu; celles de Moucha, de Moncance, & de la Coſte. Le fameux de Gordes étoit de cette Maiſon.

11°. La onzième eſt celle du *Puy*, dont le Marquis de *Montbrun* eſt le Chef; le premier Grand-Maître de l'Ordre de S. Jean [2], étoit de cette Maiſon, qui eſt ancienne par conſéquent; elle eſt auſſi diviſée en pluſieurs branches.

12°. La douzième eſt celle de *Monteynard* [3], dont le Marquis de *Montfin* en Languedoc, & le Seigneur de la *Pierre*, &c. L'ancien nom de cette famille eſt *Aynard* ou *Heinard* ſimplement, & elle eſt des bonnes de la Province.

13°. La treizième eſt celle de *Maugiron*, qui poſſédoit Ampuis, Beauvoir, &c.

14°. La quatorzième, celle de la *Baume-en-Suze*, dont le Marquis de *Breſſieux* eſt l'aîné. Le Marquiſat de Breſſieux, érigé en 1612 en faveur de Louis de Groſlée (y ayant long-tems que l'ancienne famille du nom de Breſſieu eſt éteinte), eſt composé de cinq Paroiſſes; c'étoit la troiſième Baronie du Dauphiné.

15°. La quinzième famille eſt celle de *Montauban* [4], iſſue de l'ancienne Maiſon des *Artauds*, qui a donné les premiers Princes du Forez.

16°. La ſeizième eſt celle d'*Agouſt*, qui a exercé la Souveraineté dans le Comté de Sault en Provence, en vertu d'une inféodation des Empereurs. Il y en a pluſieurs branches; celle du Baron de *Montmaur*, celle de *Charouſſe*, qui poſſede la Terre de Montjay; &c.

17°. La dix-ſeptième celle de *Beaumont*, fort ancienne [5], dont le fameux Baron des *Adrets* étoit ſorti: les Seigneurs d'*Autichamp* en Anjou en ſont les aînés, &c.

[1] En 1289, *Etienne de la Poepe*, gendre du Dauphin Gui XII, étoit Connétable ſous Humbert I. Chorier fait le plus grand éloge de cette famille, & du Préſident Louis de la Poepe, connu par ſon eſprit, ſa probité, ſa fermeté inébranlable.

[2] *Raimond Dupuy*, fils d'Aleman Dupuy, avoit fait le voyage de la Terre-Sainte avec Godefroy de Bouillon; après s'être diſtingué dans les armes, il ſe voua au ſervice des pauvres dans l'Hôpital de S. Jean de Jéruſalem, & y inſtitua l'Ordre Religieux-Militaire de ce nom, auquel il preſcrivit des Réglemens. Il mourut en 1160.

[3] Le vrai nom eſt *Aynard* ou *Monteynard*. La famille des *Aynards* a ſuivant M. de Valbonnois, tom. 2, p. 237, le mérite de trouver d'illuſtres ancêtres au milieu des ténèbres du dixième ſiècle, par des titres inconteſtables que ce Savant rapporte & explique. Guigues Aynard, Seigneur de Domaine, étoit un des principaux Seigneurs de la Cour de l'Empereur Frédéric I en 1155. La guerre des *Aynards* & des *Allemands*, ſous Humbert II, qui partagea toute la Nobleſſe du Dauphiné, eſt un des événemens les plus remarquables dans l'hiſtoire de cette Province.

[4] On voit par l'Hiſtoire, que le Dauphiné n'avoit point de plus illuſtre famille du tems des Rois de Bourgogne; & que *Ratburne*, Vicomte de *Vienne*, frere d'Artaud I, épouſa une fille du Roi Conrad dans le dixième ſiècle. C'eſt la tige de l'illuſtre Maiſon de *Vienne*. Iſmidon, dont il a été parlé au ſujet de la Maiſon de Bérenger, étoit frère d'Artaud III; de ſorte que tandis que la Branche aînée poſſédoit le Forez, les cadets continuèrent leur ſéjour en Dauphiné, où ils établirent des familles puiſſantes, telles que les *Bérengers* & les *Montaubans*. La Maiſon de la *Roche*, au Bailliage de Buis, eſt de la famille, du nom & des armes de Montauban. Le Marquis de *Montaüban*, le Marquis de *Soyans* prétendent la même origine.

[5] *Artaud de Beaumont*, III[e] du nom, pere d'*Amblard de Beaumont*, premier Miniſtre du Dauphin Humbert II, mari de Béatrix Allemand, parente des Dauphins, eſt la tige de cette Maiſon. Le Baron des *Adrets* étoit un de ſes deſcendans: elle ſubſiſte encore dans les branches d'*Autichamp*, *de Beaumont*, *de Saint-Quentin*, *&c.* J'en parlerai plus bas.

18°. La dix-huitième, celle de *Moreton*, auſſi fort ancienne, dont le Marquis de *Chabrillant* eſt l'aîné.

19°. La dix-neuvième celle *de la Croix*, dont le Comte de Saint-Vallier, Baron de Clérieu : c'eſt une famille de Robe qui a ſuccédé aux Seigneurs de Saint-Vallier, du nom de *Poitiers*.

20°. La vingtième eſt celle de *Prunier*, poſſédant le Marquiſat de Virieu, &c. [1].

Les Terres titrées de la Province ſont, *deux Duchés-Pairies*; ſavoir, celui de Valentinois & celui de Leſdiguieres : *cinq grandes Baronies;* celles de Clermont, de Saſſenage, de Maubec, ancien héritage de la Maiſon de Boczoſel, aujourd'hui connue ſous le nom de Montgontier ; la Baronie de Breſſieu qui alterne avec la précédente, & celle de Montmaur. Les *Marquiſats* ſont ceux de Pont-en-Royans, de Montbrun, de Virville, de l'Étang, d'Ornacieu, de Virieu, de la Garde, de Clauſſon, de Chabrillan, de Poutieres, de Chevrieres, de Vaubonnois, de Septème héritage de la Maiſon illuſtre de Beauvoir d'où deſcendent les Marquis de Varembon ; enfin les Marquiſats de Dolomieu, de Chaulnes, du Bourg de Valence & de la Baume-d'Hoſtun. Les *Comtés* ſont ceux de Rouſſillon, de Suze, de la Roche, de Diſimieux, d'Anjou, de Charmes, de Monteiller, de Saint-Vallier érigé en Comté pour la fameuſe Diane de Poitiers ; de Tallard, de Clermont en Trièves ; le *Vicomté* de S. Prieſt & celui des Avenieres. Les autres *Seigneuries* ſont la Baronie de Clérieu, d'Auton, d'Uriage, de Greſſe, d'Auzellier, de Château-neuf, des Adretz, de Jons, &c.

L'article qu'on vient de lire ſur la *Nobleſſe* & les anciennes Maiſons du Dauphiné, étoit rédigé, lorſque M. l'Abbé Brizard a publié l'*Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de Beaumont* [2]. On peut regarder cette Hiſtoire curieuſe, comme le Nobiliaire le plus exact

[1] On peut juger par ce petit nombre de *Familles Nobles*, dont M. Bouchu donne le détail, & même par le mêlange qu'il fait des anciennes Maiſons avec les autres, qu'il manque beaucoup de choſes à cette partie de l'Hiſtoire du Dauphiné ; puiſqu'il compte dans ſon dénombrement *dix à douze cens Gentilshommes*. On peut voir encore pluſieurs autres familles illuſtres dans Chorier, liv. XI ; dans le Recueil de M. de Valbonnois, &c. J'en rappelle un grand nombre, tant dans l'Abrégé hiſtorique que dans la Deſcription & la Notice des grands Hommes du Dauphiné : cela ſuffit pour faire voir de quelle utilité ſeroit un *Nobiliaire de la Province*.

Après ce détail ſur les Familles, M. Bouchu fait l'énumération des *Terres titrées* de la Province. Il ne compte que deux *Duchés-Pairies*, mais il y en a trois. Savoir, celui de *Valentinois*, dont on parlera à la Deſcription de ce Pays ; celui de *Leſdiguieres*, érigé en 1611 en faveur du fameux Connétable de ce nom & de ſon gendre ; & celui d'*Hoſtun-Tallard*, érigé en Duché-ſimple l'an 1712, en faveur de Camille d'Hoſtun, Comte de Tallard, Maréchal de France, & en Pairie par Lettres-Patentes données à Verſailles au mois de Mars 1715, regiſtrées le 2 Avril ſuivant, en faveur de Marie-Joſeph Duc d'Hoſtun, fils du Maréchal de Tallard. M. Bouchu ne parle point de ce troiſième *Duché-Pairie* parce qu'il n'étoit point encore érigé lors de cette ancienne deſcription. Je me contente de citer dans le texte les *Terres titrées*, telles que M. Bouchu les a données.

[2] L'*Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de Beaumont*, portant cette belle Epigraphe tirée de Lucain :

*. . . . . . . Perit in illo*
*Nobilitas, cujus laus eſt in origine ſolâ.*

a été imprimée grand *in-fol.* à l'Imprimerie du Cabinet du Roi. On n'en a tiré que cent Exemplaires, & il n'en a point été vendu. Cette excellente hiſtoire dont j'ai déja fait l'éloge mérité, eſt diviſée en IX Livres qui comprennent toutes les Branches de la Maiſon de Beaumont. Les deux premiers Livres concernent les *anciens Seigneurs de Beaumont*, depuis 1080 juſqu'en 1322. Le Livre trois contient les *Seigneurs de la Frette*, depuis l'an 1307 juſqu'en 1520. Le Livre quatre, les *Seigneurs d'Autichamp*, depuis 1386 juſqu'à préſent. Ils avoient pris ce nom de la Terre d'Autichamp en Valentinois, dont Humbert de Beaumont, chef de cette branche, avoit hérité de Polie de Chabrillant ſa mere. Le Livre cinq comprend les *Seigneurs des Adrets*, depuis 1399 juſqu'en 1633. Le fameux François de Beaumont, Baron des Adrets, étoit le dernier de cette branche puînée, ſes fils étant morts avant lui. Le Livre ſix comprend les branches aînées ; & contient les

& le plus complet qu'on ait ſur le Dauphiné; parce que le ſavant Auteur traite en même-tems, ſans s'écarter de ſon plan, de toutes les autres Maiſons nobles entrées par alliance dans celle de Beaumont. Allard, Préſident en l'Élection de Grenoble, a donné en pluſieurs volumes *in-4°.* *l'Hiſtoire des Maiſons nobles du Dauphiné*, imprimée à Grenoble en 1660; mais cet Auteur manque abſolument de critique, ſe livre trop aux conjectures, & adopte avec trop de facilité tout ce qui peut illuſtrer ſes Héros favoris. Cette Hiſtoire malgré ces défauts, jointe à celle de *la Maiſon de Beaumont*, à l'*État Politique* de Chorier, & aux *Mémoires* du Préſident de Valbonnais, fourniroient des matériaux ſuffiſans à un Nobiliaire univerſel du Dauphiné.

Pour nous en tenir à ce qui concerne la Maiſon de *Beaumont*, elle arrive, comme toutes les grandes Maiſons du Royaume, à cette époque au-delà de laquelle il faut arrêter ſes recherches, ſi on ne craint de tomber dans les fables & les chimères. L'uſage d'avoir des noms & des armoiries n'ayant commencé que dans le onzième ſiècle, on n'a plus au-delà de ce terme, ni marque, ni diſtinction pour reconnoître les familles. Celle de Beaumont avoit pris ſon nom de l'ancien Château de Beaumont, *de Bello-Monte*, ainſi appellé de la beauté de ſa ſituation, ſur une éminence non éloignée des rives de l'Isère, à l'extrémité de la vallée de Graiſivaudan, dans la Paroiſſe du Touvet, près le village de Crolles & ceux des Adrets, de la Frette, &c. *Artaud de Beaumont*, *troiſième du nom*, mort vers 1322, eut pluſieurs enfans de ſes deux mariages, dont *Arthaud de Beaumont IV*, Seigneur de la Frette, continua la branche aînée, d'où ſont iſſus les Seigneurs d'Autichamp ſubſiſtans aujourd'hui; ceux des Adrets qui finirent au fameux Baron des Adrets, & ceux de la Tour de Tencin, du Beſſet, de Rochemur, de Saint-Quentin, de l'Iſle, de Montaud & de Saint-Sauveur actuellement ſubſiſtans. La Branche cadette commence à *Amblard de Beaumont*, l'un des fils du ſecond lit d'Arthaud III. Il fut principal Miniſtre du dernier Dauphin pendant vingt ans, & un de ceux qui contribuèrent le plus à l'illuſtration de ſa Maiſon [1].

Seigneurs de la *Tour-Tencin* en Dauphiné, de *Rochemure* du *Beſſet* en Auvergne, qui ſubſiſtoient en *1669*; de *Saint-Quentin*, de *Liſle*, de *Montaud* & de *Saint-Sauveur*, qui ſubſiſtent en Dauphiné depuis l'an 1499 juſqu'à préſent. Le Livre ſept contient les Seigneurs *de Beaumont* & *de Montfort*, depuis 1318 juſqu'en *1565*; le célèbre Amblard de Beaumont, principal Miniſtre du Dauphin Humbert II, aux ſoins duquel la France doit la ceſſion du Dauphiné, étoit chef de cette branche, d'où ſont ſortis les deux ſuivantes actuellement exiſtantes. Le Livre huit contient les Seigneurs de *Verneuil*, de *Payrac*, de *Pompignan* & d'*Auty* en Languedoc & en Quercy, depuis 1552 juſqu'à préſent. Le Livre IX & dernier contient les Seigneurs du *Repaire*, de *Saint-Aubin*, de *Nabirac*, de la *Roque-Meirals*, &c. en Périgord. *Chriſtophe* de Beaumont, dernier Archevêque de Paris, étoit de cette branche actuellement floriſſante.

J'ai cru devoir ſuppléer par cette notice de l'*Hiſtoire de la Maiſon de Beaumont*, au peu que j'en ai dit dans ce qui précède. Cette hiſtoire, eſt appuyée ſur les titres les plus authentiques qu'on a publiés en même-tems pour ſervir de preuves juridiques. Il ſeroit à ſouhaiter que toutes les grandes Maiſons du Royaume euſſent la même attention, & ſur-tout qu'elles choiſiſſent avec ſoin un Hiſtorien capable de les illuſtrer.

[1] Les armes de la Maiſon de Beaumont ſont de *gueules à faſce d'argent*, *chargées de trois fleurs-de-lys d'azur.* La tradition de la famille eſt, qu'elle portoit anciennement trois roſes ou trois lozanges, & que les fleurs-de-Lys miſes à la place, ſont une conceſſion du Roi Philippe de Valois, en reconnoiſſance des ſervices rendus à la France par Amblard de Beaumont. Le cri de guerre étoit *Beaumont - Beaumont.* La deviſe eſt celle qui avoit été choiſie par le fameux Baron des Adrets: *Impavidum ferient ruinæ*, ſi propre à peindre ſon caractère féroce & indomptable. *Amitié de Beaumont* étoit le ſobriquet de cette famille. Louis Videl dans ſes *Annotations ſur la vie du Chevalier Bayard*, rapporte les ſobriquets des principales Maiſons de la vallée du Graiſivaudan, en cette ſorte: « Parenté d'Alleman; Proueſſe du Terrail; Charité d'Arces; Sageſſe de Guiffrey; Loyauté de Salvaing; *Amitié de Beaumont*; Bonté de Granges; Force de Commiers; Mine de Theys; Viſage d'Arvillars. Telles ſont, dit-il, les épithétes que le tems leur a données, par la remarque que l'on a faite de leurs qualités plus ordinaires »

Sa poſtérité ſubſiſte dans les Branches de Verneuil, de Payrac, de Pompignan & d'Auty, & dans celle du Repaire, dont étoit le dernier Archevêque de Paris.

## ARTICLE II.

### *Deſcription particuliere du Haut-Dauphiné.*

Nous admettrons la diviſion du Dauphiné en *Haut* & *Bas*, pour décrire rapidement les villes & lieux les plus remarquables de cette Province. Le Haut-Dauphiné comprend le *Graiſivaudan*, le *Briançonnois*, l'*Embrunois*, le *Gapençois*, le *Royannois* & les *Baronies*. Ces ſix Pays formeront autant de Paragraphes ou de ſous-diviſions dans cet Article.

### §. I. *Le Graiſivaudan.*

Le Graisivaudan, *Gratiano-Politanus Tractus*, eſt la contrée la plus conſidérable du Haut-Dauphiné [1]; elle formoit une eſpèce de Principauté appartenant aux Evêques de Grenoble, après la diſſolution du dernier Royaume de Bourgogne. Mais les Evêques furent dépouillés peu-à-peu par les Comtes d'Albon, qui prirent le titre de Comtes de Graiſivaudan, & après de longues conteſtations, ne laiſſerent plus aux Evêques que le vain titre de *Princes* qu'ils ont conſervé. Cette contrée eſt bornée au nord par le Viennois & la Savoie; au ſud par le Diois, le Gapençois & l'Embrunois; à l'eſt par la Savoie & le Briançonnois; & à l'oueſt par le Diois & le Valentinois; elle a environ quinze lieues de longueur ſur quatorze de largeur: ce qui peut être évalué à cent quarante-cinq lieues quarrées. Le Graiſivaudan eſt arroſé par l'Isère, le Drac, la Romanche, les Guyers, &c.; il eſt rempli en grande partie de montagnes affreuſes & inhabitées, couvertes de neige la majeure partie de l'année; mais l'âpreté de ce climat eſt fort tempérée, dans les vallées & les plaines.

Celle qu'on nomme ſpécialement la *Vallée de Graiſivaudan*, peut avoir ſept à huit lieues de longueur, à commencer depuis Grenoble. Les deux chaînes qui la bordent à droite & à gauche de l'Isère, partent du groupe des hautes montagnes qui la ſéparent de la Savoie;

[1] La *Deſcription* que M. Bouchu, Intendant du Dauphiné, fit ſur la fin du dernier ſiècle pour l'inſtruction du pere de Louis XV, ne contient qu'une notice fort conciſe des trois Gouvernemens Eccléſiaſtique, Civil & Militaire dont on vient de parler dans l'article précédent. Il donne enſuite un Abrégé de l'*Hiſtoire* générale extraite du premier volume de Chorier, mais mal digéré & incomplet. Quant à la *partie deſcriptive* des différentes contrées & des vallées du Dauphiné, elle eſt abſolument nulle. Il dit ſeulement, page 8, que cette Province contient dix Villes & une vingtaine de Bourgs principaux qu'il ſe contente de nommer. On ne peut concevoir la cauſe de ce vuide dans un ouvrage fait pour l'inſtruction des Princes, & plus propre par ſa ſécheresse, par l'aridité de ſa nomenclature, & la confuſion qui y règne, à dégoûter de ſa lecture, qu'à inſpirer le deſir de connoître cette Province intéreſſante. Les mêmes défauts ont paſſé dans la *Deſcription de Piganiol* & de ſes Copiſtes. Cependant Piganiol s'eſt un peu plus étendu que M. Bouchu ſur les Villes, & quand la matière lui manque, ce qui arrive aſſez ſouvent, il ſe jette ſur des détails abſolument étrangers, tels que la vie du Connétable de Leſdiguieres qu'il fait à ſa guiſe, &c.

On commence cette Deſcription particulière du Haut-Dauphiné par le *Graiſivaudan*, que M. l'Abbé Expilly place mal-à-propos dans le Bas-Dauphiné. Il dit, to. 2, page 583 : « que le Haut comprend la Matéſine, le Champſaur, » l'Oiſans, le Diois, le Gapençois, l'Embrunois & le

& dans lequel grouppe se trouvent quantité d'autres vallées moins étendues, telles que celles de Chartreuse, d'Entremont, d'Apremont, &c. Il y a peu de plaines en France, dit M. Guettard, qui soient plus agréables que celle du Graisivaudan, si on la considère surtout du côté de la culture: vue d'une certaine hauteur, elle ne paroît être qu'un ensemble de jardins différemment cultivés. Le nombre immense d'arbres fruitiers dispersés dans les terres ou qui les entourent; les champs ensemencés de différens grains ou de chanvre, les pentes des montagnes chargées de vignes ou de petits bois, îles, maisons de campagne, ou les châteaux bâtis sur ces montagnes ou à leurs pieds, tout cela présente par son ensemble un tableau pittoresque qui a quelque chose de frappant; tableau qui est encore rendu plus piquant par l'Isère, qui en serpentant dans cette vallée où elle n'a point de lit constant, y forme mille & mille contours plus étendus les uns que les autres, & qui ont occasionné différens attérissemens, dont plusieurs sont des îles boisées ou ensemencées, ou cultivées en prairies. Le seul desir qu'on pourroit former, seroit de voir contenir l'Isère dans un lit, pour prévenir les ravages qu'elle occasionne souvent dans ce beau pays; mais cela n'ôte rien à la beauté du spectacle.

Grenoble, Ville ancienne, grande, belle, riche & très-peuplée, est bâtie à l'entrée de la vallée de Graisivaudan sur l'Isère, qui la divise en deux parties inégales; un peu au-dessus du confluent du Drac, à quinze lieues sud-est de Lyon, douze & demie sud-est de de Vienne, huit & demie sud-ouest de Chamberry; vingt-deux sud-sud-ouest de Genêve, cent vingt-quatre sud-est de Paris; longit. suivant Harris, $23^d\ 31'\ 15''$. Suivant Cassini, $23^d\ 14'\ 15''$; latit. $45^d\ 11'$. Cette ville est ancienne & d'origine Gauloise, puisqu'il en est parlé sous le nom de *Cularo* [1], dans une Lettre de Plancus à Cicéron, Ep. XXIII. Les Romains charmés de sa situation au confluent de deux rivières, l'érigèrent en Cité. L'Empereur Gratien l'ayant fait rétablir & embellir de plusieurs édifices dont on voit encore

» Briançonnois, qui sont autant de pays situés dans les » Hautes-Alpes; que le Graisivaudan, le Viennois, le » Valentinois, le Royannois & les Baronies, forment le » Bas-Dauphiné ». Cette division des contrées de la Province que l'Auteur a prise dans M. Bouchu, est très-fautive. Le Graisivaudan est bien plus que le Diois, dans les Hautes-Alpes; puisqu'il confine à la Savoie, & que la Matésine, le Champsaur, l'Oysans, sont des petits Cantons ou des Vallées faisant partie du Graisivaudan. Ainsi on doit préférer la division géographique que j'ai adoptée.

Quant à l'étymologie du mot de *Graisivaudan*, j'ai déja observé dans l'Abrégé historique, que ce nom vient par une corruption assez ordinaire dans la basse-latinité, de *Gratianopolitanus Tractus*, contrée de Grenoble. Chorier avoit prétendu que le nom de ce canton venoit de ce que les Grecs à la suite d'Hercule, ce prétendu fondateur de tant de villes dans les Gaules, étoient descendus par les Alpes Grayes & le Graisivaudan, pour entrer dans la Celtique; mais il est ensuite revenu à la seconde étymologie, comme la plus naturelle. D'autres veulent que le nom de *Graisivaudan*, soit purement Celtique, parce que les habitans de ce pays avoient dû lui donner un nom avant que Gratien n'eût communiqué le sien à la ville de Grenoble. Ce nom est, suivant M. de Bochat, composé de quatre mots celtiques; *Grai*, pierre; *siu*, devant ou dans; *vod*, arbre; *dan*, rivière; c'est-à-dire, littéralement, rivière coulant dans un pays qui a des rochers & des bois. Mais quelle apparence que les Celtes qui ne connoissoient d'arts que la guerre & la culture, eussent été assez bons Philosophes & assez grands Naturalistes pour donner des noms significatifs aux pays, d'après l'examen du physique du local & de ses productions. D'ailleurs ces racines Celtiques auxquelles on fait signifier tout ce que l'on veut, conviendroient également à tous les pays où il y a des bois, des rochers & une riviere. Mais quel nom avoit donc le Graisivaudan avant Gratien? Eh bien, ne vaut-il pas mieux dire qu'on l'ignore, ou dire que c'étoit le pays des Ségalauniens, des Tricoriens & autres Allobroges qui l'occupoient; d'autant que le mot *Gresivaudanum* n'est cité par aucun ancien, & qu'il est de la basse latinité?

[1] Il est à remarquer que les villes de la *Province-Romaine* n'ont pas pris le nom des Peuples dont elles étoient les Cités, comme dans le reste des Gaules; parce que les Provinciaux, tels que les Allobroges & autres sujets de

quelques reftes à l'Evêché, elle en prit par reconnoiffance le nom de *Gratianopolis*, c'eft-à-dire Ville de Gratien. Soumife enfuite aux différentes Dynafties des Bourguignons, elle vint avec fa Contrée fous la puiffance de fon Evêque, qui en fut dépouillé par les Dauphins, d'où elle a paffé à la France. Elle eft aujourd'hui Capitale du Dauphiné, avec un Evêché fuffragant de Vienne, un Parlement érigé en 1453 (& non pas 1493, comme on le dit dans l'Encyclopédie); une Chambre des Comptes, une Cour des Aides, une Intendance, une Généralité, un Hôtel des Monnoies, plufieurs Chapitres, nombre de Maifons Religieufes de l'un & l'autre fexe, une Maréchauffée, un Bailliage, un Hôpital-Général, un Arfenal qui forme une efpèce de petite Citadelle. Cette Ville eft Chef-lieu de l'Election de fon nom, &c. [1].

Une ville bâtie au confluent de deux rivières, telles que le Drac & l'Isère, ne pouvoit que devenir confidérable. Elle le feroit encore plus, fi ces deux rivières moins rapides qu'elles ne le font, euffent permis un retour auffi facile qu'elles procurent une defcente prompte des marchandifes qu'on peut exporter. Mais l'Isère réunie au Drac, demande beaucoup de tems pour être remontée, ce qui eft un grand obftacle à la promptitude que le commerce exige dans fes opérations. D'ailleurs, au-deffus de Grenoble l'une & l'autre rivière n'ont point de lits conftans. Ce font des efpèces de torrens dangereux dans leurs crûes. Le Drac fur-tout, comme fon nom latin *Draco* femble l'annoncer, eft un dragon qui ravage tout. Auffi lui a-t-on fait deux fois un lit pour le contenir, & mettre la ville à l'abri de l'inondation. Le détour qu'on l'a obligé ainfi de faire, a donné naiffance à un terrein cultivé & de bon rapport, au moyen des terres qu'on y a tranfportées & des engrais qu'on y met [2]. La partie la moins confidérable de la ville, bâtie entre le côteau & l'Isère, fe nomme *Saint-Laurent*, du nom de fa Paroiffe, ou la *Perriere*, à caufe de

la Province-Romaine, étant affujettis à une dure fervitude, dont on peut voir le détail dans Cicéron, avoient perdu tout *droit de Cité* & d'affemblée. Ainfi les villes de ces Cantons ont gardé leur ancien nom Celtique, ou ont pris un nom latin ou grec dû à quelques circonftances. *Cularo* étoit le nom Gaulois de Grenoble, avant qu'elle reçut le nom l'Empereur Gratien fon reftaurateur. M. l'Abbé Bullet qui veut que tous les noms Gaulois foient radicaux & fignificatifs, dérive *Cularo* du Celtique *Cular*, qui veut dire refferré, parce que cette ville eft entourée & refferrée de hautes montagnes chargées de rochers.

[1] M. l'Abbé Expilly donne au mot *Grenoble* un dénombrement en neuf ou dix pages de petits caractères, de tous les lieux de l'*Election* de Grenoble, & de toutes les Communautés & Paroiffes, feux & portions de feux qu'ils compofent; ces fortes d'états qu'il avoit raffemblés pour en induire la population générale du Royaume, enflent prodigieufemement ce Dictionnaire, & en font fuir la lecture. Il fuffifoit de donner les réfultats comme je fais ici.

Suivant l'état qui lui a été communiqué en 1763, cette *Election* comprend deux cens cinquante-trois Communautés deux cens foixante-dix-huit Paroiffes, environ mille feux, tant nobles que taillables & affranchis, & vingt-huit mille cent quarante-huit cottes de capitation. On a expliqué dans la feconde partie ce que c'étoit que Communauté, Paroiffe, feux. En Dauphiné on entend par le nom de feu une étendue de terreins quelconques ou de bâtiment, dont le produit eft de 2400 livres de revenu annuel. Il fuit de-là que les mille feux de l'Election de Grenoble doivent donner felon l'eftimation, le revenu annuel de 2,640,000 livres. 2°. En multipliant par quatre & demi le nombre de vingt-huit mille cent quarante-huit cottes de capitation, qui donnent à-peu-près le nombre des chefs de famille, on auroit le nombre total de cent ving-fix mille fix cens feize perfonnes pour la totalité de la population de l'Election Grenoble, &c.

[2] Malgré ces précautions, la ville eft toujours expofée lors des fontes de neige. On a vu dans la feconde partie des exemples terribles des inondations dont elle a été la victime; & c'eft un proverbe commun à Grenoble, que *cette ville fera détruite par un ferpent & un dragon*, en faifant allufion à l'Isère, qui eft tortueufe comme un ferpent, & au nom du Drac qui eft impétueux dans fes débordemens.

ſa ſituation au pied des rochers. Ce quartier ſerré & retréci entre les montagnes & la rivière, ne conſiſte preſque qu'en une grande rue; au-deſſus eſt un Couvent de Viſitandines, appellé *Sainte Marie d'en-haut*; l'autre partie de Grenoble, bâtie ſur la gauche de l'Isère, s'étend dans la plaine qui eſt aſſez vaſte, & ſe nomme le quartier de *Bonne*, à cauſe du fameux Connétable de Leſdiguieres, dont la maiſon ſert aujourd'hui d'*Hôtel-de-Ville* [1].

Une eſpèce de Fortereſſe, ou plutôt un ancien Château qu'on nomme la *Baſtille*, & qui a donné ſon nom à la montagne où il eſt ſitué, commande toute la ville; la Tour du *Rabot*, préſentement abandonnée, eſt ſituée à mi-côte [2]. L'Arcenal qui forme une autre eſpèce de petite Citadelle, eſt ſitué à l'une des extremités de la ville, ſur le bord de l'Isère. Les rues ſont grandes, belles & bien percées, ſur-tout dans le quartier de Bonne. Le *Palais* où s'aſſembloit le Parlement, la Cour des Aides, la Chambre des Comptes & le Bureau des Finances, eſt ſitué ſur une Place grande, belle & preſque ronde, dont le véritable nom eſt, ſuivant Piganiol, la *Place Dubreuil*, mais qui a pris celui de la *Grainette*, à cauſe des Grenetiers qui y vendent des grains. Le *Palais Epiſcopal* eſt un beau Bâtiment dû au Cardinal le Camus, Evêque de Grenoble. Les ſalles y ſont ornées de tableaux de prix de la Vie & Paſſion de J. C., & des Portraits de tous les Evêques de Grenoble. L'Egliſe Cathédrale eſt ſous le titre de *Notre-Dame*. On a traité ce qui concerne les droits de l'Evêque & du Chapitre à l'article de l'*Ordre Eccléſiaſtique* [3]. On doit auſſi remarquer l'Egliſe de *Saint André* de Grenoble, où étoit la Chapelle Delphinale. Dans l'Egliſe de *Sainte Claire* on voit le tombeau de la Connétable de Leſdiguieres & celui de ſa fille; ils ſont de marbre, & eſtimés pour leur ſculpture; les draperies, ſur-tout, en ſont parfaitement bien jettées. L'*Hôpital-Général*, compoſé de quatre corps-de-logis, eſt bien bâti & a des Jardins d'une étendue ſuffiſante. Tous les autres Hôpitaux de la Ville (à l'exception de l'*Hôpital Militaire*) ne ſont qu'un même corps avec celui-ci, & ſont ſous la même direction.

Les *Jéſuites* étoient établis à Grenoble depuis l'an 1652, & y avoient un *Collége* également nombreux & floriſſant, par le choix des Profeſſeurs du premier mérite, comme le remarque Piganiol; mais ils en ont été expulſés par Arrêt en 1763, ainſi que de tous les

[1] L'Hôtel-de-Ville eſt un grand bâtiment compoſé de différens corps-de-logis joints les uns aux autres, & qui forme un tout à deux façades, dont celle qui donne ſur la rue n'a rien de beau; mais l'autre qui eſt ſur les jardins, eſt bâtie à la moderne, & mérite l'attention des connoiſſeurs. Le jardin conſiſte en un parterre, une terraſſe & des boſquets. C'eſt la promenade publique de la ville; le milieu eſt orné d'une bonne figure en bronze, d'Hercule après l'expédition des Heſpérides.

[2] C'eſt des hauteurs de la *Baſtille* que l'on peut prendre une idée juſte de la ſituation de Grenoble & des environs, & même de tout le *Graiſivaudan*, & de la direction des chaînes de montagnes dont il eſt entrecoupé, ou plutôt dont il eſt formé. C'eſt là que M. Guettard s'eſt tranſporté pour décrire cette contrée. L'enſemble de toutes les montagnes offre une eſpèce d'amphitéâtre qui a quelque choſe de grand & d'impoſant par la variété des formes, de la groſſeur & hauteur de ces montagnes, dont les plus élevées ſont encore ſouvent chargées de neige à leur ſommet dans le mois de Juillet, & ne les perdent que pour s'en recouvrir dès le mois de Septembre. La ville de Grenoble, adoſſée au pied de la chaîne qui eſt ſur la droite de l'Isère, & dont elle eſt comme entourée de toutes parts, éprouve une chaleur aſſez grande & aſſez vive en été, & des froids piquans en hiver. Les rochers ſont comme autant de foyers qui réfléchiſſent la chaleur; & les neiges dont ces montagnes ſont couvertes en hiver, ne peuvent qu'augmenter l'intenſité du froid.

[3] On ſe rappelle qu'en parlant du *Diocèſe de Grenoble*, on a dit d'après M. Bouchu, qu'il renfermoit de ſon tems trois cens quatre Paroiſſes, dont ſoixante-quatre en Savoie; que l'Evêque avoit le titre de Prince de Gre-

autres Colléges qu'ils occupoient dans le reſſort; l'orgueil & l'ambition par leſquels le mal eſt entré dans le monde, & s'y ſoutient, a ruiné cet Ordre célèbre. La Direction du *Séminaire*, fondé par le Cardinal le Camus, eſt entre les mains des *Prêtres de l'Oratoire*, appellés à Grenoble en 1675 par ce Prélat [1]. Il y a dans cette Ville une Ecole d'Artillerie, l'une des cinq qui ſont établies en France. Il y a auſſi un Directeur du Génie & pluſieurs Ingénieurs ordinaires, avec une bonne garniſon de troupes réglées, outre une brigade du Régiment de Royal-Artillerie, une compagnie d'Invalides, &c. C'eſt une eſpèce de Ville de Guerre aſſez bien fortifiée, dont les Fortifications ſont du Chevalier de Ville. Les dehors de Grenoble ſont agréables; le Cours & le Mail forment de belles promenades. Sous le Pont du Drac, près de Grenoble, eſt un écho qui répéte juſqu'à douze fois un mot de deux ſyllabes. Suivant le dénombrement de 1747, Grenoble comptoit 32000 habitans. (Voyez la *Géographie* Naturelle, Hiſtorique, Politique & Raiſonnée de M. Robert, qui ajoute que Grenoble a bien moins d'habitans aujourd'hui). La ville de Grenoble eſt la Patrie de pluſieurs perſonnes illuſtres, & elle a été auſſi le ſéjour de pluſieurs autres qui ſe ſont rendus recommandables par l'étendue de leurs connoiſſances, & par leur zèle pour la patrie; tels que le Préſident *Claude Expilly*, le Juriſconſulte *Guy-Pape*, *Salvaing de Boiſſieux*, le Préſident de *Valbonnois* & autres dont on parlera à l'article des *grands Hommes du Dauphiné;* afin de ne pas confondre ce qui concerne la Biographie & les Lettres, avec la partie Deſcriptive & Géographique, comme on l'a fait dans le *Dictionnaire de la France* & l'*Encyclopédie*.

Le Fort-Barreaux qui n'eſt ſimplement que nommé dans l'Encyclopédie, eſt une Place forte ſituée à l'autre extrémité de la vallée de Graiſivaudan, ſur la rive droite de l'Isère, & ſur le chemin de Grenoble à Chamberry, à ſept lieues nord-eſt de Grenoble, & une lieue ſud-oueſt de Montmélian. Piganiol rappelle l'origine aſſez curieuſe de ce Fort, d'après la *Vie du Connétable de Leſdiguieres*, donnée par Videl ſon Secrétaire en 1666. « Charles-
» Emmanuel, Duc de Savoie, dit l'Hiſtorien, trouvoit de la conſolation à ſes malheurs dans
» la vanité de faire un Fort ſur les terres du Roi, au-deſſus du village de Barreaux; il

noble, & la Juſtice en pariage avec le Roi; qu'il jouiſſoit de 20000 livres de revenu, & qu'il falloit évaluer le revenu actuel au double de celui d'alors, &c. Aujourd'hui, ſuivant M. Expilly au mot *Grenoble*, ce Diocèſe comprend trois cens trente-quatre Paroiſſes, dont ſoixante-quatre en Savoie. Eſt-ce une faute d'impreſſion, ou ſont-ce de nouvelles érections de Cures? Suivant le même Auteur, l'Evêque jouit de 40000 livres de rente. Il paie ſuivant la taxe de Rome, 1008 florins pour l'expédition de ſes Bulles. S. Domnin, vivant en 381, eſt réputé le premier Evêque de Grenoble. Le Chapitre de cette Egliſe qui a un degré de Juriſdiction, de laquelle on appelle à l'Officialité de l'Evêque, eſt composé d'un Doyen, d'un Précenteur, & de dix-huit Chanoines. Le Doyenné vaut environ 6000 livres; les quatre premiers Canonicats valent, 2000 livres, les huit ſuivans environ 1000 livres, & les quatre derniers environ 7 à 800 livres. Cette évaluation des revenus fournie à M. l'Abbé Expilly, eſt à-peu-près du double de celle fixée par M. Bouchu, ce qui confirme la règle de proportion que j'ai établie à l'article de l'*Ordre Eccléſiaſtique*. Tout le reſte de la deſcription de Grenoble par M. l'Abbé Expilly, eſt littéralement copié de celle de Piganiol de la Force.

[1] Piganiol fait à ce ſujet un détail curieux qui mérite d'être rapporté. Le Cardinal donna d'abord 25000 liv. aux Prêtres de cette Congrégation, pour acheter la maiſon & l'emplacement du *Séminaire* qu'il vouloit fonder. Il donna enſuite 22000 livres pour la fondation de cinq places de pauvres Eccléſiaſtiques du Diocèſe. Il fut ſi content de la doctrine & de la conduite des Prêtres de l'*Oratoire*, qu'il les chargea encore de la fondation à perpétuité des inſtructions familières pour le peuple, & à laquelle il affecta 300 livres de penſion annuelle. Outre cela, le même Prélat-Cardinal fonda en faveur de la Con-

» eut

» eut l'ostentation d'envoyer le plan de cette Place à la plûpart des Princes d'Italie. Lesdiguieres logé au Château de Bayard, d'où il voyoit aisément ce travail, étant pressé par » les siens de l'empêcher, leur disoit toujours.... *laissez-les faire, ils font ce Fort-là pour nous :* » & ne se mettoit point en souci.... Mais la construction du Fort faisoit grand bruit à la » Cour, & les esprits malins ne manquoient pas d'attribuer cette hardiesse du Duc à la né» gligence de Lesdiguieres. Henri IV même s'en plaignoit, jusqu'à dire tout haut qu'*il lui » faisoit un grand desservice de ne pas l'empêcher*. Lesdiguieres en ayant avis, dépêcha au » Roi le Baron de Luz pour le supplier de ne s'en mettre en peine; & lui représenter » que ce Fort étoit si nécessaire en cet endroit-là, que quand le Duc ne le feroit point, il » faudroit que Sa Majesté l'y fît faire; que c'étoit un pentagone fort complet; que quand il » seroit achevé, il le prendroit sans canon, sans siège, & sans qu'il en coûtât un écu.... ». Il tint parole [1].

La GRANDE CHARTREUSE, Monastère célèbre ainsi appellé du nom de la montagne escarpée & du village de Chartrouse ou Chartreuse en Graisivaudan, où cette Maison Chef de l'Ordre auquel elle a donné son nom, a été fondée en 1084 ou 1086, par S. Bruno, qui s'y retira avec ses Compagnons. Cette Paroisse est située par la ligne droite à deux lieues deux tiers nord-est de Grenoble, à peu de distance des Balmes & du Bourg de Voreppe, à environ six lieues sud-ouest de Chamberry, & quatre lieues sud du Pont-Beauvoisin, qui sépare le Dauphiné de la Savoie. L'Encyclopédie ne dit rien de cette fameuse Maison, & ne parle que de la *Chartreuse de Londres*, mot qui veut dire en Anglois *Hôtel des Chartres*, dont on a fait un Hôpital. L'Auteur du Dictionnaire de la France n'a fait que transcrire littéralement ce qu'en dit Piganiol. Les autres Géographes n'en présentent qu'un tableau idéal, dont l'imagination fait presque tous les frais; ou diversement arrangé, suivant les sources où ils ont puisé: on en peut voir le résumé dans la *Géographie Naturelle de M. Robert*, p. 85. Mais M. Guettard ayant donné un Mémoire sur le désert de la Grande Chartreuse, qu'il a parcouru en Observateur judicieux, & en Naturaliste éclairé; c'est-là qu'il faut recourir pour avoir une idée vraie de cette solitude lugubre & affreuse, où

grégation de l'Oratoire, un petit Séminaire ou Collége dans un village nommé *Saint-Martin de Miséré*, pour y élever de jeunes enfans destinés à l'état Ecclésiastique. Il y avoit auparavant dans ce même village, un Collége de Chanoines si pauvres, que pour pouvoir subsister, ils étoient obligés d'aller vicarier dans les Paroisses voisines. L'Evêque le fit supprimer avec les formalités ordinaires, & remplaça les Chanoines par des Prêtres de l'Oratoire. Il donna à cette Maison 22000 liv. pour la fondation de dix places, destinées à élever dans les Belles-Lettres & la Philosophie, de jeunes gens de la campagne. Ce Collége ou Académie a toujours joui d'une si bonne réputation, qu'une bonne partie de la Noblesse de la Province y profite en même tems des exercices qu'on y fait, & de la bonne éducation qu'on y donne. Le Cardinal Le-Camus étant mort, & M. l'Abbé de Caulet lui ayant succédé en 1725, ce Prélat prétendit avoir la disposition libre & entière de son Séminaire, ainsi que des biens qui y étoient annexés; & qu'il pouvoit les ôter aux PP. de l'Oratoire. Sur l'opposition de ces derniers, l'affaire fut portée au Conseil du Roi, qui par un Arrêt contradictoire rendu le 13 Juillet 1728, décida que ledit Seigneur Evêque de Grenoble pouvoit ôter à la Congrégation de l'Oratoire le Séminaire & les biens y annexés, nonobstant la nomination à perpétuité desdits biens faite par le Cardinal, les Bulles de Rome, & les Lettres-Patentes du Roi. Le Public applaudit fort dans le tems à ce Jugement; & donna de plus grands éloges encore à la modération de l'Evêque, qui après avoir assuré son droit sur le Séminaire dont il étoit question; & ayant trouvé d'ailleurs que la direction étoit en bonnes mains, y laissa les PP. de l'Oratoire qui y ont été conservés depuis.

[1] *Lesdiguieres* partit de Grenoble le Dimanche des Rameaux, pour aller exécuter cette hardie entreprise, &

S. Bruno jetta les premiers fondemens de ſon Ordre [1]. ( Voyez ſon *Mémoire page 58, & ſon premier Itinéraire, page 212*, & *le troiſième Itinéraire, page 228, & ſur-tout page 229*).

On va de Grenoble à la Grande Chartreuſe par deux chemins; celui de Sapey, où l'on monte une montagne couverte de ſapins, & qui ſelon Piganiol a donné ſon nom au Sapey, d'où on ſe rend au village de Chartreuſe, & enſuite à la porte du Pont par où l'on entre dans l'enclos, éloignée d'environ une lieue de la Maiſon. On arrive enſuite à la *Courrerie*, où il y a une Imprimerie, une Filature de laine & autres Manufactures utiles au Monaſtère, auxquelles préſide D. Courrier, c'eſt-à-dire le Procureur avec les Officiers qui ont rapport à ſa Charge. L'autre chemin eſt par Saint-Laurent-du-Pont, belle Terre appartenant aux Chartreux, mais où les charges-fonciéres abſorbent le produit; & où les habitans mourroient de faim ſans le commerce de boëtes, de toiles, de charbons, bois, &c. De ce côté le déſert & les précipices ſont affreux, & les chemins périlleux, malgré les garde-fous qu'on y a mis. La Terre de Saint-Laurent & les autres qui appartiennent aux Chartreux, ſont d'un grand revenu par le ſoin qu'ils ont eu d'y pratiquer des martinets & des Artifices à fer, des réſervoirs, étangs & autres ouvrages qui leur ſont également commodes & avantageux. Les deux portes de leur vaſte enclos ſont dans des endroits ſerrés & aiſés à défendre; mais en étendant ce qu'ils appellent *leur enclos* à deux lieues à la ronde, ils forcent les femmes & ceux auxquels ils en interdiſent l'entrée à faire cinq à ſix lieues de détour par des précipices, pour communiquer d'un village à l'autre; abus qui a mille inconvéniens. Arrivé au Monaſtère, on n'y trouve rien d'affreux que ce qui l'environne. La Maiſon eſt belle & bien entendue; le Cloître de trois cens pas de long, va en pente; ce qui eſt cauſe qu'on ne peut voir d'un bout à l'autre : les Cellules ſont de la plus grande propreté, & chacune a ſon jardin : la Bibliothéque eſt nombreuſe & bien choiſie : la Salle du Chapitre eſt belle & ornée de peintures, avec les portraits des Généraux de l'Ordre : on paſſe de-là, dans une longue Gallerie où ſont les Plans en grands tableaux des principales Chartreuſes : les *Fabriques* au fond de la Maiſon

le 13 Mars 1598, il attaqua ce Fort au clair de la lune, & l'emporta malgré la vive réſiſtance de la garniſon. La Place fut conſervée à la France par la paix de Vervins, ſi glorieuſe à Henri IV, & conclue la même année 1598. Il y a un grand Etat-Major pour cette Forterеſſe; c'eſt-à-dire, un Gouverneur qui a 8600 livres d'appointemens, un Lieutenant de Roi, un Major, &c. Le Fort & le Bourg des Barreaux ſont à peu de diſtance des Echelles en Savoie, & du beau & magnifique *chemin de la Crotte*, ouvert à travers les rochers par le même Charles-Emmanuel Duc de Savoie, pour conduire à Chamberry. Il n'a été ouvert qu'en faiſant ſauter par le travail le plus opiniâtre & le plus diſpendieux, des rochers énormes plus ou moins durs. On y lit cette belle Inſcription latine, rapportée par M. Guettard dans ſon *premier Itinéraire*, page 215, & dont je vais donner ici la traduction.

« Charles-Emmanuel II, Duc de Savoie, Prince de » Piémont, Roi de Chypre, ayant aſſuré la félicité pu» blique, & voulant pourvoir à la commodité d'un chacun, » a ouvert pour la communication & le commerce éter» nel des nations, un chemin Royal plus court & plus » ſûr, malgré tous les obſtacles de la nature, dans » un lieu fermé où les Romains n'avoient oſé le ten» ter; & que les autres peuples regardoient comme » impoſſible, à cauſe des barrieres inſurmontables des » rochers qui menaçoient la tête des voyageurs, & qu'on » a fait ſauter pour combler les précipices, qui offrent » à préſent une route facile. L'an 1670 ».

[1] L'Ordre des *Chartreux* eſt remarquable par l'auſtérité de la Régle, qui oblige les Religieux à une ſolitude perpétuelle, à l'abſtinence perpétuelle, même en danger de mort, & au ſilence abſolu, excepté en certains tems marqués. Les Chartreux, dit l'Auteur de ce mot dans l'*Encyclopédie*, ont donné à la Religion pluſieurs ſaints Prélats, & nombre de ſujets illuſtres par leur doctrine & leur piété. La ferveur & la piété monaſtique ſe ſont toujours mieux conſervés dans cet Ordre que dans les autres. Cependant M. de Rancé, Abbé de la Trappe, leur

méritent d'être visitées [1] : l'*Espatiement* est le lieu vaste, où les Religieux vont se promener aux récréations : les Chapelles de S. Bruno & de la Vierge sont enfoncées dans le désert à un quart de lieue de la Maison, elles sont propres & bien entretenues. Cette Maison ne reconnoît aucun Fondateur particulier, les biens qu'elle posséde lui ayant été donnés par un grand nombre de différens Seigneurs, & les bâtimens [2] ayant été élevés par l'économie des Chartreux mêmes, & par les bienfaits des autres Maisons de l'Ordre.

Les autres lieux les plus remarquables du Graisivaudan, sont, 1° VIZILLE ; ce Bourg dans une position choisie sur la Romanche, qui porte en cet endroit un beau Pont de pierres à deux lieues & demie de Grenoble, a été autrefois rendu célèbre par le Connétable de Lesdiguieres, qui y avoit un Château magnifique pour le tems, mais qui maintenant dépérit, & est assez négligé ; c'est de-là qu'on a tiré la belle figure d'Hercule en bronze, qui est à Grenoble. Vizille situé en grande partie sur des rochers de schiste, est un de ces lieux où commence la partie graniteuse décrite par M. Guettard. Entre ce lieu & *Chichiliane en Oysans* sur la Romanche, qu'il ne faut pas confondre avec Chichiliane en Trième, près du Lautaret, est le Couvent des CHARTREUSINES DE PRÉMOL [3], enséveli dans les montagnes, & caché dans les nues près du Lac Luitel, où il y a une isle flottante ; 2° le Bailliage d'ALLEMONT, à six lieues sud-est de Grenoble, fameux par ses mines d'argent dont il n'est fait mention, ni dans l'Encyclopédie, ni dans le Dictionnaire de la France ; 3° le BOURG D'OYSANS, à sept lieues sud-est de Grenoble, Chef-lieu du Mandement de son nom, dont les Dictionnaires cités ne parlent pas, quoiqu'également célèbre par ses mines de plomb, ses carrières de pierre ollaire, & sur-tout par ses belles Crystallières, sa mine de Vitriol verd ou Couperose, & par l'ancienne VILLE DE BRANDES, résidence d'un Dauphin, où l'on

reproche de s'être relâchés de cette extrême austérité prescrite par les Constitutions de Guignes premier, leur cinquième Général Mais Dom Masson, élu Général en 1675, a montré dans sa réponse que S. Bruno n'ayant laissé aucunes règles à son Ordre, le P. de Guignes, élu en 1110, en avoit compilé les coutumes, qu'on nomme improprement *Statuts*, *Constitutions* ; que ce fut D. Basile leur huitième Général en 1151, qui en avoit dressé les *Constitutions* telles qu'elles furent approuvées par le S. Siége. Sur le relâchement, voyez ce que dit M. Guettard de l'amour des richesses, p. 229 ; & ce qu'il rapporte de la Chartreuse de Silve-Bénite, p. 230.

Le *Général* de cet Ordre ne prend que le titre de *Prieur de la grande Chartreuse* ; il est élu par les Religieux Cloistriers de cette Maison, dans laquelle il est tenu de faire sa résidence toute sa vie. C'est aussi dans cette Maison que se tient *tous les ans*, suivant Piganiol, le *Chapitre Général*, auquel se trouvent les Prieurs de toutes les Chartreuses de différens pays, comme de Pologne, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, &c. Si cela est, la plûpart de ces Prieurs doivent passer la moitié de leur vie en Campagne ; il faut qu'il y ait faute dans ce passage. M. l'Abbé Expilly qui le transcrit, ajoute que l'Ordre des Chartreux posséde cent soixante-treize Maisons (Piganiol n'en comptoit que cent soixante-neuf), dont cinq de *Religieuses Chartreusines* ; savoir, trois en Savoie, & deux autres en Flandres : (on ne sait pourquoi il omet celles de *Salettes* & de *Prémol* qui sont en Dauphiné, & dont je parlerai en son lieu). Ces Maisons sont divisées pour la commodité des Visiteurs, en seize Provinces, dont sept sont en France, & contiennent soixante-dix Maisons peuplées de mille Chartreux ou environ. Suivant les mémoires fournis à l'Auteur, on compte dans tout l'Ordre des Chartreux deux mille Religieux cloîtrés, dont les Maisons jouissent toutes ensemble de trois millions de revenu, d'où 1,200,000 liv. ou environ pour les Maisons qui sont en France.

[1] On n'est entré dans tous ces détails, en rectifiant & abrégeant Piganiol, que pour suppléer à ce qui n'a pas été dit par M. Guettard, qu'il faut toujours consulter aux endroits cités, si l'on veut avoir une connoissance exacte & circonstanciée du local.

[2] Cette Maison a été brûlée huit fois, dont deux par les Calvinistes qui l'ont saccagée & réduite en si triste état, que les Religieux se retirerent long tems dans les lieux voisins. Le P. le Masson qui l'a fait rebâtir après la derniere incendie, l'a remise en si bonne situation, qu'il ne lui reste à présent que le souvenir de ses malheurs passés.

[3] Tous les Dictionnaires Historiques & Géographiques parlent des Chartreux, & ne disent rien des filles Chartreuses ou *Chartreusines*, dont le premier Couvent fut fondé

exploitoit une mine d'argent, &c. 4°. Le Bourg d'ALLEVARD, érigé en Comté par Lettres-Patentes de Juillet 1751, en faveur de M. le Préſident de Barral qui y a une ſuperbe maiſon & des jardins délicieux dans un pays affreux, mais riche par ſes mines, qui fourniſſent le meilleur fer du Royaume, dont on fabrique l'acier de Rives, &c. 5°. LES ADRETS, Baronie à cinq lieues de Grenoble, nom ſi connu dans l'Hiſtoire, par la cruauté de François de Beaumont Baron des Adrets, qui força, dit-on, ſes fils de ſe baigner dans le ſang des Catholiques qu'il venoit d'égorger à leurs yeux, pour les accoutumer au carnage. 6°. URIAGE village près Grenoble, lieu connu par ſa fontaine minérale purgative & ſulfureuſe. 7°. LE MENS, gros Bourg ou petite Ville [1], chef-lieu du PAYS DES TRIÉVES, canton du Graiſivaudan, anciennement occupé par les *Tricorii*. 8°. LA MURE, autre petite Ville à ſix lieues ſud-eſt de Grenoble, ancien ſéjour des Dauphins, & chef-lieu de la MATHÉSINE, *Matacena*, petite contrée du Graiſivaudan, qui doit ſon nom à une montagne de même nom, au pied de laquelle il y a des lacs que Chorier regarde comme une merveille. 9°. VOIRON, autre petite Ville avec titre de Baronie, peu diſtante de la grande Chartreuſe [2], remarquable par ſes Manufactures de Lainerie, & ſur-tout par ſon commerce de toile qui porte ſon nom, &c. &c. Voiron eſt à cheval ſur la rivière de Morges. Outre les Manufactures dont on a parlé, il y en a de clous, d'acier, des tanneries, des papeteries, &c.

## §. II. *Le Briançonnois.*

Le BRIANÇONNOIS, *Trigantinenſis Tractus*, eſt la ſeconde Contrée Orientale du haut-Dauphiné, & la plus enfoncée dans les Alpes-Cottiennes. Il eſt borné au nord par la Savoie; au ſud par la vallée de Barcelonette de Provence; à l'eſt par le Piémont; à l'oueſt par l'Embrunois & le Graiſivaudan. Ce Pays a, ſuivant M. l'Abbé Expilly, quatorze lieues de longueur,

vers 1116. Il y en avoit autrefois un grand nombre, dont il ne ſubſiſte plus que cinq Monaſtères; ſavoir, Prémol & Salettes en Dauphiné; Melun dans le Faucigny, Gome en Artois & Bauges. Elles ſe conforment en tout aux uſages & rits des Chartreux, tant pour l'Office que pour les abſtinences. On a eu néanmoins égard à la foibleſſe de leur ſexe, en modérant principalement la rigidité du ſilence & la demeure dans les Cellules. Il y a ordinairement quatre ou cinq Religieux qui demeurent avec le Vicaire ou Directeur des Religieuſes, qui renouvellent tous les ans le vœu de lui obéir, ainſi qu'au Chapitre Général. Avant le Concile de Trente, elles faiſoient profeſſion à l'âge de douze ans, ne prenoient point de dot, & alloient au ſpatiement avec les Chartreux; préſentement elles reçoivent des dots, ne ſortent plus de leurs Cellules, & ne font point profeſſion avant l'âge de dix-huit ans. Elles ont conſervé, comme les Chartreux, les anciennes pratiques de l'Egliſe, & en particulier la Conſécration des Vierges qu'elles ne reçoivent qu'à l'âge de vingt-cinq ans, en la manière preſcrite dans les anciens Pontificaux, en recevant des mains de l'Evêque, l'Etole, la Manipule & le Voile; juſques-là elles conſervent toujours le Voile blanc. S'il n'y a pas un plus grand nombre de ces Monaſtères de Chartreuſines, on doit l'attribuer aux défenſes des Statuts de 1368 & de 1581, d'en recevoir à l'avenir ou d'en incorporer à l'Ordre; ceux qui ſubſiſtoient alors étant apparemment à charge aux Religieux. Le Général D. Maſſon avoit promis dans le premier volume des Annales de ſon Ordre, qui parut en 1637, & réimprimé en 1703, de traiter de tout ce qui concernoit les Chartreuſines.

[1] Chorier dit que Néron ayant accordé le droit Latin à la ville d'Embrun & aux Alpes-Maritimes, voulut ſe concilier de plus en plus l'affection des Allobroges, à cauſe de Veſtinus ſon ami qui étoit de cette Province & qu'il créa Conſul, fit bâtir une nouvelle ville dans le pays des *Tricoriens*; & pour le peupler plus facilement, il lui donna des foires franches; que de-là elle fut appellée *Forum Neronis*; & que c'eſt aujourd'hui *Mentz en Triéves*, petite ville; mais encore aſſez conſidérable par ſes marchés & ſon trafic.

[2] Chorier remarque que le gros bourg de *Salmorenc* (& non pas *Salmoriac*, comme on l'écrit dans le petit Diction-

longueur, & environ la moitié de largeur, ce qui peut être évalué à quatre-vingt lieues quarrées. L'air y est extrêmement froid en hiver, & très-chaud en été pendant les mois de Juillet & d'Août, dans les vallées où la chaleur est concentrée ; mais le tems des chaleurs n'est pas assez long pour que les raisins puissent y mûrir parfaitement. On a vu dans la seconde Partie, qu'on y recueille de la Manne en fort petite quantité & par curiosité, sur les feuilles du Mélèze ; mais il ne faut pas en croire M. l'Abbé Expilly, quand il dit au mot *Briançonnois*, tom. I de sa volumineuse Compilation, p. 848 : « Que cette Manne est fort estimée ; que c'est une espèce de miel fort » condensé, de la même forme que l'Ecriture-Sainte donne à la *Manne*, dont les Israélites » firent leur nourriture dans le désert ; que cette Manne tombe du Ciel la nuit fort abon- » damment, & se fond aux premiers rayons du soleil ; qu'on en fait un grand commerce, &c. » Il ne faut pas non plus croire avec M. Robert, dans sa *Géographie* prétendue *Naturelle*, « Que la Manne de Briançon est une espèce de gomme blanche fort douce & sucrée, qu'on » obtient en grande quantité par des incisions faites à une espèce de pins, &c. » C'est ainsi que les Géographes traitent ordinairement ce qui concerne les productions des pays qu'ils décrivent. Comment pourroient-ils en traiter, puisqu'ils ne les connoissent pas ? D'ailleurs comment pourroit-on renfermer la description du monde entier dans trois petits volumes *in*-12 ? C'est sans doute pour apprendre des mots aux enfans ; il vaudroit mieux leur inculquer des idées justes ; & le Gouvernement devroit veiller à la composition des meilleurs Livres élémentaires.

De toutes les productions du Briançonnois, il n'y en a pas de plus curieuse & de plus utile que le génie de ses habitans, sobres & industrieux, tous adonnés à l'Agriculture & au Commerce. Ces peuples sont les anciens *Brigantini* de César, dont ceux des bords du Lac de Constance sont apparemment une colonie. On a donné il y a une vingtaine d'an-

naire Universel-Portatif d'Avignon), étoit près de la petite ville de *Voiron*, & qu'il y reste encore une Eglise du nom de Salmorenc, qui étoit le chef-lieu d'une contrée considérable, renfermant jusqu'à vingt-deux villes ou Châteaux rappellés dans la Bulle de Paschal II en 1105. Ce Pontife força l'Archevêque de Vienne à céder la moitié de cette contrée qu'il avoit usurpée à Hugues Evêque de Grenoble, dans le tems même que les Prélats & les Seigneurs se partageoient les dépouilles de Rodolphe-le-Lâche, dernier Roi des Bourguignons, qu'ils poursuivoient à main armée. Cette belle partie du Dauphiné ne resta pas long-tems entre les mains des Evêques. Les Comtes d'Albon se rendirent maîtres de Voreppe & de Moirans qu'ils firent fortifier. Les Comtes de Savoie s'emparèrent de Voiron, la Côte-Saint-André ; & les Barons de Clermont & d'autres Seigneurs les imitèrent, & s'accommodèrent du reste, de sorte qu'il ne resta rien à ces deux Evêchés qu'un vain hommage que les Seigneurs ne crurent pas devoir leur refuser ; de manière que jusqu'au nom même du Comté de Salmorenc s'est perdu. Il arriva à-peu-près la même chose dans les autres Diocèses ; l'Eglise régnoit dans les principales villes, & les Seigneurs étoient les maîtres de la campagne ; ce qui donna naissance à plusieurs villes du second Ordre. En effet, les Grands qui n'avoient ni pouvoir, ni autorité dans les villes Episcopales, dont ils n'avoient pas même l'entrée libre, crurent que le moyen de s'en venger, c'étoit d'en bâtir de nouvelles qui parurent en peu de tems abondantes & peuplées, par les soins & l'affection des fondateurs qui accordoient des priviléges aux nouveaux habitans qu'ils vouloient y attirer. Ainsi de simples villages devinrent de bonnes villes sous les Comtes d'Albon, sous ceux de Valentinois, &c. tandis que la plûpart des villes Episcopales tomboient en ruine sous la domination des Evêques, qui ne se regardoient que comme des Bénéficiers peu soucieux de l'entretien. Dès l'an 1370, la ville de Vienne avoit vu tomber toutes ses murailles, & sembloit démantelée, tandis que Voiron, Voreppe, Moirans, Bourgoin, la-Tour-du-Pin, la Côte-Saint-André, Saint-Marcellin, Saint-Symphorien, le Crest, Montélimart, le Buis, & plusieurs autres villes naissantes attiroient de toutes parts des habitans, & portoient plus dignement le nom de villes, que les autres ne l'avoient conservé. Mais dans cette confusion générale, il resta toujours aux Evêques plusieurs prérogatives glorieuses. Les Grands ne leur refusoient ni les titres, ni les honneurs, ni le pas. La Jurisdiction Ecclésiastique avoit tout envahi ;

nées, un ouvrage fort curieux, fous le titre d'*Hiftoire des Brigantes* [1]. Ces peuples fenfés fe gouvernèrent en République indépendante, lors de la décadence de l'Empire Romain. Mais le Gouvernement Ariftocratique ayant prévalu à la longue, & caufant des diffentions civiles, ils fe donnèrent aux Dauphins de Viennois, dont le dernier remit le Dauphiné à la France, à condition qu'il ne feroit jamais uni à la Couronne, & qu'il formeroit un État féparé. Avant la paix d'Utrecht en 1713, le Briançonnois comprenoit vingt-deux Paroiffes ou Communautés; mais par ce Traité qui fauva la France réduite aux abois, &c. on céda au Duc de Savoie les Communautés de Bardonnache, Cézanne, Château-Dauphin, Chaumont, Exilles, Oulx, Savouls, Sauze, Val-Clufon, &c.

Briançon, *Brigantio* dans Ptolomée [2], ville ancienne & très-forte, avec un Château, chef-lieu du Briançonnois, Diocèfe d'Embrun, Parlement & Intendance de Grenoble, Election de Gap. C'eft une Ville de guerre & une Place forte, fituée très-avantageufement fur la rive droite de la Durance, & fur la gauche de la Guifanne, au-deffus de fon confluent dans la première. Elle eft très-bien fortifiée & environnée de quatre Forts & deux Redoutes; fçavoir, le *Fort des Teftes*, celui du *Randouillet*, le *Fort-Dauphin* & le *Fort d'Anjou*, la *Redoute des Sallettes* & la *Redoute à Machicoulis*. Tous ces Forts & la feconde Redoute font fitués fur le penchant de la montagne de l'Infernet, & fur la rive gauche de la Durance; il y a un pont fur cette rivière pour communiquer de la Ville au Fort des Têtes, & de ce Fort au Randouillet; cette communication eft bien flanquée, & peut s'abattre en trois coups de canon. La Place paffe pour imprenable, foit à caufe de fes fortifications, foit à caufe de fa pofition; foit parce que la faifon étant extrêmement rude pendant l'hiver, on ne peut en prolonger le fiège dans cette faifon, & qu'il feroit impoffible

le contentieux & le volontaire. Ils recevoient tous les actes, délivroient des copies qui avoient la force des originaux; & ce n'eft que long-tems après que le pouvoir fouverain eft rentré dans les mains légitimes, & que la juftice s'exerce du moins en pariage, dans les lieux où elle étoit purement Eccléfiaftique.

[1] Quelques Auteurs, fans autres preuves que le rapport du nom de ce peuple, à celui de *Brigand*, qui fignifie voleur de grand chemin; ou plus anciennement foldats armés à la légère, propres à faire des courfes en pays ennemi, ont prétendu que les anciens *Brigantes* étoient une troupe de vagabonds qui avoient fondé la ville de Briançon, & qui détrouffoient les paffans; qu'il y avoit des *Brigantes* dans tous les pays, en Italie, en Suiffe, en Angleterre, &c. qu'ils habitoient les lieux hauts; que c'étoient des efpèces de Colonies compofées de Gaulois vagabonds; que dans la fuite ils s'armèrent de corcelets fouples & faits de petites lames de fer attachées les unes aux autres, qui en prirent le nom de *Brigandines*, &c. &c. D'autres croyent que *Briançon* fut fondé par les Gaulois que Bellovèfe conduifit en Italie. Pline, au contraire, affure que ce font les *Orybiens*, peuples de la Grèce, établis fur les bords du lac de Côme, qui après la deftruction de leur Capitale *Brigantium* par les Boïens & les Sénonois, fe retirèrent dans les Alpes, où ils fondèrent une ville du nom de leur ancienne capitale, & que comme ils étoient policés par leur féjour en Italie, ils policèrent bientôt eux-mêmes les habitans de ces montagnes; qu'ils furent les premiers foumis par les Romains, qui bâtirent un temple de Janus fur le Mont-Genèvre dans leur pays; que ce temple ne devoit être fermé qu'après l'entière conquête des Gaules, &c.

[2] Voici fans y rien changer la Defcription qu'on donne de cette ville dans l'Encyclopédie : *Briançon, ville de France dans le Haut-Dauphiné, avec un Château for fur la Durance, longit.* 24-20; *lat.* 44-46. On a cru devoir fuppléer dans le texte & les notes, à ce fingulier Laconifme. M. Bullet: qui veut dans fes *Mémoires Celtiques* que tous les mots Gaulois foient fignificatifs, dit que Briançon étant fitué fur un roc fort élevé, efcarpé & blanc; fon nom eft compofé de trois racines, *brig*, coupé, brifé; *gan*, blanc; *con*, roc; *Briggancon*, & enfuite *Briançon*, roc blanc, coupé, efcarpé. Mais les peuples fe nommant *Brigantini*, il eft plus naturel d'aller chercher le fens étymologique de ce mot dans le nom de ces peuples, que dans celui de leur ville: d'autres difent *Brigadunum*, Bourg fur une hauteur. Voyez la note précédente. A quelques lieues de Briançon on voit une roche percée par le milieu: cette ouverture s'appelle *Pertuis-Roftan*. Pertuis eft un vieux mot Gaulois qui fignifie ouverture. *Roch*, *Ros*, roc, rocher; *ton*, *tan*, coupé; *Pertuis-Roftan*, l'ouverture de la roche coupée.

de l'emporter en trois ou quatre mois qu'on peut tenir la campagne. D'ailleurs quand on auroit pris la Ville, il faudroit affiéger les Forts & Redoutes féparément [1].

Cette Ville qu'on regarde aujourd'hui comme l'une des plus fortes Places de l'Europe, eft la clef de l'Italie & de la France, à caufe du Mont Genèvre où eft le paffage le plus commode & le plus fréquenté des Alpes. Sa fituation eft fingulière au confluent, ou au centre de quatre Vallées qui y aboutiffent; fçavoir; 1°. celle du *Moneftier*, fameufe par fes deux fontaines minérales chaudes. Cette Vallée charmante en été, porte auffi le nom de *Briançon* : elle commence à la montagne du Lautaret, d'où coule la Guifanne qui l'arrofe. La feconde eft celle d'*Embrun* ou de Mont-Dauphin baignée par la Durance, qui vient du Mont-Genèvre; les troifième & quatrième font les Vallées de *Cervières* & de *Neuvache*, qui tournent du fud à l'eft, vers le Mont-Genèvre, & également baignées par des torrens. Ces Vallées, & fur-tout celle de Briançon, font très-bien cultivées en bled, feigle, chanvre & prairies: l'art des arrofemens y eft bien entendu. On a percé un rocher vis-à-vis Briançon pour y faire paffer un Canal; on en tire auffi des différentes rivières qui fe rendent dans les Vallées. Au moyen de ces canaux qui viennent fouvent d'une demi-lieue, ou d'une lieue & plus, on arrofe non-feulement les prairies, mais les *champs cultivés en grain*; ce qui procure une abondance incroyable, pour ceux qui ne connoiffent pas ce genre d'amélioration. (Voyez notre article *Canaux d'arrofage* dans les Supplémens de l'Encyclopédie). Par des faignées qu'on fait autour de ces canaux, & des rigoles qu'on fait autour des champs, chaque particulier peut les arrofer autant qu'il eft néceffaire. Il ne peut cependant exécuter cette opération, que le jour & à l'heure qui lui font affignés, en conféquence des loix qui font établies dans tous les pays où l'on arrofe les terres; loix fages faites pour éviter les difputes entre les particuliers, & qu'elles n'empêchent pas toujours; étant fouvent enfreintes, d'où il réfulte des procès. Il faut voir dans la Minéralogie de M. Guettard la Defcription & l'Hiftoire Naturelle des différentes Vallées du Briançonnois, pour avoir une connoiffance exacte de ce Pays. Au refte, Briançon pour être dans les montagnes, n'en eft pas moins

Piganiol, & conféquemment M. Expilly, rapportent qu'au-deffus de l'entrée du Pertuis-Roftang eft cette infcription: *D. Cæfari Augufto dedicata; falutate eam.* Une infcription qui ordonne de faluer un trou dans un rocher, feroit fort plaifante fi elle étoit ancienne.

A l'égard de l'étymologie de *Roftan*, M. Bullet donne la même explication pour *Mornas*, Château du Viennois, qui veut également dire roche coupée; par où l'on voit que l'on fait fignifier aux mots Gaulois tout ce que l'on veut.

[1] On donne dans le *Mercure de France*, Décembre 1729, pag. 2828, un détail fort curieux fur les fortifications de Briançon. Ce détail a paffé du Mercure dans Piganiol & Expilly. Je puis auffi en faire ufage comme d'un bien commun. Briançon étoit anciennement une ville affez forte, dominée par un Château bâti fur un roc efcarpé. Les Ligueurs s'en faifirent; mais Lefdiguieres, digne ferviteur du Grand Henri, la leur enleva en 1590. Elle eft reftée dans cet état jufqu'au Traité d'Utrecht en 1713. Mais après qu'en conféquence de ce Traité, Louis XIV eut fait l'échange de quelques Vallées du Briançonnois pour celle de Barcelonnette, Briançon devint frontière des États du Duc de Savoie, dont cette ville n'étoit éloignée que d'une lieue. Il fallut bien fonger à la fortifier fuivant les principes de la Tactique moderne, en faifant des travaux immenfes pour en défendre les approches, dans un pays toujours dominé par les hauteurs. Les anciennes fortifications de la Ville & du Château n'atteignoient pas ce but, & l'art eft venu au fecours de la nature pour les rendre prefque imprenables. On a conftruit des redoutes fur prefque toutes les hauteurs qui environnent la ville, & on en a fortifié deux des plus efcarpées pour fermer les vallées qui menent en Piémont. Leur fommet trop pyramidal s'oppofoit au travail, mais on a furmonté la dureté du roc, & on y a creufé des foffés profonds & percé des chemins. On l'a efcarpé en certains endroits à la hauteur de plus de quarante pieds, pour le faire fervir d'appui aux différentes fortifications qu'on y a faites. On a marié

une ville fort jolie, au-dessus du Bourg Sainte-Catherine, à cheval sur la Durance, & dont les deux parties communiquent par un beau pont. Elle est bien policée. Il y a un Bailliage, une Recette, une Paroisse Collégiale très-bien bâtie, quatre Maisons Religieuses, &c. Elle a produit plusieurs grands hommes; entr'autres Oronce Finé, le plus savant Mathématicien de son siècle, &c.

Chateau-Dauphin étoit un Fort à l'extrémité du Briançonnois où il y avoit Gouverneur, Lieutenant de Roi & Major. Il fut pris & démoli par les troupes du Duc de Savoie, au mois d'Octobre 1690. Césane, chef-lieu d'un Marquisat de ce nom; Oulx, appellé *ad Martis* dans l'Itinéraire d'Antonin, parce qu'à cette station des Alpes, il y avoit un temple dédié à Mars. Exilles, *Ocelum*, petite Ville du Briançonnois avec un fort Château, prise par le Duc de Savoie, en 1708. C'étoit la clef du Piémont, & un passage important à trois lieues de Suze. Mais ces Places, toutes trois situées sur la Doire, l'une des sources de la Durance, sur le chemin de Briançon à Suze, sont restées à la Savoie depuis le Traité d'Utrecht en 1713, avec plusieurs autres Paroisses. Queyras, Bourg & Chef-lieu d'une belle Vallée de son nom, située à quatre ou cinq lieues de Briançon, sur la route de cette Ville à Mont-Dauphin & à Château-Dauphin. Ce lieu est dominé par un Château élevé sur un côteau isolé à la droite du Guil qui arrose cette Vallée jusqu'à sa jonction à la Durance, au-dessous de Guillestre. La position de Queyras est comme celle de Briançon, au centre de quatre Vallées, d'où on dérive son nom de *Vallis Quadrata* [1]. Le Château barre toute la Vallée de Queyras, qui est une de celles par où l'ennemi pourroit entrer du Piémont en France. Quoique ce Château soit peu considérable, il suffiroit cependant pour l'arrêter assez long-tems, s'il étoit garni de troupes, & fourni de vivres & de munitions.

le roc & la maçonnerie avec une propreté peu ordinaire dans ces sortes de travaux; ensorte que la nature & l'art réunis & confondus ensemble, ferment l'enceinte des ouvrages d'un mur inexpugnable: les deux principaux forts se nomment, l'un le R*andouillet*, & l'autre les *Trois-Têtes*. Dans l'un & dans l'autre sont plusieurs vastes & superbes corps de casernes, capables de loger à l'abri de la bombe plusieurs bataillons; il y a outre cela de beaux souterreins creusés dans le roc. Sous ce corps de casernes, on a pratiqué plusieurs citernes qui se remplissent d'eau de sources qu'on a mises à l'abri de toute insulte; & quand même ces eaux viendroient à être coupées, les citernes une fois remplies suffiroient pour fournir de l'eau pendant plus de six mois à une garnison très-nombreuse. Les logemens des Officiers-Majors, ont tous les agrémens que l'on peut desirer dans une Place réguliérement fortifiée. Joignez à cela d'autres bâtimens, tels qu'une grande Chapelle & de magnifiques magasins construits avec toute la solidité nécessaire. En 1729 on travailloit à une communication entre les Têtes & le Randouillet, & elle étoit très-avancée. Ensuite on a construit un pont pour ouvrir un nouveau chemin qui joindra la ville aux Têtes. Ainsi le précipice affreux qui les séparoit, va devenir accessible par le moyen de ce pont. Ce roc effrayant perpendiculairement escarpé à la hauteur de cinquante toises de la Durance, est praticable par le moyen de la mine & du feu. On y a formé un chemin propre à y faire passer du canon, & qui doit conduire au pont formé par une seule arcade de vingt toises, & dont l'intérieur est tout de pierres de tailles, aussi rares dans ces cantons, que les rochers y sont communs. On a fait de chaque côté du précipice, de profondes entailles pour y appuyer les naissances des pieds du pont qui doit les joindre à cent soixante pieds de l'élévation de la riviere. Ce précipice de vingt toises de largeur, qui séparoit la Ville des Têtes, obligeoit pour aller de l'une aux autres, de faire un circuit d'une demi-lieue impraticable en cas de siége. Le pont construit en 1729 & 1730, abrége ce chemin de plus des trois quarts, & se trouve à couvert par les montagnes qui forment un coude en cet endroit. Par ce moyen la Ville, les Têtes & le Randouillet sont devenus ambigus; les travaux si vantés des Romains, n'ont rien qui approche de ceux-ci.

[1] Voyez ce qui a été dit dans la seconde Partie sur ces *Vallées*, & sur la vie singulière que mènent leurs habitans, d'après ce qu'en avoit écrit M. Guettard, page 144; & sur le *Mont-Viso*, situé au fond de la vallée de Queyras, d'où l'on découvre toute l'Italie.

§. III.

## §. III. L'Embrunois.

L'EMBRUNOIS, *Ebrodunensis Tractus* [1], est la troisième Contrée du Haut-Dauphiné. Ce Pays, avec titre de Comté, est borné au nord & à l'est par le Briançonnois, au sud par la Vallée de Barcelonette, & à l'ouest par le Gapençois & le Graisivaudan. Il a dix lieues de longueur sur six de largeur, ce qui peut être évalué à quarante lieues quarrées. Il est arrosé de la Durance, du Guil & d'autres rivieres moins considérables, qui pour la plûpart ne sont que des torrents souvent dangereux par la fonte des neiges. Le climat y est vif & pur, mais froid; le pays hérissé de montagnes, la plûpart escarpées. Il y a cependant de belles Vallées où l'on recueille du bled. Les pâturages y sont abondans & très-bons; en été les montagnes y sont couvertes d'une quantité prodigieuse de moutons. Il y a de beaux bois de charpente & de construction; mais est difficile d'en tirer parti, la Durance étant le seul moyen pour les voiturer. Après la destruction de l'Empire, l'Embrunois fit partie des différens Royaumes de Bourgogne en 1020 [2]. Rodolphe-le-Fainéant investit Bertrand Comte de Forcalquier du Comté d'Embrun, s'en réservant les Régales, le Haut-Domaine. Conrad-le-Salique son successeur, céda ces deux réserves aux Archevêques d'Embrun. C'est par cette raison que les Comtes de Forcalquier & les Dauphins qui leur succédèrent dans cette partie par le mariage du Dauphin Gui-André avec Béatrix de Sabran, fille de Bertrand IV, Comte de Forcalquier, rendoient hommage à l'Archevêque d'Embrun; mais les Rois de France devenus Maîtres du Dauphiné s'en sont exemptés, & ont même obligé les Prélats de leur faire hommage à eux-mêmes.

EMBRUN, *Ebrodunum* [3], Chef-lieu de l'Embrunois, avec un Bailliage, un Archevêché, un beau Collége, plusieurs Couvens, &c. Parlement & Intendance de Grenoble, Election & Recette de Gap, &c. est sur un monticule baigné par la Durance, à trois lieues sud-ouest de Mont-Dauphin, sept à huit sud-ouest de Briançon, seize ou dix-sept sud-est de Grenoble. Cette Ville est forte par son assiette naturelle; parce que le monticule où elle

[1] Suivant M. Bullet, Auteur des Mémoires Celtiques, l'*Embrunois* est un mot significatif tiré de la position d'Embrun, situé au sommet d'une montagne de roc inaccessible de deux côtés, au bord de la Durance, à l'endroit où elle reçoit une petite rivière. *Ebre*, *eber*, *aber*, embouchure; *dun*, montagne. *Embrun* ou *Ambrun*, syncope d'*Ebrodun*. Ce pays étoit occupé par les *Caturiges*, voisins & alliés des Brigantes, dont on vient de parler. Les Caturiges étoient bons guerriers, & ils livrèrent plusieurs combats à César. *Cad*, *cat*, combat; *ric* ou *rig*, puissans dans le combat. Chorges étoit la Capitale des Caturiges dont elle portoit le nom; mais *Embrun* ne tarda pas à s'élever sur ses ruines; car on apprend des Historiens que la ville d'Embrun obtint de l'Empereur Néron le *droit de Latinité*, c'est-à-dire dans les Charges & Magistratures de l'Empire, & l'Empereur Galba lui accorda le titre de *ville alliée*. Elle avoit un Évêque dès le tems de Constantin.

[2] On ne trouve pas de traces des anciens *Comtes d'Embrun*; & toutes ces dates d'investitures & d'inféodations sont fort équivoques. Le Comté d'Embrunois ayant passé aux Dauphins par le mariage de l'héritiere des Comtes de Forcalquier, l'Embrunois devint d'une telle considération dans leur maison, qu'il fut le *titre d'honneur* de leurs aînés, héritiers présomptifs de leur Principauté.

[3] On a vu dans la note précédente, qu'*Ebrodunum* veut dire, suivant M. Bullet, montagne ou roc, escarpé à l'embouchure de deux rivieres. Mais M. Guettard prétend que le physique du local contrarie cette étymologie; qu'Embrun est une petite ville fortifiée, mal bâtie, & située sur un monticule de sable gris & de cailloux roulés à la rive droite de la Durance, au pied de la montagne de Saint-Guillaume, qu'il n'y a point de rivières qui ayent leur embouchure dans la Durance vers Embrun, mais seulement quelques torrens qui coulent lors de la fonte des neiges, &c

est située est fort escarpé d'un côté, & elle étoit autrefois défendue de l'autre côté par une bonne Citadelle qui a été démolie, & sur l'emplacement de laquelle on a bâti un Couvent de Capucins. Lesdiguieres en fit une retraite pour les Calvinistes. Le Duc de Savoie prit Embrun en 1693, après douze jours de siége, mais il fut obligé de l'abandonner trois semaines après. Il y a un Gouverneur & un Etat-Major. On y entre par cinq portes; on y compte environ douze mille ames; le Palais Archiépiscopal situé dans le quartier le plus haut de la ville, est un très-bel édifice. C'est sans doute par erreur que Piganiol & M. Expilly comptent cinq Paroisses dans cette ville; nous trouvons ailleurs qu'il n'y a que trois Paroisses, outre l'Eglise Métropolitaine qui est fort belle. Le Roi en est le premier Chanoine, & le revenu de sa Prébende est affecté à la Messe du Roi qui se célèbre tous les Dimanches; l'Archevêque en est le second [1]. Cette Eglise très-riche anciennement, fut ruinée par les Calvinistes; ils pillèrent le riche trésor qui y étoit autrefois, & qui consistoient en une grande quantité de beaux ornemens, de vases, de crosses, de croix d'or & argent, & autres morceaux très-curieux, entr'autres deux grandes statues d'argent, l'une représentant la Sainte Vierge, & l'autre S.t Marcellin, premier Evêque d'Embrun.

Mont-Dauphin, Ville & Place forte avec un État-Major, une Église desservie par deux Aumôniers entretenus par le Roi, &c. Diocèse d'Embrun, Election de Gap. Cette ville n'est point cadastrée, parce que les habitans sont exempts de la taille : elle fut fortifiée par ordre de Louis XIV la même année de la prise d'Embrun, pour couvrir le pays de ce côté-là. Cette Place de guerre est située sur un grand plateau inaccessible dans plus de la moitié de son pourtour, au-dessus du confluent du Guil dans la Durance, & au centre de quatre vallées, qui sont celles de Briançon, d'Embrun, du Col de Vars, & du Guil ou de Queyras. La montagne isolée où viennent aboutir les quatre vallées que Mont-Dauphin couvre également par sa situation, n'est formée que de sables & de cailloux roulés & liés en forme de mauvais poudings qui se décomposent aisément, & peu propres à la bâtisse. Aussi les fortifications & les principaux bâtimens sont-ils de marbre rouge & blanc, qui n'est pas rare dans les environs.

D'autres disent qu'*Ebrodunum* signifie en Celtique, montagne fertile; mais un monticule formé de sables & de cailloux roulés de la montagne de Saint-Guillaume, & réunis en mauvais poudings, ne paroît pas encore trop propre à favoriser cette étymologie. Quoi qu'il en soit, les montagnes qui entourent ce monticule, sont nues à leurs sommets pour la plûpart, ce qui forme un coup d'œil désagréable. Mais les matières tombées du corps de ces montagnes s'étant peu-à-peu réduites en terre, ces terres ont été plantées en vignes ou cultivées en grains; la Vallée l'est en grains & en prairies, par-là la vue se trouve agréablement reposée; les hameaux & maisons dispersées dans ces terres, augmentent la variété, & font presque disparoître ce que l'aridité des sommets a de disgracieux. C'est sans fondement qu'on lit dans M. l'Abbé Expilly, qu'Embrun passe pour la plus haute Cité de l'Europe: mais Piganiol l'avoit avancé; cela fait son excuse.

[1] Les *Archevêques* avoient de très-beaux privilèges. Outre les Régales & le haut Domaine de l'Embrunois, pour lesquels les Comtes de Forcalquier & les Dauphins leurs successeurs rendoient hommage: ils avoient en outre le titre de *Chambellans de l'Empire*, & le droit de faire battre monnoie, que leur avoit accordé l'Empereur Conrad. Ils n'ont conservé qu'une partie de la Seigneurie & du Domaine de la Ville, ensorte que leurs Juges sont alternatifs dans le Bailliage; ils prennent la qualité de *Princes de Beaufort & de Guillestre*, qu'on appelle encore Baronies d'Empires. Selon Baillet, cette Eglise fut décorée du Siége Episcopal vers 364, sous la Métropole d'Arles. Ce n'est qu'au Concile de Francfort en 794 sous Charlemagne, que l'Evêque d'Embrun fut déclaré Métropolitain. Il a pour Suffragans les Evêques de Digne, Grasse, Vence, Glandève, Sénez & Nice. Saint Marcellin, Martyr, vivant en 340, passe pour avoir été premier Evêque

Cette Place eſt grande, & peut contenir environ dix Bataillons : elle eſt à quatre lieues d'Embrun, & huit de Briançon, & à une lieue de Guilleſtre, ancien Château fort ſur un monticule iſolé où on auroit pu ſe défendre, mais où il n'y a rien à préſent. L'heureuſe ſituation de Mont-Dauphin fait qu'on travaille continuellement à le fortifier. Une choſe aſſez digne de remarque, c'eſt qu'il y règne un vent conſidérable qui s'élève lorſque le ſoleil eſt levé, & ceſſe lorſqu'il ſe couche ; il eſt réglé comme le flux & reflux de la mer. Il y a auprès de Mont-Dauphin deux ſources minérales, dont l'une eſt purgative, l'autre pour les bains.

Les autres Bourgs un peu conſidérables de l'Embrunois, ſont GUILLESTRE, ſitué ſur la gauche du Guil, auquel il doit ſon nom [1]. C'eſt par cet endroit que le Duc de Savoie fit ſon irruption en 1693. Ce Bourg & celui de *Beaufort*, ont le titre de Baronies de l'Empire : & appartiennent à l'Archevêque. CHORGES, mauvais Bourg [2], entre Embrun & Gap, dans un pays à grain, mais manquant de bois, & dont les habitans ſont très-pauvres, quoique fort laborieux, & entiérement adonnés à la culture. SAINT-CRÉPIN, SAINT-CLÉMENT, SAVINES, &c. ſont auſſi des Bourgs de l'Embrunois ; l'Abbaye de Boſcodon, lieu connu par les pyrites cubiques de ſes environs, eſt à quelques lieues d'Embrun au ſud. Elle eſt détruite & réunie à l'Archevêché.

## §. IV. *Le Gapençois.*

Le GAPENÇOIS, *Vapincenſis Tractus*, quatrième contrée du Haut-Dauphiné, avec titre de Comté, dont la ville de Gap eſt le Chef-lieu [3]. Ce pays eſt borné au nord par le Graiſivaudan, au ſud & ſud-eſt par la Provence, à l'eſt par l'Embrunois, & à l'oueſt par le

d'Embrun. Il y a eu pluſieurs Conciles à Embrun ; ſavoir, en 588, 1159, 1248, 1289 & 1290 ; 1583 & 1610 ſur divers points de diſcipline. En 1727 il y eut un Concile Provincial de quatorze Prélats, préſidé par Pierre Guerin de Tencin, alors Archevêque d'Embrun, & depuis Cardinal & premier Miniſtre d'Etat, ſur la Conſtitution *Unigenitus*, & pluſieurs autres matières Eccléſiaſtiques. Ces Prélats aſſemblés firent pluſieurs Réglemens ſur les mœurs & la diſcipline ; ils ſuſpendirent M. Jean Soanen, Evêque de Sénez, de toutes fonctions Epiſcopales & Sacerdotales, & le réduiſirent à la Communion Laïque. Les Auteurs Janſéniſtes appellent ce Concile, le *Brigandage d'Embrun.*

Les Jéſuites tenoient le Collége & dirigeoient le Séminaire d'Embrun ; les Prébendes Théologales & Préceptoriales leur avoient été affectées pour cet effet ; mais depuis leur expulſion en 1773, ces Prébendes ont eu une autre deſtination. On lit l'inſcription ſuivante, ſur la porte de leur Collége :

*Excubat ante fores Leo ; fundunt Œmula ſolis*
*Aſtra diem ; procul hinc terror & error abeſt.*

On peut voir dans Piganiol & dans M. l'Abbé Expilly, l'hiſtoire de Benoîte Reneurel, jeune Bergère de la Paroiſſe de S. Etienne, Diocèſe d'Embrun, qui eut le bonheur d'entretenir pluſieurs fois la Sainte Vierge en 1663 ; ce qui donna lieu à l'érection de la Chapelle de *N. D. du Laus*, où il s'eſt fait beaucoup de miracles.

[1] M. Expilly dit que c'eſt une ville ſituée au confluent de la *Guilleſtre* & de la Durance. C'eſt ſans doute le *Guil* qu'il nomme Guilleſtre ; mais ſon confluent eſt au-deſſous de Mont-Dauphin.

[2] *Chorges* étoit l'ancienne capitale des *Caturiges*, dont elle a conſervé le nom latin. On voit encore au milieu du Cimetière un piedd'eſtal en pierre marbrée blanche & rouge, où il y avoit une inſcription qui a été gâtée par les enfans, en y jettant des pierres, & qu'on ne peut plus lire. On y diſtingue à peine les mots *Div. Auguſt. Néron* ; on veut à Chorges que ce ſoit le piedd'eſtal d'une Statue de Néron. Il eût été utile ſans doute de conſerver cette pierre dans toute ſon intégrité. C'eſt tout ce qui reſte de cette ancienne ville Romaine, qui n'eſt aujourd'hui qu'un mauvais village, mal propre & mal bâti.

[3] *Gap* qui a donné ſon nom au pays, étoit, ſuivant M. Bullet, la capitale des *Vapincenſes* qui ſe diſtinguoient apparemment par leurs belles armes ; puiſque en Celtique

Diois & le pays des Baronies. Il a environ onze lieues de longueur ſur ſept de largeur, ſuivant M. Expilly; ce qui peut être évalué à cinquante lieues quarrées. Il eſt arroſé de la Durance & de pluſieurs autres rivières moins conſidérables, qui à proprement parler, ne ſont que des torrens. L'air y eſt ſain, vif & froid; c'eſt en général un pays de montagnes, mais où il y a de belles vallées à fonds argilleux, où l'on recueille du bled. Les montagnes y abondent en pâturages & en gibier, &c. Le Comté de Gap avoit eu ſes Comtes particuliers. *Hugues*, le dernier *Comte de Gapençois*, fut excommunié par le Pape Urbain II, mort en 1099. Ses terres furent miſes en interdit, ſes vaſſaux déclarés libres & déchargés de tous ſermens de fidélité; du Bref qu'envoya poür cela le Pape Urbain à Guillaume Evêque de Gap, il s'en eſt fait un Canon dans le Décret de Gratien, où ſont raſſemblées toutes les foudres de l'autorité du S. Siége. C'eſt ſans doute la facilité de délier du ſerment de fidélité, des vaſſaux qui ne cherchoient qu'un prétexte pour ſecouer le joug, qui rendit l'Egliſe ſi puiſſante & ſi ambitieuſe ſous le Régime Féodal. Le Comte de Gap fut regardé comme l'ennemi de Dieu, puiſqu'il l'étoit du Pape; & ceux de Forcalquier s'emparèrent de ſes terres; ils abolirent même juſqu'à ſon titre, pour l'unir plus inſéparablement au Comté de Forcalquier, qui comprenoit auſſi l'Embrunois. Le Dauphin Gui-André ayant épouſé Béatrix de Sabran, Guillaume Comte de Forcalquier ſon ayeul, lui donna en dot le Gapençois & l'Embrunois; & ſa femme lui en fit donation, après même qu'il eut fait caſſer ſon mariage. Le Dauphin en fit don aux Egliſes de Gap & d'Embrun, & les reprit d'elles en fief pour les unir au Dauphiné. Il vouloit ſe diſpenſer par-là de l'hommage aux Comtes de Provence & de Forcalquier. Voyez la note où ſont rappellés les poſſeſſeurs de ce Comté.

Gap, appellé *Vapincum* dans les Itinéraires, ville avec un Evêché ſuffragant d'Aix, Bailliage, Maréchauſſée, Chef-lieu d'une Election de ſon nom, &c. Parlement & Intendance de Grenoble. Cette ville que M. Expilly donne ſans fondement pour Capitale des *Tricorii* qui occupoient le pays des Trièves, eſt ſituée au pied des montagnes, dans une vallée très-abondante en grains & en excellents pâturages, ſur la petite riviere de Béne, à quatre lieues

*Wapin* ſignifie armes, & *cain* belles. On voit par ces exemples combien nous avons perdu à ce que nos ancêtres ayent préféré à leur langue ſonore, & dont tous les noms compoſés étoient ſignificatifs, la langue latine qu'ils ont ſi mal parlé; & d'où eſt dérivé notre jargon avec ceux des différentes Provinces.

Quoi qu'il en ſoit, après le démenbrement du dernier Royaume de Bourgogne ſous Rodolphe-le-Lâche, le *Gapençois* fut poſſédé ſucceſſivement par les Comtes de Provence, que les Evêques du lieu s'étoient aſſociés contre leurs Diocéſains; enſuite par les Comtes de Toulouſe, les Marquis de Provence & les Comtes de Forcalquier, qui firent paſſer leurs droits ſur le Comté de Gap aux Dauphins, par le mariage de Béatrix de Sabran avec le Dauphin Gui-André de Bourgogne. Cette alliance fit naître de longues conteſtations entre les Dauphins & les Evêques de Gap, juſqu'à ce que François I les ait forcés à ſe contenter de la qualité de *Comtes* de ce nom. Ils mettent la croſſe & l'épée en pal à côté de leurs armes; tant on a de peine à renoncer aux grandeurs mondaines.

Suivant M. Expilly, le *Gapençois* peut avoir onze lieues de longueur ſur ſept de large; mais M. Guettard n'en compte que neuf ſur ſix, ce qui fait une grande différence. Il eſt arroſé principalement par deux torrens, dont l'une eſt la *Béne* qui paſſe à Gap & ſe jette dans la Durance; l'autre eſt le *Buech*, dont les deux branches principales ſe réuniſſent au-deſſus de Serres, & portent leurs eaux dans la Durance, où elles entrent à Siſteron en Provence. Le Buech reçoit dans ſon cours un grand nombre de ruiſſeaux & de torrens violens qui entraînent beaucoup de cailloux roulés, enſorte qu'il occupe en tems de pluie la vallée où il coule, &c. Il faut lire dans l'ouvrage même la deſcription du Gapençois & de toutes les curioſités naturelles qu'il renferme (*Minéralogie, pages 82 & ſuivantes, pages 157 & ſuivantes; & le ſecond voyage en Dauphiné, page 226* &c.

d'Embrun,

d'Embrun; onze, sud-ouest de Briançon; sept, nord-est de Sisteron; quatorze à quinze, sud-est de Grenoble, &c. Il y a des Capucins, des Dominicains, des Ursulines &c. les Cordeliers sont hors la ville dans un Couvent assez beau. Les habitans tinrent long-tems le parti de la Ligue dans le seizième siècle, & se soumirent enfin à Henri-le-Grand en 1592. Cent ans après, cette ville fut entièrement brûlée par Victor-Amédée, Duc de Savoie. Son Eglise Cathédrale dédiée à Notre-Dame, fut consumée avec tous ses titres; mais en peu de tems la Ville & la Cathédrale furent rebâties plus belles qu'elles n'étoient auparavant. S. Constantin qui assista, dit-on, au Concile d'Orange en 441, passe pour être le quatrième Evêque de ce Siège; mais toutes les antiquités Ecclésiastiques sont fort embrouillées dans l'Histoire de la plûpart des Villes Episcopales, parce que rarement les Ecclésiastiques & les Moines ont fait de bons ouvrages, lorsqu'il y est question de ce qui les concerne. L'Evêque de Gap jouit de 20000 livres de revenu, en paye 1400 florins pour l'expédition de ses Bulles, si l'on en croit M. l'Abbé Expilly [1]. Ce que dit M. Guettard sur Gap, mérite d'être remarqué. C'est une petite Ville enceinte d'une mauvaise muraille, située sur la rive droite de la Bêne, en plaine, & à la réunion de quatre grandes & belles routes, de Grenoble au nord, d'Embrun au levant, de Sisteron au midi, & de Veynes au couchant. Il sembleroit qu'une situation aussi heureuse dût faire de Gap une ville de commerce: il n'y est cependant rien moins que brillant, pour ne pas dire entiérement mort. ... Il est vrai que cette ville est au pied des montagnes, mais ces montagnes sont basses par comparaison à toutes celles du Haut-Dauphiné; leur peu de hauteur fait que la culture y est plus étendue, que les prairies sont plus fréquentes, que le pays y est plus aëré, plus riant qu'à Embrun. La gorge qui passe à Gap est ouverte & large; la petite rivière de Bêne peut fournir assez d'eau pour les usines. Enfin la ville commerçante, deviendroit plus considérable qu'elle n'est; elle se peupleroit, seroit plus opulente, & si on peut le dire, plus digne d'être la Capitale du Gapençois.

Les autres lieux les plus remarquables du Gapençois sont, 1°. Veynes, Bourg connu par ses foires & ses laines, situé dans l'une des quatre vallées qui aboutissent à Gap. 2°. Serres, petite ville située dans les montagnes [2] au bord du Buech; 3°. Orpierre, Bourg entre Serres & Sisteron, dont la Seigneurie appartient au Roi à cause de la Principauté d'Orange. 4°. Ventavon [3], Bourg ancien près la Durance, entre Gap & Sisteron, à une lieue d'Upaix, ancien Château des Dauphins. 5°. Tallard, petite ville sur la Durance, avec titre de Comté, aujourd'hui Duché-Pairie à la Maison de Tallard. Il y avoit dans ce Comté près du village de Sausse, des fontaines salées sur lesquelles on lit un passage curieux dans Chorier,

[1] Il faut consulter sur l'Eglise de Gap, ce qui a été dit ci devant à l'article de l'*Ordre Ecclésiastique*; & recourir à l'Etat des Eglises & Couvents du Dauphiné, à la fin du Tom. V du grand *Dictionnaire de la France*. Il est fâcheux que cet Etat soit incomplet, & que M. l'Abbé Expilly ne l'ait pas fait imprimer tel qu'on le lui avoit envoyé. Il seroit plus utile que ces dénombremens partiels des Communautés, avec les nombres & portions de feux qu'il a inférés aux chefs lieux des Elections du Dauphiné auxquelles elles ressortissent. Ces dénombremens partiels devroient être réunis à l'état général des Communautés & feux de la Province, rédigé en conséquence du Réglement du 24 Octobre 1639, & publié en Parlement le 23 Juillet 1706. Il suffisoit d'ailleurs d'en donner les résultats, qui ne sont même utiles que dans un tableau général sur la population & les impositions du pays.

[2] Suivant M. Bullet, *Serr* est un mot Celtique qui veut dire montagne.

[3] On croit que c'est l'*Alabunte* de l'Itinéraire d'Antonin, appellé *Alavunte*, dans la Table de Peutinger;

tom. I, pag. 67, au ſujet de l'obſtination des hommes à détruire les bienfaits de la Providence, & ſur les ſuites de l'eſprit fiſcal dans un Royaume; 6°. La Chartreuse de Durbon, entre Veynes & Montmaur dans le Dévoluy, petit canton montueux du Gapençois qui avoiſine le Champſaur; 7°. S. Bonnet ſur le Drac, gros Bourg, chef-lieu du Champsaur [1], canton ſitué en partie dans le Gapençois, & en partie dans le Graiſivaudan; 8°. Lesdiguieres, petite terre patrimoniale dé François de Bonne, depuis Duc de Leſdiguieres & Connétable, le héros du Dauphiné après le Chevalier Bayard. On verra un précis de leur vie à l'article des grands Hommes de cette Province. Leſdiguieres & Saint-Bonnet, Capitale du Champſaur, furent érigés en Duché-Pairie en ſa faveur en 1611, par Louis XIII, & non par Louis XIV, comme le dit M. Expilly; & en même tems par une grace ſinguliere, en faveur du Marquis de Créqui-Blanchefort ſon gendre [2]. Ce Duché fut éteint cent ans après en 1711, à la mort du vieux Duc de Leſdiguieres-Canaples; 9°. Corps, Bourg ſur les confins du Champſaur & du Graiſivaudan, ſitué ſur le penchant d'une montagne d'où vient ſon nom, qui veut dire en Celtique, ſuivant M. Bullet, habitation élevée. On remarque auſſi dans ce canton le *Plateau d'Aſpres*, que le Maréchal de Catinat avoit choiſi pour empêcher le Duc de Savoie de pénétrer juſqu'à Grenoble, après la priſe d'Embrun, &c.

## §. V. *Le Royanès.*

Le Royanès, *Reghianenſis tractus*, cinquieme Contrée du Haut-Dauphiné, eſt une eſpèce d'île ou grouppe de montagnes bornée au nord par la partie de l'Isère qui, peu après Grenoble, ſe détourne au nord, fait une grande anſe, pour enſuite ſe diriger vers le midi, & borner le Royanès à l'occident dans une partie de ſa longueur. Ce pays eſt terminé par le Valentinois & le Diois au midi; le Drac & le Graiſivaudan lui ſervent de bornes à l'orient. C'eſt donc un petit pays montueux qui avoiſine le Bas-Dauphiné, & qui force l'Isère à ſe détourner de ſon cours, de manière que le Drac & l'Isère réunis, en forment une eſpèce de preſqu'île en l'entourant de trois côtés. Ce pays étoit autrefois fameux par la Tour ſans venin, & les Cuves de Saſſenage, deux de ces prétendues merveilles dont nous avons donné l'Hiſtoire dans la ſeconde Partie. Le Royanès, anciennement habité par les *Triullates*, ſi on en croit

& d'autres penſent que c'eſt *Alamont*, lieu preſque détruit dans le voiſinage de Ventavon. Spon, (*Miſcel. erud. antiq.*) ſe trompe, quand il dit que c'étoit une ville du Piémont. Chorier en fait mal à-propos un peuple, ſous le nom d'*Alâbuntes.*

Entre Ventavon & Aſpres, eſt la Terre de *Chabeſtan*, aujourd'hui le *Comté de la Ric*, érigé en 1729 en faveur d'Alexandre de Roux de Gaubert, Conſeiller au Parlement de Grenoble: les Lettres d'érection portent pour ſervices rendus, & pour récompenſer la famille de Roux de la perte du Comté de la Ric qu'elle avoit dans la Calabre, lorſqu'elle étoit attachée aux Princes des deux Maiſons d'Anjou, Comtes de Provence, & Rois de Naples. C'eſt dans le Comté de la Ric qu'eſt la fameuſe *Tour de Champerou*, le boulevart des Calviniſtes, & dont le Duc de Savoie ne put s'emparer. Voyez Piganiol.

[1] Le Champſaur, *Campus auri*, eſt une des principales vallées du Dauphiné appartenant autrefois aux Dauphins de Viennois qui en prenoient ſpécialement le titre de *Ducs de Champſaur*, érigé depuis en Duché en faveur du Connétable de Leſdiguieres. La ſituation du Champſaur, ſon étendue, la variété de ſon ſol, le génie de ſes habitans pour la culture & l'arroſage des terres, l'élévation des montagnes qui le bordent, &c. méritent qu'on voie la belle deſcription qu'en fait M. Guettard dans ſes Mémoires: cet article fort court dans M. Expilly, eſt plein de fautes.

[2] Le Connétable *raſſaſié de jours & comblé de gloire*, dit le Duc de Rohan, mourut à Valence à l'âge de quatre-

Chorier, pag. 12, tom. I, fit partie des différens Royaumes dont nous avons tracé l'hiſtoire. Il forma une ſouveraineté particulière lors du dernier démembrement ſous Rodolphe-le-Lâche; & l'on trouve dès l'an 1040 un Iſmidon, Prince de Royans [1], dont le pays étoit appellé dans les titres, *Iſmidonis Principatus:* ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un Marquiſat. L'Auteur du mot *Royanès* dans l'Encyclopédie, ne donne que deux lignes ſur ce pays, mais elles ſont remarquables. « C'eſt un petit pays au *Diocèſe de Die*, de ſix lieues de long ſur quatre de » large..., *dont les habitans ſont exempts de taille, par une conceſſion des Dauphins* ». Nous ne trouvons aucune autre trace de ce fait, ſinon qu'il eſt tiré du petit *Dictionnaire portatif d'Avignon en huit volumes*, 1761; à la différence que ce dernier met le Royanès dans le Diocèſe de Gap. Il eſt du Diocèſe de Grenoble; mais l'Auteur de la compilation d'Avignon devoit au moins citer ſes garants ſur l'exemption du Royanès, pour ne pas induire à erreur tous ceux qui l'ont ſuivi. Si l'on veut avoir une deſcription exacte de ce pays, il faut recourir au *cinquième Mémoire* de M. Guettard, page 91. Il faut en même-tems comparer ce que dit Piganiol ſur le Royanès, pour juger de la *Deſcription de la France*, dont il y a eu trois ou quatre éditions.

Pont-en-Royans, *Rhegianus Pons*, Bourg, chef-lieu du Royanès, avec un Prieuré de l'Ordre de S. Antoine, dont un Religieux eſt Curé de la Paroiſſe, &c. Diocèſe, Parlement & Intendance de Grenoble, Election de Valence. Ce Bourg eſt en amphitéâtre ſur la montagne, au pied de laquelle il eſt bâti, ſur les deux bords de la rivière de Bourne (& non pas Berne, comme on le dit dans l'Encyclopédie), à cinq lieues nord-eſt de Romans, & trois lieues ſud-oueſt de Saint-Marcellin. Il y avoit anciennement au haut de la montagne un Château dont on voit encore les ruines. On communique d'une partie à l'autre de ce Bourg par un pont de pierre. Le lit de la Bourne y eſt très-étroit & reſſerré entre deux maſſes de rochers qui dominent de part & d'autre cette rivière : elle eſt ainſi très-bien encaiſſée ; ſes bords ſont élevés & eſcarpés à pic ; l'eau y eſt tranquille & profonde. On prétend qu'elle y a ordinairement ſix toiſes de profondeur, ce qui la fait paroître verdâtre. Le pont eſt très-élevé au-deſſus de cette eau ; & cet éloignement préſente un coup d'œil, dont l'habitude ſeule de le voir peut empêcher d'en reſſentir quelqu'effroi. La Bourne eſt un torrent qui prend ſa

vingt-quatre ans, le 28 Septembre 1626. Suivant Piganiol, ſes entrailles furent inhumées devant le chœur de l'Egliſe de Valence, ſon cœur dans une Chapelle de l'Égliſe de Grenoble, & ſon corps dans le tombeau qu'il s'étoit fait ériger dans la Chapelle de ſon Château de Leſdiguieres. « Ce Mauſolée, continue l'Auteur, avoit été ſculpté par » Jacob Richier, le plus excellent Sculpteur de ce tems-» là. Tout ce magnifique ouvrage eſt poſé ſur un pied-» d'eſtal de marbre noir, enrichi & contraſté de quatre » baſſes-tailles de marbre blanc, qui repréſentent en bas-» reliefs la *priſe de Grenoble*, la *Bataille de Pontcharra*, » le *combat des Molettes* & la *priſe du Fort-Barreaux*. Au-» deſſus eſt élevé un vâſe ou tombeau de marbre noir, » ſoutenu par deux Chérubins de marbre blanc, où repoſe » l'effigie du Connétable de même marbre, couchée & armée » à la moderne. Aux deux côtés il y a deux Anges de » marbre blanc qui ſoutiennent une table de marbre noir » pour l'épitaphe. Au plus haut paroiſſent les armoiries » de marbre blanc avec pluſieurs trophées ; tout cela en-» richi de corniches, de moulures, de pointes de dia-» mant, & d'autres ornemens que l'art y a curieuſement » aſſemblés ». M. l'Abbé Expilly ne parle point de ce beau Mauſolée. M. Guettard dit qu'on laiſſe dépérir le Château & l'Egliſe. J'ajouterai d'après Chorier, que le Bourg de Leſdiguieres eſt fort ancien, s'il eſt vrai qu'il fut, comme il le dit, chef-lieu des *Equituri* (Voyez ci-devant à l'article de la Géographie ancienne).

[1] *Iſmidon* étoit de la famille des *Bérengers*, qui fait remonter ſon origine aux anciens Rois d'Italie de même nom, comme on l'a obſervé à l'article de la Nobleſſe. La branche aînée prit dans la ſuite le nom & les armes des *Barons de Saſſenage*, à l'occaſion qu'on va rappeller, d'a-

ſource dans la montagne de Lens, & qui après avoir reçu au-deſſous de Saint-Julien & Vercors le Bournillon, autre torrent qui eſt à ſec en été, & où l'on trouve des truites noires, paſſe à Pont-en-Royans, & ſe jette dans l'Isère au-deſſous de Saint-Nazaire-en-Royans. Si l'on en croit M. Bullet, Royans, *Rhegianum*, eſt un mot commun à pluſieurs villes de France, parce qu'il ſignifie en Celtique embouchure de rivière : *rho*, *rhe*, rivière ; *gien*, embouchure. Voyez *l'addition à la Préface* de M. Guettard (*pag. L.*), ſur une antiquité voiſine de Pont-en-Royans.

Les autres lieux les plus remarquables du Royanès ſont 1°. SASSENAGE, *Caſſenaticum*, gros Bourg ſitué ſur les deux rives de la rivière du Furon, à trois quarts de lieue du Drac, que l'on paſſe au ſortir de Grenoble pour venir à cet endroit qui eſt le chef-lieu de la Baronie de même nom. Si l'on en croit M. Bullet, il y a bien long-tems qu'on fait d'excellens fromages dans ce lieu, puiſque c'eſt par rapport à cela que les Celtes l'ont appellé *Caſſenaticum* [1]. 2°. LENS, chef-lieu de la plaine ou vallée de même nom, qui forme un joli plateau bien cultivé ; en grains, foins, & chanvres. C'eſt dans cette vallée que ſe font les fromages qui ont le nom de *Saſſenage*. 3°. CORANSON, chef-lieu de la vallée circulaire de même nom, dont les montagnes ſont couvertes de Sapins, & où il y a pluſieurs grottes dans leſquelles il ſe forme des ſtalactites. 5°. SAINT-JULIEN, chef-lieu du VERCORS, petit Canton qui renferme quatre Paroiſſes & pluſieurs Hameaux diſperſés. Ce Canton a retenu quelque choſe du nom de ſes anciens habitans les *Vertacomores*, dont on a parlé à l'article de

près ce qu'en dit M. l'Abbé Expilly, au mot *Pont-en-Royans*, tom. V, page 766. « *Aimar de Bérenger*, un » des deſcendans d'*Iſmidon*, Prince de Royans, épouſa » dans le treizième ſiécle *Beatrix de Saſſenage*. Leur fils » *Henri*, Seigneur de Pont-en-Royans, devint du chef » de ſa mere, Baron de Saſſenage, dont il prit le nom » & les armes, & les tranſmit à ſa poſtérité, ſuivant la » diſpoſition teſtamentaire de François de Saſſenage, ſon » ayeul maternel. Il fut le ſixième ayeul de *Gaſpard de* » *Saſſenage*, en faveur duquel le Pont-en-Royans fut érigé » en Marquiſat par Lettres de Janvier 1617. Ce Seigneur » étant mort ſans poſtérité, *Alphonſe de Saſſenage*, Sei- » gneur d'Izeron, ſon couſin au troiſieme degré, fut mis » en poſſeſſion de Pont-en-Royans, de Saſſenage & autres » biens ſubſtitués de ſa Maiſon, par Arrêt du Parlement » de Grenoble du 26 Mars 1651. Il mourut le 24 Fé- » vrier 1658, & laiſſa de *Louiſe Lattier*, *Charles-Louis-* » *Alphonſe* ; qui de *Chriſtine Salvaing de Boiſſieu*, eut pour » fils aîné *Joſeph-Louis-Alphonſe*, mari de *Juſtine Prunier* » *de Saint-André* ; dont naquit *Gabriel-Alphonſe*, mort en » 1706. Celui-ci laiſſa de *Catherine-Ferdinande d'Hoſtun-* » *Tallard*, pour fille & unique héritiere, *Marie-Fran-* » *çoiſe Camille de Saſſenage*, née en 1705, mariée le 9 » Juin 1718 à *Joſeph-Marie-Alphonſe de Saſſenage*, *Comte* » *de Brion*, devenu par ce mariage Marquis de Saſſenage » & de Pont-en-Royans. Il étoit fils d *Iſmidon-René*, Comte » de Saſſenage, premier Gentilhomme de Philippe d'Or- » léans & de Marie-Thérefe d'*Albert de Luynes* ; le Mar- » quis de Saſſenage, fait Chevalier du S. Eſprit le 31 Dé- » cembre 1748, & nommé Chevalier d'honneur de feue » Madame la Dauphine, a eu pour enfans, 1°. Marie- » Françoiſe de Saſſenage, mariée en Octobre 1740 à Louis- » François *Comte de Maugiron* ; 2°. N.. mariée le 3 Juin » 1750 au Marquis de *Talaru-Chalmazel*, & trois autres » filles.

» Le nom de *Bérenger*, qui de Patronymique eſt devenu » un nom diſtinctif de famille, & que la poſtérité d'*Aymar* » *de Bérenger* a quitté pour prendre celui de *Saſſenage*, » a été conſervé par pluſieurs branches cadettes ſorties » de *Pierre Bérenger*, troiſième fils de Raymond Bérenger, » petit-fils d'*Iſmidon*, *Prince de Royans* en 1040. *Pierre* » fut pere de *Fromond*, tige des Seigneurs de *Morges*, » de *Ventavon* & du *Gua* ; & treizième ayeul de *Pierre de* » *Bérenger*, *Comte de Charmes & du Gua*, Lieutenant- » Général des armées du Roi du 2 Mai 1744, Cheva- » lier des Ordres du Roi en Janvier 1746. Il avoit épouſé » le 2 Septembre 1727, Antoinette Boucher d'Orſay, » dont deux fils & deux filles mariées ».

Ce n'eſt pas ſans motif que j'ai cité ce long paſſage, pour faire voir de quelle utilité ſeroit une *Deſcription de la France*, d'après le plan tracé dans les divers *Proſpectus*, ſi les grandes Maiſons & les Seigneurs des Terres titrées daignoient nous adreſſer des Mémoires exacts ſur leur ancienne origine. D'ailleurs la *Maiſon de Saſſenage* a fourni tant de perſonnages illuſtres, comme on le verra à l'article des *grands Hommes du Dauphiné*, qu'il étoit utile d'en faire connoître la Généalogie.

[1] « *Saſſenage*, dit M. Bullet, lieu célèbre par ſes » *fameuſes Cuves*, l'une des merveilles du Dauphiné, & » par les excellens fromages qu'on y fait. *Cas* de *caſw*,

l'ancienne

l'ancienne Géographie [1]. 5°. BEAUVOIR, village sur la rive gauche de l'Isère, à trois quarts de lieues de Saint-Marcellin, où les anciens Dauphins avoient un Château dont on voit encore les ruines; & d'où le dernier Dauphin laissa tomber son fils unique, ce qui le détermina à faire la cession de ses Etats. 6°. BOUVANTE, où est la Chartreuse de même nom, dans une situation affreuse, & renfermée presqu'au haut d'une gorge étroite, bordée de montagnes élevées qui se rapprochent tellement à l'entrée, qu'il a fallu les couper pour élargir le chemin, & ouvrir en quelque sorte une porte pour pénétrer jusqu'au Monastere, continuellement menacé d'être entraîné par des torrens qui roulent des quartiers de rochers, &c.

## §. VI. *Les Baronies.*

Les BARONIES forment dans la partie méridionale du Dauphiné, un Canton ou District, dont le nom est dû aux deux grandes Baronies de *Meouillon* & de *Montauban* qui y étoient renfermées. Si l'on en croit Chorier, ce pays étoit occupé par les *Médualles*, dont le nom est resté à ceux de Meouillon, en latin *Medullio*. Sans remonter si haut, lors du démembrement du Royaume de Bourgogne, sous Rodolphe-le-Lâche, les Barons, Seigneurs de Meouillon & de Montauban, se rendirent tout-à-fait indépendans, & ne reconnurent que l'Empereur au-dessus d'eux. Ils ont possédé l'un & l'autre leurs terres en toute souveraineté pendant trois cens ans ou environ. La Baronie de *Montauban* fut acquise par le Dauphin Humbert I, mort en 1307; & celle de *Meouillon* fut vendue par Raymond son dernier Seigneur, au Dauphin Jean II, fils de Humbert premier [2]. Depuis ce tems les Baronies ont suivi le sort du Dauphiné. Ce district a, suivant M. l'Abbé Expilly, onze lieues de

» fromage; *sen*, bon; *tyic*, habitation. On trouve à » Sassenage des *pierres précieuses* blanches ou d'un gris » obscur, de la grosseur d'une lentille, propres à faire » sortir des yeux les ordures qui peuvent y entrer ».

On a déja parlé dans la seconde Partie des *Cuves* & de ces prétendues *pierres précieuses*, qui ne sont, suivant M. Guettard, que des petits noyaux de *silex* ou pierre à fusil, arrondis par le frottement, & ballotés par les eaux qui roulent dans les cuves & les grottes de Sassenage. Voyez la description de ces fameuses grottes, séjour de la fée Mélusine, dans le *Journal de Physique*, Septembre 1774; dans la *Préface* de M. Guettard, p. XVIII, & dans le *cinquième Mémoire* de la partie Calcaire, p. 91.

[1] C'est dans le *Dauphiné* que se vérifie, autant & plus qu'ailleurs, ce que j'ai avancé dans le premier volume de la *Description de Bourgogne*, sur le grand nombre de cantons *(pagi)* dans lesquels les Gaules habitées par trois à quatre cens peuples différens, étoient divisées. On en trouve au moins une vingtaine dans la seule Province de Dauphiné, qui n'est pas de grande étendue. Il suffisoit qu'un petit pays fût séparé d'un autre, par des chaînes de montagnes ou par le cours de quelque riviere, pour fournir un *canton séparé*, habité par un *peuple particulier*, qui avoit sa Cité, ses Loix, ses Magistrats, &c. & dont il reste encore quelque fois des traces, soit dans les usages locaux, soit dans les noms des petits pays qui forment la subdivision des Provinces; ces petits Cantons Gaulois conservés sous la domination Romaine avec leurs anciennes dénominations, devinrent autant de *Comtés* sous les Bourguignons, les Visigoths & les Francs qui s'établirent dans les Gaules; & sous l'anarchie féodale, ces petits Cantons ou Comtés devinrent encore autant de petits *Etats separés*, dont la réunion forme aujourd'hui le *vaste Corps de la Monarchie Françoise*, qui a tout absorbé. C'est de-là que résulte la nécessité d'une bonne *Description particulière de la France*, pour faire connoître en détail les petites parties dont le tout est composé. C'est aussi par le même motif que je mets à la tête de chaque Province, son ancienne Géographie, & le nom des Peuples qui l'habitoient. Si les Intendans, chargés par le Duc de Bourgogne de décrire leurs Généralités, en avoient usé de la sorte, & qu'ils eussent suivi l'ordre Géographique; s'ils avoient en même tems donné l'histoire Civile, Naturelle & Économique de chaque Province, nous n'aurions plus rien à desirer à cet égard.

[2] On peut voir tout ce qui concerne les anciens Seigneurs de *Meouillon* & de *Montauban* dans l'Histoire du Dauphiné par Chorier, & dans les Mémoires du Président de Valbonnois.

longueur ſur cinq de largeur, ce qui peut être évalué à cinquante lieues quarrées. Il eſt borné au nord par le Diois, à l'eſt par le Gapençois, au ſud par la Provence & le Comtat, à l'oueſt par la principauté d'Orange & le Tricaſtin. C'eſt un pays hériſſé de montagnes, où il y a cependant de belles vallées. Il eſt arroſé de l'Ouveze, de l'Eygues, &c. On y recueille du bled, du vin, de l'huile. Il y a d'excellens pâturages, &c. Il faut lire la Deſcription de tout ce pays & de ſes curioſités naturelles qui ſont en grand nombre, par M. Guettard, dans le *troiſième Mémoire* de la partie calcaire, page 65 & ſuivantes, & dans le *quatrième Itinéraire*, p. 239. On y trouve les lieux ſuivans.

1°. Le Buys, chef-lieu de la Baronie de Meouillon, avec un Siège Royal, un Bailliage, &c. [1], Diocèſe de Vaiſon, Parlement & Intendance de Grenoble, Election de Montelimart: elle eſt ſituée ſur l'Ouveze, à vingt lieues ſud-oueſt de Grenoble, trois lieues ſud-eſt de Nyons, trois lieues & demie de Meouillon & de Montauban, neuf à dix à l'eſt de Montelimart; 2°. *Meouillon*, ancien Château fort ſur la frontiere du Comté Venaiſſin [2], dont il ne reſte plus que des maſures. La principale force de cette Place conſiſtoit, ſuivant Piganiol, en ſon aſſiette ſur un rocher inacceſſible, n'ayant qu'une ſeule avenue, même très-difficile du côté du village: à l'entour du rocher, il y avoit quelques guérites pour découvrir de plus loin. Le Marquis de Gouvernet s'en empara en 1580, & en confia le Gouvernement à Montauban, qui en abuſa comme d'un fort inexpugnable pour déſoler tout le pays des environs, & le tenir dans la ſujétion. La Motte le Vayer que Piganiol nomme *Verdeyer*, ſerra de ſi près cette Place, qu'encore que le circuit du blocus fût grand, Montauban ſe trouva enfermé comme dans une étroite priſon, & fut contraint d'implorer la clémence du Roi, qui acheta la Place cent mille francs. Le Connétable eut, avant de mourir, la ſatisfaction d'apprendre que le Roi en étoit Maître, & qu'il y avoit envoyé un exempt de ſes Gardes. Louis XIV en ordonna la démolition en 1684; il continue néanmoins d'y avoir un Gouverneur & un Lieutenant de Roi, mais qui ne réſident pas; 3°. Montauban, chef-lieu de la ſeconde Baronie; 4°. Montbrun [3], Bourg ſitué ſur les confins du Comtat, en amphithéâtre, ſur un penchant très-roide, à la ſommité duquel eſt un Château dominé par de hautes montagnes, &c.

[1] La ville de *Buys* étant le Siège Royal du Pays des *Buronies*, eſt regardée comme la Capitale de toute la Contrée, quoique celle de Nyons ſoit plus conſidérable. Buys eſt une petite ville ſituée ſur le bord & la rive droite de l'Ouvèze, en plaine, au bas de pluſieurs côteaux qui forment ſon baſſin. Elle eſt très-mal percée; elle a une mauvaiſe enceinte flanquée de tours quarrées; elle a ſoutenu un Siège remarquable lors des guerres civiles, &c.

[2] *Meouillon*, nom formé du latin *Medullio*, étoit la principale forteresse des Barons de Meouillon, qui ne relevoient que de l'Empire. M. l'Abbé Expilly l'appelle *Mévouillon*, & ajoute: « Que le Dauphin Humbert en » acheta le haut Domaine en 1193: & que Humbert II » ayant hérité de ſon parent du Domaine utile, l'unit au » Dauphiné ». Voyez *Dict. de la France, tom. IV, page* 728. Ce paſſage eſt plein de fautes; Humbert I n'a régné que plus d'un ſiècle après. Il omet auſſi ce qui concerne la réduction de cette place, objet trop important pour n'en pas faire mention.

[3] *Montbrun*, nom fameux dans l'hiſtoire de nos guerres civiles. Charles Dupuy, Seigneur de Montbrun, chef malheureux du parti Huguenot ſous les règnes de Charles IX & de Henri III, étoit ſorti de l'une des plus anciennes Maiſons du Dauphiné, dont étoit iſſu Raymond Dupuy, premier Grand-Maître de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem. Par Lettres de Février 1620, regiſtrées en la Chambre des Comptes de Grenoble le 12 Février 1633, la Terre & Seigneurie de Montbrun, Election de Montelimart, fut érigée en Marquiſat en faveur de *Jean Dupuy*, fils du Chef des Huguenots. Il épouſa *Diane de Caumont de la Force*, dont il eut *Jacques* pere de François, Marquis de Montbrun, qui d'*Anne le Bret*, morte le 26 Décembre 1741, en a eu *Anne-Marie Dupuy-Montbrun*, née en 1728.

La ſeconde Ville des Baronies eſt celle de Nyons ou Nions, ville ancienne qui mérite une deſcription particulière. Elle eſt ſituée dans une vallée au pied du Col de Devez, à quatre ou cinq lieues nord-oueſt de Buys, autant nord-eſt de Saint-Paul-trois-Châteaux, ſix ou ſept ſud-eſt de Montelimart, dix ſud-oueſt de Die, deux à trois nord de Vaiſon, ſix nord-eſt d'Orange, & vingt-cinq ſud-oueſt de Grenoble. Cette ville appellée en latin *Neomagus* [1], eſt bâtie partie en plaine ſur le bord de la rive droite de l'*Eygues*, partie en amphithéâtre ſur le penchant de la montagne du *Devez*, ou des hauteurs d'où l'on prétend que ſort le *vent Ponthias*, dont on a parlé ci-devant à la *onzième Merveille* du Dauphiné. Cette montagne au nord de Nyons ſe réunit à deux autres voiſines pour former une eſpèce de col ou de détroit de cinquante toiſes de largeur, qui ferme la *gorge des Piles* au levant, & ouvre la *vallée de Nyons* au couchant. La gorge des Piles eſt fort reſſerrée ſur la longueur d'une lieue. Il n'y paſſe que la rivière & le chemin public; elle aboutit à un baſſin triangulaire occupé à un de ſes angles par les Piles, & aux deux autres par les villages de Condorcet & Curnier. La vallée de Nyons qui commence au-deſſous du détroit de Devez, eſt large d'environ une demie-lieue. Sa longueur va ſe perdre au couchant dans les plaines du Rhône, à l'éloignement de ſix lieues. Sur le territoire de Nyons, la plaine de cette gorge eſt bornée d'un côté par la rivière d'Eygues, & de l'autre par un aquéduc tiré de cette même rivière, à travers une des piles du pont. Elle préſente le ſpectacle d'un grand jardin arroſé par mille différens canaux, tapiſſé de la verdure des prairies, rempli d'une infinité de légumes divers, couvert d'une grande quantité d'arbres, dont les fleurs & les fruits embaument les promenades dans la belle ſaiſon. Deux chaînes de montagnes qui s'élévent ſur une infinité de côteaux, ſervent comme d'amphithéâtre à cette plaine, & l'enveloppent de deux rideaux couverts de forêts d'oliviers entremêlées de vignobles. Du côté du nord ces montagnes ſemblent élever à deſſein leurs têtes hériſſées de grands arbres, pour protéger la plaine contre la violence de la bize; tandis que les montagnes du côté du midi ſemblent au contraire les

[1] *Nyons*, mot corrompu de *Neomagus*, nom ſignificatif appartenant à pluſieurs lieux, déſigne, ſelon M. Bullet, une ville au pied d'une montagne ou rocher élevé; telle que la ſituation de Nyons en Dauphiné. *Naou* ou *Neou*, bas pied de montagne; *mag*, habitation. D'autres prétendent que ce mot eſt en partie grec, & qu'il ſignifie *villeneuve*, parce que Nyons eſt une Colonie des Grecs qui ont fondé Marſeille. Il y a un pont que Piganiol dit être de conſtruction Romaine, mais il ſe trompe. Quoi qu'il en ſoit, cette ville eſt fort ancienne, puiſque Ptolomée, dans ſa Géographie, en fait la capitale des Tricaſtins, ce que j'ai déja remarqué avoir induit le docte Valois à erreur, en prenant Saint-Paul-trois-Châteaux pour le *Néomagus* de Ptolomée. Voyez ci-devant l'Introduction, au mot *Tricaſtini*. C'étoit un des confins de la Narbonnoiſe, & l'une des principales clefs qui ouvrent l'entrée des montagnes du Dauphiné & de la Savoie aux habitans de la Plaine & des Provinces voiſines. Il n'eſt donc pas ſurprenant que les Gaulois ou les Grecs de Marſeille ayent choiſi de préférence cette poſition pour y bâtir une ville. M. l'Abbé Expilly, auquel on a communiqué une excellente deſcription de Nyons & de ſes environs, l'a entremêlée de ſes propres réflexions. Il prétend prouver l'antiquité de cette ville par celle d'un portail où l'on voit des armoiries écartelées de crapauds & de Dauphins, parce que, dit-il, *l'écuſſon de France étoit anciennement chargé de crapauds.* A ſuppoſer ce fait, *qu'il n'a pas le tems*, dit-il, *d'examiner*, les dauphins joints aux crapauds, prouveroient que l'érection de ce portail eſt poſtérieure à la ceſſion du Dauphiné. Les Dauphins de Viennois avoient un Château à Nyons qu'ils habitoient ſouvent. Il en eſt fait mention dans les priviléges accordés par ces Princes à la ville qui en jouit encore. Les anciennes fortifications de Nyons, dont il reſte encore quelques veſtiges, prouvent aſſez de quelle utilité cette ville étoit à ſes Maîtres, pour empêcher de pénétrer dans le Haut-Dauphiné, indépendamment des agrémens que les Dauphins trouvoient dans ce délicieux ſéjour. Ainſi, laiſſant à part toute diſcuſſion hiſtorique, je me contente d'abréger dans le texte la deſcription de Nyons & des environs, communiquée à M. l'Abbé Expilly, afin qu'on puiſſe la comparer à celle qu'en a donnée M. Guettard dans ſa Préface, page ; dans ſes Mémoires, page 73, & dans ſon Itinéraire, page 241.

baiſſer pour donner un libre champ aux fécondes influences du bel aſtre du jour. Ce double rideau de montagnes ſemble ſe diſputer l'un à l'autre l'honneur d'embellir la vallée. Celui du côté du nord ouvre une gorge à une lieue de Nyons, & préſente le Bourg de *Vinſobres* avec le Château de *Véronne*: celui du côté du midi offre le Bourg de *Mirabel* dans une gorge oppoſée. A deux lieues, *Saint-Maurice* borde la vallée à droite, & *Ville-Dieu* à gauche; à deux lieues & demie, *Saint-Romain* d'un côté, & *Tulette* de l'autre. Enfin à quatre lieues de Nyons, la vallée prête à ſe perdre dans la plaine d'Orange a *Cayranne* d'un côté, & *Galifet* pour ſon vis-à-vis.

C'eſt à la tête de cette délicieuſe vallée qu'eſt ſituée la ville de Nyons, vers l'ouverture d'un détroit large de cinquante toiſes; & fermée par un pont [1] d'une hardieſſe également noble & frappante. Cette poſition pittoreſque annonce d'elle-même la Ville capitale, & la maîtreſſe de la vallée. Elle a la forme d'un marteau, dont le manche eſt adoſſé au col de Devez; la branche droite eſt appuyée ſur la montagne de Vaulx, & la gauche ſur le plateau du Guard, au-deſſus duquel s'élève la montagne de Garde-Groſſe. Cette Ville eſt diviſée en trois quartiers, ſuivant les accroiſſemens qu'elle a pris, renfermés chacun par l'ancienne enceinte de murailles, & communiquant de l'un à l'autre par des *portails*. Le premier quartier appellé *les Forts*, comprend l'ancien Nyons, & eſt formé par deux longues rues parallèles. Son enceinte embraſſoit trois Forts: le *Château-Dauphin* étoit à la tête où aboutiſſent les deux rues; le *Vieux Château* à l'autre bout, & la *Tour de Randonne* au milieu. Il n'en reſte que des maſures. Chaque rue a ſa fontaine & un portail pour communiquer à la baſſe-ville. Sur celui du grand Fort, on voit les armoiries des Dauphins avec celles des anciens Rois de France, chargées de crapauds. Le ſecond quartier s'appelle la *Ville* ou les *Halles*, à cauſe de la place des Halles formant un grand quarré fermé par dix à douze arcs de chaque face, au milieu duquel ſont l'*Hôtel-de-Ville* & le *Sextier* ou magaſin à bled. Ce quartier a une fontaine couverte, & il renferme l'Egliſe Paroiſſiale, à côté de laquelle eſt le Couvent des Religieuſes de Saint Céſaire [2], le Temple démoli des Proteſtans, l'Hôpital, l'Hôtel du Gouvernement, &c. Ce quartier forme comme la tête du marteau. Le troiſième quartier eſt celui des *Bourgs*: il eſt compoſé de quatre rues parallèles, qui en ſe rétreciſſant paroiſſent former la pointe du marteau. Il renferme deux

[1] Ce pont jetté ſur l'*Eygues*, eſt d'une conſtruction digne de la curioſité des Etrangers. Il ne conſiſte qu'en une ſeule arche en pierres de taille de vingt toiſes de largeur, ſur huit ou dix de hauteur. La maçonnerie de ſes piles n'a dans œuvre que deux toiſes d'épaiſſeur, mais elle eſt fortifiée de part & d'autre par de longs éperons. Au ſommet de ſon ceintre s'élève une tour en cube quarré de deux toiſes, couverte d'un dôme, & qui préſente une porte ſur chaque avenue du pont, pour admettre, refuſer ou arrêter les paſſans. La pile gauche de cette grande arche eſt percée d'une porte de neuf pieds & demi ſur onze de hauteur, dont le ſeuil au niveau des éperons des piles, eſt élevé de dix pieds au-deſſus des eaux, qui n'y entrent que dans les grandes crues. Cette porte n'eſt conſtruite que pour y paſſer le chemin de Mirabel, qui traverſant ainſi le bas du pont, conduit par un quart de rond ſur le même pont; ce qui a donné lieu à l'énigme, *qu'il faut paſſer ſous le pont de Nyons avant que de paſſer au-deſſus*. On voit dans les archives de la ville, le prix fait de ce pont, en date du 4 Mars 1398.

On trouve à gauche du pont les maſures d'une ancienne Citadelle démolie par ordre de Louis XIII: elle commandoit ce côté gauche du détroit, en même-tems que les forts de la ville, auſſi détruits, défendoient le côté droit, ce qui anciennement lui donnoit rang parmi les Places fortes du Dauphiné.

[2] Le *Prieuré de Nyons*, réuni à celui de Saint-Ferreol, eſt poſſédé par les *Religieuſes de S. Céſaire*, de l'Ordre

Places, une grande fontaine, la Chapelle des Pénitens-blancs, les Manufactures de savon, &c. Les Récollets, où l'on voit de beaux tableaux, sont hors la Ville. Le Roi est seul Seigneur de Nyons, dont il a le Domaine & la Justice; il y nomme un Gouverneur & un Châtelain. La Ville est engagiste des droits domaniaux. Il y a beaucoup de foires; c'est le centre du commerce des Baronies & pays voisins, pour les bestiaux, les grains, laines, étoffes, huiles, savon, fruits, & il y a trois Manufactures de savon, &c. On y compte six cens familles, formant environ trois mille personnes, dont tous les individus sont tous gais, laborieux & contents, ce que M. l'Abbé Expilly attribue à la nature du *vent Ponthias* [1] qui souffle continuellement dans la vallée de Nyons. Cette Ville a donné naissance à *Jacques Bernard*, qui a continué avec succès pendant dix ans les *Nouvelles de la République des Lettres*, quoiqu'il fût dangereux de succéder au fameux Bayle qui les avoit commencées, & qui a eu si peu d'imitateurs dans le nombre infini des Journalistes, auxquels l'Auteur du *Tableau de Paris* attribue aujourd'hui la ruine & l'avilissement des Lettres. On ne doit pas non plus omettre l'illustre Héroïne *Philis de la Tour-du-Pin-La Charce*, née à Nyons, laquelle fit prendre les armes aux Communes des environs, pour s'opposer à l'irruption du Duc de Savoie en *1692*: elle se mit à la tête de cette petite armée, & sut tellement lui inspirer son courage, qu'elle repoussa les ennemis en diverses rencontres, & préserva la contrée des incendies, & des ravages qu'ils faisoient. L'accueil que lui fit le Roi, & une pension qu'il lui donna, furent la récompense d'une si belle action.

## ARTICLE III.

### *Description particuliere du Bas-Dauphiné.*

Le Bas-Dauphiné comprend le *Viennois*, le *Valentinois*, le *Diois* & le *Tricastin*, qui formeront autant de Paragraphes.

de S. Benoît, Congrégation de Cluny; leur Couvent est contigu à l'Église Paroissiale, dans une Chapelle de laquelle elles font leur Office. Il dépend de l'Abbaye Royale de S. Césaire d'Arles. La Prieure est crossée & perpétuelle. De tous les tems, les Prieures ont été fournies par les meilleures Maisons de la Province; les Toulons, les Dupuy, les Morges, les D'Eurre, les Vesc, les Sabran, les Grammont, les Sassenage, les la Tour-du-Pin, &c. Ce Prieuré est si ancien, & a souffert tant de révolutions, que ce n'est plus que par tradition que l'on sait qu'il a été fondé par *Sainte Césarie*, sœur de S. Césaire, Archevêque d'Arles au commencement du cinquième siècle, à Saint Pierre-des-Champs, à une lieue de Nyons, où l'on voit encore les débris de son Eglise & de ses tombeaux. Il y joignit le Prieuré de Saint-Ferreol, Diocèse de Vaison. Anciennement les Dauphins de Viennois rendoient hommage à la Prieure pour les Châteaux de Nyons, Mirabel & Vinsobres, &c. Il ne reste plus de tant de beaux droits qu'un triste souvenir, avec le vent Ponthias, que S. Césaire apporta de la mer dans un de ses gants, pour féconder la Vallée où sa sœur avoit établi le Monastère de Nyons, comme on le verra dans la note suivante.

[1] Quoique j'aie déja parlé du *vent Ponthias* à l'article des *Merveilles* de la Province, il n'est pas hors de propos de revenir sur la propriété féconde qu'on lui attribue, & l'origine fabuleuse qu'on lui donne, en disant qu'il sort de la caverne de même nom, où S. Césaire jetta son gand. Le *col de Devez* où s'appuie une des extrémités de Nyons, semble formé des débris des montagnes supérieures, entassés par les eaux. La carcasse du Devez paroît assez solide, mais ses entrailles ne sont qu'un tas de rochers amoncelés les uns sur les autres, appuyés réciproquement sur leurs pointes ou sur leurs flancs; les intervalles que laisse à la superficie la forme extérieure de ces masses de rochers, sont remplies de moindres quartiers de roches, & cimentés de quelque peu de terre. Il est aisé par-là de juger des cavités renfermées dans son sein, & des changemens fréquens que les eaux qui les minent y occasion-

## §. I. *Le Viennois.*

Le VIENNOIS, *Viennenſis tractus*, contrée-nord du Bas-Dauphiné, ſituée entre le Rhône & l'Isère, bornée au nord par la Breſſe & le Bugey, dont le Rhône la ſépare; au ſud par l'Isère & le Valentinois; à l'eſt par le Graiſivaudan & la Savoie; & à l'oueſt par le Rhône qui la ſépare du Lyonnois, Forez & Vivarais, &c. Cette Contrée qui étoit proprement le *Pays des Allobroges*, a pris le nom de Vienne ſa Capitale. Elle eſt ſéparée en deux par la rivière d'Oron, *Orus*, qui prend ſa ſource au-deſſus de Beaurepaire. La partie ſupérieure ſe nomme *Viennois-Terre de la Tour*, & l'inférieure *Viennois-Valentinois*. Les Ducs de Savoie poſſédoient auſſi pluſieurs pays conſidérables dans le Viennois. On va rappeller à l'article de *Vienne* les différens poſſeſſeurs de cette riche & fertile contrée.

VIENNE, *Vienna Allobrogum*, ville conſidérable du Bas-Dauphiné, avec un ancien Archevêché, ſituée ſur la rive gauche du Rhône, au confluent de la rivière de Jere, *Jaira*, à ſix lieues ſud de Lyon; ſeize nord-oueſt de Grenoble; vingt-neuf ſud-oueſt de Genève; cent ſix ſud-eſt de Paris; longit. 22-32. 45-32. Cette Ville appellée par corruption *Vigenna* dans quelques Itinéraires, étoit l'ancienne Capitale des Allobroges. On peut voir dans Chorier (*Liv. II*) le nombre & la diverſité des fables rapportées ſur l'origine & la fondation de Vienne. Suivant Etienne le Géographe, elle fut bâtie par des Crétois fugitifs, qui la nommèrent *Binne* ou *Bienne*, du nom d'une fille de leur Chef, tombée dans un précipice; ſelon d'autres, un Roi des Celtes nommé *Allobroge*, en eſt le Fondateur, & donna ſon nom aux peuples de cette contrée. Le celèbre Adon, Archevêque de Vienne, dit que

nent. Les pluies continues ſont ordinairement ſuivies d'affaiſſemens qui engloutiſſent des arbres & des terreins entiers, cauſent des inondations, comblent des vallons, &c. Cet amas de rochers mal cimentés, contient des réſervoirs d'eau qui fourniſſent toutes les fontaines de la ville, & notamment la fontaine minérale qu'on appelle *Ponthias*, & qui attiroit autrefois à Nyons une foule de malades.

Au ſommet & ſur la *croupe du Devez*, près l'Hermitage de N. D. du Reparat, eſt la fameuſe *caverne de Ponthias*, où l'on parvient par un chemin aſſez doux, bordé d'un parapet de rocher. On entre dans une eſpèce de chambre voûtée, au fond de laquelle eſt une crevaſſe où l'on ne peut pénétrer qu'en préſentant les flancs, & en ſe gliſſant le long de ce boyau à la façon des ramonneurs. On parvient par ce chemin pénible, à une ſeconde chambre remplie de chauves-ſouris, au bout de laquelle eſt un ſecond boyau qui annonce à quelques pas un abîme où les plus hardis n'ont oſé pénétrer, & dont on ne juge que par les différens reſſauts des pierres qu'on y fait rouler, & qui tombent enfin dans un gouffre d'eau. C'eſt de cette caverne que l'opinion vulgaire fait ſortir le vent Ponthias: mais l'air qu'on y reſpire eſt chaud; aucun vent ne s'y fait ſentir, pas même à ſon ouverture ni à la deſcente de ſon entrée. Il faut donc chercher ailleurs la cauſe de ce vent local. On ne peut guères l'atttibuer qu'à la condenſation des vapeurs & de l'air chaud & raréfié des vallées, qui ſe trouvant refroidi & condenſé à une certaine hauteur par les hautes montagnes environnantes qui ſont couvertes de neige, eſt obligé de reprendre le chemin de la vallée où il forme un ſouffle ou un vent continu. Ce qui prouve cette explication, c'eſt que le même vent ſe partage vis-à-vis Nyons. Une partie ſuit le cours de la riviere d'Eygues dans la vallée de Nyons, & ſouffle du levant au couchant. Une autre partie enfile la gorge des Piles, remonte le cours de la riviere d'Eigues, & ſouffle en ſens contraire, du couchant au levant, Ce vent eſt enfant de la nuit & du froid; c'eſt-à-dire, qu'il s'affoiblit à meſure que le ſoleil s'élève ſur l'horiſon, & qu'il eſt beaucoup plus fort en hiver qu'en été. Ainſi l'heure où commence ce vent périodique, & celle où il finit, doivent varier ſuivant les ſaiſons, le lever & le coucher du ſoleil, l'abondance & la durée des neiges, &c. On voit auſſi par-là que ce vent local ne différe des autres que par ſon périodiſme, & que la fécondité de la Vallée qu'il parcourt, eſt plutôt due à la douceur d'un climat où le ſoleil donne des jours conſtamment ſereins: c'eſt principalement dans l'induſtrie active des habitans, qui poſſédent l'art des arroſemens, & qui entendent parfaitement la culture diſpendieuſe des oliviers, qu'il faut chercher la cauſe de cette fertilité, ſur un ſol ſabloneux & peu riche par lui-même.

cette Ville doit ſa fondation à un Africain nommé Venerius, qui employa deux ans à la conſtruire, d'où elle prit le nom de *Bienna* [1], *quod Biennio perfecta fuerit.* Mais ſans nous arrêter à ces origines fabuleuſes, il ſuffit de ſavoir que Vienne étoit l'une des plus opulentes Cités des Gaules, où les Arts & les Belles-Lettres étoient cultivés avec beaucoup de réputation. Les Ecoles de Vienne étoient fameuſes ſous la domination Romaine, & cette Ville qui fut le ſéjour de pluſieurs Empereurs & des Préfets des Gaules, étoit la *Métropole* d'une des dix-ſept Provinces à laquelle elle donna ſon nom. On y voyoit encore dans le treizième ſiècle, un beau pont de pierres conſtruit par les Romains.

Les Bourguignons qui élevèrent une puiſſante Monarchie dans les Gaules ſur les débris de la Puiſſance Romaine choiſirent la ville de Vienne pour le ſiege de leur Empire. C'eſt-là que ſe paſsèrent ces ſanglantes tragédies qui portèrent Clotilde, fille d'un Roi de Bourgogne ſur le trône des François. C'eſt-là que furent publiées ces fameuſes loix Gombettes qui régirent la France Orientale, juſques ſous Louis-le-Débonnaire, & dont on trouve encore des traces dans les *Statuts Delphinaux*, ainſi que dans les *Coutumes & Uſages* des deux Bourgognes, du Lyonnois, de la Suiſſe, de la Savoie, du Dauphiné & de la Provence. La ville de Vienne ne fut pas moins célèbre dans le moyen âge. Boſon, fondateur du troiſième Royaume de Bourgogne, s'y fit proclamer Roi en 879: elle fut auſſi le Siège de ſes ſucceſſeurs, lorſqu'ils eurent réuni les deux Bourgognes Cis-jurane & Trans-jurane. Les Rois de Bourgogne y firent leur réſidence juſqu'à Rodolphe-le-Lâche; & les Empereurs qui lui ſuccédèrent, la déclarèrent par des Bulles particulières [2], Métropole de tout le Royaume de Bourgogne. Ils en confièrent la garde & la Juriſdiction à l'Archevêque & au Chapitre. Mais les ſucceſſeurs des anciens Comtes de Vienne qui avoient eu cette Juriſdiction ſous les Rois de Bourgogne, prétendirent n'en pouvoir être dépouillés par les Empereurs. Les Dauphins qui acquirent les droits des anciens Comtes de Vienne, eurent les mêmes prétentions. Ce conflit perpétuel, ſource de troubles & d'agitations, rend l'hiſtoire de Vienne curieuſe, mais en même-tems difficile & embrouillée, comme

[1] Suivant M. Bullet, *Vienne* eſt un mot Celtique ſignificatif donné à cette ville, relativement à ſa ſituation ſur un ſol plein d'inégalités, de roes, ſerrée d'un côté par des montagnes de roc, & de l'autre par le Rhône. *Viaen* en Celtique ſignifie proprement *Saxoſa*, qu'on ne peut bien rendre en françois que par le mot barbare *Rocqueuſe.* Théodulphe, Evêque d'Orléans ſous Charlemagne, & bon Poëte latin, a fort bien exprimé la ſituation de cette ville en ces vers.

*Saxoſam petimus conſtructam in Valle Viennam,*
*Quam ſcopuli hinc indèarctant, hinc premit Amnis hians.*

M. Guettard dans le *troiſième Mémoire de ſa Minéralogie*, *page* 15, tourne en ridicule l'étymologie d'Adon, qui l'attribue, dit-il à un Africain nommé *Viennius*, fondateur de cette ville. Il dit qu'elle n'a été imaginée qu'après coup pour reculer l'antiquité de Vienne, & lui donner par-là plus de célébrité, ce que preſque tous les Hiſtoriens ont fait pour les villes dont ils ont écrit l'hiſtoire; il préfere l'étymologie de M. Bullet, comme exactement conforme à la ſituation de cette ville: elle eſt, dit il, bâtie au pied de montagnes chargées d'énormes rochers; un de ſes quartiers eſt même dans une gorge étroite, hériſſée de part & d'autre de ſemblables rochers. Il paroît même que du tems des Romains, cette ville étoit encore plus entre les rochers, qu'elle ne l'eſt maintenant. Les reſtes des monumens que ce peuple y avoit élevés pour les ſpectacles, ſont du moins placés ſur la pointe d'une montagne, & ont pour fondemens des rochers. Les murs d'enceinte qui exiſtent encore ſur cette montagne, en ſont auſſi une preuve.

Quoi qu'en diſe M. Guettard, l'étymologie Celtique de M. Bullet paroît auſſi bien, faite après coup que celle d'Adon. Combien de lieux ſitués de même ſur des rocs, & qui n'ont pas le même nom, &c.? Il vaut mieux ſur tout cela avouer ſon ignorance.

[2] L'Empereur Conrad III en 1146, déclara *la ville de Vienne, Métropole du Royaume de Bourgogne*, & la mit ſous la garde de l'Archevêque & du Chapitre, avec le

on peut le voir dans les *Antiquités de Vienne* par Chorier, & au Livre II de ſon *Hiſtoire du Dauphiné*. Les Archevêques ſoutenus des Papes, ſurent maintenir leur autorité contre celle des Seigneurs, tant dans Vienne que dans le Viennois; les Comtes de Savoie & les principaux Seigneurs du Viennois, leur rendoient hommage, ainſi que les Dauphins; ces derniers, tant comme Comtes d'Albon, que comme Comtes de Vienne. Après le tranſport du Dauphiné, l'Egliſe ſe débattit encore long-tems pour conſerver ſa liberté; mais les Rois ayant obtenu des Empereurs le titre de *Vicaires de l'Empire*, l'Egliſe & la ville de Vienne furent enfin forcés de ſubir le joug ſous ce nouveau titre, aidé du pouvoir & de la force.

La tradition, plutôt que les autorités, donne S. Creſcent diſciple de S. Paul, pour premier Evêque de Vienne. Il eſt du moins certain que dès le tems d'Eusèbe, c'étoit l'Egliſe la plus illuſtre des Gaules: elle eſt même nommée avant celle de Lyon, dans la fameuſe lettre des Martyrs de Lyon, adreſſée aux Evêques d'Aſie, dans cet Ecrivain. Le Prélat prend encore aujourd'hui la qualité de *grand Primat des Gaules*, & a pour ſuffragans Grenoble, Viviers, Die, Valence dans le Royaume; Genève ou Annecy, & S. Jean de Maurienne en Savoie. On ne reçoit que des Nobles dans ſon Chapitre. La Métropole eſt un bâtiment Gothique, très-beau, commencé en 718 & fini ſous l'Archevêque Pierre-Palmier, en 1527. L'exhauſſement de ſa voûte, dit Piganiol, la grande ouverture de ſes croiſées qui y font entrer le jour de toutes parts, dans un tems où le commun des Architectes faiſoient tout ce qu'ils pouvoient pour l'empêcher d'y pénétrer; la régularité ſimple & noble de ſon architecture, la largeur de ſa nef, la quantité de marbre qui eſt entrée dans la conſtruction de cet édifice, rendent cette Egliſe une des plus belles du Royaume. Le Parvis qui eſt au-devant, eſt une plate-forme ſur laquelle on monte par vingt-huit degrés. Il y a encore trois autres marches ſur cette plate-forme pour entrer dans l'Egliſe. Le frontiſpice eſt beau: il eſt chargé d'une infinité de figures taillées dans la pierre,

Palais des Rois de Bourgogne, le Château de Pipet & autres forteresſes de ſon enceinte. Il leur accorda une entiere *Juriſdiction* ſur les habitans; la Bulle eſt adreſſée à tous les Evêques du Royaume de Bourgogne. L'Empereur les exhorta de concourir de tout leur pouvoir à faire jouir cette Egliſe de l'autorité qu'il lui confie, à l'excluſion de *Guillaume de Vienne*, *Comte de Mâcon*, qui s'attribuoit la Seigneurie de la ville & Comté de Vienne. Les conceſſions portées par cette Bulle, furent confirmées par les Empereurs Frédéric I, & Henri de Souabe en 1153. L'Empereur Frédéric II ſuivit cet exemple, & renouvella en faveur de l'Archevêque Humbert, qu'il qualifie Archi-Chancelier du Royaume de Bourgogne, tous les anciens priviléges de cette Egliſe, & ſur-tout le don des régales. Il ordonna de plus, que lorſque l'Archevêque ſeroit appellé à la Cour de l'Empereur, ou qu'il le ſuivroit dans ſes voyages, les Citoyens de Vienne & de Romans ſeroient tenus de contribuer à ſa dépenſe. Ces Bulles ſe trouvent dans le Recueil de M. de Valbonnois.

La *Maiſon de Vienne* dont étoit Guillaume de Vienne, Comte de Mâcon, rappellé dans la Bulle de Conrad III, étoit iſſue, ſelon les uns, de Charles Conſtantin, fils de Louis l'Aveugle; ſelon d'autres, de Hugues, Roi d'Italie, ou de Ratburne, Comte de Vienne, gendre de Conrad, Roi de Bourgogne. Les Dauphins acquirent les droits de la Maiſon de Vienne par différens actes, notamment ceux de Guillaume II, Seigneur de Longvi & de S. George, Comte de Vienne en 1337. Les Archevêques acquirent de leur côté les droits des Sires de Pagny, autre branche de la Maiſon de Vienne, comme je l'ai remarqué dans l'hiſtoire de Gui IX. Enfin les Ducs de Zéringhen auxquels l'Empereur avoit donné les biens confiſqués des Comtes de Vienne, avec les titres de Rois ou Ducs de Bourgogne, cédèrent leurs droits ſur le Comté de Vienne, au Dauphin Gui IX, par acte de 1152, paſſé en préſence de l'Empereur Frédéric I. Mais comme cet Empereur avoit déja donné la Garde, la Régale & la Juriſdiction de Vienne à l'Egliſe de cette ville, cela ſuppoſe que les droits acquis par les Dauphins au Comté de Vienne, qui en prirent le titre de *Comtes de Vienne*, étoient toujours ſubordonnés à ceux de l'Archevêque; auſſi tous les Dauphins ſe ſont avoués & reconnus Vaſſaux de l'Egliſe de Vienne; & même les premiers Dauphins de la Maiſon de France lui ont rendu hommage.

percée à jour en plusieurs endroits. Il est orné de plusieurs niches où il y a quelques figures de grandeur naturelle [1]. Deux hautes tours qui servent de clocher, sont élevées chacune sur quatre piliers. Le vaisseau est grand, & a dans sa longueur cent quatre pas sur trente-neuf de large. La voûte est soutenue sur quarante-huit colonnes, dont vingt-quatre sont engagées dans le vif du bâtiment. Elle est environnée de hautes galeries. Le Chœur est un peu plus élevé que la nef.

En face du grand Autel, est inhumé le cœur de *François de France*, Dauphin de Viennois, & fils aîné de François I. Ce jeune Prince âgé de dix-neuf ans, mourut au Château de Tournon, du poison que le Comte Sébastien Montécuculi, Gentilhomme Ferrarois, lui donna dans une tasse d'eau fraîche pendant qu'il jouoit à la paume dans la ville de Lyon, le 10 Août 1536. Montécuculi accusé de ce crime, l'avoua dans les tourmens de la question, & dit qu'il y avoit été engagé par Ferdinand de Gonzague & Antoine de Léve qui lui avoient promis de grandes récompenses de la part de l'Empereur; mais tous les Historiens se sont refusés à accuser l'Empereur d'un crime si déteſtable, qui ne pouvoit lui être d'aucune utilité, puisque le Dauphin laissoit deux frères après lui. Son cœur fut porté & inhumé dans l'Eglise de Vienne [2], & son corps à Saint-Denis en France.

Il s'est tenu plusieurs Conciles en cette Ville en 454; 474 où les Rogations furent établies; 517, 870 sur les privilèges monastiques; deux en 907, & en 1060, 1113, 1119, 1124 & 1199, sur différens sujets de discipline; 1267 & 1307, sur les mêmes sujets; le quinzième Concile général en 1311; & enfin un Concile en 1557, sur les mœurs. On voit à côté du Palais Archiépiscopal, un vaste bâtiment qui a conservé le nom de *Salle des Clémentines*, à cause des Constitutions que le Pape Clément V y fit en 1311, pendant la tenue du Concile. M. de Moléon, c'est-à-dire M. *le Brun, dans son Voyage Liturgique*, dit que la Salle des Clémentines sert à serrer aujourd'hui le foin d'une auberge. Le *quinzième Concile*

[1] Il seroit assez difficile de déterminer de quel siecle sont ces divers ouvrages de la *Cathédrale de Vienne*, puisque l'on a mis sept à huit siecles entre le commencement & la fin de son édifice. Piganiol de qui j'emprunte quelquefois la description des édifices publics, à cause des renseignemens exacts qu'il se procuroit à cet égard (& c'est le seul mérite de sa *Description de la France*), dit que l'Eglise de Vienne ne fut d'abord qu'un bâtiment peu considérable, petit, étroit, obscur, & qui se ressentoit encore de la simplicité des premiers siecles du Christianisme, & de la pauvreté de ses Evêques. Elle étoit sous l'invocation des Machabées, lorsque S. Evalde, le quarante-unieme de ses Prélats, entreprit en 718 de faire élever un édifice qui répondît par sa magnificence au titre de *Primatiale* que portoit son Eglise. Il commença l'ouvrage, mais il ne l'acheva pas. Il n'y eut de son tems que la coupole de faite, & les divers ordres qui se remarquent dans tout le corps de l'édifice, font assez voir qu'il a été fait à diverses reprises. Il ne laissa pas de la consacrer sous l'invocation *de S. Maurice, & des Martyrs de la Légion Thébaine* qu'il commandoit. En 952, Thibaud, de la Maison de Champagne, quarante-septieme Prélat, & dernier Saint reconnu par l'Eglise sous le nom de *S. Theobald* parmi ceux qui ont rempli le Siege de Vienne, entreprit de continuer le bâtiment de son Eglise. Quoiqu'on y eût travaillé sous huit Archevêques, elle n'étoit point encore achevée, & l'honneur d'y mettre la derniere main étoit réservé à Pierre Palmier, nommé à l'Archevêché de Vienne en 1527. Le bon goût & la libéralité de cet Archevêque parurent dans l'achevement de ce grand ouvrage, qui fait l'admiration des voyageurs.

[2] Une table de bronze sur laquelle est l'inscription suivante, indique l'endroit où le cœur de ce Prince fut inhumé.

D. O. M S.

*Corpus abest; cor tantùm hìc est, pars maxima nostri Principis; in cœlo corporis umbra manet.*

D. Francisco, Francisci primi. Gall. Regis Augustiss. primo genito, Delphino Viennensi, Britanniæ Duci, Viennenses mœstissimi posuere v°. Idus Julii. 1548.

*Memoriæ & æternitati.*

Chorier dans ses *Antiquités de la ville de Vienne*, p. 181,

*général* dont on vient de parler, eſt fameux par la ſuppreſſion de l'Ordre des Templiers. Le Roi Philippe-le-Bel y aſſiſta avec ſes trois fils & ſon frère Charles de Valois. Il s'y trouva trois cens Evêques, ſans les Abbés & les Prieurs. Il fut préſidé par le Pape Clément V. La première Seſſion ſe tint le 13 Octobre 1311, & le Pape y expoſa les motifs du Concile. Le 22 Mars 1312, il abolit par Sentence proviſoire l'Ordre des Templiers. La ſeconde ſeſſion ne ſe tint que le trois Avril ſuivant, & la troiſième & dernière le ſix Mai [1].

On voit à Vienne pluſieurs autres Egliſes & Abbayes. Le *Chapitre de S. Pierre*, autrefois Abbaye, Ordre de S. Benoît, ſéculariſée en 1612, aujourd'hui compoſé d'un Abbé & de vingt-quatre Chanoines, qui doivent faire preuve de nobleſſe de trois quartiers; & l'Abbé ſeul qui officie dans ſon Egliſe avec la mitre & la croſſe, y eſt toujours en rochet & en camail: il a juriſdiction dans le Cloître. Cette Abbaye eſt environnée de ſolides murailles, comme une fortereſſe. La voûte de l'Egliſe n'eſt que lambriſſée; celle du chœur eſt peinte & ſoutenue par deux colonnes fort élevées. On n'enterre dans cette Egliſe que les Archevêques de Vienne & les Abbés de S. Pierre [2]. *L'Abbaye de S. André-le-Bas, Ordre de S. Benoît* non réformé, dont l'Abbé eſt Commendataire, & confère tous les Offices clauſtraux & les places monacales. L'Egliſe eſt d'une excellente Architecture; la voûte du chœur eſt ſoutenue par deux colonnes de marbre d'une hauteur & d'une beauté ſingulieres; celle de la nef eſt ſoutenue par des colonnes d'Ordre Dorique. Auprès de cette Abbaye on voit une platte-forme ſur laquelle ſont quatre piliers élevés. On l'appelle la *Table ronde*, & c'étoit autrefois un aſyle où les perſonnes qui s'y réfugioient, & les effets qu'on y tranſportoit étoient en ſûreté. *Notre-Dame de la Vie* eſt un bâtiment antique [3] que l'on a changé en Egliſe. On voit près de-là l'ancien Palais des Souverains de Vienne; c'eſt où l'on tient les Juſtices de la Ville. Le bel édifice du *Séminaire*, ſon emplacement, ſes jardins,

trouve qu'il y a beaucoup de *hardieſſe* dans la penſée de celui qui a compoſé cette Epitaphe, lorſqu'il nomme l'ame, *l'ombre du corps*, puiſqu'il eſt vrai que *le corps n'eſt lui-même que l'ombre de l'ame.* En effet, ajoute Chorier, il n'y a rien de ſolide que les choſes intellectuelles; les Platoniciens l'ont enſeigné avant que le Chriſtianiſme nous ordonnât de n'en pas douter. Mais n'y a-t-il pas plus de hardieſſe dans la doctrine de Chorier? Où donc a-t-il trouvé que la Religion défendoit d'accorder la ſolidité aux corps? Il veut ſans doute parler de la forme, qui n'eſt que l'ombre paſſagere des êtres.

[1] Le *Concile de* 1311, qui eſt le *quinzieme général*, fut un des plus nombreux; le Pape s'y trouva à la tête de 300 Prélats & des Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche; le Roi de Navarre, ſon fils, le Roi d'Angleterre & celui d'Arragon y aſſiſterent. Cependant Sponde nie formellement que ces deux derniers s'y ſoient trouvés. On y prononça la ſuppreſſion des Templiers & celle des procédures de Boniface VIII contre la France; le Pape y révoqua la fameuſe Bulle *Clericis Laicos*; il confirma l'établiſſement de la Fête du S. Sacrement, qu'Urbain IV, mort en 1264, avoit inſtituée; il ordonna la levée d'une décime pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Il y eut pluſieurs déciſions qui regardoient le dogme & les mœurs; on condamna auſſi dans ce Concile l'héréſie des *Fraticelli*, des *Dulciniſtes*, des *Bégards*, &c.

[2] On voit dans l'*Egliſe de S. Pierre*, de même que dans toutes les autres, & ailleurs dans la ville de Vienne, une quantité ſurprenante d'inſcriptions antiques, la plûpart fort curieuſes. Chorier a recueilli dans ſes *Antiquités de Vienne*, celles qui avoient été découvertes juſqu'à lui; & l'on trouve celles qui l'ont été depuis dans le *voyage Liturgique* de M. Lebrun. Il n'eſt pas ſurprenant que Vienne, qui a été le Siege & la Capitale de tant de Royaumes & d'Empires,

*Et præclarorum nutrix fortiſſima Regum,*
*Faſtu compta manens, Regia ſceptra tenens* &c.

ait conſervé tant de débris de ſon ancienne ſplendeur!

[3] L'ancien bâtiment de *N. D. de la Vie* eſt quarré, & à-peu-près ſemblable à la *Maiſon quarrée* de Niſmes; c'étoit, dit-on, un Prétoire. Il eſt ſoutenu de colonnes d'Ordre Corinthien; mais ces colonnes ſont à préſent engagées dans le vif du mur qu'on y a conſtruit. Il y avoit autrefois trois Forts dans ſes environs pour défendre cette *Maiſon quarrée* de tout ce qui pouvoit venir du Vivarais ou du Lyonnois.

ſa ſituation ſur le bord du Rhône en font une maiſon des plus gracieuſes & des plus riantes [1]. Les autres Egliſes & Couvens de la ville n'ont rien de fort remarquables. Nous renvoyons néanmoins à la Deſcription qu'en a donnée Chorier dans ſes *Antiquités de Vienne.*

L'enceinte des murailles de Vienne eſt de 1780 toiſes, & le circuit d'environ une lieue. Elle eſt ſituée ſur les deux rives de la Gère à ſon confluent dans le Rhône. Ses portes principales ſont celles de Lyon, nommée Montconſeil, du pont du Rhône, d'Avignon, de Pipet & de Saint-Martin. Les rues ſont étroites & mal percées. On trouve dans cette ville beaucoup de monumens d'antiquités Romaines, mais ce ne ſont que des morceaux détachés & des débris. On voit des traces d'un Amphitéâtre au-deſſous de l'ancien fort de Pipet; & dans la ville il y a beaucoup de maiſons, ſur-tout celles aux environs du Palais Archiépiſcopal, qui ſont bâties ſur des ruines de bâtimens Romains. A la Maiſon-de-Ville on voit des reſtes de colonnes magnifiques, des morceaux de couronnemens en marbre, & il y a auſſi deux tombeaux, dont l'un a l'épitaphe ſuivante : *Scaniti Aſiaticiani, quinti in eodem corpore ſunt; vivi fecerunt.* Les dehors de Vienne, le long du Rhône ſont agréables, & forment un beau coup-d'œil. On y fait un quai ſur le Rhône qu'on continue dans la ville, pour faciliter le paſſage des voitures, & leur éviter un détour. On a trouvé en creuſant pour faire les murs de clôture du cimetiére de l'Hôpital, pluſieurs colonnes de granit. Il y a encore les reſtes d'un aqueduc Romain. On voit les traces d'un amphitéâtre au-deſſous de l'ancien fort de Pipet. On trouve aux environs pluſieurs eſpèces de marbre. Vis-à-vis Vienne, ſur le bord de la rive droite du Rhône, on voit le Bourg de Sainte-Colombe qui eſt auſſi ancien que Vienne, & pour la Juriſdiction duquel il y a eu de grands démêlés entre Philippe de Valois & le dernier Dauphin Humbert II. On appelloit ce Bourg la clef & la porte de l'Empire: on y communiquoit par un pont en pierre, dont il ne reſte que quelques traces. Un peu au-deſſus de ce Bourg, on a trouvé en creuſant une vigne des pavés à la Moſaïque; on l'a tirée par morceaux, on l'a gâtée: les débris & les deſſins ſont au Cabinet de deſſin du Collège [2]. Les rochers de part & d'autre de Vienne ſont graniteux & remplis

[1] Le *Séminaire* a été fondé par Hènri de Villars, Archevêque de Vienne, & confié à la direction des Prêtres de l'Oratoire, avec l'agrément des Puiſſances. Une anecdote qui fait honneur aux Jéſuites, mais qui prouve en même tems l'aſſerviſſement du haut-Clergé lorſque les Jéſuites étoient en crédit, c'eſt qu'il fallut l'agrément du P. la Chaiſe, Confeſſeur de Louis XIV. Il écrivit au Prélat le 30 Novembre 1679 une lettre où il lui dit: « Je ſais qu'outre le mérite de l'œuvre en elle-même, » vous ne ſauriez mettre ce Séminaire en de meilleures » mains que celles des PP. de l'Oratoire, dont je ſuis en » mon particulier extrêmement ami, & auxquels notre » Compagnie *tâche de procurer, plutôt qu'à tous autres,* » *en divers endroits du Royaume*, ces ſortes d'établiſſe- » mens, qui ſont les véritables emplois de leur voca- » tion ».

Ce Séminaire ne fut bâti qu'en 1682; la premiere pierre de ce bel édifice fut poſée le 28 Août 1682; elle porte l'inſcription ſuivante.

*D. O. M.*
*Sub Patrocinio S. Mamert.*
*Innocentio XI P. M.*
*Regn. Ludovico Magno*
*Henric. de Villars,*
*Archiepiſcopus Viennenſis*
*Eccleſiaſticæ diſciplinæ zelo*
*Inſigni Pietate*
*Paterno affectu*
*Primus Seminarium Viennæ erexit;*
*Pietati & doctrinæ Presbyterorum*
*Congregationis Oratorii D. Jeſu*
*Illud credidit;*
*Sacræ hujus ædis primarium lapidem poſuit*
*ANNO 1682.*

[2] A quatre ou cinq cens pas de la ville, hors la porte d'Avignon, on trouve une pyramide antique qu'on nomme *l'Eguille*; elle eſt ſur une voûte quarrée ſoute-

de quantité de mines de plomb exploitées par M. de Burmensteim, ensuite d'une concession du Roi qu'il a de toutes les mines à dix lieues à la ronde.

Parmi les grands Hommes qu'a produits la ville de Vienne, on distingue *Pierre Boissac*, Auteur de l'*Histoire de Malthe* & de plusieurs autres ouvrages. Son fils de même nom fut un des premiers Membres de l'Académie Françoise, & Gentilhomme de Gaston de France, Duc d'Orléans. Il étoit bon Poëte. On peut voir sa vie dans l'Histoire de l'Académie Françoise par Pélisson. Sur sa fin il donna dans la dévotion, & y porta tout l'enthousiasme qu'il avoit pour la Poésie. *Nicolas Chorier*, né à Vienne [1], a été un des plus savans hommes du dernier siècle. Il étoit homme de beaucoup d'esprit, Littérateur, Jurisconsulte, Historien; & il écrivoit en latin comme on écrivoit à Rome sous l'Empire d'Auguste. Avec autant de talens, il mourut à Rome dans un grenier, accablé de misere & d'infirmités, le 14 Août 1692, âgé de quatre-vingt-trois ans.

## *Le Viennois-Valentinois.*

A trois lieues de Vienne est une Paroisse & un vieux Château ruiné, nommé PONAS. On croit que c'étoit en ce lieu qu'étoit la ville d'*Epaone*, où S. Avite convoqua un Concile national en 517. Ce Concile est fameux. Il y assista vingt-quatre Evêques du Royaume de Bourgogne, qui y firent quarante Canons. Le P. Lacarry & le Pere Colonia, savans Jésuites, Chorier & le Président de Valbonnois, Historiens du Dauphiné, s'accordent à placer ce Concile à Ponas. D'un autre côté, l'Abbé Fleury, dans son *Histoire Ecclésiastique*; le P. Hardouin dans sa Collection des Conciles; l'Abbé Chatelain, & quelques autres prétendent que c'est à *Yennes*, aujourd'hui petite Paroisse du Diocèse de Belley, sous la Métropole de Besançon, que le Concile d'Epaone a été tenu. D'autres le placent à Aneyron, dans le Comté d'Albon. Voyez ce que nous avons dit au sujet de ce Concile dans la

nue par quatre piliers, & qui a vingt ou vingt-quatre pieds de haut. La pyramide est à-peu-près de la même hauteur, & le tout est de grandes pierres fort dures sans aucun ciment. Il n'y a aucune inscription; ce qui fait qu'on ne peut pas assurer pour quel usage ce monument a été érigé. Piganiol croit que c'est le tombeau de quelque Romain. Mais M. Guettard dit dans *son Itinéraire*, page 234, que cette pyramide, d'environ douze toises de hauteur, ne paroît pas ancienne. L'ancien fort de *Pipet*, que Chorier appelle *Pompeiacum*, & dont il est si souvent fait mention, étoit suivant cet Auteur, un ouvrage de Pompée.

[1] Le fréquent usage qu'on a fait de *Chorier* dans cette Description historique, semble exiger qu'on donne une notice de ses ouvrages. Il a donné au Public l'histoire du *Maréchal de Crequi*; la même *histoire abrégée*, deux vol. *in*-12; l'*Etat Politique* de cette Province, quatre vol. *in*-12; les *Antiquités* de la ville de Vienne, *in*-12, &c. Il parut le siecle dernier un Livre latin, intitulé, tantôt *de Arcanis amoris & veneris*, & tantôt *Elegantiæ latini sermonis*, dont le prétendu original Espagnol est faussement attribué à Louise Sigée de Tolede, fille aussi vertueuse que savante, & la traduction latine à Meursius. Mais tout cela étoit supposé. On l'attribua ensuite à M. de Boissieu, Premier Président de la Chambre des Comptes de Grenoble. Les mœurs, la sagesse de ce Magistrat, désabusèrent bientôt le Public de cette fausse imputation. Les Jésuites, Auteurs des *Mémoires de Trévoux*, attribuerent ce Livre, dans un de leurs Journaux, à un Avocat Hollandois nommé *Vestréne*; mais le véritable Auteur du Livre de *Arcanis amoris & veneris*, est Nicolas Chorier, dont toute la vie a répondu à la morale lubrique répandue dans cet ouvrage. M. Lancelot a démontré cette vérité, autant qu'elle peut l'être, dans le XII tome des *Mém. de l'Acad. des Sciences*. On peut dire de ce Livre, ce qu'on a dit des Poésies de Catulle, que c'est *pura impuritas*. D'ailleurs quelle naïveté! quelle élocution! quelle élégance! c'est bien dommage que Chorier n'ait pas fait un meilleur usage de ses grands talens. Mais aussi quelle est la récompense des talens! ils sont plutôt nuisibles que profitables.

vie du Roi S. Sigiſmond, tom. I de la *Deſcription de la France, p. 65.* Mantaille, autre Château ruiné du Viennois, ancienne Maiſon Royale des Rois de Bourgogue [1], entre Vienne & Romans, où ſe tint la fameuſe aſſemblée de 879, dans laquelle Bozon fut proclamé Roi après la mort de Louis-le-Bégue. Non loin de Mantaille eſt la *Tour d'Albon*, chef-lieu des Comtes d'Albon, depuis Dauphins de Viennois. Saint-Antoine, petite ville renommée par l'Abbaye, chef-d'Ordre des Antonins [2], ſituée à gauche de la riviere de Furan, entre Saint-Marcellin & Romans. L'Egliſe eſt très-belle, dans un goût gothique; les marche-pieds de l'autel ſont en marbre, & le deſſus en bronze.

Romans, auparavant *Saint-Romain* [3], jolie petite ville fort marchande, ſituée ſur la rive droite de l'Isère, qui communique au Péage de Romans, par un pont de pierre ſur la riviere d'Isère, à trois lieues du Rhône, dix ſud-oueſt de Grenoble, douze ſud de Vienne. Chorier prétend qu'elle exiſtoit du tems des Romains, & ſe fonde ſur d'anciennes épitaphes. D'autres en attribuent la fondation à S. Bernard, Archevêque de Vienne, qui y fit bâtir au commencement du neuvième ſiècle un Monaſtère ſous l'invocation des Apôtres S. Pierre & S. Paul, dans un lieu déſert, auquel il donna le nom de *Romans*, & qu'il s'y eſt peu à peu formé une ville qui prit le même nom, & qui fut entiérement ſoumiſe à la Juriſdiction de l'Abbé & des Moines. Dans la ſuite les Moines furent ſéculariſés, & la Menſe Abbatiale unie à l'Archevêché de Vienne. Les Prélats eurent en cette qualité toute la Juſtice & le haut Domaine de Romans; mais le Pape Clément VI en dépouilla ces Prélats en 1344 pour en gratifier le Dauphin Humbert II. Il fait valoir dans ſa Bulle les prétentions que la Cour Romaine avoit ſur Romans, par le titre de ſa fondation, qui ſoumettoit ce lieu au S. Siège. Voyez M. de Valbonnais, tom. 2, p. 497. Le Fauxbourg qui eſt au-delà de l'Isère, ſe nomme le *Péage*, mot qui annonce combien ce paſſage eſt dangereux pour le commerce. Le Chapitre de Romans prétendoit avoir parmi ſes priviléges confirmés par les Dauphins, le riverage ou la propriété des deux rives de l'Isère, avec les péages, &c; mais après de longues conteſtations qui donnerent lieu à des Mémoires hiſtoriques fort curieux, il en fut privé par Arrêt du Conſeil du 8 Juillet 1726. Il y a pluſieurs Couvens dans cette ville: on y voit un *Calvaire* modelé ſur celui de Jéruſalem, par *Romanet Boffin*, qui avoit fait un voyage de la Terre-Sainte, & qui y fonda un Couvent. François I y mit la

[1] Il ne faut pas confondre *Mantaille* avec une autre poſition de même nom, appellée *Mantala* dans l'Itinéraire d'Antonin & la table Théodoſienne. On détermine avec aſſez d'exactitude cette derniere poſition au village de Greſſy en Savoie. Quant au Château de Mantaille, M. Bullet dit que ſon nom vient du Celtique *Mantel*, c'eſt-à-dire, caché, couvert, parce qu'il eſt ſitué dans un vallon étroit couvert de forêts.

[2] Il y avoit anciennement ſoixante *Antonins* dans ce Couvent. Ils ne ſont à préſent que vingt-cinq, jouiſſant de plus de quatre-vingt mille livres de rente. Ils ſont, dit-on, réunis à l'Ordre de Malthe.

[3] L'étymologie du nom de la *ville de Romans*, a cauſé beaucoup de diſputes, parce qu'elle tient à l'hiſtorique de ſa fondation. Chorier qui la fait remonter bien avant ſous les Romains, s'appuie d'une ancienne Epitaphe, qui ſe liſoit de ſon tems dans l'Egliſe de S. Severe de Vienne.

P. Veltii Gemelli
Sagari. Romanensis
Vixit ann. xxi.
Mensibus viii. d. x.
P. Veltius profuturus
Filio pientissimo.
Sit tibi terra levis f.

Le ſouhait qui termine cette Epitaphe, étoit ordinaire chez les anciens. Suivant Chorier, le mot *Romanenſis* ſignifioit que Veltius Gemellus étoit de Romans. Au reſte cette antiquité fort douteuſe ne peut guères balancer

première pierre en 1520. A un demi-quart de lieue au-dessus de Romans, est un magnifique Château nommé *Pisancon* sur le bord de l'Isère, & dont les dehors sont fort beaux. La Communauté qui en dépend, se nomme *Delphinaux de Pisancon.*

Les autres lieux du Viennois-Valentinois sont, 1°. TAIN ou *Thin* [1], gros Bourg situé au bas d'une côte graniteuse, sur la rive gauche & le bord du Rhône, vis-à-vis Tournon en Vivarais. Indépendamment des beaux granits susceptibles de poli qu'on pourroit tirer de cette côte précieuse, il y a dans plusieurs Villages des environs des terres propres à faire des poteries, faïance, tuiles. Celle de Larnage, qui est blanche, sert à faire de la porcelaine, dont on fait un grand commerce à Tain. La situation de ce Bourg sur le Rhône, à trois lieues au-dessus de Valence, & à peu de distance du confluent de l'Isère, la bonté de ses vignobles, &c. le rendent très-propre au commerce: on y en fait un assez considérable des vins qu'on tire de Mercurol, de l'Hermitage en Dauphiné, & de Saint-Pérez & autres endroits du Vivarais.

2°. SAINT-VALLIER, gros Bourg près du Rhône, sur la riviere de Galaure. Il y a plusieurs artifices qu'on fait tourner par le moyen des eaux de la Galaure. Saint-Vallier étoit l'appanage des cadets des Comtes de Valentinois.

3°. La CÔTE-SAINT-ANDRÉ, petite ville située dans un Canton renommé pour ses bons vins, à sept lieues ouest de Grenoble, six sud-est de Vienne. Elle doit son nom à la côte ou pente de montagne sur laquelle elle est située.

4°. BEAUREPAIRE, Bourg entre Vienne & Romans, où a été transféré le Monastère de S. Paul d'Isseaux.

5°. MORAS dans la Valloire, Bourg à une lieue de Beaurepaire, connu par ses foires, &c. &c.

*Le Viennois-Terre de la Tour.*

1°. LA TOUR-DU-PIN, chef-lieu de la Baronie de même nom, unie au Dauphiné par

l'Auteur de la vie de S. Bernard, Archevêque de Vienne, qui dit que ce Prélat bâtit un Monastère en ce lieu, & lui donna le nom de ce terrein, qui étoit celui du Propriétaire de ce lieu désert, & qu'il s'y forma dans la suite une ville de même nom. Voyez Valois, *Notice* des Gaules, p. 48. M. le Président de Valbonnois dit dans son *histoir:* que S. Bernard, en fondant cette Abbaye, la mit sous la dépendance immédiate du Siège de *Rome*, d'où elle prit le nom de *Romans*, &c. M. Bullet prétend dans son *Dictionnaire Celtique*, que cette ville a été bâtie au huitième siècle, dans un endroit qui étoit alors un désert tout en bois, buissons & épines, d'où est venu son nom *Ross*, bruyere; *man*, habitation. Mais si la fondation de Romans n'est que du huitième ou neuvième siècle, comme le prétend M. Bullet, on ne peut pas lui avoir imposé un nom Celtique, puisque cette langue étoit perdue alors, & entiérement oubliée. On trouve souvent dans son ouvrage ces sortes de contradictions.

[1] Le nom de *Tain* s'écrit de plusieurs manières; *Tain*, *Thin*, *Tein*, ou *Tin*. Cette diversité d'orthographe fournit à M. Bullet l'occasion de lui donner dans ses *Mémoires Celtiques*, deux étymologies fort différentes. La première vient de *Ta*, bon; *wyn* ou *ouyn*, vin; *Taouyn*, *Tain*, bon vin; parce que ce Bourg est fameux par ses bons vins appellés *vins de l'Hermitage*, à cause d'un hermitage qui est au-dessus de sa côte. La seconde vient de *Tain*, rivière, parce que ce Bourg est au bord du Rhône. Au reste il y a une vingtaine de mots différens pour signifier le mot de rivière; c'est ainsi que les Etymologistes se jouent de la crédulité des Littérateurs. Quoi qu'il en soit, la petite ville de Tain est appuyée sur le bord du Rhône, comme celle de Tournon en Vivarais qui est sur la rive opposée; d'où vient le proverbe commun dans le pays,

*Entre Tain & Tournon*
*N'y paît aucun mouton.*

Humbert, premier Dauphin de la troisième Race [1]. La branche cadette des Seigneu de la Tour portoit le nom de Vinay, & s'est fondue dans la Maison de Sassenage.

2°. Bourgoin, petite ville ou gros bourg sur la riviere de Pin, un peu au-dessus d lac qui porte le même nom. C'est la Bourbre à laquelle on a donné le nom de Pin, parce qu'elle passe à la Tour. Cette ville est connue par son commerce de farines, de chanvres, &c; elle est traversée par la grande route de Grenoble & de Pont-Beauvoisin à Lyon.

3°. Saint-Chef, bourg mal bâti dans un fond, où étoit un Chapitre de Chanoines, réun à celui de S. André-le-Bas à Vienne.

4°. Morestel, gros bourg à une lieue du Rhône, & à quatre lieues au nord de Bourgoin, où il y a un Couvent de grands Augustins, &c.

5°. Crémieu, petite ville formant un fer à cheval, environnée de rochers, & qui ne paroît que lorsqu'on y est [2]. Il y a une mauvaise enceinte.

6°. Quirieu, petite ville sur la rive gauche du Rhône, à une lieue de Morestel, trois de Crémieu. Il y a un bac pour passer du port de Quirieu en Bugey. Non loin de-là se trouvent les *sauts du Rhône*, les *Chartreusines de Salettes*, près desquelles est une grotte célèbre, &c.

7°. Pont-Beauvoisin, petite ville moitié France, moitié Savoie, séparée par la riviere du Guyer-vif, & dont la partie orientale est à la Savoie. On y fait un commerce considérable, sur-tout en contrebande, malgré les gardes, qui la font eux-mêmes, par la facilité de passer d'un Royaume à l'autre.

8°. Les autres lieux remarquables de cette partie du Viennois, sont Saint-Saphorin, Tulins, Saint-Jean-de-Bournay, Virieu, Verpilliere, &c. &c.

[1] Suivant Chorier, le mot *Pin* ou *Pen*, signifie en Celtique, hauteur, éminence; il dit que c'est de-là qu'une partie des Alpes a été nommée *Pénine*; que c'est par la même raison que le Château où habitoit à sept lieues de Vienne l'illustre Maison de la Tour, a été nommé *La Tour-du-Pin*, parce qu'il étoit bâti sur une des plus agréables éminences de la Province, an-dessus d'un gros bourg qu'il mettoit à couvert du côté du couchant, seul endroit où on pouvoit y aborder; que depuis quelques siècles on l'a porté sur le penchant de cette éminence, dont il occupoit autrefois la cime; ce qui n'empêche pas qu'il n'ait conservé son ancien nom. M. Bullet a adopté cette étymologie dans ses *Mémoires Celtiques*. A l'égard de la riviere qui passe à la Tour, on la nomme *Pin* dans plusieurs Cartes & Géographies. C'est la *Bourbre* qui passe aussi à Bourgoin. C'est dans ce canton que se trouvent le lac de *Paladru*, la Chartreuse de *Silve-Bénite*, &c.

[2] La situation de *Crémieu*, d'après M. Guettard, dans son *Itinéraire*, *p.* 232, est directement l'opposé de ce qu'en dit M. Bullet, *Mém. Celtiques*. Ce dernier prétend que Crémieu, *Crimiacum*, est situé sur une hauteur d'où vient son nom; *crim*, faîte; *ac*, habitation. On doit préférer M. Guettard, qui ne peut pas s'être trompé sur des positions si marquées. Au surplus, la ville de Crémieu est principalement connue par l'Edit de même nom, servant de Réglement pour les Justices inférieures, que François I donna en 1536 pendant le séjour qu'il y fit. Elle est aussi connue par le fameux Concile de 836, sur le différend des Eglises de Lyon & de Vienne; il y fut question de déposer les Archevêques de ces deux villes, qui avoient eu tant de part à la déposition du bon & trop foible Empereur Louis-le-Débonnaire. La fuite des Prélats empêcha d'y statuer. C'est par erreur que ce Concile a été nommé *Straminiacense*, à moins que la ville de Cremieu ne portât alors le nom de *Straminiac*, comme le prétend M. Expilly au mot *Crémieu*.

### §. II. *Le Valentinois.*

Le VALENTINOIS, *Valentinus ager*, ancien Comté du Bas-Dauphiné, ayant titre aujourd'hui de Duché-Pairie, borné au nord par le Viennois; au Sud par le Tricaſtin; à l'eſt par le Diois & les Baronies; & à l'oueſt par le Rhône qui le ſépare du Languedoc. Pline donne le nom de *Segovellauni* aux anciens habitans du Valentinois, que Ptolomée appelle *Segalauni*. Il paſſa avec le reſte de la Province aux Bourguignons, & fut toujours compris dans les cinq Royaumes de Bourgogne. L'origine des Comtes [1] de ce pays eſt fort incertaine. Le nom de *Poitiers*, commun à toute la famille des Comtes de Valentinois, a été leur origine. Ils étoient une branche des Comtes de Poitiers, Ducs d'Aquitaine, ce qui montre la nobleſſe de leur extraction. GUILLAUME DE POITIERS, petit-fils par ſa mère de Hugues Roi d'Italie, étoit un des plus grands Seigneurs de la Cour des derniers Rois de Bourgogne, & l'un de ceux qui contribuerent le plus à la deſtruction de leur Empire, ſous Rodolphe-le-Lâche avec lequel il eut des guerres continuelles, ainſi qu'avec l'Empereur Conrad-le-Salique, ſucceſſeur de Rodolphe & mari de ſa niéce Gisèle. La naiſſance & les biens de Guillaume de Poitiers l'égaloient aux plus grands Princes. Il étoit, ſuivant quelques Hiſtoriens, Duc d'Aquitaine, & poſſédoit une grande étendue de pays dans le Royaume de Rodolphe. Les Comtés de Diois, de Valentinois & de Forcalquier, reconnoiſſoient ſa ſouveraineté, & il ne diſſimuloit point les prétentions qu'il avoit ſur la Couronne de Bourgogne, du chef de Hugues ſon aïeul. Gisèle nièce de Rodolphe-le-Lâche, & veuve de l'Empereur Conrad-le-Salique, mort en 1039, déſeſpérant de pouvoir faire reconnoître en Bourgogne l'Empereur Henri ſon fils, le maria avec Agnès de Guyenne, fille de Guillaume de Poitiers. Par cette alliance, les droits des Empereurs au Royaume de Bourgogne devinrent inconteſtables.

Les Comtés de Valence & de Die paſſerent alors à des Seigneurs de la même Maiſon de Poitiers. Une généalogie faite par les ordres de la fameuſe Diane de Poitiers, Ducheſſe

[1] Le *Valentinois* n'ayant jamais appartenu aux *Dauphins de Viennois*, & ayant eu ſes *Comtes* particuliers juſqu'en 1410, j'ai cru devoir en donner une courte notice. Envain voudroit-on rechercher l'origine des Comtes, puiſque ce n'étoient que des offices amovibles, & que ce n'eſt que ſous la décadence de la ſeconde Race de nos Rois qu'ils ſont devenus patrimoniaux & héréditaires; encore ne peut-on en avoir que des notions très-confuſes avant le onzième ſiècle, ou plutôt juſqu'à ce que l'uſage des noms de famille ait été conſtamment établi. Ce n'eſt donc qu'après l'extinction de la Royauté dans toute l'étendue des Etats & Pays qui compoſoient le dernier Royaume de Bourgogne; qu'on peut trouver quelques traces des familles qui ont uſurpé le pouvoir ſouverain; telles que celles des Comtes de Bourgogne, de Maurienne, de Breſſe, d'Albon, de Vienne, de Valentinois, de Forcalquier, de Provence, &c. Alors la néceſſité de diſtinguer les familles pour conſerver le pouvoir Souverain dans la branche aînée, & l'empêcher de s'anéantir en le partageant entre les freres & ſœurs, a fait imaginer les noms propres, les armoiries; l'ordre numérique, lorſque le nom étoit commun à la même branche, comme celui de *Gui* aux Comtes d'Albon, celui d'*Aymar* aux Comtes de Valentinois, &c.

L'Auteur de l'*Abrégé Chronologique des grands Fiefs de la Couronne de France*, donne pour tige aux Comtes de Valentinois, un *Gontard de Poitiers*, inveſti du Comté de Valence en 950, par Conrad premier Roi de Bourgogne & de Vienne. Gontard eut pour ſucceſſeurs *Lambert* ſon fils en 980; Aymar I, l'an 1000; *Hugues* en 1037; *Guillaume* I en 1050; *Aymar* II en 1083. Il réunit le Comté de Diois, dont il fut inveſti par l'Empereur Frédéric I, en 1116; *Guillaume* II ſon fils lui succéda en 1120: il avoit épouſé Béatrix de Viennois, fille du Comte

de

de Valentinois, sur les titres de cette Maison, est rapportée par Chorier, tom. 2, p. 24, cite *Aymar de Poitiers*, premier du nom, en faveur duquel l'Empereur Henri III créa un péage vers 1060, dont jouit *Aymar* son fils. Mais le Comté de Valentinois étoit alors possédé par *Eustache de Poitiers*, dont la fille unique épousa *Berthon de Poitiers*, fils d'Aymar. Leurs descendans jouirent paisiblement de ce Comté, à l'exception des querelles interminables avec les Evêques de Die & de Valence, qui leur disputoient les droits Régaliens, & avec lesquels ils ne cesserent d'être en guerre. Ces querelles attirerent en 1212 une croisade contre le Comte *Aymar II*, parent & allié de l'infortuné Comte de Toulouse. Les Evêques de Die & de Valence le dénoncèrent à Simon de Montfort, comme fauteur des Albigeois. Ce Prince guerrier ne s'effraya point des forces réunies de tous les Croisés, qui vinrent l'assiéger dans son Château de Crest. Il se défendit vaillamment, & les força à la paix. Il reprit les armes contre l'Evêque de Valence, & Simon de Montfort vint de nouveau l'assiéger devant le Château de Crest, où ce fameux Général des Croisés échoua pour la seconde fois; les Evêques négocièrent la paix, & le mariage du fils du Comte de Valentinois avec la fille de Montfort, en fut le gage en 1216.

*Aymar III* [1], son petit-fils, eut aussi les plus grands démêlés avec les Evêques; il mit leurs terres à feu & à sang. Il fit aussi une ligue offensive & défensive, avec Humbert-de-la-Tour, premier Dauphin de la derniere race. Le mariage de leurs enfans fut le gage de cette alliance, dont le traité est rapporté dans le recueil de M. de Valbonnois. Le Pape & le Roi de France s'entremirent pour accommoder les différens de ce Comte avec l'Evêque de Valence, qui avoit jetté un interdit sur ses Etats, & qui s'étoit emparé de ses meilleures Places. Les échanges avec le Dauphin emportoient l'hommage pour quelques portions; de-là les difficultés entre les successeurs de ces Princes, sur la nature de cette vassalité. *Aymar IV*, mort en 1339, & son fils *Louis I*, soutinrent que ce n'étoit point un hommage-lige. Mais *Aymar V*, fils de Louis I, rendit hommage-lige en 1347 au Dauphin Humbert II, pour plusieurs Seigneuries, & notamment pour la Terre de Clérieu. Il eut comme tous ses prédécesseurs, des guerres & des démêlés avec l'Evêque de Valence. L'Archevêque de Lyon, alors Régent du Dauphiné, fut chargé par le Pape Clément VI,

Dauphin. *Aymard III* lui succéda en 1188; *Aymard IV*, en 1230; *Aymar V*, en 1286: il avoit épousé Hyppolite, Dame de Saint-Vallier. *Aymar VI* son fils aîné, lui succéda en 1330; il eut plusieurs enfans d'Isabelle de Baux sa femme, entr'autres *Louis* son successeur; Aymar Seigneur de Veines, & Charles, Seigneur de Saint-Vallier, qui eut postérité. *Louis I* en 1340. *Aymar VII* son fils, lui succéda en 1344; n'ayant point d'enfans, *Louis II*, fils du Seigneur de Veines son neveu, lui succéda en 1373. Ce Prince n'ayant point de postérité, & étant abîmé de dettes, vendit en 1404 ses Etats à la France, au préjudice des Seigneurs de Saint-Vallier, ses Cousins-Germains.

On ne doit pas se fier aux *Tables Généalogiques* de cet Abrégé, l'Auteur n'ayant fait que les extraire du Dictionnaire de Moréri & autres compilations semblables. D'ailleurs elles sont dénuées de preuves & des citations qui auroient pu leur donner quelqu'autorité; c'est ce qui m'a engagé à réunir dans le texte, ce que les Historiens du Dauphiné rapportent sur les Comtes de Valentinois; mais il ne faut pas mettre au rang des Comtes de Valentinois, les deux premiers Aymar cités par Chorier; encore moins tous ceux rappellés dans la Table Chronologique ci-dessus, également fautive pour les noms & pour les dates.

[1] On a préféré M. de Valbonnois pour l'ordre successif. Suivant d'autres Auteurs; c'est Aymar IV, ou même Aymard V. Il y a beaucoup de difficultés dans l'ordre successif des *Comtes de Valentinois*. La parité des noms & le peu de soin des Historiens à les distinguer, fait qu'on

de les accommoder, & de les contraindre par censures Ecclésiastiques, à terminer leurs différens. L'histoire de ces tems ténébreux n'est qu'un récit continuel des hommages prêtés & rendus, des petites guerres entre les Seigneurs & les Prélats, & des traités faits entr'eux [1] pour partager la dépouille des peuples, & le droit de les réduire en esclavage.

L'Empereur Charles IV s'étant affermi sur le trône Impérial par la ruine de ses concurrens, tous les Seigneurs du Dauphiné & les Prélats se hâtèrent d'acheter de ce Prince, comme ayant les droits des anciens Rois de Bourgogne, la confirmation de leurs priviléges. *Aymar V*, dit le Gros, *Comte de Valentinois*, l'emporta en cette occasion sur l'Evêque. L'Empereur le créa *Vicaire Général de l'Empire* dans les Royaumes de Vienne & d'Arles, & ordonna à l'Evêque de Valence de le reconnoître comme tel. Il faut avouer que l'Empereur fut mal obéi, & que son autorité n'ajoutant rien à celle du Comte, découvrit sa foiblesse. Le Comte de Savoie Amé-le-Verd qui acheta le même titre peu de tems après, en fit un bien meilleur usage pour l'aggrandissement de sa Maison & de ses Etats. Le Roi Charles-le-Sage n'hésita pas lui-même à procurer le même titre au Dauphin Charles son fils; dans un second voyage que l'Empereur fit en France en 1378, il ôta ce titre au Comte de Valentinois pour le donner au Dauphin. Les Papes qui résidoient à Avignon, n'avoient pas tardé à s'appercevoir qu'ils avoient fait une faute contre la politique, en favorisant la cession du Dauphiné à la France, dont le voisinage les empêcheroit toujours d'étendre leur domination dans ces contrées. Le Comte de Valentinois leur eût été un solide rempart du côté de la France; & ils faisoient tous

attribue aux uns, ce qui est aux autres; ce n'est que dans une Histoire particuliere de Valence qu'on pourroit démêler ces embarras.

Les guerres continuelles des Comtes avec les Evêques, déterminérent le Pape Grégoire X à *unir en* 1274 *l'Evêché de Die* avec celui *de Valence*, pour mettre ces deux Eglises en état de mieux défendre leur prétendue souveraineté contre les entreprises des Comtes & des Seigneurs. *Amédée de Roussillon*, Evêque de Valence, qui avoit sollicité cette union, étoit un de ces Prélats guerriers, si communs dans ces siècles d'ignorance, qui se battoient à outrance pour l'usurpation des droits Régaliens, & qui se servoient alternativement des armes ou des anathêmes suivant leur degré de force ou de foiblesse. Celui-ci s'étant emparé de la ville de Crest, la fit fortifier, & y établit un Chapitre à qui il en confia la garde, &c. Voyez les pièces citées à ce sujet par M. de Valbonnois, à l'art. 1282. On peut voir l'éloge de cet Evêque-soldat, dans Chorier, tom. 2, p. 159. Ses exploits font plutôt ceux d'un Matamore que d'un Pasteur de l'Eglise; le récit du siège de Romans par cet Evêque, paroît avoir assez de rapport aux actes du Baron des Adrets; il faisoit précipiter les habitans du haut des tours. Comme il les avoit excommuniés, Chorier dit à ce sujet « que c'est partager » la honte & le crime de l'excommunication, que d'avoir » plus de pitié de ceux qu'elle enveloppe; que des » Mahométans n'en ont jamais des Chrétiens, &c. ».

[1] La vie des derniers *Comtes de Valentinois* ne laisse pas de contenir des faits intéressans relatifs à l'Histoire de France, principalement sous *Louis I*, fait prisonnier avec son fils *Aymar V*, dit le *Gros*, dans une bataille contre les Anglois en 1344, & mort peu de tems après de ses blessures. Son second frere *Aymar*, Seigneur de *Veynes*, fut un des plus braves de son tems. Il fut Gouverneur de Douay, & sa valeur le rendit célèbre au siege de Tournay par Edouard Roi d'Angleterre. Son fils *Louis II* recueillit la succession d'Aymar-le-Gros, & fut le dernier Comte de Valentinois. Le troisième frere de Louis I fut *Charles de Poitiers*, Seigneur de Saint-Vallier, tige de la Maison de ce nom. Il avoit épousé Simonnete de Méry. Il possédoit sa Terre de Saint-Vallier en *franc-alleu*, c'est-à-dire qu'il y étoit seul Souverain indépendant. Mais dans ce tems les Rois de France achetoient des sujets à prix d'argent ou par alliance, lorsqu'ils ne pouvoient s'en faire par la force des armes. Le Roi Jean fit don à *Charles de Saint-Vallier* de 600 florins de rente, à prendre sur la recette générale du Dauphiné qui venoit d'être vendu à la France, à condition qu'il se rendroit son vassal; & en conséquence le Seigneur de Saint-Vallier se déclara *homme-lige* du Roi, & lui prêta le serment de fidélité. On sent que l'appanage de ces cadets de la Maison de Poitiers, se trouvant enclavé par la cession du Dauphiné; ils ne pouvoient espérer de conserver long-tems une indépendance qu'ils aimèrent mieux vendre, que de se la voir arracher.

leurs efforts [1] pour en acquérir l'hommage. Ils y avoient d'autant plus d'intérêt, qu'Aymar V, dit le Gros, n'ayant point d'enfans, avoit fait dès 1366 un testament, par lequel, au préjudice de Charles de Saint-Vallier & d'Aymar de Veines ses oncles, il instituoit pour ses héritiers le Pape & l'Eglise Romaine. Grégoire XI qui étoit alors sur le S. Siége, prévit que l'hommage contribueroit à corroborer le testament. Quelques Terres de ce Comté reconnoissoient bien la supériorité du Dauphin; mais le plus grand nombre étoit libre & de franc-aleu. Le Pape fit un traité, par lequel le Comte Aymar reconnut tenir sous la souveraineté du Pape, toutes les Terres, Fiefs & arrieres-Fiefs des Comtés de Valentinois & Diois, dont il jouissoit en-deçà du Rhône. Le Pape lui promit de son côté 38000 florins, & de le secourir contre les Puissances Ecclésiastiques par les censures de l'Eglise, ce qui regardoit principalement l'Evêque de Valence. Le Comte s'obligeoit encore de secourir le Pape de cent hommes d'armes, & quatre cens hommes de pied toutes les fois qu'il en auroit besoin pour la défense d'Avignon & du Comtat Venaissin. En conséquence il prêta serment de fidélité, & rendit hommage dans la Chapelle Papale d'Avignon, tête nue, son capuchon abattu, sans manteau, sans ceinture, sans épée, à genoux, ses mains jointes entre celles du Pape, à qui il baisa premiérement les pieds, & après la main & la bouche.

Le Comte Aymar étant mort en 1373, quelque tems après ce traité si avantageux à l'Eglise, le Pape qui n'osa faire valoir son testament, adjugea la succession [2] à *Louis de Veines*, à charge de l'hommage à l'Eglise, & de quelques Terres qu'il céda au Pape en propriété. *Louis II*, dernier Comte de Valentinois, fut un Prince des plus médiocres, qui se laissa gouverner entiérement par Guillaume & Jean Rabot, dont le premier étoit son Secrétaire, & le second son Procureur Fiscal. Il fit une guerre sanglante aux Seigneurs de Montelimart qui se mirent sous la protection du Roi Charles V, en qualité de Vicaire de l'Empire, titre qu'il avoit fait prendre au Dauphin son fils, lorsque l'Empereur vint pour la seconde fois en France en 1378. Le Roi força le Comte à s'accommoder. Il établit une fabrique de Monnoie à Crest, après avoir acheté les droits de l'Evêque de Valence sur cette ville. Ce Prince prodigue & foible tomba bientôt dans le mépris. Ayant perdu l'espoir d'avoir des enfans, il avoit vendu & engagé la plûpart de ses Terres pour satisfaire à ses

[1] Le Pape Urbain V avoit entamé cette négociation avec *Aymar-le-Gros*, Comte de Valentinois; mais la mort l'avoit interrompue. Grégoire XI qui avoit succédé à Urbain, prit cette affaire fort à cœur. Ses prédécesseurs, maîtres d'Avignon & du Comté Venaissin, dont l'aquisition n'avoit pas été fort onéreuse à l'Eglise, comme on le verra dans la description de ces pays, avoient agrandi leur domaine de plusieurs Terres, Villes & Bourgs en Dauphiné & en Provence. La créance qu'ils avoient persuadée aux peuples, & ensuite tournée en maxime, que la propriété de tous les biens des Eglises particulières étoit dans leurs mains, & qu'ainsi ils en pouvoient faire des échanges à leur convenance, facilitoit merveilleusement ce dessein. C'est par ce moyen qu'ils acquirent la souveraineté sur le Fief de Montélimart & son Mandement qui étoit à leur bienséance. Ce Fief étoit disputé entre l'Evêque de Valence, & le Comte de Valentinois; le Pape leur avoit donné en échange des biens Ecclésiastiques à leur convenance, afin qu'ils consentissent que les Seigneurs de Montélimart en fissent hommage à S. Pierre. Une autre voie d'aggrandissement employée par les Papes, étoit une formule de serment par eux exigée de tous les Benéficiers auxquels ils conféroient des Bénéfices, Dignités & Offices. Ce serment étoit tourné de maniére à leur faire par-tout des vassaux & sujets; on en peut voir la forme & les suites dans Chorier, tom. 2, p. 365.

[2] Le *Comté de Valentinois* avoit été *substitué* par Aymar IV, pere de Louis I, à ses autres enfans; c'est ce qui empêcha d'un côté le Pape de se mettre en possession, en vertu du testament d'*Aymar V*; & de l'autre la France de s'opposer au traité avec le S. Siège. On savoit bien

prodigalités; il étoit d'ailleurs ennemi de la branche de Saint-Vallier, & il ne vouloit pas que sa sucession servît à la relever. Le Roi Charles VI l'ayant fait sonder sur la réunion des Comtés de Valentinois & de Diois au Dauphiné, il accepta cette proposition avec joie, & le traité en fut conclu le 11 Août 1404 [1]. On lui promit cent mille écus, & on lui laissa la jouissance de ses deux Comtés sa vie durant. L'Empereur Sigismond étant venu au Concile de Constance, reçut l'hommage de tous les Seigneurs & des Prélats qui voulurent payer la confirmation de leurs Fiefs. Le Comte de Valentinois lui rendit hommage, & l'Empereur confirma l'an 1415 la cession qu'il avoit faite de ses Etats au Roi de France. Le Comte avoit un fils naturel appellé Lancelot de Poitiers, qui se flattoit de revenir un jour contre cette vente. D'un autre côté Louis, Seigneur de Saint-Vallier, fils de Charles, avoit une extrême douleur de voir sortir de sa Maison les deux Comtés de Valentinois & de Diois qui en étoient tout le brillant. L'Evêque de Valence son frere, se repentit d'avoir négocié ce traité qui frustroit sa Maison. Ils agirent auprès du Comte pour l'engager à révoquer cet acte qui n'avoit point eu d'exécution, puisque les sommes promises n'avoient pas été payées. Mais le Comte étoit trop foible pour se décider à prendre un parti vigoureux. Louis de Saint-Vallier lui déclara la guerre, le fit prisonnier avec son bâtard, & le força de lui assurer sa succession. Le Comte après avoir recouvré sa liberté, ratifia ce traité; mais la Noblesse du Valentinois refusa le serment qu'on vouloit exiger d'elle, pour assurer l'exécution de ce nouveau traité.

Le Dauphin, depuis Charles VII, ayant obtenu à sa majorité la délivrance du Dauphiné, comme étant son appanage, Jean de Poitiers, Evêque de Valence, devint le principal confident de ce Prince [2]; & ce fut lui qui négocia la fatale entrevue de Montereau, où

què le Comté de Valentinois étoit substitué aux parents du Comte en ligne collatérale, & l'affectation à la masculinité dans ce fidéi-commis, ne laissoit pas douter qu'il ne fût graduel, réel & perpétuel; tellement que le Comte Aymar V, n'ayant point d'enfans, ne pouvoit rien faire au préjudice de ceux que le fidéi-commis appelloit au Comté après lui, ni imposer sur ses terres aucune servitude perpétuelle. C'est pourquoi le Roi Dauphin ne s'en émut pas, étant bien assuré que toutes les fois que ses successeurs voudroient ce droit de supériorité que le Pape prétendoit avoir acquis, s'évanouiroit. En effet, c'est ce qui arriva depuis, & anéantit en même tems le traité de Vasselage de Montélimart; & le dernier Comte de Valentinois, malgré son abaissement, par l'hommage qu'il rendit à l'Eglise, pour avoir l'agrément du Pape, ne perdit aucun des droits de la souveraineté. Charles de Saint-Vallier, son oncle, lui avoit disputé la succession. Il étoit, en effet, plus près d'un degré, mais la représentation ayant lieu, le Pape jugea en faveur du droit d'aînesse, parce qu'Aymar de Veynes, pere de Louis II, étoit l'aîné du Seigneur de Saint-Vallier.

[1] *Jean de Poitiers*, Evêque de Valence, & depuis Archevêque de Vienne, avoit été gagné par la Cour, pour ménager cet accommodement entre ses proches. Il y fit accéder *Charles de Poitiers*, Seigneur de *Saint-Vallier*, son pere, dont les droits consistoient dans la substitution faite par ses ancêtres. On lui promit vingt mille francs d'or pour renoncer à cette substitution; & afin d'en dédommager ses enfans, on leur assura la jouissance des Terres du Comte de Valentinois dans le Royaume, qui n'étoient point comprises dans le traité de vente. Cette promesse fut accompagnée du *p.ãte commissoire*, pour en mieux assurer l'exécution.

Le schisme qui ravageoit alors l'Eglise, pendant lequel on vit jusqu'à *trois Papes* combatttre avec des Bulles pour la Thiarre, empêcha les Pontifes de s'opposer à ce traité, qui anéantissoit leur supériorité sur les Comtés de Diois & de Valentinois. Vers le même tems le Roi Charles VI aquit, comme Dauphin, la supériorité & la Jurisdiction sur le Tricastin, dont les Evêques avoient joui jusqu'alors en toute souveraineté. Charles V son pere, avoit échangé pour le Faucigny, les Terres que les Comtes de Savoie possédoient en Dauphiné; & Louis XI acquit depuis le Gapençois du Roi René, Comte de Provence. C'est ainsi que s'est formé l'arrondissement de cette Province, dont le Gouvernement a été successivement composé de pieces & de morceaux réunis par la prudence du Conseil Delphinal, qui avoit alors la direction des affaires d'Etat sous ce Gouvernement.

[2] L'Evêque de Valence, *Jean de Poitiers*, qui avoit

le Duc de Bourgogne fut égorgé en 1418. Le Dauphin Charles accusé de cette mort, fut exclus de la Couronne, & il ne lui resta dans ces premiers momens que le seul Dauphiné qui lui fut toujours fidèle. Le Duc de Savoie qui à l'exemple de ses ancêtres regardoit cette Province comme étant à sa bienséance, n'avoit pas manqué de s'unir avec le Duc de Bourgogne & les ennemis du Dauphin, afin de profiter des troubles de la guerre civile. Il savoit la haine que le Comte de Valentinois portoit à son héritier présomptif, & qu'il ne songeoit qu'aux moyens d'assurer la ruine de sa propre Maison; il s'appliqua à gagner l'esprit du Comte, qui fit son testament le 2 Juin 1419. Par cet acte il institua le Dauphin son héritier, à charge de déposer cinquante mille écus d'or entre les mains de ses Exécuteurs Testamentaires, pour acquitter les dettes & les legs, & encore à condition de ne faire jamais aucun accommodement avec Louis de Saint-Vallier; & où il manqueroit à l'une ou l'autre de ces conditions, il appella le Duc de Savoie à sa succession par fidéi-commis. Le Comte de Valentinois peu satisfait de publier ce monument de sa haine, se pourvut en Justice au Conseil Delphinal, pour faire rescinder la transaction passée avec son Cousin, & trouvant cette voie trop lente, il courut aux armes. Louis de Saint-Vallier se préparoit de son côté à le poursuivre à outrance; mais le Gouverneur du Dauphiné les força de prendre des arbitres, qui renvoyèrent le jugement de la contestation au Dauphin. Le Comte mourut environ deux ans après, méprisé de ses sujets, & justement haï de ses proches; & le Duc de Savoie s'empara [1] de cette opulente succession en l'absence du Dauphin, alors trop occupé de ses propres affaires pour la reclamer. Après avoir chassé l'Evêque de Valence & son frere, le Duc se réunit à Jean de Châlons, Prince d'Orange, qui méditoit la conquête entière du Dauphiné, & ils convinrent de le partager. Mais jamais les habitans de cette Province ne montrèrent tant de zèle & d'affection pour le Roi-Dauphin. Il sembloit que ses malheurs le rendoient encore plus cher à son peuple. La défaite du Prince d'Orange par Raoul de Gaucourt, Gouverneur de Dauphiné, à la bataille d'Anthon en 1430, dissipa les suites de cette Ligue. Charles-le-Victorieux & son fils Louis XI forcèrent le Duc de Savoie à la restitution des deux Comtés qui furent réunis au Gouvernement.

Depuis la réunion, le Valentinois a été érigé trois fois en *Duché-Pairie*; la première

la confiance du Dauphin, étoit frere de Louis, Seigneur de Saint-Vallier, & de Charles de Poitiers, Evêque de Langres, attaché au service de Jean-sans-Peur, Duc de Bourgogne. Le Dauphin s'étant retiré dans son appanage, qui le rendoit voisin du Duc, il ne pouvoit manquer de naître entre ces deux Princes, de nouveaux sujets de haine & de colere. L'Evêque de Valence qui n'étoit pas instruit de la conspiration des Orléannois, qui entouroient le Dauphin, fut la cause innocente de la sanglante tragédie de Montereau, dont on a vu les détails & les suites si funestes à la France, dans l'*Histoire de Bourgogne*. Cette étonnante révolution qui mit la Couronne de France sur la tête des Rois d'Angleterre, pendant près de vingt ans, délioit le Comte de Valentinois du traité de 1404, qui n'avoit jamais eu d'exécution de la part de la France, & pouvoit valider le rappel de Louis de Saint-Vallier à sa succession, par la transaction faite entr'eux pendant la prison du Comte, qui ne pouvoit d'ailleurs anéantir l'effet de la substitution de ses ancêtres. Mais de nouveaux sujets de haine s'étant élevés entre les deux Cousins, Amé VI, Duc de Savoie, profita de ces haines & des troubles de la France, pour recueillir ce riche héritage qui devoit revenir à la Maison de Saint-Vallier.

[1] Le *Duc de Savoie* déclara par un acte authentique du 24 Août 1422, qu'il acceptoit l'hérédité de *Louis II*, & il confirma tous les privileges & les droits des Villes & Communautés du Valentinois & Diois. Il savoit qu'un droit douteux & foible, paroît infaillible aux yeux des peuples, quand on s'en sert pour leur assurer la jouissance de leurs franchises & libertés. Il ne s'en tint pas à ce trait de politique; il y fit passer des troupes pour s'opposer à l'Evêque de Valence & au Sénéchal de Beaucaire,

en 1499, en faveur de *César Borgia*, fils du Pape Alexandre VI, & digne fils d'un tel pere [1]. Le Pape inſtitua à Valence, en faveur de ſon fils, une nouvelle Confrérie ſous le titre de S. Jean, qui étoit encore du tems de Chorier une des dévotions de cette ville. Elle étoit compoſée, dit-il, de douze Eccléſiaſtiques & de douze Gentilshommes, dont le Duc de Valentinois étoit le chef. Le but de cette inſtitution avoit été de lui concilier ces familles & de s'approprier leurs biens à la longue. La principale règle de cette inſtitution fut, que les Confrères ſe ſuccéderoient les uns aux autres à défaut d'hoirs mâles de leur ſang. Ainſi l'ambition hypocrite fit d'un exercice de piété, un droit de patrimoine dans ces familles. La ſeconde érection eſt celle qui fut faite par Henri II en 1548, en faveur de *Diane de Poitiers* ſa maîtreſſe; mais les Lettres ne furent enregiſtrées au Parlement & à la Chambre des Comptes, qu'avec cette clauſe, *pour en jouir ſa vie durant;* après ſa mort, il fut réuni à la Couronne. Louis XIII fit revivre le Duché-Pairie en 1642, & le donna à Honoré *de Grimaldi*, Prince *de Monaco*, pour le dédommager des Terres dont il jouiſſoit auparavant dans le Royaume de Naples. Ce même Duché-Pairie fut déclaré femelle par Déclaration donnée à S. Germain-en-Laye le 26 Janvier 1643, regiſtrée le 6 Février ſuivant. Louiſe-Hippolyte de Grimaldi, fille aînée d'Antoine, Prince de Monaco, & de Marie de Lorraine, ayant été mariée en 1715 à François-Leonor Goyon de Matignon, le Duché-Pairie lui a été cédé, & ce Seigneur a obtenu des Lettres-Patentes au mois de Décembre 1715, enregiſtrées le 2 Septembre 1716, par leſquelles il lui a été permis de ſe faire recevoir Pair de France au Parlement de Paris, où il prêta ferment le 14 Décembre 1716.

VALENCE, *Valentia* [2], ancienne Cité des Ségalauniens, peuples de ſon voiſinage, que les uns prétendent avoir donné leur nom au Bourg de Saillans, les autres à Sailons. Elle eſt ſituée ſur un rocher de poudings, à la rive gauche du Rhône, à ſept lieues nord-oueſt de Die; neuf lieues nord-oueſt de Viviers; douze lieues ſud de Vienne, & cent vingt lieues ſud-eſt de Paris. Longit. 22. 30, lat. 44. 58. ſuivant le Dictionnaire de Voſgien; mais ſuivant le Dictionnaire Encyclopédique, elle eſt de 22. 28. longit. & de 44. 55.

à qui le Dauphin, alors Roi ſous le nom de Charles VII, avoit donné ordre de mettre Louis de Saint-Vallier en poſſeſſion, en faveur duquel il avoit renoncé au teſtament de Louis I, pour la ſomme de quarante mille écus. La réſiſtance du Duc de Savoie fut favorable au Roi, en lui donnant le loiſir de conſidérer la faute qu'il avoit faite en renonçant à la ſucceſſion de deux Comtés enclavés dans le Dauphiné. Louis de Saint-Vallier, & l'Evêque de Valence ſon frere, chaſſés par le Duc, ſe déterminèrent à un nouveau traité avec le Roi; auquel ils cédèrent, comme Dauphin, tous leurs droits ſur ces Comtés, en échange d'autres terres : & pour l'aquittement des ſommes prêtées, le Roi leur engagea les diamants de la Couronne. Leurs ſucceſſeurs voulurent envain revenir contre ce traité; mais dans ces ſortes de cas, la réclamation ne pouvoit manquer d'être inutile.

[1] Le Roi Louis XII, héritier du Duché de Milan, du chef de Valentine, fille du Duc Galeas Viſconti, ſe diſpoſant à porter la guerre en Italie pour faire valoir ſes droits, donna le *Valentinois* à *Céſar Borgia*, pour attacher plus étroitement le Pape ſon pere aux intérêts de la France, & l'érigea en *Duché*, afin de procurer plus d'éclat à ce don. Mais *Jean de Poitiers*, Seigneur de Saint-Vallier, pere de la fameuſe Diane de Valentinois, fit des proteſtations ſolemnelles pour la conſervation de ſes droits. Il avoit accepté l'hérédité d'Aymar ſon pere, à bénéfice d'inventaire, & ſe prétendant légitime propriétaire du chef de ſes ancêtres, comme leur héritier fidéi-commiſſaire, il avoit intenté procès pour obtenir le relâchement des Comtes de Diois & de Valentinois, contre le Procureur du Roi-Dauphin au Parlement de Grenoble. Après les premieres pourſuites, il fut appointé en droit, moyen d'éloigner pour toujours la déciſion. Depuis Diane de Poitiers en obtint la jouiſſance ſa vie durant.

[2] *Valence* eſt appellée dans les notices, *Valentia Segalaunorum*, *civitas Valentinorum*. Suivant Adrien de Va-

latit. La ſituation de cette Capitale du Valentinois au bord oriental du Rhône, eſt très-agréable, mais les maiſons ſont vilaines & mal bâties. On la diviſe en deux parties; celle qu'on nomme la Ville baſſe, eſt arroſée d'un grand nombre de ſources. Ces ſources ſont, ſuivant l'Atlas françois, ce qu'il y a de plus curieux dans cette ville. « Les unes, dit-il, » qu'on nomme *du Charan*, ſont d'une telle artifice, qu'un homme peut marcher tout droit » dans les canaux, qui ſont des ouvrages dignes des ſoins & de la magnificence de Jules » Céſar, dont on n'a pas encore trouvé ni le bout, ni la ſource. Une autre qu'on appelle » *Contain*, conſerve les marques d'un ancien édifice qui fait voir par ſes ruines que c'étoit » autrefois un lieu de conſidération. Celle-ci baigne les prés de la ville. On voit deux » autres petites fontaines dans le Couvent des Jacobins, qui ſont froides comme glace en été, » & extrêmement chaudes en hiver ». Ce dernier effet méritoit peu d'être rapporté, & n'a rien que de commun avec beaucoup d'autres fontaines, dont les impreſſions ſont plus ou moins vives, ſelon les ſaiſons où l'on y plonge la main. La fontaine de Charan qui eſt toujours d'uſage à Valence, eſt conduite par un aquéduc qui a pluſieurs branches pour diviſer l'eau, & qui eſt creuſé & bâti dans un rideau de montagnes de galets ou cailloux roulés [1]. Il y a au levant de Valence, à une demi-lieue, une fontaine minérale de *Saint-Yves*, dont on boit lorſqu'on a beſoin de ſe purger. La fontaine *Faventine* coulant dans un canal de vingt pids de profon deur, forme une petite caſcade à peu de diſtance du Rhône. Les côteaux forment un cirque naturel autour de la ville, ce qui en rend l'aſpect for tagréable.

Cette Ville eſt une des plus anciennes des Gaules, & elle fut élevée de bonne heure à la dignité de Colonie Romaine, ſuivant Pline le Naturaliſte. Après l'inſtitution des nouvelles Provinces, elle demeura ſous la première Viennoiſe; & après la ruine de l'Empire Romain, elle fut ſoumiſe aux Bourguignons, & fit partie de tous les Royaumes de Bourgogne

lois, elle a pris ſon nom de la force & du courage de ſes anciens habitans, *Valentia à viribus & robore.* Mais M. Bullet qui dérive tout de la langue Celtique, dit que ſon nom vient de ce que la Ville baſſe eſt arroſée d'un grand nombre de ſources; *Bal* : *val*, ſource; *len*, pleine; *ty*, habitation. *Vallenty*, habitation remplie de ſources. Comme toutes ces ſyllabes radicales ont pluſieurs ſens oppoſés, il propoſe dans ſes additions d'autres étymologies du même nom; *val*, embouchure; *ant*, habitation, Valence étant à l'embouchure d'une petite riviere dans le Rhône. Ou *val*, creux, cavité, caverne; *ant*, ou *ent*, rivière; parce que cette ville eſt près d'un trou qui commençant dans l'Abbaye de S. Pierre, traverſe aſſez loin le Rhône.

J'ajoute à ces obſervations, qu'il y a un très-grand nombre de villes & de lieux du nom de *Valence*, & que tant de poſitions ſi différentes, ne pourroient avoir le même nom, s'il étoit ſignificatif; c'eſt à-dire, s'il étoit tiré par les Celtes du local particulier de la ville de Valence en Dauphiné. Denis d'Halicarnaſſe écrit que *Valentia* eſt le vrai nom de la ville de Rome, & qu'il ſignifie force, courage, ſuivant l'expreſſion primitive du mot grec *Romè* (*Robur*). En ce cas, le nom ſi commun de *Valentia* voudroit dire ville forte; & celui de *Valentini*, peuple courageux. Il faut cependant convenir que le grand nombre de ſources qui ſe trouvent à Valence, favoriſe beaucoup la premiere Etymologie de M. Bullet. Qu'il en eſt de même de la ville de Valence en Eſpagne, où l'on compte dix mille fontaines ou ſources d'eau vive &c.

[1] Sans ces travaux artificiels, la *conduite des eaux* ne pourroit ſe faire dans un pareil terrein. Quels hommes que les Romains! Ceux qui liroient la partie des Antiquités dans une deſcription bien faite de la France, ſeroient portés à croire que ce pays a été anciennement habité par les Fées ou par des Génies tout puiſſants. Il ſuffiroit de citer les antiquités d'Autun, Bourbon-Lancy, Lyon, Vienne, Orange, Niſmes, Arles, &c. & de comparer nos prétendus chefs-d'œuvre d'Architecture & des Arts, avec les productions de même genre de ces peuples étonnants. On nous prendroit alors pour des Myrmidons & des Pigmées, s'efforçant de lutter avec des Géants. Je rapporterai toutes les Antiquités Romaines dans la *Deſcription Topographique des Gaules*, qui doit être miſe à la tête de tout l'Ouvrage, à la forme de notre *Proſpectus.*

& d'Arles; elle reconnut pour Souverains Boſon & ſes ſucceſſeurs dans les trois derniers Royaumes, au préjudice des enfans de Charlemagne. Son Evêque [1] a long-tems diſputé à main armée avec les Comtes de Valentinois, pour la ſouveraineté, dont il n'a conſervé que le vain titre de *Comte de Valence* avec environ 16000 livres de rente. La Cathédrale dédiée à S. Apollinaire, & conſacrée en 1096 par le Pape Urbain II, eſt fort belle : la Place des Clercs qui eſt vis-à-vis eſt fort grande, mais les maiſons du pourtour ſont mal bâties. Il s'y eſt tenu pluſieurs Conciles ; le premier en 374; le ſecond, dont on n'a pas les actes, s'eſt tenu dans l'année de la mort de S. Apollinaire, Evêque de Valence; le troiſième ſous le Roi Gontran; le quatrième par ordre de l'Empereur Lothaire en 855; le cinquième en 890, pour l'élection de Louis, fils du Roi Bozon; le ſixième en 1100, & le ſeptième en 1248. On peut conſulter ſur ces différens Conciles, ce qu'en dit M. Catelan dans ſes Antiquités de l'Egliſe de Valence, dont il étoit Evêque.

Le *Séminaire* & le *Collège* de Valence ſont gouvernés par des Prêtres de la Congrégation du Saint-Sacrement, inſtituée en 1635 par M. d'Authier de Sigan; & ce fut le premier Séminaire des Ordinants qui ait été établi en France, à l'exemple de celui que S. Charles Borromée avoit établi en Italie. Le Collège fut auſſi donné aux Prêtres de la même Congrégation ; & les Profeſſeurs ſont obligés d'être gradués en l'Univerſité, & de prendre des Lettres de Régence de l'Évêque, en qualité de Chancelier de l'Univerſité. Cette Univerſité avoit d'abord été fondée à Grenoble par les Dauphins ; elle fut transférée à Valence par Louis XI en 1454. Fameuſe autrefois par les Bonnefois, les Cujas, les Hotmans, les Joubert, &c. elle n'a pas ſoutenu ſa première réputation. Elle eſt compoſée des Facultés de Droit, de Médecine & des Arts, qui ont leurs Écoles particulières réunies dans le même bâtiment, avec bourſe commune. L'Evêque en eſt Chancelier, &c.

Le Chapitre de S. *Pierre-du-Bourg* à Valence, eſt compoſé de huit Chanoines, dont le premier a le titre de Prieur. L'Abbaye de *S. Ruf* [2], dont la Maiſon de Valence eſt chef d'une Congrégation de Chanoines Réguliers de S. Auguſtin. Cette Maiſon eſt très-belle,

[1] L'*Evêché de Valence* établi dès le troiſième ſiècle, eſt ſuffragant de Vienne; & par des Concordats entre ces Egliſes ſouveraines, l'Evêque de Valence avoit l'adminiſtration & les régales pendant la vacance. Le Pape Grégoire X, pour donner plus de force temporelle à l'Evêque de Valence, y avoit réuni en 1274, l'Evêché & le Diocèſe de Die; ils ont été ſéparés depuis. Les péages de Valence, & de Mirmande appartenoient à l'Evêque de Valence, ainſi que le droit de *ſeſterage* ſur les barques de ſel qui remontoient le Rhône. Il forçoit auſſi tous les équipages des bateaux qui paſſoient devant la ville, à y ſéjourner trois jours, &c.

Ainſi la ville de Valence étoit déja ſous l'adminiſtration Epiſcopale, la ruine & l'effroi du commerce. Depuis ce tems la Douane de *Valence*, & la rigoureuſe commiſſion qui y eſt établie, n'ont pas peu contribué à entretenir cette idée : voici ce qu'en diſent M. de la Fourbonnois, dans ſes *Conſidérations ſur les finances, & M. le Chevalier de Jaucourt, dans l'Encyclopédie.* « La Douane de Valence » eſt un droit local, deſtructif du commerce, & qui fatigue à la fois ſix ou ſept Provinces, dont il anéantit » les communications. Cette Douane fut établie en 1625, par bail, pour la ſomme de 400,000 livres à des Traitans. Si ſon étendue, quant à la perception des droits eſt exceſſive, la maniere de les percevoir n'eſt pas moins onéreuſe. Son effet eſt de détruire le commerce des beſtiaux, autrefois ſi conſidérable en Dauphiné, d'occaſionner des tours & détours aux marchandiſes des Provinces limitrophes, de diminuer les conſommations intérieures & extérieures. La forme du tarif de cette Douane eſt contre toute bonne politique, en ce qu'elle eſt ſuſceptible d'une infinité de ſurpriſes. Elle a aquis entre les mains induſtrieuſes des Régiſſeurs, la propriété ſinguliere de pouvoir être perçue deux fois ſur la même marchandiſe, &c.

[2] La Congrégation des *Chanoines Réguliers de Saint Ruf*, prit naiſſance dans le Comtat Venaiſſin, vers 1038. Quatre Chanoines d'Avignon nommés *Camalde*, *Odile*, *Pons* & *Durand*, par eſprit de recueillement & de pénitence, demandèrent à leurs Confrères le revenu des Pré-

belle, ayant ses vues & ses jardins, avec une superbe terrasse le long du Rhône. Cet Ordre avoit encore à Valence le *Prieuré de S. Félix*, dans le quartier qui porte son nom. Il n'y avoit point de Corps en France, dit Piganiol, qui fut plus régulier, plus édifiant, ni plus charitable que les Chanoines de ces deux Maisons. Il ajoute cette espèce de prophétie : Ils » n'en avoient encore rien rabattu en 1745 que j'écris ceci. Mais l'esprit remuant & des- » potique a jetté depuis sept ou huit ans dans cet Ordre, une semence de division & de » guerre, qui ne tend rien moins qu'à le détruire entiérement ». Il a été en effet réuni à l'Ordre de S. Lazare. Il y a encore dans le même Diocèse une Abbaye du même Ordre, appellée *S. Thiers de Saon ;* deux Abbayes de l'Ordre de Cîteaux, celles de *Lioncel* & de *Valcroissant*; & deux Abbayes de Filles, qui sont celles de *Soyon* & de *Vernaison* ; la première a pris son nom du village de *Soyon*, où elle étoit située avant que les Religieuses ayent été obligées de se réfugier à Valence [1], & que leur Maison eut été pillée & détruite par les Calvinistes. Le Couvent des Frères Prêcheurs de Valence fut fondé en 1234 pour cent Religieux. Les Huguenots ont détruit une partie des bâtimens, qui sont encore très-considérables. Piganiol dit fort sérieusement qu'il y a dans leur Cloître le cadavre d'un géant qui avoit quinze coudées de haut; que les Religieux en montrent l'os du genou ; que les Chanoines de S. Ruf ont la moitié de la clavicule, & que le crâne est au Château de la Voute en Vivarais ; qu'une inscription latine mise en 1648, où sont les restes de cet énorme colosse, apprend que c'étoit un tyran du Vivarais, nommé *Buardus*, dont les os avoient été trouvés en 1456. Le Couvent des *Cordeliers* de Valence est aussi fort ancien, &c.

La ville de Valence a produit plusieurs Gens de Lettres distingués. *Laurent Joubert*, Médecin ordinaire du Roi, naquit à Valence en 1529, & se rendit célèbre par ses leçons. On étoit si prévenu de ses lumières, que Henri III souhaitant avec passion d'avoir des enfans, le fit venir à Paris, dans l'espérance que ce Médecin léveroit les obstacles qui rendoient son mariage stérile ; mais son espérance fut trompée. Joubert avoit cependant traité cette matière dans ses *Erreurs populaires*, & même il l'avoit fait avec une liberté un peu cynique. Cet ouvrage devoit contenir six parties, mais le public n'en a vu que la première,

bendes qui leur appartenoient, & à Benoît Evêque d'Avignon, la permission de se retirer dans la petite Eglise de S. Just, hors la ville près la Durance, dans laquelle étoient conservées les Reliques de S. Ruf premier Evêque d'Avignon dont elle avoit déja le nom, pour y servir Dieu d'une manière plus édifiante qu'ils n'avoient fait par le passé. Le Chapitre & l'Evêque y consentirent par un acte authentique, & l'Ordre fut confirmé par le Pape Urbain II en 1092. Cette Maison fut le chef & la principale de l'Ordre jusqu'en 1158, qu'ayant été ravagée par les Albigeois, l'Ordre acquit l'île de Léparviere, près Valence, d'Odon Evêque de cette ville. L'Ordre fructifia dans cette seconde Maison jusqu'en 1562, tems où les Calvinistes contraignirent l'Abbé & les Chanoines de se réfugier dans la ville de Valence, où ils établirent au Prieuré de S. Jacques, qui leur appartenoit, le chef-lieu de leur Congrégation. Cette Abbaye qui étoit en règle, & à laquelle le Roi nommoit, ainsi qu'aux Prieurés conventuels en dépendant, a été réunie il y a une quinzaine d'années, à l'Ordre de S. Lazare.

[1] C'est en 1562 que *Louise d'Amanzay*, Abbesse de Soyon & ses Religieuses, se retirèrent à Valence, où le fameux *Jean de Montluc*, qui étoit alors Evêque de cette ville, les reçut dans son Palais Episcopal, & leur permit de faire leur Office dans sa Cathédrale. On a accusé ce Prélat d'avoir abusé de l'Abbesse. Mais, dit Piganiol, c'est une calomnie dénuée de fondement, puisque Madame Damanzay avoit alors plus de soixante ans. Peut-etre que le penchant de l'Evêque & de l'Abbesse pour le Calvinisme a fait supposer une intrigue entr'eux. Quoi qu'il en soit, les Religieuses forcèrent l'Abbesse à donner sa démission en 1569. Elle résigna en faveur de Lyonnette de Rochefort,

& quelque chose de la seconde. Ses ouvrages latins sont estimés, sur lesquels on peut consulter ce qu'en dit M. le Marquis de Paulmy, forment deux volumes *in-fol.* dans les éditions de Francfort 1582, 1599 & 1645. Il mourut à Lombez en 1582 à cinquante-deux ans. *Baltazar Baro*, né à Valence en 1600. Il fut dans sa jeunesse Secrétaire du Marquis d'Urfé, l'un des plus beaux esprits de son tems, & Auteur de l'*Astrée*, le plus fameux des Romans françois. Comme ce Seigneur mourut dans le tems qu'il en achevoit la quatrième partie, Baro la fit imprimer, & composa la cinquième sur ses Mémoires. Ce cinquième tome qui formoit la conclusion de l'Astrée, ne fut guères moins bien reçu que les quatre autres, & fit la réputation de Baro. Il vint à Paris, & fut reçu de l'Académie Françoise; il fut fait aussi Gentilhomme servant de Mademoiselle, fille de Gaston Duc d'Orléans [1]. Il épousa la sœur de son hôtesse, dont il a eu plusieurs enfans; & il a fait plusieurs pièces de théâtre; mais dit Piganiol, les uns ne sont pas plus connus que les autres. *Pierre-Juste Saütel* Jésuite, né en 1613 à Valence, s'est distingué par ses petites pièces en vers latins, lesquelles sont délicates & ingénieuses. On estime son élégie sur une mouche tombée dans une terrine de lait; son essaim d'abeilles distillant du miel dans le carquois de l'Amour; sa querelle des mouches; son oiseau mis en cage; son perroquet qui parle, &c. Il mourut à Tournon en 1662, âgé de cinquante-six ans.

Montelimart, *Montilium Adhemari*, jolie ville du Valentinois bien peuplée & marchande, ancienne Capitale d'une petite souveraineté qui mérite une description particuliere. Elle est dans une situation des plus heureuses sur la grande route qui mene de Lyon en Provence, sur les deux petites rivières du Roubion & du Jabron qui viennent se réunir sous ses murs à une demi-lieue de la rive gauche du Rhône, une lieue nord-est de Viviers, sept lieues sud de Valence, quatre nord de Saint-Paul-trois-Châteaux, douze nord d'Avignon, vingt-cinq sud de Lyon, & vingt-trois sud-ouest de Grenoble. Ses armes sont de

qui fut maintenue contre la Dame de Larnage, dévolutaire. Après sa démission, Madame d'Amanzay se retira à Livron, Terre de l'Evêque, où elle fit profession ouverte de Calvinisme, & y mourut Maîtresse d'Ecole, dans un âge très-avancé.

*Jean de Montluc*, frère du Maréchal, avoit été Dominicain. Comme il avoit beaucoup d'esprit & de savoir, la Reine Marguerite de Navarre le défroqua, & le mena à la Cour, où il eut occasion de faire connoître son esprit & ses talens, ainsi que dans ses diverses Ambassades dans les Cours de l'Europe. Henri II le nomma aux Evêchés de Valence & de Die en 1553. On dit qu'il prêchoit tantôt à la Catholique, tantôt à la Calviniste, suivant les dispositions de la Cour; & que le Connétable de Montmorency l'ayant trouvé prêchant au Louvre en chapeau & en manteau, en présence de la Reine Catherine de Médicis & du Roi son fils, avoit ordonné à ses valets d'*aller tirer de la chaire cet Evêque travesti en Ministre*. D. Martenne cite une Lettre dans laquelle il mandoit à son frere, que *si l'Evêque de Rome faisoit du bruit, il ébranleroit de telle sorte son clocher, qu'il tomberoit par terre.* Sans doute que Montluc étoit plus circonspect dans sa Cathédrale, car Felix Varmond, Doyen de cette Eglise, ayant osé l'accuser d'hérésie, & le Chapitre étant intervenu au procès, ils furent condamnés par Arrêt du 14 Octobre 1560, à faire réparation publique à l'Evêque, à de fortes amendes envers le Roi, & leurs écrits lacérés & brûlés par la main du bourreau. Le Pape Pie IV lui fit faire son procès à Rome pour crime d'hérésie, ce qui ne l'empêcha pas de jouir de la plus haute considération à la Cour de France. Il demeura paisible possesseur de ses deux Evêchés jusqu'en 1574, qu'il en donna librement sa démission en faveur de Charles de Léberon son neveu, sous la réserve d'une pension de 3000 liv. pour Jean de Montluc, sieur de Balagni son fils, qu'il avoit eu d'un mariage secret avec Anne-Martin. Balagni, depuis Maréchal de France, & Souverain de Cambrai, jouit toujours de cette pension, malgré les altercations des Evêques de Valence & des Papes. Elle ne fut rachetée qu'en 1603. Après tant d'écarts, l'Evêque Montluc rentra dans le sein de l'Eglise, & mourut le 12 Avril 1579, chez les Jésuites de Toulouse. Le P. Colombi Jésuite, fit imprimer sa vie en 1638.

[1] On peut voir la vie de *Baro* par Pélisson, dans *Histoire de l'Académie Françoise*, où il eut beaucoup de

gueule à la boule d'azur, représentant le Monde, bandée d'or avec la croix de même. Ces armoiries viennent sans doute de ce que les Seigneurs souverains de Montelimart ne relevoient que de l'Empire. Cette ville plus considérable autrefois qu'elle n'est actuellement, est à ce que l'on croit, l'ancienne *Acusium*, dont il est fait mention par Ptolomée, entre Orange & Valence [1]. Les Itinéraires l'appellent *Acunum* : elle étoit habitée par les Cavares. On prétend que dès l'an 500, cette ville fut prise sur les Romains par des Seigneurs du nom d'Adhémar, qui en ont conservé la souveraineté jusqu'au quinzième siècle, où le Dauphin Louis, depuis Roi Louis XI, donna d'autres Terres à Giraud Adhémar, Souverain de Montelimart, & unit irrévocablement cette ville avec le Dauphiné à la Couronne. C'est des Adhémar de Monteil que la ville d'*Acunum* prit le nom de *Montilium Adhemari*, d'où s'est formé le nom de Montelimart. Aussi Chorier a-t-il prouvé que c'est dans cette ville que se sont tenus les deux Conciles connus sous le nom de *Montili*; le premier en 1208, où le Légat Milon ajourna le malheureux Comte de Toulouse, accusé de favoriser les Albigeois ses sujets, contre les rigueurs de l'Inquisition Ecclésiastique; & le second en 1248, transféré à Valence.

La famille des Adhémar qui jouissoit de la Souveraineté de Montelimart depuis l'établissement de la Monarchie [2], & dont on cite un titre encore existant de l'an 560, s'étoit toujours distinguée par la prudence, la politique & l'amour de ses sujets. Giraudet Adhémar qui régnoit dans cette belle Contrée vers le commencement du onzième siècle, marié à Anne, Dauphine d'Albon, accorda aux habitans de sa ville de Montelimart, les privilèges, franchises, libertés & exemptions dont ils jouissent encore, les déchargeant de toutes tailles & impôts, ne se réservant que la supériorité, la Jurisdiction & l'hommage-lige. Ses descendans confirmèrent ces privilèges. Girard Adhémar avoit obtenu de l'Empereur Fredéric,

peine d'être reçu, parce que le Cardinal de Richelieu étoit fâché de l'accès qu'il avoit auprès de la fameuse Duchesse de Chevreuse. Piganiol reprend aigrement l'Historien de l'Académie, parce qu'il dit que Baro fut fait *Gentilhomme de Mademoiselle*. « Quoique l'Académie Françoise, dit-il, » soit établie pour la perfection de notre Langue, il y » a des usages de la Cour & des finesses de langage qui » échappent quelquefois aux Académiciens. On doit dire » un *Ecuyer de la Reine*, un *Gentilhomme servant* de la » Reine, ou de Mademoiselle; mais jamais un Gentil- » homme de la Reine, un Gentilhomme de Mademoiselle, » expressions peu respectueuses & inconnues à la Cour ». Piganiol ajoute que Baro est mort en 1639. Sans doute il se trompe, car M. de Jaucourt dit dans l'Encyclopédie, au mot *Valence*, que Baro est mort en 1650. Baro fit neuf pieces de théâtre imprimées, dont la moins mauvaise est *Parthénie*, Tragédie. La continuation de l'*Astrée* lui avoit fait plus d'honneur. Le succès de ce fameux Roman produisit ceux de Gomberville, de la Calprenede, des Desmarais & des Scudery; mais, dit M. de Jaucourt, que de différence entre les Romans de ce tems-là, & ceux de Richardson !

[1] Les anciens Itinéraires & la Carte de Peutinger font mention d'une ville entre Orange & Valence, nommée *Acunum*; que Ptolomée nomme *Acusium*. L'illustre M. Danville pense que c'est le village d'Anconne sur le bord du Rhône, à une demi-lieue au couchant de Montelimart. Mais M. Menuret qui a donné l'*histoire Medico-Topographique* de cette ville, prétend que le village d'Anconne, situé dans un terrein mobile, n'est pas ancien; qu'on n'y trouve aucune espèce de monument. Au contraire, on trouve à Montelimart grand nombre d'antiquités, des tombeaux, de vieilles médailles, une colonne milliaire qui soutient la porte des Récollets, & sur laquelle on lit : *Domitius Aurelianus*, &c. La Porte d'Aygu à Montelimart est nommée *Porta Acusiorum*, *Porta de Ayguno*, & rien ne prouve mieux l'identité des mots *Acusium*, *Aygunum*, avec *Acunum*. Le Prieuré des Bénédictins se nommoit *de Ayguno*. La situation de cette ville au confluent du Roubion & du Jabron, qui forment en cet endroit un angle aigu (*Cuneus*) peut avoir donné lieu à la dénomination d'*Acunum*. Il y avoit dans cette ville un College d'*Utriculaires*, c'est-à-dire, d'Officiers chargés de diriger le passage du Rhône sur des outres qui servoient de bateaux ou de bacs. Piganiol observe que le savant P. Labbe s'est trompé en plaçant cette ville sur le Rhône; qu'elle en est à environ une lieue sur le Roubion, &c.

[2] La Maison des *Adhémar* seroit assurément la plus

Roi d'Arles, une Bulle datée de Parme en 1164, qui reconnoiſſoit ſa Souveraineté indépendante ſur Montelimart. Giraud & Lambert Adhémar ſes fils, jurèrent comme lui la confirmation des libertés & exemptions de leurs vaſſaux, & en firent graver l'acte en 1198, ſur un marbre qui exiſte encore à l'Hôtel-de-Ville. Chorier dit qu'on y proſcrit la *tôte* ou taille à volonté, plus connue dans la ſuite ſous le nom de *mala toſta*; & la *queſte*, eſpèce d'emprunt ſur les aiſés, qui répond à ce que nous appellons *don gratuit*, mot qui exprime aſſez mal la nature de la choſe, quand les dons ſont forcés. Les noms anciens *tôte* de *tollere*, enlever de force, & *queſte* de *quærere*, étoient bien plus expreſſifs. On peut juger ſi des Princes ſi bienfaiſans étoient chéris de leurs ſujets; & c'eſt ſans doute l'une des cauſes de la durée de cette petite Souveraineté dans la Maiſon des Adhémar [1]. Deux frères Giraud & Gaucher Adhémar s'étant diviſés, l'un ſoumit ſa portion aux Papes qui réſidoient pour lors à Avignon; & l'autre recourut au Dauphin Charles: mais ce Prince étant hors d'état de le ſecourir, il fit hommage au Comte de Valentinois dans l'eſpoir d'en être aidé. Ce fut alors qu'ils reſtraignirent l'enceinte de Montelimart, & la firent clorre de murs. On en voit encore les ruines & les fondemens dans la portion du côteau de la Citadelle au levant. En 1383 le Pape Clément VII acquit la Souveraineté de Montelimart, & donna en échange la Terre de Crillon. Guillaume de Morges, ſieur de Chatelars, y fut mis avec le titre de Bailli; mais au mois de Mai 1446, le Dauphin Louis fit valoir la prétention des Dauphins-Vicaires de l'Empire, & de l'hommage rendu par les Adhémar aux Comtes de Valentinois; il rendit Crillon au Pape, donna Marſanne à Giraud Adhémar, & unit cette ville au Valentinois, après y avoir établi une Sénéchauſſée, &c.

ancienne qu'il y ait en France, s'il eſt vrai, comme le prétend M. l'Abbé Expilly, qui a donné un bon extrait de l'ouvrage de M. Menuret, qu'il ſubſiſte encore dans les archives de la Garde, un titre de l'an 500, où les Adhémar ſont déja déſignés Seigneurs de Montelimart; & qu'un autre titre du ſiècle ſuivant, égaré depuis quelques années des archives de l'Hôtel-de-Ville, parle des Adhémar en la même qualité. Il ajoute fort ſérieuſement qu'on peut conjecturer « que les différens Seigneurs qui accompagnerent Pharamond *lors de la conquête des Gaules* en 420, » ſe mirent en poſſeſſion des places qu'ils trouvèrent à leur » bienſéance, & que la ville d'*Acunum*, alors poſſédée par » les Cavares, put tomber entre les mains d'un Adhé» mar, &c. » On ne fera qu'une obſervation ſur ce paſſage; c'eſt que Pharamond n'a jamais conquis les Gaules. Il fut élevé ſur le pavois par une petite Tribu des Francs qui ſe fixa dans la Toxandrie. Ce furent les Bourguignons-Vandales qui s'étant établis à titre d'hôtes & de confédérés dans les Provinces de leur nom, élurent pour Roi Gondioc, leur chef, ou Hendin. Ce Prince s'empara de la Viennoiſe vers 420; & *il ſe peut faire* qu'un Bourguignon du nom d'Adhémar, fût nommé Comte de la ville d'*Acunum*. Voyez ce que j'ai dit de ces conquêtes dans l'*Hiſtoire* & la *Deſcription de Bourgogne*. Au reſte ſi le titre de ſouveraineté des Adhémar exiſte encore depuis l'an 500, comme le dit M. Expilly, il eût été bien important d'en donner l'extrait. Mais, dit M. Menuret, dans quel tems Montelimart ceſſa-t-il de porter le nom d'*Acunum*, pour prendre le nom des Adhémar? Quels furent ſes habitans, ſes uſages, ſes mœurs, ſes Souverains dans les premiers ſiecles de l'Egliſe & de la Monarchie? C'eſt ſur quoi il ſeroit très-difficile de prononcer; les monumens manquent; les Hiſtoriens ſont muets: marquons ici *terres inconnues*, &c. & convenons auſſi que c'eſt le tems fabuleux & ténébreux de preſque toutes les hiſtoires.

[1] Cette *exemption de tous impôts* dans un petit Etat, eſt d'autant plus ſinguliere, qu'elle remonte à ces ſiècles d'anarchie où la ſervitude des peuples fut agravée par le deſpotiſme arbitraire de tous ces petits tyrans qui avoient uſurpé les droits Régaliens; tems qui eſt préciſément l'époque de tous ces droits ſeigneuriaux, où les peuples eſclaves étoient accablés de ſervis, de preſtations, & tailles à volonté, de corvées, & de tributs de toute eſpece, auſſi abſurdes que ridicules. Les habitans jouiſſent encore de ces exemptions, ſi l'on en croit M. Expilly, qui dit à ce ſujet, (ſans doute d'après M. Menuret) *que les habitans de Montelimart, zèlés comme il les connoît pour la gloire du Roi & pour le bien de la Patrie, ne ſe verroient qu'avec une peine extrême en poſſeſſion de ces anciens privilèges & exemptions*, ſi cela devoit les faire regarder comme des ſujets indifférens à l'Etat, qui n'en ſupportent pas les charges.

Les habitans de Montelimart qui s'étoient de tout tems diſtingués par leur courage, furent les premiers à ſe laiſſer perſuader les nouvelles opinions du Proteſtantiſme [1], & à donner dans les excès du fanatiſme & de la rebellion. Auſſi furent-ils ceux qui en ſouffrirent le plus. Nulle part, les ravages, le meurtre & la déſolation ne furent pouſſés ſi loin. C'étoit l'abus & le zèle de la Religion mal entendue, qui échauffoient les eſprits; quel feu plus violent & plus impétueux! Sans entrer dans le détail immenſe des petits faits, des priſes & repriſes de Montelimart lors des premières guerres civiles, il ſuffit de rappeller deux époques fameuſes. Après la bataille de Montcontour en 1569, l'Amiral de Coligny, encore plus terrible après ſes défaites, traverſa le Royaume pour venir au-devant des Réiſtres; attiré en Dauphiné par le célèbre Montbrun, l'appui, la gloire & le martyr du Calviniſme, il vint mettre le ſiège devant Montelimart : mais cette tentative ne fut pas heureuſe. Les ruſes, la force & la politique furent employées inutilement. On ne fit aux différentes ſommations de ſe rendre, qu'une réponſe grenadière, mais très-décidée & très-expreſſive, qui répétée enſuite par les autres Places des environs, paſſa en proverbe ſous le nom de *Chanſon de Montelimart.* Les attaques les plus vigoureuſement pouſſées ne réuſſirent pas mieux. Les femmes, ſur-tout [2], ſe diſtinguèrent au ſiège. Malgré une brèche conſidérable que firent les aſſiégeans, ils ne purent pénétrer, & furent forcés de ſe retirer.

Le fameux Leſdiguières, le héros du Dauphiné, & Chef des Huguenots, après Montbrun, vint aſſiéger Montelimart, qui tenoit pour les Ligueurs. Cette ville ne put réſiſter que quelques jours à ſa fortune & à ſa valeur ; elle fut emportée le 25 Août 1585. Deux ans après le Comte de Suze reprit Montelimart par intelligence le 15 Août 1587. Un Serrurier ouvrit la Porte S. Martin, & donna entrée aux Ligueurs. Les habitans & les ſoldats ſurpris, ſe défendirent avec ardeur. Le carnage fut affreux, & les rues furent inondées de ſang. La victoire ſe déclara pour les aſſiégeans ; ceux qui avoient échappé à cette bou-

[1] Ce fut, ſuivant M. Menuret, en 1544, que s'y firent dans une cave les premieres prédications du *Luthéraniſme.* On ſévit contre les coupables, & on fit des défenſes ſous peine de mort. Mais cet acte de rigueur ne fit, comme à l'ordinaire, que donner du relief à la Secte, de l'ardeur aux Prédicateurs, & du goût à la multitude. Le *Calviniſme* ſuccéda au *Lutheraniſme* en 1556. Il ſe répandit & s'accrédita avec plus de rapidité. La politique jointe à la nouveauté, lui procura des gens illuſtres pour apôtres & pour défenſeurs. La plus grande partie de la ville fut entraînée par le torrent; les Catholiques prirent de l'ombrage; bientôt l'eſprit de douceur & de charité, qui eſt la baſe de la Religion, ſe changea en eſprit d'intolérance & de perſécution. Enfin le monſtre de la *Ligue* nâquit & ravagea toute la France. Ce fut le tems des guerres civiles, du brigandage & de la déſolation. Montelimart devint un des principaux théâtres de cette guerre affreuſe qui arme les peres contre les enfans, les freres contre les freres, & qui rend les parens, les amis & les citoyens, bourreaux & victimes les uns des autres.

[2] Le zèle de la Patrie eſt très-fort chez les femmes. J'en ai donné des preuves bien extraordinaires dans l'*hiſtoire du ſiège de Saint-Jean-de-Lône*, imprimé à Dijon en 1770, deux vol. *in*-12. Mais ſuivant M. Menuret, le zèle de la Religion eſt encore chez les femmes, ſinon plus ſolide que celui de la Patrie, du moins plus actif & plus bouillant. Une d'entr'elles nommée *Margot de Laye*, donna au ſiège de Montelimart des preuves de courage qui méritèrent de paſſer à la poſtérité. On la vit combattre avec ardeur ſur les remparts entr'ouverts, repouſſer les ennemis, tuer de ſa main le Comte Ludovic, un de leurs principaux chefs, & ramener les habitans vainqueurs, après avoir laiſſé un de ſes bras ſur le champ de bataille. La ville reconnoiſſante fit ériger un trophée à ſa gloire ſur le rempart même, qui avoit été le théâtre de ſes exploits. On y voit encore aujourd'hui ſa ſtatue, mais on ne peut déchiffrer l'inſcription qu'on avoit miſe au bas ; ce monument a d'ailleurs été fort altéré par les injures des guerres & du tems.

cherie, ſe retirèrent dans le Château où on ne put les forcer. Ayant reçu du ſecours des environs, ils fondirent ſur la ville le 19 du même mois d'Août [1], & commencèrent le combat le plus opiniâtre & le plus ſanglant qu'il y eût eu juſqu'alors. Les Ligueurs furent chaſſés malgré leurs efforts, & les Proteſtans conſervèrent au parti Royaliſte, qui triompha bientôt ſous Henri IV, une ville à moitié détruite & dépourvue d'habitans. Sous ce grand Roi les inimitiés, les diſſentions, fruits de la diverſité de Religion, ceſſerent, quoique la cauſe ſubſiſtât. Depuis ce tems, les Catholiques & les Proteſtans oubliant ce point de diviſion, ne firent plus attention qu'aux liens du ſang & de la Patrie qui les uniſſoient, & s'occupèrent à l'envi de donner à leur Souverain & à leur Patrie, des marques d'un attachement & d'une fidélité déſormais inviolables. Le Temple, dernier monument du Proteſtantiſme, fut détruit & transformé en une Place qui en porte le nom, avec une croix au milieu, par Arrêt du Parlement de Dauphiné rendu en 1684. La révocation de l'Edit de Nantes, publiée l'année ſuivante, y a fait ceſſer tout-à-fait l'exercice du Proteſtantiſme. Mais la croyance qui eſt au-deſſus des commandemens humains, y ſubſiſte encore dans un grand nombre de familles.

La ville de Montelimart, dit M. Menuret, avec autant de vérité que d'élégance, eſt plus remarquable par la beauté de ſa ſituation, que par l'étendue de ſon enceinte & le nombre de ſes habitans. La nature n'a rien oublié pour y multiplier & varier les agrémens & les avantages [2]. Auſſi l'art y a peu contribué à ſa décoration. Mais les dehors offrent de tous côtés des payſages également agréables & variés. Ici ce ſont des côteaux chargés de vignes, de mûriers & d'oliviers; là des plaines remplies d'arbres à fruits, d'orangers & de moiſſons; & ailleurs des prairies, le centre de la fraîcheur & de la verdure. Après s'être réunies au-deſſous des murs de la ville, les deux petites rivières de Roubion & de Jabron, vont mêler leurs eaux paiſibles avec les flots majeſtueux du Rhône, qui roulent à une demi-lieue, & ſervent de limites entre ſon territoire & celui de Viviers. Des boſquets frais & agréables, des prairies toujours vertes bordent les rives de ces deux rivières; il s'en détache pluſieurs canaux, dont les uns pénètrent dans la ville, vont ſervir aux Arts, aux Fabriques & aux différens objets d'utilité ou de beſoin; les autres portent au loin dans la Campagne, l'agrément, la fraîcheur & la fertilité. La ville eſt percée de quatre Portes dirigées aux quatre

[1] Cette *journée*, dit éloquemment l'Hiſtorien de Montelimart, éclaira des prodiges de valeur, d'horreur & de carnage; même eſprit, même ardeur, même motif animoit les deux partis. La défenſe répondit à l'attaque. Les Ligueurs maîtres de la ville, l'avoient renforcée, fortifiée, & avoient défendu les avenues par des barricades. Ces obſtacles, cette réſiſtance, ne firent qu'enflammer les aſſiégeans, redoubler le carnage & la mort. Le ſang couloit de toutes parts. Le tonnerre grondoit; la pluie qui tomboit abondamment, faiſoit réjaillir le ſang, & paroiſſoit retomber enſanglantée. Tout concouroit à augmenter l'horreur. Les rues étoient jonchées de cadavres, & un puits qui en a retenu le nom de *Puits ſaigneux*, fut rempli de ſang juſqu'à ſon embouchure. Les Proteſtans demeurèrent les maîtres de ce champ de carnage. Cette dernière expédition termina la tempête. Les flots mutinés ſe rallentirent; le flambeau de la guerre civile fut totalement éteint; &c.

C'eſt avec cette chaleur que M. Menuret a traité l'hiſtoire de ſon pays, dont on peut voir des échantillons, tant dans ſon ouvrage que dans l'article *Montelimart*, par lui fourni à l'Auteur du *Dictionnaire de la France*, & dont nous profitons nous-même pour compoſer cet article.

[2] Le *climat de Montelimart* eſt des plus heureux. Il eſt, pour ainſi dire, mitoyen entre le climat trop chaud & aride de certains diſtricts de Provence & de Languedoc, & la conſtitution froide & pluvieuſe des Provinces

points cardinaux, dont celle du nord est remarquable par la noblesse & la simplicité de son Architecture; celle du midi est appellée d'Aigut, (d'*Acusiorum*, ou de *Aiguno*, mots ci-devant interprétés). Le long des murs règne en dedans & en dehors, un chemin qui permet aux voitures d'en faire le tour en entier; les rues sont larges & alignées. On voit quelques hôtels réguliérement bâtis. La ville forme un croissant dont les deux cornes regardant le levant, sont réunies par la Citadelle qui, placée en cet endroit sur une petite élévation, domine & protége la ville, & paroît avec elle former un cercle entier. Ce Château, dont une troupe d'Invalides occupe les Casernes, est susceptible d'être bien fortifié; les Arsenaux & Magasins à poudre en sont bien garnis, & il est adossé à une ancienne tour, dite d'*Arbonne* ou de *Narbonne*, dont une fausse érudition attribue la fondation à un Narbo, Prêteur Romain, & ajoute qu'elle formoit limite entre la Narbonnoise & la Viennoise; ce qu'il y a de certain, c'est que ce Château, dont une des portes du Donjon s'ouvroit dans un parc très-vaste, servoit de Palais aux Adhémar. Il y a dans cette Ville un Etat-Major, composé d'un Gouverneur, d'un Lieutenant de Roi & d'un Major. Les Casernes bâties depuis une quarantaine d'années, pour débarrasser le pauvre peuple du logement incommode des gens de guerre, & pour procurer aux troupes, qui sont toujours fort utiles en ce pays, une retraite beaucoup plus agréable & plus décente, sont assez vastes & bien bâties.

Il n'y a à Montelimart qu'*une seule Paroisse*, sous le titre de *Sainte-Croix*, desservie par un seul Curé & un Vicaire, quoique le nombre des Communians se porte à près de cinq mille. En 1449 cette Eglise fut érigée par le Pape Nicolas V, en *Collégiale*, à la sollicitation du Dauphin, depuis Roi Louis XI, qui lui donna le nom de *Collège-Dauphin*.

septentrionales. La chaleur violente est communément peu durable; elle y est tempérée par un vent de nord assez habituel. Le printems n'y est pas long; le passage de l'hiver à l'été y est très-rapide; l'automne y est la plus belle des quatre saisons; elle y dure assez long-tems; les froids de l'hiver y sont tardifs, peu rigoureux & peu longs; il y gèle rarement; les froids & les frimats viennent du souffle impétueux des vents du nord; mais ce vent sec & froid est par-là même très-sain; il chasse les exhalaisons qui sortent des villes; il dissipe ces amas de vapeurs malsaines que forme au-dessus de leurs têtes l'entassement des hommes. Avant de parvenir à Montelimart, il ne traverse ni marécages, ni mines, d'où il puisse apporter des levains de maladies & de contagions; de façon que l'air de ce pays est toujours pur, serein & salutaire. Aussi les maladies épidémiques sont extrêmement rares sous cet heureux climat, sous un ciel aussi beau. On y voit beaucoup de vieillards, & leur nombre n'est diminué que par l'excès fréquent d'un vin trop attrayant, de la bonne chere trop commune, &c. Un seul abus s'opposoit encore à la parfaite salubrité de cette ville; c'étoit la position vicieuse de deux vastes cimetières dans son enceinte. L'exhalaison continuelle des vapeurs que produisoient les cadavres entassés, l'infection de la mort jointe à celle de la maladie, ne pouvoient qu'altérer l'air, & en faire dans quelques circonstances malheureuses, un foyer de contagion. Cet abus toléré trop long-tems dans les villes, a enfin été relevé; la maturité aussi nécessaire dans le moral que dans le physique, étant sans doute arrivée, &c.

Ce même climat, si favorable aux habitans, ne l'est pas moins aux productions de la terre; les orangers & les oliviers y viennent en pleine terre; les fruits à noyaux y sont en quantité & excellens. La terre y est chargée de vignes & de grains de toute espece. On peut assurer qu'à beaucoup de feu & de délicatesse, ces vins bien faits & bien choisis joignent plus de force & de corps que bien d'autres de la côte du Rhône. Les prairies y forment une branche de commerce très considérable. Mais la recette la plus lucrative est celle des cocons, parce que le sol est excellent pour les mûriers, & le climat très-favorable aux vers à soie. L'industrie des habitans se tourne beaucoup de ce côté. La fabrique des cuirs y a depuis long-tems une réputation méritée. Rabelais parle avec éloge des maroquins de Montelimart; les canaux multipliés qui entourent ou traversent cette ville, servent aux moulins à farine, aux corroyeries & aux fabriques de soie qui y sont assez nombreuses, &c.

*Louis*. Ce Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Sacriſtain-Curé, de huit Chanoines, qui ont environ 400 livres chacun, & ſix Choriers. Il y a un Couvent de Cordeliers de huit à dix Religieux chargés de l'éducation de la jeuneſſe; des *Freres de la Doctrine Chrétienne*, des *Récollets*, dans le Réfectoire deſquels on admire un beau Saint-Jean, peint à freſque, & enlevé d'un vieux Cloître; des *Capucins*, des *Urſulines*, & des Filles de la *Viſitation*; un *Hôtel-Dieu* ou Hôpital, &c. L'*Hôtel-de-Ville*, dont les Officiers prennent le nom de *Conſuls* [1], & ſont au nombre de trois tirés des trois Ordres, aſſiſtés de deux Syndics & de ſix Conſeillers, &c. Il y a en outre, *Sénéchauſſée*, Siège & Bureau d'*Election*, comprenant deux cens trente-ſept Communautés, ſix cens trente-un feux nobles & taillables, &c.

Parmi les Gens de Lettres & illuſtres Perſonnages nés à Montelimart, on diſtingue, 1°. *N. de Bary*, célèbre Juriſconſulte, Auteur d'un Traité très-eſtimé *de Succeſſionibus*, dédié par ſon fils au Roi d'Angleterre Jacques I; 2°. *Aymar de Pontémery*, Seigneur de Foucherans, connu par deux Poëmes imprimés en 1591 : l'un en ſept Chants, a pour titre, *la Cité de Montelimart*, ou les *trois Prinſes & Reprinſes d'icelle;* l'autre eſt intitulé, le *Triomphe des Victoires obtenues par Leſdiguieres, &c.* On trouve dans ces Ouvrages, dit M. Menuret, beaucoup de feu, de Poéſie & d'imagination, une verſification ſouvent ſonore, mais encore plus de verbiage, de comparaiſons & de phœbus; c'étoit le goût du tems. 3°. Un *Colas*, Vice-Sénéchal de Montelimart, ſe rendit fort célèbre dans le tems des guerres civiles, par ſes lumières & ſon courage. Il fut Gouverneur de la Fére, qu'il livra aux Eſpagnols. 4°. *Daniel Chamier*, né à Montelimart, où il fut long tems Miniſtre, ayant 200 livres de la Ville pour ce ſujet [2]. On le regarde comme le défenſeur, l'apôtre & le martyr du Proteſtantiſme, ayant été tué au Siège de Montauban en 1621. 5°. On nommera auſſi ſans doute un jour, dit M. l'Abbé Expilly, parmi les hommes illuſtres de Montelimart, M. *de Menuret*, Docteur en Médecine, Conſeiller à l'Hôtel-de-Ville, &c. auquel on eſt redevable de l'Hiſtoire Civile & Naturelle de ſon Pays. C'eſt

[1] L'établiſſement des *Hôtels de Ville* & des *Officiers Municipaux*, dit M. Menuret, eſt un des plus anciens, des plus utiles & des plus conformes au droit naturel. Les habitans ne formant qu'une ſeule & même famille, ſe choiſiſſent un aſyle commun, un dépôt de leurs loix, de leurs titres & de leurs coutumes. Ils tirent du ſein de leur famillle des gens pour veiller à leur ſûreté, à leur conſervation, pour être leurs protecteurs, leurs chefs, leurs repréſentans & leurs juges. Ils ont le nom de Conſuls, & il paroît que les fonctions Conſulaires ne furent pas toujours reſtraintes au ſimple travail, de répartir & percevoir les impôts, à la ſeule attention d'employer les revenus de la Communauté à des objets d'utilité ou d'agrément, qui ne ſont pas toujours au choix des Officiers. La Police, c'eſt-à-dire, l'obſervance du bon ordre parmi les Citoyens, des Coutumes & des loix municipales, dut être par-tout comme à Montelimart, le partage des Officiers municipaux. Cette juſtice prompte & gratuite ne peut être bien exercée que par des Concitoyens. Les Conſuls de Montelimart en ont toujours joui; leurs plus anciens regiſtres contiennent des Réglemens conſulaires concernant les ventes au marché, la netteté des rues, la clôture & la garde des portes, les filles de joie qui étoient reléguées dans un quartier, & obligées de porter un ruban jaune, &c. Les Conſuls inſtalloient autrefois le Gouverneur, nommoient à la charge de Vice-Sénéchal, & jouiſſoient de pluſieurs belles prérogatives, ainſi que les habitans, exempts de tous impôts, du droit de lods, &c.

[2] *Daniel Chamier* eſt un de ces grand hommes, dont Bayle eſt indigné & ſurpris qu'on n'ait pas écrit l'hiſtoire. Né à Montelimart vers la fin du ſeizième ſiècle, il y fut long-tems Miniſtre. Il alla en 1606 profeſſer la Théologie dans l'Académie de Die: mais il revint peu après à ſon premier poſte. Il s'acquit dans l'Egliſe des Réformés la plus haute réputation. Il ſoutint ſes dogmes & ſon parti avec beaucoup de chaleur & trop de ſuccès contre les

d'après

d'après ſes renſeignemens que M. Expilly a donné un ſi long article ſur Montelimart, & que nous avons cru nous-mêmes devoir nous étendre un peu plus que dans les autres articles, ſur une ville qui a l'avantage d'avoir ſon Hiſtorien.

Les autres lieux du Valentinois que nous ne ferons qu'indiquer, d'après Piganiol & M. Expilly, & ſur leſquels on peut conſulter ce qu'en dit M. Guettard dans ſes Itinéraires & ſa Minéralogie, ſont; 1°. SAINT-MARCELLIN, le plus grand Bourg du Dauphiné, où il y a un Bailliage & un Gouverneur ſans appointemens du Roi; 2°. LIVRON, *Libero*, *Libronium*, petite ville ſur une hauteur, dont les murailles ſont preſque à préſent toutes démolies, & dont l'Evêque de Valence eſt Seigneur. M. l'Abbé Expilly ne la qualifie que de Bourg. C'eſt néanmoins une ville conſidérable par ſa ſituation; elle n'eſt qu'à une lieue du Rhône, & la Drome cotoye la colline ſur laquelle elle eſt ſituée. Il y faut paſſer ce torrent dans une barque, & ce paſſage eſt très-incommode, & quelquefois très-dangereux, quoique ce ſoit un lieu d'étapes, & la grande route de Lyon en Provence. A une lieue de-là eſt *Saulces*, maiſon toute ſeule, bâtie, dit Piganiol, pour la commodité des voyageurs, & de manière à ſe paſſer de voiſins: LORIOL, autre Bourg ſur la Drome, à une demi-lieue de Livron, où il faut ſouvent attendre long-tems pour pouvoir paſſer cette riviere ſans courir de riſques. Quand on fait attention au commerce prodigieux qui ſe fait par la route de terre de Lyon au Pont-Saint-Eſprit, & de-là à Marſeille & à Montpellier, on eſt étonné de ne voir que de miſérables bacs, au lieu de ponts ſolides aux paſſages dangereux de l'Isère, de la Drome & de la Durance, &c.

## §. III. *Le Diois.*

LE DIOIS, *Pagus Dienſis*, Comté en Dauphiné, entre le 22°-42, & le 23°-25 long. & entre le 44°-27 & le 45°- latit. Il eſt borné au nord & à l'oueſt par le Valentinois; au ſud par le Comté Venaiſſin, les Baronies, & une enclave de Provence; & à l'eſt par le Graiſivaudan & le Gapençois. Il a douze lieues de longueur ſur dix de largeur, ce qui peut être évalué à quatre-vingt lieues quarrées. C'eſt un pays de montagnes qui n'eſt pas très-fertile, à l'exception des pâturages qui y ſont excellents. La Drome & le Roubion y pren-

plus habiles Catholiques. Il étoit l'ame, l'organe & le héros des Proteſtans. On ne vit jamais un homme plus roide, plus inflexible & plus intraitable, par rapport aux artifices que le parti contraire mettoit en uſage pour affoiblir le ſien. Il refuſa conſtamment les offres les plus avantageuſes qui lui furent faites pour l'attirer au parti de la Cour. Il n'étoit pas moins Miniſtre d'Etat que Miniſtre d'Egliſe; toujours chargé de députations à la tête des aſſemblées, il y donnoit & décidoit les avis; il préſida à pluſieurs Synodes: on a écrit que c'eſt lui qu'on employa à faire le fameux *Edit de Nantes*. Le tems qu'il donna aux affaires politiques du parti ne l'empêcha point d'acquérir beaucoup de lumières & de connoiſſances. On l'a fait chef d'une prétendue ſecte de Métaphoriſtes; ſur quoi on peut conſulter Bayle. Il fut emporté en 1621 par un coup de canon, au ſiège de Montauban, où il étoit allé profeſſer la Philoſophie depuis 1612. On a prétendu qu'il périt les armes à la main, & que pour la défenſe de la Secte il ne ſe bornoit pas à prêcher, prier, & lever les mains au Ciel. Il laiſſa des fils qui lui ſuccédèrent à Montelimart, & des ouvrages auſſi bien faits & auſſi durables que des ouvrages de controverſe peuvent l'être. Les principaux ſont ſa *Panſtratie Catholique*, ou *ſes guerres de l'Eternel*; ſon Traité de *Œcumenico Pontifice*; ſes *Lettres Jéſuitiques*, &c.

nent leur ſource. Ce pays anciennemement habité par les *Vocontii*, ſuivit conſtamment le ſort du Dauphiné. Si l'on en croit l'Auteur de l'Abrégé des Fiefs, le premier Comte de Diois [1] eſt Guillaume I, fils de Boſon II, Comte de Provence, inveſti du Diois dès l'an 950; il prit auſſi le nom de Forcalquier, & mourut en 1000. Ponce ſon fils & ſon ſucceſſeur, mourut en 1045; Guillaume II en 1090; Iſoard I en 1108, & Iſoard II en 1116 : d'autres le font vivre juſqu'en 1166. Chorier ne place ſa mort qu'en 1189. Il laiſſa une fille nommée *Alix*, qui conſerva le nom de Comteſſe de Die, quoique ce Comté eût paſſé comme Fief maſculin à Aymar de Poitiers, Comte de Valentinois. La Comteſſe Alix ſe retira avec ſa mere à la Cour de Provence, où elle ſe diſtingua par ſon eſprit & ſes excellentes qualités. Elle étoit un des Juges de la Cour d'Amour, & elle expira de douleur de la mort de ſon amant [2]. M. l'Abbé Expilly ſe trompe donc doublement en ſuivant l'Auteur de l'Abrégé des Fiefs, qui place la mort du dernier Comte de Diois en 1116, ſans poſtérité. Son pays fut donné au Comte de Valentinois, par les Comtes de Toulouſe en 1180, après que l'Empereur Frédéric eut donné la Seigneurie de Die, avec les régales & le droit de battre monnoie aux Evêques de cette ville. En 1449 les Evêques de Die ſoumirent leur temporel au Roi, & depuis ce tems ils n'ont joui que de la Seigneurie de cette Ville.

Die, *Dia*, *Deia*, ancienne Capitale des *Vocontiens*, peuple dont nous avons parlé à l'article de la Géographie ancienne, ci-devant p. 4. Il en eſt fait mention ſous le nom de *Dea Vocontiorum*, dans l'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne. On y a trouvé une inſcription portant Col. Dea Aug. Voc. Valois eſt perſuadé que l'Impératrice Livie eſt la Divinité qui a donné le nom à cette ville. Le célèbre Gaſſendi croit au contraire que Die eſt une Colonie des *Phocéens* de Marſeille : mais ils ſe trompent tous deux (Voyez ci-devant page 4. note). Elle fut érigée en Cité dans le troiſième ſiècle, & on y reconnoît S. Martius, pour premier Evêque. L'Evêché de Die a été uni à celui de Valence pendant plus de 400 ans; c'étoit le Pape Grégoire X qui les avoit unis en 1274. Mais après la révocation de l'Edit de Nantes, Louis XIV nomma en 1688 M. Bochard de Champigny

[1] Suivant Chorier, *Ponce* eſt le premier *Comte de Diois* dont il reſte quelque mémoire. Guillaume, Comte de Forcalquier, fut ſon pere, & Aleiris ſa mere; celui-ci tiroit ſon origine des Comtes de Toulouſe dont il étoit vaſſal. *Guillaume I* ſuccéda à Ponce ſon pere; à Guillaume *Iſoard I*, & à celui-ci *Iſoard II*, qui vivoit en 1166. Une Charte de l'an 1020, citée par Chorier, fait mention des terres que *Ponce* & ſes prédéceſſeurs avoient données en fief à Rolland, Seigneur de Puiboſon; ce qui prouve que ſes ancêtres avoient déja ce Comté. Ponce eut une fille nommée *Guillemette*, qui épouſa Gui, fils de Rodolphe, & frere d'Aynard I, tige de la Maiſon de *Monteynard*, qui conſerva le nom d'Aynard juſqu'au dix-ſeptième ſiècle. M. Expilly place la mort d'Iſoard II, dernier Comte de Diois en 1116. Mais Chorier ſoutient qu'il vivoit encore en 1166. Il ſemble même dire ailleurs, tome 2, page 75, qu'Iſoard II ne mourut qu'en 1189; & qu'alors Aymar II de Poitiers, Comte de Valentinois, ſon parent, lui ſuccéda comme à un fief maſculin, faute d'enfans mâles. Il en rendit hommage à Raymond IV, Comte de Toulouſe, qui lui en donna l'inveſtiture en qualité de Marquis de Provence, d'où dépendoit alors le Diois. Mais dès l'an 1178, l'Empereur Frédéric I, en qualité de Roi de Bourgogne & d'Arles, avoit donné la Seigneurie de la ville avec les régales & le droit de battre monnoie à Robert, Evêque de Die. Ce ſont ces différentes conceſſions dont les Evêques & les Comtes de Valentinois cherchoient à ſe prévaloir, qui ont occaſionné tant de guerres & de ravages entre les ſujets des deux puiſſances, comme on l'a vu à l'article du *Valentinois*.

[2] L'Hiſtoire d'*Alix*, dernière Comteſſe de Die, de la Race des Iſoards, eſt racontée par Chorier d'une maniere touchante. Cette belle Princeſſe, la gloire de ſon ſexe, par ſon eſprit, ſa beauté & ſa vertu, ſe retira avec

à l'Evêché de Valence, & M. de Montmorin, depuis Archevêque de Vienne, à celui de Die; les diſſentions de la France avec la Cour de Rome empêchèrent le Pape Innocent XII de donner la derniere forme à la déſunion de ces deux Evêchés avant l'an 1692. On peut voir ſur le Diocèſe & la Cathédrale de Die, l'article de l'Ordre Eccléſiaſtique en Dauphiné, ci-devant p. 108. L'Evêque eſt Seigneur de la Ville, de quatre-vingt-quinze Paroiſſes & de vingt-quatre Châteaux. Il y a dans la Ville un Bailliage, un College, un Séminaire, &c. Avant la révocation de l'Edit de Nantes, il y avoit à Die une Académie ou Univerſité pour ceux de la Religion prétendue réformée, & une Citadelle qui a été raſée, dont il ne reſte que le Gouverneur. Il y avoit auſſi un College de Jéſuites avec Philoſophie, Théologie, Miſſion, & Séminaire depuis 1632, &c. &c. Cette ville eſt ſituée dans une vallée ſur la Drome, à dix-huit lieues ſud-eſt de Vienne, onze & demie ſud-oueſt de Grenoble, huit ſud-eſt de Valence, quatre-vingt-dix ſud-eſt de Paris, &c.

Crest, *Creſta*, petite ville du Diocèſe de Die, Election de Montelimart, ſituée ſur la rive droite de la Drome, ſur la route de Livron à Die, à la diſtance de cinq lieues de Die, de Valence & de Montelimart. Il y a un Chapitre compoſé d'un Prevôt, d'un Chantre & de ſix Chanoines. Du tems des Albigeois, cette ville étoit une place forte & importante. On a vu ci-devant dans l'Hiſtoire du Dauphiné, page 41, qu'Aymar II, Comte de Valentinois, & Iſoard II, Comte de Die, diſputant pour la Souveraineté avec les Evêques de leurs Capitales, ne manquèrent pas d'être accuſés d'héréſie, & regardés comme fauteurs des Albigeois, ce qui attira les armes du fameux Simon de Montfort, chef des Croiſés, qui vint échouer juſqu'à deux fois devant la ville de Creſt, dont le nom antique ſignifie lieu fortifié. Aujourd'hui il n'y a plus à Creſt qu'une Tour conſidérable, où l'on met quelquefois des priſonniers d'Etat. Cette Tour eſt gardée par une Compagnie d'Infanterie; elle a un Gouverneur & un Major, &c.

Les autres principaux lieux du Diois ſont, 1°. Saillans, petite ville entre Die & Creſt, dont l'Évêque de Die eſt Seigneur temporel. Piganiol compte dans la ville de

ſa mere à la Cour d'Alphonſe II, Comte de Provence, dont elle étoit alliée. Les Dames avoient alors quitté les amuſemens frivoles, pour s'appliquer aux Lettres, & la Poéſie faiſoit leurs délices. Elles avoient établi entr'elles des conférences réglées, ſous le titre de *Cour d'amour*, dont Etiennette de Baux, Princeſſe d'Orange, & tante d'Alix de Die, étoit la Préſidente. Alix faiſoit l'ornement de cette Cour, où l'on jugeoit tous les ouvrages des beaux eſprits de ce tems. L'approbation de la Cour d'amour étoit devenue par l'équité de ſes jugemens, une eſpece de tribunal ſouverain, où l'on jugeoit en dernier reſſort tout ce qui a rapport aux mœurs, à l'amour vertueux & aux belles-lettres. C'eſt une injuſtice brutale, dit Chorier, de condamner ce ſexe aimable à l'ignorance & à la bagatelle. Il eſt utile, même pour les hommes, qu'il s'élève à des connoiſſances plus ſublimes, puiſque les bonnes mœurs, & les bonnes choſes, ne ſont jamais mieux perſuadées que par une belle femme, & que rien ne réſiſte aux graces que commande la vertu. Guillaume Adhémar, fils de Girard Adhémar, Seigneur de Montelimart, étoit alors dans une haute réputation de galanterie, & d'eſprit, ſans lequel la galanterie n'eſt qu'un ſentiment ridicule & froid; il étoit bon Poëte, & ſes ouvrages étoient d'un travail achevé. Ce fut par eux qu'il s'introduiſit dans les bonnes graces d'Alix. Les témoignages de bienveillance que lui donna cette illuſtre fille, portèrent dans ſon cœur un embrâſement qui enfin le conſuma. On parloit de la marier au Comte d'Embrunois, fils aîné du Dauphin Gui-André. Cette nouvelle fut un coup mortel pour Adhémar. Son amour, ſa jalouſie, ſa douleur le conduiſirent aux portes du trépas. Alix apprit avec ſurpriſe qu'elle en étoit la cauſe innocente. Tout ce qu'il y avoit de femmes d'eſprit & de gens de mérite, s'intéreſſoit au ſalut d'Adhémar: la Cour d'amour engagea Alix à lui rendre viſite pour tâcher de guérir ſon eſprit, dont le mal avoit eu des ſuites ſi funeſtes. Adhémar à qui il ne reſtoit qu'un ſouffle de vie, lui dit d'une voix mourante, que la mort lui étoit bien douce, puiſqu'il avoit le bon-

Saillans [1], environ douze mille perſonnes; c'eſt la chûte de plus de trente Villages qui y trouvent leur ſubſiſtance dans les différentes Fabriques qui y ſont établies; 2°. BOURDEAUX ou *Bordeaux*, Bourg ſitué ſur la rivière du Roubion, à quatre lieues & demie ſud-oueſt de Die, & ſix nord-eſt de Montelimart. C'eſt à Bordeaux en Dauphiné que fut conçu le fameux *Iſaac Caſaubon*, pendant qu'Arnoul Caſaubon ſon pere y étoit Miniſtre; mais Jeanne Rouſſeau ſa mere, accoucha de lui à Genève le 28 Février 1559. Iſaac Caſaubon fut un des plus excellens Critiques de ſon tems. Sa modeſtie, ſa candeur, ſa probité, le firent eſtimer & reſpecter de tout le monde. Il mourut en Angleterre en 1614, à cinquante-cinq ans, & fut enterré à l'Abbaye de Veſtminſter; 3°. CHATILLON, le VALDROME, LUC,&c; mais ſans tomber dans des répétitions faſtidieuſes, qu'on liſe *ſur le Diois*, qu'on liſe la Carte à la main, le quatrième Mémoire ſur la partie calcaire, page 78 de la *Minéralogie*, qu'on y joigne les explications proviſionnelles que nous avons données ſéparément des différentes vues relatives au Diois, &c. & l'on ſe convaincra que notre Deſcription du Dauphiné eſt la plus complette dans toutes ſes parties, parce qu'elle embraſſe à la fois l'Hiſtoire Civile, Naturelle & Economique de la Province & de tous les petits Pays qui compoſent le grand Gouvernement du Dauphiné. Nous ſouhaitons que le Plagiaire qui annonce une nouvelle Deſcription de la France, en donne une meilleure.

## §. IV. *Le Tricaſtin.*

Ce petit Pays fourniſſant peu d'articles pour l'Hiſtoire Civile & la partie Deſcriptive, parce qu'étant de très-petite étendue, & comme enclavé entre le Valentinois, le Diois, & la Principauté d'Orange, ſon Hiſtoire particuliere ſe trouve confondue & éclaircie avec celle de ces trois Souverainetés limitrophes, & qu'il ne s'y trouve aucune antiquité digne de remarque.

heur de mourir pour elle & auprès d'elle. Il ajouta en ſe ſoulevant à peine : *combien la grace que vous me faites, Madame, va m'acquérir de gloire & d'envie! Que la mort m'eſt favorable, puiſqu'elle me donne la liberté de vous dire que j'ai oſé vous aimer!* Il lui prit la main, la baiſa reſpectueuſement, & élevant les yeux vers elle, il rendit l'eſprit. La Princeſſe fut ſi touchée d'un accident ſi extraordinaire, qu'elle eut beſoin de toute ſa vertu pour recueillir ſes forces prêtes à l'abandonner. Sans un effort généreux, la douleur eût fait au même inſtant ſur elle, ce que l'amour venoit de produire ſur ſon amant; mais elle réſolut dès-lors de renoncer à la vie : elle s'enſévelit dans un Monaſtère de Taraſcon. Sa mère fit rendre à Adhémar tous les honneurs dûs à un homme ſi recommandable par ſon eſprit, & ſi merveilleux par ſon amour. Alix ne lui ſurvêcut que de quelques mois, & expira en prononçant ſon nom.

[1] Adrien de Valois croit que la ville de *Saillans* a pris ſon nom *à Salientibus aquis*, de la quantité d'eaux qui l'arroſent de tous côtés. Mais, dit Piganiol, il ſe trompe beaucoup, car quoique la rivière de Drome n'en ſoit pas fort éloignée, elle n'en eſt cependant point aſſez proche pour que cette ville en profite, non plus que le ruiſſeau de *Riou ſec* qui la traverſe, dont le nom ſeul fait connoître que le ſecours qu'elle en tire, n'eſt pas continuel. Ainſi Saillans manque ſouvent d'eau. Cette ſéchereſſe fit penſer les principaux habitans à tirer parti du crédit qu'avoit un de leurs compatriotes nommé Peloux, auprès de M. d'Armenonville, Garde des Sceaux. Ils obtinrent Arrêt du Conſeil du 6 Novembre 1723, qui leur permit de faire conduire dans leur ville les eaux des ſources de *Châtel-Arnaud*. Mais M. de *Montauban*, Marquis de *Soyans*, Seigneur de Châtel-Arnaud, y forma oppoſition en 1726. Par Arrêt du Conſeil rendu en 1730, les habitans de Saillans ont été condamnés à payer au Seigneur de Châtel-Arnaud une rente de 15 livres pour l'albergement des eaux; & à *Barnave* la ſomme de 1500 livres pour les dommages qu'on lui avoit cauſé, en prenant les eaux qui ſervoient à ſa Blancherie. Les Peloux furent condamnés à faire détruire à leurs frais & dépens l'aqueduc qu'ils avoient fait conſtruire, & on leur interdit l'uſage de ſes eaux. Il fut auſſi ordonné par l'Arrêt, qu'une certaine inſcription qu'ils avoient fait mettre ſur l'Hôtel-de-Ville, ſeroit effacée, &c.

Le TRICASTIN retient encore aujourd'hui ſon nom des *Tricaſtins*, petit peuple client des *Cavares*, dont les principales villes étoient *Auguſta-Tricaſtinorum*, aujourd'hui Saint-Paul-trois-Châteaux; & *Neomagus*, Nyons, petite ville des Baronies, fameuſe par le Ponthias, & par d'autres curioſités dont nous avons déja parlé. Ce pays [1] forme ſur la rive gauche du Rhône un baſſin entre Donzerre & Montdragon, où Pierre-Latte & Saint-Paul-trois-Châteaux, ſont renfermés. Après la diſſolution du dernier Royaume de Bourgogne, le Tricaſtin devint l'appanage de l'Evêque du Diocèſe, & paſſa à la France avec le Dauphiné, &c.

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, Capitale du Tricaſtin, étoit connu des anciens, ſous le nom d'*Auguſta-Tricaſtinorum* [2]; ce lieu a pris ſon nom de ſon quatrième Evêque, qui étoit ſi aimé & ſi honoré du peuple, que la Ville même reçut le nom du Prélat qui étoit l'objet de ſa vénération. Cette petite Ville, enceinte de bonnes murailles, eſt ſituée dans une vallée, ſur un petit rocher de grès à gros grains, qui paroît une continuité de la fameuſe montagne de Saint-Juſte, ainſi appellée d'une Chapelle qui étoit à ſon ſommet, & que M. Genton a fait connoître aux Naturaliſtes, par la ſingularité des corps marins qu'elle renferme, & des bancs de tripoli que M. Guettard y a remarqués [3]. On peut voir ce que l'on a dit ci-devant à l'article de *l'Ordre Eccléſiaſtique*, ſur l'Evêché, la Cathédrale & le Chapitre de Saint-Paul-trois-Châteaux. Les Jacobins y ont un beau Couvent hors de la Ville; le portique fait un agréable effet aux yeux par les arbres dont il eſt accompagné, &c. Il y a dans le voiſinage une ſource de ſel gemme, &c.

Les autres lieux du Tricaſtin ſont, 1°. DONZAIRE, ou *Donzerre*, Bourg ſitué dans une grande plaine, au pied de la montagne de Château-Neuf, à quelque diſtance de la rive gauche du Rhône, à environ une demi-lieue de Viviers, qui eſt de l'autre côté du fleuve, & dont l'Evêque, Seigneur du lieu, ſe qualifie *Prince de Donzaire*, à deux lieues au nord de Saint-Paul-trois-Châteaux, &c. 2°. *PIERRE-LATTE*, Bourg que M. Expilly qualifie ville, que Piganiol place dans le Valentinois. Ce Bourg, dit-il, appartenant à M. le Prince de Conty, a un Gouverneur ſans appointemens du Roi; il eſt au pied d'un rocher qui ſe trouve ſeul au milieu d'une

[1] Voyez ſur le *Tricaſtin*, la Géographie ancienne du Dauphiné, que nous avons miſe à la tête de l'*Hiſtoire* de cette Province. Bellovèſe s'arrêta pendant dix ans dans le Tricaſtin avec ſa Colonie de Gaulois, avant d'aller enlever l'Italie aux Etruſques. Annibal paſſa par le Tricaſtin, &c. p. 10-13.

[2] Le P. Briet, dit Piganiol, & M. de Valois, croient qu'*Auguſta-Tricaſtinorum*, S. Paul-trois-Châteaux, étoit auſſi appellé *Noviomagum*, ou *Nœomagus*; mais Holſtenius, Scaliger & le ſavant P. Hardouin croient que *Noviomagum* eſt Nyons, petite ville, chef-lieu de la Baronie de Montauban, dont on a parlé à l'article *des Baronies*.

[3] Encore une fois, le principal mérite de cette *Deſcription du Dauphiné* conſiſte à en rejoindre tellement les parties éparſes, qu'elles puiſſent ſe réunir pour s'éclairer mutuellement dans ſes principales branches, telles que la Géographie, l'Hiſtoire ancienne & moderne, l'Hiſtoire Naturelle & Economique, la partie Deſcriptive, &c Ainſi liſez ſur le *Tricaſtin* la Carte à la main, le ſeptième Mémoire de la partie Sabloneuſe, ſur le *baſſin de Donzaire & de Montdragon*, p. 40 de la Minéralogie, & le troiſième Voyage en Dauphiné du 19 Septembre 1775, pag. 228. Il faut y joindre l'explication & les remarques qui accompagnent les différentes vues du Dauphiné; mais c'eſt dans une table raiſonnée des Matières que nous faciliterons aux Souſcripteurs les moyens de trouver aiſément tous les divers objets de cette Deſcription, qui ſans cette table ne feroit pas d'un grand uſage; à moins qu'on ne faſſe ſoi-même une étude particulière d'un ouvrage, deſtiné à ſervir de modèle à la Deſcription des autres Provinces.

plaine [1], située sur la petite rivière de Berre, à peu de distance du Rhône, sur la route de Lyon en Provence, lieu d'étape, où il y a un Grenier à sel; à deux lieues du Pont-Saint-Esprit, &c. M. Guettard remarque dans ses *Itinéraires*, qu'on trouve à Pierre-Latte, chez M. Faure, Juge du lieu, quatre bons Tableaux du Parrocel, représentant les quatre Saisons, plusieurs cheminées de marbre, & entr'autres un dessus de commode de marbre verd antique qui est très-beau. On a parlé plus haut du *Canal de Pierre-Late*; 3°. Clansayes, village à une heure de Saint-Paul, qui a été secoué pendant plus d'une année par des tremblemens de terre, depuis Juin 1772, à Juillet 1773 [2]; 4°. Suze, Bourg où l'on trouve chez M. Ribail, Bourgeois, un Tableau du Titien, & un Cabinet de Fossilles de toute espèce des environs, &c.

## ARTICLE IV.

### *Histoire & Description de la Principauté d'Orange.*

*Par M. Béguillet.*

### Suite du Gouvernement de Dauphiné.

#### *Division de la Description particulière de la Principauté d'Orange.*

La Principauté d'Orange, qui doit son nom à la ville Capitale de ce petit Pays, fait actuellement partie du *Gouvernement de Dauphiné*, auquel elle a été réunie en 1731. La Description du Dauphiné seroit donc incomplette, si elle n'embrassoit pas l'Histoire & la Description d'un Pays qui en fait partie. Une nouvelle carrière s'ouvre à nos yeux, en ce que l'Histoire particulière de cette Principauté [3] est encore plus étendue, plus importante même que celle du Dauphiné dont elle fait actuellement partie, & que la ville d'Orange est une de celles qui possédoient les superbes débris de la magnificence Romaine, les Antiquités les plus entières & les mieux conservées jusqu'au commencement de ce siècle. Nous allons donc

[1] C'est de-là, selon M. Guettard, que vient le nom du Bourg de *Pierre-Latte*. Le haut de ce rocher isolé & calcaire, au milieu d'une plaine sableuse, est plat, & peut être regardé comme une masse de pierre, large & étendue, *Petra-Lata*, qui est le nom latin de Pierre-Latte. Quelle peut être la cause qui ait isolé ce monticule au milieu d'un bassin? Il soupçonne que les montagnes calcaires de Donzaire & de Mondragon, qui terminent le bassin aux deux extrémités, étoient liées par des montagnes intermédiaires, dont la destruction a formé le bassin, & dont les galets qui couvrent la plaine, sont les débris, &c. Voyez la *Description* de ce beau bassin, dans l'endroit cité à la note précédente.

[2] Voyez le *Journal de Physique* de M. l'Abbé Rosier de ce tems-là, & la Minéralogie de M. Guettard, p. 45 & 46, sur la cause d'un tremblement de terre aussi continu.

[3] *L'Histoire de la Principauté d'Orange*, a été publiée par *Joseph de la Pise*, Greffier & garde des Archives de la Principauté, sous ce titre : *Tableau de l'Histoire des Princes & Principauté d'Orange*, divisé en quatre parties, selon les quatre races qui y ont régné souverainement, depuis l'an 793, commençant à Guillaume au Cornet, premier Prince d'Orange, jusqu'à Frédéric-Henri de Nassau, à présent régnant, illustré de ses généalogies, & enrichi de plusieurs belles Antiquités avec leurs tailles-douces; à la Haye, de l'Imprimerie de Théodore Maire, grand *in-fol.* de plus de 900 pages. Superbe édition, ornée de Gravures précieuses, & dédiée au Prince d'Orange. On a encore les Histoires d'Orange par *Descossier* & Frédéric *Guibs*, qui n'ont traité que des Antiquités; & l'Histoire de la Ville & Principauté d'Orange, par le P. *Bonaventure de Sisteron*, Capucin, publiée en 1741.

ſous-diviſer, ce qui regarde cette Principauté, en pluſieurs Paragraphes, dont le premier comprendra l'Hiſtoire Ancienne de ce Pays, & la Deſcription de ſes Antiquités; le ſecond, l'hiſtoire des Princes d'Orange juſqu'à la réunion; le troiſième, l'Hiſtoire Naturelle & Économique de cette Principauté; & le quatrième, la Partie Deſcriptive.

### §. I.

### *Antiquités d'Orange.*

La fondation de la ville d'Orange [1] eſt incertaine & inconnue, comme celles de la plûpart des villes Celtiques. Suivant les uns, elle eſt d'origine Gauloiſe, puiſqu'elle étoit la Capitale des Cavares (*Arauſio Cavarum*) les plus puiſſans & les plus policés des Allobroges; (voyez ci-devant la *Géographie ancienne du Dauphiné*, pag. 5 de l'Hiſtoire); & elle devroit ſon nom au mot Celtique *Rhos* précédé de l'article *A*, qui ſignifie campagne bien arroſée, à cauſe des rivières d'Eigues, de Mayne & autres qui fertiliſent cette belle contrée. (Voy. Mém. ſur la langue Celtique, par M. Bullet, tom. 1, pag. 83). Selon d'autres Auteurs, cette ville doit ſa fondation aux Phocéens d'Aſie, qui après avoir fondé la République de Marſeille, s'étendirent dans les terres, où ils bâtirent pluſieurs villes, comme les noms & les terminaiſons grecques le déſignent; telles qu'Orange, appellée par Strabon *Araiſion*; Avignon, *Avenion*, &c. comme on le verra dans la *Deſcription de Provence*.

Quoi qu'il en ſoit de l'origine Grecque ou Gauloiſe de la ville d'Orange, elle étoit la Capitale des *Cavares*, dont le pays étoit bien plus étendu que n'eſt la Principauté d'Orange, puiſqu'ils poſſédoient encore Avignon, Cavaillon, Carpentras, &c. On peut voir dans l'*Hiſtoire du Dauphiné*, ci-devant page 14, & dans le tome premier de la *Deſcription de la France*, page 23, la conquête du pays des Allobroges, par Domitius-Œnobarbus, aïeul de Néron, & par Fabius-Maximus, qui firent élever un arc de triomphe à Orange, en mémoire de la célèbre victoire qu'ils remportèrent près l'embouchure de la Sorgue, ſur les Cavares, les Allobroges & les Arvernes commandés par le Roi Bituit. Selon d'autres, ce ſuperbe monument fut élevé par Marius, après les brillantes victoires qu'il remporta coup ſur coup ſur les

[1] Les noms, dit l'*Hiſtorien d'Orange*, ſont les images des choſes; ils n'ont été introduits que pour repréſenter la nature, de ce à quoi ils ſont appropriés. C'eſt de cette opinion qu'eſt né l'art futile des *Etymologiſtes*, qui a farci de fables & d'inepties tant d'ouvrages utiles d'ailleurs. Le nom d'*Orange*, défiguré du latin *Arauſio*, qui étoit celui de cette ville, a donné lieu à bien des ſyſtêmes. Strabon l'appelle *Araiſion*, & dit que c'étoit une Colonie des Phocéens de Marſeille : *hæc autem Colonia φωκαιων erat. Geogr. L. IV.* Ptolomée, Liv. 2, l'appelle *Arauſion*; cette terminaiſon *ion* annonce en effet un nom & une origine grecques. Ammien-Marcellin ſemble auſſi être dans la même opinion : *A Phoceâ Aſiaticus populus Harpali inclementiam vitans Cyri regis præfecti Italiam navigio petiit, cujus pars in Italiâ Veliam, in Viennenſi Maſſiliam. Dein ſecutis ætatibus oppida aucta virium copiâ inſtituêre non pauca, &c.* Li. 15, c. 23. Voy. auſſi *Herodot. Clio. Juſtin*, L. 43, &c. Du nom grec *Araiſion*, s'eſt formé le nom latin *Arauſio*, & les autres qu'on trouve dans les divers Auteurs, *Arauſica*, *Auraſica*, *Auraica*, *Aurengia*; c'eſt de ce dernier que vient le mot françois *Aurange*, qu'on écrit *Orange*. En effet, la proximité de ces pays devoit faire penſer que le nom d'*Orange* ne lui avoit été donné qu'à cauſe que ſon ſol produiſoit, ou devoit produire beaucoup d'*oranges*; ce qui a été le ſentiment de quelques Auteurs. La Piſe penſe au contraire, p. 4, qu'on ne lui a donné ce nom que par anti-périphraſe par une eſpèce d'ironie, l'oranger ne pouvant y venir à cauſe de l'impétuoſité du vent d'aurou (*aura*) qui ſouffle fréquemment, & y cauſe des ouragans. Ce qui a encore fait croire à d'autres, ſuivant le même la Piſe, que le mot d'Orange ne venoit

Ambrons, les Cimbres & les Teutons. On verra bien-tôt à quoi il faut s'en tenir fur ces deux opinions. Si l'on en croit M. Expilly, Jules-Céfar devenu Empereur, envoya une Colonie dans la ville d'Orange qui en prit le nom de Colonie des Secondains, *Colonia Secundanorum*. Cela eft autant que prouvé, dit-il, au mot *Orange*, Tom. V, page 306.

C'eft précifément la preuve qui manque. On trouve feulement dans Pline qu'à Arles habitoit la fixième Légion, la feptième à Béziers, & la feconde à Orange, Liv. 3, c. 4 [1]. Mais il ne dit pas que ce foit Céfar qui ait envoyé cette Colonie à Orange. Le fils du Grand Conftantin y fit une magnifique entrée, & y fixa fon féjour lorfqu'il vint dans les Gaules pour les adminiftrer au nom de fon pere. Une Colonne qui fubfiftoit au tems de la Pife, portoit cette infcription : *Conftantino Pio nobili, Cæfaris Conftantini Pii filio.*

A défaut du témoignage des Auteurs, ces fomptueux débris des Antiquités Romaines que le tems fembloit vouloir refpecter durant tant de fiécles, les Aquéducs, le Capitole, l'excellence de la Sculpture du grand Arc Triomphal, la beauté du Cirque d'Orange, &c. font des témoignages irréprochables de fon ancienneté, de fa magnificence, & du foin que prirent les Romains d'embellir cette ville, de tout ce que l'art avoit de plus rare & de plus exquis en fait de bâtimens. Les anciens MURS [2], dont il refte encore des veftiges, annoncent que la ville ancienne avoit une étendue confidérable. Le CIRQUE ou *Colifée*, que la Pife appelle *Théâtre*, & dont il a donné le plan ou la figure, eft dit-il, le premier de tous ces monumens, puifqu'il furpaffe tous les autres en antiquité, intégrité & fomptuofité de bâtiment. Il eft réputé par tous ceux qui l'ont vu, le plus fuperbe pan de muraille qui foit en Europe. Il eft fitué au pied de la montagne où étoit le fameux Château que Maurice de Naffau, Prince d'Orange, fit fortifier & revêtir de onze baftions que Louis XIV a fait démolir. Il étoit compofé de trois parties principales ; favoir, la *grande muraille* qui ferme le côté du Septentrion en droite ligne ; les deux *corps-de-logis* d'Orient & d'Occident, & le *demi-rond* qui

que de celui d'orage auquel on avoit ajouté une N. On fent combien ces étymologies font ridicules. M. Bullet croit au contraire que ces noms Grecs & Latins viennent du Celtique *Rhos*, qui veut dire campagne bien arrofée. M. Guettard, dans fon *Mémoire* fur la Principauté d'Orange, adopte cette derniere opinion. « On ne peut douter, dit-il, que » les Cavares qui habitoient ce pays, lorfque les Grecs, » & après eux les Romains, s'en rendirent maîtres, n'euffent donné un nom à leur patrie. Ils ne pouvoient » gueres lui en donner un qui convint mieux à la fituation de cette Principauté; elle n'eft en effet qu'une » grande plaine arrofée de plufieurs petites rivieres : » celle de *Maine* lave les murs d'Orange; celle d'*Eygues* » n'en eft qu'à un petit quart de lieue; la rivière d'*Argent* » coule au pied du Château de cette ville, & le *Rhône* » n'en eft gueres qu'à une lieue. Outre ces rivières, il » y a une fontaine à Orange qui fort d'un rocher près » de la ville, & qui s'appelle *Lavacrum* ; elle femble, » dit l'Auteur de l'*Atlas François*, emprunter fon nom » d'une vertu prodigieufe qu'elle a, de rendre fécondes » les femmes ftériles qui vont s'y laver, &c. ». On ne fait où M. l'Abbé Expilly a trouvé que quelques Ecrivains dérivent l'étymologie du nom de la ville d'Orange, du grec *Chryfopolis*, qui fignifie *ville d'or*, ou ville dorée, à caufe de la beauté & des avantages de fa fituation ; mais il femble qu'il y a fort loin de *Chryfopolis* à *Araufio*, Orange.

[1] Pomponius Mela dit la même chofe que Pline, & met la ville d'Orange fous le nom de *Secundanorum Araufio*, au nombre des Cités les plus opulentes & les plus célèbres de toute la Gaule Narbonnoife. *Urbium quas habet, opulentiffimæ funt Vafio Vocontiorum, Vienna Allobrogum, Avenio Cavarum, Arecomicorum Nemaufus, Tolofa Tectofagum, Secundanorum Araufio, Sextanorum Arelate, Septumanorum. Bliteræ.* Defcr. Orb. li. 2, c. 5, &c.

[2] L'Hiftorien dit que ces anciens murs étoient d'environ une heure & demie de circuit, qu'ils embraffoient toute la montagne du Château, en fermant au couchant la fontaine qui a confervé le nom de *Lavacrum*, parce que les femmes alloient s'y baigner & en boire pour s'aider à concevoir ; à caufe de quoi, dit-il dans fon langage naïf, « le menu peuple l'appelle encore par abu» fion du mot *Lavacrum*, d'un nom obfcène qui s'y ren» contre, en mangeant la lettre *r*. L'étoffe de ce vieux » mur, continue-t-il, eft compofé de même pierre, avec

aboutit

aboutit contre le pied de la montagne, & va se réunir avec la muraille & les bâtimens, pour faire la clôture en forme de demi-lune [1]. Cette grande muraille qui subsiste encore, est bâtie depuis le pied jusqu'au couronnement du côté du Septentrion, de grosses pierres de taille grises, sans qu'on puisse y reconnoître aucun ciment. Sa hauteur est de cent huit pieds, & sa longueur de trois cens. Le haut de cette muraille avoit douze pieds d'épaisseur. M. Expilly a donné une description fautive de cette muraille; il a tout confondu. Il prétend qu'elle avoit un parapet pour garantir les spectateurs des ardeurs du soleil; ce qui est absurde, puisque les spectateurs étoient disposés en hémicycle, sur des gradins autour de la muraille. Ainsi il vaut mieux s'en tenir à la description de la Pise, & consulter sa figure.

Le bas de cette muraille, dans la façade septentrionale, est composé d'arcs en forme de grandes portes, dont celle du milieu est la plus grande & la plus élevée. L'égalité & la proportion ont été si justement observées entre tous les autres arcs, avec leurs soubassemens, chapiteaux, pilastres, frises & corniches, qu'on peut regarder cet édifice comme un des plus réguliers que les Romains ayent construit. Ces arcs, dont la plûpart sont aujourd'hui fermés, étoient libres & ouverts pour servir d'avenues à l'entrée & à la sortie des jeux. *Aditus complures & spatiosos opportet disponere, ut cum populus dimittitur de spectaculis ne comprimatur, sed habeat ex omnibus locis exitus separatos sine impedimento.* Val. Max. C'étoitde ce côté que se faisoient les courses de chariots, les combats à cheval, & il y avoit un bâtiment à l'opposite. Dans la partie intermédiaire du mur est un second rang d'arcs fermés & percés d'un trou en voussure, & dont on ne devine pas l'utilité. Dans la partie supérieure, on voit un double rang de pierres en saillies de six pieds, & percées pour planter les piquets servant à attacher les voiles qui garantissoient les spectateurs de la pluie ou des ardeurs du soleil. Ces deux rangs

» mortier plus dur que roche, embellie dedans & dehors » de pierres de face de demi-pied en quarré; celle des » tours est de semblable construction. Tout autour, » s'y voient encore les fondemens des maisons autrefois » habitées. Nous avons vu cinq portes en ces murailles, » dont quatre assez entières ont été ruinées de notre » tems. Ces vieilles mâsures témoignent haut & clair, » que les ruines & les dévastations y ont été grandes & » fréquentes; la mémoire en est presqu'enterrée avec » elles.... Haute & sourcilleuse grandeur des Romains, » qu'êtes-vous devenue? &c. »

[1] Le *Cirque* d'Orange étoit conséquemment en forme de *Théâtre*, qui étoit un nom générique commun à tous les lieux publics destinés aux spectacles, ainsi que le montre l'étymologie grecque; *Theatrum quasi visorium aut spectaculum.* Lorsqu'on eut ensuite imaginé les jeux du Cirque & des Amphitéâtres, l'usage du nom de théâtre fut restraint aux seuls jeux scéniques. *Circenses ludi in Circo, ita scenici in Theatro agebantur.* Cassiod. Li. 5, epist. 42. J'ai donné l'explication des jeux scéniques; & la forme des théâtres dans une dissertation historique sur les théâtres, à la tête du *nouveau Théâtre Italien*, imprimé chez Morin en 1783. Le théâtre étoit donc un édifice fait en demi-cirque, ou demi-rond, qui contenoit plusieurs échafauds ou sièges pour les spectateurs, en face de la scène. L'amphitéâtre destiné pour les combats des gladiateurs & des bêtes farouches, étoit de forme ronde composé de deux théâtres joints ensemble. *Cum theâtrum quod est hemisphærium Græcè dicatur, amphitheatrum quasi in unum juncta duo visoria rectè constat esse nominatum....* Le cirque étoit un lieu entouré de murailles, servant pour les courses des chevaux & des chariots, pour les naumachies ou batailles navales, &c. On dérive ce mot de *circuitus* ou de *circum*, parce que dans la course il falloit tourner autour de la borne. *Dictus est circus quod in circuitu spectaculis edificatis ludi ibi fierent, & quod illi circum metas ferretur pompa & equi currerent: alii à Circe veneticâ Solis filiâ nomen habere volunt. Tertulli de Spectac.* Comme il se faisoit aussi des combats de gladiateurs dans les cirques, Cassiodore prétend que ces jeux furent appellés *Circenses, quasi circum enses*, parce qu'on circonscrivoit avec des piques ou des épées, l'espace où les gladiateurs devoient se battre. *Cassiod. Li. 3, ep. 51.* Le cirque d'Orange étoit un hémicycle propre à ces différens usages. On pouvoit courir la lice à cheval ou sur des chariots, le long de la grande muraille qui avoit trois cens vingt-quatre pieds de longueur. Les combats des gladiateurs ou des bêtes farouches, se faisoient dans l'hémycicle, &c.

de pierres en faillies font féparés par une bande traverfant la muraille, & entrecoupée à jour, pour laiffer paffer les cordages des voiles.

La face méridionale du côté de l'hémicycle, eft celle qui préfente le plus de chofes remarquables; on y voit un parquet couvert en voûte, avec un grand fiége de marbre qui étoit la place des Préteurs ou des Empereurs [1]: à droite & à gauche du parquet appliqué contre la muraille, & dans toute fa longueur, régnoit un rang de colonnes avec leurs chapitaux, & une corniche de marbre noir & blanc richement taillée. Aux deux extrémités de la muraille étoient deux corps-de-logis deftinés à renfermer les bêtes farouches & les hommes condamnés à ce genre de fupplice; & entre deux, des tours quarrées pour monter au *Podium* & à la galerie voûtée: les gradins en hémicycle, appellés par les Latins *fubfellium*, étoient pofés fur des voûtes, s'élargiffant en haut les unes fur les autres. Il ne refte plus aujourd'hui que la grande muraille & quelques voûtes du *fubfellium* fervant à d'autres ufages.

L'Arc Triomphal, qu'on nomme auffi *Tour de l'Arc*, à cinq cens pas de la ville, quoique dans l'enclos des anciens murs, feroit fans contredit le plus fuperbe monument de l'antiquité en France, s'il n'avoit point été altéré par des ouvrages poftérieurs; & fi on l'avoit confervé tel qu'il avoit été conftruit [2]. C'eft une tour foutenue fur trois arcs ouverts du Midi au Septentrion, & qui s'appuie fur quatre murailles bâties de gros quartiers de pierres de taille; elle a quatre-vingt-dix pieds de hauteur felon la Pife, & foixante-dix feulement fuivant M. Expilly. L'Arc du milieu eft le plus large & le plus haut: les deux collatéraux font plus petits & égaux. Sur la *face orientale*, qui a vingt-quatre pieds de largeur par bas, à caufe du mur en talus qui la mafque, dix-huit au milieu, & quatorze par en-haut, des figures font repréfentées au-deffus du mur moderne qui les couvre à moitié: ce font des captifs placés deux à deux entre les diftances égales des quatre colonnes, & furmontés de grands trophées d'armes, figurant les dépouilles des vaincus. On remarque dans ces trophées la figure de plufieurs armures anciennes, dont il feroit fans cela difficile d'avoir une idée jufte. On voit

[1] C'eft ce que les Romains appelloient le *Podium*. La richeffe de cette gallerie & des colonnes qui la décorent, annonce que ces places étoient deftinées aux perfonnes les plus éminentes; *Scenæ & Podio proximum fubfellium Principum fuit & Magiftratuum; fecundum & reliqua quibus conciftit Orcheftra Senatorum. Cafaub. in Aug. Suet.* M. l'Abbé Expilly femble avoir pris plaifir à eftropier la defcription de ce beau monument. Il place le *Podium* au-deffus des dix-neuf niches qui couronnent le faîte du bâtiment, &c. Ces niches étoient vraifemblablement deftinées, ainfi que quelques autres qui fe voient fur cette façade méridionale, à mettre les ftatues des Dieux en l'honneur defquels on célébroit les jeux fcéniques, comme nous l'apprenons de Suétone. *Erat autem theatrum in modum hemicycli cujus ab utroque cornu fcenæ erant, cum fingulis aris; quarum una Bacchi, altera ejus dei in cujus honorem ludi fiebant. Suet.*

[2] On a mafqué le pourtour de cet *Arc triomphal*, d'une muraille de pierre de taille en forme de talus, & l'on a exhauffé la tour & le bâtiment pour en faire une forterefle, comme on le voit par les créneaux, les canardières & les jours qu'on y a pratiqué pour les armes à feu. M. l'Abbé Expilly remarque qu'un Prince de la Maifon des Baux trouva fi beau l'Arc de triomphe, qu'il le fit revêtir de murailles de douze pieds de hauteur, & entourer de foffés; qu'il y fit bâtir des falles & des chambres, & en fit comme un Palais, où plufieurs de fes fucceffeurs firent leur réfidence ordinaire, comme on le voit par des actes datés, *de Arce Arcûs triumphalis.* Mais on ne voit pas qu'une tour foutenue fur trois arcs, mafquée par un mur en talus, puiffe former un Palais, à moins qu'il n'y eût des édifices attenans, ce qu'il ne dit point. Pour bien juger de ce monument, dit la Pife, il faudroit qu'il fût dépouillé de ce qu'on a pu y avoir ajoûté, qui n'eft rien au regard des rares antiquités qui y paroiffent. Je fuivrai la defcription de ce dernier Auteur dans le texte; M. Expilly n'a fait que le bouleverfer, pour donner un air de fraîcheur & de nouveauté à fa defcription.

ſur les deux trophées des extrémités, une enſeigne militaire portant la figure d'un ſanglier [1]; au-deſſus des colonnes règne une friſe, où l'on voit des gladiateurs combattant à outrance un à un en diverſes attitudes, & avec des armes différentes. C'eſt ſans doute la figure des captifs qu'après la cérémonie du triomphe on forçoit de combattre les uns contre les autres, pour le plaiſir & l'amuſement du peuple. La friſe eſt ſurmontée d'un architrave, où l'on voit le buſte d'une Divinité, dont la tête rayonnante eſt environnée d'un cercle d'étoiles, avec une corne d'abondance de chaque côté, & au-deſſus un tympan ſoutenu par deux Syrènes. La Piſe croit que c'eſt le ſimulacre du ſoleil avec ſes attributs, Divinité que les Romains honoroient d'un culte particulier. M. Expilly penſe au contraire que c'eſt tout uniment une figure ſymbolique, repréſentant la puiſſance & la ſupériorité de la République Romaine [2].

La *façade occidentale* repréſente de pareils captifs, avec des trophées d'armes pareils à ceux de la façade orientale; mais il n'y a ni friſe, ni couronnement, ni architrave au-deſſus des colonnes; tout a été ſacrifié aux conſtructions poſtérieures, pour fortifier ce côté de la tour. Il manque ſur le côté gauche de cette façade la figure d'un captif, & une groſſe pierre ſur laquelle étoient écrits, au rapport de l'Hiſtorien d'Orange, les mots *Theuto-Bocchus;* ce qui lui a été atteſté par pluſieurs perſonnes dignes de foi, qui l'ont aſſuré les avoir vus & lus. D'où il conclut que le captif qui manque étoit la figure du Roi des Theutons, fait priſonnier dans l'une des batailles gagnées par Marius, & mené en triomphe à Rome; & qu'ainſi l'arc d'Orange avoit été érigé en l'honneur de Marius [3].

La *façade méridionale*, large de quarante pieds, où l'entrée des trois arcs eſt à découvert, offre pluſieurs particularités dignes de remarque. Outre les ornemens des colonnes, chapiteaux, friſes, corniches, architraves qui décorent les arcs & toute la façade, on y voit au-deſſus du petit arc voiſin, du côté oriental, un amas prodigieux de toutes ſortes d'armes entaſſées, à

[1] M. Expilly, en copiant la deſcription de la Piſe, donne le nom d'*Oriflamme* aux enſeignes militaires. Voici ſes termes : *Au-deſſus de chaque trophée eſt la figure d'un pourceau* (celui du milieu n'en a point). *Le tout eſt ſurmonté de l'Oriflamme ou enſeigne des Romains*, appellé *Labarum*, *ou cornette du Prince*, &c. Dictionnaire, au mot *Orange*. Qu'on juge par-là, du ſoin avec lequel eſt fait le reſte de cette deſcription du plus beau monument de la France! C'eſt au Gouvernement qu'il appartiendroit de faire faire une deſcription exacte des Provinces du Royaume, & de ce qu'elles contiennent de plus curieux, en ſuivant l'ordre que j'ai indiqué & ſuivi dans les deux premiers volumes de cet ouvrage.

Pour revenir au ſanglier repréſenté ſur ces enſeignes militaires, voici un paſſage qui y a rapport : *Quatuor Principalia ſigna in caſtris habebant Romani; Lupi, Minotauri Equi & apri.... Apri namque quod confecto bello, inter quos pax fieret Cæſâ porcâ fœdus ſolerent firmare à quo qui reſiliret, non aliter ac cæſa porca lapidibus crudeliter obruta necaretur.* Ainſi ce porc, dans les enſeignes, ſembleroit annoncer qu'il s'agit ici d'une guerre faite à l'occaſion d'une alliance rompue. (Voyez ſur cette eſpèce d'enſeigne militaire *Plin. Li.* 10, *c.* 4. *Vulturius de re militari, Li.* 10. *J. Lips. Li.* 4 *de militiâ Rom. dial.* 5).

[2] En avançant un pareil ſentiment, c'étoit contracter l'obligation d'expliquer cette figure ſymbolique, & le ſens de l'emblême. Loin de là, M. Expilly dit au même endroit, qu'on croit que cela a été ajouté à cette façade, & qu'il y a aujourd'hui des choſes qui n'y étoient pas autrefois. Mais il n'en donne aucune preuve, ſinon qu'il ajoute; » d'où peut être venue, par exemple, une inſcrip- » tion qui eſt en certain endroit de l'arc, ſuivant quel- » ques anciens Mémoires, & qui n'eſt que ſépulchrale, » ſelon Gruter, p. 161, &c.

Je prie le Lecteur de voir tout ce paſſage dans le grand *Dictionnaire de la France*, tom. 5, p. 310, col. 2, & de juger après cela s'il eſt difficile de faire ſept ou huit tomes in-fol. où il n'y a rien à apprendre?

[3] Indépendamment du témoignage de pluſieurs perſonnes dignes de foi, l'Hiſtorien ajoute en marge, feu M. Jacques la Piſe, mon pere, m'a affirmé l'avoir vue, & y avoir lu le nom. *Non tantum nomina triumphantium his arcubus inſcripta, ſed & hoſtium devictorum gens, geſta, habitus & ſpolia inſculpebantur, veluti manſurum trophæum, quod patet ex Claudiani, Lib. 3, de laud. Stil.* La note ſuivante confirmera le récit de l'Hiſtorien d'Orange

l'usage des Romains; comme boucliers, épées, javelots, faiſceaux, caſques, enſeignes militaires, avec des ſangliers, &c. On lit pluſieurs noms gravés ſur ces boucliers, & ſur l'un d'eux *Mario*, ſur un autre *Dacudo*, &c [1]. Au-deſſus de ces armes, dans la friſe qui traverſe la façade, on voit d'autres gladiateurs à outrance, comme dans le côté oriental. Sur les côtés du tympan qui couronne le grand arc, & à ſa naiſſance, ſont des piéces de navires briſés, des mâts ſéparés, cordages, ancres & autres agrès de marine; ſur-tout le trident de Neptune, ſymbole de la puiſſance Romaine ſur les mers. Au-deſſus de ces pièces, près du côté oriental, on voit le buſte d'une femme qui ſemble ſortir d'une fenêtre, la tête appuyée ſur le bras droit, & portant de l'autre main un doigt dans l'oreille. On croit que c'eſt la figure de Marthe la Syrienne, qui, ſuivant Plutarque, *in Mar.* accompagnoit Marius dans les ſacrifices, & lui prophétiſoit l'avenir. On a écrit que tant qu'elle tenoit le petit doigt dans l'oreille, Marius obtenoit infailliblement la victoire ſur ſes ennemis. C'eſt ſans doute le ſens de l'attitude ſingulière de cette figure iſolée. A côté d'elle, dans une niche en forme de fenêtre, on voit la figure d'un homme à cheval, armé à la Romaine, que l'on croit être celle de Marius. M. Expilly, qui dit la même choſe, ajoute que *c'eſt le ſentiment de tous les connoiſſeurs antiquaires.* A côté de cette figure, & au-deſſus du grand arc eſt la repréſentation en relief, d'une grande mêlée d'hommes & de chevaux, figurant l'une des victoires remportées par Marius ſur les barbares. Ce bas-relief eſt exécuté ſur de groſſes pierres blanches de la nature du marbre, bien jointes & unies, travaillées avec beaucoup d'art, & d'une ſtructure délicate; ce qui fait paroître au naturel la figure des hommes combattant à pied & à cheval; les uns ſortant vainqueurs du combat, les autres bleſſés, ayant les membres mutilés ou étendus morts, renverſés ſur les chevaux, &c. On voit ce beau relief gravé ſéparément dans l'Hiſtoire d'Orange, page 27 [2].

La *façade du Septentrion* eſt la plus riche & la plus entière de tout l'Arc de Triomphe; ce qui ſe remarque ordinairement dans preſque tous les anciens monumens, où les parties expoſées au midi ſont toujours plus altérées que celles expoſées au nord. C'eſt le tems qui ronge & détruit, par l'action alternative du Soleil, des vents humides, &c. & cette action

[1] Le nom de *Marius* qui ſe lit ſur un des boucliers, ne doit laiſſer aucun doute ſur la cauſe & le tems de l'érection de cet Arc de triomphe, attribué à *Marius*, après la défaite des *Ambrons*, des *Cimbres* & des *Teutons*. Voyez ci-devant l'hiſtoire des *Allobroges*, p. 14, *note*. On ne conçoit donc pas, comment eſt-ce qu'on a pu avoir des doutes ſur l'époque & la cauſe de ce monument. M. Expilly qui en place l'érection ſous Auguſte, avec l'Arc de Carpentras & tous les autres Arcs qui ſe trouvent dans le même pays, avoue qu'on lit le nom de *Marius* ſur un des boucliers. Il cite même la deſcription que le ſieur Maurel, habile Peintre de la ville d'Orange, fit en 1740 de ce monument, par ordre de M. de Fontanieu, Intendant de Dauphiné. On y lit de même les noms *Mario* & *Dacudo*. Sur d'autres boucliers... *ium Curio*, .. *udillus*, &c. Il convient de plus, qu'on voit ſur cette même façade la figure équeſtre de *Marius*, & celle de la *Pythoniſſe Marthe la Syrienne*, qui accompagnoit toujours ce Général Romain; & il ne veut pas que ce monument ait été érigé en l'honneur de Marius. Cela nous ſemble tout-à-fait contradictoire. Il entremêle ſa deſcription des raiſons du ſieur Maurel, qui penſoit que du tems de la République, aucun Général Romain ne fit élever d'Arcs de triomphe dans le pays où il avoit vaincu les ennemis, parce qu'il auroit alors empiété ſur les droits du Sénat, &c. &c. Mais ſi ce monument a été érigé ſur le lieu en l'honneur de Marius, & en vertu d'un *Senatus-Conſulte* rendu à cette occaſion, comme il y a lieu de le croire, toutes ces frivoles objections tombent d'elles-mêmes devant la certitude des inſcriptions expreſſes, & les attributs qui déſignent l'époque de l'érection.

[2] Je ne me ſerois certainement pas autant étendu ſur les *belles Ruines* de l'ancienne ville d'*Orange*, ſi elles n'étoient pas gravées avec le plus grand ſoin & de la plus

eſt

eſt toujours plus conſtante & plus vive ſur les expoſitions méridionales. Malheureuſement celle-ci ſe trouvoit plus encombrée au pied, & la Planche la repréſente en cet état. On y voit, quant à l'Architecture, le même Ordre Corinthien des colonnes avec leurs chapiteaux, & les mêmes embelliſſemens qu'à celle du midi. Sur les deux petits arcs on voit pêle-mêle des tas d'armes antiques, avec les figures des Porcs & Sangliers au-deſſus des enſeignes militaires, dont on a expliqué plus haut le ſens. On diſtingue auſſi des noms ſur les boucliers, parmi leſquels on remarque celui de *Catulus*, Collégue de *C. Marius*; ce qui doit achever de diſſiper tous les doutes ſur l'érection de ce monument [1]. De chaque côté, après les corniches, les friſes & les architraves ſont repréſentés, toutes ſortes d'inſtrumens de marine briſés, mâts, cordages, amares & autres machines propres à la navigation, ainſi que le trident de Neptune en trois endroits. Plus haut encore, vis-à-vis du petit Arc du côté d'Orient (& non pas *en trois endroits*, comme le dit M. Expilly, qui a confondu ce que la Piſe rapporte du trident), ſont repréſentés les attributs de la Religion des Romains. *L'aſpergille* qu'on tenoit à l'entrée des temples dans des réſervoirs d'eau luſtrale, pour en jetter ſur le Peuple & ſur les Prêtres. Le *Perféricule*, vaſe fait en forme d'aiguiere pour contenir le vin qu'on verſoit ſur les victimes avant de les immoler. Le *Diſque*, grand plat-baſſin où l'on mettoit les entrailles des victimes immolées. Le *Simpule*, eſpèce de coupe dont le Sacrificateur ſe ſervoit, pour déguſter le vin des ſacrifices. Le *Litue* ou bâton augural en forme de croſſe, qu'on portoit devant le Sacrificateur. A côté de ces ſymboles religieux, dans une niche en forme de fenêtre, on voit la figure fort entière d'un homme à cheval armé à l'antique, vis-à-vis de l'autre qui eſt ſur la face oppoſée. On eſt fondé à croire, d'après les inſcriptions des boucliers, que cette figure eſt celle de *Lutatius-Catulus*; comme celle de *C. Marius*, ſon Collégue, ſe trouve ſur la face méridionale.

*L'intérieur de cette Tour*, depuis le pied à ſon ſommet, eſt formé par des voûtes en pierres de taille les unes ſur les autres. Ce qu'il y a de plus délicat & de plus riche en Sculpture & en Architecture y paroît encore en entier, comme on peut le voir par les figures finies

belle exécution, dans l'hiſtoire de cette Principauté, & avec leſquelles on peut conférer la deſcription que j'en donne ici. Nous ferons graver par la ſuite les mêmes antiquités dans l'état où elles ſe trouvent actuellement, lorſque les deſſinateurs, chargés de continuer les vues de la France, nous auront fait parvenir les deſſins. Il en ſera de même pour les antiquités de Carpentras, d'Arles, de Niſmes, &c. Les ſeules antiquités de Niſmes formeroient une ſuite de plus de ſoixante planches. On peut juger par-là de quelle importance ſera notre *Deſcription de la France*, ſi les ſecours d'un Gouvernement qui ſe fait gloire de protéger les Arts & les Sciences, & les encouragemens du Public nous mettent dans le cas de continuer cette entrepriſe auſſi immenſe que ruineuſe pour de ſimples particúliers; mais dont l'exécution ſeroit regardée avec juſtice comme un *Ouvrage National.*

[1] Dans la deſcription que les ſieurs Maurel pere & fils donnèrent de l'*Arc triomphal* d'Orange en 1740, ils ont été les pr.miers à faire la découverte que dans la table la plus baſſe & au-deſſus du petit Arc du côté du levant, on lit dans un bouclier, preſqu'au milieu de la table, ce mot en lettres unciales *CATULUS*. Plus bas ſont encore ces trois Lettres S. R. E. (c'eſt-à-dire, *Senatus Romanus erexit*). Dans un autre bouclier, au coin de l'édifice du côté du couchant, on lit ODYACUS. La Piſe, dans ſon hiſtoire, ne parle point de ces dernieres inſcriptions, quoiqu'il aſſure que la figure équeſtre qui ſe trouve du même côté, ſoit celle de *Catulus*, collégue de *Marius*; ce que M. Expilly répète après lui. Après cela on a peine à concevoir qu'il faſſe dire aux ſieurs Maurel, que jamais aucuns Généraux ne firent élever de monumens dans les Provinces du tems de la République, par la crainte d'exciter la jalouſie du Sénat & du peuple Romain. C'eſt au contraire du tems des Empereurs, où cette coutume ceſſa, parce que tous les monumens qui furent érigés depuis Auguſte, le furent toujours par la flatterie au nom des Empereurs mêmes; d'ailleurs les lettres S. R. E. (*Senatus Romanus Erexit*), découverte due aux ſieurs

que la Piſe en a inſérées dans ſon Hiſtoire d'Orange [1]. La voûte du grand Arc du milieu, ornée d'un compartiment fait d'une multitude de roſes toutes différentes (& non pas d'autres fleurs, comme le dit M. Expilly), eſt un ouvrage ſi exquis & ſi admirable, que l'on doute que la Sculpture actuelle la plus finie & la plus correcte, puiſſe atteindre ce degré de perfection. La voûte du petit Arc au Couchant, eſt auſſi embellie de roſes, entrelacées de bordures d'un travail achevé. Celle de l'autre Arc eſt appuyée ſur des colonnes de pierres blanches artiſtement travaillées. Au-deſſus des Arcs il y avoit cinq étages de chambres voûtées les unes au-deſſus des autres, embellies de roſes ſculptées dans le même goût, & de colonnes ouvrées avec divers ornemens. Cet édifice étant découvert, on le voyoit avec chagrin menacer ruine de toutes parts. Mais M. Expilly nous apprend que vers 1741, le feu Prince de Conty, toujours attentif aux beſoins de ſes ſujets, ordonna à la Ville d'Orange de faire toutes les réparations néceſſaires, pour que ce bâtiment ruineux n'entraînapas quelque jour celle de l'Arc de Triomphe, & ne l'enſévelit ſous ſes décombres. La Tour bâtie ſur l'Arc fut détruite, ainſi que les talus qu'on avoit faits pour la ſoutenir. Les arcs bouchés furent ouverts; on rebâtit l'angle de la façade occidentale qui s'étoit écroulé; le terrein fut applani, les murs de revêtiſſement abattus, les foſſés comblés, & le monument reſtitué en partie dans ſon premier état [2].

Il y a bien des écrits pour & contre, ſur cet *Arc de Triomphe*. Peyreſc, Pontanus, Gronovius & J. Frédéric Guibs ont penſé qu'il avoit été érigé à la gloire de *Domitius-Ænobarbus* & de *Quintus-Fabius-Maximus*, après qu'ils eurent vaincu les Allobroges & Teutomale Roi des Saliens des environs de Marſeille, qui s'étoit réfugié chez ces peuples. (Voyez ci-devant l'hiſtoire des Allobroges, pag. 14) [3]. Mais tout concourt à faire rapporter l'érection de ce beau monument, aux victoires de *Marius* & de *Catulus* ſur les Ambrons, les Cimbres & les Teutons, qui avoient déja terraſſé trois armées Romaines, & mis la Répu-

Maurel, fixe toutes les incertitudes, en prouvant l'exiſtence du Senatus-Conſulte : au ſurplus nous prions de conférer notre deſcription avec celle de M. Expilly, qui n'a pas profité du voiſinage pour vérifier ſur les lieux l'état actuel des choſes, & qui a tellement embrouillé la deſcription de la Piſe, qu'il eſt impoſſible de s'y reconnoître, quelqu'attention qu'on apporte à cette lecture fatigante.

[1] C'eſt-là, où il déplore l'avarice de ceux qui dégradoient ce *beau monument*, pour orner leurs maiſons de ſes débris, ou ſeulement ſe procurer des matériaux tout taillés; indépendamment de la vétuſté, qui tend toujours à la ruine des chefs-d'œuvre des anciens. *Quid non ſolvas, ô ſenectus, quæ tam Robuſta quaſſaſti!* Caſſiodore, qui fait cette réflexion morale, ajoute d'après l'*Edit du Roi Théodoric*, ſon maître, qu'il n'y a pas moins de gloire à préſerver les anciens monumens de l'injure des tems, qu'à en ériger de nouveaux? Eſt-ce-là le langage d'un Roi des Oſtrogoths, que l'ignorance traite de barbares, & que nous accuſons ſottement de la deſtruction de tous les monumens qui couvroient les Provinces de l'Empire. Ce fut au contraire ce grand Roi contemporain de Clovis, dont il obſcurcit la gloire, qui ſauva Orange & toute la Narbonnoiſe du ravage des Francs, après la mort d'Alaric. C'eſt lui qui rétablit les Arts & les Sciences dans l'Occident, après avoir fondé le Royaume d'Italie, & dédaigné le titre d'*Empereur* avili par ceux qui l'avoient porté juſqu'à lui. Son Edit, pour la conſervation des anciens monumens, ſuffiroit ſeul pour faire l'éloge de ce grand Prince, & le blâme de ceux qui les ont laiſſé dépérir. On verra, au ſurplus, ce qui concerne plus particuliérement Théodoric, dans mon *Hiſtoire de Paris & de la France*, formant le troiſième tome de cette *Deſcription*, qui eſt actuellement ſous preſſe.

[2] Il y a ſûrement erreur au ſujet de cette anecdote rapportée par M. Expilly vers 1741. Puiſqu'il dit plus bas, que le Prince de Conty, qui jouiſſoit de la Souveraineté d'Orange, étant mort en 1727, la Princeſſe Douairiere céda cette Principauté au Roi; au nom duquel l'Intendant de Dauphiné en prit poſſeſſion en 1731 : c'eſt donc aux Intendans qu'il faut attribuer le déblai & la reſtauration de l'Arc d'Orange, ſi elle eſt de 1741, comme on le dit.

[3] Florus remarque, L. 2, c. 3, que *Domitius & Fabius-Maximus*, firent élever des tours de pierre &

blique dans le plus grand danger. Marius, le ſalut de ſa Patrie dans cette extrémité, ſe cantonna ſur les bords du Rhône, dans la Camargue, qui en a, dit-on, conſervé le nom de *Campus-Marius*. Ce Général défit d'abord les Ambrons aux environs d'Aix, & le lendemain les Teutons, dont il prit le Roi *Theut-Bocchus*. Velléius & Eutrope diſent qu'il y eut deux cens mille hommes de tués, & quatre-vingt mille priſonniers. Les femmes des Barbares en vinrent elles-mêmes aux mains; pour reprocher la lâcheté aux fuyards, elles relevoient leurs vêtemens au-deſſus de leurs ceintures, en leur criant, lâches, rentrez d'où vous êtes ſortis, puiſque vous avez peur.

Ces deux premières batailles furent gagnées par Marius ſeul. Mais il partagea l'honneur de la troiſième victoire contre les Cimbres dans la plaine de Verſeilles en Italie, avec Catulus ſon collégue. Le Sénat nomma Marius ſecond Fondateur de Rome, & arrêta qu'il triompheroit ſeul; mais ce grand Capitaine voulut partager les honneurs du triomphe avec Catulus. Si l'on en croit l'Hiſtorien d'Orange, c'eſt à cauſe de ces grandes victoires que l'Arc Triomphal fut érigé. Le grand éloignement d'Orange des lieux où ces victoires, avoient été remportées a laiſſé des doutes; mais il faudroit détruire le monument lui-même, puiſque les noms & les ſtatues des deux Généraux s'y trouvent (voyez la note). Cependant il s'eſt élevé une troiſième opinion adoptée par M. Expilly [1]; ſavoir, que les Arcs de Triomphe d'*Orange*, de *Carpentras*, de *Saint-Remi*, & de *Cavaillon*, qui ſont voiſins les uns des autres, ont tous été élevés en l'honneur d'Auguſte, à-peu-près dans le même tems. On ne conçoit guères par quelle raiſon on auroit célébré les victoires de Marius, en l'honneur d'Auguſte. Il vaut mieux croire, avec l'Hiſtorien d'Orange, que la diſtance des lieux n'empêcha pas qu'on ne préférât pour l'érection de ce monument, une des principales villes de la Province Romaine.

Les Arénes étoient hors de la vieille ville d'Orange, à quatre cens pas de la nouvelle, au couchant, & dont le lieu a conſervé le nom de *Quartier des arênes*. Elles ſubſiſtoient encore à la hauteur de dix à douze pieds du tems de l'Hiſtorien d'Orange, qui en a donné la

des trophées d'armes ſur les lieux mêmes où ils avoient vaincu les ennemis, ſur leſquels ils firent graver des trophées d'armes ennemies, ce qui n'avoit pas encore été en uſage dans la République. La grandeur d'ame de ces fiers Républicains ne permettant pas d'inſulter aux malheureux. *Œnobarbus & Fabius-Maximus ipſis quibus dimicaverant locis, ſaxeas erexêre turres & de ſuper exornata armis hoſtilibus trophœa fixêre, cum hic mos inuſitatus fuerit noſtris : nunquam enim P. R. hoſtibus domitis ſuam victoriam exprobravit.* Cela peut d'autant mieux s'appliquer à l'Arc d'Orange, que c'eſt dans le voiſinage de cette ville, ſur les bords de la Sorgue, que Domitius-Œnobarbus remporta la victoire dans le premier combat que les Romains aient donné hors de l'Italie contre les Gaulois. Mais il eſt aſſez difficile de croire que le premier Arc de triomphe, érigé dès l'an de Rome 630, ait été d'un travail auſſi achevé, outre que le Général n'en avoit pas obtenu la permiſſion du Sénat. D'ailleurs les mots écrits ſur les boucliers qui ont apparemment échappé à ces Antiquaires, forcent d'attribuer ce monument aux victoires de Marius. Le nom de *Teuto-Bocchus*, que la Piſe aſſure avoir vu & lu ſur le monument, ne laiſſe aucun doute. En effet, ce Roi des Theutons, d'une taille giganteſque, fut fait priſonnier dans la ſeconde bataille, & mené en triomphe à Rome; le paſſage de Florus dit qu'il ſurpaſſoit les trophées d'armes qu'on portoit devant lui. *Certe Rex ipſe Theuto Bocchus quaternos ſenoſque equos tranſilire ſolitus vix unum cum fugeret aſcendit proximoque in ſaltu comprehenſus inſigne ſpectaculum fuit; quippe vir proceritatis eximiæ ſuper tropæa ipſa eminebat.* L. 3, c. 3.

[1] L'Auteur de la *Diſſertation ſur l'Arc d'Orange*, inſérée dans le Mercure de Mars 1730, appuie cette opinion ſur ce qu'on lit dans Suétone, qu'*Auguſte* engagea les Conſuls & les Prêteurs à élever des monumens dans leurs Provinces, & qu'il eſt vraiſemblable que les Arcs d'Orange, de Cavaillon, &c. ont été élevés tous en même tems pour plaire à cet Empereur, quoique tous de différent travail. Rien n'eſt au contraire moins vraiſemblable, qu'on ait voulu conſacrer du tems des Empereurs les triomphes de la République. M. Expilly appuie le ſenti-

figure. C'étoit un bâtiment ovale, ſans ſieges [1], bâti de petites pierres de taille griſes, d'un demi-pied quarré, liées avec un fort ciment, percé de vingt-quatre portes ou arcades, & ouvert en tout tems aux amuſemens du peuple, pour ceux qui voulant donner des preuves de leur force, de leur adreſſe ou de leur valeur, venoient s'y exercer. Il n'en reſte plus de veſtiges.

L'Aquéduc d'Orange, deſtiné à y amener les eaux, eſt encore un de ces bâtimens qui atteſtent la puiſſance des Romains, & qu'on ne peut enviſager ſans une ſurpriſe mêlée d'admiration & de reſpect pour ce peuple étonnant, qui fut notre maître pendant cinq à ſix cens ans. On nous prendroit en effet pour des Pigmées & des Mirmidons, en comparant nos monumens publics avec ceux des Romains. Où prenoient-ils donc des bras, des hommes, des artiſtes, des tréſors? Nous, dont le Louvre n'eſt pas encore achevé depuis tant de ſiécles, faute de moyens! L'Aquéduc fut conſtruit pour amener à Orange l'eau de la rivière de Grouſel à ſa ſource, près Malaucène, petite ville du Comtat Venaiſſin, diſtante de ſix heures de chemin. La bonté & la grandeur de cette fontaine qui fait mouvoir pluſieurs moulins à ſa ſource, déterminèrent les Romains à en tirer l'eau par un Aquéduc d'environ neuf lieues, à cauſe des détours, & pour éviter la rencontre des montagnes. On voit encore en pluſieurs endroits, depuis Malaucène juſqu'à Vaiſon, & depuis cette ville juſqu'à Orange, pluſieurs maſures, voûtes & débris conſidérables de cet ancien Aquéduc [2]. On en voit un reſte dans une muraille de quinze cens pas de longueur, douze de hauteur, & cinq d'épaiſſeur, tirant du levant juſqu'à la Tour de l'Arc. Il entouroit la montagne du Château juſques derrière le Cirque, où étoit le réſervoir. La quantité de ſources qui ſe trouvent à Orange, fait croire que ce ſuperbe Aquéduc n'avoit pour but que de fournir aux bains publics & privés, une eau moins vive & adoucie par le trajet. Si l'on eût exécuté à Paris, où l'on a tant beſoin d'eau, le projet de M. de Parcieux, d'y amener la rivière d'Yvette; alors on auroit du moins un monument qui auroit pu entrer en quelque comparaiſon pour l'utilité, avec les ſomptueux

ment de l'Auteur par une ſinguliere raiſon ; il dit, article *Carpentras*, « qu'on reconnoît le goût du » ſiècle d'Auguſte dans tous ces Arcs de triomphe; que » chaque ſiècle a ſon goût, que celui où nous vivons ſe » diſtingue par le ſentiment d'amour, qui lie au meilleur » des maîtres (le feu Roi Louis XV) la plus heureuſe » des nations ». Voilà, ſans doute, un ſentiment louable commun à tous les bons François; mais ce n'eſt pas une raiſon d'Antiquaire. O François! lui dira-t-on, aime ton Prince, mais ne décris pas ſon Royaume.

[1] Les *Arènes*, ainſi appellées du ſablon qu'on répandoit ſur le ſolage pour empêcher que les coureurs, les lutteurs, les gladiateurs & les combattans ne fiſſent des chûtes dangereuſes (*ejus area dicebatur cavea & arena, quod arena ſpargeretur ut certantes ſine offenſione caderent, Suet.*), étoient à-peu-près de la forme des *Amphitéâtres* ; à l'exception que ceux-ci, entourés de gradins (*ſub-ſellia*) pour aſſeoir les ſpectateurs, étoient réſervés pour les jeux ſolemnels, les combats des bêtes féroces & des hommes, les grands ſpectacles: & par la même raiſon on donnoit auſſi le nom d'*Arènes* à l'eſpace intérieur des *amphitéâtres*, des *cirques*, &c. Mais les *arènes*, proprement dits, étoient ſimplement deſtinés aux amuſemens du peuple, & ouverts en tout tems pour s'exercer à la lutte, aux combats, à la courſe, &c. Les Arènes de Niſmes étoient réellement un amphitéâtre à cauſe des ſiéges & du bâtiment qui les entoure; ceux dont il eſt ici queſtion, ſont dès Arènes proprement dits. Il ne faut pas croire, comme le dit M. Expilly, que ce fut un lieu deſtiné aux combats des bêtes féroces, puiſqu'il étoit iſolé & ouvert de toutes parts; ni ajouter, comme il le fait, qu'il y avoit des portes en dehors, puiſque c'étoient de ſimples arcades à jour, &c.

[2] L'*Aquéduc* eſt d'autant plus remarquable, qu'on n'avoit pas beſoin d'eau à Orange; l'Hiſtorien remarque que tout autour de la ville, & même dans l'enceinte des vieux murs, on voit de très-belles ſources & fontaines: & qu'ainſi c'étoit plutôt un témoignage de leur magnificence, pour avoir de l'eau courante, aérée, venant de plus loin, plus propre & ſalutaire à boire & à s'y baigner,

ouvrages

ouvrages des Romains. Voyez dans notre *Traité général des Grains & des Subſiſtances du Royaume*, la deſcription de l'Aquéduc de Lyon.

Les Bains conſtruits à Orange par les Romains, étoient ou *publics*, ou *privés*; les premiers étoient dans une eſpèce de groſſe *Tour Ronde*, appellée la *Maiſanou*, dont on peut voir la figure & la deſcription dans l'*Hiſtoire d'Orange*, page 34. Cette tour étoit au couchant, au pied de la montagne du Château joignant les murs de la vieille Ville : elle étoit ſoutenue ſur quatre grands arcs ouverts, dont deux de chaque côté, bâtis de groſſes pierres de taille; à droite & à gauche étoient de longues grottes voûtées, ainſi que les chambres des Bains [1]. Les veſtiges qui l'entourent encore, annoncent que le grand Aquéduc y alloit verſer une partie de ſes eaux. Il y avoit des réſervoirs pour les contenir, & au-deſſous des canaux pour la vuidange des eaux ſales & inutiles. Du tems que pluſieurs Princes d'Orange tenoient cette ville en pariage, ils avoient fait conſtruire de ſuperbes bâtimens au-deſſus de la tour des Bains; mais ces nouvelles conſtructions étant tombées en 1210, l'édifice Romain ſubſiſta tel qu'il étoit auparavant, & que la Piſe en a donné le plan, juſqu'en 1621, qu'on en abattit une partie pour prendre la pierre; on l'a depuis fouillé juſqu'aux ſondemens pour en enlever les débris. On peut voir dans M. Expilly une lourde mépriſe ſur ces Bains Romains; il prétend que la tour même & les Bains furent enſévelis en 1610, & cependant il les décrit comme s'ils ſubſiſtoient encore; double faute. En divers endroits de la ville, on a trouvé des bains particuliers; la Piſe cite celui de la maiſon d'un Marchand de Vin qui en faiſoit ſa cave, & dont les murs & le pavé de marbres de couleurs, & autres pierres précieuſes, formoient une moſaïque ſi bien jointe, que le vin répandu s'y conſervoit ſans ſe perdre [2].

Les Grands Chemins, entrepriſe que le ſeul Empire Romain étoit capable de former & d'exécuter, ſubſiſtent encore en partie aux environs d'Orange. Perſonne n'ignore qu'Agrippa,

que pour quelqu'autre néceſſité publique & particuliere : *Aquæductus magnitudinis Imperii Romani præcipua indicia &c. Frontin, Lib. 2, de Aquæd.* Celui d'Orange étoit garni d'arcs en haut & en bas, tous diſtingués par leurs pilaſtres, chapiteaux, corniches, friſes, architraves, faits pour l'ornement, puiſque ces arcs étoient fermés; les chapiteaux, corniches, & la ligne du milieu, étoient de pierres d'une groſſeur immenſe; le reſte de la ſurface de la muraille revêtu de petites pierres de taille de ſix pouces en quarré. Voyez la figure de cette étonnante conſtruction dans la Piſe, & le cours de l'aquéduc, depuis Malaucène. Dans le haut de la muraille étoit la *Forme* du canal qui conduiſoit l'eau, creuſé dans de groſſes & larges pierres. Ces Formes étoient compoſées ou avec du ciment & gravois, ou creuſées dans la pierre même, ou avec des tuyaux de plomb, puiſqu'on en a trouvé beaucoup le long de ce canal; ou avec brique & terre cuite. *In formis Romanis utrumque præcipuum eſt, ut fabrica ſit mirabilis & aquarum ſalubritas ſingularis. Caſſiod.* Il dégorgeoit ſon eau dans un Château ou réſervoir public derrière le cirque, d'où elle étoit diſtribuée par d'autres petits aquéducs dans les bains publics & dans les maiſons des particuliers, &c.

[1] Dans les commencemens de la République, l'uſage des bains étoit indiſpenſable aux Romains dans un climat chaud, & dans un tems où l'uſage du linge étoit peu commun. Ils y étoient ordinairement avant le ſouper, au retour de la promenade, ou après quelque exercice violent. Mais dans la ſuite les bains devinrent d'un luxe effrayant, juſqu'à faire répandre le long des murs & des pavés, des onguents précieux. Sénéque ſe courrouça contre les eſclaves & les affranchis de ſon tems, qui fouloient aux pieds les pierres précieuſes dont leurs bains privés étoient ornés & pavés. *Cum apud Romanos uſus lini eſſet rarior, ſudorem ſordeſque corporibus ſœpius abluere neceſſe habebant. Uſitato more, ante cœnam balneis utebantur; item poſt ambulationes, exercitationes, operas, ſæpe neceſſitatis cauſâ, non raro voluptatis. Sola & parietes unguentis illinebantur. Idque non ſolum potentiores factitarunt, ſed in privato quoque homine, ac demum in ſervo Plinius notavit : & Seneca aquam argenteis epiſtomicis fundi, in plebeiis fiſtulis, & in libertinorum Balneis gemmas calcari indignatur. (Georg. Fabric. Roma.)*

[2] M. Expilly décrit d'autres antiquités d'Orange, comme une maiſon de *Veſtales*; des temples élevés à *Mars*, à *Hercule*, à *Diane*; mais comme il n'étoit plus

gendre d'Auguste, choisit Lyon comme le centre des grandes routes & des chemins militaires qui perçoient les Gaules en ligne droite, & dans tous les sens, jusqu'à la mer; ou jusqu'aux Alpes & aux Pyrenées qu'ils traversoient, & dont les distances étoient marquées par des colonnes milliaires. Comme nous en avons parlé en grand détail dans la *Description Topographique des Gaules*, qui doit précéder celle de la France, nous sommes dispensés d'en rien dire dans les Descriptions particuliéres. La fameuse Table de Peutinger marque trois grandes routes partant de la ville d'Orange, ou y aboutissant.

## §. II.

### *Abrégé de l'Histoire des Princes d'Orange.*

La Ville & la Principauté d'Orange, comprises d'abord dans *l'Allobrogie*, dont on peut voir ci-devant la description, pag. 3 & suiv. firent long-tems partie de la *Provence*, connue avant les Romains sous le nom de *Celto-Ligurie*, & ensuite sous le nom de *Province*, qui s'est conservé dans le nom François. C'est dans cette contrée que l'Empire Romain rendit, pour ainsi dire, les derniers soupirs, puisque la ligue des familles Sénatoriales, dont le Comte Gilles & son fils Siagrius, tous deux successivement Rois des Francs, furent les derniers défenseurs, se maintint long-tems dans l'indépendance contre les attaques impuissantes des Barbares. Il fallut enfin céder à la puissance des Rois Visigoths, dont le siège étoit à Toulouse. Les Bourguignons & les Francs se disputèrent tour à tour ces pays qui furent repris sur eux par Théodoric, Roi des Ostrogoths, tuteur & ayeul du fils de l'infortuné Alaric, tué par Clovis en 507 [1].

Après la destruction de l'Empire des Visigoths en Espagne par les Sarasins, ces derniers se jettèrent dans les Provinces méridionales appartenantes aux Visigoths, & s'y maintinrent

fait mention de ces antiquités, ni même d'aucuns vestiges dès le commencement de l'autre siècle, & que l'Historien d'Orange n'en parle pas, j'ai cru également inutile d'en faire mention. Il en est de même du *Capitole* qu'il dit avoir été ainsi appellé, parce qu'il étoit situé sur la montagne, & que Maurice de Nassau conserva dans son entier, pour en faire la plus forte place du Royaume, que Louis XIV fit détruire en 1673; & du *Champ de Mars*, où il dit que la jeunesse s'amusoit à tirer des armes, à monter à cheval, à former les sieges des villes, & où l'on brûloit les corps morts. Il cite encore une statue d'albâtre de la *Déesse Flore*, de trois pieds de hauteur, & des *Mosaïques* qui ont fait autrefois l'admiration des curieux. Mais la Pise, qui a recueilli toutes les antiquités d'Orange avec tant de soin, n'en parlant pas, j'imiterai sa discrétion, pour ne pas donner dans le fabuleux ou l'inutile; d'autant qu'il ne s'agit ici que de monumens publics existants.

[1] C'est dans la *description* de la *Provence* & du *Languedoc*, en traitant spécialement l'histoire des *Visigoths*, qu'on verra les révolutions de ces Provinces, qui furent alternativement la proie des Visigots, des Bourguignons, des Francs & des Sarasins; réunies un moment à la Couronne sous la famille des Pepins, & formant ensuite autant d'Etats séparés. Ainsi nous ne pouvons pas reprendre le fil historique à chaque petite contrée. Il suffit de commencer la chaîne à l'instant, où le Pays que nous décrivons a formé une petite Souveraineté séparée & indépendante. Voyez ci-devant l'*Histoire du Dauphiné* & celle de *Bourgogne*, d'après lesquelles j'ose croire que les Lecteurs seront bien convaincus de la vérité de ce que j'ai souvent avancé, que non-seulement nous n'avions encore dans notre langue aucune bonne *Histoire de France* complette; mais qu'il étoit même impossible d'en avoir une, avant d'avoir réuni les *Histoires particulières* de toutes les Provinces qui composent la Monarchie dans une *Description générale du Royaume*, exécutée d'après le plan que nous en avons tracé.

long-tems après leurs défaites par Charles-Martel. On trouve en effet des Sarafins cantonnés dans le Dauphiné & la Provence jufqu'au onzième fiécle. Ils s'emparèrent de la ville d'Orange & de fon Diftrict en 730, après avoir tué le Comte *Theophud* qui y commandoit, & ils gardèrent ce beau Pays jufqu'à ce qu'ils en fuffent chaffés par *S. Guillaume*, furnommé *au Cornet*, tige de la première Race des Princes d'Orange, qui ne fournit guères que des noms.

*Première Race des Princes d'Orange.*

1. Guillaume I, furnommé au *Cornet* [1], fut un de ces Paladins fameux fous le règne de Charlemagne, & célébré dans les Romans, où l'on a défiguré fa véritable hiftoire. Il fut Comte de Touloufe, & fe fignala par plufieurs exploits contre les Sarrafins. Il prit fur eux la ville d'Orange que Charlemagne lui donna en propriété avec fon territoire, pour récompenfer fa valeur, vers l'an 793. Il fonda une Abbaye dans la vallée de Gellone, Diocèfe de Lodève en 804, & s'y fit Moine de l'agrément de l'Empereur en 806; il y mourut faintement le 28 Mai 808. *Bernard* fon fils fut Comte de Touloufe & de Barcelone; & il donna en dot la Principauté d'Orange à *Hérimburge* fa fille.

2. Hérimburge ou *Hérimbrue*, fille de *Guillaume au Cornet*, époufa un Seigneur de Provence, dont on ignore le nom. L'hiftoire ne dit rien ni de leurs actions, ni de leurs enfans. On eft également incertain du tems de leur mort.

3. Ugon & *Rorgon*, que l'on préfume être fils d'*Hérimburge*, prennent le nom de *Marquis* & de *Comte d'Orange* dans l'Election de Landon, Evêque de cette ville, qui fuccéda à Boniface en 839. C'eft à-peu-près ce qu'on en fait.

4. Alataïs, *Comteffe d'Orange*, fille de l'un des deux précédens, fut mariée, & refta veuve fans qu'on fache le nom de fon mari. Ayant eu quelque mécontentement de fon fils *Rambaud*, elle fit donation à S. Florent, Evêque d'Orange, de l'ancien Palais devant l'Eglife de Notre-Dame, & de plufieurs Seigneuries, notamment du Bourg de la Clâtre,

[1] *S. Guillaume*, furnommé *au Cornet*, parce qu'il portoit un cornet, ou un cor fur fon écu; & felon l'Auteur du Roman de fa vie, *Guillaume au court nez*, parce qu'il avoit eu le bout du nez coupé dans un combat contre le Sarafin *Corfolt* (opinion adoptée par Nicole Gilles dans fa Chronique), étoit fils de *Théodoric*, Prince de Bourgogne, & d'*Aldane*, fi l'on en croit l'Hiftorien d'Orange, qui cite le manufcrit de fa vie, confervé dans le Monaftère de S. Guillaume, diocèfe de Lodève, dont il fut fondateur, conforme à fa légende qui fe lifoit à Orange le 28 Mai, jour de fa mort. D'autres Romanciers le font fils d'*Aimery*, Vicomte de Narbonne & Comte de Touloufe, ce qui eft plus vraifemblable, puifqu'il fut lui-même Comte de Touloufe, Chambellan de Charlemagne. Il battit par-tout les Sarafins, & les chaffa au-delà des Pyrenées. Il prit la ville d'Orange fur un Chef ou Roi des Sarafins nommé *Theodard*, dont il époufa la fille nommée Guibor ou Guitburge, après qu'elle eut embraffé le Chriftianifme.

Les Sarafins ayant fait une feconde irruption pendant que Charlemagne étoit occupé en Germanie, fe débordèrent par toute la France, & s'avancèrent jufqu'à Paris, fous la conduite du géant Ifore. Guillaume étant volé au fecours des Parifiens, appella en duel le géant & le terraffa. Ce trait, tiré du Roman de S. Guillaume, a été inféré dans notre hiftoire par de graves Hiftoriens, tels que Nicole Gilles, Paradin &c. Corrofet & le P. Dubreul, Antiquités de Paris, Liv. 2, ne manquent pas de citer pour garant le tombeau même du géant, enterré dans la Chapelle S. Pierre, à S. Germain-des-Prés, & dont le cadavre avoit vingt pieds de long outre la tête. *Nos vidimus fepulchrum Iforeti in fuburbio Parifienfi viginti pedes in longum habens, præter cervicem & caput; quem fanctus Guillelmus peremit, &c.* C'eft ainfi que nos François écrivoient l'hiftoire.

qui commença dès-lors à prendre le nom de Saint-Florent [1]: elle prit par dévotion le nom de *Sœur de S. Florent*, comme le porte fon épitaphe, & mourut le 11 Octobre 900.

5. Rambaud I, *Comte d'Orange*, fils & fucceffeur d'*Alataïs*, eut un règne court & malheureux. La guerre & la pefte, dont la ville d'Orange fut affligée, entraînèrent une grande mortalité. Les Campagnes demeurèrent incultes, le commerce interrompu, la Religion bannie, & l'Evêché fut uni à celui de Saint-Paul-trois-Châteaux; on ne fait fi Rambaud I eut des enfans; il mourut vers 910.

6. Boson, *Comte d'Orange*; il fit élire par le Peuple & le Clergé, un Coadjuteur à l'Evêché d'Orange; c'eft tout ce qu'on fait de ce Comte [2].

7. Géralt Adhémar fe qualifie *Prince d'Orange* en 1086. Il pourfuivit la défunion de l'Evêché d'Orange d'avec celui de Saint-Paul. Le Pape Grégoire VII commit l'Evêque d'Albe pour y procéder de l'avis de l'Archevêque d'Arles & de l'Evêque de Viviers. Le Prince fit élire Guillaume, Prieur de S. Ruf: mais fon Diocèfe fut démembré de plufieurs places; il mourut en 1096.

8. Rambaud II fuccéda à *Géralt Adhémar*, & reprit l'ancien titre de *Comte d'Orange*, apparemment parce qu'il defcendoit de cette Maifon. Il fe croifa en 1097 [3] avec l'Evêque Guillaume, & ils partirent pour la Terre-Sainte où ils moururent.

9. Tiburge, fille & héritière de *Rambaud II*, fut mariée à *Guillaume d'Orange II* du nom, qu'on croit être defcendant d'*Ugon*, petit-fils de *Guillaume au Cornet*; cette Princeffe fit relever les murs d'Orange: elle partagea fa Principauté entre fes deux fils *Guillaume* & *Rambaut*; elle maria *Tiburge* fon aînée, à *Bertrand des Baux*, chef de la feconde Race, & *Tiburgette* la cadette à Adhémar de Marvieux; elle régna 35 ans.

10. Guillaume III & Rambaud III, eurent de grands démêlés pour le partage de leur

[1] *S. Florent*, né à Tours, de bas lieu, fit un pélerinage à Rome. Sa légende portoit qu'il fit plufieurs miracles dans le cours de fes voyages en Italie. A fon retour il s'arrêta à Orange, où il fut élu Evêque par le peuple & le Clergé, & il en remplit dignement les fonctions. Après fa mort il fut canonifé & enféveli dans fon Eglife de la Clâtre, qui a retenu fon nom jufqu'en 1614, que le Prince Philippe-Guillaume y établit un Couvent de Capucins.

[2] On ignore de quelle famille étoit ce *Bofon*, & quelle fut fa fucceffion. Il fe trouve ici un vuide de plus de cent foixante ans dans l'hiftoire d'Orange & la fucceffion de fes Comtes. On peut préfumer que la *Souveraineté d'Orange* paffa aux *Adhémar*, Seigneurs de Montélimart, puifqu'on trouve *Géralt Adhémar*, qui fe qualifie *Prince d'Orange* en 1086. (Voyez ce que j'ai dit de la famille des Adhémar, à l'article de Montélimart, p.....

[3] Le Pape Urbain II ayant prêché la *Croifade* au Concile de Clermont en Auvergne, où fe trouvoient un grand nombre de Souverains, de Princes & de Seigneurs, ils jurerent tous de fe liguer au nom de la *Croix* & fous fon enfeigne, pour la conquête de la Terre-Sainte fur les Infidèles, & pour la délivrance du nom Chrétien. Ils prirent tous une croix de drap rouge attachée fur l'épaule, & Godefroi de Bouillon fut fait chef de l'entreprife. Quelques Hiftoriens ont porté fon armée à fix cens mille hommes; d'autres à moitié, d'autres à cent mille; variation qui vient de ce que les uns s'y rendirent par terre, & les autres s'embarquèrent. Les commencemens furent heureux pour les Croifés; mais la défunion, l'ambition & la cupidité les perdirent. Funefte ambition, mére de l'injuftice, que de calamités n'as-tu pas engendré fur la terre? *Hominum animi in plus habendi cupiditatem & injuftitiam prolabentes bellis & tumultibus omnia mifcent; atque hinc interitus multaque gentium interneciones eveniunt, innumeraque aliæ calamitates oriuntur.* Agath. Li. I.

leur Seigneurie. Rambaud porta l'inimitié jusqu'au tombeau [1]; & n'ayant point d'enfans, il institua ses beaux-frères en 1150.

11. Guillaume IV & Tibour sa sœur, enfans de *Guillaume III*, partagèrent l'autre moitié de la Principauté; Tibour, mariée à *Rambaud Guirand*, n'ayant point d'enfans, donna son quart aux Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem.

12. Rambaut IV, fils de *Guillaume IV*, n'ayant point d'enfans, il institua aussi l'Hôpital de S. Jean de Jérusalem, en haine de sa famille. Il mourut vers 1185; ainsi finit la première Race.

*Seconde Race des Princes d'Orange, de la Maison des Baux* [2].

13. Bertrand des Baux, fils de *Raimond Prince des Baux*, & *d'Etiennette* Comtesse & héritiere de Provence, épousa Tiburge d'Orange (9). Il succéda, comme on l'a vu, dans la moitié de la Principauté, & reçut le titre de *Prince*, de l'Empereur Frédéric I, dit Barberousse. Il eut de grands démêlés avec les Comtes de Toulouse & les Bérengers, pour la succession de Provence. Il fut assassiné par trahison en 1183, par Raimond V, Comte de Toulouse.

14. Guillaume V, son fils aîné, est le premier, selon la Pise qui dit en avoir vu les sceaux, page 71, qualifié *Prince d'Orange, par la grace de Dieu.* Il ajouta à ce titre celui de *Roi d'Arles*, qui lui fut conféré par l'Empereur Frédéric II, suivant les Lettres Impériales datées de Metz le 13 Janvier 1214 (Voyez la Pise & César Nostradamus, Hist. de Provence). Il eut de grands démêlés avec ses parents pour la Jurisdiction d'Orange. Il eut beaucoup à souffrir de la Croisade contre les Albigeois, & fut dépouillé par les Ecclésiastiques d'une partie de ses droits. Il mourut vers 1125.

15. Guillaume VI & Raimond I, succédèrent aux titres de leur pere, & à sa portion dans la Principauté d'Orange. Guillaume VII hérita de la part de son pere Guillaume VI. Les habitans d'Orange se révoltèrent contre lui & contre son oncle *Raimond I*, surnommé le *Victorieux*, qui les força de se soumettre, & qui rendit à Raymond II, son neveu, la part de ses peres. Ces Princes firent un traité forcé avec Charles d'Anjou, frere de S. Louis, Comte de Provence, du chef de Béatrix sa femme, fille de Raymond Bérenger dernier Comte

[1] La *Principauté d'Orange* avoit autrefois beaucoup plus d'étendue qu'elle n'en a aujourd'hui, voyez la Pise; mais elle formoit toujours une trop petite *Souveraineté* pour être démembrée, sur-tout pour la posséder en *pariage* dans un même chef-lieu. Ce qui ne pouvoit manquer de remplir ce petit Etat de troubles intestins. Ecoutez là-dessus les principes d'un grand Politique, de Tacite, dont les phrases sont aussi courtes que le sens en est profond.

*Unius imperii corpus, unius animo regendum videtur; sicuti ab uno gubernatore, una navis.* An. 1.

*Pacis interest, omnem potestatem ad unum conferri.* Histor. 1.

[2] *Les Baux*, Bourg en Provence, à trois lieues E. N. E. d'Arles, une lieue un quart S. S. O. de Saint-Remi, situé dans une contrée délicieuse, sur un rocher escarpé, qui n'est accessible que d'un côté, ayant à son sommet une plate-forme étendue & unie, qui n'est dominée par aucun endroit, & qui passe pour un chef-d'œuvre de nature. C'étoit un asyle assuré, où les anciens Seigneurs *des Baux* tenoient leurs effets les plus précieux. On a voulu souvent y établir les archives de la Province, & en faire un lieu fort qui seroit imprenable. C'étoit le chef-lieu d'une ancienne *Baronie*, composée de quatre-vingt villes, bourgs ou villages, qu'on appelloit *terres Baussenques*, tenues en Souveraineté par les anciens Seigneurs, après la dissolution du dernier Royaume de Bourgogne. Cette Baronie fut confisquée par Louis III, Duc d'Anjou & Comte de Provence: elle demeura unie au Domaine Comtal jusqu'en 1642, que Louis XIII l'érigea en Marquisat en faveur d'*Honoré II, Grimaldi*, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, dont le nom & les biens sont passés par mariage dans la Maison de Matignon.

de Provence. Les deux Raymond, Princes d'Orange, lui cédèrent leurs droits fur la Provence, ufurpée par les Bérengers, & lui cédèrent en même tems leur titre de *Rois d'Arles*, qui ne pouvoit qu'être très-onéreux dans la main de Princes auffi foibles [1]. Raymond I, dit le *Vieux*, mourut en 1182 à quatre-vingt ans.

16. Bertrand II, fils de *Raymond II*, & Bertrand III, fils de Raimond I, dit le Vieux, tinrent d'abord la Principauté en pariage; mais Bertrand III aquit la Souveraineté fur la ville d'Orange de Bertrand II fon parent, à qui il donna en échange la Seigneurie de Courtaifon & d'autres Terres. Il partagea auffi fon frere *Raymond III*. Depuis cette convention du 12 Mars 1293, la Principauté refta dans fon entier, & ne fut plus divifée. Le Seigneur de Courtaifon mourut en pélerinage à Rome. Bertrand III devenu feul Prince d'Orange, força l'Evêque à lui faire hommage de fon temporel. En 1305 le Pape Clément V tranfporta la Cour Romaine à Avignon, & plufieurs Cardinaux s'établirent à Orange, où ils firent bâtir des Hôtels. *Bertrand III* avoit époufé la fille d'un Comte de Genève, dont il eut fix filles & trois fils. *Guillaume* l'aîné étant mort avant fon pere, *Raymond* le cadet s'arrangea avec fes neveux, & *Henri*, le troifième, fut Chanoine d'Autun.

17. Raymond IV, Prince d'Orange, fuccéda en 1314 à fon pere *Bertrand III*. Il avoit époufé *Anne de Viennois*, petite fille de Humbert de la Tour-du-Pin, premier Dauphin de la troifième Race [2]. Il laiffa fix fils & trois filles, qui moururent tous fans enfans, excepté le fuivant. Il mourut en 1340, après avoir partagé fes enfans, & prohibé la divifion de la Principauté.

18. Raymond V, dernier Prince d'Orange de la *Maifon des Baux*. Il époufa en premières nôces Conftance de Tallard, dont il n'eut point d'enfans. Il fe remaria en 1359 avec *Jeanne*, héritiere du Comté de Genève, & fœur du Pape Clément VII. Mais il ne

Les anciens Seigneurs *des Baux* prenoient autrefois le titre de *Rois d'Arles*, titre fomptueux qu'ils ont vraifemblablement acheté des Empereurs à prix d'argent. On ignore l'origine de cette illuftre Maifon; car perfonne (je penfe) ne fera tenté d'adopter l'opinion de la Pife, qui la fait defcendre fort férieufement de *Melchior, Roi des Indes*, l'un des trois Rois-Mages conduits par l'étoile rayonnante jufqu'à Bethléem, où ils vinrent rendre hommage au Roi de la terre & des cieux, qui voulut naître dans une étable. Il ajoute qu'un des defcendans de ce Roi, nommé *Balthazard des Baux*, Roi de Tarfe, fous le Prête-Jean, quitta fon Royaume pour s'attacher à l'Empereur Théodofe, qui le mena dans les Gaules en 388, où il lui donna foixante-dix-huit villes ou villages. Il fit bâtir le Château *des Baux*, ainfi appellé du nom de fes ancêtres; c'eft de-là que les foixante-dix-neuf villes ou villages prirent le nom de *Terres Bauffenques*, & que cette Maifon porte dans fes armoiries une *étoile à feize rayons d'argent en champ de gueule*. Noftradamus dit dans fon Hiftoire de Provence, que les *Terres Bauffenques* ne furent jamais compofées que de foixante-dix-neuf villes, bourgs ou villages, parce que ce Roi Indien, inftruit dans la Cabale qu'il tenoit de fes peres, fe plaifoit dans les nombres 7 & 9, qui renferment des myftères inconnus. Voilà comme nos aïeux traitoient l'Hiftoire ancienne.

[1] « *Charles d'Anjou*, (dit affez plaifamment l'Hiftorien » d'Orange) demandoit à nos Princes cette ceffion l'épée » à la main, & la vouloit avoir par teftament ou par » codicile. Ainfi la belette veut manger la chauve-fouris, » foit parce qu'elle eft rat, foit parce qu'elle eft oifeau ». Charles de fon côté leur promit de les conferver dans tous leurs privilèges & exemptions pour les biens qu'ils poffédoient en Provence, & de leur retirer la portion que les Chevaliers de S. Jean de Jérufalem prétendoient dans Orange. Les fils des Princes d'Orange fuivirent Charles à la conquête du Royaume de Naples; & de *Bertrand des Baux*, l'un d'eux, font venus les Comtes d'*Aveline*, les Ducs d'*Atri*, & des *Urfins*. Au furplus je prie qu'on confere cet abrégé de l'*Hiftoire d'Orange*, avec les *Tables Généalogiques* des quatre Races, données par M. Expilly au mot *Orange*, afin d'éviter aux Lecteurs l'ennui de voir relever toutes les fautes de cet Auteur.

[2] L'Hiftorien d'Orange fuppofe que le *Dauphiné* devoit appartenir à *Raimond IV*, Prince d'Orange, comme mari d'*Anne*, fille de *Gui*, aîné des fils de *Humbert I*. On a vu ci-devant dans l'Hiftoire du Dauphiné, p. 44.

ſut pas faire valoir les droits de ſa femme, & perdit ce Comté. Il fonda une Univerſité dans ſa ville d'Orange, le 27 Mai 1365. Il fit fortifier la ville [1] pour ſe garantir des Bandes noires. Le Cardinal Robert de Genève, ſon beau-frere, ayant été élu Pape, ſous le nom de *Clément VII*, par les Cardinaux qui annullèrent l'élection d'Urbain VI, la guerre s'alluma par toute l'Italie. Urbain VI ayant chaſſé ſon Compétiteur, celui-ci vint avec la Reine Jeanne de Naples, Comteſſe de Provence, tenir ſa Cour à Avignon, & commença le grand ſchiſme en 1378. C'eſt-là où cette Reine infortunée fit donation de ſes Royaumes de Naples & de Sicile à Louis II Duc d'Anjou, & retourna en Italie, où elle fit une fin ſi triſte. Raymond V donna *Marie des Baux*, ſa fille unique, à *Jean de Chalon* [2], qui ſuccéda à ſon beau-pere, dernier Prince d'Orange de la Maiſon des Baux, mort en 1393.

*Troiſième Race des Princes d'Orange, de la Maiſon de Chalon.*

19. JEAN I, dit de *Chalon*, Prince d'Orange, à cauſe de ſa femme *Marie des Baux*, y ſuccéda en 1393, & hérita encore du Comté de Neufchâtel en 1406. Il s'attacha à Jean-ſans-Peur, Duc de Bourgogne, qu'il ſuivit dans toutes ſes guerres contre les Orléanois, & qui l'établit ſon Lieutenant Général dans les deux Bourgognes, Duché & Comté où il avoit pluſieurs Terres. Ce fut un Prince vaillant. Il mourut de peſte en 1418, après l'horrible maſſacre des Armagnacs. Il eut de Marie des Baux, 1°. *Louis* qui ſuit; 2°. *Jean de Chalon*, Seigneur de Viteaux, de Cuiſeaux, &c. 3°. *Hugues de Chalon*, mort ſans poſtérité; 4°. *Alix de Chalon*, mariée à Guillaume de Vienne, dont les deſcendans tranſmirent les droits de la *Maiſon de Châlon* à celle d'*Orléans-Longueville*, [3]; 5°. *Marie de Chalon*, femme de Jean de Fribourg, Comte de Neuchâtel, mort ſans poſtérité.

20. LOUIS I, dit *le Bon*, Prince d'Orange, avoit déja épouſé Jeanne de Montbéliard, lorſqu'il ſuccéda à ſon pere en 418. C'eſt une remarque aſſez ſinguliere, que ce Prince

que Humbert I eut dix enfans, & que *Gui*, Baron de Montauban, ne fut que le troiſième. *Jean I*, fils de Humbert, fut même Dauphin du vivant de ſon pere. Ainſi c'eſt par erreur que la Piſe, p. 81, fait de grands reproches à Raimond des Baux, Prince d'Orange, d'avoir vendu les droits de ſa femme moyennant 10000 livres au Dauphin *Jean I.* Il ne s'agiſſoit dans cette vente que de la Baronie de Montauban. (Voyez ci-devant, p. 44, note 1.)

[1] Le pays d'*Orange* & le *Comtat* furent déſolés par les Compagnies Bretonnes & les Bandes noires qui ravageoient la France. « Il eſt notable, dit l'Hiſtorien la Piſe, » que pour payer la garniſon, la ville emprunta quelque » ſomme d'argent, à raiſon de *quarante-huit pour cent*, » qu'on diſoit lors être petit profit ». Ces uſures énormes avoient été apportées par les Italiens qui habitoient alors le Comtat.

[2] La *Maiſon de Chalon* étoit du côté paternel une branche cadette des Comtes de Bourgogne, comme on le verra dans la *Deſcription de la Franche-Comté.* Etienne *II*, Comte d'Auxonne, eut de ſa femme Béatrix Comteſſe de Chalon, *Jean de Chalon*, ainſi appellé du nom de ſa mere, mariée en 1188. Telle eſt la ſouche de la Maiſon de Chalon, dont *Hugues de Chalon*, *Sire d'Arlay*, épouſa *Béatrix de Viennois*, fille du Dauphin Humbert I. (Voyez ci-devant, page 44, note). *Jean de Chalon*, Baron d'Arlay, ſon fils, épouſa la dame de Craon, dont il eut *Louis de Chalon*. Ce dernier épouſa *Marguerite de Vienne*, fille de Philippe de Vienne & d'Huguette d'Antigny. Il en eut *Jean de Chalon*, qui fut Prince d'Orange, par ſon mariage avec *Marie Des Baux.* On voit que le Dauphiné devoit auſſi appartenir à la *Maiſon de C alon*, du chef de Béatrix de Viennois, fille du Dauphin Humbert I; mais elle traita de ſes droits avec le Roi Jean, alors Duc de Normandie, qui lui donna une ſomme de deniers pour conſentir à la ceſſion que lui fit le dernier Dauphin en 1349. Voyez dans la Piſe le traité du 10 Juillet 1349, pag. 98, &c.

[3] *Jean de Chalon & Marie des Baux*, firent un teſtament, par lequel ils ſubſtituèrent tous leurs biens aux

guerrier qui fut toujours en armes pour le parti des Bourguignons contre le Roi Dauphin Charles VII, ait mérité le ſurnom de *Bon*, ainſi que Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, dont il fut partiſan. Rarement, en effet, les Princes guerriers ont-ils mérité ce titre. L'exercice des armes endurcit le cœur; l'habitude d'entendre les cris des malheureux, & de voir couler le ſang, ſemble exclure la bonté & la pitié: mais il eſt des ames élevées qui ſavent allier, comme celles de ces grands Princes, la valeur, l'intrépidité, l'amour de la gloire, à la générosité, à la douceur, à la débonnaireté, s'il eſt permis d'uſer de cet ancien mot ſi expreſſif, pour rendre les qualités qui leur ont mérité ce ſurnom. Le Prince d'Orange, entraîné malgré lui dans ces malheureuſes factions qui déſolèrent le Royaume ſur la fin du règne de l'infortuné Charles VI, fut nommé Gouverneur de Languedoc par la Reine Régente Iſabelle de Bavière. Il réduiſit la Province par la force des armes, & s'y fit aimer & regretter, parce qu'il ſavoit les ménager ſelon leur humeur [1]. Il fut le plus grand obſtacle aux progrès du Dauphin dans ces contrées. L'aſſaſſinat du Duc de Bourgogne ſur le pont de Montereau en 1410, ne fit qu'accroître le deuil & les malheurs de la France. Son fils Philippe ayant le ſang d'un pere à venger, fit exhéréder le Dauphin pour tranſporter la Couronne à Henri Roi d'Angleterre, gendre de Charles VI. Le Dauphin en appelle à Dieu & à ſon épée. Suivi de ſes partiſans, il reprit Niſmes & Aigues-mortes, & fit égorger tous les Bourguignons que le Prince d'Orange y avoit laiſſés en garniſon [2]. Il fit de vains efforts pour s'emparer d'Orange; ſes troupes furent repouſſées; mais il fit ſaiſir toutes les belles Terres que Louis de Chalon poſſédoit en Dauphiné. La guerre continuant par-tout avec fureur, le Prince d'Orange fit en 1428 un traité de neutralité avec Matthieu de Foix, Gouverneur du Dauphiné, pour les Terres qui lui appartenoient dans cette Province. On lui rendit Anthon, Colombiers & Romans, où il mit garniſon. Mais Raoul de Gaucourt, qui ſuccéda au Gouvernement du Dauphiné, ne voulut pas ratifier ce traité, & s'empara de Colombiers. Louis de Chalon, averti de cette infraction, raſſemble des troupes à la hâte, ſe rend à Anthon, où il fut ſurpris au débouché d'un bois par Gaucourt, qui le défit entiérement. Le Prince Louis ne put échapper à ſes ennemis qu'en ſe jettant tout armé

enfans mâles de leurs enfans mâles; & au défaut de mâles, aux enfans d'*Alix de Chalon*, leur fille aînée, mariée à *Guillaume de Vienne*, Seigneur de Saint-Georges, dont la fille unique *Marie de Vienne* épouſa *Rodolphe de Hochbert*, *Marquis de Rothelin*. C'eſt de ce mariage que ſont deſcendus les Princes d'*Orléans-Longueville*, dont le dernier *Jean-Louis-Charles d'Orléans*, *Duc de Longueville*, qui étoit Eccléſiaſtique, fit le *Prince de Conty* ſon Légataire-univerſel, & lui transféra les droits de ſes ſubſtitutions, que la Maiſon de Conty a fait valoir. On ne ſait pourquoi M. Expilly dit au mot *Orange*, tom. 5, p. 312, col. 2, que la ſubſtitution de Jean de Chalon paroît répugner aux maximes reçues en France depuis long-tems. Il ne donne aucune raiſon de cette ſingulière opinion.

[1] C'eſt, ſelon Tacite, un grand art de la part de ceux qui ſont appellés au commandement, de connoître l'humeur & le naturel de ceux qu'ils ont à gouverner; c'eſt proprement la prudence. *Noſcenda populi quem regere vis natura eſt; quique eam callet, prudens dicitur.* Tacit. 8. 4.

[2] Quelques Auteurs ont écrit que c'eſt à cette occaſion que les *Bourguignons* ont eu le ſurnom de *Salés*. La Piſe ajoute qu'on montre encore à Aigues-mortes, une grande cuve de pierre où on ſaloit les corps des Bourguignons. J'ai détruit cette fable dans le premier volume de cette Deſcription, page 45.

La mort de Henri V, Roi d'Angleterre, & celle du Roi de France, ſon beau-pere, arrivée en 1422, ſembloient devoir étendre les haines; mais le Duc de Bourgogne, aveuglé par la vengeance, fit proclamer le fils du Roi d'Angleterre, encore au berceau, & il fallut le miracle d'une Pucelle guerrière pour rendre le trône à Charles VII; qui ſe ſervit du Prince d'Orange pour négocier ſa paix avec le Duc de Bourgogne.

dans le Rhône avec ſon cheval qui le porta ſur l'autre rive [1]. La Principauté d'Orange fut ſaccagée, & le Prince n'y rentra qu'en 1436, long-tems après avoir négocié la paix entre le Roi Charles VII & le Duc de Bourgogne. Ce bon Prince mourut âgé de ſoixante-quinze ans en 1462, laiſſant de ſon premier mariage avec *Jeanne de Montbéliard*, *Guillaume de Chalon* ſon ſucceſſeur; & de ſon ſecond mariage avec *Eléonor d'Armagnac*, 1°. *Louis de Châteauguion*, Chevalier de la Toiſon d'Or, tué à la bataille de Granſon, gagnée par les Suiſſes; 2°. *Hugues d'Orbe*, Maréchal de Lorraine, qui épouſa Louiſe de Savoie; 3°. *Jeanne*, mariée à Louis, Comte de la Chambre; 4°. *Philippe*, Religieuſe à Orbe.

21. Guillaume de Chalon, VIII. du nom, Prince d'Orange, eut un règne court & malheureux. Il étoit marié depuis vingt-cinq ans à *Catherine de Bretagne*, lorſqu'il ſuccéda à ſon pere en 1462. Il débuta par un pélerinage en Terre-Sainte, pendant lequel il fut dépouillé d'une partie de ſes biens. A ſon retour, il ſuivit Charles-le-Téméraire dans ſes guerres contre Louis XI, & au ſac de Liege, où il fut bleſſé en 1468. Revenu dans ſa Principauté, il établit un Parlement à Orange en 1470 (Voyez l'Edit de création du 6 Février, Hiſt. d'Orange, p. 134); ce qui lui aliéna le cœur des ſujets accoutumés à vivre ſous la domination paternelle & amicale de leurs Princes, qui jugeoient eux-mêmes les différens. Il craint un ſoulévement, veut ſe ſauver en Bourgogne, traverſe le Dauphiné avec ſoixante chevaux; eſt arrêté & livré à Louis XI, qui taxe ſa rançon à quarante mille écus, & le force de lui vendre ſa Souveraineté d'Orange en paiement de cette ſomme. Ce Prince malheureux mourut de chagrin trois mois après ſa délivrance, le 27 Septembre 1475 [2].

22. Jean II de Chalon, Prince d'Orange, plus heureux & plus habile que ſon pere, quoiqu'il eût affaire à Louis XI (*maître juré en fourbes & en fineſſe*, diſent les Hiſtoriens), qui eut à ſe repentir de n'avoir pas ſu ménager ce Prince, dont il avoit uſurpé la Souveraineté. Il avoit épouſé en premieres nôces Jeanne de Bourbon, Princeſſe du Sang Royal. Et c'eſt la premiere fois que les Princes d'Orange prirent alliance avec cette illuſtre Maiſon

[1] Cet événement eſt déja rappellé ci-devant dans l'*Hiſtoire du Dauphiné, p.* 49; mais c'eſt par erreur que le *Prince d'Orange* y eſt nommé *Jean de Chalon.* C'eſt le Prince *Louis* qui perdit la *bataille d'Anthon* le 11 Juin 1430, & qui ſauta avec ſon cheval des bords très-élevés du Rhône, dans ce fleuve rapide qu'il traverſa à la nage; trait de hardieſſe qu'on a voulu révoquer en doute, mais dont les preuves exiſtent. Après ce terrible échec, le Prince ſe retira dans ſa ville de *Lons-le-Saunier*, où il fit prendre un ſoin extraordinaire de l'animal courageux qui lui avoit ſauvé la vie. On voit auſſi par ce récit, que ce n'étoit qu'une querelle particuliere, & non pas une ligue faite entre les Ducs de Bourgogne & de Savoie, avec le Prince d'Orange, pour s'emparer du Dauphiné, comme l'ont écrit tous les Hiſtoriens. Louis de Chalon dépenſa plus de cent mille écus d'alors pour des rançons; & pour rédimer ſes amis qui avoient embraſſé ſa querelle, des pertes qu'ils avoient eſſuyées. Le Gouverneur du Dauphiné pourſuivit chaudement ſa victoire, & s'empara d'Orange & de toute la Principauté après l'avoir ravagée. Mais l'amour que les ſujets d'Orange avoient pour un Prince qui vivoit avec eux comme un pere avec ſes enfans (*Ita cum civibus tuis, quaſi parens cum liberis, vivas. Pli. pan.*); l'amour qui opere des prodiges lorſqu'il eſt excité par le zèle & la reconnoiſſance des peuples, porta les habitans d'Orange à faire des efforts extraordinaires; le 21 Août 1430, une poignée d'habitans avec des armes chaſſa la garniſon, & s'empara du Château. La Principauté ravagée fut miſe en ſéqueſtre entre les mains de René d'Anjou, Roi de Sicile & Comte de Provence, qui ne la reſtitua qu'en 1436, pour aquit de la ſomme de 15000 livres, que Louis de Chalon avança au Roi de Sicile, lors priſonnier à Dijon, où il s'amuſoit à peindre des *oublies d'or*, pour ſignifier que ſes ſujets l'avoient oublié.

[2] L'Hiſtorien d'Orange dit que ce fut un Prince débonnaire & facile, qui n'avoit jamais reculé dans les haſards, mais malheureux en guerre & en paix; mal voulu

qui règne aujourd'hui avec tant de gloire dans les principaux Royaumes de l'Europe. Il commandoit l'avant-garde de l'armée de Charles-le-Téméraire, à la bataille de Granſon contre les Suiſſes; une feinte retraite de ce Prince, pour attirer les ennemis hors des gorges des montagnes, fut regardée par l'armée comme une défaite, & fit perdre la bataille. Mécontent du Duc de Bourgogne [1], il ſe retire à Orange, & va viſiter Louis XI qui ſe trouve à Lyon. Le Roi voulant profiter de la mort du Duc de Bourgogne pour dépouiller Marie ſa fille unique, ſous prétexte de ſon mariage avec le Dauphin, promet au Prince d'Orange la reſtitution de ſa Souveraineté, & le Gouvernement de ces Provinces, s'il en veut faciliter la réduction. Jean de Chalon lui ſoumet les deux Bourgognes; mais indignement trompé par Louis XI, il va offrir ſes ſervices à la Princeſſe Marie, qui le nomme Gouverneur Général; il chaſſe les François de tout le Comté, facilite le mariage avec l'Archiduc Maximilien, & fait paſſer cette riche ſucceſſion à l'heureuſe Maiſon d'Autriche, au grand détriment de la France. La paix faite en 1482, le Prince rentre dans la jouiſſance de tous ſes biens. Retiré auprès du Duc de Bretagne ſon oncle maternel, il y détruit la faction de Landais ſon favori, qui périt par la main des bourreaux. Le Duc d'Orléans l'engage dans ſa faction, & il eſt fait priſonnier avec lui à la bataille de Saint-Aubin en 1488. Il négocia le mariage d'Anne de Bretagne ſa couſine [2], avec Maximilien Roi des Romains. Mais Charles VIII gagna le Prince d'Orange, qui fit réuſſir le mariage d'Anne de Bretagne avec le Roi. Il commanda l'armée à la conquête de l'Italie en 1495; & Louis XII, pour récompenſer tous les ſervices qu'il avoit rendus à la France, ſe départit de l'hommage de ſa Souveraineté, dans laquelle il le réintégra en 1499. Le Prince d'Orange rétablit ſon Parlement, régna paiſiblement, & mourut comblé de gloire le 9 Avril 1502, laiſſant de *Philiberte de Luxembourg*, ſa ſeconde femme, 1°. *Philibert*, ſon ſucceſſeur; 2°. *Claude de Chalon*, mariée depuis au Comte *Henri de Naſſau*, à qui elle apporta la Principauté de Naſſau, & les grands biens de la Maiſon de Chalon, qui furent ſubſtitués réciproquement à la poſtérité de l'un ou de l'autre des deux enfans.

23. Philibert de Chalon, Prince d'Orange & de Melphi, Duc de Gravina, & Vice-Roi de Naples, Général des Armées de l'Empereur, avoit à peine trois ſemaines, lorſqu'il

de ſes proches, qui cherchoient à le dépouiller; mal récompenſé de Charles, Duc de Bourgogne, pour lequel il avoit expoſé ſes biens & ſa vie; fait priſonnier contre le droit des gens, dans le tems où il obſervoit la plus exacte neutralité; forcé de vendre ſa Souveraineté pour racheter ſa liberté; mourant de chagrin après l'avoir obtenue; & n'ayant jamais goûté, de toutes les *félicités* des Princes que le *fiel*, exprimé par la première ſyllabe *fel*; comme le dit Seneque. *Docet leve eſſe & vanum; hoc quod felicitas dicitur unam illi ſyllabam facillime accedere; quæ autem illa ſyllaba? fel.*

[1] *Charles-le-Téméraire* perdit dans le Prince d'Orange un ſujet fidèle, qui auroit pu prévenir ſa ruine arrivée devant Nancy en 1476. (V. ci-devant *Hiſtoire de Bourgogne*, tom. 1 de la *Deſcription de la France*, & *l'Hiſtoire des guerres des deux Bourgognes* que j'ai publiée à Dijon en 1772) Le Roi Louis XI fit la même faute en voulant tromper un Prince auſſi habile que *Jean de Chalon*, qui chaſſa les François du Comté de Bourgogne, & qui faillit à reprendre le Duché. Le Roi le fit condamner comme criminel de lèſe-Majeſté, fit abattre ſes Maiſons & Châteaux, & élever en place, des inſcriptions flétriſſantes. Mais lors de la paix en 1482, tout fut aboli par Louis XI, qui non content d'avoir réintégré le Prince en tous ſes biens & honneurs, le fit Lieutenant Général en la Connétablie, pour Jean de Bourbon ſon beau-frere.

[2] *Jean de Chalon* qui avoit déja enlevé à la France la riche ſucceſſion des Ducs de Bourgogne, par le mariage de la Princeſſe Marie avec l'heureux Maximilien, étoit encore ſur le point de porter dans la Maiſon d'Au-

ſuccéda à la Principauté, ſous la ſage tutelle de ſa mere, qui prit le plus grand ſoin de ſon éducation, & le fit élever à la Cour de France auprès de la Reine Anne ſa parente. François I, parvenu au trône, continua d'abord la bienveillance de ſon prédéceſſeur au jeune Prince d'Orange, & maria ſa ſœur au Comte Henri de Naſſau, député par l'Archiduc Charles-d'Autriche, pour rendre hommage au Roi des Comtés de Flandres, Artois & Charolois. Le Roi ayant révoqué en 1515 toutes les aliénations faites du Domaine, depuis la mort de Charles VII, par Edit d'Avril 1515, le Parlement de Dauphiné affecte de comprendre la Souveraineté d'Orange dans l'Edit de réunion, & députe à cet effet le Conſeiller Rabot, pour mettre la Principauté ès mains de la Juſtice du Roi en 1516. Le jeune Prince, âgé de quinze ans, conçut dès-lors un reſſentiment dont la Maiſon d'Autriche ſut habilement profiter, en le nommant, malgré ſa jeuneſſe, au Gouvernement de la Franche-Comté & du Charolois. François I voulant retenir le jeune Prince, caſſa les procédures de ſon Parlement, & lui accorda des Lettres de maintenue de ſa Souveraineté, que le Parlement de Grenoble refuſa d'enregiſtrer, nonobſtant les Lettres itératives de Juſſion du 14 Juillet 1519 [1]. Le Prince ne pouvant obtenir juſtice, paſſa au ſervice de Charles-Quint, qui le créa Chevalier, & le dédommagea de ſes Terres ſaiſies en France par le Comté de Saint-Paul & autres Seigneuries en Flandres. Le Prince Philibert étant paſſé d'Eſpagne, en Italie, fut pris par les Génois qui le livrèrent à François I. Il fut renfermé dans la Tour de Bourges, dont il ne ſortit qu'en vertu de l'art. 32 du Traité de Madrid, portant qu'il ſeroit réintégré dans toutes ſes Terres & Seigneuries. Mais la reconnoiſſance l'attachoit à Charles-Quint, qui le députa pour prendre poſſeſſion du Duché de Bourgogne, conformément au Traité de Madrid, & dont il lui donnoit le Gouvernement. Il étoit en route lorſqu'il apprit que le Roi ne voulant relâcher cette Province, offroit deux millions d'écus en échange. Il alla porter cette nouvelle à l'Empereur, & la guerre recommença avec plus de furie. Le jeune Philibert fut nommé Lieutenant du Duc de Bourbon, Général de l'Armée

triche, l'une des plus belles Provinces de France; ce qui eût achevé de morceler le Royaume. Mais le Conſeil de Charles VIII, plus éclairé que Louis XI, qui portoit le ſien dans ſa tête, ſait parer le coup en gagnant le Prince d'Orange; le Prince habile défit la trame qu'il avoit ourdie lui-même, & négocia le mariage d'Anne de Bretagne avec le Roi Charles VIII, qui le fit Lieutenant Général en Bourgogne, mais qui garda toujours la Souveraineté d'Orange. Il accompagna le Roi à la conquête de Naples, & *il avoit*, dit Philippes de Comines, *la principale charge de ſon oſt, & à qui, comme grand Chef, le Roi donnoit grand crédit aux affaires de la guerre.* Il eut part à tous les ſuccès de cette brillante campagne. Il négocia la paix de Verceil, malgré les oppoſitions du Duc d'Orléans (depuis Louis XII), qui dans ſa colère lui donna un *démenti exprès*, dit Comines. Mais le Duc étant parvenu au trône, pardonna au Prince d'Orange, ſon proche parent & ſon allié, avec ce mot ſi connu, *que ce n'étoit pas à un Roi de France à venger les injures faites à un Duc d'Orléans.* Il lui adreſſa en même tems des Patentes du 20 Août 1498, « où il déclare que la contrainte & » la priſon employée contre Guillaume de Chalon, ſon » pere, pour l'obliger à faire hommage de ſa Souveraineté, » annulloit un hommage extorqué; caſſe & annulle ledit » hommage, & remet le Prince en ſa Principauté, en » l'état qu'ils étoient auparavant ». Le Parlement de Dauphiné déclara ces *Lettres obreptices*, & refuſa de les enregiſtrer, malgré des Lettres de Juſſion. Le Roi nomma des Commiſſaires pour l'exécution de ſes ordres, & la réintégrande ſe fit aux acclamations de tous les habitans d'Orange, le 22 Août 1499, avec injonction au Gouverneur & au Parlement de Dauphiné de s'y conformer, & de ne rien entreprendre au préjudice de la Souveraineté du Prince d'Orange, ſon neveu. Il lui donna de nouvelles Lettres de confirmation du 28 Septembre 1500; & pour dernière faveur Louis XII ſe départit du droit d'aubaine pour les terres & biens que Jean de Chalon poſſédoit dans le Royaume, ou qu'il y pourroit acquérir.

[1] Il ne s'agiſſoit que de la ſimple réintégrande d'une main-miſe, prétextée de la réunion du Dauphiné dont

du Milanais [1]; pour s'oppofer à la Ligue que le Pape & les Vénitiens venoient de faire avec la France. Le Duc mène fon armée à Rome, eft tué au moment qu'il appliquoit l'échelle. Le Prince d'Orange cache fa mort, force la ville, la livre au pillage, & prend le Pape & les Cardinaux, après avoir été falué Général à l'âge de vingt-quatre ans. Odet de Foix, Seigneur de Lautrec, entre en Italie à la tête d'une armée de quarante mille hommes, pour venir délivrer le Pape & les Cardinaux; mais il n'arrive qu'après que le Prince d'Orange a tiré le prix de leur rançon. Lautrec, joint par les Alliés, marche à la conquête de Naples que les Génois attaquent en même-tems par mer. Le Prince d'Orange, nommé Vice-Roi de Naples, s'y jette pour la défendre, y fait des exploits dignes des plus expérimentés Capitaines, force Lautrec à fe retirer, & l'affiège lui-même dans fon Camp, où il l'affame. Lautrec meurt; le Marquis de Saluces qui le remplace, fe retire à Averfe, où il eft forcé de fe rendre prifonnier au Prince d'Orange. De cette grande & formidable armée, compofée des meilleures troupes de France, & formant avec les Alliés plus de foixante mille hommes, à peine en réchappa-t-il quatre mille aux piéges de la mort. Cette déconfiture amena la paix de Cambrai, conclue en 1529 par Margueritte d'Autriche, tante de l'Empereur, & la Régente, mere du Roi. Le Prince d'Orange, à la valeur duquel étoient dûs tous les fuccès de Charles-Quint, y fut compris, & obtint main-levée de fa Principauté & de tous fes biens faifis. Le Pape à qui le Prince d'Orange avoit tant fait de mal, oubliant bientôt cette injure quoique les bleffures des Romains faignaffent encore, employa fa valeur, & le nomma fon Général pour châtier les Florentins qui avoient faccagé les biens de la Maifon de Médicis, & qui l'avoient traverfé durant fa captivité. Il s'accommoda avec l'Empereur, qui donna Marguerite fa fille naturelle, à Alexandre de Médicis, fille de Laurent, pour la promeffe que lui fit le Pape de le couronner Empereur. C'eft ainfi que furent jettés les fondemens d'une nouvelle Principauté, fur les ruines de la République de Florence. Le Prince d'Orange vint mettre le fiège

la Souveraineté d'Orange n'avoit jamais dépendu. Le Prince *Philibert* ne put jamais obtenir cette main-levée tant défirée. Il eft d'ailleurs à croire, que *François I* s'y portoit mollement; car Montluc obferve qu'il joignit le mépris en faifant déloger le jeune Prince de fon appartement de Fontainebleau, pour le donner au Nonce du Pape : occafion légère, dit Montluc; mais un bon cœur fe fâche quand on le méprife. *Habet aculeum contumelia, quem pati fortiffimi non poffunt.* Cic. Il quitta le fervice de France pour paffer au fervice de l'Empereur, qui le créa d'abord Chevalier de la Toifon d'or, & le mena au fiège de Tournai, où malgré fa grande jeuneffe, il fe diftingua par fa valeur. La France perdit en même tems le Connétable de Bourbon fon parent, par une affaire à-peu-près femblable. Le Roi indigné fit faifir la Principauté d'Orange, dont il donna la jouiffance à la Maifon de Coligny-Châtillon, qui la garda jufqu'à la paix de Cambray, après laquelle le Prince fut réintégré.

[1] *François I* ayant fait une ligue avec le Pape, les Vénitiens & le Duc de Milan, pour réfifter à l'Empereur, le *Duc de Bourbon* força l'armée des alliés de lever le fiège de Milan, & mena fes troupes à Rome pour fatisfaire fes foldats mutinés qui demandoient leur paye. Le Dimanche 5 Mai 1527, il paroît devant Rome, monte le premier à l'affaut, & eft renverfé d'un coup d'arquebufade. Le jeune *Prince d'Orange*, fon Lieutenant, qui étoit à fes côtés, le fait couvrir d'un manteau, cache fa mort aux foldats, pourfuit chaudement l'affaut, & emporte la Place, la livre au pillage, & pendant le faccagement de la ville, met le fiège devant le Château S. Ange, où le Pape s'étoit retiré avec les Cardinaux. Le pillage dura deux mois; les richeffes de l'Europe entière, accumulées depuis fi long-tems dans cette ville immenfe, devinrent la proie du vainqueur; & le nombre des prifonniers tourmentés par divers fupplices pour fe racheter, accrut ce butin ineftimable. Les Prélats & les Moines y furent furtout mal menés par les Lanfquenets-Proteftans, qui après les avoir promenés fur des ânes par les rues de Rome, leur faifoient fubir les tortures de l'Inquifition, pour les forcer à fe racheter. Les Dames Romaines, & fur-tout les Religieufes, étoient menées tous les jours par troupes, pour affouvir la brutalité de ces barbares. L'air retentiffoit fans ceffe de leurs cris lamentables, & des malheureux qu'on fupplicioit, qu'on torturoit pour découvrir

devant cette belle ville [1], le 20 Octobre 1529. Il fut tué pendant le cours de ce ſiège mémorable, à l'âge de vingt-huit ans, le 3 Août 1530, étant dans ſa première vigueur, & commençant à peine ſa carrière. C'étoit un homme de haute ſtature, extrêmement fort & robuſte, agile & adroit dans tous les exercices du corps, qui joignit la prudence à la valeur, & à toutes les qualités qui forment le grand Capitaine. Son corps fut porté avec une pompe militaire & majeſtueuſe, juſques dans ſa ville de Lons-le-Saunier, où il fut enterré dans l'Egliſe des Frères Mineurs. Il faut lire le détail curieux de cette cérémonie dans l'*Hiſtoire d'Orange, p. 186.*

### §. IV. *Quatrième Race des Princes d'Orange, de la Maiſon de Naſſau.*

25. René de Nassau, Prince d'Orange, ſuccéda à ſon oncle *Philibert de Chalon*, comme fils de Claude de Chalon, tant en vertu de la ſubſtitution faite du frere à la ſœur, par Jean II, Prince d'Orange, leur pere, que comme appellé par le teſtament de ſon oncle Philibert. Mais l'ancienne ſubſtitution faite par Jean I & Marie des Baux, qui appelloit les enfans des femelles à défaut des mâles (Voyez ci-devant nº 20, note, p. 199), ſembloit devoir exclure *René de Naſſau*, puiſqu'il y avoit des filles de la Maiſon de Chalon, qui prouvoient qu'elles étoient appellées aux biens paternels & maternels par le décès du dernier mâle, qui n'avoit pu en diſpoſer à leur préjudice; ce fut le ſujet d'un long procès qui n'a jamais été terminé. Philiberte de Luxembourg, mere du dernier Prince d'Orange, conteſta auſſi ſa ſucceſſion à René de Naſſau ſon petit-fils, & porta le Comté de Charny & tous ſes biens dans la Maiſon de l'Amiral Chabot. *René de Naſſau-Chalon* avoit pris les armes de Chalon, avec cette deviſe : *Je maintiendrai Chalon*; mais ſon ſucceſſeur changea la deviſe en celle-ci : *Je main-*

leurs tréſors. Les Cardinaux qui furent ſurpris, furent encore moins ménagés que les autres; leurs palais furent ſaccagés; & Rome eſſuya pendant plus de ſix ſemaines, toutes les horreurs d'un jour d'aſſaut. Le jeune Prince d'Orange qui avoit été ſalué Général dès que la mort du Duc de Bourbon fut connue, ne pouvoit arrêter ces déſordres. Il preſſoit le ſiège du Château S. Ange, où il fut dangereuſement bleſſé. Il força enfin le Pape à ſe rendre priſonnier avec les treize Cardinaux qui l'accompagnoient. Il envoya vingt-cinq mulets chargés d'or, de richeſſes, de vaiſſelle & de choſes précieuſes, à Philiberte de Luxembourg, ſa mere, retirée en Franche-Comté. Mais le Duc de Savoie les arrêta dans ſes vallées, & jamais la Maiſon d'Orange n'a pu avoir raiſon de cette riche capture.

[1] Il ſemble que la fatalité eût deſtiné *Philibert de Chalon*, à être la verge qui devoit flageller l'Italie. Après avoir tenu pendant deux mois la Cour de Rome dans les fers, & employé le même eſpace de tems à ſaccager cette ville, il fait périr l'armée des alliés au ſiège de Naples, & il eſt appellé par le Pape pour détruire la République de Florence, montée à ſon plus haut point de ſplendeur. L'ambition démeſurée d'un Paſteur, d'un Souverain Pontife, d'un vieillard qui veut élever ſa Maiſon ſur les ruines de ſa Patrie, ne peut s'aſſouvir que par l'oppreſſion de la liberté publique. Il promet au Prince d'Orange l'inveſtiture d'Avignon & du Comtat Venaiſſin, s'il remet Florence au pouvoir des Médicis. Les Florentins firent ce qu'ils purent pour éviter leur malheur. Ils n'épargnèrent ni les avances, ni les ſoumiſſions, ni les ſacrifices vers le Pape, vers l'Empereur & le Prince d'Orange. Ce dernier blâmoit hautement l'ambition du Pape, & dit à l'Empereur qu'il n'acceptoit cette commiſſion que malgré lui, & pour lui obéir, comme l'aſſure poſitivement notre célèbre Hiſtorien de Thou : *quod Arauſionenſis ipſe deteſtatus, ægèrque ſe ad eam expeditionem ire initio apud Cæſarem teſtatus fuerat.* Thuan. Hiſt. l. 1.

Mais le Pape fut inflexible; il lui offrit le Comtat d'Avignon; il couronna l'Empereur le jour de S. Mathias, jour fortuné pour ce Prince; il donna le chapeau de Cardinal au Chancelier du Prat, pour l'engager à gagner ſon maître; il auroit donné Rome pour ſe ſatisfaire. Les Florentins voyant que tout étoit inutile, ſe préparèrent à vendre chérement leur liberté. *Neceſſitudo timidos, fortes facit.* Il ſe fit de part & d'autre des exploits de valeur incroyables, & ce ſujet mériteroit d'être traité dans notre

*tiendrai Naſſau*, qui eſt devenue la deviſe commune de ſa Maiſon [1]. *Claude de Chalon*, mariée par François I, à *Henri Comte de Naſſau*, Chevalier de la Toiſon d'Or, Baron de Breda, &c. étoit morte dès 1521. Henri de Naſſau ſon mari, avoit contribué plus que perſonne à mettre la Couronne Impériale ſur la tête de Charles-Quint, à l'excluſion de François I, qui par cette raiſon ne devoit pas voir avec plaiſir paſſer la Souveraineté d'Orange dans une famille étrangère au ſervice de l'Empereur. Auſſi après la mort du dernier Prince Philibert, le Parlement de Grenoble envoya appoſer les armes de France ſur les Portes d'Orange, & prendre poſſeſſion du pays au nom du Roi. Le jeune Prince d'Orange qui n'avoit encore que douze ans, ſuivit l'exemple de ſes peres, en ſe dévouant au ſervice de l'Empereur. Il fit ſes premières campagnes en 1537 contre la France, & les ſignala par la priſe de Saint-Paul en Artois, dont tous les habitans paſsèrent par le tranchant de l'épée. Il fut réintégré dans la Principauté d'Orange, par les Traités de Nice & de Compiégne en 1538, année remarquable par la terrible inondation de la rivière d'Eigues, qui ſubverſa la ville d'Orange. En 1540 le Prince René épouſa la fille d'Antoine, Duc de Lorraine, & de Renée de Bourbon; l'Empereur le créa Chevalier de la Toiſon d'Or, ajouta à ſon Gouvernement de Bourgogne celui de Hollande, Zélande & Friſe. La guerre s'étant rallumée entre l'Empire & la France en 1542, le Prince René fit toutes les campagnes contre le Duc de Guiſe, qui s'étoit jetté dans le Luxembourg; il humilie le Duc de Clèves, & l'oblige de ſe jetter aux pieds de l'Empereur. Le Parlement de Grenoble envoya ſaiſir ſa Principauté; & celui de Provence, par concurrence, comme dépendante du Comté. Tandis qu'il y a conflit entre les deux Parlemens, pour la Souveraineté, le Comte de la Chambre, deſcendant de la Maiſon de Chalon par les femmes, ſe met en poſſeſſion. L'Empereur étant entré en Champagne avec une armée, vint mettre le ſiège devant Saint-Dizier, où le jeune Prince d'Orange fut tué dans la tranchée à l'âge de vingt-ſix ans, le 17 Juillet 1544. L'Empereur qui l'aimoit, vit panſer ſa bleſſure, & reſta près de ſon lit juſqu'au lendemain 18, jour de ſa mort. Il avoit fait ſon teſtament, daté du camp de l'Empereur à Richemond, le 20 Juin 1544. Comme il n'avoit eu d'*Anne de Lorraine* ſa femme, qu'une fille morte en bas âge, il inſtitua *Guillaume* ſon couſin, fils aîné

langue. Les Florentins hors d'haleine, après un ſiège long & opiniâtre de onze mois, furent enfin forcés de plier le col ſous le joug de la domination du Pape; d'avoir devant les yeux la mort, les ſupplices, le banniſſement de leurs plus zélés Citoyens, le changement de leur gouvernement, la perte de leur liberté, d'autoriſer la Principauté dans la famille des Médicis, & de reconnoître Alexandre de Médicis, mari de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'Empereur, pour premier Duc de Florence & de Toſcane; race illuſtre qui a donné des femmes & des meres aux plus grands Rois de la Chrétienté, puiſque Marie de Médicis eſt la *mere des Bourbons*.

[1] La Maiſon de *Naſſau* ou *Naſſaw* (Comté ſitué en Allemagne à l'embouchure du Lane & du Rhin, qui a pris ſon nom de *Naſſen auwen*, c'eſt-à-dire, en Allemand, prairie arroſée d'eau) ſeroit ancienne, ſi l'on en croyoit l'Hiſtorien d'Orange, qui les fait deſcendre de *Nauſa*, chef des Suèves, dont il eſt parlé dans Jules Céſar. *Treviri autem Pagos centum Suevorum ad ripam Rheni conſcendiſſe, qui Rhenum tranſire conarentur: his præeſſe* NAUSAM *& Cimbreum fratres, &c.* On me pardonnera ſans doute, d'omettre la ſuite de cette généalogie qu'on peut voir dans l'Hiſtoire d'Orange, ſi l'on veut prendre la peine de la débrouiller. Il ſuffit de dire que cette ancienne & illuſtre Maiſon a donné des Empereurs, & une multitude de Princes ſouverains, de Ducs, de Comtes & de Prélats à l'Allemagne, en Hollande, &c.

*Engelbert I*, Comte de Naſſau, Dillembourg, Vianden, &c. épouſa en 1404 la fille du Baron de Breda, dont il eut *Jean II*, Gouverneur de Brabant, pour Charles-le-Téméraire, Duc de Bourgogne. 2°. Jean II eut pour fils & ſucceſſeur *Engelbert II*, Comte de Naſſau, Baron de Breda, Dieſt, &c. Vicomte d'Anvers, &c. Il négocia le mariage de la Princeſſe Marie de Bourgogne, avec l'Ar-

du Comte Guillaume de Naſſau-Dietz, ſon oncle paternel. C'eſt une queſtion indéciſe s'il pouvoit lui tranſporter les biens de la Maiſon de Chalon, tant qu'il reſtoit des deſcendans par femmes.

26. Guillaume IX, Prince d'Orange [1], eut la reſtitution de la Principauté, en vertu du Traité de Paix ſigné à Troie en 1544. Il rétablit le Parlement d'Orange l'année ſuivante, la même qui fut fameuſe par la ſanglante exécution du Parlement de Provence, contre les Huguenots de Mérindol, Cabrieres, &c. dont tous les habitans, femmes & enfans furent égorgés, excepté quelques trois cens envoyés aux galeres. Le voiſinage d'Orange ſembloit offrir une retraite à la Secte, & les nouvelles opinions ne tardèrent pas à s'y établir. En 1548 les Sectaires excitèrent une rebellion; le Parlement d'Orange voulut en vain ſévir; elle fut fomentée par les Conſuls, eſpèce de Tribuns, qui firent bientôt de cette malheureuſe ville une ſpélonque de brigands. Ils avoient fait amaſſer dans tous les carrefours des tas de cailloux pour ſervir de défenſe au peuple contre les pourſuites de la Juſtice, ſans que le Prince, éloigné de ſon État pût y remédier, à cauſe de la guerre qui ſurvint entre l'Empire & la France. Ce ne fut qu'après la reſtitution de la Principauté d'Orange, par le Traité de Cateau-Cambréſis en 1559, qu'il envoya des Commiſſaires pour rétablir l'autorité légitime, & le Parlement d'Orange dans ſes fonctions; mais les progrès du Calviniſme, & la révolte des Sectaires, eurent bientôt briſé d'auſſi foibles barrières, dans une ville qui étoit le repaire de tous ceux qui fuyoient les bûchers élevés dans Avignon par les Officiers du Pape. Ceux d'Orange prêtèrent des ſecours à Montbrun, le premier Gentilhomme qui ait oſé tirer l'épée pour défendre ſa créance, & dont on a vu les exploits dans l'*Hiſtoire du Dauphiné*, ci-devant p. 72 & ſuivantes.

Sans entrer dans le détail de toutes les diſſentions civiles ſurvenues dans cette Principauté, il ſuffira de citer quelques circonſtances de ce qu'on appelle les *Maſſacres d'Orange*. Le Prince Guillaume qui favoriſoit déja les Proteſtans des Pays-Bas, mais qui n'avoit pas encore abjuré la Religion Catholique dans laquelle l'Empereur l'avoit fait élever, envoya en 1561 un Edit rigoureux contre les Proteſtans d'Orange, adreſſé à ſon Parlement, pour ſe conformer aux

chiduc Maximilien, qui le fit Chevalier de la Toiſon d'Or, Gouverneur des Flandres pour Philippe d'Autriche, Roi d'Eſpagne, fils de Maximilien. Il laiſſa ſes biens à *Jean III*, Comte de Naſſau-Dieſt, &c. ſon frere. 3°. *Jean III* qui réunit tous les biens de la Maiſon de Naſſau-Dillembourg, eut pour fils *Henri II*, dit *le Grand*, mari de Claude de Chalon, Princeſſe d'Orange, & *Guillaume de Naſſau*; ce ſont les enfans de ces deux freres qui ont été ſucceſſivement les *deux premiers Princes d'Orange* de la Maiſon de Naſſau. Le premier nommé *René*, eſt proprement le ſeul Prince de *Naſſau-Chalon*, puiſque *Guillaume*, ſon couſin, fondateur de la République de Hollande, à qui il laiſſa la Principauté d'Orange, par teſtament, étoit *étranger à la Maiſon de Chalon*. C'eſt par cette raiſon qu'il changea la deviſe de ſon prédéceſſeur; *je maintiendrai Chalon*, pour celle-ci; *je maintiendrai Naſſau*. Ainſi les filles de la Maiſon de Chalon avoient non-ſeulement pour elles le droit d'une ſubſtitution antérieure, mais encore les droits du ſang. Cette remarque étoit importante pour éclaircir la ſucceſſion de *Chalon*, qui a tant fait de bruit en Europe au ſujet du Comté de Neuchatel & de la Principauté d'Orange, objets ſi embrouillés chez les Hiſtoriens. Encore une fois, ce n'eſt que dans une *Deſcription générale & particuliere de la France*, qu'on pourra parvenir à éclaircir ce qui concerne les Généalogies & les Familles anciennes.

[1] *Ce Prince*, fondateur de la liberté des Provinces-Unies & de la République de Hollande, eſt un de ces Héros dont le nom conſacré dans les faſtes de l'Hiſtoire, ne périra jamais dans la mémoire des hommes. C'eſt un beau ſpectacle de voir dans cette branche de *Naſſau-Orange*, une ſuite de Grands Hommes conſolider l'ouvrage du Héros dont nous parlons, pour aſſurer la liberté Belgique devenue ſous leurs auſpices la plus riche & la plus floriſſante *des Républiques*. Je renvoie à traiter cette hiſtoire ſi intéreſſante dans

loix de la France. (Edit répréhensible, & qui fait une tache dans la mémoire d'un Prince qui dit à ses sujets, qu'il faut employer le fer & le feu pour arrêter le mal, & qui blâmoit ces rigueurs absurdes dans le Conseil d'Espagne). Le Ministre Cornelly, qui prêchoit à Orange, eut la hardiesse d'appeller de l'Edit, au Conseil-Privé de France; & le Parlement d'Orange qui favorisoit ouvertement la réformation, ni les Consuls, n'eurent aucun égard à l'Edit, quoique enregistré. Le Président Parpaille, qui avoit été jusques-là le plus ardent persécuteur des Réformés, devint leur défenseur. Les Jacobins d'Orange convertirent eux-mêmes leur Eglise en Prêche, où le Parlement & les Consuls assistoient. Les Protestans enhardis par cet exemple, ravagent toutes les Eglises. Les Chanoines de la Cathédrale se sauvent à Avignon, où ils vont sonner le tocsin, qui amasse l'orage & les nuées sur la tête des infortunés habitans d'Orange. Dans ce même tems leur Souverain lève aussi le masque, se rend à Leipsic, où il épouse en la forme des Protestans, Anne de Saxe, fille de Maurice-le-Grand, Duc de Saxe, le Protecteur de la Réforme : la Religion ne seroit-elle donc pour les Grands qu'un prétexte pour vexer & enchaîner leurs sujets [1] !

L'Edit de Janvier 1562, qui permettoit aux Protestans le libre exercice de leur Religion hors des villes, excite de nouveaux troubles, & détermine les Catholiques à se liguer & à poursuivre les Protestans. Les Comtes de Carces & de Suze font une ligue avec Fabrice Serbellone, neveu du Pape, & Gouverneur d'Avignon, forment une armée de sept à huit mille

la description des Flandres & de l'Artois. Je n'en parlerai ici que par occasion, & d'une manière très-abrégée, pour distinguer seulement la *suite des Princes d'Orange*.

*Guillaume de Nassau, IX* du nom d'*Orange*, étoit fils de *Guillaume*, Comte de Nassau-Dietz, Dillembourg, &c. le grand défenseur de la ligue de Smalcade & de la Religion protestante qu'il établit dans ses Etats, mort à soixante-quinze ans en 1559, année de la naissance des troubles des Pays-Bas, où son fils aîné se trouva si avant engagé. Sa femme *Julienne de Stolberg* avoit vu avant de mourir, cent soixante Comtes ou Comtesses, dont elle étoit mere, aïeule ou bisaïeule. *Guillaume*, leur aîné, nâquit au Château de Dillenbourg en Allemagne. Il fut appellé à la succession d'Orange & de Chalon, par le testament de René son cousin, le 18 Juillet 1544. Il étoit alors en Allemagne, où l'Empereur le faisoit étudier & élever sous ses yeux dans la Religion Catholique, & le fit comprendre dans le traité de Troye de 1544 pour la restitution d'Orange, ce qui n'eut lieu qu'avec beaucoup de peines. L'Empereur le maria en 1550 avec *Anne*, fille unique du *Duc d'Egmont*, Comte de Buren, héritiere de la Maison de Launoi, dont il eut *Philippe-Guillaume*, son successeur dans la Principauté d'Orange. En 1555 l'Empereur qui connoissoit son mérite, malgré sa grande jeunesse, le nomma Général de l'armée contre la France. Il se rend à Rocroi, fait tête au Duc de Nevers & à l'Amiral de Coligny; fait construire à ses frais deux forts entre Mézieres & Marienbourg, pour couvrir le Duché de Luxembourg. Il nomma ces deux Forts *Charlesmont* & *Philippeville*, du nom de Charles-Quint, & de son fils Philippe. L'Empereur s'étant retiré à Bruxelles pour y résigner le trône d'Espagne & les Pays-Bas à son fils Philippe II, en présence des Etats des dix-sept Provinces; fit son entrée tenant son fils d'un côté, & appuyé de l'autre sur l'épaule du Prince d'Orange qu'il recommanda à son fils comme un ami & un Conseil, en le chargeant de lui donner le Collier de l'Ordre de la Toison d'Or au premier Chapitre, ce qui fut fait en 1556. Il commandoit dans l'armée du Roi d'Espagne avec le Duc de Savoie, & gagna la Bataille de Saint-Quentin en 1557. Charles-Quint l'ayant choisi pour porter la Couronne Impériale à son frere Ferdinand, il répondit *qu'il ne pouvoit ôter de dessus la tête de son Maître, une Couronne qui y avoit été mise par ses ancêtres*. Il fut cependant chargé de cette légation, & se rendit à Francfort, où il fit inaugurer l'Empereur Ferdinand en 1558. On ne peut guères concevoir quel put être le motif de Charles-Quint, en préférant pour successeur à l'Empire, son frere à son propre fils, à moins qu'il ne crut mieux assurer contre la France l'Empire dans sa Maison, en le faisant passer d'un frere à l'autre, & de main en main. Philippe II, Roi d'Espagne, mari de la Reine d'Angleterre, & victorieux à Saint-Quentin, renonça à ces avantages pour se retirer en Espagne, & chargea le Prince d'Orange de négocier la paix avec la France, ce qu'il fit par le traité de Cateau-Cambrésis en 1559, tout à l'avantage de l'Espagne. Il y stipula la restitution de sa Principauté d'Orange, &c. On verra dans la note suivante, la naissance des troubles des Pays-Bas, & comment le Prince s'y comporta.

[1] Ce sont les termes de l'*Historien d'Orange*, qui ob-

hommes,

hommes; & après avoir donné la chaſſe à tous les Proteſtans des pays voiſins, déterminent d'abolir la mémoire d'Orange, gagnent la Tour Commiſſaire du Prince, ignorant, mais zélé Catholique. Le Préſident Parpaille ayant été arrêté hors d'Orange, fut envoyé à Avignon pour le ſupplicier, & l'armée de Serbellone vint bientôt mettre le ſiège devant la ville, qu'elle n'eut pas de peine à forcer, parce que la plupart des habitans étoient ſortis pour aller faire la recouſſe du Préſident Parpaille. La furie des ſoldats du Gouverneur d'Avignon, n'épargne ni âge, ni ſexe, ni condition, ni Religion; on les maſſacroit de ſens-froid; le ſang ruiſſeloit par les rues. Les cadavres des deux ſexes, ou ſeulement les bleſſés, étoient expoſés nuds dans les rues; aux femmes, on mettoit les Pſeaumes & autres Livres des Réformés dans les parties; on lardoit les hommes avec des poignards ſans les achever, & on les forçoit de *renier leur Dieu fort*: c'étoit le mot du guet pour reconnoître les Proteſtans. La grace qu'on faiſoit aux Catholiques, c'étoit de ne pas les faire languir dans le ſupplice, &c. Les cheveux ſe dreſſent, & le cœur ſe glace, quand on lit ces horreurs dans les Hiſtoriens. O France! combien faudra-t-il de ſiécles de bienfaiſance & de Philoſophie, pour effacer l'opprobre de ces tems malheureux, de ces ſcènes qui étoient à-peu-près ſemblables dans preſque toutes les villes? On mit le feu dans les maiſons & dans les caves, pour en faire ſortir ceux qui étoient cachés; il y eut trois cens maiſons de brûlées, & tous les palais détruits. On avoit fait des proclamations à Avignon & par-tout le Comtat, que ceux qui voudroient prendre part au ſac d'Orange, pouvoient s'y rendre. Toutes les richeſſes de cette ville opulente, furent tranſportées à Avignon & ailleurs; & la ville demeura ſans habitans, & ſans eſpoir de ſe relever; ceux qui avoient échappé au maſſacre, même les Catholiques qui en étoient ſortis n'oſant pas y rentrer. Ce funeſte événement arriva le 4 Juin 1562, & jours ſuivans: on en fit des feux de joie à Avignon & dans tout le Comtat. Mais le furieux Baron des Adrets y arrive comme la foudre, pour venger les Proteſtans, & expier le ſang par le ſang. Les Orangeois échappés ſe joignirent à ſes troupes: ils égorgèrent de ſang-froid tous ceux du

ſerve « que la Religion proteſtante étoit alors diverſement » traitée ſelon les endroits; qu'à Orange elle croiſſoit » comme en Allemagne, à l'ombre du repos; qu'en France » il y avoit alors (en 1561) boutique ouverte de meur» tres & de carnage; qu'enfin les bûchers allumés par » l'Inquiſition d'Eſpagne, flamboient par tous les Pays» Bas, où ils excitèrent bientôt la révolte & la *Liberté* » *des Provinces-Unies* », dont voici l'origine.

La *Paix de Câteau-Cambréſis*, conclue en 1559 entre l'Eſpagne & la France, & dont l'infortunée *Eliſabeth*, fille aînée de France, ſeconde femme de *Philippe II*, Roi d'Eſpagne, fut le ſceau & la victime, avoit pour article ſecret, que les deux Rois s'aideroient pour l'extirpation des nouvelles ſectes (la *Réformée* & la *Proteſtante*, ou les *Luthériens* & les *Calviniſtes*), & que tous les grands Seigneurs de France & des Pays-Bas qui en étoient atteints, feroient dévoués à la mort. Cet article ſecret fut arrêté entre *Henri II*, ſa femme *Catherine de Médicis*, d'une part, & le *Duc d'Albe* pour le Roi d'Eſpagne, d'autre part. De Thou nous apprend que le Prince d'Orange qui étoit avec le Duc d'Albe, l'un des Plénipotentiaires de la paix, mais qui n'étoit pas du Conſeil ſecret, reçut à ce ſujet une ouverture du Roi de France, qui le croyoit au fait, parce qu'il profeſſoit alors la Religion Catholique. Le Prince qui étoit la prudence même, reçut l'ouverture du Roi, comme s'il eût été du ſecret, & fit ſon profit particulier de cette ouverture imprudente du Roi. (Voy. *de Thou*, *L.* 21). A ſon retour de France, le Prince d'Orange fut propoſé à Philippe II, pour être Gouverneur des dix-ſept Provinces; mais le Cardinal Granvelle, qui étoit jaloux de ſon mérite, jetta des défiances dans l'eſprit de Philippe II, & il n'eut que le Gouvernement des Provinces de Hollande, Zélande & Utrecht. Ses brouilleries avec le Cardinal Granvelle, qui, venu de bas lieu, ſe plaiſoit à humilier les Grands, l'introduction des Jéſuites & du Concile de Trente, précurſeurs de l'inquiſition & des ſupplices qu'on exerçoit ſur ceux qui étoient ſeulement ſoupçonnés des nouvelles opinions, décidèrent le Prince d'Orange à chercher un appui dans le Proteſtantiſme. Il épouſa en ſecondes nôces la fille du grand

parti Catholique qui tombèrent dans leurs mains, en disant, *Pague Ourange.* Montbrun en fait autant à Mornas, ville du Comtat. On entend par-tout ce refrain sanglant dans la bouche du soldat vainqueur, *Pague Ourange:* on met les cadavres sur des bateaux plats, avec un écriteau au-dessus d'une perche : *Fabrice, laissez passer ces marchands, ils ont payé le péage à Mornas ;* & on fait couler ces bateaux par le Rhône à Avignon. C'est ainsi que se fit la guerre des deux partis dans tout le Comtat, & c'est le neveu du Pape qui en donna l'exemple (Voyez *ci-devant l'Histoire du Dauphiné, derniere époque*).

Le Prince d'Orange instruit de la désolation qui régnoit dans sa Principauté, se hâta d'envoyer un Édit de pacification pour rappeller les absens, rétablir les proscrits, consentir le libre exercice des deux Religions, l'abolition du passé, &c. Les Protestans s'étoient rétablis en petit nombre dans Orange, dont ils relevèrent les murs à pierre séche. *Saint-Auban* qui y avoit été établi Gouverneur par les Protestans, fait publier l'Edit de pacification; mais la guerre dura encore long-tems entre les habitans de la Principauté & les sujets du Pape. Les troubles furent enfin appaisés par les soins de *Varick de Gripestein* que le Prince y envoya à ce sujet. La conduite de ce nouveau Gouverneur dans ces tems de calamité, est un modéle de patience, de douceur, de constance, de courage, de fermeté, versant par-tout le baume salutaire de la tolérance sur les plaies faites par le fanatisme. Ecoutez ce que dit à ce sujet l'Historien d'Orange. « Si la liberté est naturelle, elle doit l'être principalement au point » de la Religion, en laquelle plus les consciences sont pressées, plus elles s'opiniâtrent. Qui » me fera croire ce que je ne voudrai point croire? La force du tourment le me fera bien » advouer extérieurement; mais mon sentiment intérieur démentira ma parole, & mon adveu » n'emportera rien sur ma croyance ». *La Religion*, disoit le Roi Henri III à l'article de la mort, *est un devoir de l'homme à Dieu, sur lequel le bras de la chair n'a point de puissance.* Paroles remarquables dans la bouche d'un Prince malheureux, qui ne perdit le sceptre & la vie, que pour avoir suivi par foiblesse les conseils de l'intolérance dont il fut lui-même la victime. Il nous manque une Histoire de France écrite par un Philosophe.

La prudence & les soins du Gouverneur d'Orange, dénué de force & de moyens,

Maurice, Duc de Saxe. Il avoit signé avec les Comtes d'Egmont & de Horn, une Requête au Roi d'Espagne, pour la convocation des Etats, & la retraite du Cardinal Granvelle, ce qui acheva de le rendre suspect. Le Cardinal fit semblant de s'éloigner, mais il influoit toujours dans les Conseils par ses créatures, & les exécutions continuoient avec plus de violence que jamais, contre les Sectaires. Enfin le sanglant Edit pour la réception du *Concile* & de *l'Inquisition*, parut au commencement de 1566. Les villes, & sur-tout Anvers, s'y opposèrent ouvertement. Les nobles se liguèrent, & le soulèvement fut général. Les Grands s'assemblent chez le Prince, retiré dans sa ville de Bréda, pour délibérer sur le parti à prendre dans ces ocurrences. La Duchesse de Parme, Gouvernante, instruite de ces émotions, convoque une grande assemblée à Bruxelles. Le Prince y parla avec chaleur contre l'admission de l'*Inquisition Papale*. Il fit voir qu'elle étoit contre le droit divin & humain, en ce qu'elle attentoit au droit sacré des Evêques & des Pasteurs, seuls chargés de diriger les consciences par les conseils & la douceur; que c'est la cruauté des supplices qui a fait faire tant de progrès aux nouvelles Sectes en France & en Angleterre, & qui a enfin mis les armes à la main aux deux partis; que l'Apôtre dit qu'il est nécessaire qu'il y ait des hérésies, & qu'il n'ajoute pas qu'il faut les détruire par le fer & le feu; que les SS. Peres ont toujours rejetté la violence des consciences; que l'esprit ne peut être surmonté que par des armes spirituelles, &c. Comme ce Prince étoit savant, disert, & parloit avec grace il entraîna le grand nombre à son avis, & la Gouvernante fit dire aux Confédérés, qu'on modéreroit la rigueur des placards, jusqu'à ce que le Roi eût expliqué plus amplement ses volontés. Mais comme on laissoit subsister l'Edit, les Nobles confédérés demandèrent à être enten-

échouèrent contre les entrepriſes de ceux du Comtat, & la mauvaiſe volonté de Serbelloni, Gouverneur d'Avignon, outré de voir la ville d'Orange ſe relever de ſes ruines. Le Prince d'Orange, alors proſcrit par le Duc d'Albe [1], étoit hors d'état d'envoyer aucun ſecours à ſes ſujets. Le Comte de Suze, l'un des principaux auteurs du maſſacre d'Orange, ne pouvoit pardonner à Varick les ſoins qu'il prenoit de le réparer, & cherchoit à juſtifier la maxime, qu'on n'a pas de plus grands ennemis que ceux dont on a reçu de grandes offenſes. Il ſurprit en 1568 Courtaiſon, ſeconde ville de la Principauté, dont il envoie le Miniſtre à Avignon pour y être brûlé à petit feu; il ravage tous les environs, & fait ſommer Orange; Varick envoie porter ſes plaintes au Roi des infractions de Suze, contre un Traité garanti par Sa Majeſté, & demande d'être maintenu dans ſa neutralité; mais ſa négociation eſt croiſée par le Cardinal de Bourbon, Légat d'Avignon, qui demande qu'il y ait un Commiſſaire du Roi réſident à Orange pour garantir la neutralité, & conſerver le pays au Prince d'Orange, ſous la protection de la France. Varick a la foibleſſe d'accepter ces conditions; il eſt mis dehors par ſurpriſe, va joindre le Prince en Allemagne, & meurt de douleur du refus que le Prince fait de le voir. Alors *la Molle*, Commandant à Orange, chaſſe les Proteſtans, vexe les habitans; mais le Comte *Ludovic de Naſſau*, nommé par ſon frere *Régent de la Principauté d'Orange*, en obtient la reſtitution & le rappel des Proteſtans. Le Maréchal Damville, Gouverneur du Languedoc, les rétablit dans leurs biens & maiſons, fait aſſembler tous les habitans, les exhorte à la paix & à l'oubli du paſſé, rétablit les Officiers du Prince dans leurs emplois; à l'exception qu'on donne le Château au Capitaine *Montméjan*.

L'Hiſtoire eſt-elle donc deſtinée à l'inventaire des crimes? Il ſeroit ſi conſolant d'avoir à raconter des traits de vertu, de généroſité, de grandeur d'ame! mais lorſque ces crimes ſont de nature à inſpirer une ſainte horreur, lorſqu'ils ſont ſuivis de la punition qu'ils méritent, on ne doit pas les taire; alors l'Hiſtoire vaut un ſermon. Le voiſinage d'Avignon ne pouvoit manquer de rendre le ſéjour d'Orange dangereux aux Proteſtans; mais ils ſe repoſoient ſur la foi publique, & ils étoient deſtinés à ſervir d'exemple ou de prélude à la S. Barthélemi; & c'eſt en cela que le *ſecond maſſacre d'Orange* eſt remarquable, & mérite d'être conſigné

dus. Ils ſe préſentèrent à Bruxelles le premier Avril 1566, au nombre de plus de quatre cens, conduits par Brédérodes & le Comte Ludovic de Naſſau, frere du Prince d'Orange. La Régente effrayée de ce grand nombre, ne vouloit pas les admettre; mais Barlemont pour la raſſurer, lui dit qu'ils étoient ſans armes, & que ce n'étoient qu'*un tas de gueux*. Les Confédérés inſtruits de cette ſaillie, en prirent le nom de *gueux*, & pour deviſe, *fidèles à Dieu & au Roi juſqu'à la beſace*. Ils préſentèrent à la Régente une humble Requête, dans laquelle ils expoſoient les droits des Etats, & demandoient ſon interceſſion auprès du Roi pour l'abolition des placards, l'anéantiſſement de l'Inquiſition, & la rejection du Concile, &c. juſqu'à ce d'en ſurſeoir l'exécution. La Requête avoit été ſecrétement rédigée par le Prince d'Orange. La Régente la reçut, & députa en Eſpagne le Comte de Bergues & le Baron de Montigny, les plus ſages Seigneurs de la Cour de Bruxelles. La colere du Roi ne fit que s'enflammer; les deux Députés perdirent la vie, & le Conſeil d'Eſpagne donna ces ordres ſanguinaires, qui lui firent perdre les plus belles contrées des Pays-Bas.

[1] On a vu dans la note précédente, la naiſſance des *troubles des Pays-Bas*. Il faut en voir les ſuites. Les leçons que fournit l'Hiſtoire de ces tems malheureux, ſont inſtructives pour tous les hommes, utiles à tous les ſiècles. Les ordres ſanguinaires de *Philippe II* ſont à peine parvenus à la Ducheſſe de Parme, *Régente des Pays-Bas*, que les Sectaires qui en ſont inſtruits lèvent le maſque, & s'aſſemblent hardiment pour faire montre de leurs forces, & qu'il falloit beaucoup de bûchers & de gibets pour les exterminer. Ceux d'Anvers établirent une eſpèce de camp, plutôt qu'un Prêche, hors la ville. Ils ne prioient Dieu que l'épée à la main, comme les Iſraélites, crainte de ſurpriſe. La Régente y envoie le *Prince d'Orange*, qui

dans les fastes. Les Catholiques, titre qu'on craint de profaner en le donnant à des meurtriers, font une conjuration avec les Consuls, de tuer tous les Protestans qui étoient dans la ville; ils engagent dans le complot les habitans de Mornas sujets du Vice-Légat, & des soldats qu'ils font cacher dans la ville. Enfin la nuit du 2 Février 1572, Fête de Notre-Dame dite depuis ce tems la *Massacreuse*, ils commencèrent la boucherie; Montel, Mignoni, la Baume, Bataillard, noms exécrables à jamais, conduisoient ces troupes d'assassins dans les maisons, pour en tirer ceux qu'ils destinoient à la mort, & dont ils traînoient les cadavres au Cirque. On peut voir dans l'*Histoire d'Orange*, p. 379 & suiv. les détails de ces scènes d'horreur qui durèrent dix jours; nous ne citerons qu'un seul trait à cause de la peine du Talion dont il fut suivi peu après. Le Capitaine Reynard fut poignardé à petits coups par Bataillard, qui conduisoit ceux du Comtat; il lui disoit en le piquant, *sauve le Renard*, *sauve le Renard*. Ce monstre ayant été pris quelque tems après dans une nouvelle tentative, fut traité de même: on lui disoit à chaque piqûre de poignard, *sauve Bataillard*, *sauve Bataillard*.

Le Comte Ludovic de Nassau, qui craignoit quelque désastre pour Orange, lorsqu'il apprit qu'on avoit refusé son Gouverneur, se hâta d'y envoyer *Barchon*, Gentilhomme des Pays-Bas, homme de tête, qui ne peut arriver assez tôt pour prévenir le massacre, mais qui se promit bien de le venger. Dès qu'il le sut, il envoya faire des plaintes au Roi & au Comte Ludovic qui étoit alors à la Rochelle. La Cour vouloit le ménager à cause des Protestans, & pour l'alliance contre l'Espagne, à qui le Prince d'Orange commençoit

en étoit Vicomte, pour appaiser le tumulte; elle avoit imaginé une assez plaisante modération des placards; c'étoit d'ordonner de faire pendre les Ministres & leurs Auditeurs, au lieu que suivant la rigueur des Edits, ils devoient être brûlés vifs. Le Prince, à son entrée d'Anvers, entend crier: *vivent les gueux*. Il les reprend avec douceur, pacifie les esprits, mande le Magistrat & tous les Ordres, se fait remettre la garde de la ville, fait poser les armes aux Protestans, leur conseille d'attendre l'assemblée des Etats-Généraux, & ramène par sa prudence tout un peuple disposé à la sédition. Les Nobles s'étant assemblés, la Régente y envoya le Prince, qui fut à peine sorti d'Anvers, qu'on y abbattit les images dans les Eglises. La menace d'en faire autant à Bruxelles, intimida la Régente; elle est conseillée de paroître céder à l'orage; elle accorde aux Protestans la permission de s'assembler en certains lieux, & elle exigea de la Noblesse assemblée, qu'elle se départiroit de toute confédération, tant que tiendroient les sûretés par elles données au nom du Roi. La liberté des consciences & la cessation de ces exécutions, répandit partout la joie & le contentement. Mais la Régente ayant reçu des renforts, ne tint pas ses promesses; les Temples déja élevés, furent abattus, & les persécutions recommencèrent. La Noblesse se réunit pour prendre un parti; mais la division s'y mit par la nouvelle de l'arrivée du *Duc d'Albe*, envoyé avec une armée. L'Infant *D. Carlos* avoit sollicité cette commission vers son pere, en l'assurant que la douceur pacifieroit tous ces troubles; mais le Conseil secret avoit arrêté d'user de rigueur, pour avoir un prétexte de la révolte, afin d'abolir les privilèges des Pays-Bas, & les traiter en Provinces conquises. Dom Carlos dit au Duc en partant: *Garde-toi de fouler mon peuple, & que je ne m'en ressente.* Le Duc lui répondit: *je loue Dieu que j'ai un maître, sans que vous me commandiez.* L'Infant fut dès-lors suspecté, & devint lui-même la terrible victime de l'Inquisition, dont il vouloit empêcher l'établissement dans les dix-sept Provinces. La Noblesse assemblée sur la venue du Duc d'Albe, ne savoit quel parti prendre; le Prince qui savoit que le Duc l'avoit désigné depuis long-tems, *pour un de ces gros saumons, dont la tête valloit mieux que celles de cent grenouilles*, inclinoit à la rigueur, pour s'opposer à l'entrée des Espagnols. Mais le Comte d'Egmont, Gouverneur de la Flandre, insista pour le parti de la douceur. En ce cas, dit le Prince en partant, il faut abandonner les honneurs & les biens pour sauver le corps. *Adieu, Prince sans terre*, lui dit le Comte; *adieu Comte sans tête*, lui dit le Prince, & la prédiction se vérifia. Le Prince, après avoir conseillé la retraite à tous ses amis, arrangé ses affaires & celles de son Gouvernement de Hollande, se retira en Allemagne dans son Comté de Nassau. Le Duc d'Albe, étant venu remplacer la Régente, commença par forcer ceux d'Anvers à payer les frais de la Citadelle qui devoit les brider, fit élever au milieu de la Place sa statue en bronze, foulant aux pieds les Etats du Pays. Il fit arrêter les Comtes d'Egmont, de Horn, & une infinité d'autres Seigneurs qu'il fit périr d'une mort ignominieuse. Sa cruauté le fit détester, & tant de milliers de personnes

à

à ſe rendre redoutable [1]. Barchon eſſuya bien des remiſes, & ne put entrer en poſſeſſion du Château d'Orange qu'à force d'argent, & après ſix mois de délais. Le Cardinal d'Armagnac, eſprit cauteleux & ruſé qui avoit quitté la réforme pour un chapeau, & qui commandoit à Avignon pour le Vice-Légat, lui refuſa des Lettres d'annexe pour faire arrêter les auteurs du dernier maſſacre réfugiés dans le Comtat, en lui diſant qu'on ne devoit pas regarder comme un crime une action pieuſe, faite pour avancer la Religion Catholique. Le Prélat fit faire diverſes tentatives pour ſurprendre Orange. La ſeconde n'échoua que parce que Barchon avoit choiſi le même jour, pour arrêter les maſſacreurs, qu'il livra à la juſtice. Le Parlement d'Orange convoqua auſſi-tôt les plus célèbres Aſſeſſeurs des Provinces voiſines, pour rendre plus ſolemnel cet exemple de juſtice. On fit couper la tête aux Conſuls & au Juge la Baume, rouer les Capitaines des maſſacreurs avec dix-huit de leurs troupes; trente furent pendus, entre leſquels un Carme, un Jacobin; les autres condamnés au fouet, au banniſſement & aux galères; la Maiſon de Mignoni raſée, & une colonne élevée en place. Un pareil exemple donné au commencement des troubles, eût peut-être épargné à la France quarante années de guerres civiles, de meurtres & de ravages. Cette punition fut ſuivie des repréſailles, que Barchon fit faire ſur ceux du Comtat qui avoient des biens dans la Principauté, malgré les cris du Co-Légat.

Dans le tems même où le Parlement d'Orange exerçoit cet acte de ſévérité pour effrayer le crime, on maſſacroit tous les Proteſtans dans le Royaume, ſous la foi & la caution des Traités les plus ſaints. Barchon reçut les nouvelles de l'exécution de la S. Barthélemi, le le 29 Août 1572. Il voyoit clair aux affaires, & jugeant que ces grands coups partoient de la main du Roi, il ſe fit un bouclier de conſtance, & ſe tint ferme dans la réſolution de vendre chérement ſa vie & celle des ſujets de ſon Prince, qui lui demeureroient fidèles. Il fit renforcer Orange, Jonquières & Courtaiſon, & obligea chacun de veiller à ſoi pour éviter les ſurpriſes. Ces précautions les garantirent des eſcalades, que tentèrent vainement ceux du Comtat. Orange devint l'aſyle & la retraite des Proteſtans perſécutés dans les Pro-

de tout ſexe & condition, expoſées aux gibets & aux buchers, le décrièrent par-tout comme ennemi du genre humain. Il aimoit le ſang, & il ſembloit gagé pour cela, comme ſi la Cour de Madrid eût confiſqué corps & biens de tous ſes ſujets du Pays-Bas. Il ſe vantoit lui-même d'avoir fait périr dix-huit mille hommes par les mains des bourreaux. Vargas, chef du *Conſeil des Troubles*, qu'on appelloit le Conſeil de ſang, avoit toujours à la bouche cette ſentence de cruauté : *Heretici fraxerunt templa*; *boni nihil faxerunt contra*; *ergo debent omnes patibulare* : il vouloit dire dans cet affreux latin, dont le ſens étoit auſſi barbare que les paroles : que les hérétiques ayant profané les Temples, & les Catholiques ne l'ayant pas empêché, ils devoient être tous pendus. Mais la Providence ménageoit un Sauveur à ces Pays déſolés. Le Cardinal Granvelle, qui étoit à Rome, ayant appris ces nouvelles, demanda ſi le *Taciturne* étoit arrêté : ſur ce qu'on lui dit que non, il répondit qu'il eût mieux valu avoir le *Taciturne ſeul*, que tout le reſte enſemble. Il faiſoit alluſion par-là au *Prince d'Orange*, qu'il connoiſſoit pour parler peu, & faire beaucoup. Auſſi le vit-on bien-tôt accourir au ſecours des opprimés.

[1] Le *Prince* d'*Orange* avoit fait une premiere tentative en ſe jettant dans le Luxembourg; mais le Duc d'Albe le força de ſe retirer, & il s'étoit joint avec les débris de ſon armée au Prince de Condé; ce qui avoit occaſionné la ſaiſie d'Orange, qui lui fut rendue à la paix. Il avoit donné, par le conſeil de l'Amiral de Coligny, diverſes commiſſions dans ſon Gouvernement de Hollande, à pluſieurs Seigneurs fugitifs, de raſſembler des navires pour inquieter les Eſpagnols par mer & par terre. On donnoit le nom de *gueux-marins* à ces écumeurs, qui ayant remonté la Meuſe, ſurprirent le fort de *la Brille*, où ils jettèrent les premiers fondemens de la République des Pays-Bas. Le Prince étoit adoré dans ſon ancien Gouvernement. *Fleſſingue & la Vére*, deux Marquiſats du Prince, arborerent bientôt l'étendard de la liberté; la plûpart des autres villes de la Zéélande & de la Hollande, ſuivirent

vinces voiſines, & Barchon fut le premier à relever leur conſtance abattue. Le Co-Légat d'Avignon s'en plaignit au Roi, qui en écrivit de ſa main à Barchon, dont la réponſe ferme & ſoumiſe annonçoit la générosité de ſon ame. Charles IX lui écrivit auſſi en faveur des bannis d'Orange, mais il tint ferme, ſous prétexte qu'ils étoient juridiquement condamnés. Lorſque les Proteſtans qu'on croyoit écraſés, reprirent les armes en 1573, Barchon qui avoit fait la paix avec le Cardinal d'Armagnac, ne voulut jamais l'enfreindre. Il donna au contraire des troupes pour garantir le Comtat, & cette conduite généreuſe lui aquit la confiance de ſes voiſins [1]. Il fut loué & approuvé de Ludovic de Naſſau, qui confirma l'Univerſité d'Orange, à laquelle il attacha un Collège qu'il fonda pour l'inſtruction de la jeuneſſe. Ludovic eſt regardé comme le Reſtaurateur d'Orange. Il fut tué à l'âge de trente-ſept ans avec ſon frère cadet en 1578, dans un ſanglant combat contre les Eſpagnols, en allant joindre le Prince d'Orange.

L'union des Provinces Vallonnes, chef-d'œuvre de la politique du Prince d'Orange, au ſujet duquel il a fourni tant d'écrits & de mémoires politiques, étoit ce qui lui cauſoit le plus d'embarras, par l'inconſtance & la légéreté des Flamands, qu'il vouloit entiérement détacher de l'Eſpagne, en leur donnant un autre Souverain. Mais la Hollande & ſes Provinces aſſociées, unies par un même intérêt & par une ſeule Religion (la Proteſtante), étoient regardées par le Prince, comme le donjon de ſon ſalut, & le boulevard de la liberté publique. C'eſt en effet à la conſtance & à la magnanimité de ces dernieres Provinces, pour ſuivre les plans de ſon Fondateur, que la République dut ce degré de gloire & de puiſſance auquel elle parvint bientôt dans les deux mondes. On peut voir dans l'*Hiſtoire d'Orange*, le diſcours qu'il tint à ce ſujet aux Etats de Delft en 1679. Il en fit de même pour les Provinces

cet exemple en 1572, & reclamèrent le nom du Prince, qu'elles rendirent en peu de tems maître de la mer & en état de ſe ſoutenir. Les Etats de ces Provinces s'aſſemblèrent à Dordrecht, & le nommèrent *Gouverneur & Défenſeur des Provinces de Hollande, Zéelande, Weſt-Friſe & Utrecht.* Son fidele Saint-Aldégonde s'y rendit pour cimenter l'union ; & dès-lors le Prince entama des négociations avec la France, l'Angleterre, & les autres Puiſſances. Toutes avoient intérêt de quéreller celle d'Eſpagne & de s'en plaindre. Charles IX étoit indigné du traitement que ſa ſœur avoit reçu à Madrid, & du maſſacre des François dans la Floride. L'Angleterre ſe ſouvenoit de ce qu'il lui en avoit coûté pour avoir hébergé Philippe II. Les Proteſtans de France qui avoient ſenti la fumée des bûchers allumés par le Duc d'Albe, l'avoient en exécration. Le Comte Ludovic, aidé de la Noue, Genlis & autres braves François, ſurprirent en même tems Mons & Valenciennes. Le Duc d'Albe à cette nouvelle, croit que Catherine de Médicis l'a trompé. *Elle m'a donné, dit-il, des Lys de Florence; mais je lui rendrai, des Ronces d'Eſpaigne.* Cependant il ſe raſſura quand il apprit le maſſacre de la S. Barthélemi, & dit qu'il la reconnoiſſoit à cette œuvre. Le Duc commença dès-lors à députer des aſſaſſins pour ſe débarraſſer plus aiſément du Prince d'Orange, & la guerre ſe fit des deux parts avec une égale fureur, à la ſeule différence que le Duc d'Albe envoyoit tous ſes priſonniers au gibet, & que le Prince les traitoit avec humanité, ou les renvoyoit ſur parole. Enfin on porta tant de plaintes contre le Duc d'Albe, objet de la déteſtation univerſelle, qu'il fut remplacé par D. Louis de Réqueſens, grand Commandeur de Caſtille. La réputation du Prince d'Orange, ſoutenue par ſes ſavans manifeſtes, devint ſi générale, qu'il fut mis ſur les rangs pour être élu Roi de Pologne ; mais il préféra de ſonger aux moyens d'aſſurer la liberté des Pays-Bas. Il fait offrir la ſouveraineté & la protection des Etats à la Reine Elizabeth qui le refuſe. Il fait révolter les Provinces Vallonnes, & appeller à leur ſouveraineté le Duc d'Anjou, frere de Henri III. Le Prince de Parme balance quelque tems ſes ſuccès, & la Cour d'Eſpagne fait mettre ſa tête à prix par une proclamation publique, où l'on promet vingt-cinq mille écus à ceux qui le livreroient mort ou vif. C'eſt alors qu'il publia cette fameuſe *Apologie* adreſſée aux Etats-Généraux le 15 Décembre 1580, & regardée comme un chef-d'œuvre d'éloquence, de raiſon, de force, de politique; enfin comme le plus beau monument de l'Hiſtoire du XVI ſiècle (Voyez cette longue Apologie dans l'*Hiſtoire d'Orange*, p. 468-516).

[1] *Barchon* reçut le prix de ſa loyauté. En effet, les Proteſtans du Dauphiné, conduits par Montbrun, voyant

Vallonnes, en leur proposant aux Etats-Généraux assemblés à Anvers en 1580, de former un Corps permanent de Députés de toute la Généralité des Provinces qui eût pouvoir de régler les Provinces particulières, & d'ordonner le tout pour le bien de la cause générale; d'avoir en tout tems une armée sur pied, & des fonds communs en réserve pour l'entretien des garnisons; d'attacher principalement la Noblesse à l'Etat, en lui confiant tous les emplois militaires; de cimenter la paix & l'union par la tolérance, parce que la persécution & les haines ne servoient qu'à multiplier les sectes, fomenter les troubles &c [1]. Ainsi ce Prince se servoit également bien de l'épée, de la langue & de la plume; grand homme de guerre, grand homme de Cabinet, disert & éloquent aux assemblées, puissant en paroles & en raisonnemens; son esprit étoit agissant sur divers objets à la fois, tandis que son corps se portoit à d'autres. Il le falloit tel en un mot, pour être le Fondateur d'une grande République, & de l'union de dix-sept Provinces, dont chacune avoit son Gouvernement, sa Religion, & ses intérêts différens.

François de France, Duc d'Anjou, frère de Henri III, avoit été appellé à la Seigneurie des Pays-Bas, par la politique & par les soins du Prince d'Orange, qui desiroit l'entiere scission avec la Cour d'Espagne, où l'on avoit mis sa tête à prix; & jamais Prince n'auroit mieux servi la France que Guillaume IX d'Orange, si la jalousie du Roi contre son frere, &

qu'il ne vouloit pas faire une levée de boucliers avec eux, cherchèrent à le surprendre. Glandage l'expulsa du Château d'Orange par trahison. Mais le Cardinal d'Armagnac le reçut à Avignon, & lui procura les moyens de se rétablir; ce qu'il fit par adresse, pour épargner le sang humain. Il prit des mesures si justes, qu'il étoit sûr du succès. *Nullam rem oportet dolosè aggredi, nisi astutè accuratèque exequare. Plaut. Trucul.* Avignon & tout le Comtat en firent des feux de joie, quoique ce fût un Protestant qui venoit de venger sur eux, par le glaive des loix, le massacre d'Orange, dans un tems où cette action étoit autorisée par l'exemple de la Cour & de toutes les Provinces du Royaume; circonstance unique dans notre histoire. Il fit refleurir la paix par la plus exacte neutralité. Toute la Contrée s'en ressentit par le bien qu'il y fit. Il n'étoit attentif qu'à rendre la Ville & son petit Etat florissant. Après avoir fait rentrer tous les droits de son Maître, il fit faire quantité de sel dans l'étang de Courtaison, qui, quoiqu'au milieu des terres est salé comme la mer. Il fit réparer les chemins, & commencer les fortifications d'Orange. Il étoit courtois, civil, honorable. Il ne passoit dans le pays aucun Seigneur ou Gentilhomme, qui ne se louât de sa réception. Henri III revenant de Pologne, traita avec lui comme le représentant d'un Souverain, lorsqu'il lui fit demander la permission de passer avec son armée par la Principauté, & qu'il fit payer partout. Mais les démêlés qu'il eut par la suite avec *Antoine de Cola*, sieur de la Madelaine, savant Jurisconsulte d'Aix, que le Comte Ludovic avoit fait Premier Président d'Orange, firent son malheur. La jalousie du Parlement contre le Gouverneur, introduisit deux factions dans l'Etat. Le Prince Guillaume n'ayant pu les accorder par les Commissaires qu'il y avoit envoyés, pria le Maréchal d'Amville, Gouverneur de Languedoc, d'accepter l'Administration de sa Principauté, ce qui en occasionna la ruine par l'expulsion de Barchon, à qui le Prince & les habitans rendirent justice trop tard. Le Château resta, ainsi que le Gouvernement, livré au premier occupant, sous le nom du Prince, trop occupé en ce tems-là des grandes affaires de la Chrétienté, pour songer à celles d'Orange. Cependant ce bon Prince ne perdit pas tellement de vue son peuple, qu'il ne songeât à lui procurer un Code de Justice, qui passe pour un chef-d'œuvre, & que le Président de Cola Grand-Justicier, avoit été chargé de rédiger.

[1] C'est principalement par ses Réglemens en faveur de la *Marine* & du rétablissement de la *Navigation*, que le Prince d'Orange signala son administration. Il savoit que c'étoit à la navigation que son Gouvernement de Hollande devoit sa liberté & ses richesses; que c'est le cœur qui fait circuler le sang, pour porter par-tout l'ame, la vie & le mouvement dans un pays qui, n'étant point agricole par nature, a nécessairement besoin du commerce d'échange avec les Nations; que c'est le principal moyen pour acquérir des richesses; & que *plus il y a de riches bourses dans un Etat, plus il y a de moyens de subvenir aux nécessités publiques, &c.* Malgré la révolte des Pays-Bas, & la guerre sanglante qui s'y exerçoit de part & d'autre pour la liberté ou l'esclavage, avec une égale fureur, cependant les commerçants du Pays-Bas étoient reçus & caressés en Espagne, comme si les deux Peuples eussent été en pleine paix. Tous les Espagnols sentoient qu'il leur importoit de conserver le commerce. Mais c'est aux deux Indes où les Hollandois portèrent les grands coups à leurs ennemis, par la sage prévoyance du Prince d'Orange.

la foibleſſe d'eſprit du Duc d'Anjou n'euſſent renverſé l'édifice de la ſageſſe du Prince [1], qui l'avoit fait couronner à Anvers Duc de Brabant & Seigneur des Pays-Bas. C'eſt pendant les fêtes de ce couronnement que le Prince fut aſſaſſiné, le 18 Mars 1582, par *Jean Jaurigny*, jeune homme de vingt-trois ans, d'eſprit foible, envoyé à ce deſſein par un Marchand Biſcayen, ſon Maître, qui vouloit gagner le prix de la proſcription. Comme le Parricide eſpéroit obtenir le ciel par cette abominable action, il étoit accompagné du Moine qui l'avoit communié & confeſſé le même jour, & dont le corps fut mis en quartiers avec celui du Meurtrier, qui avoit été tué ſur la place. La bleſſure du Prince ne fut pas mortelle; la balle paſſa ſous l'oreille droite, & ſortit par la bouche. Il avoit été tiré de ſi près, que ſes cheveux prirent feu. Il dit aux Seigneurs François qui étoient à côté de lui : *Son Alteſſe perd aujourd'hui un fidèle ſerviteur.* Le peuple d'Anvers prit la haire & le cilice, & aſſiégeoit la porte des Temples, pour demander la vie de leur pere & du libérateur des nations. Toutes les Cours de l'Europe, excepté celle d'Eſpagne, prirent part à cet accident, & témoignérent leur joie de ſon rétabliſſement. La Cour de Madrid renvoya ſur le champ un autre meurtrier nommé *Salcédo*, pour tuer le Prince & le Duc d'Anjou; mais ayant été arrêté, il fut envoyé à Paris, où le Parlement le condamna à être écartelé. Les meurtriers ne firent que ſe ſuccéder, juſqu'à ce que le dernier, nommé *Balthazar Gérard*, natif de Villefans dans la Franche-Comté, alors ſoumiſe à l'Eſpagne, le perça de trois balles le 10 Juillet 1584. *Mon Dieu, ayes pitié de mon ame & de ce pauvre peu*..., furent les dernières paroles de ce bon Prince, dont la mort faillit être celle de la liberté des Pays-Bas.

Ainſi termina une vie agitée, tiſſue de peines & de travaux, Guillaume IX, Prince d'Orange, pleuré & regretté de tous les peuples qu'il avoit garantis & ſauvés de la tyrannie Eſpagnole. La Reine d'Angleterre, le Roi de Navarre, le Roi de Dannemarc, & les Princes d'Allemagne en témoignèrent publiquement leur douleur. Le Duc de Parme, Gouverneur des Pays-Bas, & principal auteur de cette mort, la déteſta lui-même, & fit aſſurer la Princeſſe du regret qu'il en recevoit. « Dieu la lui redemanda en ſon tems, dit

[1] Le *Prince d'Orange* avoit le cœur François, & toutes ſes inclinations étoient pour cette nation, où il prit ſes deux dernieres femmes. *L'union* des Provinces Vallonnes avec celles de Hollande & de Zéélande, qui avoient appellé les Anglois au ſecours de leur liberté, fut troublée par la crainte des Provinces Catholiques, qui craignoient la prépondérance des Proteſtantes dans les Etats-Généraux, & l'abus de leur puiſſance maritime. Le Prince d'Orange qui avoit déja cimenté la paix des deux Religions, inſinua lui-même aux Provinces Vallonnes d'accepter les offres de la France, de choiſir le Duc d'Anjou pour *ſouverain défenſeur de la liberté des Pays-Bas*, dont il reçut le titre; & pour que la Reine d'Angleterre n'en conçut aucune jalouſie, il fit en même tems négocier le mariage d'Eliſabeth avec le Duc d'Anjou; mais la faction d'Eſpagne fit rompre toutes ces meſures, par la jalouſie qu'on ſut inſpirer à Henri III contre ſon frere. « Si les intentions du » Prince d'Orange, dit l'Hiſtorien, euſſent été ſecondées » par les François, il auroit mérité le titre de Reſtaurateur » de la France, comme il avoit déja aquis ceux de Libérateur de ſa Patrie, & de fléau de la tyrannie Eſpagnole. Mais comme ſi le diable ſe fût mêlé de la partie, » ou plutôt les François eſpagnoliſés, changés en diables, » pour troubler l'avancement d'une ſi grande œuvre, ils » portent des ombrages dans l'eſprit du Roi contre ſon » frere, lui font retirer la main de ſon ſecours au beſoin. » Ce dénaturé Conſeil met le Duc d'Anjou en caprice, » qui le porte à un pire. Ce jeune Duc, jeune d'expérience, jeune en conſeil, jeune en conduite, prend » avis & conſeil de jeunes gens comme lui; dix-ſept jeunes » Seigneurs de ſa Cour, à tête verte, à menton net » de poil, défroqués d'entendement, furent les ſeuls Conſeillers de cette vrayement folle & inſenſée entreprinſe. » Il ne conſulta pas la prudence de notre Prince, ni des

l'Hiſtorien

» l'Hiſtorien d'Orange; l'ingratitude & la méconnoiſſance furent le loyer de ſes travaux, » ſes eſpérances fauchées ſe changèrent en un déſeſpoir qui lui fit paſſer ſes derniers jours » en ſolitude, vivre en ours & mourir en Religieux. Le Roi Philippe II, qui l'avoit com» mandé, fut puni comme Antiochus, & ſe vit avant de mourir, le ſépulchre vif des » vivans, & la répue des vers» [1]. Le Prince d'Orange étoit de taille moyenne, le viſage brun, les yeux gros à fleur de tête, la mine froide, immobile, ſans paſſion & ſans altération, d'un tempérament ſain, fort & robuſte, endurci aux fatigues, aimant la raillerie, ſur-tout à l'heure des repas; cultivant les Lettres, profond dans les Mathématiques, la Politique & l'Hiſtoire; d'un accueil doux, conciliant, affable, généreux, charitable & libéral juſqu'à la prodigalité, même après avoir vendu & engagé ſes grands biens, pour ſoutenir la liberté des Pays-Bas. On l'a comparé de ſon tems avec aſſez de juſteſſe à Judas-Machabée, comme Philippe II à Anthiochus. Il eut pluſieurs enfans de ſes quatre femmes [2]; ſes trois fils, *Philippe-Guillaume*, *Maurice & Henri-Frédéric* lui ſuccédèrent l'un après l'autre dans la Principauté d'Orange, & tinrent tous des grandes qualités de leur pere.

Nous avons cru devoir donner plus d'étendue à ce ſeul règne, qu'à tous les autres enſemble, tant par rapport à l'intérêt que préſente l'Hiſtoire d'Orange à cette époque, que parce qu'il s'agit du Fondateur d'une grande République, & que ce titre eſt peut-être plus glorieux encore que celui de Fondateur d'une Monarchie. Les noms de Brutus, de Guillaume Tell, de Guillaume Prince d'Orange, & de Washington, ſont mis à côté de ceux des plus grands Rois.

27. Philippe-Guillaume, ou *Guillaume X*, Prince d'Orange, étudioit à Louvain, lorſque le Duc d'Albe le fit enlever & conduire en Eſpagne en 1567. L'Univerſité envoya des Députés reclamer ſes privilèges; mais le ſanguinaire Vargas, chef du Conſeil de ſang, répondit

» autres vieux & expérimentés Seigneurs de ſa Cour, » chenus & blanchis dans la ſageſſe. Auſſi le repentir fut » le loyer de ſa témérité, & le regret, le précipice qui » le coucha dans le cercueil». Le Duc d'Anjou voulut réduire en eſclavage le pays qui l'avoit appellé à la défenſe de ſa liberté. Il avoit à cœur de ce qu'en acceptant la Seigneurie des Pays, il avoit été forcé de laiſſer au Prince d'Orange la Hollande & la Zéélande, & il vouloit le contraindre à s'en départir. Il donna des ordres aux François de ſurprendre au même jour toutes les places, & ſe chargea lui-même d'Anvers où étoient le Prince, les Etats-Généraux & toute la Nobleſſe du Pays. Une entrepriſe auſſi mal conçue qu'injuſte & deshonorante, ne pouvoit réuſſir. Il y eut plus de deux mille François tués à Anvers, parmi leſquels il y eut trois cens Seigneurs de marque. Le Duc renvoyé avec honte, en mourut de chagrin quelque tems après.

[1] Je cite ſouvent avec plaiſir les *anciens Hiſtoriens* dans leurs propres expreſſions, auxquelles je trouve tantôt plus de naïveté, tantôt plus de force & d'énergie que dans nos tournures châtiées, froides & philoſophiques.

*Guillaume de Naſſau*, Prince d'Orange, étoit né le 16 Avril 1533. Il ſuccéda à ſon Couſin *René de Naſſau-Chalon*, le 18 Janvier 1544. Il fut aſſaſſiné à vingt-cinq ans par Baltazard Gérard, le 10 Juillet 1584. Ce parricide, âgé de vingt-ſept ans, ayant entendu publier l'Edit de proſcription contre le Prince, partit exprès de ſon pays pour en être l'exécuteur. Mais ſe voyant prévenu par Jaurigny, il ſuſpendit ſon abominable deſſein pour porter des coups plus ſûrs. Il s'adreſſa aux Jéſuites de Treves qui le fortifierent en lui promettant la palme du martyre, s'il mouroit en l'action, & qui l'adreſſerent au Duc de Parme, auprès duquel il ſe rendit à Tournay, & traita avec d'Aſſonville, Conſeiller du Duc, & le Pere Gerri, Gardien des Cordeliers : les meſures furent ſi bien priſes pour ce criminel attentat, que le Prince en fut la victime. Le parricide ayant tout avoué dans la queſtion, fut tenaillé dans toutes les parties du corps, eut la main droite brûlée entre deux fers, le cœur arraché & mis en quartiers.

[2] Le *Prince d'Orange* étoit fort adonné aux femmes, & ſenſible aux traits de l'amour, ſans que cela fît

dans ſon latin barbare, *non curamus veſtros privilegios*. Il demeura priſonnier en Eſpagne juſqu'en 1595; ſon frere, le Prince *Maurice*, ſurnommé le *Victorieux*, prit la Régence de ſa Principauté & de ſes autres Seigneuries. *Mirabel*, ſieur de *Blaccons*, qui s'étoit fait Gouverneur d'Orange ſans le conſentement du Prince, s'y maintint ſans celui du Régent. Lors de la ligue, il fit une guerre ſanglante aux ſujets du Pape, & força Avignon à lui payer une contribution annuelle de trente mille écus. Il ſe conduiſit ſi bien, que le Régent lui confirma enfin le Gouvernement qu'il avoit uſurpé. Mais la ville fut ſans ceſſe travaillée de diſſenſions inteſtines entre le Parlement & les Conſuls, ſoutenus par Blaccons. Le Prince d'Orange obtint enfin ſa liberté, après vingt-huit ans de priſon, & ſuivit le Cardinal Albert d'Autriche, Gouverneur des Pays-Bas, qui avoit ſollicité ſa délivrance. Etant venu après la paix de Vervins viſiter ſa Principauté, le *fils de Blaccons* qui s'étoit maintenu par force, comme ſon pere, dans le Commandement d'Orange, le chaſſa de cette ville, alors remplie de factieux [1]. Le Prince ne put rentrer dans le Château d'Orange, & la pleine jouiſſance de ſa Principauté, que par ſon mariage avec Eléonore de Bourbon-Condé, première Princeſſe du Sang, célébré à Fontainebleau en 1606. Comme ce Prince étoit clément & débonnaire, il pardonna à tous ſes ennemis, rétablit ſon Parlement, & publia de ſages loix, tant ſur le fait de la Juſtice, que ſur le libre exercice des deux Religions, quoiqu'il fût Catholique zélé. Le Pays ſe reſſentit de la préſence du Souverain, & ne fut jamais plus heureux que pendant le ſéjour qu'il y fit [2]. Il ordonna la peine de mort contre les duels, par un Edit fameux de 1612, &c. Il fut bleſſé à mort par un Apothicaire mal-adroit, en recevant un lavement, & mourut de la gangrène à Bruxelles en 1618, généralement regretté de ſes ſujets par ſa bonté, ſa clémence, ſa généroſité & ſes vertus morales, qui le firent nommer *Philippes-le-Bon*.

28... Maurice de Nassau, Prince d'Orange, ſurnommé le *Victorieux*, n'avoit que

tort à ſon jugement ni à ſes affaires : il eut un fils naturel nommé *Juſtin de Naſſau*. Il avouoit lui-même qu'il étoit dominé par ce penchant irréſiſtible, & c'eſt pour s'en corriger qu'il paſſa d'un mariage à l'autre : *nil aliud probis, quàm ex matrimonio ſolatium*, dit Tacite. 1°. D'*Anne d'Egmont*, ſa premiere femme, il eut *Philippe-Guillaume*, ſon ſucceſſeur ; & *Marie*, Comteſſe de Hohenloo : 2°. d'*Anne de Saxe*, fille du Duc Maurice, il eut *Maurice de Naſſau*, qui fut auſſi Prince d'Orange, & Gouverneur Général des Provinces-Unies ; & deux filles, dont une mariée à D. *Emmanuel*, fils de D. Antoine de Portugal : 3°. de *Charlotte de Bourbon*, Princeſſe du Sang de France, il eut ſix filles ; ſavoir, *Louiſe-Julienne*, femme de Frédéric IV, Comme Palatin ; *Iſabelle*, mariée à Henri de Bouillon, Vicomte de Turenne ; *Catherine*, Comteſſe de Hanault ; *Flandrine*, Abbeſſe de Sainte-Croix de Poitiers ; *Charlotte*, femme de Claude, Duc de la Trimouille, & de Thouars, Prince de Talmont ; & *Emilie*, Ducheſſe de Lansberg ; 4°. de *Louiſe de Coligny*, fille de l'Amiral, & veuve du Seigneur de Taligny, tous deux maſſacrés dans Paris, en ces jours de ſang & de larmes de la S. Barthelemy, il eut *Henri-Frédéric de Naſſau*, le Héros des Pays-Bas. Lors du meurtre de ſon mari, elle s'écria : *Mon Dieu, donne-moi la force de ſouffrir ſelon ta volonté, la mort de mon pere & de mes deux maris, tous trois aſſaſſinés devant mes yeux*. Elle fit briller dans tout le cours de ſa vie, des traits admirables de conduite, d'eſprit, de ſageſſe, de jugement & d'adreſſe.

« [1] *Blaccons*, dit l'Hiſtorien, ſe jardinoit dans le » Château, où il menoit une vie délicieuſe. L'amour des » Dames étrangeres, au préjudice de la conjugale, étoit » pour lui viande de haut goût, dont il ne pouvoit ſe » ſaouler. Les irritants externes & internes dont il uſoit » pour exciter l'appétit de luxure, le précipitèrent dans » le tombeau par excès de paillardiſe. Il oſa laiſſer le » *Gouvernement d'Orange*, par teſtament, à ſon fils, ſous » la tutelle d'Aramont, Gentilhomme du Dauphiné, ſon » ami, &c ». Le Parlement d'Orange caſſa le teſtament & nomma un autre Gouverneur. Le fils de Blaccons, ſoutenu des Gentilshommes du Dauphiné, rentre dans Orange, chaſſe le Parlement, & ſe maintint long-tems dans ſon uſurpation ; il força même le Prince Philippe-Guillaume de lui céder la Place.

[2] Voici les termes de l'Hiſtorien ; ils ſont curieux.

dix-huit ans, lorſque ſon pere ſuccomba ſous le poignard de la proſcription Eſpagnole; mais ce jeune Prince arrêta bientôt, par ſon courage & ſa ſcience dans toutes les parties de l'art militaire, les armes victorieuſes du Duc de Parme; & il établit ſi fermement, par une longue ſuite de proſpérités, l'état de ſa Patrie & celui de ſa famille, qu'il força cette grande & formidable Puiſſance de l'Eſpagne de ſe proſterner, pour ainſi dire, à leurs pieds, après lui avoir fait conſommer plus de cent millions d'or, & perdu une multitude innombrables d'hommes, pendant une guerre continuelle de quarante ans. A la mort de ſon pere, il *jura de n'employer & de n'expoſer ſa vie que pour la vengeance.* Les Provinces de Hollande, Zéélande & Weſtfriſe, lui en fournirent les moyens, en le nommant leur Gouverneur, malgré ſa grande jeuneſſe. Ses exploits guerriers n'entrent pas dans le plan de cet abrégé, & ſont étrangers à la deſcription de ſa Principauté, ainſi nous n'en dirons rien [1]. Il fut plus heureux que ſon pere, & il échappa ſix fois au fer des meurtriers forgé en Eſpagne. Il fut également heureux dans les querelles des *Arminiens* & des *Gomariſtes*, qui après avoir long-tems écrit & diſputé ſur le ſujet obſcur de la prédeſtination, dégénérèrent en factions civiles, que le fameux Barnevelt & ſon fils payèrent de leur tête: le ſavant Grotius, condamné à une priſon perpétuelle, eut le bonheur d'en échapper par la prudence de ſa femme. Le Prince Maurice ayant hérité de la Principauté d'Orange, fit fortifier la Ville & le Château ſur ſes deſſins, & la rendit une des plus fortes Places de l'Europe, lorſqu'il y eut mis une bonne garniſon, qu'il ſoudoya à ſes dépens. Il en donna le gouvernement au *Prince de Portugal*, ſon neveu, ſous la tutelle de *Falkembourg*, Ecuyer du Prince. Après avoir marié ſon frere le Prince Henri, & comblé de gloire, il mourut d'un skirre au foie, le 23 Avril 1625, à l'âge de cinquante-ſept ans cinq mois dix jours, après avoir gouverné les Provinces avec un pouvoir preſqu'abſolu, pendant plus de quarante ans, durant leſquels il fut le fléau de la Maiſon d'Autriche. Sur la nouvelle de ſa mort, le Doge de Veniſe, auquel il avoit envoyé des ſecours contre l'Empereur, s'écria *il Principe Valeroſo, Capitan del mondo, e morto;* mais il laiſſoit dans la perſonne de ſon frere, un ſucceſſeur qui porta encore plus loin la gloire des armes.

« Bien loin de la perverſe maxime que ces ſujets dénaturés ont familiere en la bouche, *que l'État & la Cité ſont heureux, qui ne voyent leur Seigneur qu'une fois au bout de cent ans par le trou d'une aiguille*; la ville d'Orange & tout l'Etat ſe reconnurent bientôt du bien & de l'avantage qui leur revenoit de ſon ſéjour: & s'il y eût continué, il n'y avoit aucun peuple ſi heureux que celui-là ». Il parle enſuite des plaiſirs que cette petite Cour goûtoit dans ces beaux climats, & il n'oublie pas ce bal célèbre donné à Arles chez le Marquis de Breſſieu. « Il y eut, dit-il, une grande Dame qui danſa, n'ayant pour toute couverture ſur ſon corps, qu'une robe de gaze tranſparente, à travers laquelle il faiſoit beau voir: mais c'étoit, ſans doute, pour ſe garantir de l'importunité de la chaleur, qui étoit extrême en la ſaiſon. Bien qu'elle eût ſouvent les oreilles battues par ſa propre mere, de ce beau proverbe, que *jamais habile femme ne mourut ſans héritier*, le proverbe pourtant s'eſt trouvé faux en elle; car quoique femme habile, elle eſt morte ſans enfans.... Elle étoit adorée à Orange, & ſi elle s'y fût trouvée à la mort de ſon mari, ou qu'elle l'eût ſurvêcu long-tems, elle étoit pour donner bien de la peine au légitime Succeſſeur ». Cette Princeſſe voulut diſputer la ſucceſſion de ſon mari au Prince Maurice. On produiſit un teſtament que le Prince attaqua de ſuppoſition, &c. Elle envoya ſix beaux chevaux d'Eſpagne de l'écurie du défunt, par d'Antin ſon Ecuyer, qui les préſenta au Prince Maurice, de la part de ſa Maîtreſſe, à titre de préſent; il lui repartit en empoignant avec la main le pan de ſon manteau, *& moi je lui donne ceci:* voulant donner à entendre à la Princeſſe, qu'elle diſpoſoit de ce qui ne lui appartenoit point.

[1] Le *Prince Maurice* fut toujours ſupérieur aux grands

29. Henri-Frédéric de Nassau, Prince d'Orange, fut un autre rejetton de la vertu de Guillaume de Naſſau ſon pere, & de l'Amiral de Coligny, ſon aïeul maternel. Il prit pour deviſe-pratique, qu'il ſuivit conſtamment dans le cours de ſa vie, *Patriæ patrique.* Le ſang de ſon pere qui arroſa ſon berceau, lui fut ſouvent rappellé par Louiſe de Coligny, ſa digne mere, qui après l'avoir nourri de ſes larmes, le remit au Prince Maurice, ſon frere conſanguin, pour l'élever aux armes, à la victoire & à la vengeance du Héros qui leur avoit donné la vie. Le Prince Henri ne trompa l'eſpoir ni des uns, ni des autres, & il acquit la réputation d'un des plus grands & des plus parfaits Capitaines qui ayent jamais exiſté. Henri IV, qui fut un de ſes Parreins, & dont il porta le nom, lui ſervit de modèle. Succeſſeur de tous les titres & dignités de ſes frères, quoique le dernier, il en étendit encore la gloire & la renommée par ſes exploits. La ville d'Orange fut long-tems tourmentée de diſſenſions civiles, entre le Parlement & le Gouverneur Falkembourg, qui vouloit rendre ſon autorité perpétuelle & deſpotique. Le Prince d'Orange Philippe-Guillaume, après les ſéditions des deux Gouverneurs Blaccons pere & fils, dont il avoit failli être lui-même la victime, avoit ſagement ordonné que le Gouvernement d'Orange ſeroit triennal; maxime prudente, pratiquée par l'Eſpagne dans ſes Vice-Royautés, & par le Pape dans la Vice-Légation d'Avignon, & dont l'inexécution fut toujours la cauſe des troubles inteſtins de la Principauté d'Orange [1]. *Jean Hertoge d'Oſmael*, Seigneur de *Falkenbourg*, Ecuyer du Prince Maurice, avoit été envoyé en qualité de Lieutenant du Prince de Portugal, neveu de Maurice, & Gouverneur d'Orange; ce jeune Seigneur, prodigue, fut bientôt rappellé par le Prince Maurice, économe par-deſſus tout, & que ſes ſujets repré-

guerriers qu'il eut en tête, tels que le Duc de Parme, Mansfield, l'Archiduc Erneſt, le Comte de Fuentes, le Cardinal Infant, l'Amirante de Caſtille, l'Archiduc Albert, Spinola, &c. Quelle hiſtoire que celle qui décriroit dignement les efforts de ces grands hommes, pour la liberté ou l'eſcavage des Pays-Bas, & les triomphes de cette République naiſſante, dans les deux Indes où ils vengerent le Nouveau Monde de la cruauté des Eſpagnols! Maurice fut le premier Reſtaurateur de la diſcipline Militaire en Europe; il avoit toujours dans la bouche ces mots de Paul Emile, qui comprennent les devoirs du ſoldat: *Ut ſit expedito corpore; ut habeat arma polita & acuta; ut mediocritatis in potu & cibo amans; ad nutum Imperatoris præſto ſit, ut mandata exequatur.* Tit.-Liv. Il puniſſoit les moindres tranſgreſſions, & la honte fut un de ſes principaux moyens. Profond dans toutes les parties des Mathématiques, il excella ſur-tout dans l'art de fortifier les Places, & dans celui de faire les ſièges. *Orange*, *Breda*, & *Meurs*, Capitales de ſes trois principales Seigneuries, furent des monumens de ſon ſavoir en ce genre, & furent regardées comme les fortereſſes les plus accomplies de l'Europe. Bien différent de ce Roi de Lacédémone, qui paſſoit ſon tems à faire des lanternes, ou de cet Empereur qui ne faiſoit que des marmouzets de cire; ſes amuſemens mêmes tournoient à l'utilité publique ou au détriment de ſes ennemis. Il récompenſoit noblement les découvertes dans les arts; auſſi vit-il naître l'invention des lunettes & des microſcopes, dont il faiſoit ſes délices. Il imagina les galeries & les ponts roulans, dont il fit le premier les épreuves dans les ſieges; & celle d'un *chariot volant* équipé à rames & à voiles, dans lequel il prenoit ſes recréations: je renvoie pour cet objet à mon *Hiſtoire latine de l'Aéroſtatique*, dont je dois bientôt publier la traduction. Il étoit affable, d'un abord aiſé, aimant la raillerie & les jeux de mots. Il diſoit de l'Evêque d'Orange, homme ruſé qui l'étoit venu voir à quelque deſſein: *je lui pardonne s'il m'affine*, & ne voulut jamais payer les frais de ſon voyage. Frugal dans ſes repas, ſimple & modéré dans l'extérieur, toujours vêtu à la vieille mode, une petite fraiſe autour du col, il ne ſe diſtinguoit que par un cordon de diamants autour de ſon chapeau. Admirateur de Henri IV, avec lequel il fut toujours lié d'intérêt & d'amitié; il attendoit ce grand Roi, après avoir battu les Impériaux dans la guerre de Juliers, lorſqu'il apprit ſa fin tragique. Il jetta ſon chapeau, en criant qu'il *venoit d'en perdre la plus belle Roſe.* D'Aubigné, cet Hiſtorien ſi franc, ſi bon connoiſſeur, le ſatyrique d'Aubigné, dit en parlant du Prince Maurice, *très-excellent fils d'un incomparable pere, ſon héritier en l'amour de Dieu, protecteur de ſa Patrie, prudence & valeur ſans meſure, graces naturelles & ſciences acquiſes, &c.* Eloge mérité & ſublime.

[1] Je dois détruire ici une calomnie répandue par Piganiol contre l'*Hiſtorien d'Orange*, & propagée par M. Ex-

ſentoient

ſentoient le poing fermé, pour ſignifier qu'il ne donnoit rien. Falkembourg reſta Gouverneur en titre, uſa de toutes ſortes de manèges pour ſe perpétuer dans cette place, qu'il regardoit comme la ſienne, & où il tenoit un Etat de Prince. Il s'adreſſa à diverſes Puiſſances, & enfin aux Proteſtans & au Duc de Rohan qui les commandoit; tandis qu'il traitoit ſous main avec les Miniſtres de France, pour leur remettre cette Fortereſſe importante, marché fait à cent mille écus, & pour lui le Gouvernement perpétuel & le bâton de Maréchal de France. Le Prince Henri, inſtruit de ces démarches, lui écrivit pluſieurs fois pour l'engager à ſe tenir ferme dans le chemin de l'honneur & du devoir; comme il l'aimoit, il lui offrit le Gouvernement de Nort-Hollande, avec la charge de Colonel des troupes du Pays. Mais le Gouverneur perſiſtant dans ſa révolte, & ayant refuſé l'entrée de la ville aux Commiſſaires [1], le Prince y envoya un de ſes Conſeillers nommé de Knuit, Hollandois ruſé, homme de cœur & de ſens, en le chargeant d'empêcher, s'il le pouvoit, que Falkembourg ne ſe perdît. Mais il n'en fut pas le maître. Le Gouverneur refuſa toutes propoſitions d'accommodement : ayant été ſurpris au dépourvu dans une Maiſon de la Ville, où il voulut ſe défendre, il fut bleſſé à mort, & expira le 12 Juin 1630. Le plus difficile fut la reddition du Château, qui tiroit ſur la ville. Mais il y eut peu de ſang répandu par la prudence de Knuit, qui pacifia tout, & rétablit le bon ordre dans Orange. Le reſte de la vie du Prince Henri ne fut qu'un cercle de ſuccès & de proſpérités. Il mourut en 1547 à ſoixante-trois ans, laiſſant d'*Amelie de Salms*, ſa femme, 1°. *Guillaume*, ſon ſucceſſeur; 2°. *Henriette*, mariée à Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg, dont elle eut pluſieurs enfans; 3°. *Albertine*, épouſe de Guillaume-Frédéric, Comte de Naſſau, ſon couſin; 4°. *Henriette-Catherine*, femme de Jean-Georges, Comte d'Anhalt; 5°. *N*.... femme du Duc de Simmeren de la Maiſon Palatine.

30... GUILLAUME XI DE NASSAU, & ſecond du nom des Princes de Naſſau-Orange, ſuccéda jeune à ſon pere, & ne fit pour ainſi dire que paroître, placé entre un grand Prince dont il fut le fils, & un grand Roi dont il fut le pere. Il eſt preſque oublié dans l'Hiſtoire. D'ailleurs ſon Gouvernement & ſa vie furent de peu de durée, étant mort en

pilly dans le grand *Dictionnaire de la France*, au mot *Orange*, que l'on peut comparer avec l'hiſtoire & la deſcription que j'en donne dans ce volume, pour terminer celle du Dauphiné. Ces Auteurs prétendent, d'après le *Sorberiana* « que *la Piſe* avoit une belle femme qui avoit » trouvé grace aux yeux de Falkembourg, tué dans ſa » chambre par des raiſons d'Etat, & que la mort de ce » Seigneur fut une perte conſidérable pour la Piſe, &c». Mais il ſuffit de lire l'Hiſtoire d'Orange pour ſe convaincre par le détail des déportemens de ce Gouverneur, qu'il n'eut pas de plus grands ennemis que le pere & le fils la Piſe; qu'ils furent ſes dénonciateurs vers les Princes Maurice & Henri; enfin que l'Hiſtorien regarde l'événement tragique arrivé dans ſa maiſon, comme l'époque de la délivrance de ſa Patrie. Il étoit donc bien éloigné, des ſentimens bas dont Piganiol l'accuſe.

[1] L'Hiſtorien d'Orange a décrit la *conjuration de Falkenbourg*, & de l'Avocat Général *Julien* ſur les minutes mêmes des correſpondances de ces deux traîtres, & comme il a été témoin de tous les événemens, cette partie de ſon hiſtoire eſt très-intéreſſante. Il rapporte les Lettres de Falkenbourg au Cardinal de Richelieu, qu'il appelle le *grand Eſculape de la France*, trop fin & trop bon politique pour écouter les propoſitions d'un Gouverneur contre un Prince victorieux, regardé alors comme le fouet deſtiné à flageller la Maiſon d'Autriche, que le Cardinal vouloit humilier. Auſſi l'iſſue en fut elle fatale à Falkenbourg, ſurpris & tué dans la Maiſon de la Piſe, qui courut riſque de la vie, & qui termine ſon Hiſtoire par le récit de cette ſanglante cataſtrophe; au ſujet de laquelle il remarque, qu'elle avoit été clairement prédite & exprimée en termes précis par le fameux Aſtrologue Noſtradamus.

Ceux qui aiment le merveilleux dans l'Hiſtoire, ne feront

1650, âgé ſeulement de vingt-quatre ans. Il avoit épouſé *Henriette-Marie Stuart*, fille de l'infortuné Charles I, Roi d'Angleterre, & de Henriette-Marie de France; il n'eut qu'un fils poſthume, *Guillaume-Henri* qui ſuit.

31... GUILLAUME-HENRI, né *Prince d'Orange*, & depuis *Roi d'Angleterre*. Ce fils poſthume recueillit avec la Principauté, tous les biens & dignités de la Maiſon de Naſſau, auxquels il joignit une couronne. Sa prudence, ſa valeur & ſa conduite, le rendirent recommandable, & lui acquirent la réputation de grand Général, & d'un des plus grands Politiques de ſon ſiècle. Il épouſa en 1677 *Marie d'Yorck*, née le 10 Mai 1662 de Jacques d'Angleterre, Duc d'Yorck, frere de Charles II, Roi d'Angleterre, & d'Anne Hyde, fille du grand Chancelier, Comte de Clarendon. Après la mort du Roi Charles II, le Duc d'Yorck ſon frere, lui ſuccéda ſous le nom de Jacques II: il fut enſuite détrôné & chaſſé de ſes Etats par ſes propres ſujets & par ſon gendre le Prince d'Orange, Stathouder des Provinces-Unies, qui fut proclamé Roi d'Angleterre en 1689, & mourut ſans poſtérité en 1702.

32... Après la mort de Guillaume-Henri, Prince d'Orange & Roi d'Angleterre, LOUIS XIV [1] ſe ſaiſit alors de la Principauté d'Orange, & la réunit à la Couronne, comme mouvante en fief-hommage-lige du Comté de Provence déja réuni. Il avoit fait raſer le Château & les Fortifications dès 1673, dans le tems des guerres avec la Hollande. Lorſqu'il réunit cette Principauté à la Couronne, le Roi d'Angleterre avoit inſtitué pour héritier *Jean-Guillaume-Friſon de Naſſau-Dietz*, qui prit le titre de Prince d'Orange, auſſi bien que *Frédéric I, Roi de Pruſſe*, petit-fils, & héritier par ſa mere de Henri-Frédéric de Naſſau, Prince d'Orange (Voyez ci-devant n° 29...) C'eſt à ce titre que le Roi de

pas fâchés de voir les raiſons de la Piſe, pour croire à cette prétendue prédiction : voici ſes termes ; « les prédictions de *Michel Noſtradamus*, l'un des grands Aſtrologues de ſon tems, ne ſont entendues qu'après l'accompliſſement d'icelles; ce qui a été vérifié, & l'eſt » encore journellement en pluſieurs grandes occurrences, » tant en Provence qu'en la Principauté d'Orange & Provinces voiſines.... Je puis bien affirmer; pour choſe » très-véritable, que plus d'un an & demi avant la mort » de Valckenbourg, & avant qu'il ſe parlât de de Knuit » à Orange, je portis à Verdoes & à Montens (Commiſſaires députés du Prince) le Livre des prédictions » de Noſtradamus, & leur marquis ce premier ſixain, » Centurie 5, ch. 11.

» Celui qui la Principauté
» Detient par grand cruauté,
» A la fin verra grand Phalange,
» Par coup de feu très-dangereux;
» Par accord pourroit faire mieux,
» Autrement boira *ſuc d'Orange.*

» ... en la lecture duquel ils furent merveilleuſement » étonnés, mais ils n'eurent garde de le faire voir à Valkenbourg, dans un tems où ils croyoient mieux de » l'accommodement des affaires ».

L'Hiſtorien cite un autre quatrain de Noſtradamus ſur la maniere dont de Knuit exécuta ſa commiſſion; mais ce quatrain paroît mieux convenir à la réunion d'Orange ſous le Roi Guillaume; je le rapporterai plus bas. Le même Auteur cite en note une autre prédiction faite à Valkenbourg; mais je ne puis la rapporter que dans les propres termes de l'Auteur. « On raconte encore de lui, que » ſa femme étant ſur le point de s'accoucher, il conſulta les aſtres; puis s'adreſſant à elle, lui dit qu'elle fit » ce qu'elle pourroit pour arrêter un peu l'enfantement; » *car*, dit-il, *ſi c'eſt un fils, il ſera pendu, & ſi une fille* » *elle ſera une* P. Ce tems ne peut être retardé; ſa femme » s'accoucha d'une fille, laquelle devenue en aage, a été » auſſi celebre au meſtier de Venus, que jadis Laïs en » Grece; ce qui a été vu & connu de notre tems ».

[1] C'eſt à ces événemens qu'on pourroit rapporter avec plus d'apparence le ſecond *quatrain* de *Noſtradamus* cité par la Pize, ſur les circonſtances de la mort de Falkenbourg. Le voici.

« Un des Guiſes viendra proche du Rhône,
» Pour verſer ſang faira machination;
» Deux Bourgs ſeront en grande déſolation,
» Roi cholere, *Cornet renverſé*, *Thrône.*

On voit que le dernier vers s'applique très-bien à la fin de la Souveraineté d'Orange; c'eſt du moins comme cela

Pruſſe céda au Roi, par le dixième article du Traité d'Utrecht, ſes prétentions ſur la Principauté d'Orange, s'en réſervant le titre, & ſe chargeant de donner un dédommagement au Prince de Naſſau-Dietz. C'eſt en exécution de ce Traité, qu'il eſt dit dans celui de Berlin du 13 Mai 1732, entre le Roi de Pruſſe & la Maiſon de Naſſau, article quatre, que le Roi de Pruſſe promet d'employer ſes bons offices auprès du Roi Très-Chrétien, pour qu'il permette au Prince de Naſſau de retenir le titre & les armes de la Principauté d'Orange, & d'en donner le nom à l'un de ſes Domaines.

33... Louis-Armand de Bourbon, *Prince de Conty*, comme ayant les droits de la Maiſon de Longueville, qui avoit toujours réclamé & prétendu les droits de la Maiſon de Chalon-Orange, obtint par Lettres-Patentes du mois de Décembre 1714; la Principauté d'Orange, pour la poſſéder, ainſi que Guillaume de Naſſau, Roi d'Angleterre, en jouiſſoit, ſous la réſerve de la Souveraineté, de l'hommage & du reſſort. Ce Prince en jouit juſqu'à ſa mort, arrivée en 1727. Quatre ans après, en conſéquence du Traité ſigné le 23 Avril 1731, par les Commiſſaires du Roi d'une part, & de l'autre par ceux de la Princeſſe de Conty, Douairière, & par le tuteur du Prince de Conty, alors mineur, l'Intendant de Dauphiné eut ordre d'aller à Orange, où il arriva le 22 Septembre de cette même année 1731, pour y prendre *poſſeſſion au nom de Sa Majesté*, de la Ville & de la Principauté, qui fut alors *réunie à la Province du Dauphiné*, & qui depuis a ceſſé d'être une *Souveraineté particulière* [1].

## §. III.

### *Hiſtoire Naturelle & Économique de la Principauté d'Orange.*

Le Pays d'Orange étoit anciennement beaucoup plus étendu, que ne l'eſt aujourd'hui la Principauté de ce nom; puiſque ſuivant M. Damville, *Dict. Géogr.* les Cavares dont

qu'on l'entend dans un manuſcrit curieux qui eſt en ma poſſeſſion, & qui explique toutes les *Centuries de Noſtradamus*, par les détails de l'Hiſtoire moderne qui leur ſervent de Commentaire. On ſent bien que je ne cite pas le manuſcrit, tout curieux qu'il eſt, pour appuyer les rêveries de Noſtradamus, & des prédictions prétendues qui peuvent encore mieux s'expliquer aux deux *maſſacres d'Orange*, ſous le règne de Guillaume IX. Mais le crédit qu'ont ces *prophéties* dans le pays, & dont on verra des exemples frappants dans la *Deſcription de la Provence & du Comtat Venaiſſin*, ne me permettoient pas de les paſſer ſous ſilence. Ces ſortes de *prophéties*, en vers payés ſi chers par un de nos Rois, reſſemblent aſſez aux oracles des Anciens, & aux vers Sybillins tournés ingénieuſement & à deſſein, ſur une connoiſſance profonde de l'état des choſes & de l'intérêt des Puiſſances, pour préſenter dans des vers obſcurs en apparence, pluſieurs doubles ſens applicables aux événemens futurs, néceſſairement prédits par ce moyen ingénieux. C'eſt ce qui a donné tant de prix & de vogue aux Centuries de Noſtradamus, qui n'avoient point encore été enviſagées ſous ce nouveau point de vue Philoſophique, & qui par cela même deviennent un monument précieux de notre Hiſtoire, en ſe ſuppoſant au tems où elles ont été forgées, & portant dans l'avenir, les mêmes vues que l'Auteur. Tel eſt le but du *Commentaire manuſcrit de ces prophéties*, que je pourrois donner au public ſi j'y étois encouragé.

[1] Ainſi la *Principauté d'Orange* a formé un *Etat particulier* pendant une longue ſuite de ſiécles, ſous *quatre Races de Souverains.*

1°. La premiere branche, appellée proprement d'*Orange*; a commencé vers 793 par *Guillaume au Cornet*, qui en fit la conquête ſur les Saraſins, & qui, ſelon M. Expilly, ſe qualifioit Prince d'Orange en 806; cette premiere Race dura 392 ans, juſqu'en 1173. Elle portoit pour armes d'or, au cor de chaſſe de ſable, où ſelon d'autres, d'or au cornet d'azur enguiché de ſable.

2°. La Principauté paſſa par mariage en 1173, dans la *Maiſon des Baux*, qui dura 320 ans, & qui finit en 1393. Cette ſeconde branche portoit pour armes une

Orange étoit la Capitale, poſſédoient encore Avignon, Cavaillon, Carpentras, &c. mais cette Principauté, ſuivant ſes limites lors de la dernière réunion, eſt reſtreinte à dix Paroiſſes ou Communautés, dont deux villes, *Orange* & *Courtaiſon*; deux Bourgs, *Jonquieres* & *Gigondas*; & ſix Villages, avec quelques Hameaux & Ecarts. Elle eſt ſituée entre le 44°. 23'. & le 22°. 44' de longitud. & entre le 44°. 3' & 44°. 11'. de latit. elle eſt enclavée de tous côtés dans le Comtat Venaiſſin, excepté à l'occident, où le Rhône la ſépare du Languedoc. Si l'on veut des limites plus particulariſées d'après l'Atlas François, elle eſt bornée au levant par les Terres de Malauſſene, où l'Acqueduc d'Orange prenoit la ſource d'eau vive qu'il y conduiſoit, & par celles Baumes, Sarriant & Camaret. Au couchant par le Rhône, les Baronies de Lert & de Caderouce; au midi par Château-neuf-Calcernier, & par Bedarrides; au nord par les Baronies de Sérignan, Piolens & Mornas. Elle a ſix grandes lieues de longueur, depuis le Port Balthazard ſur le Rhône, juſqu'à Suzette & Château-neuf de Redortier, ſur deux où trois lieues dans ſa plus grande largeur, depuis Piolens à Lauradon, ce qui peut être évalué à neuf ou dix lieues quarrées.

Cette petite Contrée, conſiſtant principalement dans une grande plaine, eſt arroſée d'un aſſez grand nombre de rivieres qui ont donné le nom à la Capitale ( *Arauſio*, du Celtique *Ros*, c'eſt-à-dire, campagne arroſée, comme je l'ai rapporté plus haut, en parlant de l'antiquité d'Orange). Ces rivières ſont, 1°. le *Rhône*, qui la ſépare du Languedoc, & ſur lequel elle a un port avec un bac; 2°. la rivière de *Maine* ou *Meyne*, qui lave les murs d'Orange; 3°. *l'Eigue* ou *Aigue* (*Aqua*), qui n'en eſt qu'à un quart de lieue; 4°. la petite rivière d'*Argent*, qui coule dans la Maine au pied du Château d'Orange; 5°. la *Seille*, l'*Ouveze*, la *Sorgue* qui coulent au midi de cette Principauté, outre un grand nombre de ſources & de fontaines. Le climat, dans un pays ſi bien arroſé & plus chaud que froid par ſa poſition, eſt néceſſairement fort tempéré & fort ſain; mais les vents du nord y ſont fréquens & incommodes; ils occaſionnent ſouvent de grands ravages dans cette petite Contrée; ce qui a fait dire aſſez ridiculement, qu'elle tiroit ſon nom du mot *orage*, en ajoutant une *n*, &c. L'impétuoſité de ces vents ſert du moins à balayer les airs de toutes vapeurs & exhalaiſons

Comete ou étoile de ſeize rais d'argent ſur un champ de gueule.

3°. La troiſieme Race qui commença en 1393, eſt celle de *Chalon* qui recueillit les droits de la Maiſon des Baux, par le mariage de Jean de Chalon avec Marie des Baux. Cette branche qui poſſéda la Principauté pendant 137 ans, & finit en 1530, avoit pour armes de gueules à une bande d'or.

4°. La quatrieme & derniere Race, eſt celle des Princes d'Orange de la *Maiſon de Naſſau*, qui recueillit cette ſucceſſion en vertu du teſtament de Philibert de Chalon, tué devant Florence en 1530, & qui la poſſéda juſqu'en 1702 qu'elle fut réunie à la France. Cette quatrieme race portoit pour armes, d'azur à un lyon billetté ou ſemé de billettes d'or.

M. l'Abbé Expilly ſemble vouloir conteſter le titre de *Princes ſouverains* à ces quatre Maiſons, & il cite en preuve les écrits en faveur des droits du Roi ſur l'ancien Royaume de Bourgogne & d'Arles, uſurpé, dit-il, ſur les fils de Louis-le-Begue, par Bozon, Raoul, & les Empereurs de la Maiſon de Souabe; mais c'eſt mal appliquer une queſtion tout-à-fait étrangere & indéciſe, puiſque la Principauté d'Orange conquiſe ſur les Saraſins, appartenoit à la premiere Maiſon d'Orange, long-tems avant l'érection des Royaumes de Bourgogne cisjurane & transjurane, & qu'elle eſt paſſée par mariage aux Maiſons des Baux & de Chalon; qu'elle ne fit jamais partie du Royaume d'Arles, & qu'enfin la Souveraineté fut reconnue par tous les Rois de la troiſieme race, notamment par Louis XII, Henri IV, &c. C'étoit un des forts argumens dont ſe ſervoit Guillaume IX, Prince d'Orange, dans ſa fameuſe *Apologie* adreſſée à tous les Souverains de l'Europe contre Philippe II, Roi d'Eſpagne, en ſoutenant que comme *Prince Souverain*, & poſſeſſeur d'une Souveraineté abſo-

exhalaiſons nuiſibles, ce qui rend le climat très-ſain [1]. Son aſſiette, entre quatre Provinces, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné & le Comtat, eſt des plus avantageuſes. Le ſol y eſt fertile & abondant en bons grains, en vins qui ont de la réputation, en huile, en fruits, en légumes & en ſaffran. On y nourrit auſſi quantité de vers à ſoie, &c.

Autrefois le commerce de ce petit Etat, & ſur-tout celui de la ville chef-lieu, étoit fort brillant; il ne laiſſe pas que d'être encore aſſez conſidérable. Ce commerce conſiſte principalement dans les denrées du cru du Pays qui s'exportent, ou dont la conſommation ſe fait à Orange même, par le grand nombre de voyageurs qui y paſſent, cette ville étant ſituée ſur la grande route de Provence à Lyon, à Paris, à Genève & en Allemagne. On fait des ſerges fabriquées à Orange. Il y avoit autrefois une Manufacture de toiles peintes qui annonçoit le ſuccès le plus brillant, quand tout-à-coup elle ceſſa de travailler en 1766. Les Princes d'Orange y avoient établi, pour l'avantage du commerce, deux foires & trois marchés qui ſubſiſtent encore. La première de ces foires ſe tient le 27 Mai, fête de S. Eutrope, premier Evêque de cette Ville, & Patron du Diocèſe; & l'autre le 24 Août à la S. Barthélemy. Les marchés ſe tiennent les Mardi, Jeudi & Samedi de chaque ſemaine. On compte dans cette Principauté, dix Paroiſſes ou Communautés. Le dénombrement de M. Expilly, au mot *Dauphiné*, ne compte que dix mille ames dans la Principauté d'Orange. Si ce calcul eſt juſte, une des petites rues de Paris contiendroit plus de monde que toute une Principauté. Mais auſſi quelle différence de jouiſſance dans les habitans! Le sèxe eſt charmant à Orange. Piganiol obſerve que les étrangers prendroient cette ville pour le rendez-vous de toutes les belles femmes, &c.

L'Hiſtoire Naturelle ne doit pas préſenter beaucoup d'objets curieux & intéreſſans dans un auſſi petit pays en plaine. Il renferme cependant une ſingularité que M. Guettard croit n'exiſter nulle part. On connoît, dit-il, en ce Royaume, pluſieurs fontaines ſalées qui fourniſſent beaucoup de ſel marin; mais il n'y a en nul autre endroit que l'on ſache, un

lue & Indépendante de toute autre puiſſance que celle de Dieu, il avoit pu juſtement déclarer la guerre au Roi d'Eſpagne. Au reſte, pour ne rien laiſſer à deſirer ſur cet objet, voici les Auteurs nommément cités par M. Expilly. *Recueil de du Tillet*, chapitre des Barons & Pairs vers la fin. *Républ. de Bodin*, Li. 1, ch. 9; *Hiſtoire de Provence*, par Noſtradamus, ſur l'année 1330; & le chapitre huit & dernier de Caſſan *des droits du Roi & de la Couronne de France* ſur la Ville & Principauté d'Orange, &c.

[1] Il faut entendre l'*Hiſtorien d'Orange* faire la deſcription de ſon pays. Il ſemble que l'ancien langage renferme plus de force & de naïveté dans ces ſortes de tableaux, qu'un diſcours plus ſoigné.

« Cet Etat eſt poſé ſous le quarante-troiſième degré & » demi d'élévation du pôle en latitude. Son climat eſt » beau par excellence, approchant le milieu de notre » zone tempérée. Les pluies y tombent favorablement; » l'air y eſt fort tempéré. Les ſaiſons ſemblent ſe vouloir accommoder à la cueillette de tant de beaux fruits. » Les vapeurs & les exhalaiſons malignes, coutumieres, » de s'élever de la terre, ſuivant la diverſité de leurs » cauſes, ne ſe peuvent longuement arrêter parmi l'étendue de ce climat, en étant déchaſſées par la fréquente » impétuoſité des vents de nort, mais non ſans cauſer » aucunes fois des dommages aux bleds, vignes & autres » fruits; opérations ordinaires de la Providence, qui, » pour le bien des hommes, tire d'une même cauſe divers effets contraires.... Le terroir eſt ample au regard des villes qui y ſont ſituées, & du peuple qui » les habite. Le Pays eſt plein & uni; la campagne » belle, compartie par tant de maiſons champêtres & » belles métairies, que dans le ſeul terroir d'Orange, y » en a plus a cinq cens en nombre, toutes habitées; » compaſſé d'une infinité de jardinages, clos, vergers, » préeries & terres complantées d'une multitude d'arbres » de toute eſpece, arroſée d'un grand nombre de ruiſſeaux, ſources & fontaines. Et ce qui rend cette

*étang salé*, tel que celui des environs de *Courtaison*; dont l'eau est assez chargée de sel, pour que des hommes intéressés à ce qu'on n'en fasse pas usage, ordonnent de trépignerr & mêler ainsi avec la terre le sel qui peut dans la belle saison se crystalliser sur ses bords. Il est à une demi-lieue de Courtaison au Sud-Ouest, de forme circulaire, entouré de côteaux sableux, portant à leur sommet des rochers de pierre graveleuse, tendre, grise, parsemée de corps marins. Il faut une demi-heure au plus, pour faire à pied le tour de cet étang, dont l'eau est claire & limpide, un peu onctueuse au toucher, d'un goût passablement salé, telle que pourroit être l'eau de la mer, mêlée avec égale partie d'eau douce [1].

Une autre observation curieuse, c'est qu'on trouve sur les bords de cet étang des plantes qui ne se voient ordinairement que sur les rivages de la mer, telles que des *arroches* ou *chenopodium* à feuilles de kali; le *tamaris*, le *rhamnoïdes*, &c. Voyez ci-devant notre *Flore Alpine* du Dauphiné. Il faut ou que les graines de ces plantes s'y soient conservées depuis la retraite de la mer de ces cantons (les corps marins, fréquens dans les rochers voisins, en sont une preuve sans replique), ou qu'elles y ayent été apportées par les vents.

Tout le bassin d'Orange est sableux ou graveleux; mais la côte d'Orange est d'un sable plus argilleux que le reste, qui est rempli de cailloux roulés & de galets assez gros. On découvre en plusieurs endroits des bouts de rochers qui veillent sous le sable apporté par les rivières. Orange est bâti au pied d'une montagne calcaire isolée, où il y a d'un côté de belles pierres de taille blanche, & de l'autre des rochers graveleux remplis de coquilles; & sur la pente des grès jaunâtres, tendres, dans lesquels on a pratiqué un aquéduc pour dériver à travers la montagne, les eaux d'une fontaine qui formoit un étang desséché.

Les montagnes ou côteaux qui bordent le bassin d'Orange, sont en général sableux,

» plaine très-belle, est qu'on la voit bornée de montagnes qui l'entourent de tous côtés en forme ronde, » & qui paroissent jointes ensemble; comme si la nature » les y avoit posées pour servir de mur & de rampart à » la conservation de cette belle & riche plaine; ce qui » me feroit volontiers dire, que c'est la terre de Promission, la Canaam de l'Europe, l'Edem, le Paradis « terrestre, si curieusement recherché par tant d'écrivains. Autant la demeure de ce pays est agréable & » délicieuse, autant son terroir est riche, fécond en plusieurs denrées; le froment, le vin, la soie & le saffran, » outre tant d'autres, s'y recueillent en si grande quantiré, que la moindre annnée suffiroit pour beaucoup » plus de peuple qu'il n'y en a en toute la Principauté, » & toutesfois elles excellent en beauté & bonté, les » autres fruits des contrées circonvoisines. Et ce qui est » remarquable, cet Etat n'emprunte rien de ses voisins de » tout ce qui est nécessaire à l'usage de la vie humaine, » soit pour la nourriture & parure du corps, soit pour » fournir à d'autres nécessités des familles, &c ». Heureuse contrée si elle est peuplée d'hommes vertueux !

[1] Un étang salé entre des montagnes éloignées de la mer de plus de vingt lieues, est un de ces phénomènes, dont il est assez difficile de rendre raison. Ces amas d'eau, dit M. Guettard, sont-ils dus aux eaux que la mer a laissées en se retirant? Ou ne sont-ils que des eaux douces fournies par les pluies ou par des fontaines, qui en passant par des mines de sel, s'en chargent plus ou moins? Ce n'est qu'en admettant de semblables mines qu'on peut rendre raison de la salure continue de cet étang. S'il n'avoit été dû qu'à une masse d'eau de mer, l'évaporation auroit suffi pour le tarir, & les peuples des environs auroient bientôt employé le sel qui auroit été déposé. La mer Caspienne, ce vaste étang qui n'a point d'issue, seroit bientôt tarie sans les fleuves qui s'y jettent, & dont l'évaporation compense journellement le prodigieuse quantité d'eau qui y entre. L'étang de Courtaison ne recevant point de rivieres, il faut nécessairement qu'il sorte de son fond des sources d'eau chargée de sel qu'elle a dissout dans la terre qu'elle a traversé, & que ce soit

renfermant de la pierre graveleuſe & un peu calcaire. Ils s'étendent juſqu'aux grandes montagnes calcaires, dont le Mont-Ventoux [1] fait partie, & de l'autre juſqu'aux rochers de Roquemaure, qui eſt de l'autre côté du Rhône. Du côté d'Uchaux & Maſſillan, on trouve des côteaux ſableux qui portent à leur ſommet des pierres calcaires mêlés de morceaux de *grès courjas* & jaune, où l'on trouve des *aſtroïtes*, des *porites*, des *éliolithes* [2], des *burcardites* canelés & épineux, des *camites*, de petites *vis*, des *burcardites* liſſes, de petites *cornes d'ammon*, des *bélemnites*, des *échinites* & autres corps marins, &c. Si l'on veut de plus grands détails ſur la Minéralogie de cette Principauté, on peut conſulter le huitième *Mémoire Minéralogique* de M. Guettard, page 48, & la *ſuite de ſon ſecond voyage en Dauphiné*, page 226.

La Botanique n'offre non plus rien de particulier, ſi on excepte les *plantes maritimes* des environs de l'étang de Courtaiſon, dont nous avons parlé, les *Chênes-verds* qui croiſſent ſur les côteaux; le *ſaffran* & le *mûrier* qu'on cultive dans la plaine, &c. Nous renvoyons pour ces plantes aux *Flores de Bourgogne & de Dauphiné* que nous avons déja données, & celles qui n'y ſeroient pas compriſes ſe trouveront rappellées dans la Deſcription de la Provence, &c.

## §. IV.

### *Deſcription des Villes & Bourgs de la Principauté d'Orange.*

On compte dans ce petit Pays dix *Paroiſſes* ou Communautés, ſavoir: *Orange* & *Courtaiſon*, Villes; *Jonquières* & *Gigondas*, Bourgs clos de murs; *Cauſans*, *Arboux*, *Montmiral*, *Suzette*, *les Château-neuf* & *Château-neuf de Redortier*, *S. André de Ramières* & *Violès*, indépendamment de pluſieurs Fiefs & Hameaux dans une étendue de huit lieues de longueur de l'eſt à l'oueſt, depuis Suzette au Rhône, & deux lieues & demie de largeur moyenne du nord au midi. Ces dix Paroiſſes ſont partagées entre les Diocèſes d'Orange & de Vaiſon, d'où dépendent Suzette, Châteauneuf-le-Redortier & Montmiral;

ce ſel qui entretienne la ſalure de l'étang. On devroit ſans doute chercher à s'aſſurer par des fouilles, s'il n'exiſte pas quelque mine de ſel aux environs de cet étang, qui ſera, quand on voudra, d'une grande utilité, dans un pays où le ſel eſt ſi néceſſaire pour la conſervation & la ſanté de beſtiaux, &c.

Le même Auteur, dans ſon ſecond voyage du Dauphiné (*Itinéraire*, *p.* 226.), ſe récrie contre la conduite de ceux qui vont mêler le ſel avec la terre dans les ſéchereſſes; & demande pourquoi le Roi ne fait pas extraire à ſes frais, ce ſel qui eſt dans le pays, aulieu de le faire venir à grands frais de ſi loin?

[1] *Mont Ventoux*, qui ſépare le Dauphiné de la Provence, doit ſon nom, ſelon M. Bullet, à ſa cime toujours couverte de neige (*Ven*, blanche; *toop*, cime; *ventopp*, cime blanche); de même que *Roquemaure*, ſuivant cet étymologiſte, ſignifie grand roc; *roch*, rocher, *maurer*, grand.

[2] J'ai déja expliqué la ſignification & l'étymologie de ces divers *corps foſſiles*, dans le premier volume de cette *Deſcription de la France*, où j'ai donné la *Minéralogie de Bourgogne*, à laquelle aucun Naturaliſte n'avoit encore travaillé. J'ai ſuivi le même plan dans la *Deſcription du Dauphiné*; où j'ai extrait, des Mémoires confus & immenſes que M. Guettard nous a donnés ſur la Minéralogie de cette Province, tout ce qu'il y avoit de plus curieux & de plus inſtructif, avec l'attention ſoutenue d'expliquer dans les notes tous les termes d'Hiſtoire Naturelle qui pourroient arrêter les lecteurs ordinaires, peu inſtruits ſur ces matieres, que nous avons par ce moyen miſe à la portée de tout le monde, tant pour ce qui concerne la Minéralogie, que pour la Botanique & le Règne animal.

Si l'on compare enſuite ce que j'ai rapporté ſur la Géographie ancienne & moderne de ces Provinces, ſur leur

toutes les autres ſont du Diocèſe d'Orange, qui s'étend de même dans le Comtat & le Dauphiné; la petite ville de Courtaiſon eſt la ſeule de la Principauté qui dépende du Diocèſe d'Avignon, & dont le Patronage appartient à l'Egliſe Métropolitaine de cette ville.

ORANGE, *Arauſio*, Ville Capitale, Evêché, Univerſité; &c. ſituée ſur la rive gauche de l'Eigues, à une demi-heure de diſtance, au bas d'un rocher, où étoit bâtie une des plus fortes Citadelles de l'Europe, démolie par ordre de Louis XIV, & où étoit ſituée la ville ancienne, comme on l'a remarqué plus haut, en décrivant l'Amphitéâtre, le Cirque, & les autres antiquités d'Orange. Piganiol remarque que la rivière d'Eygues étoit autrefois plus près de la ville, mais qu'on en changea le lit en 1441, pour le mettre à l'endroit où il eſt à préſent. La petite rivière d'Argent, vulgairement la Maine, baigne les murs d'Orange, & ſe jette dans le Rhône par un lit particulier. Elle procure de grands avantages aux habitans: outre qu'elle eſt fort poiſſonneuſe, elle ſert à arroſer pluſieurs terres de la Campagne, ainſi qu'à faire tourner diverſes uſines, comme moulins à bled, à foulon, à huile, à faire des gruaux [1], &c. &c.

C'eſt vers l'embouchure de la Mayne, près la grange du *Lampourdier*, que ſe trouve le port du Rhône, où l'on décharge les ſels & autres marchandiſes utiles au pays. La ville eſt à une lieue de la rive gauche du Rhône, autant N. E. de Caderouſſe; deux N. E. de Roquemore, quatre N. N. O. d'Avignon, quatre & demie N. O. de Carpentras; trois S. E. du Pont Saint-Eſprit; neuf de Montelimart; dix N. N. E. d'Arles; quinze N. O. d'Aix; vingt-trois S. S. O. de Grenoble, & quatre-vingt-dix-neuf S. S. E. de Paris (Ces dernieres diſtances par la ligne droite, les autres par les routes ordinaires), longit. 22-25, 53; latitude 44-9-17. Son étendue ancienne étoit bien plus conſidérable qu'elle n'eſt actuellement, puiſqu'elle contournoit la montagne juſqu'au quartier de la Draperie, près du *Lavacrum*, & que le circuit de ſes anciens murs étoit de plus de deux mille cinq cens toiſes, comme on l'a remarqué aux Antiquités.

Cette ville ravagée tour à tour par les Viſigoths, les Bourguignons, les Francs, les Lombards & les Saraſins, fut rétablie & réparée par Guillaume au Cornet & ſes ſucceſſeurs, premiers Princes d'Orange. La Princeſſe Tiburge en fit bâtir les murailles, & fit

Hiſtoire Civile & Littéraire, depuis la plus haute antiquité juſqu'à nos jours, ſur les Monumens, ſur l'Adminiſtration Economique, le Gouvernement Eccléſiaſtique, Civil & Militaire de ces deux Provinces, ſa partie Deſcriptive, &c. Si l'on compare, dis-je, ces divers objets avec ce qui a été dit de la Bourgogne & du Dauphiné dans Garreau, Piganiol, Expilly & autres Compilateurs, on conviendra aiſément que juſqu'ici il n'y avoit point encore eu de Deſcription de ces Provinces, & qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'on continuât ſur le même plan, toutes les autres Provinces; alors *cette Deſcription* ſeroit réellement un *Ouvrage national*. J'ai fait de la même maniere toute la *bande Orientale* de la France; ſavoir, l'*Alſace*, la *Lorraine*, & les *trois Evêchés*, les *deux Bourgognes*, la *Breſſe*, le *Bugey* & les *Dombes*, le *Lyonnois*, le *Dauphiné* & la *Provence*. Il ſeroit d'autant plus important pour MM. les Souſcripteurs, d'avoir toute cette *France orientale* décrite par la même main, & de même format, que l'Hiſtoire Civile de cette partie du Royaume, réunie fort tard à la Monarchie, forme une branche entiérement diſtincte de l'Hiſtoire de France; & qu'on n'avoit pas encore donné dans notre langue, l'Hiſtoire de l'Auſtraſie, & des cinq Royaumes de Bourgogne. Il en eſt de même de l'*Hiſtoire Naturelle* de toutes ces Provinces, qui tenant aux mêmes chaînes de montagnes, s'éclairciſſent les unes par les autres, &c.

[1] Piganiol dit des *moulins à gruer le bled;* ce terme n'eſt pas françois: on dit *faire des gruaux*.

Le mot de *gruau* ſignifie proprement des parties de grain qui ne ſont que concaſſées, tel que le gruau d'orge,

conftruire deux Fauxbourgs, entiérement détruits lors de la guerre qu'y porta Raimond Roger, Comte de Beaufort, Vicomte de Turenne en 1390. Un grand Bourg appellé de la Claftre, féparé de la ville de trois cens pas géométriques, prit le nom de Saint-Florent, Evêque d'Orange; plufieurs de fes fucceffeurs y fiégèrent. Ce Bourg, auffi confidérable que la ville, étoit adminiftré par deux Confuls; mais il fut compris dans la dévaftation du Vicomte de Turenne, & il n'en refta plus de traces. La ville fe rétablit, & devint floriffante fous les Maifons de *Chalon* & de *Naffau*, avec toutes les prérogatives de Capitale d'une Souveraineté dont elle eft privée aujourd'hui [1]. Le Prince Maurice la fit fortifier en 1621, & revêtir des murailles épaiffes, & terraffées avec des foffés pleins d'eau de la Mayne. Elle étoit percée de quatre grandes portes flanquées de tours, & défendues par des demi-lunes. La premiere, appellée de l'*Ange*, du nom de la grande rue qui y aboutit, & hors de laquelle eft aujourd'hui un Faubourg de même nom, fort peuplé, & rempli d'auberges, parce qu'il eft fur la grande route de Lyon. On exige un péage établi par les Princes. La feconde porte, appellée *de S. Martin*, d'une ancienne Paroiffe de ce nom. La troifième de *Pourtallet* ou *Pourtoulle*; & la quatrième du *Pont-neuf*. Entre ces deux dernières il y en avoit une appellée la *Martinengue*. Le même Prince fit de la Citadelle une des plus fortes places de l'Europe, mais tout fut rafé en 1660 & 1673. Aujourd'hui Orange, déchue de toute fa fplendeur ancienne & moderne, n'en a plus que le fouvenir, par fon Cirque & fes trophées qui y attirent encore nombre d'étrangers, malgré le dépériffement où ils font.

Au refte la ville eft très-mal bâtie, mal percée & très-mal propre, quoiqu'ornée de belles *fontaines* & de *puits*, tant publics que particuliers, dont les eaux font excellentes. Les principales *Places* font celle du Cirque plantée d'arbres, ce qui la rend agréable; celles du Marché aux Bœufs, du Plan-Lauthier, de l'ancienne Boucherie, de la Cathédrale & de la Halle fituée devant la Maifon de Ville. Il y a quelques belles maifons de Gentilshommes & de riches Bourgeois; on y trouve auffi quelques Manufactures en toiles peintes, en étoffes, en laine, Teinturiers, Chapeliers, &c. ce qui rend cette ville un peu commerçante. On y compte, d'après M. Expilly, fix mille neuf cens vingt-cinq perfonnes, par le relevé

ou d'avoine, dont les grains mondés & concaffés fervent à faire une forte de bouillie. Ducange dérive ce terme de *grutum*, efpece d'épeautre, que les Anglois nomment *grout*, & que l'on concaffoit pour faire de la bierre. De *grutum*, on a fait *grutellum*, *gruellum*, *gruau*. Le docte Ménage eft d'un autre fentiment; il rapporte que les Allemands difent *gruis* pour du fon; & il ajoute que c'eft un mot de l'ancienne langue allemande, d'ou dérive le mot Italien, de *crufca*, qui veut dire du fon. *Gruis*, *gruifca*, *crufca*; d'où la célèbre Académie de la Crufca a pris fon nom & fa devife, qui eft un blutoir avec fa légende: *Il piu bel fior ne coglie.*

Ainfi les moulins à *gruer le bled*, dont parle Piganiol, font ceux où l'on concaffe le bled fec, pour faire la *femoule* que l'on prépare dans les Provinces méridionales, & qui fert à fabriquer le *vermichel*, les *macaroni*, les *lazagnes*, dont plufieurs peuples font leurs délices. Voyez à ce fujet mon *Traité général des Grains & des Subfiftances du Royaume*, dédié au Roi, & imprimé aux frais du Gouvernement, to. 2, *in*-4°, & to. 6, édit. in-8°. où l'on trouve tout ce qui a rapport au *nouvel Art de moudre les Grains par économie*, qui augmenteroit d'un tiers ou d'un quart la fubfiftance du peuple.

[1] On a vu dans l'Hiftoire, que ces Princes y avoient établi un *Parlement Souverain*, qui avoit pleine Jurifdiction en dernier reffort, fur tous les lieux de la Principauté. Il étoit compofé de huit Confeillers, dont le plus ancien préfidoit; quatre étoient de la ville, & quatre étrangers, & depuis la réforme quatre Catholiques & quatre Proteftans. Il y avoit outre cela, un Avocat, & un Procureur-Général du Prince, pour les intérêts publics; des Avocats, Procureurs, Greffiers, Huiffiers & autres Suppôts de Juftice, pour exécuter fes Mandements, & tout ce qui étoit néceffaire pour la pu-

des naiſſances [1], enſorte qu'il n'y auroit plus que trois mille ſoixante-quinze perſonnes dans le reſte de la Principauté, puiſqu'il n'y compte en tout que dix mille ames; mais ces calculs incertains & variables, ne préſentent que fort peu d'utilité réelle. Il y a à Orange un Evêché ſuffragant d'Arles, une Univerſité [2], un Collège régenté par des PP. de la Doctrine-Chrétienne, des Cordeliers, des Dominicains, des Capucins, une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux ſous le titre de N. D. des Plans, &c. &c.

Le Diocèſe comprend dix-neuf ou vingt Paroiſſes; enſorte qu'il s'étend hors de la Principauté. Rien de plus incertain que le premier établiſſement du Siège Epiſcopal à Orange. Quelques-uns le font remonter juſqu'au premier ſiècle du Chriſtianiſme, & d'autres le fixent avec plus de fondement au quatrième ſiècle; du moins ce n'eſt guères que depuis ce ſiècle qu'on a une ſuite exacte des Evêques d'Orange: au reſte il importe aſſez peu de ſavoir ſi c'eſt S. Eutrope ou Conſtantius qui le premier ait rempli ce Siège. Le Prélat qui l'occupe eſt ſuffragant d'Arles, & jouit d'environ 10000 livres de rente. Sa taxe en Cour de Rome, eſt de 408 florins. L'Egliſe Cathédrale, eſt dédiée à N. D., à tous les SS. & à S. Florent. Le Chapitre eſt compoſé d'un Prévôt, d'un Archidiacre, d'un Capiſcol & de ſix Chanoines, outre le Bas-Chœur. Il s'eſt tenu trois Conciles [3] célèbres à Orange, l'un en 441, préſidé par S. Hilaire; le ſecond en 529, par S. Céſaire, & le troiſième en 1229, contre les Albigeois, &c.

La ville d'Orange, dit M. l'Abbé Expilly, eſt la Patrie d'un grand nombre d'Hommes Illuſtres, & de *pluſieurs Écrivains qui ſe ſont faits une réputation par leurs Ouvrages.* Mais il n'en nomme qu'un ſeul; encore ne fait-il que copier littéralement ce qu'en dit Piganiol, qui aſſure qu'il n'en connoît aucun, & qui ſemble n'avoir fait cet article que pour décrier la mémoire de l'Hiſtorien d'Orange. Voici ce qu'il en rapporte : « Je n'ai connu parmi les

nition des coupables & pour reprimer le vice. Les Princes d'Orange y avoient établi auſſi une Chambre particulière de leur Domaine, où l'on traitoit de tout ce qui concernoit leurs droits. On l'appelloit *Cour des Aides*, *Chambre des Comptes & Finances* de la Ville & Principauté d'Orange. Il y avoit une *Cour des Monnoies*, ayant inſpection ſur les matieres de ſon reſſort. Il s'y battoit de la monnoie au coin du Prince, & cette monnoie avoit cours dans toute la France, &c. Mais depuis la réunion, cette ville unie au Gouvernement de Dauphiné, eſt dans le reſſort du Parlement & de l'Intendance de Grenoble.

Il faut lire ſur l'ancien *Parlement d'Orange*, créé par Guillaume de Chalon VII du nom en 1471, ce qu'en dit la Piſe; & ſur-tout ſon fameux Chapitre, dont le début eſt curieux. « Ce que l'ame eſt au corps, la raiſon » à l'homme, le gouvernail au navire, la clarté au » ſoleil, cela même eſt la Magiſtrature ſouveraine & per» pétuelle dans un Etat. C'eſt l'eſprit qui l'anime, l'in» telligence qui le dreſſe, l'artimon qui le conduit, & » la lumiere qui l'éclaire.... ce ſont les Dieux tutélaires » de l'Etat, les favoris du Souverain, &c ».

[1] On a déja remarqué, d'après Piganiol, que le ſexe étoit charmant à Orange. Voici ce qu'il en dit : « J'ai » paſſé en ma vie dix à douze fois à Orange, & j'y ai » toujours remarqué un ſi grand nombre de jolies per« ſonnes, que l'on auroit cru que c'étoit là le rendez» vous de tout ce qu'il y avoit de belles femmes dans » cette Province.

[2] L'*Univerſité d'Orange* fût fondée, ſelon La Piſe, le 25 Mai 1365, ſur les débris de celle de Montpellier, qui dans une effroyable mutinerie, avoit coupé la gorge à plus de quatrevingt Officiers-Royaux de leur Ville. On y établit les trois Facultés de *Théologie*, *Juriſprudence* & *Médecine*. La charge de Chancelier eſt annexée à la perſonne de l'Evêque; le *Rectorat*, d'abord annuel & électif, enſuite à vie, décerné à chaque Membre ſelon l'ordre de ſa réception, enfin attaché à la place de Prévôt de la Cathédrale, &c. On peut conſulter l'Hiſtorien d'Orange ſur cette Univerſité, à l'occaſion de laquelle il parle de toutes celles de l'Univers, même celles des Juifs, qui ſe tenoit à Cariat-Séphar, *id eſt civitas litterarum*, &c. Il adreſſe une eſpece de Requête au Prince régnant, *pour en obtenir une dot, afin, dit-il, qu'elle puiſſe trouver des époux ſortables à ſa condition, qui expoſeront leur ſavoir en public*, &c.

[3] M. Expilly, cite un quatrieme *Concile d'Orange* en 501, mais il n'en dit pas le ſujet. A l'égard des autres, celui de 441 fût tenu ſous le Pape Léon I, par les ordres de l'Empereur Valentinien. Il fut compoſé de trois Provinces ſeulement. Il s'y trouva dix-ſept Évêques, ayant à leur tête

Orangeois qu'un seul Auteur qui est *Joseph la Pise*, âgé en 1644, selon Sorbieres, d'un peu plus de 50 ans; il étoit né dans cette ville, & fut Greffier & Garde des Archives de la Principauté; ces emplois lui donnerent une grande facilité pour composer l'*Histoire de la Principauté d'Orange*, que son pere avoit commencée, & que celui-ci continua & donna au Public en un grand volume *in-folio*. Ce Livre n'est ni bien fait ni bien écrit, mais ne laisse pas de renfermer de bonnes & curieuses recherches: quoiqu'il lui eut beaucoup coûté, il ne lui produisit aucune gratification de la part de son Prince qui n'aimoit ni les Savans ni les Muses. La Pise avoit une fort belle femme qui fut soupçonnée d'avoir trouvé grace aux yeux de *Falkenbourg*, Gouverneur de cette Principauté, que le Prince d'Orange son Souverain fit tuer pour des raisons d'État, dans la chambre même de *Madame la Pise*. La mort de ce Seigneur fut une perte considérable pour la Pise. Le Baron de *Dona* ayant obtenu le Gouvernement de cette Principauté, *La Pise* ne trouva pas en lui les mêmes avantages qu'il avoit eu sous *Falkenbourg*; cela l'indisposa contre *Dona*, & il examina sa conduite de si près, qu'il découvrit que sur l'amodiation des Fermes d'Orange il s'y commettoit plusieurs abus au profit du Gouverneur, & il en avertit le Prince. Celui-ci profita de l'avis, mais il abandonna *la Pise* à la vengeance de la veuve de *Dona* qui mourut en partie du chagrin que lui causa cette affaire. La Baronne de Dona étant sœur de la Princesse d'Orange, ses sollicitations furent si puissantes que le Parlement d'Orange *condamna la Pise à huit ans de bannissement comme calomniateur*. Le Prince qui savoit la vérité, la sacrifia à sa belle-sœur; mais n'osant pas abandonner entiérement *la Pise*, il le reçut à la Haye, & lui donna le titre de son *Conseiller extraordinaire, avec mille livres de pension* [1].

Courtaison ou Courtezon, petite ville de la Principauté & recette d'Orange, Diocèse d'Avignon, Parlement & Intendance de Grenoble. Elle est située dans une contrée délicieuse, sur la petite riviere de Seille, distante d'une lieue d'Orange, de Château-Neuf du Pape & de

Saint Hilaire Évêque d'Arles. On y ordonna que chaque Concile marqueroit le jour & le lieu du suivant; & il nous en reste trente canons, où il se trouve des choses très-importantes pour la discipline de l'Église.

Le deuxieme Concile d'Orange fut tenu sous le Pape Félix IV, le 3 Juillet 529, sous le regne d'Athalaric, Roi des Visigoths & de Childebert, Roi de France. Il fut convoqué par *Liberius*, qui prenoit le titre de *Préfet du Prétoire des* Gaules, & qui résidoit à Orange pour la dédicace d'une Basilique qu'il y avoit fait édifier. Il est assez remarquable qu'à cette époque, sous les enfans & petits enfans de Clovis, il y eut encore un Préfet du Prétoire des Gaules à Orange. Voici comme se qualifie ce Préfet *Petrus Marcellinus Felix Liberius* C. V. *& illustris Præfectus prætorii Galliarum atque Patricius*, &c. Ce Concile fut composé de huit Gouverneurs & de quatorze Evêques, à la tête desquels se trouva Saint Césaire; & parce que l'hérésie de *Pélage* qui s'étoit arrêté dans les Gaules avant d'aller en Angleterre, y avoit troublé la tranquillité des Eglises, le Concile y arrêta & souscrivit ces *fameux Canons* que le Pape leur avoit envoyé en vingt-cinq articles, *touchant la grace & le libre arbitre*. Voici les cinq premiers, en forme de canons. 1°. Que le péché d'Adam n'a pas seulement nui au corps, mais à l'âme. 2°. Qu'il n'a pas nui à lui seul, mais qu'il a passé à ses descendants. 3°. Que la grace de Dieu n'est pas donnée à tous ceux qui l'invoquent. 4°. Que la purgation du péché & le commencement de la foi ne viennent pas de nous, mais de la grace. 5°. Que par les forces de la nature, nous ne pouvons, ni rien faire, ni penser, qui tende au falut. . . . . Les autres articles sont moins des canons, que des sentences tirées de *Saint Augustin & de Saint Prosper*, tendant à prouver la nécessité de la *grace prévenante*, & entr'autres, que l'homme n'a de lui-même que le mensonge & le péché. *Homo nil de suo habet, nisi mendacium & peccatum;* que la persévérance est un don de Dieu; que par le péché du premier homme, le libre arbitre est tellement affoibli, que personne n'a pû véritablement aimer Dieu, croire en lui, ou faire le bien, s'il n'a été prévenu par la grace, &c. Saint Césaire envoya à Rome cette profession de foi pour la faire approuver.

Le troisieme Concile d'Orange y fut convoqué en 1229, contre la secte des Albigeois, par le Cardinal Romain, Légat du Pape Honorius, &c.

[1] J'ai réfuté plus haut la calomnie de Sorbiere & de Piganiol, qui prétendent insinuer que *la Pise* tiroit du

Bédarrides, à trois lieues N. N. E. d'Avignon; elle fut totalement incendiée en 1216, par le feu du ciel. Sous les Princes d'Orange de la maiſon des Baux, elle devint le partage d'une branche cadette dont un Bertrand de Courthezon ſe diſtingua dans les croiſades, devint Grand-Sénéchal des Rois de Naples, Duc de Val-d'Aoſt, &c. Cette ville ſe reſſentit toujours des troubles & des malheurs d'Orange, dont elle partagea les ruines durant les guerres civiles & de religion. Elle devint très-floriſſante ſous le beau gouvernement de Barchon, qui y fit rétablir les ſalines en 1578 [1], c'étoit la ville de retraite du Parlement d'Orange dans les tems de troubles & des diſſentions civiles. Elle ſe diſtingua par ſa fidélité envers le Prince Philippe-Guillaume, lorſqu'il fut chaſſé d'Orange par les factieux en 1603. La porte par laquelle il entra à Courthezon en reçut le nom de *Porte du Prince*, en mémoire & en reconnoiſſance de l'attachement de ſes fidèles habitans, &c. Piganiol compte *ſix cens ſoixante habitans* à Courthezon; mais M. Expilly, par ſes calculs, porte ce nombre à *treize cens perſonnes* de plus, & compte *juſqu'à mil neuf cent ſoixante habitans* de tout âge & de tout ſexe à Courthezon [2]: on a vu plus haut qu'il ne comptoit que dix mille ames dans la Principauté, dont ſix mille neuf cens vingt-cinq à Orange, ci . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 6925.
mil neuf cens ſoixante à Courtezon, ci . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1960.
Total . . . . . . . . . 8885.

Il n'en reſteroit plus que *onze cens quinze* pour tout le reſte de la contrée; ce qui ſuffit pour démontrer la fauſſeté des calculs.

*Joſeph Saurin* nâquit à Courthezon en 1659, de *Pierre Saurin* Miniſtre de la Religion P. R. à Grenoble. Joſeph fut auſſi Miniſtre, quoique fort jeune, & Curé en Dauphiné. Il lui échappa dans un de ſes Sermons quelque choſe d'imprudent qui le força de ſortir du Royaume & de ſe retirer à Geneve. Delà il paſſa à Berne où on lui donna une Cure conſidérable dans le Bailliage d'Yverdun. Avec cet établiſſement, il épouſa à l'âge de vingt-ſix ou vingt-ſept ans une Demoiſelle de l'ancienne & noble famille de *Crouzas* dans le Pays de Vaud. L'Arminianiſme le rendit ſuſpect; cette raiſon & quelque penchant vers la Catholicité lui

lucre, du commerce de ſa femme avec les Gouverneurs. Il ſuffit de lire ce que raconte cet Hiſtorien, de l'odieuſe tyrannie de *Falkenbourg* & de ſes complots, pour livrer la Principauté à celui qui voudroit payer ſa trahiſon, pour voir que jamais l'Hiſtorien n'a été dans le cas de ſe louer de ce Gouverneur. La maniere dont il raconte ſa fin tragique, où il courut lui-même le plus grand riſque, ſuffit pour démentir cette anecdote ſcandaleuſe. A l'égard de ſon hiſtoire, on en peut juger par l'extrait de ce gros, *in-folio* que j'ai reſſerré en quelques pages, & dont j'ai relevé les erreurs, quand il s'en préſentoit. C'eſt ainſi qu'une *Deſcription de toutes les Provinces* ſeroit le moyen le plus aſſuré, d'éclaircir l'*Hiſtoire de France* dans ſes plus petits détails.

[1] L'Hiſtorien d'Orange remarque au ſujet de *Barchon*, que ce Gouverneur habile, fit faire une quantité prodigieuſe de ſel à *l'étang du Courthezon*, dont l'eau eſt ſalée comme celle de la mer. Il ſe trouve, dit il, par des anciens arrentemens qu'il s'y eſt fait autrefois du ſel en abondance; y ayant pour cet effet, des *Salins établis.* Dans les Conſeils du Juriſconſulte de Craveta, il y en a un touchant le ſel de Courthezon, &c. Voyez ſur le phénomene de ce petit *étang ſalé, au milieu des terres*, ce qui en a été dit au § précédent, dans l'*Hiſtoire naturelle* de cette Principauté.

[2] Nous croyons utile de rapporter le calcul de M. Expilly, pour ſervir d'exemple, & non pas de modele. « On compte à Courthezon quatre cens trente-ſix feux » ou familles, ce qui fait mil neuf cens ſoixante perſonnes » de tout âge, & de tout ſexe. Depuis l'an 1691 juſqu'en » 1700, incluſivement, il eſt né trois cens quarante-un mâles » & deux cens cinquante trois femelles; en tout, cinq » cens quatrevingt quatorze perſonnes. L'année commune » a donné *cinquante neuf naiſſances, plus deux cinquiemes, en* » *multipliant ce nombre par vingt-cinq*; nous trouvons » qu'au premier Janvier 1701, la ville de Courthezon » étoit peuplée de mil quatre cens quatrevingt-cinq perſon- » nes en trois cens quarante feux ou familles. Depuis 1753,

firent

firent faire un voyage en Hollande, d'où il écrivit au grand *Boſſuet* Évêque de Meaux, qui le fit venir en France en ſa maiſon de Germini, où ils diſputerent à outrance. Enfin Saurin ſe rendit & fit abjuration entre les mains du Prélat le 21 Septembre 1690, âgé de trente-un ans. Il fut reçu à l'Académie royale des Sciences en 1707, & mourut à Paris d'une fievre létargique le 29 Décembre 1737. On a de lui pluſieurs ſavans écrits dans les Mémoires de l'Académie, & d'autres ouvrages. Piganiol obſerve que ce fut un des plus beaux eſprits & l'un des plus ſavans hommes de ſon tems; qu'il étoit Philoſophe, Théologien, Mathématicien, Hiſtorien, & même Poëte; qu'en un ſeul mot, il étoit tout ce qu'il vouloit être. Il fut accuſé par le célèbre *Rouſſeau*, d'avoir fait ces fameux couplets qui ont fait tant de bruit: mais le Parlement le juſtifia par Arrêt du 7 Avril 1712, & bannit Rouſſeau du Royaume; entr'autres enfans de Saurin, il a laiſſé un fils Avocat, qui s'eſt auſſi diſtingué dans la carriere des Lettres & de la Poéſie; c'eſt l'Auteur de Beverley, &c.

Jonquieres, gros Bourg du Diocèſe & Recette d'Orange, Parlement & Intendance de Grenoble, ſitué près de l'Ouèſe ou l'Ouvèſe, à cinq quarts de lieue S. E. d'Orange. M. l'Abbé Expilly y compte cent cinquante feux: c'eſt tout ce qu'il en dit. Ce Bourg entouré de murs fut ſaccagé par Gaucourt Gouverneur du Dauphiné, lorſqu'il s'empara de la Principauté après le gain de la bataille d'Anthon ſur Louis de Châlon en 1430. Ce Bourg ſouffrit auſſi beaucoup des guerres avec le Comtat pendant les troubles. Fabrice Serbelloni, Gouverneur pour le Pape à Avignon, qui s'eſt rendu ſi célèbre par ſes cruautés, fit paſſer les habitans au fil de l'épée, & vendre à l'encan les femmes échapées au carnage. Le Comte de Suze fit auſſi éprouver à ces habitans toutes les horreurs des guerres civiles. Au ſurplus tous ces détails tiennent à la grande Hiſtoire d'Orange.

Gigondas, Bourg du Diocèſe & Recette d'Orange, Parlement & Intendance de Grenoble, ſitué à quelque diſtance de la rive gauche de l'Oueze, à deux lieues S. O. de Vaiſon, & trois E. d'Orange: ſon terroir eſt des plus fertiles en grains, en vins, en huile d'olives, en fruits, &c. M. Expilly n'y compte que 85 feux.

Causans, Paroiſſe du Dioceſe & Recette d'Orange, ſituée dans une contrée agréable & fertile ſur la rive droite de l'Oueze à deux lieues E. S. E. d'Orange, deux & demie N. O. de Carpentras, & quatre N. E. d'Avignon, M. Expilly y compte 180 feux. La Terre & Seigneurie de Cauſans, fut érigée en Marquiſat par le Prince d'Orange, le 28 Août 1667, en faveur de Louis de Vincens de Mauléon [1].

» juſqu'en 1762 incluſivement, il eſt né dans la même Ville » quatre cens vingt-ſix mâles, & trois cens cinquante » huit femelles; en tout, ſept cens quatrevingt quatre » perſonnes. L'année commune a donné *ſoixante dix-huit* » *naiſſances, plus deux cinquiemes en multipliant ce nombre* » *par vingt-cinq*, On trouve qu'au premier Janvier 1763, » cette Ville étoit peuplée de mil neuf cens ſoixante per- » ſonnes, en quatre cens trente ſix feux ou familles. Par » conſéquent la population y eſt augmentée de quatre » cens ſoixante quinze perſonnes, c'eſt-à-dire d'un quart » ou environ ».

Cette augmentation ſeroit de plus des deux tiers, ou de mil trois cens perſonnes, ſi on admettoit le calcul de Piganiol, qui n'y compte que ſix cens ſoixante habitans. Ces trois énormes différences, dont M. Expilly ne parle pas, quoiqu'il en copie l'article de *Courthezon* dans Piganiol, font voir l'incertitude de ces calculs.

[1] Vers l'an 1250, la Terre & Seigneurie de *Cauſans*, étoit poſſédée en partie par Raimond de *Vincens*, dont le petit fils Pierre acquit l'autre partie par ſon mariage avec Françoiſe, fille & héritiere de Bertrand de *Mauléon*. Leur fils Barthel. de *Vincens*, prit le nom & les armes de *Mauléon*,

Arboux, d'*Arboux* ou *Derboux*, Paroiſſe enclavée dans le Comtat Venaiſſin dépendante de la Principauté d'Orange. Cette Paroiſſe qui eſt omiſe dans le grand Dictionnaire de la France, on ne ſait pas pourquoi, eſt ſituée dans une belle vallée, à une heure d'Uchaux. M. Guettard parle beaucoup des environs de Derboux dans ſes Itinéraires, parce qu'on y trouve beaucoup de corps marins dans tous les rochers des environs, notamment des *cerveaux*, des *cames*, des *ourſins*, des *fungites* & du *bois agathiſé*, &c. Il y a dit-il, au-devant de la Porte du Château de M. de Meyjans, un tronc conſidérable de bois agathiſé incruſté dans un rocher de grès à gros grains rouſsâtre: & le chêne verd qui eſt commun ſur ces collines rend ces payſages charmans & bien boiſés, &c.

Montmiral ou *Montmirais* [1], Fief dans la Principauté Diocèſe d'Orange, diſtante de trois lieues de Carpentras, & demi-heure de Vaqueyras. Ce Fief anciennement poſſédé par une des branches de Péliſſiers-Saint-Féréol paſſa à la Maiſon de *Lapis la Fare ;* à celle du *Guaſt*, &c. enfin à la Maiſon de *Lauris-Caſtellanne*, qui poſſéde auſſi Vaqueyras.

Suzette & Chateauneuf *de Redortiers*, ainſi nommé pour le diſtinguer de Châteauneuf de Gadagne, Châteauneuf de Calcernier, Châteauneuf du Pape, & de pluſieurs autres lieux de même nom dans le Comtat, le Dauphiné & la Provence ; Paroiſſe ſituée ſur la rive gauche de l'Ouveze, près Montmiral, &c.

S. André de Ramieres, ancienne Abbaye de Bénédictins, à préſent réunie à la manſe Abbatiale d'Orange, &c.

Violez, petit village, ſitué ſur le bord & la rive droite de l'Ouveze, &c.

Maliguai, Fief avec titre de Marquiſat; Coirol, Hameau; Tarabayon, &c. ſont des dépendances de la même Principauté [3].

Après une longue & pénible carrière, nous touchons enfin au terme, & nous oſons nous flatter d'avoir décrit avec la plus grande exactitude tous les pays qui compoſent ce *grand Gouvernement du Dauphiné* & qui forment l'*appanage des Dauphins*.

en vertu du teſtament de Jacques de *Mauléon*, ſon oncle maternel. Il eſt le huitieme aïeul de *Louis de Vincens de Mauléon*, en faveur duquel la Seigneurie de *Cauſans* fut érigée en Marquiſat, par lettres de Guillaume Henri de Naſſau, Prince d'Orange, du 20 Août 1667, vérifiées au Parlement de Grenoble le 16 Novembre 1670. Il avoit épouſé Louiſe de *Cambis-Dorſans*, mere de *Louis II*, *Marquis de Cauſans*, Lieutenant du Roi au Gouvernement de Provence, qui eut pluſieurs enfans de ſon mariage, avec Margueritte de Forbin de Janſon, &c.

[1] Il ne faut pas confondre ce Fief de la principauté d'Orange, avec Montmiral en Dauphiné, Diocèſe de Vienne, Baronie érigée en Marquiſat en 1710, en faveur de Joachim Miſtrail, Conſeiller à Grenoble, &c.

[2] En terminant cette *Deſcription du Dauphiné & de la Principauté d'Orange*, je crois devoir rappeller ici l'ordre que j'ai été forcé de ſuivre & d'interrompre dans le cours de cette ent epriſe immenſe, d'une *Deſcription Générale & Particuliere du Royaume*, dont le premier Proſpectus publié en 1779, a tracé le plan.

J'ai diviſé la France en *cinq grands Départements* ſuivant le cours des *Fleuves* qui l'arroſent. Chaque département embraſſe conſéquemment pluſieurs *Gouvernemens de Provinces*, & chaque Gouvernement comprend pluſieurs *petits Pays* qui en dépendoient originairement, ou qui y ont été réunis depuis. Cette diviſion étoit d'autant plus avantageuſe que l'état politique du Royaume, & ſon Hiſtoire civile, coincident avec l'Hiſtoire naturelle & économique, à faire admettre cet ordre comme le plus méthodique & le plus clair; puiſque chacun de ces Départemens circonſcrit par les chaînes de montagnes, & le cours des Rivieres a formé un Royaume à part. On trouve en effet celui de *Neuſtrie*, dans le Département de la Seine; celui d'*Auſtraſie*, dans le Département du Rhin; celui de *Bourgogne* ſur le Rhône; celui des *Bretons* ou de l'Armorique ſur la Loire; & celui des *Viſigots* & des *Gaſcons* ſur la Garonne. Ces anciens Royaumes qui formoient autant de Départemens diſtincts, ſe ſont enſuite ſubdiviſés en une infinité de Duchés, de Comtés, & de petits Etats ſéparés qui avoient chacun leurs Gouvernemens propres, leurs mœurs, langage, loix, coutumes & uſages particuliers juſqu'à leur réunion ſucceſſive à la Couronne. Il a donc

L'Hiſtoire ancienne & moderne des peuples qui habitent ces contrées, le droit particulier qui les régit, le Nobiliaire & la Notice des Familles nobles, celle des ſavans & illuſtres Perſonnages ; l'Hiſtoire naturelle & économique de ces Provinces éclaircie dans toutes ſes branches, Partie géographique & deſcriptive ; enfin la diſtribution, l'ordre, la clarté & la méthode qui regnent dans cet Ouvrage, ſerviront toujours à le diſtinguer des autres Deſcriptions de Provinces qu'on nous a données juſqu'à préſent. J'ai tâché de faire enſorte que celle du *Dauphiné* & celle de la *Bourgogne*, dont je vais reprendre la ſuite, puiſſent ſervir de modele pour toutes les autres Provinces dont la réunion formeroit LA DESCRIPTION GÉNÉRALE ET PARTICULIERE DU ROYAUME, ſuivant le plan que j'en ai tracé dans la *Préface* du premier Volume, & dans le Diſcours qui eſt à la tête de celui-ci [1].

Le fils du *Grand-Dauphin*, l'immortel *Duc de Bourgogne*, ce modèle des Princes élevé par Fénélon dans la véritable *Science des Rois*, ſavoit bien que la naiſſance en appellant au Trône impoſoit l'indiſpenſable néceſſité d'une longue, pénible & conſtante étude des moyens néceſſaires pour bien gouverner; il ſavoit qu'un Prince ne peut être dédommagé des peines, des ſoins & des ſoucis qui environnnent le Trône, que par la ſatisfaction de rendre ſes peuples heureux, & de pouvoir augmenter leur félicité proportionnellement à leur mérite. Il ſavoit que l'*Art Royal*, la ſcience de régner a comme toutes les autres ſciences, ſa théorie & ſes principes qu'il faut long-tems méditer pour pouvoir les mettre dignement en pratique,

fallu ſuivre l'ordre de ces anciens Départemens, en commençant par le Royaume des Bourguignons, qui ont fondé la premiere & la plus ancienne Monarchie des Gaules, & ſur les débris de laquelle s'eſt étendue celle des Francs qui s'eſt entée pour ainſi dire ſur les droits de la Maiſon de Bourgogne, par le mariage de Clovis avec Clotilde, fille d'un Roi de Bourgogne.

J'ai donc dû commencer cette Deſcription de la France, par le *Département du Rhône*. Ainſi la *premiere Livraiſon* du texte a compris l'ancienne Géographie des Provinces du Rhône, l'Hiſtoire de ces contrées ſous les Gaulois & les Romains, l'origine, les progrès & les révolutions des cinq Royaumes de Bourgogne; les lois, coutumes & uſages des anciens Bourguignons, &c. C'étoit un terrein neuf à défricher, puiſque nous n'avions point encore dans notre langue, d'Hiſtoire de Bourgogne complette.

La deuxieme livraiſon du texte faite à nos Souſcripteurs, a traité de *l'Hiſtoire naturelle & économique des* mêmes Provinces & pays qui compoſent le grand Gouvernement de Bourgogne. La *Minéralogie* de ces Pays, & la *Flore Françoiſe* qui compoſent cette ſeconde livraiſon, ſont le fruit de vingt-ans d'études & de recherches ſur les lieux. L'ordre que j'ai ſuivi, & les matieres que cette partie du texte renferment, ſont abſolument neufs, puiſque perſonne n'en avoit traité avant moi. Quant à la *Botanique* de ces Provinces, j'ai cru devoir la donner complette pour n'avoir plus à parler de ces objets dans la deſcription des autres Pays; c'eſt la premiere *Flore Françoiſe, rangée ſuivant le Syſtême Sexuel de Linné* qui ait paru dans notre langue, & la plus complette, tant pour la deſcription des plantes, que pour leurs propriétés & uſages.

La troiſieme & derniere livraiſon du texte qui eſt imprimée, & qu'on délivre avec ce Volume, comprend la fin de l'Hiſtoire Naturelle & Economique des mêmes Provinces.

[1] Il eſt inutile de rappeller ce qui a été dit dans le *Diſcours ſur l'éducation des Dauphins*, qui eſt à la tête de ce Volume, ſur l'iſſue de la *Deſcription de la France & de toutes ſes Provinces*, achevée au commencement de ce ſiecle par les Intendans. C'eſt d'après le dépouillement de ce précieux tréſor manuſcrit, ſur toutes les Provinces de France, raſſemblé par l'autorité Royale, pour l'inſtruction de *l'Héritier du Trône*, que j'ai oſé entreprendre ſeul & ſans aucuns ſecours, une *nouvelle Deſcription générale & particuliere de la France*, ſur un nouveau plan dont je viens de rappeller l'eſquiſſe dans la note précédente, & dont celle du Dauphiné peut ſervir de modele.

Ce Volume qui renferme la *Deſcription complette du Dauphiné* en *quatre parties*, dont la *premiere* traite de la Géographie & de l'Hiſtoire ancienne & moderne; la *ſeconde* la Minéralogie du Dauphiné & des Alpes Françoiſes; la *troiſieme* les prétendues merveilles du Pays, l'Hiſtoire naturelle & économique dans leurs plus petits détails, la Flore des Alpes, la population, le commerce, les manufactures, l'induſtrie, les impôts, &c; *la quatrieme & derniere partie* comprend l'ordre Eccléſiaſtique, Civil & Militaire, le Nobiliaire du Dauphiné, & enfin la partie deſcriptive du haut & bas Dauphiné, & de tous les petits Pays qui en compoſent le *grand Gouvernement*. Tous les traits anecdotiques remarquables & ſinguliers, qni n'ont pu trouver place dans le corps d'Hiſtoire de la Province, tous les monumens & précieux reſtes de l'antiquité, toutes les ob-

Il ſavoit que le ſeul moyen d'établir un juſte Gouvernement, de faire proſpérer les Rois & les peuples, étoit la *connoiſſance du détail des Empires*, du revenu & des charges d'un Royaume, qu'un Prince n'eſt pas moins obligé de prendre qu'un père de famille, l'eſt de connoître ſon bien & ſes dettes, parce que les Etats ne ſont que de grandes familles & que la même économie qui ſoutient les peties familles des particuliers fait proſpérer la grande famille de l'Etat. Il ſavoit que ce n'étoit que par une *Deſcription exacte de la France* [1], qu'on pourroit tirer une idée *du produit général de toutes les Provinces*, tant de celui qui eſt un dôn gracieux de la nature, que de celui qui eſt dû à la prudence humaine, & qui eſt le fruit des arts; il ſavoit qu'on pouvoit recueillir d'une pareille Deſcription les moyens de *perfectionner & l'art & la nature* pour porter le bonheur des peuples, bien plus loin qu'il n'a été poſſible de le faire dans les ſiécles paſſés; puiſqu'il eſt évident que l'ignorance du détail entraîne celle des principes, & que toutes les deux réunies mettent toujours le Gouvernement dans l'indiſpenſable néceſſité d'agir à l'aveugle, & de prendre pour bon tout ce qui ſemble produire une utilité locale & préſente ſans ſonger aux conſéquences générales & aux dommages futurs. Ce grand Prince ſavoit enfin que ſous un Gouvernement éclairé, l'*abondance*, digne préſent du ciel, douce récompenſe qu'il accorde aux travaux des hommes, ne ſera jamais regardée comme un principe de myſtère, (Voyez les Supplémens de l'Encyclopédie, au mot *Abondance*, ce que j'ai dit ſur ce ſujet); jamais auſſi la *ſtérilité* & les mauvaiſes années n'arriveront ſans avoir été prévues, & ſans trouver un remède certain dans cette même connoiſſance. Heureux accord de la ſcience du Prince & de ſa gloire! Heureux liens qui attachent la proſpérité des Rois & le bonheur des peuples par un même nœud à la connoiſſance exacte & préciſe des revenus, des forces & des reſſources de leurs Etats!

Ce que l'Héritier du Trône de Louis XIV, ce Titus des François enlevé à leur eſpoir dans la fleur de l'âge, avoit conçu ſans avoir eu l'avantage de pouvoir l'exécuter, un foible particulier ſans reſſources & ſans moyens, mais avec un zèle dont l'ardeur peut ſuppléer à tout, a oſé le conſeiller & l'entreprendre pour que ſon travail puiſſe un jour ſervir de baſe à l'inſtruction de l'Héritier du Trône de Louis XVI.

ſervations & remarques d'Hiſtoire naturelle qui auroient pu échapper dans les ſeconde & troiſieme Parties, ont été indiqués ou rappellés dans la *partie deſcriptive*, afin de faire toujours marcher d'un même front la connoiſſance des choſes avec celle des lieux, & qu'on ne diſe pas de cette Deſcription comme de tant d'autres; *nuda locorum nomina*. Enfin j'ai ſuivi le même ordre dans la deſcription particuliere de la principauté d'Orange, qui a toujours formé un petit Etat ſéparé, & qui n'a été réunie que dans ces derniers tems au *Gouvernement du Dauphiné*. Je ne rappelle l'ordre & la méthode que j'ai ſuivis dans ce volume, que parce que la *Deſcription des Pays, qui forment* l'appanage de l'Héritier du Trône, & qui doit paroître ſous ſes auſpices, doit ſervir de modele à la Deſcription de toutes les autres Provinces du Royaume.

*FIN.*

# TABLE

## Des Articles qui concernent le Gouvernement de Dauphiné.

*L'Ouvrage ſur le Dauphiné eſt diviſé en quatre Parties ; la premiere traite de l'Hiſtoire du Dauphiné & des Princes-Dauphins ; la ſeconde comprend les Mémoires ſur la Minéralogie du Dauphiné ; la troiſieme renferme la Notice de toutes les Curioſités naturelles du Dauphiné, les Merveilles qui l'ont rendu fameux, ſes Productions dans les trois Règnes, enfin ſon Hiſtoire Naturelle & Economique, ſon Adminiſtration intérieure, &c ; la quatrieme & derniere Partie contient la Deſcription particuliere de tous les Pays qui compoſent le Gouvernement du Dauphiné.*

---

### *PREMIÈRE PARTIE.*

DISCOURS PRÉLIMINAIRE ſur l'Hiſtoire des Princes-Dauphins, leur Education, &c; & Diſcours ſur la deſcription de leur ancien Appanage, &c. page j
Table raiſonnée des Titres & Chapitres de ce Volume, depuis la page xiij, juſques & compris la page xxiv
INTRODUCTION. page 1
Premiere Epoque. Hiſtoire des Allobroges. 3
Seconde Epoque. Révolutions des différens Royaumes de Bourgogne & de Vienne. 17
Troiſieme Epoque. Dauphins de Viennois. 31
Premiere Race. Comtes d'Albon. 32
Seconde Race. Dauphins de Bourgogne. 40
Troiſieme Race. Dauphins de la Tour-du-Pin. 43
Quatrieme & derniere Epoque. Dauphins de France. 53

1. Charles I. Page 53
2. Charles II. 55
3. Charles III. 56
4. Charles IV. ibid.
5. Louis I. 57
6. Jean I. ibid.
7. Charles V. 58.
8. Louis II. 60
9. Joachim I. 63
10. Charles VI. ibid.
11. Charles Orland VII. 64
12. Charles VIII. ibid.
13. Le fils de Louis XII. 65
14. François I, qui n'a vêcu que peu de jours. 66
15. François de Valois. ibid.
16. François II. 67
17. Henri I. 70
18. François III. 71
19. Louis III, fils de Henri IV. 92
20. Louis IV. 95
21. Louis V. 96
22. Louis VI. 97
23. Louis VII. 98
24. Louis VIII. Ibid.
25. Louis IX. 99
26. Louis Duc de Berry, aujourd'hui régnant ſous le nom de Louis XVI, ſurnommé le Bienfaiſant. 101
27. Louis X, fils de Louis XVI, heureuſement régnant. 102

## SECONDE PARTIE.

IDÉE de la Minéralogie du Dauphiné. Page 1
Observation sur le Bassin qui s'étend en longueur depuis Lyon jusqu'à Vienne. 5
Sur le Bassin de Vienne. 15
Sur le Bassin de S. Vallier ou de Tein. 23
Sur le Bassin de Valence & de Porte. 25
Sur le Bassin de Livron & de Lauriol. 26
Sur le Bassin de Montelimart. 28
Sur quelques Volcans éteints du Vivarais. 33
Sur le Bassin de Donzaire & de Mont-Dragon. 40
Sur la Principauté d'Orange. 48
PARTIE CALCAIRE. Sur la Vallée de Graisivaudan. 52
Sur le Désert de la grande Chartreuse. 58
Sur le Pays qui s'étend depuis Grenoble, jusques & compris les environs de Nyons. 65
Observations faites depuis Crest jusqu'à Grenoble. 78
Sur la partie du Dauphiné qui s'étend depuis Sassenage jusqu'à Die, ou qui comprend le Mont de Lans, le Pont-en-Royant, &c. 91
Sur le Comtat d'Avignon. 96
PARTIE GRANITEUSE, sur les montagnes Graniteuses ou Schisteuses qui s'étendent depuis la montagne appellée le grand Charnier, dans les environs de la Chartreuse de S. Hugon, jusqu'à la Romanche. 101
Sur une grande partie du Graisivaudan. 116
Sur le Val Godmard, le Valboney, la Valdens, &c. 128
Sur le reste du Dauphiné, qui est Graniteux & Schisteux. 134
Sur les Terres du Dauphiné. 162
Sur les Pierres. 163
Des Terres & Pierres calcaires qui se trouvent en Dauphiné. 169
Des Terres & Pierres vitrifiables, Sableuses. 170
Argilleuses. 171
Des Pierres composées des unes & des autres. *Ibid.*
Des Mines. *Ibid.*
L'Art de faire l'Acier aux Forges de Rives. 182-183
Catalogue des Mines du Dauphiné. 184-185-186-187
Tableau de huit Mines d'Or, de vingt-une Mines d'Argent, de seize Mines de Fer, & de trois Mines de Mercure. 188
Tableau de trente-quatre Mines de Cuivre. 189-190
Tableau de cinquante Mines de Plomb. 191-192-193
Demi-Métaux. 194
Des Substances Crystallisées, & des Mines de Charbon de Terre. 195
Des Corps Marins Fossiles. 196
Des Zoophites. 197
Des demi-Zoophites. 198
Des Coquilles univalves & bibalves. 199

Des Eaux. Page 199
Des Lacs. 202
Des Fontaines. 203
De la dégradation des Montagnes du Dauphiné. 207
Itinéraire du Dauphiné; premier Voyage depuis le 10 jusqu'au 24 Juillet 1775. 213
Second Voyage, parti de Grenoble le premier Août 1775. 216
Suite du même Voyage concernant la Principauté d'Orange. 226
Troisieme Voyage commencé le 19 Septembre 1775. 228
Quatrieme Voyage, parti de Grenoble le 28 Mai 1776. 239
Cinquieme Voyage, parti le 29 Juillet 1776. 247

Le Relieur aura soin de placer Les Planches N° 1 & 2, à côté de leurs explications. 249
——— 3 — 4. 250
——— 5 — 6. 251
——— 7 — 8. 252
——— 9 — 10 — 11 — 12. 253
——— 13 — 14 — 15 — 16. 254
——— 17 — 18 — 19 — 20. 255

Pour avoir l'explication de la Planche vingtième, il faut avoir recours à ce que nous en disons dans la troisieme Partie de cet Ouvrage, depuis la page 66, jusques & compris la page 76.

---

## *TROISIEME PARTIE.*

CONTENANT l'idée générale du Gouvernement du Dauphiné, suivant ses principales Divisions Géographiques, Physiques, Economiques; ses Productions, Agriculture, Commerce, Manufactures, &c. Page 1
ART. I. Etendue, Limites, Rivieres, Climat, Population, &c. 2
ART. II. Merveilles du Dauphiné. 13
ART. III. Curiosités Naturelles, Minérales & Fossiles du Dauphiné. 27
§. I. Partie Sabloneuse. 28
§ II. Partie Calcaire. 33
§ III. Partie Graniteuse. 38
ART. IV. Règne Végétal & Botaniste du Dauphiné; Flore des Alpes; Histoire Naturelle du Mélèze & de la Manne. 49

§. I. *Flore des Alpes, par Tournefort.*

CLASSE 1 Fleurs Monopétales campaniformes. 52
2 Infundibuliformes & en roue. 53
3 Anomales. 54
4 Labiées. *Ibid.*
5 Fleurs Polypétales crucifères. *Ibid.*
6 Rosacées. 55
7 Ombellifères. 57
8 Polypétales Caryophillées. 58
9 Liliacées. *Ibid.*
10 Polypétales Papillionacées. *Ibid.*
11 Anomales. 59
12 Flosculeuses. 60
13 Semi-Flosculeuses. 61
14 Radiées. *Ibid.*
15 A Pétales ou à Etamines. 62
CLASSE 16 Plantes sans fleurs, mais qui ont des semences. 63
17 Plantes dont on cherche vainement les fleurs & les fruits. *Ibid.*
18 Des Arbres & Arbrisseaux à fleurs à Pétales. 64
19 Des Arbres & Arbrisseaux à fleurs en Chaton. *Ibid.*
20 Des Arbres & Arbrisseaux à fleurs Monopétales. *Ibid.*
21 Des Arbres & Arbrisseaux à fleurs Rosacées. 65
22 *Et derniere*, des Arbres & Arbrisseaux à fleurs Papillionacées. 66

§. II. Histoire Naturelle du Mélèze. Page 66-76

☞ Voyez la Planche gravée N° 20, qui est placé à la page 255 de la deuxieme Partie de cet Ouvrage.

ART. V. Zoologie, Bestiaux, Agriculture, Vignes, Commerce, Manufactures, Industrie.

§. I. La Zoologie, où il est traité des Bouquetins, des Ours, du Chamois, des Marmottes ou Rats des Alpes, des Lievres blancs, & des Perdrix blanches, des Faisans, Aigles, &c. 76-83

§. II. Agriculture, Canaux d'arrosage, Vignes. 83

§. III. Commerce, Manufacture, Industrie. 93

---

## *QUATRIEME ET DERNIERE PARTIE.*

DESCRIPTION particuliere du Dauphiné, Gouvernement, Ordre Judiciaire, Origine des Villes & Bourgs.

ART. I. Gouvernement Ecclésiastique, Civil & Militaire du Dauphiné.

§. I. Ordre Ecclésiastique. 105

§. II. Ordre Judiciaire en Dauphiné. 110

§. III. Etat Militaire du Dauphiné, Noblesse. 117

ART. II. Description particuliere du Haut-Dauphiné. 124

§. I. Le Graisivaudan. *Ibid.*

§. II. Le Briançonnois. 132

§. III. L'Embrunois. 137

§. IV. Le Gapençois. 139

§. V. Le Royanois. 142

§. VI. Les Baronies. 145

ART. III. Description particuliere du Bas-Dauphiné. 149

§. I. Le Viennois. 150

Le Viennois - Valentinois. 156

Le Viennois de la Tour. 158

§. II. Le Valentinois. 160

§. III. Le Diois. 177

§. IV. Le Tricastin. 180

ART. IV. Histoire & Description de la Principauté d'Orange.

Division particuliere de la Principauté d'Orange. 182

§. I. Antiquités d'Orange. 183

§. II. Abrégé de l'Histoire des Princes d'Orange. 194

Premiere Race des Princes d'Orange. 195

Seconde Race des Princes d'Orange de la Maison de Baux. 197

Troisiéme Race des Princes d'Orange de la Maison de Chalon. 199

Quatriéme Race des Princes d'Orange de la Maison de Nassau. 205

§. III. Histoire Naturelle & Economique de la Principauté d'Orange. 223

§. IV. Description des Villes & Bourgs de la Principauté d'Orange. 227

*Fin de la Table du Gouvernement de Dauphiné.*

